
U d'/of OTTAWA
39003002710274

Herrn Frhr. v. Gumppenberg

July 19/61

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

Poulet-Malassis, Auguste

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

## N° 7

Avec autographe de Napoléon III.

3me édition.

FIAT LUX!

**SOMMAIRE**

LISTE ALPHABÉTIQUE, BIOGRAPHIQUE, ANECDOTIQUE DES PERSONNES AYANT EU, A UN TITRE QUELCONQUE, DES RAPPORTS FINANCIERS AVEC L'EMPEREUR, RÉDIGÉE D'APRÈS LES PAPIERS TROUVÉS AUX TUILERIES. — NOTES DIPLOMATIQUES : LA QUESTION DES FRONTIÈRES. — LA VÉNÉTIE. — LE TRIPOT PEREIRE. — GARIBALDI. — BAZAINE AU MEXIQUE. — LE CRÉDIT MOBILIER. UN PRÉFET MODÈLE. — ENCORE PIERRE BONAPARTE. — LES MASSACRES DE LA RICAMARIE. — LES SERVITEURS PRUDENTS. LA NOBLESSE AUX GENOUX DE NAPOLÉON. — L'ESPIONNAGE AU CORPS LÉGISLATIF. — LES ESCROCS DÉCORÉS. — LA MAGISTRATURE. L'EMPEREUR JOURNALISTE. — UN PAUVRE HOMME!

BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1871



BRUXELLES. — IMPR. ET LITH. DE E. GUYOT, RUE DE PACHÉCO, 12.

# PRÉFACE.[1]

Nous avons été jusqu'ici très-sobres de réclames et la confiance du public nous en a largement récompensés.

Dans notre dernière préface, celle du n° 6, nous affirmions l'intérêt qu'offrirait le n° 7 que voici.

Rien qu'en jetant les yeux sur son sommaire et en comprenant bien toute l'originalité de l'autographe de Napoléon III que renferme ce numéro, on doit être convaincu qu'en nous exprimant comme nous l'avons fait, nous ne disions que l'exacte vérité.

Puisque nous causons avec le lecteur, qu'il nous soit permis d'éclaircir un point délicat.

Certains sceptiques nous ont accusés de ne faire qu'une œuvre de spéculation en publiant les *Papiers Secrets du Second Empire*.

Nous leur donnons le démenti le plus formel.

Notre œuvre est une œuvre de propagande contre le régime impérial qui a perdu la France, menacé la Bel-

(1) Nous publierons dans le n° 8 des écrits du général Stoffel du plus grand intérêt.

gique et qui repose sur ce grand principe si beau en théorie, mais si fatal en réalité : le suffrage universel.

Dans un conseil de famille, admet-on les mineurs et les enfants à la mamelle?

Jamais!

Les illettrés ne sont-ils pas les mineurs et les grands enfants de la société ?

Ils ont le jour à faire et la lumière leur manque.

A nos yeux, le régime impérial n'eût-il à se reprocher que le suffrage universel, tel qu'il l'a établi, qu'il faudrait le combattre à outrance.

Nous gémissons sur les sinistres événements qui s'accomplissent aujourd'hui, mais nous espérons qu'ils seront une leçon salutaire et profitable pour nos gouvernants.

Des grands chocs jaillit le progrès.

L'important est de ne plus retomber dans les fautes commises.

Or la plus grande, celle qui creusa l'abîme, c'est l'Empire!

Le combattre, c'est faire le bien.

Nous le combattons.



Les gouvernements de l'Esp. ne le plus
permettre qui ont jamais existé mais
il est long contraire aux prac. des
hommes qui ont été au pouvoir dans
ses relations avec le gouvernement pour
la compensation par les spoliations
de guerre au lieu de contrôler les actes
du sens les agents du pouvoir ont été
serviles ou rebelles

Depuis son retour à l'Empereur
est toute [illegible] de le servir en
[illegible] vous [illegible] toujours
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] résolument dire votre
opinion [illegible] la bonne [illegible]
par la chose. Donnez toutes
éloges pour tout ce qui est bien
et éclairez le gouvernement sur
ce qu'il doit savoir

La gloire de la France, le bonheur
du peuple la prospérité de
l'Empire et de l'Empereur
telle est notre devise

# I

## Liste alphabétique, biographique, anecdotique de personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries.

---

### *Notes sur les dépenses de la liste civile de Napoléon III.*

Toutes les listes civiles ont été plus ou moins grevées de subventions, de pensions et d'actes de munificence. Il est de l'intérêt des souverains de se faire une clientèle de solliciteurs et de satisfaits. Ces libéralités, qu'on peut sans ingratitude qualifier d'instruments de règne, *instrumenta regni*, rapportent beaucoup et coûtent peu. L'Empereur déchu a dû et il a pu aussi plus qu'un autre, grâce aux ressources considérables qu'il s'était adjugées par sénatus-consultes et par décrets, se montrer généreux à nos dépens et à son profit. Il avait des complicités et des services à reconnaître, il en avait à acquérir ; il avait surtout à toucher les gens paisibles, honnêtes et sincères plus que clairvoyants, qui constituent la masse d'une nation, esprits faciles à contenter, et qui, du bienfait apparent, ne recherchent ni l'intention ni l'origine. C'est à cette œuvre d'apaisement et de séduction que la liste civile, de 1853 à 1869, consacrait par an une somme approximative de 3 millions 7 ou 800,000 francs. D'après les chiffres officiels qu'a bien voulu nous

fournir la commission de la liste civile, on peut établir ainsi, pour tout le règne, le bilan de la munificence impériale :

| | | |
|---|---|---|
| Allocations, subventions et pensions. . . . | fr. | 19,857,374 72 |
| Dons, secours, indemnités . . . . . . . . | » | 28,881,895 55 |
| Encouragements aux arts, sciences, littérature. | » | 2,566,941 53 |

Il faut ajouter, à ces trois catégories de libéralités, diverses allocations sur la cassette privée, fonds spécial que l'Empereur réservait à son usage personnel. De ce chef, il était distribué annuellement environ 1 million par les soins de M. Ch. Thélin, trésorier de la cassette. On pourrait aussi tenir compte de certaines dépenses imputées, au moins jusqu'en 1863 (ministère Persigny), sur l'intérieur, et dont nous avons retrouvé quelques traces dans les papiers soumis à notre examen, sous le titre de *fonds politiques* (voir le n° 8, chap. I^er^, article *Gricourt*). A 300,000 francs par an, nous obtenons ainsi un total de 3 millions environ, et, en additionnant ces divers articles, nous arrivons à un total général de francs 74,306,211-80 et, en restant dans les limites de la liste civile, 70 ou 71 millions, somme égale à celle que nous avons précédemment attribuée, sur pièces, à la famille impériale.

Nous n'oublions pas la foule des pensions imputées sur les fonds des divers ministères. Nul doute que l'Empire n'y ait trouvé un puissant moyen d'action sur des travailleurs obscurs et méritants ; mais le cadre de cette notice ne peut embrasser toute la matière, et nous ne pouvons mentionner que pour mémoire ce côté de la question.

Il nous reste à dire quelques mots sur le travail que nous publions et qui est le fruit de longues et minutieuses études.

Ce n'est point la liste complète des pensionnés de l'Empire. Qui, d'ailleurs, pourrait se flatter de l'établir ? On n'y trouvera ni tous les hauts dignitaires et grands officiers, le public les connaît assez; ni la multitude des petits émargeurs que les nécessités de la vie ont amenés sous les fourches caudines de la charité impériale. Nous avons voulu seulement présenter un spécimen de toutes les catégories auxquelles peuvent se rapporter les libéralités de la liste civile : complicités avérées; services rendus à la personne, aux

idées, aux parents ou aux amis du prince; sollicitations appuyées par des influences militaires, cléricales ou domestiques; enfin, secours au mérite et au malheur. On remarquera combien ces derniers, sans être rares, sont modiques, car dans cette dilapidation, presque chaque largesse trahit quelque arrière-pensée. On s'en convaincra aisément, si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur les notes biographiques et anecdotiques qui accompagnent la plupart des noms cités par nous.

Nous espérons qu'on nous pardonnera d'avoir quelque peu dépassé le cadre de la liste civile, et d'avoir fouillé les secrets de la présidence, et les détours de cette carrière aventureuse qui, de Strasbourg et de Boulogne, a conduit Louis-Napoléon aux Tuileries et à Wilhelmshœhe. On ne trouvera que là l'origine de certaines fortunes et de certains dévouements. En chemin aussi, nous avons peut-être éclairci quelques points obscurs et d'autant plus intéressants pour ceux qui veulent à fond connaître un homme et dans ses habitudes, et dans ses amis, et dans sa famille avouée ou cachée. Nous avons dû profiter, d'ailleurs, des pièces qui se trouvaient entre nos mains; c'est ainsi que nous avons mis à contribution les comptes particuliers de Louis-Napoléon depuis 1844 jusqu'en 1848, suivant les variations de sa fortune privée avant et pendant sa captivité, et retrouvant jusqu'au prix des habits d'ouvrier sous lesquels il a pu s'échapper de Ham. (Voir ci-après l'article *Bure.*)

D'autres indications se rattachent également à notre objet constant, qui est la mise en lumière de tous les coins et recoins de l'Empire. Nous voulons parler des comptes de banquiers, des achats et des reventes de valeurs, maisons ou terrains. Tous les gens qui, même sans accepter moralement l'Empire, l'ont en quelque sorte reconnu financièrement, ont droit à notre attention.

Terminons par une remarque qui est à l'honneur de la génération dont l'Empire a gêné l'essor et contrarié les espérances. A l'exception de quelques noms qu'on regrette de rencontrer en compagnie si mêlée, les lettres et les arts, de 1850 à 1870, n'ont fourni qu'un assez faible appoint à notre travail. On peut dire qu'en général les 200,000 francs destinés à la récompense des

œuvres de l'esprit n'ont encouragé que des ralliés dès longtemps signalés et jugés, et quelques solliciteurs absolument inconnus. L'Empire avait subjugué les intérêts, il n'avait pas conquis les intelligences.



| | PENSIONS et traitements. | DONS, AVANCES ET paiements. |
|---|---|---|
| A | fr. | fr. |
| *Acker* reçoit en 1853 une allocation annuelle de 1,800 francs . . . . . . . . . . . . . | 1,800 | |
| *Aladenize*, lieutenant en 1840, complice de Boulogne, condamné par arrêt de la Chambre des pairs. | | |
| Un livre de comptes (1844-1848) mentionne quelques menues sommes irrégulièrement fournies à M. Aladenize: 600 francs, 400 francs (200 fr., 1,000 fr. 1847). . . . . . . . . | . . . | 2,200 |
| Sous la présidence, M. Aladenize reçoit des secours : 600 francs en décembre 1849 . . | . . . | 600 |
| et à partir de 1850, une pension mensuelle de 500 francs . . . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| pension élevée en 1853 à 12,000 francs. . . | 12,000 | |
| Notons, en 1851, les frais du baptême de Charles-Louis-Napoléon Aladenize : fr. 689-50; M. E. Battaille a été chargé de représenter le prince-président . . . . . . . . . . . | . . . | 689 |
| D'avril 1853 à janvier 1855, M. Aladenize touche, sur certains fonds secrets du ministère de l'intérieur nommés *fonds politiques*, une somme totale de 71,000 francs. (Chiffre officiel, état du 12 novembre 1855.). . . . | . . . | 71,000 |
| D'avril à octobre 1853, sa fille (ou sa sœur?) est dotée de 100,000 francs sur la cassette impériale . . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 100,000 |
| En octobre 1858, il prie M. Mocquart de rappeler à l'Empereur une promesse relative à l'admission de sa fille aînée dans la maison de Saint-Denis. Mlle Aladenize était, avant cette époque, élevée dans une autre pension, aux frais de l'Empereur. | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| Une lettre sans date, où M. Aladenize, ruiné, prévient M. Bure qu'il va demander à l'Empereur la concession de travaux importants au port de Crotoy, précède sans doute et explique les importantes libéralités qui vinrent à son aide, sans relever ses affaires, de 1857 à 1860 : en mars et juin 1857, 46,000 fr. . | . . . | 46,000 |
| en novembre et décembre 1859, 80,000 fr. . | . . . | 80,000 |
| en 1860, 74,000 francs . . . . . . . . . . | . . . | 74,000 |
| M. Aladenize ne fut pas abandonné après sa mort, et les dettes de sa succession figurent encore dans divers comptes de 1865, par à-compte de 5,000 francs mensuels, pour une somme de 25,000 francs . . . . . . . . | . . . | 25,000 |
| Toutefois, M. Blachez, avoué, tuteur des enfants Aladenize, évalue le passif de ladite succession à 60,000 francs, qu'il espère réduire à 40 ou à 45,000 francs au plus. Aussi les créanciers se plaignent-ils fort. On a leurs lettres. | | |
| C'est donc, sans compter les traitements, une somme d'environ 400,000 francs que M. Aladenize a touchée. | | |
| *Albe* (Duc d') est aidé par l'Impératrice (1861) pour divers emprunts au Crédit foncier et aux frères Pereire : | | |
| Au Crédit foncier : juin 1861, fr. 68,421 ; juillet, 60,600 fr. (4e annuité). . . . . . | . . . | 129,021 |
| Aux frères Pereire : 500,000 francs . . . | . . . | 500,000 |
| *Ambert* (Le général), 1864 à 1870, assez souvent 1,000 francs par mois; a écrit, en 1856, un ouvrage intitulé *Le Soldat*, dont l'Empereur a pris six cents exemplaires moyennant 3,000 francs. . . . . . . . . . . . . . | . . . | 3,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Archambault*, serviteur de Napoléon Ier à Sainte-Hélène ; allocation annuelle (1853) : 2,400 francs. . . . . . . . . . . . . . . . | 2,400 | |
| (Secours demandé sous la présidence, par sa fille, Euphrasie Archambault.) | | |
| *Armandi* (Le général), touche en 1850 une pension de 2,400 francs. . . . . . . . . . | 2,400 | |
| Il est cité, dans une lettre (19 août 1853) du marquis Cuneo-d'Ornano, comme faisant partie de la société particulière du comte de Saint-Leu. | | |
| *Armani*, industriel et banquier à Londres, associé de M. Orsi (1), n'a cessé d'être en rapports d'intérêts avec Louis-Napoléon dès 1840. « Mon cher M. Conneau, » écrivait-il, dans les dernières années de l'Empire, « en » examinant des papiers relatifs à d'ancien- » nes affaires, j'ai trouvé une lettre de M. Pinna » au baron de Haber qui a rapport à la négo- » ciation des *dix millions de titres* que j'ai eu » l'honneur de remettre en personne à S. M. » à l'Élysée en 1850. » M. Armani, à qui on avait promis la croix, rappelle son âge, ses services et l'humble part qu'il est fier d'avoir prise à de si grands événements. | | |
| *Auchard*, frère de lait du roi de Rome (*alias* frère de Napoléon II) ; allocation annuelle (1853), 6,000 fr. . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| Divers créanciers de M. Auchard demandent à l'Empereur le remboursement de sommes assez fortes, 12,000 et 14,000 fr., ou la permission de saisir son traitement, qu'ils savent être de 12,000 fr. . . . . . . . . | 12,000 | |

(1) Voir ce nom chap. Ier, no 9, des *Papiers secrets*.

## B

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Bachon,* écuyer du Prince impérial, outre son traitement de 6,000 fr., reçoit, à titre de don, 162,000 fr. en vingt-sept mois. . . . | 6,000 | 162,000 |
| *Baciocchi,* neveu de la comtesse Camerata, princesse Baciocchi, et allié ainsi à la famille impériale. Premier chambellan, après 1852, et surintendant des fêtes de la cour, il devient, en 1863, surintendant des théâtres. Il jouissait de l'intimité du Souverain. 1856, bague de 3,800 fr. chez Mellerio; mars 1862, 15,000 fr. . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 18,800 |
| Le comte Baciocchi mourut en 1866. Son embaumement nous est revenu à 3,000 fr. Ses funérailles à Paris et transport, à 3,353 fr.; ses funérailles à Ajaccio, à 3,987 fr. Au total, 10,340 fr. . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 10,340 |
| *Baillon* ou *Baillou* (*Mlle*), 1857, fréquemment 5,000 fr. (Est-ce une dot?). . . . . . . . | . . . | ?20,000 |
| *Ballet* (de l'Élysée). 1854, don de 2,000 fr.; 1857, don de 8,000 fr. . . . . . . . . . . . . | . . . | 10,000 |
| *Barbier de Tinan* (*Le*). 1870, 1,000 fr. . . . | . . . | 1,000 |
| *Barillon* (*De*), sous-préfet de Verdun. 1870, 4,000 fr . . . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 4,000 |
| *Baring* frères, banquiers à Londres. Dès 1846 et peut-être bien auparavant, Louis-Napoléon a chez eux un important compte courant que nous pouvons suivre, presque sans interruption, jusqu'en 1866, 31 décembre. | | |
| 1847, septembre. Louis-Napoléon a chez Baring un crédit de 166,800 fr. Baring ayant payé pour lui 200,250 fr., reste au débit 43,450 fr. | | |
| 1850. Louis-Napoléon adresse à Baring | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |

245,000 fr. dont 45,000 fr. pour Fleury et 50,000 fr. pour Orsi et Armani. En 1849-50, les envois du prince à Baring s'élèvent à 765,625 fr.

1851. MM. Baring frères semblent avoir fait des *avances considérables*.

1852. En avril, Louis-Napoléon leur adresse, pour liquider ses comptes, une somme de 814,350 fr. 50 c. (Dépenses du coup d'État?)

Le 31 décembre accuse un crédit de 767 £ (19,175 fr.), reste d'une somme de 36,370 £ (909,250 fr.), dépensée en 1851 et 1852.

1853 (31 décembre). Le crédit à nouveau, après balance, est de 6,251 £ (157,271 fr.).

1854. Malgré un envoi de 4,000 £ (100,000 fr.; Boulogne, 18 septembre), le crédit descend à 3,535 £ (87,375 fr. ou 88,375, selon note de M. Bure).

1855 (31 décembre). Le crédit s'est relevé à 254,500 fr., mais les dépenses l'abaissent à 1,261 £ (31,525 fr.).

1856 (31 décembre). De nombreux mandats pour Mme Walewska, et des fournitures de Mordan et Cie, mécaniciens, constituent l'Empereur en déficit de 632 £ (15,790 fr.).

1857. MM. Bure et Rothschild ont versé 11,976 £ (299,400 fr.). Reste au 31 décembre, crédit à nouveau, 8,606 £ (215,150 fr.).

1858 (12 novembre), reste au crédit : 22,750 fr.

1859 (24 octobre), reste au crédit : 144 £.

*Ici une lacune considérable.*

1864 (26 janvier). Déficit : 1,355 £ (33,875 francs). Mme de Cadore a touché 200 £ (5,000

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | . . . | 5,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| francs), M. Maury (?) 80 £ (2,000 fr.) . . . | . . . | 2,000 |
| 1864 (décembre). Nouveau débit : 3,510 £ (87,750 fr.), qui est couvert par le crédit du compte Bates, personne interposée : 4,665 £ (116,525 fr.), reporté au compte ordinaire, selon lettre du 23 février 1865. | | |
| 1866 (31 décembre), crédit à nouveau : 760 £ (19,000 fr.). A ce compte se trouvait annexée, sur carte, la note contestée par M. Franceschini Pietri, accusant un dépôt chez Baring de titres et valeurs diverses pour 933,000 £, mais qui ne devaient pas s'élever en capital à plus de moitié de cette somme : ci, 12 millions environ. La question est de savoir si ces valeurs appartenaient à l'Empereur. Nous ne sommes pas en mesure de conclure à autre chose qu'à une probabilité. (Voir le nº 1, chap. IV, page 19.) | | |
| *N. B.* Nous avons évalué la livre sterling sur le pied de 25 francs, mais la valeur réelle oscille entre fr. 25-22 et fr. 25-55. Nos chiffres sont donc, à un certain degré, approximatifs. | | |
| *Bariouly* emprunte au Prince, le 2 mars 1850, 10,000 francs qu'il promet rendre de dans le courant du même mois. . . . . . . | . . . | 10,000 |
| *Barrot* (Ferdinand), avocat, défenseur du prince après l'affaire de Boulogne; depuis, ambassadeur et sénateur, a prêté au Prince (1849-50), capital et intérêts, une somme de fr. 112,418-95. | . . . | 112,418 |
| *Barthélemy* a reçu, le 6 février 1852, par les soins de M. Mocquart, la somme de 10,000 fr. (reçu signé) . . . . . . . . . . . . | . . . | 10,000 |
| Il était bibliothécaire à Marseille. Sa veuve | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| obtient une pension de 1,200 francs. . . . | 1,200 | |
| *Bates* (D[r] Joshua), ancien ami de Louis-Napoléon, qu'il appelle souvent *my dear emperor*, a été l'intermédiaire de Napoléon III, pour le recouvrement d'une créance Wyse (16,000£ = 400,000 fr.; v. ce nom), et son prête-nom pour un compte particulier (ª/*N*) chez Baring. Il est mort avant le 11 février 1865, époque où le compte ª/*N* est reversé au compte ordinaire de l'empereur. | | |
| Ce que nous avons de sa correspondance (octobre 1864) est en général relatif à ses démarches pour obtenir des garanties de sir Thomas Wyse, mari de la princesse Lœtitia Bonaparte-Lucien. On y trouve des renseignements sur la crise du coton (4 novembre 1861). Nous y relèverons l'envoi par l'Empereur (23 mars 1861) de 12,000 livres de rente | . . . | 240,000 |
| en quatre titres de 3,000, déposés dans la caisse de Baring au nom de l'Empereur, mais sous une enveloppe au nom de Bates (compte ª/*N*). Notons encore, le 5 septembre 1863, une traite sur Hottinguer à l'ordre Ch. Thélin : 120,000 francs qui, à 25,22 1/2, valent 4,757 £ 3 sh. 8 p. . . . . . . . . | . . . | 120,000 |
| Le 5 février 1864, M. Bates, malade, fait écrire que, sir Thomas Wyse étant mort, il ne voit pas d'inconvénient à ce que l'Empereur soit reconnu pour le prêteur réel des 400,000 francs. | | |
| *Battaille* (Eugène), ancien complice du Prince, employé près de lui à l'Élysée pendant trois mois, candidat malheureux aux élections, demande, le 21 mars 1851, quelque argent et | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| un caractère officiel; entré au Conseil d'État dès 1854, M. Battaille a touché en dehors de ses appointements, de juin 1853 à mai 1855, 54,000 francs (fonds politiques de l'intérieur); le 12 décembre 1856, 6,000 francs, et au moins, de juillet 1862 au 1er juillet 1864, 10,000 francs par mois = 240,000 fr. : total connu. . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 300,000 |
| En août 1864, Mme veuve Battaille demande des secours. | | |
| *Bauzil*, limonadier à Marseille, agent électoral de Louis-Napoléon, demande avec instance par deux lettres à l'Empereur, du 22 février au 29 mars 1860, le complément (7,000 fr.) d'une somme de 15,000 francs dont le prince lui avait promis le paiement en huit années. Il présente, à l'appui de sa requête, un passage d'une lettre que lui écrivait, le 3 novembre 1848, M. Eugène Briffault, secrétaire du prince. | . . . | 15,000 |
| *Bazancourt* (Enfants du baron de). « L'Empereur a daigné promettre de secourir les » enfants laissés dans la misère par la mort » du baron de Bazancourt. Sa Majesté a paru » penser que le meilleur moyen serait de » donner à leur mère, Mlle Déjazet, une cer- » taine somme qui pût lui permettre de » fonder un petit établissement de lingerie. » Mlle Déjazet, à qui cet espoir a été donné, » rappelle respectueusement à l'Empereur sa » pénible situation avec trois enfants, dont » une grande fille. » | | |
| « Je reconnais avoir reçu de M. le général » Fleury la somme de 10,000 francs, accor- | . . . | 10,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| » dée par S. M. l'Empereur aux enfants du » baron de Bazancourt. | | |
| » Paris, 15 avril 1865. | | |
| » Z. DÉJAZET. » | | |
| *Beaumont*, lieutenant au 45e régiment, à Belfort, reçoit, en 1870, 6,000 fr. . . . . . . | . . . | 6,000 |
| *Becker* (Waldemar de). 1868, 1,000 fr. . . . | . . . | 1,000 |
| *Bellune* (Le duc de), attaché d'ambassade à Lisbonne, écrit à M. Mocquart pour remercier de diverses traites qui lui sont envoyées de la part de l'Empereur : 4,000 francs en 1857, 4,000 fr., en décembre 1860, 4,000 en 1861. | . . . | 12,000 |
| De plus, en avril et mai 1861, 133,000 fr. ont été mis à sa disposition pour payer ses dettes . . . . . . . . . . . . . | . . . | 133,000 |
| En 1857, 12,000 fr. ont été donnés à la duchesse de Bellune. . . . . . . . . . . | . . . | 12,000 |
| *Belmontet*, bonapartiste zélé. On lui imprime ses vers. Il recommande des brochures dont on paie les factures. 1850, frais de voyage, 1,000 fr. . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 1,000 |
| La même année, probablement, il demande à M. Mocquart, « vieux ami de 1829, » 400 fr. qui lui éviteront un protêt « toujours fâcheux, surtout pour un homme public. » | . . . | 400 |
| 1852, pension 6,000 fr. . . . . . . . | 6,000 | |
| *Bentivoglio* (Thaddea), reçoit à Smyrne (mai 1865) en trois envois une somme de 40,000 fr et témoigne à l'Empereur sa reconnaissance. | . . . | 40,000 |
| *Bérard*, ancien capitaine-trésorier. Après avoir quitté l'armée, il fut caissier de la compagnie d'assurances *la Réparatrice*; obligé de quitter cette place, il devint caissier à l'Élysée. (Le | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| dénonciateur qui envoie à l'Élysée ces renseignements accuse aussi M. Bérard d'être légitimiste.) | | |
| M. Bérard fut encore envoyé en mission dans la Somme, en qualité de commissaire général, après le 2 décembre 1851. (En 1852, 2,000 fr. sur les fonds secrets.) | | |
| *Berardi* (De) est porté pour allocation annuelle de 6,000 fr. (État des pensions pour 1853). . | 6,000 | |
| N'a pas donné de ses nouvelles depuis 1852. Parti pour les eaux; mort. | | |
| *Berrier-Fontaine*, médecin par quartier, 6,000 fr. | 6,000 | |
| En 1847, Louis-Napoléon, par acte sous seing privé, rédigé en anglais, garantit au docteur Berrier-Fontaine le paiement de 900 £ (22,500 fr.), somme due par le docteur Henri Conneau . . . . . . . . . . . | . . . | 22,500 |
| Cette somme était le prix de la clientèle du docteur Berrier-Fontaine et de son établissement à Londres. | | |
| *Bertrand* (Mlle), nièce de l'abbé Bertrand, gouverneur du Prince en Allemagne. Allocation annuelle, 2,000 fr., 1853 . . . . . . . . | 2,000 | |
| *Bessières* (Général), pension de 6,000 fr., 1853. | 6,000 | |
| *Besuchet*, ancien officier de l'Empire, décoré par Napoléon Ier en 1815, se constitue agent électoral volontaire de Louis-Napoléon et fait les frais d'une proclamation que le prince approuve, mais ne peut payer. (Voir le no 8 : *les Fanatiques*.) Lui-même se présente dans la Charente et reçoit, au sujet de ses espérances et de ses menées, la lettre suivante du prince, alors à Londres : « Londres, » 11 juillet 1848 (écriture de M. Mocquart?). » Mon cher monsieur Besuchet, j'approuve | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |

» en partie vos idées, et je crois aussi qu'il » ne faut pas entièrement s'abandonner au » hasard ; mais il faut bien éviter tout ce qui » ressemblerait, même de loin, à une conspi- » ration. Comme votre but et celui de vos » amis est simplement de faire arriver aux » affaires les hommes qui ont votre confiance, » il faut, pour ainsi dire, travailler dans ce » but ouvertement, et même le crier bien » haut, afin que, si le pouvoir ose arrêter une » association pareille, il soit dans l'illégalité.

» Je crois que vous auriez tort de venir à » Londres dans ce moment. Quant à moi, j'y » resterai jusqu'à ce que je retourne en » France. Il faut faire tout ce qui est pos- » sible pour que je sois réélu à Paris. Comme » notre but est ostensible, on peut accueillir » tous ceux qui se présenteraient ; il ne faut » pas d'exclusion.

» Recevez, etc.

» Voici mon adresse : au comte d'Arnberg, » Army and Navy Club, Saint-James, 59.

En 1867, M. Besuchet, inspecteur général des prisons de 1re classe, rappelle qu'en 1866 il a remis à l'Empereur des lettres intimes et des documents politiques.

*Béville* (Le général de). Sa fortune ne semble avoir commencé que vers la fin de la présidence. On sait le rôle qu'il a joué la nuit du 2 décembre. Il a été aide de camp, puis préfet du palais.

Outre ses traitements, diverses sommes lui ont été allouées, entre autres 25,000 francs

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| pour un voyage en 1856 . . . . . . . . | . . . | 25,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| L'Empereur l'a souvent employé à l'acquisition et à la gérance des terrains et maisons des rues d'Albe, François Ier et de l'Elysée. A ce titre, il présentait des comptes particuliers et maniait des sommes importantes. | | |
| *Billault.* On sait que l'Empereur lui a donné un hôtel sur sa cassette. Nous trouvons la note suivante : *Hôtel Magne et Billault, à-compte,* 1861, capital et intérêts, fr. 587,104-50 . . | . . . | 587,104 |
| *Billequin*, avocat, 1870, 1,000 francs . . . . | . . . | 1,000 |
| *Birague* (Le comte de), parent du marquis de Birague, fondateur du journal *L'Armonia*, réclame indéfiniment et vainement, depuis 1862, le remboursement de 200,000 francs dépensés, dit-il, pour l'Empereur ; il demande la souscription impériale pour une édition de son ouvrage sur Napoléon Ier. Il finit par supposer que l'Empereur a pu être indisposé contre lui par la liberté qu'il a prise de lui signaler quelques corrections grammaticales (annexées à sa lettre) pour de nouvelles éditions des œuvres de Napoléon III. | | |
| *Blanchet* (au Havre), sollicite des secours en 1867. | | |
| Il expose, à l'appui de sa requête, que, le 17 mars 1786, à Rivière-Salée (Martinique), Mlle Joséphine Tascher de la Pagerie donnait le jour à un enfant naturel du sexe féminin, baptisé sous le parrainage de Ch. Tascher et dame Rose-Claire Sanoye Tascher de la Pagerie, père et mère de Joséphine, et adopté par ladite dame Tascher ; que cette fille, dotée par Napoléon Ier (décret du 8 mars 1808), a épousé, le 12 mars 1808, J.-B. Blanchet, négo- | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| ciant à Fort-Royal ; enfin que son frère et lui, E. Blanchet, sont issus de cette union et, par conséquent, cousins germains de Napoléon III. | | |
| *Bloc de Vaugrand*, homme d'affaires, agent bonapartiste dès septembre 1848 ; a été présenté à l'hôtel du Rhin par M. Mésonan, sur la demande du prince. Il sollicite, non sans recommandations nombreuses, un emploi à l'Élysée. | | |
| *Blot*, avoué du prince, dès 1846 (il reçoit à cette époque 500 francs d'honoraires), a été chargé des acquisitions de la Grillaire (Sologne), de la Motte-Beuvron (Loir-et-Cher) et de l'hôtel Sébastiani, sous la présidence. | | |
| *Borelli*, pension de 1,200 francs (1853) . . . | 1,200 | |
| *Botot*, fils de l'ancien secrétaire de Barras, par requêtes de 1860, 63, 65, 70, expose que son père a avancé à madame Lapagerie-Bonaparte plusieurs sommes importantes que sa fortune lui a permis de ne pas réclamer en temps utile. Ruiné en 1848, âgé, chargé de trois filles à pourvoir ; il offre neuf lettres (*alias* vingt-trois) autographes de Joséphine à Botot père (nous les publierons), et demande un secours ou une promesse de faveur pour ses gendres. L'Empereur accepte les lettres et fait au donateur une pension de 1,200 francs. | | |
| *Bouffet de Montauban* (Le colonel), complice de Boulogne (longue captivité, 5 ans à Doullens), ruiné au service du Prince, auquel il a fait un prêt en 1848; a perdu une fabrique de savon indignement volée pendant sa détention. Receveur-percepteur à Paris sous la présidence. | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| En 1849, M. Bouffet de Montauban reçoit 25,000 francs . . . . . . . . . . | . . . | 25,000 |
| Présent à l'Élysée la nuit du 2 décembre (c'est lui-même qui, dans une lettre, insiste sur ce fait), il s'étonne de faire antichambre chez M. Bure, qu'il a connu plus humble. | | |
| Indigné de ne pas être appelé à quelque poste élevé, il s'apprête, après avoir, par lettre, épanché ses peines dans le sein du Prince, à donner sa démission et à se retirer en Angleterre. | | |
| Le 8 mai 1852, il demande le paiement d'une petite somme, 1,200 ou 1,300 francs de frais qu'a entraînés le prêt susmentionné et diverses poursuites relatives à sa fabrique. | | |
| En 1861, une dame Anaïs de Bouffet-Montauban, dont le mari a été nommé commissaire-priseur, et probablement cautionné de 20,000 francs, demande à l'Empereur et obtient, sur la caisse des dons et secours, un surplus de 12,000 francs . . . . . . . | . . . | 12,000 |
| *Boulay-Paty* (1852), encouragement littéraire, 200 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 200 |
| *Briffault* (Eugène), vieil ami et pensionné du Prince. | | |
| En 1846-47, nous le voyons porté pour 20 £ (500 francs) sur le carnet du prince. En 1849, il est chef du secrétariat de la présidence. Représentant du peuple en 1850, il louait, rue Matignon, 18, un appartement de 5,000 francs dont le Prince payait les contributions, mais dont lui, M. Briffault, ne payait pas les termes. Congé par huissier le 3 septembre. En avril 1850, M. Briffault avait | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| reçu 4,500 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 4,500 |
| Sous l'Empire, malade et épuisé, il dépense en voyages et en traitements une pension de 6,000 francs. . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| dont on lui avance volontiers un trimestre ou une année, outre sa part des fonds de l'intérieur (1853-55), 10,600 francs . . . . . | . . . | 10,600 |
| Il n'en envoie pas moins de nombreuses lettres et demandes d'argent et se plaint d'être abandonné. Il écrit à la princesse Mathilde, et l'Empereur lui fait donner les 3,000 francs qu'il demande (septembre 1863). | . . . | 3,000 |
| Il avait rédigé, pour le compte du Prince, et non sans pertes, le journal *Le Napoléon* (1). On a trouvé une opposition (1,600 francs) pour fourniture de papier, signée Doumerc, du Marais, sur ses appointements. | | |
| *Bris-Marullaz* (Mme *Le*). 1868, 1,433 francs . . | . . . | 1,433 |
| *Brochard* (Le docteur), à Bordeaux, 1868, 1,000 francs. . . . . . . . . . . . . | . . . | 1,000 |
| *Brochet* (Veuve d'un capitaine). 1868, 1,000 francs. | . . . | 1,000 |
| *Bruc (De)*, complice de Strasbourg, expose que son frère, Malestroit de Bruc, allié par sa femme aux Montmorency et aux Brissac, et riche à 200,000 francs de rentes, vient de le déshériter pour cause de participation aux origines du gouvernement impérial (sa lettre est du 4 janvier, peut-être 1853). | | |
| M. de Bruc se rappelle donc, par l'intermé- | | |

(1) Le journal *Le Napoléon* : année 1851, vente et abonnement, fr. 25,407-84. Dépenses, fr. 83,907-84. Perte pour le président, 58,500 francs. Rédacteurs : Laya, Lherminier, Romieu, d'Alaux, Grégoire, Brugnet, Monclar, Reybaud, Lafont, Damery, Briffault; gérant : Jacquier.

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| diaire d'un général, qui n'est pas nommé, au souvenir de l'Empereur. Une note annexe, au crayon, porte qu'il réclame au Conseil d'État un arriéré de solde, 1838-1853, à raison de 2,000 francs par an. L'Empereur ne pourrait-il pas accélérer l'affaire? M. de Bruc reçoit déjà, « par l'Intérieur » (fonds politiques?), 12,000 francs. . . . . . . | . . . | 12,000 |
| (annuels?). Qu'on lui donne, ajoute la note, « un commandement de château, une autre place, une position. » La note est sans doute le résumé de ses vœux. | | |
| *Brun* (Marie). Août 1852, don de 2,000 francs. | . . . | 2,000 |
| *Brunetière* (Mme *de*). 1853, pension de 2,400 francs. Elle habitait Londres. Elle vient à Paris . . | 2,400 | |
| *Brunetière* (Mlle *de*). 1858 et *passim*, reçoit cinq ou six fois 5,000 francs (probablement une dot). | . . . | 25,000 |
| *Bruyère* (Le comte) accuse 72,000 francs de dettes qu'on éteindra avec 36 ou 37,000 francs. (Extrait d'une note de novembre 1856.) . | | |
| A partir du 2 décembre 1856, M. Bruyère touche 2,000 francs mensuels jusqu'en juin 1858 (19 mois), 38,000 francs. . . . . . | . . . | 38,000 |
| *Bure* (Mme), nourrice de Louis-Napoléon, reçoit, jusqu'en 1850 environ, une rente de 300 francs (notamment de 1844 à 1848). | 300 | |
| Dans un état de 1853, sa pension est portée à 2,400 francs. | 2,400 | |
| *Bure* (J.), frère de lait de l'Empereur, intendant du prince jusqu'en 1848, à 1,200 francs d'appointements . . . . . . . . . . . | 1,200 | |
| intendant de la Présidence à 6,000 francs. . | 6,000 | |
| puis intendant général, chevalier de la Légion d'honneur (1852, 2 décembre), et nommé, le 3 janvier 1853, trésorier général de la cou- | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | |
| ronne, à 30,000 fr. (6,000 fr. pour frais de bureau, 5,000 fr. pour indemnité de logement) avec rang à la cour; a épousé une personne de Ham, qui semble lui avoir apporté en dot la propriété des *Moyeux* (Seine-et-Marne). | 41,000 | |

M. Bure, malgré quelques observations faites sur les débuts de sa gestion sous l'Empire, et qui touche plus à la forme qu'au fond, a apporté dans l'exercice de ses délicates fonctions la plus grande exactitude et la régularité la plus inattaquable. Serviteur précieux, aucune dépense, si minime fût-elle, n'échappait à ses yeux. Nous ne donnerons de sa comptabilité qu'un ou deux échantillons, qui sont peut-être des curiosités historiques.

A la date du 5 février 1845, nous trouvons inscrite une fantaisie significative du prisonnier de Ham : Payé à M. Paulin « facture d'*un* » *cliché du talisman de Charlemagne*, 12 fr. »

Le 29 avril 1846, immédiatement au-dessous d'un envoi de 100 napoléons (avec le change, 2,025 fr.) à M. Conneau, nous lisons ceci : « Achat de f$^{d}$ (foulard), 3 fr.; une b » (blouse), fr. 5-25; *idem*, fr. 3-75; un b$^{on}$ (bâ- » ton? bourgeron?), fr. 3-50; un p$^{on}$ (pantalon), » fr. 2-75; une ch. (chemise), fr. 3-75; tablier » et cravate, fr. 2-50; diverses : potasse, cen- » (dre), braise, fr. 0-75; en tout, fr. 25-25. »

Or, c'est le 25 mai 1846 que Louis-Napoléon, avec l'aide du docteur Conneau, s'est évadé de Ham, sous des habits d'ouvrier.

Durant la captivité du prince, M. Bure faisait valoir ses fonds, soit par des opérations de change, soit à la Bourse, perdant ou gagnant de petites sommes (6,000 fr. de gain,

| PENSIONS. | DONS. |
|---|---|

15,000 fr. de pertes en 1845-1846), sur lesquelles il avait une remise de 3 p. c. Il payait les dettes du prince et les très-nombreuses pensions et libéralités qui grevaient son budget, modeste encore. Nous aurons à parler de M. Bure dans nos études sur la liste civile et sur les dépenses de Louis-Napoléon. Nous nous bornons ici à ce qui lui est personnel.

En 1848, nous le voyons possesseur, comme prête-nom peut-être, de quatre-vingts actionsdu *National*, dont trente cédées dès l'origine à M. Bouffet-Montauban (n^os^ 409 à 488), à 250 fr. = 20,000 francs. Après en avoir touché le dividende en juin 1848 (seul et unique bénéfice qu'aient réalisé les actionnaires du *National*), il transfère au duc de Brunswick les cinquante qui lui restent (septembre 1848). En janvier 1849, les trente de M. Bouffet-Montauban passent dans les mêmes mains.

Toujours en 1848, M. Bure prend cinquante actions des Cités ouvrières Chabert (l'affaire a été mauvaise), ci : 15,000 francs.

L'année suivante, il garantit, avec le prince, le cautionnement du journal *Le Bienfaisant*, fourni par un sieur Tribalot.

Le 27 mars 1850, M. Bure avance au Prince 2,000 francs pour visiter *les casernes*. Le 25 avril, il prête sans reçu 4,000 francs pour *la revue*. Nous citons ces petits faits, parce qu'ils jettent quelque lumière sur les manœuvres du prétendant à l'empire.

Outre sa terre des Moyeux, nous trouvons la trace d'autres propriétés, dues sans doute à la munificence impériale. En janvier 1853, un régisseur lui écrit de l'Abbaye-du-Val (?)

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | |
| Un billet sans date, écrit par un ami, M. Temblaire, sous-préfet de Philippeville, nous apprend que M. Bure possède, entre Philippeville et Constantine, cercle de Guelma, territoire des Beni-Foulah ou Fourhal, une concession voisine de celle de M. Théodore Forestier. Cette concession consistait en 1,500 hectares, forêts d'oliviers, choisis par un sieur de Franchis, colon. Les premiers fonds d'exploitation semblent avoir été fournis, en commun, par M. Bure et par le sieur Delcro ou Delero. | | |
| Une affreuse aquarelle de tailleur représente un éclatant costume de trésorier général, évalué 900 francs. | | |
| *Bure* (Eugène), jeune homme qui portait le nom du précédent. Il semble avoir été assez longtemps ulcéré contre son père, qui le négligeait. Il s'en plaint, même à l'Empereur, dans deux lettres de 1864 et de 1866. | | |
| Nous y voyons qu'en 1864, âgé de 22 ans, pourvu d'une pension de 6,000 francs. . . | 6,000 | |
| placé comme surnuméraire à la direction des fonds au ministère des affaires étrangères, ce qu'il trouve illusoire, il est dégoûté de Paris et demande un consulat en quelque coin du monde. | | |
| M. Bure ne lui a jamais rien donné, ni argent, ni recommandations. « Je le mets au » défi, dit M. Eugène Bure, de me prouver » un seul acte de paternité, même amicale. » Est-ce une raison, parce que l'on a été *con-* » *traint de donner son nom à un individu* (ce » sont les propres paroles de M. Bure à moi- | | |

| PENSIONS. | DONS. |
|---|---|
| fr. | |

» même, je le jure), pour l'abandonner aussi » déloyalement et sous d'aussi faux prétex- » tes... Et pourtant, je sais pertinemment, » puisque c'est M. Bure lui-même qui l'a dit, » que Votre Majesté lui a confié une somme » de 400,000 francs *pour nous*... Qu'on n'ait » pas l'air de me jeter sur le pavé comme » une bête puante... Quand on ose écrire de » moi : Il n'est bon qu'à faire un second » comte Léon (voir le n° 8, chap. Ier), c'est » une infamie qui me révolte. »

L'Empereur, d'ailleurs, n'a jamais encouragé « les illusions et idées imaginaires qui » ne peuvent que nuire à M. Eugène Bure ; » il s'est toujours refusé à le recevoir.

M. Eugène Bure explique ses dettes par son voyage en Amérique, où on l'a envoyé « promener » deux ans avec de fausses promesses, par ses logement, habillement, etc.

Envoyé vice-consul à Rosas, 6,000 francs, 6,000
M. Eugène Bure (janvier 1866) continue à crier misère ; il s'adresse cette fois à M. Conti ; il lui envoie un compte de ses dettes, qui, malheureusement, nous manque.

Plus tard, au moment de partir pour le consulat de Zanzibar (1868), il revient sur cette froideur peu filiale. Il s'exprime ainsi dans une curieuse lettre à l'Empereur : « M. Bure, mon père, qui m'a déjà pardonné » tout le mal que je lui ai fait. » (A cette occasion, M. Bure s'est décidé à demander pour lui des lettres de recommandation.)

Nous trouvons dans des comptes de 1846 quelques indications qui se rapportent proba-

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| blement à M. Eugène Bure : 15 novembre 1846, voyage à Londres avec Mme C. (Cornu ou Camus) et *Eugène*, 952 francs, et plusieurs autres voyages d'*Eugène* à Étampes et à Ham. | | |
| *Bussac (De)*, capitaine du 50e de ligne (1857) ; don de 1,400 francs. . . . . . . . . . | . . . | 1,400 |
| C | | |
| *Caillaux* (1864) reçoit, pour payer ses dettes, dont l'état est joint, 7,078 francs . . . . | . . . | 7,078 |
| *Camas (Mlle de)*, 1859 : 20,000 francs en cinq mois (dot ?) . . . . . . . . . . . . . | . . . | 20,000 |
| *Campana* (Comtesse et marquise Émilie [il y a là deux personnes sans doute, mais les documents que nous possédons ne nous permettent pas d'établir entre elles une distinction suffisante]) prête à Louis-Napoléon 33,000 fr. Nous avons la traite : « Bon pour trente- » trois mille francs que moi, la soussignée, » je m'engage à payer à MM. Borlini-Duprès, » ou à son ordre, le 29 juillet 1851. Comtesse » Émilie Campana. Rome, 29 avril 1851. » A M. le prince Louis N. Bonaparte, prési- » dent de la République française, à Paris. » | | |
| En septembre 1852, Mme Campana reçut du Président 50,000 francs . . . . . . . | . . . | 50,000 |
| En 1853, elle peut tirer sur M. Bure jusqu'à concurrence de 100,000 francs. . . . | . . . | 100,000 |
| En 1866, elle obtient 10,000 francs . . . | . . . | 10,000 |
| Dès 1856, elle figure pour une pension de 12,000 francs × 14 = 162,000. . . . . . . | 12,000 | |
| En 1870 la marquise Campana reçoit quatre mois de 10,500 francs = 42,000 francs . | . . . | 42,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| En tout, approximativement 400,000 fr. | | |
| *Camus* (Mme) reçoit dès 1841 diverses gratifications, qui se transforment en 1846 en une pension de 1,600 francs. . . . . . . . . | 1,600 | |
| C'est la caisse de M. Bure qui, avant 1848, paie l'installation, les meubles, jusqu'au vin (une feuillette, 160 francs) de Mme Camus. En août 1849, sa pension est élevée à 6,000 fr. . | 6,000 | |
| Son fils ou son mari, M. Camus, est directeur des domaines de la Sologne. | | |
| *Carpentier* (Eugène), 1857 ; avance de 6,000 fr.; 1860, don de 3,000 francs; 1861, *id.* de 4,500 francs. Ensemble 13,500 francs . . . | . . . | 13,500 |
| *Casabianca* (Vicomte Achille), filleul de Charlotte Bonaparte-Centamori, agent financier de Napoléon III en Italie et régisseur de la terre de Civita-Nova. (Tout un dossier de réclamations contre sa gérance). Il reçoit en 1852 une gratification de 2,000 francs . . . | . . . | 2,000 |
| Appointements inconnus. | | |
| Il propose de nombreuses acquisitions pour agrandir le domaine de Civita-Nova, une entre autres qu'il évalue à 330,000 francs. Il se trouve que cette affaire ne devait pas monter à plus de 245,000 francs. Écart 85,000 fr. | | |
| Le comte Vico degli Ubaldini, dont M. Casabianca avait acheté les biens pour le compte de l'Empereur, se plaint amèrement d'avoir été lésé et ruiné dans cette affaire. Ses réclamations sont accompagnées de nombreuses pièces à l'appui et recommandées par le cardinal de Bonnechose. On ne sait quelle suite a été donnée à ses sollicitations. | | |
| *Casanelli d'Istria,* évêque d'Ajaccio, août 1852, | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| don de 2,000 francs . . . . . . . . . . | . . . | 2,000 |
| *Castille* (Hippolyte). Pour une *Histoire de soixante ans* qui aura dix volumes, obtient une avance de 2,000 francs annuels. . . . | 2,000 | |
| (14 avril 1858) longue correspondance. En 1867, pour une brochure de dix-sept feuilles, 5,000 francs . . . . . . . . . . . . . | . . . | 5,000 |
| Le dossier de M. Hippolyte Castille sera prochainement publié *in extenso*; nous en tirons les indications suivantes : l'Empereur a tout fait pour s'attacher cet écrivain, qui n'a trouvé que déboires dans sa carrière semi-officielle. Sa pension de 6,000 francs, offerte par M. Rouland, a été supprimée en 1863, puis à grand'peine rétablie pour deux ans. 50,000 francs, offerts par l'Empereur pour l'achat du journal *Le Messager de Paris*, et qui devaient être avancés : 20,000 francs par un maire de Poitiers, 30,000 francs par M. de la Guéronnière, sur les fonds alloués à la presse, n'ont jamais été versés. Le maire de Poitiers a fait faillite et s'est enfui ; M. de la Guéronnière n'a fourni que 4,000 francs. M. Hippolyte Castille, ruiné, accablé sous le poids de 100,000 francs de dettes, a pu méditer, à ses dépens, sur la faveur des princes. | | |
| *Cattaneo*, ex-officier de l'Empire, pension 6,000 francs . . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| (Au moins jusqu'en juin 1853). | | |
| *Césena* (A. de), 2,000 francs pour un travail sur les théâtres. 1852 (fonds secrets) . . . . . | . . . | 2,000 |
| *Chambure* (Mme de), 1865, 19,000 francs . . . | . . . | 19,000 |
| *Chandelier*, ancien serviteur à Sainte-Hélène (1853), pension 1,200 francs . . . . . . . | 1,200 | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | | fr. |
| *Chanoine* aîné, fait valoir diverses créances (105,000 francs environ), et demande par deux lettres, datées du Havre 24 mars 1849 et 24 janvier 1850, une place de courtier ou son remboursement. Ces pièces, curieuses à plus d'un titre, nous apprennent qu'un sieur Devey, qui fit faillite en 1842 et qui emprunta 10 francs à M. Bure en 1849 (septembre), fut, en janvier 1841, chargé de réclamer au gouvernement français une somme de 20,335,379 francs censée due à Louis-Napoléon. La moitié du produit devait appartenir aux intermédiaires. En même temps, deux crédits de 75,000 francs et de 30,000 francs, celui-ci destiné à retirer des mains de Devey des valeurs souscrites en 1839-40 par le général Montholon, l'autre ouvert par M. Edgard Ney, avec garantie du Prince, passèrent en presque totalité à M. Chanoine aîné, qui trouva MM. de Montholon et Devey insolvables. Le sieur Devey cependant parvint encore à soutirer à M. Chanoine, en 1841, 50 £ (1,250 francs), sur dépôt de certaines pièces. Quant à la créance de 75,000 francs garantie par une hypothèque sur le domaine d'Arenenberg, M. Chanoine s'abstint de la faire valoir, comptant sur la fortune du Prétendant. | | |
| *Chantepie* (mars et juillet 1858), une somme de 30,000 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 30,000 |
| M. Chantepie a été employé à l'Elysée. Il a laissé des dettes que l'Empereur refusa de payer. | | |
| *Charbonnière* (Commandant *Girard de*), 1852, frais de représentation, 250 francs par tri- | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| mestre . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,000 | |
| *Choppin d'Arnouville*, le 22 mai 1861, remercie de l'envoi de 3,000 francs . . . . . . . | . . . | 3,000 |
| *Cocteau*, solde de prix, comptes Béville, 1859, 101,500 francs. . . . . . . . . . . . | . . . | 101,500 |
| *Campagny de Courrières*, petit-fils du général Laborde, pension (institution Barbet), 1,544 francs . . . . . . . . . . . . . . . | 1,544 | |
| *Conneau* (Henri), fidèle ami, médecin et médecin en chef du Prince, directeur des dons et secours. Sa vie est trop mêlée à celle de Louis-Napoléon pour que nous la retracions ici. Ses appointements avant 1848, l'acquisition de la clientèle Berrier-Fontaine à Londres, sortent quelque peu de notre cadre. | | |
| Comme médecin en chef, il reçut quatre ans 6,000 . . . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| un an 12,000 . . . . . . . . . . . . . | 12,000 | |
| dix-neuf ans 30,000 francs . . . . . . . | 30,000 | |
| Comme trésorier des dons et secours, il disposait d'un budget de 1,200,000 francs en moyenne. | | |
| Enfin une propriété en Corse, dont nous ignorons la valeur. | | |
| *Contencin* (de), à partir de 1864, reçoit fréquemment 4,000 francs par mois ; sans doute une affaire de terrains . . . . . . . . . | 48,000 | |
| *Corbigny (Brossard de)*, inspecteur des forêts de la couronne, chargé de l'acquisition et de la mise en valeur de *la Jonchère*, reçoit 6,000 francs par mois, de juillet 1862 à juillet 1863, et 1,500 francs mensuels, depuis juillet 1863, mettons un minimum de 12 mois. Ces | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| sommes, environ 90,000 francs, sont, pour partie au moins, destinées à l'entretien du domaine de la Jonchère. . . . . . . . | . . . | 90,000 |
| *Corneille* (Pierre), descendant du tragique, pension de 600 francs . . . . . . . . . . | 600 | |
| Les demoiselles L. N., M. T. et Cath. Corneille, les dames Desmarest et Chabannes, nées Corneille, reçoivent chacune une pension de 400 francs . . . . . . . . . . . . . | 2,000 | |
| *Cotte* (Général de), 23 décembre 1851 : « Prière » à M. Bure de payer à M. Crémieux 2,500 » francs. . . . . . . . . . . . . . | . . . | 2,500 |
| » pour un cheval donné à M. le général de » Cotte. Le lieutenant-colonel Fleury. » 1857, 25,000 francs . . . . . . . . . | . . . | 25,000 |
| *Cramatte*, ancien commissaire spécial du palais, touchait 250 francs par mois. Après sa retraite, pension de 1,500 francs . . . . . | 1,500 | |
| *Crenne* (ancien matelot, ancien serviteur), 900 francs. . . . . . . . . . . . . . . | 900 | |
| *Crouy-Chanel* (Le prince de) reçoit fréquemment de la caisse des dons et secours 500 francs, 1,000 francs et plus. | | |
| De 1853 à 1859, les sommes données ainsi à M. de Crouy-Chanel s'élèvent au moins à 22,850 francs . . . . . . . . . . . | . . . | 22,850 |
| *Cuxac* (Léon), premier valet de chambre; nombreuses gratifications. L'Empereur lui a donné les maisons anglaises n$^{os}$ 3 et 4 (en quelle ville ?) et alloué 14,600 francs pour l'ameublement (note de M. Faure, architecte, 1865). . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 14,600 |

*(Voir le n° 8 pour la suite.)*

II

# NOTES DIPLOMATIQUES.

## La question des frontières.

*Lettres de M. Rouher à M. de Moustier et à l'Empereur.*

*Au Marquis de Moustier.*

Ministère d'État.

Cabinet du Ministre.

Cerçay, le 6 août 1866.

Mon cher ami,

Il y a trois jours, le comte de Goltz vint me voir; il me dit que M. de Bismark désirerait obtenir la reconnaissance officielle, immédiate, des annexions acceptées pour la Prusse, jusqu'à concurrence de 4 millions d'habitants, et me prie d'appuyer télégraphiquement auprès de l'Empereur la démarche privée qu'il avait faite, dans ce but, auprès de M. Drouyn de Lhuys.

Je me prêterai à son désir et j'adresserai à l'Empereur une dépêche télégraphique. Toutefois, je fis observer à M. de Goltz que cette question me semblait solidaire de celle de la rectification de nos frontières, et que, probablement, on lui manifesterait la volonté de les traiter simultanément. Mes prévisions se sont réalisées: hier, l'am-

bassadeur de Prusse m'a communiqué la réponse de notre collègue; celui-ci expose qu'une communication dans ce sens a été faite par Benedetti à M. de Bismark, et qu'on croit devoir attendre une réponse à cette suggestion avant d'aller plus avant dans les négociations. M. de Goltz trouve notre prétention légitime en principe; il considère que satisfaction doit être donnée au seul vœu de notre pays pour constituer, entre la France et la Prusse, une alliance nécessaire et féconde. Mais il est un peu blessé de ce que les communications qui lui sont faites, laissent notre dessein dans le vague le plus complet, et de ce qu'on semble ne pas vouloir lui faire connaître les conditions qu'on pense remplir auprès de M. de Bismark. Je lui ai fait observer que M. de Bismark avait dû l'instruire; il m'a répliqué que non, et il s'étonne d'autant plus d'être laissé en dehors de cette partie importante des négociations.

Je confesse que je ne vois pas grande utilité à cette réserve de notre part vis-à-vis d'un ambassadeur qui se déclare spontanément favorable à nos idées. Je serais assez d'avis de lui en dire au moins autant qu'à M. de Bismark, sous une forme officieuse, sinon officielle. Toutefois, je suis resté muet, et ce filandreux exposé n'a pour objet que de savoir si je dois ou non délier ma langue. Sa Majesté veut-elle que, dans mon rôle officieux, je sois ou non explicite à l'égard de M. de Goltz? Faut-il ne demander que les frontières de 1814? Ne faut-il pas avoir une prétention initiale plus vaste? Exprimant une opinion purement personnelle, je peux, sans inconvénient sérieux, afficher de grandes exigences. Étant l'écho de la pensée impériale, je dois avoir un langage rigoureux et correct. Éclairez-moi par un télégramme sur l'attitude que j'ai à tenir, après avoir pris les ordres de Sa Majesté.

Et maintenant, voici quelques impressions que je crois convenable de vous livrer : 1° Le sentiment public se prononce de plus en plus dans le sens d'un agrandissement à notre profit ; il est chaque jour dirigé, entraîné, égaré par les habiletés des hommes de parti. La presse favorable au Gouvernement ne peut pas modérer ce sentiment, parce qu'elle n'ose le partager dans une mesure quelconque; or c'est

là une mauvaise position, qu'il faut faire cesser le plus vite possible.

Si demain nous pouvions dire officiellement : « La Prusse consent » à ce que nous reprenions les frontières de 1814 et à effacer ainsi les conséquences de Waterloo, » l'opinion publique aurait un aliment et une direction, on ne se débattrait plus que sur une question de quotité à laquelle les masses resteraient indifférentes. 2° Je ne crois pas que cette rectification obtenue, vaille quittance pour l'avenir. Sans doute, il faudra que de nouveaux faits se produisent pour que de nouvelles prétentions s'élèvent, mais ces faits se produiront certainement. L'Allemagne n'en est qu'à la première des oscillations nombreuses qu'elle subira avant de trouver sa nouvelle assiette. Tenons-nous plus prêts, à l'avenir, à profiter mieux des événements; les occasions ne nous manqueront pas. Les États du sud du Mein, notamment, seront d'ici à peu d'années une pomme de discorde ou une matière à transaction. M. de Goltz ne dissimule pas, dès à présent, des convoitises vis-à-vis de ce groupe de confédérés. Aussi je tiens qu'à l'avenir nous pourrions stipuler, pour notre alliance, le prix que nous jugerons convenable.

S. M. l'Impératrice vous a écrit et a bien voulu m'exprimer des pensées toutes contraires. Elle voudrait demander beaucoup ou rien, pour ne pas compromettre nos prétentions définitives. Mais, pour demander beaucoup, il faut être au lendemain de grands succès, et ne rien obtenir aujourd'hui, c'est laisser en grande souffrance l'opinion publique.

Je n'entends plus parler de l'acquisition des fusils à aiguille; or, je vous ai dit ma pensée à cet égard ; il est essentiel pour l'armée, soit comme garantie, soit comme expérience, qu'un décret de virement mette à la disposition du Ministre de la guerre une somme considérable, pour commencer cette transformation. On ne l'utilisera que dans la mesure du possible, mais l'effet moral sera produit. Voyez en Angleterre : on n'a pas perdu vingt-quatre heures.

Voilà une lettre interminable et dont je me sens honteux. Je vous engage à ne la lire que pendant le loisir des bains.

Donnez-moi des nouvelles de la santé de l'Empereur. Ce malaise prolongé le fera-t-il renoncer à son traitement ou prolonger son séjour? La date du retour est-elle fixée ou prévue?

Mes amitiés à la Marquise. Toute la smala de Cerçay est en santé parfaite.

Votre tout dévoué,
E. Rouher.

---

## III

# LA VÉNÉTIE.

---

*A l'Empereur.*

MINISTÈRE D'ÉTAT.

—

Cabinet du Ministre.

—

(Sans date.)

Sire,

J'avais commencé la rédaction d'une note relative à la question que nous avons agitée hier. Elle est informe et illisible. Toutefois, à raison de l'urgence, et en faisant abstraction de tout amour-propre d'auteur, je la transmets à Votre Majesté, qui pourra se la faire lire par M. de Saint-Vallier, plus familiarisé avec ma mauvaise écriture.

Daignez, Sire, agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

E. Rouher.

I.

L'Empereur est préoccupé de la fausse position qui lui serait faite par l'acceptation de la Vénétie, et serait disposé à déclarer, par un acte officiel, qu'il rend à l'Autriche sa parole.

Cette mesure est-elle commandée par la situation?

Quelle impression ferait-elle sur l'opinion publique en France?

Quels avantages ou quelles complications apporterait-elle aux négociations pendantes?

II.

La note du 5 juillet a sans doute proclamé la cession pure et simple de la Vénétie à la France, et les termes absolus de cette note ont pu autoriser à penser, d'une part, que la transmission était opérée sans conditions; de l'autre, qu'elle était constatée par un instrument authentique et régulier; mais cela était contraire aux faits et à la nature des choses, car l'Autriche est restée en possession, la France n'a pas pris livraison, et l'Italie a continué contre son ennemi une lutte qu'elle ne pouvait interrompre sans méconnaître ses engagements envers la Prusse. Sans doute ces incidents, que Sa Majesté ne pouvait comprimer par aucune force matérielle disponible, ont pu éveiller de justes susceptibilités, mais enfin la lumière s'est faite; l'opinion publique a compris que la cession de la Vénétie était moins une opération réelle qu'un moyen de négociation, qu'un levier pour l'obtention de l'armistice, et cette interprétation plausible, naturelle, qui dégage l'honneur et la dignité du Gouvernement français, est acceptée par tous les hommes sérieux.

Pourquoi donc agiter de nouveau cette question, délicate sans doute, mais qui est entrée aujourd'hui dans une phase d'apaisement? Nous sommes certains de l'obtention de l'armistice; la suspension des hostilités est signée, les luttes sur ce qu'on appelle *notre territoire* sont interrompues. Loin d'être exposée à des blessures nouvelles, notre susceptibilité a reçu des garanties.

Mais, dit-on, cette situation est absolument fausse; nous sommes propriétaires apparents de la Vénétie, et, en réalité, l'Autriche ne reconnaît pas notre droit, ou tout au moins en entoure l'existence de conditions inacceptables, pendant que l'Italie déclare ne pas vouloir accepter la Vénétie des mains de la France et ne consent à la recevoir que de celles de l'Autriche. N'est-il pas plus raisonnable de faire

cesser l'équivoque qui couvre les positions respectives, de revenir au vrai et de renoncer au funeste présent qui nous a été fait?

Je ne saurais nier que l'équivoque s'est produite au lendemain du 5 juillet, mais je maintiens et répète qu'elle est aujourd'hui dissipée pour ceux qui examinent et se rendent compte de tout. Je ne vois aucun profit à enregistrer officiellement un désaccord qui prêtera à de nombreux commentaires et servira de prétexte aux attaques ennemies. Quant à l'Autriche, quelles conditions appose-t-elle à la cession de la Vénétie? Ces conditions sont absolument indépendantes et du nom du cessionnaire et de la forme de la cession. En effet, elles s'appliquent au pouvoir temporel du pape, à des restitutions d'argent, au régime du port de Venise, etc. Or ces conditions, l'Autriche peut-elle espérer les faire accepter par la Prusse et l'Italie? Évidemment non. La Prusse est liée sur ce point vis-à-vis du Gouvernement italien, et celui-ci n'est disposé à aucune concession; les maintenir, c'est recommencer la guerre, et alors il est bien surabondant de s'occuper de la Vénétie, puisque la résolution désespérée de l'Autriche de recourir de nouveau aux armes entraînerait du même coup et la cession de la Vénétie, et l'armistice, et la médiation. Si au contraire l'Autriche doit, en définitive, abandonner ces conditions, il n'y a pas lieu de les présenter aujourd'hui comme une raison déterminante de la conduite que nous avons à tenir. La seule observation fondée à mes yeux, que fasse l'Autriche est celle-ci : « Si l'armistice n'est pas suivi de la paix, je ne » puis me trouver alors dans des conditions plus mauvaises qu'à pré- » sent, car la livraison de Vérone comme gage de l'armistice me dé- » pouille d'une forteresse que j'ai intérêt à conserver si la guerre con- » tinue. » Cette réflexion aurait peut-être dû être faite plus tôt, elle nous aurait évité une fausse démarche vis-à-vis de l'Italie : mais il advient que l'Italie déclare ne pouvoir accepter la remise de Vérone par l'intermédiaire d'un commissaire français. Eh bien, cette double résistance, loin de compliquer les négociations, les simplifie. En effet, elle permet de dire à l'Italie : « Ne parlons plus de Vérone comme » gage de l'armistice; seulement, à l'invitation de la Prusse, que le

» cabinet de Florence demande comme préliminaire de paix la stipula-
» tion de la remise, lors du traité définitif, de toute la Vénétie, sans
» conditions, et le cabinet français négociera auprès de Vienne dans
» ce sens. »

Mais ici l'objection reparaît : comment et dans quelle forme se fera la cession de la Vénétie lors de la signature du traité de paix? Oh! je confesse qu'à ce moment cette question de forme me trouvera bien accommodant et bien désintéressé. En effet, lorsque l'Empereur aura fait accepter l'armistice et sera parvenu à faire triompher la paix en Europe, son grand but aura été atteint, son autorité aura reçu une sanction suprême. Dès lors, les questions de forme ne seront plus que des questions puériles, que l'opinion satisfaite envisagera avec la plus suprême indifférence. Il en serait tout autrement aujourd'hui, au milieu des préoccupations et des indécisions qui agitent le public : la renonciation publique à la cession de la Vénétie serait interprétée comme un aveu d'impuissance, une impossibilité d'obtenir l'armistice, une probabilité de reprise de la guerre. En France, on en serait ému et affligé ; les partis hostiles proclameraient brusquement l'avortement des combinaisons de l'Empereur ; en même temps, le parti révolutionnaire en Italie chercherait à voir dans cet abandon une victoire. En effet, si la guerre continuait, il croirait avoir atteint son but ; si, au contraire, il obtenait de la résignation de l'Autriche une cession directe, il présenterait ce résultat comme un succès contre la France.

Toute résolution relative à la Vénétie avant la signature de l'armistice est donc inopportune et entachée d'inconvénients sérieux.

Nota. Certaines confidences nous autoriseraient à penser que la Prusse pousse à la demande du Tyrol. Est-ce encore là une manœuvre souterraine pour se conserver les apparences de la modération et donner à l'Italie l'attitude de l'opiniâtreté?

# IV

## LE TRIPOT PEREIRE.

*A l'Empereur.*

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Cabinet du Ministre.

Paris, le 18 septembre 1867.

SIRE,

Je viens compléter les indications que j'ai données, par dépêche télégraphique, à Votre Majesté, sur les affaires du Crédit mobilier. Cette négociation, longue, hérissée de difficultés, pour le succès de laquelle j'ai été obligé de me mettre en relations directes avec la plupart des régents de la Banque, m'a démontré trois choses : 1° l'absence de toute autorité de la part de Rouland; 2° une hostilité violente, fortement mêlée de spéculation à la Bourse, de la part de tout ce qui est finances, en dehors de la Banque, contre toutes les sociétés constituées ou régies par MM. Pereire; 3° des maux intérieurs dans les sociétés du Crédit mobilier et de l'Immobilière, beaucoup plus graves que je ne l'avais présumé.

MM. Pereire avaient eu la pensée d'un emprunt de 75 millions, remboursable après trois ans. Cette somme et ce temps étaient utilement calculés à leur point de vue. En effet, d'une part, la Société

immobilière ne possède plus que des constructions et des terrains vagues. Ses propriétés à Marseille, qui représentent 177 millions, sont invendables; quant à ses propriétés à Paris, qui valent 114 millions, on ne veut pas en acheter, dans l'espoir prochain d'une dépréciation par liquidation judiciaire. Le passif s'élève à plus de 220 millions. Or les intérêts de ce passif sont supérieurs aux revenus de l'actif. Quant au Crédit mobilier, son portefeuille se compose en presque totalité de valeurs très-difficilement vendables et fortement dépréciées, pendant qu'il est sous le coup d'un passif exigible de 100 millions.

La conversion de son passif en dette payable à terme, jusqu'à concurrence de 75 millions, lui permettrait d'attendre des circonstances meilleures pour la réalisation de son actif. Malheureusement, je l'ai écrit à Votre Majesté, l'opération n'a été possible que jusqu'à concurrence de 37 millions et demi. C'est de ces circonstances que la Bourse a déduit sa propension à la baisse sur les valeurs des sociétés Pereire.

Cependant rien ne périclite pour quelque temps, et j'ai eu hier une longue conférence avec M. de Germiny, qui est disposé à prendre la direction du Crédit mobilier, conférence dans laquelle nous avons ébauché un plan qui donnerait une vie nouvelle à ces affaires. Si j'en reconnais l'exécution difficile, je ne la crois pas impossible. M. de Germiny a demandé à réfléchir aux idées que je lui ai soumises. Aussitôt qu'elles nous seront devenues communes, je les soumettrai à la haute approbation de l'Empereur.

Mon voyage à Nantes s'est exécuté aussi rapidement que possible. Arrivé le dimanche matin, j'en repartais le lundi à 7 heures du matin. J'ai trouvé dans le haut commerce un bon esprit politique et des témoignages très-vifs de dévouement à Votre Majesté.

Nous allons nous réunir, les ministres présents à Paris, dans quelques minutes. Nos préoccupations et notre causerie porteront probablement sur les affaires d'Italie. Je suspends ma lettre pour pouvoir faire connaître à l'Empereur le résultat de notre échange d'idées.

## V

## GARIBALDI.

19 septembre 1867.

Garibaldi paraît décidé à faire son expédition. On soutient qu'au lieu de chercher à traverser de vive force les lignes italiennes, il s'introduirait subrepticement à Viterbe, provoquerait une insurrection et se dirigerait sur Rome, dont la garnison ferait, en majeure partie, défection. Cette entreprise a-t-elle quelque chance de succès? M. de Sartiges, que j'ai vu hier soir, est convaincu que non. Mais il ne saurait y avoir inconvénient à arrêter des résolutions en vue de ces éventualités.

Tout est suspect dans cette malheureuse affaire. Garibaldi n'a-t-il personne derrière lui? N'a-t-il pas reçu de l'argent de M. de Bismark? Cette question de Rome n'est-elle pas destinée, comme en 1866 la Vénétie, à devenir le motif d'une alliance offensive et défensive entre la Prusse et l'Italie? Cette alliance n'est-elle pas en voie de formation, dans l'hypothèse de conflits ultérieurs? Toutes ces circonstances me préoccupent, mais ne sauraient, à mes yeux, modifier la conduite à tenir. Si Garibaldi envahit Viterbe et marche sur Rome, nous devons envoyer immédiatement 10,000 hommes à Civita-Vecchia, poursuivre et expulser Garibaldi, offrir au pape de rentrer à Rome, si par hasard il l'avait déjà quittée, puis ramener notre corps d'armée et, l'insuffi-

sance de la convention du 15 septembre ainsi constatée, offrir aux différentes puissances européennes la constitution d'une garantie collective. Cette attitude me paraît la seule conforme à notre dignité et à nos intérêts. Ne rien faire nous donnerait une apparence de complicité et renouvellerait toutes les accusations dirigées contre nous à propos des Marches et de l'Ombrie. Ce serait pour des élections plus ou moins prochaines une cause assez sérieuse d'affaiblissement. D'ailleurs, les temps actuels veulent que nous fassions énergiquement respecter la foi des traités, et une conduite résolue est plus propre à empêcher des alliances regrettables que les apparences de l'irrésolution.

Les Italiens nous demandent ce qu'ils doivent faire, et s'ils doivent poursuivre Garibaldi au delà de la frontière ; leur présence à Viterbe, si nous nous étions réservé l'occupation de Civita-Vecchia et de Rome, ne me paraîtrait pas un inconvénient, en ce sens qu'elle prouverait une communauté de vues. Mais alors les limites de l'occupation et la nécessité d'une évacuation simultanée, devraient être nettement convenues par un échange de notes.

Si l'Empereur donnait son adhésion aux idées que je me permets de lui soumettre, d'accord avec MM. de la Valette et Vuitry, il y aurait urgence : 1° de réunir à Toulon les bâtiments nécessaires ; 2° de diriger quelques régiments et des forces combinées de Lyon sur Toulon.

De nouveaux incidents se sont produits hier dans l'affaire du Crédit mobilier. MM. Pereire rencontrent des hésitations de la part de leurs administrateurs à s'engager vis-à-vis de la Banque ; ils sont eux-mêmes peu disposés à s'obliger, et veulent tantôt donner leur démission, tantôt rester à la tête de leurs affaires. Par suite, ils rêvent les combinaisons les plus illusoires et les concours les plus impossibles. On ne saurait être dupe désormais de tous ces mirages qui les ont abusés ; il faut en finir de cette crise, résolûment et le plus tôt possible. Le mal est énorme : ces affaires succombent sous les exigibilités tout à fait hors de proportion avec les ressources disponibles. Aucun allégement ne peut être espéré, si ce n'est celui consenti par la Banque;

il faut donc que MM. Pereire se mettent en mesure pour l'obtenir et laissent la place à d'autres individualités ne soulevant pas d'hostilités violentes. Ces messieurs auront peut-être recours à Votre Majesté : je la supplie de les décourager nettement, car, si d'ici à huit jours ils ne se résignent pas, ils vont droit à la faillite. Je ne sais même si aujourd'hui, quoi qu'on fasse, on pourra l'éviter.

C'est vraiment quelque chose d'inouï que de voir les administrateurs de ces sociétés disposés à se laver les mains des désastres qui menacent cette masse d'actionnaires. Ils se figurent tout simplement pouvoir rester riches au milieu des ruines qui les entoureraient. C'est certainement la plus folle des illusions : il faut qu'ils demeurent bien convaincus, car c'est une chose juste et morale, que leur fortune et leur honneur sont pleinement engagés dans ces malheureuses entreprises.

Je fais mes excuses à Votre Majesté de cette missive démesurée, mais ce sont, à proprement parler, deux missives dans une seule.

Daignez, Sire, agréer l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

E. Rouher.

*P. S.* J'enverrai, sous très-peu de jours, à l'Empereur une note relative aux élections. L'Empereur ne croit-il pas utile que le maréchal Niel ait un intérimaire au moins désigné, sinon officiel? Il n'est pas inutile de se prémunir contre les incidents les plus invraisemblables.

---

# VI

## BAZAINE AU MEXIQUE.

La polémique relative au maréchal Bazaine me paraît très-regrettable ; elle maintient dans le débat public, fort inutilement, l'affaire du Mexique. Le maréchal ne paraît pas s'en soucier, ou mieux il va demander de l'appui à des journaux de l'opposition. L'Empereur ne croirait-il pas convenable que le Gouvernement doive intervenir officiellement dans ce débat? Le maréchal Bazaine pourrait adresser au Ministre de la guerre un rapport officiel sur l'expédition du Mexique ; ce rapport serait mis sous les yeux de l'Empereur par le Ministre ; il serait approuvé et inséré au *Moniteur*. Si l'on ne fait rien, le maréchal Bazaine et le Gouvernement continueront à être attaqués sans se défendre. Cette inertie a des inconvénients.

L'Empereur a-t-il pris connaissance de l'article du prince Napoléon sur l'Allemagne, inséré dans *Le Siècle?*

---

*A l'Empereur.*

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Cabinet du Ministre.

Cerçay, le 24 septembre 1867.

SIRE,

Votre Majesté a daigné terminer sa lettre par des témoignages de haute bienveillance, dont je lui exprime ma gratitude avec effusion.

Je ne saurais dire à l'Empereur tout le bonheur que j'en éprouve. Si un dévouement sans limites suffisait à les mériter, j'oserais croire que j'en suis digne.

Que Votre Majesté me permette aussi de la remercier des félicitations qu'elle a bien voulu m'adresser à propos de la biographie de Billault et de la prier d'être l'interprète de mes remercîments auprès de Sa Majesté l'Impératrice.

Votre Majesté m'avait à peu près donné la permission de remettre la décoration à l'artiste qui a fait la statue de Billault. Je n'en ai point usé, d'abord parce que l'œuvre est d'une grande médiocrité, puis parce que le préfet se montrait trop malheureux de n'avoir pas réussi dans sa demande en faveur du maire, et préférerait, par suite, qu'aucune distinction honorifique ne fût distribuée. Maintenant que cette récompense ne constituera plus un précédent en matière d'inauguration de monument, j'appelle de nouveau l'attention de l'Empereur sur la situation du maire de Nantes. Le préfet, qui est un administrateur distingué, a eu peut-être le tort de faire la petite spéculation de ne pas insister pour l'obtention de cette croix au 15 août, croyant l'obtenir sans difficulté au 15 septembre; mais, en réalité, il y aurait des inconvénients politiques à ajourner cette récompense à l'égard du magistrat d'une grande cité qui lutte courageusement contre un conseil municipal hostile et porte résolûment le drapeau du Gouvernement. Je ne connais pas personnellement M. Dufour; la mort subite de son frère l'avait éloigné de Nantes, le jour où j'y étais; mais on m'a affirmé qu'indépendamment même de ses fonctions municipales, il avait les titres les plus sérieux à la décoration.

J'envoie à votre Majesté une note sur les élections. Mon sentiment se résume en quelques mots : attendre le terme légal est une imprudence; une dissolution immédiate a d'incontestables avantages, mais elle est trop utilitaire, un peu équivoque, subreptice et peureuse; elle viole toutes les bonnes traditions du gouvernement représentatif. Des élections au mois de mai prochain se présentent avec de sérieuses chances de succès, quoique avec certaines difficultés et certains périls

de plus. Leur succès, plus chèrement acheté, donnera au Gouvernement une force incontestée, une autorité plus vraie et plus durable.

Garibaldi semble encore hésiter dans son agression contre Rome. Après tant de fanfaronnades, je regretterais presque son abstention. Il serait plus utile à notre politique générale que nous eussions l'occasion immédiate d'assurer l'intégrité des États pontificaux sur de nouvelles bases. Sinon, la crise pourra éclater dans des circonstances inopportunes et gênantes pour nos bons rapports avec l'Italie.

La circulaire Bismark produit la plus désagréable impression. M. de Moustier se demande quelle attitude diplomatique il doit prendre vis à-vis de ce document, dont la portée semble devoir être aggravée par l'adresse du parlement fédéral. Il en écrira à Votre Majesté. Il me semble, en ce qui concerne les journaux officieux, qu'ils doivent se borner à dire que cette circulaire est bien plutôt un moyen d'aplanir des difficultés intérieures et de faire voter des impôts nouveaux très-peu populaires, qu'elle n'est un acte d'agression volontaire à l'égard de la France. M. de Bismark se sert du nom de la France vis-à-vis de ses confédérés comme on se sert du nom de Croquemitaine vis-à-vis des enfants pour les rendre obéissants. La presse française ne saurait être dupe de ce jeu-là et contribuer à son succès par une polémique irritée. Elle conservera donc la quiétude la plus parfaite dans ses appréciations sur les affaires d'Allemagne, bien convaincue que les intérêts français n'auront pas à souffrir des événements ultérieurs et que la paix de l'Europe ne saurait être à la merci de telle ou telle expression malencontreuse. Nous sommes d'accord avec M. de Moustier pour faire développer ce thème par les journaux.

———

VII

# LE CRÉDIT MOBILIER.

*Rapport de M. Rouher à l'Empereur.*

Sire,

L'affaire du Crédit mobilier est entrée dans une phase d'apaisement. Maintenant qu'ils ont échappé au péril du jour, MM. Pereire commencent à se laisser entraîner à des idées de regret et de réaction. Ces sentiments sont dans l'ordre naturel des choses, et, loin de s'effacer, s'accentueront chaque jour davantage, parce que chaque jour leur donnera un peu plus la mesure de leur isolement, de leur chute et de leur responsabilité. Ils sont vraiment à plaindre; ils n'avaient pas mérité les haines féroces qui les ont poursuivis et dont leur témérité a facilité le triomphe. Mais leur abdication personnelle était devenue inévitable, et aujourd'hui tous les efforts doivent se concentrer dans l'étude des moyens propres à éviter de trop grands désastres. A ce point de vue, l'intervention de la Banque ne nous donne qu'un répit et du temps. La direction de M. de Germiny comme président des deux sociétés ne nous donne elle-même qu'une force contestée et un peu compromise par le souvenir des emprunts mexicains; mais nous n'avons pas eu le choix des personnes. M. Fremy a bien voulu, au dernier jour, consentir à accepter la présidence du Crédit mobilier ; mais, absent de Paris pendant que les négociations étaient en pleine acti-

vité, il n'a pu donner signe de vie que lorsque les négociations sur les personnes étaient beaucoup trop avancées. M. Fremy doit être actuellement à Biarritz; il serait bien utile que Votre Majesté l'invitât à nous donner le plus entier concours, car nous aurons grand besoin de tous les bons vouloirs réunis. Au fond, le nœud gordien de toutes ces affaires est dans la liquidation favorable de l'actif de la Société immobilière. Or la réalisation avantageuse de cet actif demande beaucoup de temps, alors que les embarras du Crédit mobilier, causés par l'imprudente immobilisation de son capital, exigent une prompte réalisation de ressources. Comment sortir de ce cercle vicieux? Voici le moyen que j'ai soumis au préfet de la Seine et qu'au premier abord il n'a pas repoussé.

La vente forcée de l'actif de la Société immobilière, indépendamment de la ruine causée aux actionnaires, produirait une sérieuse dépréciation pour les immeubles dans Paris, causerait ainsi une grande perturbation dans les nombreuses entreprises qui ont pour but des percements de rues et des reventes de terrains, réagirait même d'une manière très-fâcheuse sur les valeurs des immeubles que possède la ville de Paris, porterait enfin une certaine atteinte à la popularité des travaux qui s'exécutent dans la Capitale.

A ces divers points de vue, l'intervention de la Ville s'explique et se justifie. Mais en quelle forme pourrait-elle s'exercer? quelles sécurités pourrait-on lui fournir? La Société immobilière est concessionnaire de la rue Impériale, qui va du Théâtre-Français à l'Opéra, à travers la butte des Moulins. Cette concession est faite moyennant une subvention de 30 millions. C'est sur ce marché, non encore régularisé, que je voudrais enter ma combinaison. La Société immobilière réorganisée émettrait, sous la garantie de la ville de Paris, des obligations payables en quatre-vingt-dix-neuf ans, pour une somme de 100 millions. Ces obligations auraient un placement actions; leur produit servirait à désintéresser le Crédit mobilier, qui dès lors serait sauvé d'une catastrophe. Les propriétés de la Société immobilière reprendraient toute leur valeur, parce que tout le passif de la Société serait converti en une dette à long terme. Quant à la ville de Paris,

elle recevrait, à titre de garantie de son cautionnement, une hypothèque générale sur toutes les valeurs immobilières de la Société. Elle conserverait entre ses mains la subvention de 30 millions comme un gage ; enfin elle organiserait sur la Société même un système de contrôle destiné à sauvegarder ses intérêts. Cela serait nécessaire pour la validité de cet arrangement. Elle serait sans doute difficile à obtenir ; cependant je n'en désespérerais pas, si cette disposition faisait partie d'un ensemble de mesures destinées à régler les finances et l'octroi de la cité.

Cet arrangement ferait, il faut bien l'avouer, entrer deux grandes et malheureuses affaires dans une ère de prospérité. Mais il ne sera possible que si Votre Majesté en fait sa chose propre et insiste vivement pour son adoption ; car je ne me dissimule pas qu'on pourra, avec une certaine raison, soutenir que le crédit de la ville de Paris est ainsi détourné de sa destination légitime, et que l'opération en elle-même n'est pas exempte de certains risques. Il est d'ailleurs à désirer que les négociations sur ce sujet soient entamées le plus promptement possible. Daignez, Sire, excuser cette longue lettre et agréer l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

E. Rouher.

*P. S.* J'apprends à l'instant que Garibaldi serait entré sur le territoire pontifical. Votre Majesté a été avertie par le télégraphe et a dû donner ses ordres à la marine et à la guerre.

—

*A l'Empereur.*

MINISTÈRE D'ÉTAT.

—

Cabinet du Ministre.

Cercay, le 26 septembre 1867.

Sire,

Je soumets à Votre Majesté une note confidentielle, relative à deux vacances de recettes particulières ; je prie l'Empereur de me transmettre ses ordres par une simple note à la marge.

Les titres du Crédit mobilier et de la Société immobilière sont tou-

jours l'objet d'une ardente spéculation à la Bourse. Ces dépréciations exagérées n'ont pas d'inconvénient au fond des choses, car elles ne modifient pas l'actif réel; mais elles effrayent considérablement tous les petits porteurs et amènent des déclassements de titres qui sont fâcheux. Les amis de M. Fremy, et notamment M. de Persigny, regrettent vivement tout à la fois que le gouverneur du Crédit foncier n'ait pas été nommé président de Crédit mobilier, et que M. de Germiny ait été désigné pour cette position.

Pas n'était besoin de cet exemple pour savoir combien la critique est aisée. D'abord M. Fremy, après avoir ballotté les pauvres Pereire d'espérances en déceptions pendant plus de quatre mois, les avait définitivement abandonnés, puis M. Fremy, dans les dernières négociations qui ont eu, Dieu merci, une assez grande publicité, s'est tenu à l'écart jusqu'au moment où les choses étaient accomplies; il n'a paru, à la dernière heure, que pour formuler une condition impossible : sa nomination de président du Crédit mobilier, par décret impérial, nomination qui ne serait régulière qu'après la révision des statuts votée en assemblée générale d'actionnaires. Enfin, je dois dire à l'Empereur qu'à tort, sans doute, la Banque avait fait objection à la désignation de M. Fremy. Sa préoccupation était de ne pas venir en aide au maintien ou à la reconstitution de ce qu'elle appelait une maison de jeu. Or elle apercevait volontiers M. Soubeyran se glissant sous le manteau de M. Fremy et se servant du Crédit mobilier, non pour le sauver, mais pour l'éreinter dans de continuelles spéculations de Bourse. M. de Germiny, dont je ne méconnais pas les inconvénients, leur inspirait une plus grande confiance, parce qu'il est ancien gouverneur de la Banque.

Après tout, ni l'un ni l'autre ne représente un *Deus ex machina;* le succès est tout entier dans la combinaison que j'ai soumise à Votre Majesté.

Daignez, Sire, agréer l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

E. Rouher.

*P. S.* Si M. Fremy se décidait à accepter ce que je lui ai offert, la

présidence de la Société immobilière, ce qui est la chose importante, je tâcherai de décider M. de Germiny à l'abandonner, quoique je doive reconnaître combien aujourd'hui la démarche serait tardive.

—

*A l'Empereur.*

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Cabinet du Ministre.

Cerçay, le 29 septembre 1867.

SIRE,

Une nouvelle crise s'est produite dans les affaires dirigées par MM. Pereire. Une note publiée dans les journaux annonce que les intérêts des obligations du chemin de fer du Nord de l'Espagne ne seront pas payés le 1[er] octobre. Ce sinistre n'a, à aucun degré, pour cause les affaires de la Société immobilière et du Crédit mobilier, et nous n'étions pas en position de le conjurer.

La construction du chemin du Nord de l'Espagne a coûté beau coup plus d'argent qu'on ne l'avait cru dans le principe; le capital-actions avait été bien vite absorbé, puis il avait fallu émettre des obligations à un taux assez défavorable. La ligne, une fois ouverte, n'a pas donné des produits suffisants pour le service des intérêts des obligations. Le Crédit mobilier espagnol a consenti à faire des avances pour ce dernier pendant plusieurs années, dans l'espoir que le cabinet de Madrid réaliserait les quasi-promesses par lui faites et viendrait en aide aux compagnies de chemins de fer de l'Espagne, qui toutes sont en grande souffrance.

Votre Majesté sait les péripéties auxquelles cette négociation a été soumise et les résistances que nous avons rencontrées pour un acte de réparation légitime.

Le Crédit mobilier espagnol, découragé par ce mauvais vouloir, privé d'ailleurs par la crise financière actuelle de ses principales res-

sources, a refusé de continuer ses avances, et force a été d'annoncer le non-payement des intérêts des obligations.

J'avais signalé à M. Mon l'imminence de ce nouveau désastre, et le nouvel obstacle qui en résulterait pour accorder, aux valeurs de l'Etat espagnol, la cote qu'il persiste imperturbablement à réclamer; mais mon avertissement n'a produit aucun bon résultat. J'ai même dû déjouer une petite manœuvre des agents de change, probablement provoquée par quelque agent secondaire, et dont le but était d'avoir les bénéfices de la cote officielle sans l'avoir obtenue régulièrement.

J'ai cru devoir transmettre ces détails à Votre Majesté, d'abord pour éviter une confusion sur les causes de cette situation, ensuite pour justifier la prière que je fais à l'Empereur de saisir toute occasion favorable pour insister auprès du gouvernement de Madrid, dans l'intérêt des porteurs français de titres espagnols.

Daignez, Sire, agréer l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

E. Rouher.

---

## VIII

## UN PRÉFET MODÈLE.

---

*Lettre de G. d'Auribeau, préfet des basses-Pyrénées à M. Fr. Piétri.*

*Préfecture des basses-Pyrénées.*
CABINET DU PRÉFET.

Paris, le 10 février 1870.

Mon cher Piétri,

» J'ai reçu vos dix billets de mille ; ils sont arrivés aussi neufs qu'ils étaient partis. Nous serons prêts pour le mois d'août, mais on travaille peu en ce moment, à cause de la grosse mer.

» Nous sommes éreintés ; on se couche tous les matins à cinq heures, et il me tarde que le carême arrive : il y a un peu trop de princes à la clef, mais ils sont bons princes, et il ne faut pas s'en plaindre; cela fait bien dans *le Sport* et *la Gazette des Étrangers*. Je demande plus que jamais à rester ici, surtout *quand je serai* de première classe.

Votre bien dévoué,
G. D'AURIBEAU.

(Octobre 1858.)

Mon cher Piétri,

Je suis (*sic*) passé, il y a cinq jours, avec Mme d'Auribeau, par Paris, me rendant en toute hâte à Chantilly, auprès de mon-beau père, qui a

une attaque d'apoplexie; je l'ai quitté, il y a deux jours, un peu mieux; mais il a quatre-vingt-quatre ans! je n'ai pas cherché à vous voir, je n'avais rien de bien important à vous dire. Je suis revenu ici pour le départ de la reine (d'Espagne). Il a eu lieu ce matin à sept heures du matin (*sic*). Un temps affreux, peu de monde, pas de manifestations; la Reine, très-émue et très-affectueuse.

» Je vous envoie une copie de la lettre qu'elle m'a remise en partant.

» Je vous adresse également le manifeste de Marfori, cette pièce curieuse; si vous y comprenez quelque chose, vous voudrez me le dire. La rectification insérée au numéro suivant du *Mémorial,* que je vous adresse également, prouve bien l'authenticité de la note.

» Marfori est parti hier de Pau pour Paris; il a coupé ses favoris, sans doute pour éviter que les Parisiennes ne le reconnaissent et ne se l'arrachent.

» Le comte de Ezpeleta le remplace auprès de la Reine; c'est un excellent homme qui n'est pas Marfori du tout.

» Les terrains de Saint-Esprit ont été mis en adjudication hier. Un seul lot a été vendu; deux autres lots vont l'être de gré à gré; le prix moyen est de 16 fr. le mètre; mais je doute que la ville puisse vendre la totalité de ses terrains à ce prix. Je crois qu'en offrant de 8 à 10 fr., on serait très-généreux, et que le Conseil accepterait cette offre avec grand plaisir.

» J'ai reçu la note du maître d'hôtel qui a été chargé de nourrir la Reine et la cour jusqu'au moment où la maison a été organisée, c'est-à-dire *pendant quatre jours*. Cette note m'a paru exorbitante : 3,600 francs, c'est-à-dire 900 francs par jour. Je suis en pourparlers avec le maître d'hôtel pour obtenir les justifications de ses prétentions.

» Je n'ai plus d'argent; si vous ne voulez pas en demander maintenant, je ferai les avances nécessaires, car la presque totalité des dépenses portées à mon budget doivent être soldées immédiatement. Ce sont des secours ou des travaux comme ceux de la pointe du Phare, qui doivent être exécutés tout de suite.

» Les maisons ouvrières de Bayonne terminées vont être louées. Le comité de la Société du Prince impérial s'occupe, en ce moment, du choix des locataires. Les demandes sont très-nombreuses.

» Fort peu de monde à Pau jusqu'à présent, et du vilain monde. J'irai vous voir vers le 10 décembre et je vous porterai mes comptes.

Votre bien dévoué,

G. d'Auribeau.

---

Étrange fonctionnaire que ce préfet!

On dirait un sous-intendant jovial et cascadeur, pour qui l'*anse du panier* n'a point de secrets, écrivant à son chef immédiat.

Ces princes, dont « il y a un peu trop à la clef, » mais « qui font bien dans le *Sport* et la *Gazette des Étrangers;* » ce beau-père moribond et qui « *a quatre-vingt-quatre ans* (!); » ce comte de Ezpeleta « *qui n'est pas Marfori du tout;* » cette bonne affaire de terrains de Saint-Esprit; cette note « exorbitante » des frais d'hôtel de la Reine d'Espagne; ce « *je n'ai plus d'argent* » et ce style d'auvergnat brochant sur le tout, cela fait, ma foi! une singulière *olla podrida*, bien digne d'un préfet de l'empire.

Est-ce un rapport ou une lettre de camaraderie? Les deux, sans doute. A coup sûr l'un et l'autre ont-ils le mérite de la franchise, voire même de la brutalité!

## IX

## ENCORE PIERRE BONAPARTE.

Dans le nº 1 de cette publication, nous avons classé sous ce titre : *Les Parents pauvres* une série d'humbles requêtes adressées par le prince Pierre à son impérial cousin, pour en obtenir des *secours*. Voici maintenant de nouvelles suppliques, du même au même, par lesquelles le prince mendiant sollicite un subside pour la location de ses chasses des Ardennes belges où il était venu habiter une petite propriété, au fond du Luxembourg, *les Épioux*.

La note en marge dit assez quel succès a obtenu cette nouvelle demande d'argent :

Sire (1),

Votre Majesté ayant quitté Paris sans m'accorder l'audience que j'avais sollicitée, je prends la respectueuse liberté de lui écrire en toute confiance.

Votre Majesté a bien voulu m'allouer 2,500 francs de plus par mois, pour le temps que je passerais en Corse. Ce supplément, moitié de celui que Votre Majesté m'avait accordé d'abord, ne me permettait pas de vivre sur le pied que j'avais adopté.

Je ne viens pas demander encore à Votre Majesté de me rendre

(1) Les mots suivants sont en marge de la supplique : « Mocquard, refuser *poliment*. Écrit le 20 juin 1861. »

5,000 francs par mois. J'ai été trop éprouvé par les fièvres pernicieuses de Corse pour songer à y retourner avec la *malaria,* c'est-à-dire avant la fin d'octobre.

Mais le besoin d'activité, qui est une loi impérieuse de mon organisation, me rappellera, le mois prochain, dans les Ardennes, où j'ai loué des chasses. J'ai dû m'y caser tant bien que mal, pour ne pas multiplier les dépenses; mais si Votre Majesté avait la bonté de me donner, dans les Ardennes, les 2,500 francs de plus qu'Elle m'accorde en Corse, cela me permettrait une tout autre installation.

J'en serais bien reconnaissant à Votre Majesté et je n'hésite pas, Sire, à vous présenter cette requête, parce que vous devez être persuadé que, s'il vous plaisait de mettre un terme à mon inaction, je serais heureux de consacrer au service de vos glorieuses entreprises tout ce qui me reste d'aptitude et d'énergie.

De Votre Majesté, Sire, le très-dévoué cousin,

Pierre-Napoléon Bonaparte.

Paris, 5 juin 1861.

---

Mon cher Monsieur Mocquard,

La lettre bienveillante que l'Empereur a daigné m'adresser, m'encourage à vous écrire celle-ci, dans l'espoir que vous trouverez un moment pour entretenir Sa Majesté de son objet.

L'Empereur a eu la bonté de m'accorder une autorisation de chasser dans la forêt de Ramboullet. Sa Majesté n'avait fait d'autre restriction que de ne pas tirer les cerfs.

Peu à peu, les officiers de la vénerie ont tellement restreint cette autorisation, qu'elle est devenue illusoire.

D'abord, ils ont compris dans une réserve, qu'ils se gardent bien de respecter eux-mêmes, les parties les plus giboyeuses de la forêt, et celles où j'avais l'habitude de chasser, comme étant les plus rapprochées de mon pied-à-terre, au Perray.

L'année dernière, ils m'ont envoyé la permission la veille de l'ou-

verture, quand, désespérant de la recevoir, j'avais déjà pris mes dispositions pour chasser ailleurs.

Enfin, cette année, j'ai écrit, *dans les meilleurs termes,* au prince de la Moskowa.

Il m'a fait répondre par un secrétaire une lettre peu convenable, qui ne contenait même pas mes titres et qualités consentis par Sa Majesté.

Et ce même secrétaire me transmet aujourd'hui une permission qui, aux autres restrictions, ajoute celle de ne pas tirer les faisans!

Que tirerais-je alors?... Il y a peu de gibier à Rambouillet. Il m'est arrivé de courir tout une journée sans tirer plus de huit ou dix pièces, même en abattant tout. J'ai donc renvoyé la permission ainsi formulée à Edgar Ney; mais, dans l'espoir que l'Empereur ne voudra pas que ses officiers paralysent sa bienveillance à l'égard des siens, je fais cette tentative auprès de vous, mon cher Monsieur Mocquard, et je vous serais reconnaissant, si vous trouvez le joint, de présenter ma réclamation à l'Empereur.

Du reste, je n'aurais usé de la permission que jusqu'à la fin d'octobre, époque à laquelle je compte aller en Corse, ou dans les Ardennes.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher Monsieur Mocquard, l'expression de mes sentiments très-affectueux et très-distingués.

P. N. Bonaparte.

Paris, le 18 août 1862.

---

Mon cher Monsieur Mocquard.

Je viens vous prier de ne donner aucune suite à ma dernière lettre, s'il en est temps encore. Voici pourquoi :

M. Rollet, secrétaire général de la vènerie, m'a retourné la permission que je lui avais renvoyée, à cause des restrictions nouvelles qu'elle contenait. M. Rollet déclare que c'est par suite d'un malentendu que la clause de ne pas tirer le faisan avait été insérée dans cette permission, et il ajoute que la vènerie entend que je chasse comme par le passé.

Quoi qu'il en soit, que ce malentendu ait eu lieu *réellement,* ou que je doive à votre bonne intervention d'avoir remis les choses dans le *statu quo,* la radiation de la clause me permettra de profiter encore de la faveur que l'Empereur m'a accordée, et dont je me fusse vu frustré à regret par des subalternes. J'ai cru, cependant, ne pouvoir moins faire que de vous informer de cette explication, que M. Rollet, il faut en convenir, a donnée de la meilleure grâce du monde.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher monsieur Mocquart, la nouvelle expression de mes sentiments affectueux et distingués.

P. N. Bonaparte.

Paris, le 20 août 1862.

*P. S.* Vous seriez bien aimable si vous pouviez m'écrire un mot pour me rassurer sur les bruits qui courent, sans fondement, j'espère, de tentatives criminelles contre la personne de l'Empereur. On prétend qu'on l'aurait attaqué au bois de Boulogne, et que Fleury aurait dû arrêter lui-même les coupables, armés jusqu'aux dents, au nombre de quatre dans une voiture, etc., etc.

Si ce sont des contes, tant mieux! mais cela inquiète ceux qu'on ne tient au courant de rien. Si c'était vrai, malheureusement, vous devriez bien dire à l'Empereur qu'il n'oublie pas certain cousin dont le bras est solide et le cœur dévoué à sa personne.

---

## X

# LES MASSACRES DE LA RICAMARIE.

Après la fusillade de la Ricamarie, l'Impératrice, sollicitée de secourir la famille d'une jeune fille gravement blessée dans la collision, demanda conseil à M. le général de Palikao, qui formula son opinion dans les termes suivants :

**Quatrième corps d'armée.**

CABINET DU GÉNÉRAL COMMANDANT.

—

Quartier général à Lyon, le 28 septembre 1869.

MADAME LA COMTESSE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle, au nom de Sa Majesté l'Impératrice, vous me demandez des renseignements sur une jeune fille qui fait l'objet de la note ci-jointe, que je vous renvoie.

J'ajoute également à cette lettre les renseignements donnés par le maire de la commune habitée par cette jeune fille. Quelque (*sic*) soit l'opinion de ce fonctionnaire et celle des journalistes, je pense, Madame la Comtesse, que venir en aide à des familles qui n'ont pas craint d'employer l'outrage et la calomnie contre de braves soldats qui ont fait leur devoir, serait du plus fâcheux exemple aux yeux

de cette mauvaise population de Saint-Étienne; ce serait un blâme jeté sur l'armée et ce serait dangereux pour l'avenir. Cette opinion est celle du général qui commande à Saint-Étienne, et je la partage entièrement.

Déjà l'amnistie a fait relâcher 51 ouvriers mineurs qui ont tiré sur la troupe et l'ont insultée, et tous les jours des lettres anonymes, dans le genre de celle que je joins ici, pourront prouver à Sa Majesté les bons sentiments des amnistiés.

Veuillez, je vous prie, Madame la Comtesse, déposer aux pieds de Sa Majesté l'hommage de mon profond respect et agréer pour vous celui de mes sentiments tout dévoués.

Général Ch. de Montauban, comte de Palikao.

---

Voici la note et le certificat du maire de la Ricamarie, visés par la lettre de M. de Palikao :

Porté par l'importance du sujet plus que par le mérite de l'écrivain, l'épisode de la Ricamarie a eu beaucoup de retentissement; il a été reproduit par toute la presse indépendante, même par l'austère *Débats*.

Aujourd'hui que l'émotion populaire est en partie calmée dans le bassin houiller de Saint-Étienne, une œuvre de charitable pitié ferait une excellente impression sur l'esprit de ces gens, ignorants plutôt que coupables.

Parmi les victimes de la catastrophe, la plus intéressante, sans contredit, est la jeune Jenny Petit, qui a été sauvée par miracle, mais qui ne recouvrera jamais l'usage de son bras gauche. Ne pourrait-elle se trouver sur le passage de Sa Majesté, à son retour de Corse? Ne pourrait-on, dans une certaine mesure, atténuer la portée du malheur qui a frappé cette enfant?

Ce serait dans toute l'acception du mot, une bonne œuvre bien placée.

Et, dans ce cas, le devoir de l'écrivain qui a cherché à attirer la commisération publique sur cette innocente victime de nos discordes sociales, serait de célébrer à haute voix tout ce qui serait fait pour soulager un malheur immérité.

MAIRIE DE LA RICAMARIE.

La Ricamarie, le 25 septembre 1869.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 23 du courant, relatifs à la jeune Jenny Petit, blessée dans la collision de la Ricamarie.

Les voici :

1° La jeune Jenny s'est trouvée sur les lieux, attirée par la curiosité;

2° Elle y est allée seule, en suivant la foule qui s'y portait; ses père et mère, ni aucun de ses parents, n'étaient avec elle;

3° Son état de santé laisse beaucoup à désirer; ses blessures ne sont pas cicatrisées; elle ne se sert pas de son bras, qu'elle porte toujours en écharpe;

4° La position de sa famille est malheureuse; elle n'a joué aucun rôle dans ces événements; son père est un simple ouvrier aux mines, père de quatre enfants, dont Jenny est la plus âgée; il n'a d'autres moyens d'existence que le produit de son travail.

Agréez, monsieur le Général, l'assurance de mon profond respect.

*Le Maire de la Ricamarie,*

MURE.

XI

# LES SERVITEURS PRUDENTS.

La lettre suivante avait été précieusement classée dans un carton spécial, par M. Conti, avec cette étiquette : l'*Empereur*. Elle montre que les plus fervents serviteurs du régime tombé ne se risquaient que prudemment dans les aventures du gouvernement de décembre. Du moins attendaient-ils que « l'affaire eût réussi. »

*A M. le Directeur de l'imprimerie nationale.*

Monsieur le Directeur,

J'apprends par voie indirecte que les documents portant ma signature en imprimé vous sont envoyés pour être transmis en province; je suis entièrement étranger à ces actes, et vous prie de ne pas y maintenir ma signature.

Votre dévoué,

E. ROUHER.

Je fais la même déclaration et la même prière.

A. FOULD.

(A gauche, à l'angle de la lettre, cette note : *Reçu le 2 décembre 1851, à 6 heures du soir. Le secrétaire de la direction* (signature illisible). Et, au bas, le timbre de l'imprimerie nationale, en noir.

L'enveloppe qui contenait cette lettre porte : 2 *décembre* 1851. *Lettre de MM. Rouher et Fould.* A droite, au crayon, on trouve ce mot inexplicable : *Complot.*

## XII

# LA NOBLESSE AUX GENOUX DE NAPOLÉON.

*Lettre de la comtesse de*** à l'Empereur.*

Cette lettre fut remise à l'Empereur par M. Fr. Piétri, à qui elle avait été envoyée par le général Fleury, qui, le 1er mars 1866, lui écrivait : « Mon cher Piétri, je viens vous prier de remettre à l'Em- » pereur une lettre que vous avez dû recevoir hier de ma part, que » m'a adressée Mme la comtesse de... (née C.). Il serait nécessaire de » faire réponse à cette grande dame (!) qui s'adresse à l'Empereur, » je ne sais pourquoi. » — Par un sentiment que l'on comprendra, la commission a supprimé le nom de cette « grande dame, » dont la supplique ne fut pas accueillie. On va voir avec quelle ardeur étaient convoitées les charges de cour.

Sire,

C'est encore moi, mais je viens tout en tremblant, car cette fois j'ai très-peur, et Votre Majesté va peut-être se lasser de sa bonté, et me renvoyer très-durement. Je La supplie de ne pas être fâchée et de me pardonner si je suis vraiment ennuyeuse.

J'ai appris qu'il y avait plusieurs places de chambellan vacantes en ce moment, et comme c'était la position qu'occupait mon grand-

père (1), le comte de..., auprès de l'Empereur Napoléon Ier, j'avais toujours l'espoir d'obtenir un jour de Votre Majesté cette grande faveur pour mon mari, qui la désire et l'ambitionne si ardemment. Sire, je vous en prie, accordez-moi encore cette grâce. Mon mari n'est pas trop jeune : il a trente-trois ans, et il porterait si bien la livrée de vos *serviteurs* (2), Sire! C'est si facile à vous, Sire, de rendre heureux? Et vous savez si bien combien une charge de cette nature peut flatter toute une famille! Sire, ne me refusez pas, tout de suite au moins. J'ai un si ardent désir de réussir! Pardonnez-moi, je vous en conjure, et accordez à votre pauvre petite sujette une belle parole de consentement.

Je mets aux pieds de Votre Majesté mon hommage tendre et respectueux.

***

---

(1) Le grand-père de son mari.

(2) Le mot est souligné dans l'original.

## XIII

## L'ESPIONNAGE AU CORPS LÉGISLATIF.

Voici un document, duquel il semble résulter que le baron Jérôme David exerçait sur ses collègues une sorte de surveillance. Faut-il voir là l'explication des sommes considérables touchées à plusieurs reprises par le baron David sur la cassette impériale?

**Mystère du Bonapartisme !**

Paris, 21 novembre 1869.

Mon cher Conti,

Voici la liste des députés qui ont paru à la salle des conférences pendant ces derniers temps :

Sénéca, député de la Somme.
Rolle, député de la Côte-d'Or.
Keller, député du Haut-Rhin.
Calmètes, député des Pyrénées-Orientales.
Bodouin, député du Nord.
Général Dautheville, député de l'Ardèche.
Ferdinand David, député des Deux-Sèvres
Dollfus, député de Lot-et-Garonne.
Aylies, député du Gers.
Du Miral, député du Puy-de-Dôme.

Deseilligny, député de l'Aveyron.
Dugué de la Fauconnerie, député de l'Orne.
Chadenet, député de la Meuse.
Roulleaux Dugage, député de l'Hérault.
Josseau, député de Seine-et-Marne.
Kolb-Bernard, député du Nord.
Monier de la Sizeranne, député de la Drôme.
Richard, député de Seine-et-Oise.
Germain, député de l'Ain.
Lefèvre-Pontalis, député de Seine-et-Oise.
Cosserat, député de la Somme.
Baron Mercier, député de la Mayenne.
Choque, député du Nord.
Malézieux, député de l'Aisne.
Comte d'Ayguesvives, député de la Haute-Garonne.
Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron.
Pinard, député du Nord.
Comte de Chambrun, député de la Lozère.
Belmontet, député de Tarn-et-Garonne.
Général Lebreton, député d'Eure-et-Loir.
Hamoir, député du Nord.

Je vous remercie de la lettre obligeante que vous avez bien voulu m'écrire de la part de l'Empereur ; il n'est pas un seul de mes actes qui ne soit inspiré par la pensée de servir utilement Sa Majesté, que j'aime de tout mon cœur.

Recevez, mon cher Conti, l'assurance de ma considération parfaite et de mes sentiments affectueux et dévoués.

Baron JÉRÔME DAVID.

Les députés ne reviendront à Paris que vers la fin de la semaine ; il est fort possible que, parmi ceux qui ont paru à la salle des conférences, il y en ait qui se soient absentés de nouveau.

Bon J. D.

## XIV

## LES ESCROCS DÉCORÉS.

*Lettres de MM. Conti et Belmontet.*

CABINET DE L'EMPEREUR.

—

Minute n° 29.

Palais des Tuileries (mars 1870).

Mon cher Belmontet,

L'Empereur n'a pas signé le décret conférant la croix de chevalier de la Légion d'honneur au nommé L***, attendu qu'il résulte d'informations prises à la préfecture de police, que M. L*** est noté, aux sommiers judiciaires, comme ayant été condamné par la Cour royale de Paris, le 10 avril 1838, à un an de prison pour escroquerie.

Il est inconcevable, mon cher Belmontet, que vous ayez mis une telle légèreté à présenter à l'Empereur pour une nomination dans la Légion d'honneur.

Tout à vous.

CONTI.

---

CORPS LÉGISLATIF.

—

Paris, le 26 mars 1870.

Mon cher Sénateur,

Le cher bonapartiste est encore sous le coup de la tuile qui lui est tombée sur la tête, venant des Tuileries.

Votre reproche de légèreté n'est nullement léger pour moi. Je suis sur la croix de M. L***. Pourquoi me crucifier pour une erreur que les ministres et l'Empereur lui-même ont eu le malheur de commettre quelquefois?

L'Empereur a nommé un préfet que M. Turgot, ministre des affaires étrangères, avait destitué pour avoir commis certains méfaits, étant en Amérique, ministre plénipotentiaire de la France.

Un préfet de Tarn-et-Garonne a fait décorer un maire que le conseil des notaires avait frappé d'indignité quelques années auparavant, comme notaire forcé de céder sa charge.

Dans l'armée, on a fait monter à des grades supérieurs des officiers que l'opinion publique accusait de malversation.

Il est vrai de dire qu'une erreur n'est pas justifiée par une autre erreur; c'est évident.

Mais moi, qui n'ai pas les moyens d'être renseigné comme les ministres, les préfets et le chef de l'État lui-même, surtout sur les faits passés depuis trente ans, comme celui que vous signalez contre M. L***, comment vouliez-vous que je ne fusse pas entraîné devant des états de service militaire très-distingués et devant des lettres probantes d'officiers supérieurs?

Quoi qu'il en soit, je suis désolé d'avoir patronné un officier que l'Empereur a complimenté, à Londres, sur la publication de son traité ou code des relations internationales.

Il faudra bien que M. L*** me donne des explications non équivoques sur une condamnation dont j'ose douter encore.

J'espère que Sa Majesté ne me tiendra pas rancune d'une erreur inévitable pour un esprit loyal comme le mien.

Le jour de la réception, aux Tuileries, des médaillés de Sainte-Hélène, l'Empereur m'a fait l'honneur de me dire, dans son cabinet, qu'il m'accordait le titre de commandeur, que quelques jours auparavant, Sa Majesté reconnaissait m'être dû depuis longtemps, titre que je crois mériter autant que les Latour-Dumoulin et autres députés *ejusdem farinæ*.

Le décret n'a pas encore paru dans le *Journal officiel;* à quoi attribuer ce retard? L'indignité de M. L*** ne peut déteindre sur le président des médaillés de Sainte-Hélène.

Nous, les impérialistes vrais, nous sommes habitués à tant de déceptions, qu'une de plus ne peut absolument rien sur la sincérité de notre culte et de notre dévouement. Nos principes nous viennent de l'âme, et l'âme se suffit à elle-même.

C'est égal, le coup de la tuile retentit encore.

A vous toujours.

L. Belmontet.

Ce 26, anniversaire de cet incorrigible bonapartiste qui se nomme Belmontet.

---

CABINET DE L'EMPEREUR.

Minute n° 35.

Sans date (mars 1870.)

Mon cher Belmontet,

Il m'est impossible de répondre à toutes les lettres que vous m'écrivez. Qu'il me suffise de vous dire que la croix de commandeur de la Légion d'honneur, qui vous a été promise, vous sera accordée au mois d'août.

Tout à vous.

Conti.

---

Il paraît que les sieurs Conti et Belmontet ne s'entendaient pas précisément comme deux tourtereaux, on le voit de reste.

---

# XV

## LA MAGISTRATURE.

---

*Lettre de M. A. Roussel, avocat général, à M. Conti.*

Monsieur le Conseiller d'État,

J'ai l'espoir d'être présenté aujourd'hui ou demain à l'Empereur par M. le Garde des Sceaux, pour une présidence de chambre à Paris. Vous m'avez vu à l'œuvre dans les commissions militaires, et vous connaissez mon dévouement pour Sa Majesté ; aussi fais-je un appel à votre bienveillance pour, si vous en trouvez l'occasion, dire quelques mots favorables à celui duquel dépendent nos destinées.

Permettez-moi de vous adresser, avec mes remercîments, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Amédée ROUSSEL,

Avocat général.

17 février 1865.

# XVI

## L'EMPEREUR JOURNALISTE.

---

*Projets d'articles.*

(tracés de la main de l'Empereur).

Napoléon avait, comme le prouvent les quittances trouvées dans ses papiers, trois journaux soldés sur sa cassette particulière : *Le Peuple*, de M. Duvernois, *Le Dix Décembre* et, à un moment donné, *L'Époque*. Il adressait de temps à autre, sur les sujets à l'ordre du jour, des articles à ces journaux. C'est tantôt une attaque à l'opposition, tantôt un portrait de l'Impératrice, à propos de la Sainte-Eugénie. Nous publions aujourd'hui trois de ces articles ou brouillons d'articles.

1.

« Les idées ont une filiation avec les hommes. Pour savoir ce que nous sommes, il faut savoir ce qu'étaient nos pères.

» Dans la grande crise de 1814 et de 1815, lorsque l'Europe était conjurée contre l'Empire, le peuple français montra le plus héroïque dévouement à Napoléon, glorieux représentant de toutes les grandes idées de la révolution. Mais il y avait alors dans le pays trois partis, que nous retrouvons encore aujourd'hui :

» Les émigrés ;

» Les républicains ;

» Les libéraux.

» Ces trois partis croyaient représenter la nation et ne représentaient que des instincts égoïstes et sans racine dans le pays. Le peuple resta fidèle aux grands souvenirs de la grande époque. Eh bien, aujourd'hui il en est de même. La coalition de ces trois partis ne prévaudra pas contre le sentiment national, et ils auront beau mettre sur leur drapeau le grand mot de liberté, le peuple saura bien toujours que son bien-être, sa gloire, sa liberté réelle, sont avec l'Empire. »

2.

« Quel est le vrai représentant du peuple ? C'est celui qui résume dans sa personne les votes de huit millions de Français. C'est celui qui assure l'ordre, la prospérité, le progrès ; qui maintient notre ascendant devant l'étranger et qui, tenant d'une main ferme le gouvernail, empêche le vaisseau de l'État d'échouer dans l'anarchie ou la réaction. Et ce qui prouve combien l'Empereur est le véritable représentant de la France, c'est que tous les autres personnages qui sont en évidence ne représentent que des coteries opposées les unes aux autres. Est-ce, par exemple, M. Jules Favre qui représente la France ? Il est républicain ; il veut que le chef du pouvoir soit renommé tous les quatre ans, qu'une Chambre unique soit souveraine et dispose du pouvoir exécutif, que les forces militaires de la France soient assez amoindries pour qu'elle ne puisse plus faire la guerre, etc. Est-ce M. Thiers ? Celui-là veut la monarchie et un gouvernement parlementaire ; il veut une armée permanente fortement constituée et plus considérable que celle qui existe ; il veut qu'on abandonne l'Italie et son unité, qu'on refuse à l'Allemagne la Confédération germanique, qu'on rétablisse le système protecteur, qu'on diminue les travaux publics.

» Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc.

» Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotine et la liquidation sociale.

» Est-ce M. Falloux? Celui-là veut la suprématie de l'Église.

» Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France! Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'Empire, ou l'anarchie! »

*Ce que nous voulons* (1).

« Nous voulons l'affermissement du gouvernement actuel et le respect de la Constitution;

» L'anéantissement des anciens partis;

» La conciliation pour tous ceux qui se rallient franchement;

» Le progrès sous toutes ses formes;

» La dignité vis-à-vis de l'étranger;

» Le bien-être des classes agricoles et industrielles.

» Il est un fait réel, c'est que l'Empereur est resté aussi populaire qu'il y a quinze ans, tandis que son gouvernement ne l'est pas.

» D'où vient cette anomalie?

» C'est que les agents du pouvoir, au lieu d'imiter la bienveillance extrême du chef de l'État, sa modestie et sa simplicité, ont été infatués des pouvoirs qui leur étaient délégués, et qu'ils ne se sont pas assez occupés de suivre les inspirations des populations et ne se sont pas assez occupés de leurs intérêts.

» Les administrations sont restées avec le même esprit que sous Louis-Philippe, hautaines et routinières.

» Les préfets ont voulu faire les pachas et imposer leurs volontés aux populations.

» Le gouvernement de l'Empereur est le plus honnête qui ait jamais existé, mais il s'est laissé contaminer par des hommes qui, sans être au pouvoir, étaient en relation avec le gouvernement et qui le compromettaient par leurs spéculations.

» La presse, au lieu de contrôler les actes de tous les agents du pouvoir, ou a été servile ou rebelle.

---

(1) Le titre est, comme la pièce entière, de la main de Napoléon.

» Dévoués sans réserve à l'Empereur, notre tâche est de le servir, non en aveugles, mais avec les yeux ouverts. Blâmant tout ce qui est blâmable, osant résolûment dire notre opinion sur les hommes comme sur les choses, ne donnons notre éloge que sur ce qui est bon, et éclairons le gouvernement sur ce qu'il doit savoir.

» La gloire de la France, le bonheur du peuple, la prospérité de l'Empire et de l'Empereur, telle est notre devise. »

---

## XVII

## UN PAUVRE HOMME.

*Lettres de M. Albéric Second à M. Conti* (1).

I.

Paris, 15 octobre 1869 (2).

« Cher Monsieur,

» Je me noie en ce moment, faute de quatre billets de mille francs.

» Ah! si vous pouviez faire parvenir mon cri d'angoisse jusqu'à l'oreille de l'Empereur!

» Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Albéric Second. »

II.

« L'Empereur a daigné entendre et accueillir mon cri de détresse.

---

(1) M. Albéric Second est homme de lettres, rédacteur en chef de l'*Entr'acte;* il a collaboré longtemps au *Figaro*, et aspirait à la direction de l'Odéon lorsque M. de Gramont défia la Prusse.

(2) Jour du terme.

» Faites, je vous en prie, que mon cri de joie et de reconnaissance parvienne à Sa Majesté.

» Et croyez aux sentiments de haute considération de votre dévoué serviteur.

» ALBÉRIC SECOND. »

---

Nous demanderons quel cri poussera Albéric Second en lisant ces lettres reproduites dans les *Papiers secrets*. Ah! nous sommes certain qu'il donnerait gros pour que cet excellent M. Conti n'eût pas conservé ses autographes.

Voilà ce que c'est que d'être célèbre.

Et tout cela pour quatre mille francs!

Le pauvre homme!

---

# TABLE DES MATIÈRES.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS.



LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE



ÉDITION DE BIBLIOTHÈQUE



## N° 1 (HUITIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice. — Les maîtresses de Bonaparte. — Le roman impérial. — La fortune impériale. — Ce que coûtaient les Bonapartes. Les parents pauvres.— Le prix d'un baptême. — L'affaire Jecker. — Les vendus. — L'empire et la presse. — Le cabinet noir. — Les prémices du coup d'Etat. — Napoléon IV. — Les complots. — L'affaire Sandon. — Le ministère Ollivier-Duvernois. — Curieuses dépêches, etc., etc.



## N° 2 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Au public. — Lettre de la reine de Hollande. — L'empire et la presse. — Les décorations. — Les fastes impériaux. — L'empire et l'église. — Le traité Benedetti. — Le cabinet noir. — L'incident Hohenzollern. — Le plébiscite. — La guerre. — Les préfets. — Les mystères de la flotte. — Le 15 août en province. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 3 (SIXIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice au Caire. — La politique impériale. — Annexion de la Belgique. — Les influences occultes. — La censure. — La noblesse impériale. — La campagne de 1870. — Les mystères de l'intendance. — Les familiers des Tuileries. — Coût de la famille impériale. — La bourse des amis. — Pot de vin égyptien. — Curieuses dépêches. — Notes diplomatiques. — Le mot de la fin, etc., etc.

---

## N° 4 (CINQUIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Avis important. — Le Gouvernement impérial faux monnayeur. — Le Mexique. — Les complices de Napoléon III. — Lettre de Mme Lafarge. — Ce que coûtaient les Bonapartes (*suite*). — L'empire et la presse (*suite*). — Les fortifications de Paris jugées par le général Totleben. — Le haut clergé. — Occupation de Rome. — L'Encyclique. — Les points noirs. — La mort de Charras, etc., etc.

---

## N° 5 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Avis au lecteur. — Rapport de M. Lavertujon au Ministre de l'Intérieur. — Lettres patentes du Conseil de régence. — Mac-Mahon général en chef. — Fonds particuliers de Napoléon III. — Les décavés du Sénat. — Le cabinet noir (*suite*). — Les fonds secrets. — L'incident Cavaignac. — Baroche fils justifié par Baroche père. — Le favori de l'empereur Alexandre. — Les valets de lettres. — La magistrature courtisane. — Curieuses dépêches, etc., etc.

---

## N° 6 (PREMIÈRE ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE.

**Sommaire.**

Au public. — Autographe de l'Impératrice. — Les préfets de la République. — Les intrigues de Napoléon III. — Bismark et Prim. — Notes diplomatiques (*suite*). — Les élections. — La noblesse impériale (*suite*). — Les décorations du prince impérial. — Lettres adressées à l'Empereur au sujet de *la Vie de César*. — Les proscriptions de décembre. — Rapports plébiscitaires. — La police secrète (*suite*). — Curieuse dénonciation. — Les solliciteurs. — Les zélés. — Le désordre impérial.

Prix : **1** franc.

---

**Le no 8, qui est sous presse, renferme des écrits du général Stoffel du plus grand intérêt.**

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

# N° 8

Avec autographe de M. Forcade de la Roquette.

3me édition.

FIAT LUX !

**SOMMAIRE**



BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1871

BRUXELLES. — IMPR. ET LITH. DE E. GUYOT, RUE DE PACHÉCO, 12.

MINISTÈRE
de l'Intérieur

CABINET
du Ministre

Paris, le 6 avril 1859

Reçu de l'Empereur pour
dépense secrète de sûreté générale
cinq bons sur MM. de Rothschild
de cent mille francs chacun
(soit cinq cent mille francs).

de Forcade

IV. *Fac-simile* du Récépissé d'une somme de 500,000 francs remise à M. de Forcade. pour dépense secrète, — Voir le chapitre 2 du n° 3, des Papiers secrets du Second Empire.

# PRÉFACE.

Ce numéro, qui ne le cède en rien à ses devanciers, au contraire, contient les curieux écrits du lieutenant-colonel baron de Stoffel, dont nous annoncions la publication prochaine dans le n° 7 des *Papiers Secrets du Second Empire.*

Ces pièces forment un ensemble de documents qui présentent un intérêt capital.

On se souviendra, en effet, que le lieutenant-colonel baron de Stoffel avait été chargé par Napoléon III de jouer en Prusse, sous le titre diplomatique d'envoyé extraordinaire, le rôle rempli en France avec tant de zèle par la myriade d'affiliés à la politique de M. de Bismark.

Le baron de Stoffel a rempli admirablement sa mission confidentielle, en donnant des preuves manifestes d'une capacité rare dans l'armée impériale. C'est dire d'avance qu'il n'a pas été écouté.

On ne voulait pas voir clair, et on partit pour Berlin !!!

---

II

## RAPPORTS DU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE STOFFEL.

En novembre 1868, M. de Bismark proposait une entrevue entre le roi Guillaume et Napoléon, pour aplanir les difficultés entre la France et la Prusse. Pas plus que M. Benedetti, M. le lieutenant-colonel de Stoffel, attaché militaire à l'ambassade de Berlin, n'a paru se douter que ces témoignages *apparents* de conciliation coïncidaient avec les études de M. de Moltke sur notre frontière du nord-est.

*Le lieutenant-colonel de Stoffel à Piétri.*

Berlin, 20 novembre 1868.

Mon cher Piétri,

Cette lettre suivra un singulier chemin avant de vous parvenir, car je la remets au courrier anglais : elle aura donc l'honneur de passer par Bruxelles et Londres et vous sera remise par notre Ministre des affaires étrangères. Il faut absolument que vous me fassiez savoir, par deux mots jetés à la poste, si vous avez reçu un envoi jeudi dernier 19, dans la soirée. C'était un travail pour l'Empereur et un autre pour le Ministre, tous deux contenus sous un même pli à cinq cachets que j'avais confié à M. Bleichrœder,

banquier de Berlin, se rendant à Paris. Rien n'est plus rare dans la vie que de rencontrer des gens qui sachent se mettre à la place des autres. Or mettez-vous à la mienne un moment, et dites-vous que je suis inquiet du sort de mes paquets ou envois, chaque fois que je les expédie autrement que par nos courriers d'ambassade. Quand vous ne m'écririez que deux mots, comme, par exemple : « Je vais bien, sauf un panaris au doigt milieu, et j'ai reçu votre » lettre jeudi dernier, » cela ne vous dérangerait guère de vos graves occupations ni de la Boulangère, que vous dansez si bien, et du moins me sentirais-je tranquillisé ! Mon travail sur la *Note* en question a-t-il répondu à la question ?

Je vous disais dans ma dernière lettre que j'avais d'assez curieux détails à vous donner. Voici la chose : M. B., dont j'ai parlé plus haut, est un banquier important de Berlin, correspondant de Rothschild et homme d'affaires de Bismark. Parti de bas, il est parvenu, à force de constance et de sens pratique, à se faire une position considérable. C'est le seul juif que Bism. reçoive familièrement, le seul chez qui il consente à dîner. Il l'emploie comme chasseur aux renseignements, lui donne certaines missions de confiance, etc., etc. Chose à noter dans l'histoire des gouvernements prussiens qui se sont succédé depuis cent ans, ils ont presque tous employé un juif (déjà du temps de Siéyès) comme instrument plus ou moins occulte. Celui dont je vous parle, sans être précisément un intrigant, aspire à jouer un rôle et à prendre la place de ses devanciers, parmi lesquels le juif Ephraïm brille au premier rang. Ajoutez que c'est un homme doux, de formes bienveillantes, avec lequel je vis en relations assez suivies et cordiales. Or donc, M. B., après avoir passé huit jours à Varzin chez Bismark, est venu me trouver tout dernièrement, et, si je vous conte les détails de notre entrevue, c'est que tout me porte à croire qu'il était chargé de me sonder ou de connaître mon avis. Il eut soin, comme préambule, de me demander le secret le plus absolu sur notre conversation, et me raconta ensuite longuement ses derniers entretiens avec Bism. et les dispositions où il avait trouvé celui-ci. « Le Ministre, me dit M. B., désire la paix plus ardemment que jamais; il fera tout son possible » pour la conserver; il est d'autant plus sincère, en s'exprimant

» ainsi, qu'il explique lui-même pourquoi le Nord ne peut ni ne doit
» désirer aujourd'hui l'annexion des États du Sud; que l'unité de
» l'Allemagne se fera tout naturellement d'elle-même tôt ou tard,
» et que sa mission, à lui Bism., n'est pas d'en hâter le moment,
» mais bien de consolider l'œuvre de 1866, etc., etc. De tous côtés,
» on se demande s'il n'existe aucun moyen de rétablir la confiance
» entre la France et la Prusse, aucun moyen de rassurer les esprits
» en Europe et de faire cesser cette affligeante stagnation des
» affaires. Une entrevue de l'Empereur avec le roi Guillaume serait
» regardée par beaucoup de gens comme le moyen le plus efficace
» d'atteindre ces résultats. Il en a été question à Varzin, et les
» personnes de l'entourage de Bism. cherchent à connaître son
» avis sur la possibilité d'une telle entrevue. Ses intimes m'ont dit
» qu'il serait enchanté qu'elle pût avoir lieu; mais il ne se dissi-
» mule pas que, pour y amener l'Empereur, il serait nécessaire
» que lui (Bism.) et le Roi s'engageassent à donner des garanties
» sérieuses nettement exprimées (*par écrit*, me disait le banquier),
» celle de ne rien entreprendre en vue d'arriver à une union avec
» le Sud. » Enfin de compte, M. B. m'a demandé ce que je pensais des dispositions de l'Empereur à accepter ou à refuser une entrevue avec de telles garanties données.

Je vous fais grâce, mon cher Piétri, des autres détails de ma conversation avec ledit banquier, et je vais vous dire ce que j'en pense. Il est incontestable pour moi que l'idée d'une entrevue s'élabore en ce moment-ci. Je le regarde comme d'autant plus certain que deux journaux prussiens l'ont mise en avant ces jours derniers, et que le même M. B., après m'avoir juré que la précédente conversation était entre nous, n'en a pas moins eu une toute semblable avec le chargé d'affaires de France (en l'absence de Benedetti). Secondement, je ne regarde pas comme aussi certain que Bism. ait dit au banquier de me tâter pour connaître mon avis. Cela me paraît probable cependant; mais, remarquez-le bien, il serait possible aussi que M. B., désireux de jouer un rôle, n'eût été chargé d'aucune commission à mon endroit, et qu'il eût voulu, pour sa seule gouverne, se renseigner auprès de moi. Il n'en reste pas moins, comme fait acquis, selon moi, que l'on poursuit l'idée d'une entrevue.

Je n'ai pas besoin de vous dire quelle a été ma contenance pendant la conversation dont je viens vous entretenir; car, je vous l'ai déjà dit, par raison autant que par caractère, je reste dans mon rôle et dans mes fonctions. Je laisse à de sots vaniteux, comme Vipérin, le soin de se mêler de ce qui ne les regarde pas, et de vouloir se transformer d'attaché militaire en ambassadeur. Je me suis donc borné à répondre évasivement et à arguer de mon ignorance quant aux dispositions de l'Empereur.

Je dois ajouter un détail qui me donne à croire que Bism. songerait réellement à la possibilité d'une entrevue : c'est que M. Bl. m'a dit devoir se rendre à Paris, fin décembre, et m'a demandé de lui remettre une lettre pour vous. Il m'a donné à entendre qu'il songeait à solliciter une audience de l'Empereur. Vous le voyez donc, de deux choses l'une : ou Bism. désire sonder le terrain jusque dans l'intérieur des Tuileries avant de rien entreprendre d'officiel, ou son juif est entraîné par la rage de jouer un rôle politique.

Soit dit pour terminer, si je vous ai entretenu de tout ceci, c'est dans le seul but de vous prévenir au cas où vous apprendriez que des efforts sont tentés pour solliciter de l'Empereur une entrevue avec le Roi. Peut-être verrez-vous aussi dans ces faits la preuve du désir de Bism., sincère ou non, de conserver la paix et d'éviter tout prétexte à conflit.

L'état de l'opinion publique en Prusse est toujours le même : défiance ou animosité générale contre la France. Regardez cela comme certain. D'ailleurs, vous en comprendrez facilement les causes si simples :

*Premier fait incontestable.* — La Prusse aspire à réunir toute l'Allemagne (laissons de côté la forme, qui est indifférente ici).

*Deuxième fait incontestable.* — Quel obstacle voit la Prusse à la réalisation de ce désir ? La France, la France seule.

*Conséquence forcée.* — Nous sommes suspects à toute la nation prussienne : certains partis nous détestent, tous se défient de nous, et les moins passionnés nous regardent au moins comme gênants, éprouvent à notre endroit les sentiments qui animent un homme contre un autre homme qui l'incommode incessamment. De là cet

etat général de l'opinion que je résume par ces mots : animosité ou défiance ou irritation contre la France.

Telle est la conséquence fatale des événements de 66. Rien n'y fera tant que la situation générale restera la même, et l'état que je signale n'ira qu'en empirant.

En voilà assez pour aujourd'hui, mon cher ami. Vous en avez vu de toutes sortes depuis que vous ne m'avez écrit : révolution d'Espagne, affaire Baudin, que sais-je? Écrivez-moi, cela me fera plaisir.

DE STOFFEL.

*P. S.* Mille amitiés et à Oppermann.

---

## Rapport du 24 juin 1870.

*Où en est dans son application la loi d'organisation militaire de* 1861?

Lorsqu'une puissance adopte une nouvelle loi d'organisation militaire, comme ont fait la Prusse en 1861 et la France en 1868, il s'écoule forcément un certain nombre d'années d'une période de transition, avant que cette loi ne puisse être appliquée dans tous ses détails. C'est ainsi, par exemple, que celle du 1er février 1868 ne fonctionnera complétement en France que d'ici à cinq ou six ans. Quant à l'armée prussienne, il est bon, si l'on veut la bien connaître, de se rendre compte, de temps à autre, des changements successifs qu'apporte, dans l'ensemble des diverses parties qui la composent, l'application de la loi de 1861.

L'année 1871 marquera, sous ce rapport, une époque importante, en ce sens qu'elle terminera, pour la partie de l'armée qui correspond à la Prusse d'avant 1866, la période de transition. Autrement dit : c'est en 1871 que cette partie de l'armée prussienne se trouvera constituée, dans tous les détails, conformément aux dispositions de la loi de 1861, modifiée par celle de 1867.

Pour expliquer ce fait plus clairement, je rappellerai d'abord les traits généraux de la loi de 1861. On connaît les raisons qui engagèrent le gouvernement prussien à modifier celle du 3 septembre 1814 : c'étaient, avant tout, les vices radicaux qu'elle présentait, vices qui se révélèrent d'une façon déplorable pendant les campagnes du Schleswig et du grand-duché de Bade en 1848 et 1849 et lors des mobilisations de 1850 et 1859. (Voir mon rapport de novembre 1866.) C'était aussi le désir d'augmenter la puissance militaire du pays qu'une ambition réelle, mais avouable, et le sentiment encore vague de sa force, poussaient à jouer en Europe, à l'occasion, un rôle moins effacé.

Le gouvernement prussien avait une raison toute trouvée pour faire accepter l'augmentation de forces qu'il désirait : c'était de revenir, comme il en avait le droit, à la stricte application du service obligatoire pour tous les citoyens, laquelle avait été constamment faussée depuis 1814. En effet, jusqu'en 1859, c'est-à dire pendant quarante-cinq ans, le contingent annuel était resté le même qu'en 1814 (40,000 hommes environ), bien que le chiffre de la population de la Prusse se fût élevé, peu à peu, d'une époque à l'autre, de 10 à 18 millions. Le gouvernement résolut d'abord d'appliquer le principe du service obligatoire dans toute sa rigueur : en conséquence, il appela sous les drapeaux, dès 1859, des contingents de 63,000 hommes (1) et il créa 36 régiments d'infanterie et 10 régiments de cavalerie, ce qui éleva le nombre des premiers à 81, celui des seconds à 48.

Une autre mesure importante acheva de donner à la nouvelle loi son véritable caractère : on décida que la landwehr n'entrerait plus dans les forces actives destinées à faire campagne, et on atteignit ce but en se donnant deux contingents de réserve de plus, c'est-à-dire en portant à quatre ans, au lieu de deux, le temps qu'auraient à passer dans la réserve les hommes sortis de l'armée permanente. Quant à la landwehr, son rôle devait se réduire, en principe, à la défense intérieure du territoire. Les dispositions

(1) Le nombre des appelés en 1858 n'avait été que de 26 p.c. du nombre des jeunes gens propres au service ; il fut porté dès 1859 à 40 p. c.

générales de la nouvelle organisation furent donc les suivantes :

1° Une augmentation considérable de l'armée par l'appel de contingents plus forts ;

2° L'exclusion de la landwehr de l'armée active.

La durée du temps de service était de 19 ans, savoir :

| | |
|---|---|
| Armée active : 7 ans . . . . | 3 sous les drapeaux ; 4 dans la réserve. |
| Landwehr : 12 ans . . . . . . | 5 dans le 1er ban ; 7 dans le second. |

La loi fut promulguée en 1861 ; mais la grande augmentation de cadres dont j'ai parlé tout à l'heure se fit dès 1859 et 1860. Il y avait donc six ans que la loi fonctionnait lorsque éclatèrent les événements de 1866, et cependant elle n'avait pas encore atteint son exécution complète; c'est ainsi, par exemple, que la Prusse ne disposait pas encore à cette époque de quatre contingents d'hommes de la réserve, mais de trois seulement (ceux des années 1860, 1861 et 1862), ce qui obligea à compléter les bataillons à l'effectif de guerre avec des hommes de la landwehr.

Après la guerre, la Prusse, agrandie de trois provinces, le Hanovre, le Schleswig-Holstein et la Hesse, accrut tout naturellement son état militaire : le nombre des régiments d'infanterie fut élevé de 81 à 105, celui des régiments de cavalerie de 48 à 68, etc. Mais la loi de 1861 ne subit qu'une seule modification importante, en vertu de laquelle la durée du temps de service total fut réduite de 19 à 12 ans (loi du 3 novembre 1867). Cette réduction porta sur le nombre d'années de service dans la landwehr, qu'on abaissa de 12 à 5, et, par suite, on supprima la distinction entre le premier et le deuxième ban. Les durées de service sont donc aujourd'hui :

| | |
|---|---|
| Dans l'armée active, 7 ans . . . | 3 sous les drapeaux ; 4 dans la réserve. |
| Dans la landwehr, 5 ans. | |
| Total : 12 ans. | |

Après avoir rappelé les données précédentes, il s'agit d'indiquer où en est arrivée dans son application la loi de 1861, modifiée par celle du 9 novembre 1867.

L'armée prussienne actuelle, avec ses corps d'armée permanents,

recrutés chacun dans une circonscription militaire qui correspond plus ou moins à une province du royaume, peut être envisagée comme comprenant deux parties distinctes : la première se compose des huit corps d'armée afférents aux huit circonscriptions de l'ancienne Prusse, plus la garde recrutée dans toute la monarchie; la deuxième est formée des trois corps d'armée fournis par les provinces annexées en 1866. Comme ces dernières ne se trouvent soumises aux institutions militaires prussiennes que depuis la conquête, elles sont naturellement en retard sur les huit premières dans l'application de la nouvelle loi. Il convient donc d'examiner séparément ces deux fractions de l'armée prussienne.

1° *Prusse d'avant* 1866. En vertu de la loi de 1861, le contingent de 1863 (celui qui fit la guerre d'Autriche pendant sa troisième année de service) passera dans la landwehr au 1er octobre 1870; celle-ci, qui correspond aux 81 régiments d'infanterie de l'ancienne Prusse, se composera donc alors des survivants des cinq contigents de 1859, 1860, 1861, 1862 et 1863. Celui de 1859 est le dernier des faibles contingents de 40,000 hommes qu'on levait depuis 1814; donc, c'est au 1er octobre 1871 seulement que la landwehr comptera les survivants de cinq forts contingents de 63,000 hommes. Cette date marque, comme on voit, une époque intéressante : celle où la nouvelle loi d'organisation militaire s'appliquera à l'avenir dans toute sa plénitude, pour la partie de l'armée prussienne recrutée dans les huit anciennes provinces, car alors tous les hommes de la landwehr seront sortis des forts contingents et auront servi trois ans sous les drapeaux et quatre ans dans la réserve.

Il est intéressant de se demander quel sera, en *octobre* 1871, l'effectif total de cette landwehr. Pour répondre exactement, il serait nécessaire de connaître le chiffre des pertes que subit un contingent de 63,000 hommes après sept, huit, neuf, dix et onze ans. En France, nous estimons les pertes à 4 p.c. par an; mais cette proportion me semble trop forte pour la Prusse, où elle ne doit pas être évaluée, je crois, à plus de 3 1/2 p.c. On arrive ainsi au chiffre de 229,000 hommes, comme représentant l'effectif des cinq contingents de la landwehr au 1er octobre 1871. Si on se reporte au 1er octobre 1870 seulement, époque à laquelle la landwehr comptera

encore les survivants du faible contingent de 1859, on trouve un chiffre un peu moindre, celui de 214,000 hommes. La moitié est plus que suffisante, à elle seule, pour permettre de porter à l'effectif de guerre tous les bataillons de landwehr de l'ancienne Prusse. On remarquera, en effet, que le bataillon de landwehr sur le pied de guerre compte réglementairement 600 hommes, et qu'à chaque régiment d'infanterie de ligne de trois bataillons correspondent deux bataillons de landwehr; donc il suffira, pour former les 162 bataillons qui correspondent aux 81 régiments de l'ancienne Prusse, d'un total de 162 fois 600 ou de 97,200 hommes. La landwehr présentera ainsi dans sa totalité, au 1er octobre 1870, un excédant de plus de 100,000 hommes, qui servirait, au besoin, à compléter les bataillons de landwehr créés dans les provinces annexées et dans les autres États de la Confédération.

2° *Les trois provinces annexées en* 1866. L'organisation prussienne n'a été introduite dans ces provinces qu'après la conquête; aussi la loi de 1861 n'y sera-t-elle en vigueur dans toutes ses parties que vers 1878 et même 1880. Aujourd'hui, les corps d'armée de ces provinces ne comptent que *deux* contingents d'hommes de la réserve : ceux de 1865 et de 1866. Cette disposition de la loi de 1861, qui exige *quatre* contingents de réserve, disposition si importante pour la bonne composition de l'armée active, en ce sens qu'elle permet de porter les bataillons à l'effectif de guerre sans puiser dans la landwehr, ne sera donc réalisée qu'au 1er *octobre* 1871. A cette époque, et même dès l'automne prochain, ces troupes pourront, en cas de mobilisation, compléter leurs effectifs de guerre par le rappel de leurs propres réserves, sans recourir à celles des huit provinces de la Prusse d'avant 1866. La date du 1er octobre 1871 est, comme on voit, intéressante sous plus d'un rapport, eu égard aux résultats qu'aura amenés dans la constitution de l'armée l'exécution de la loi de 1861.

3° *Les autres États de la Confédération*. Les petits États de l'Allemagne du Nord se trouvent dans le même cas que les provinces annexées à la Prusse, c'est-à-dire qu'ils n'ont été soumis aux lois prussiennes qu'après 1866, et que c'est à l'automne prochain seulement qu'ils pourront compléter les corps de troupes à

l'effectif de guerre par l'incorporation de leurs propres réserves.

Quant à la landwehr de ces États, son organisation ne pourra pas être achevée avant 1878 ou 1880. En cas de guerre, on porterait ses bataillons à l'effectif de 600 hommes, en y incorporant des soldats de l'excédant de la landwehr prussienne.

Je ferai observer ici que les bataillons de landwehr de nouvelle création, tant ceux des trois provinces annexées que ceux des petits États de la Confédération, sont loin de compter le nombre d'officiers nécessaire. Les officiers de la landwehr, on le sait, se recrutent principalement parmi les volontaires d'un an; mais comme les institutions militaires prussiennes ne fonctionnent dans les nouvelles provinces et dans les petits États que depuis quelques années, l'institution des volontaires d'un an n'a pu y fournir jusqu'ici qu'un nombre assez restreint d'officiers. Aujourd'hui, il est à peine moitié de l'effectif exigé, et, selon toute probabilité, il s'écoulera huit ou dix ans avant que les corps d'officiers des nouveaux bataillons de landwehr ne puissent atteindre le complet réglementaire. Pour une mobilisation, on se verrait obligé, d'ici là, de détacher de l'armée active dans la landwehr un nombre assez considérable d'officiers subalternes, comme on l'a fait en 1866.

Il conviendrait peut-être, pour compléter le présent travail, de rappeler par quelles mesures le gouvernement prussien réalise peu à peu la réduction de la durée du service à 12 ans (au lieu de 19); mais comme j'ai donné à ce sujet toutes les explications désirables dans mon rapport du 2 juin 1869, je me permets ici d'y renvoyer.

J'ai tenu simplement à indiquer les progrès graduels que le temps amène dans l'application de la loi militaire de 1861, et à faire ressortir l'importance de l'année 1871. Cette dernière sera non-seulement signalée par les débats du prochain Reichstag, à propos des articles 60 et 62 de la Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord, mais encore elle marquera, comme j'ai cherché à l'expliquer, une date intéressante à laquelle l'armée prussienne tout entière se trouvera presque entièrement constituée, en exécution de la loi de 1861. Je résume, pour terminer, les progrès accomplis dans cette voie.

Le 1er octobre 1871 seront définitivement constituées, conformément à la nouvelle loi d'organisation :

1° *Pour la Prusse d'avant* 1866 :

| | |
|---|---|
| L'armée active . . . . | 3 contingents sous les drapeaux;<br>4 contingents de réserve; |
| La landwehr . . . . . | 5 contingents; c'est-à-dire la totalité des forces militaires. |

2° *Pour les trois nouvelles provinces et pour tous les États de la Confédération :*

| | |
|---|---|
| L'armée active . . . . | 3 contingents sous les drapeaux;<br>4 contingents de réserve. |

La formation complète de la landwehr ne sera achevée que vers 1880; — mais ses bataillons peuvent dès aujourd'hui être portés à l'effectif de guerre (600 hommes), au moyen de l'excédant de l'effectif de la landwehr de l'ancienne Prusse.

*Mesures d'économie. — Renvois par anticipation. — Appel retardé. — Congés du roi.*

Le 1er octobre est la date normale à laquelle le contingent de troisième année passe dans la réserve pour être remplacé par le contingent de nouvelle levée. Mais depuis plusieurs années, le gouvernement prussien, pour raison d'économie, renvoie, *par anticipation,* dans la réserve les hommes de troisième année, en même temps qu'il n'incorpore le nouveau contingent qu'*après le* 1er *octobre.* Il résulte de cette double mesure l'économie la plus réelle de toutes celles que le gouvernement s'ingénie à réaliser; car elle représente, en moyenne, le montant des frais de solde et d'entretien, pendant trois mois, du tiers de l'effectif de l'infanterie de ligne et de l'artillerie à pied.

Cette année-ci, les dispositions prescrites par un ordre du roi du 17 février pour le renvoi dans la réserve, par anticipation, sont les mêmes que l'an dernier. Les manœuvres devront être terminées, dans tous les corps d'armée, le 15 septembre au plus tard, et les

commandants supérieurs ont l'ordre de congédier les hommes qui auront pris part aux manœuvres d'automne, le premier ou le deuxième jour après les manœuvres, ou de suite, à leur rentrée dans les garnisons respectives.

L'ordre du 17 février fixe ensuite le nombre de recrues que chaque corps de troupe devra recevoir, en remplacement de la classe renvoyée dans la réserve. Ce nombre total, qui constitue le contingent de cette année, s'élève à 95,540, y compris 477 hommes pour la marine. Sur ces 95,540 hommes, sont :

| | | |
|---|---|---|
| Levés effectivement . . . | 86,860 | 95,540 hommes. |
| Engagés volontaires. . . . | 8,680 | |

Les 86,860 hommes levés se répartissent comme il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Prusse . . . . . . . . . . | 69,691 | 86,860 hommes. |
| Saxe. . . . . . . . . . . . | 7,720 | |
| Hesse . . . . . . . . . . | 795 | |
| Autres États . . . . . . . | 8,654 | |

L'incorporation de ce contingent de 1870 aura lieu aux dates suivantes :

Les réserves de la cavalerie, de l'artillerie à cheval et du train devront avoir rejoint le 15 octobre ;

Les troupes à pied de la garde, le 3 novembre ;

Celles de la ligne, le 15 décembre.

Mais le besoin de faire des économies est tel, qu'aux mesures dont il vient d'être parlé, la Prusse en ajoute une autre qui consiste à délivrer des congés temporaires, en assez grand nombre, aux soldats de *deuxième année*. On les appelle en Prusse *congés du roi*. Cette mesure, que j'ai déjà signalée dans mon rapport du 2 décembre 1869 et qui est qualifiée de provisoire, date de 1868. J'en rappelle ici les dispositions :

Chaque compagnie d'infanterie envoie en congé cinq hommes ; chaque bataillon de chasseurs, soixante-quatre hommes, etc. (Voir mon rapport du 2 décembre 1869.)

Berlin, 24 juin 1870.

Baron DE STOFFEL.

Les commentaires sont superflus. Guillaume Ier a jugé la conduite de son adversaire et l'a taxée lui-même de folie et de témérité. La simple lecture de l'Almanach de Gotha eût pu éclairer les députés qui acclamaient les forfanteries de M. de Gramont, mais en France on se garde bien de lire les documents indispensables.



## III

## Liste alphabétique, biographique, anecdotique de personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries.

---

*Notes sur les dépenses de la liste civile de Napoléon III.*

Le numéro 7 contient le commencement de la liste que nous publions aujourd'hui.

La fin de ce document intéressant, à tant de titres différents, paraîtra dans le nº 9.

Il nous a été impossible d'en former un numéro séparé, pour ne pas retarder la publication des documents qui, impatiemment attendus, que nous livrons à la curiosité du public au fur et à mesure des travaux de la Commission.

Le public doit être convaincu que lorsque nous annonçions que les *Papiers secrets du Second Empire* serait la seule publication réellement complète de ce genre, nous étions dans la vérité absolue.

## D

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Dambry* (Le général), en 1864, 3,000 francs par mois × 12 = 36,000 francs . . . . . . . | . . . | 36,000 |
| *Dauvin*, encouragement littéraire (1852), 250 francs. . . . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 250 |
| *David* (Le baron Jérôme). Nous avons déjà donné l'état des dépenses faites pour l'ameublement de M. Jérôme David. Ajoutons à ces libéralités, au moins en 1868-1870, 3,000 francs mensuels sur la cassette . . . . . . . . | 36,000 | |
| *Defodon*, capitaine au 10ᵉ cuirassiers, 1870, 2,000 francs. . . . . . . . . . . . . . | . . . | 2,000 |
| *Degeorge* (Frédéric), rédacteur d'un journal bonapartiste avant 1848, a reçu des secours. Sa fille J.-J. Ayraud, née Degeorge, reçoit, les 6 et 7 février 1866, deux sommes de 500 francs | . . . | 1,000 |
| *Delage* (Le capitaine). Dot de sa femme, 25,000 francs (1859) . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 25,000 |
| *Delatour* (Mᵐᵉ). 1848-1850, pension de 1,600 francs. . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,600 | |
| *Delcambre* (Adrien), 1870, 2,000 francs . . . | . . . | 2,000 |
| *Delvigne*, inventeur d'une carabine (1853), pension 1,200 francs. . . . . . . . . . . | 1,200 | |
| *Desjardins* (Le capitaine), complice dévoué du prince à Strasbourg et à Boulogne ; pension, 2,400 francs . . . . . . . . . . . . . | 2,400 | |
| Le fils du capitaine Desjardins, artiste dramatique, demande en vain à l'Empereur (juillet 1870) une somme de 2,000 francs pour obtenir la direction d'un théâtre de province. | | |
| *Devasse*, lieutenant de gendarmerie à la Bastide (Bordeaux), 3,000 francs . . . . . . . | . . . | 3,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Dietfurt* (le baron de) rappelle (mai 1857) que l'Empereur serait venu à Constance l'engager, ainsi que sa femme, à dîner chez la reine Hortense en 1836, et lui aurait emprunté son passe-port, circonstance qui aurait amené des suites désagréables pour lui, Dietfurt. Il sollicite un emploi au château d'Arenenberg. Le 19 février 1861, il obtient une pension de 2,000 francs. . . . . . . . . . . | 2,000 | |
| *Drouhot* (Mlle), dot de 20,000 francs, dont 862 francs de rente 3 p. c. achetés fr. 19,980-60 (juin 1860). . . . . . . . | 20,000 | |
| *Dufour d'Autirte* (Général), 30,000 francs. . . | . . . | 30 000 |
| *Dufresne* (Emma) reçoit 1,000 francs, 1867 . . | . . . | 1,000 |
| *Dugué-Blanchard* (Veuve), 1870, 2,000 francs . | . . . | 2,000 |
| *Duhesme* (veuve d'un général de l'empire), pension 6,000 francs . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| *Dumougeot*, ancien serviteur du prince, pension 2,400 francs . . . . . . . . . . . . | 2,400 | |
| *Dumoulin*, officier, agent électoral en 1848 (remboursé de 371 francs); pension, 2,400 francs. | 2,400 | |
| *Dupasquier* (John), solicitor à Londres, a été chargé des affaires de Louis-Napoléon et de M. Bouffet-Montauban. Nous trouvons diverses menues sommes à son nom sur les carnets du prince (1846-47). Plus tard (voir Bouffet-Montauban), la cassette lui rembourse 1,300 francs d'honoraires arriérés . . . . | . . . | 1,300 |
| *Dusautoy*, fondateur de *L'Époque*, a reçu de l'Empereur (décembre 1867-avril 1868) une subvention (on a les reçus) de 275,000 francs | . . . | 275,000 |
| en 1869-1870, 80,000 francs . . . . . . . | . . . | 80,000 |
| agent électoral en 1848, remboursé de 450 francs. | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| **E** | | |
| *Étex*, architecte, peintre et sculpteur, demande à l'Empereur, par lettre du 18 mai 1855, une indemnité de voyage pour aller à New-York chercher les œuvres d'art qu'il a envoyées à l'Exposition, et défendre en même temps les intérêts de ses confrères. On lui alloue 5,000 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 5,000 |
| **F** | | |
| *Faletans* (Mme de) reçoit, en 1849, 8,000 francs pour un portrait . . . . . . . . . . . . | . . . | 8,000 |
| *Farquhar*, banquier à Londres, en septembre 1847, a payé pour le Prince, qui semble avoir eu un compte chez lui, 37,375 francs. | | |
| *Ferrère* (Charles). 1870, 700 francs mensuels . | 8,400 | |
| *Ferrières* (Aristide). Août 1850, 20,000 francs . | . . . | 20,000 |
| *Filippi*, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine, ancien consul, versificateur et agent politique. En 1850, le Prince lui alloue provisoirement 200 francs par mois. . . . | 2,400 | |
| Dès août 1852, dans une longue pièce de vers, il salue le prince Empereur. Il dénonce en même temps des menées antibonapartistes à la Rochelle, surveille les gendarmes et les autorités. | | |
| Il demande, pour retirer ses effets du mont-de-piété, 4,000 francs, pour payer ses dettes 10 000 francs, et une place de 7,000 francs. Le Prince, en septembre, lui accorde une pension de 5,000 francs . . . | 5,000 | |
| En octobre, il n'est pas encore placé, et | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| charge M. Bure de ses réclamations; son nom figure plusieurs fois sur des notes destinées à être soumises à l'Empereur. Enfin il obtient une place de régisseur (château de Pau?). | | |
| *Firino* vend à l'Empereur des terrains fr. 95.566-65 (1856) . . . . . . . . . . | . . . | 95,556 65 |
| *Flaust* (Alph.) réclame, en janvier 1870, une somme de 3,500 francs déboursée à Londres, en 1839, pour le service du Prince. Une note dit « pour favoriser l'entrée de portraits du » Prince. » | | |
| *Fleury* (Commandant, puis général), officier d'ordonnance du Président, premier écuyer, puis grand écuyer et directeur des haras, finalement ambassadeur en Russie, a disposé de sommes énormes. On peut évaluer le total minimum de son budget régulier à une somme de 1,200,000 francs . . . . . . | 1,200,000 | |
| Nous avons de lui, entre autres, une lettre de 1849, où il demande à M. Bure de quoi donner au moins des à-compte aux fournisseurs. Il n'ose plus faire de commandes à Ehrler. Mieux vaudrait, dit-il, « croyez que je » suis bon juge en pareille matière, devoir à » un seul que de devoir à tout le monde. » La même année, en mai, il réclame, « s'il y a moyen, 15,000 francs » pour donner des à-compte aux selliers et carrossiers, conformément aux instructions du Président. « En raison du crédit énorme qu'ils ont fait » selon leurs moyens, il estime que 10 p. c. » en moyenne serait une limite suffisante » pour les réductions. » | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| En juillet 1850, Baring est chargé de lui payer à Londres 45,000 francs . . . . . | . . . | 45,000 |
| M. Bure endosse, le 10 avril 1851, quatre lettres de change de 1,000 francs, tirées par M. Fleury . . . . . . . . . . . . . | . . . | 4,000 |
| Le 8 décembre 1851, quatre jours après le coup d'Etat (nous avons la lettre et le reçu), M. Fleury réclame, « pour que tout le monde ait reçu l'*allocation*, » une somme de 4,500 francs, ainsi répartie : | | |
| Pour le 3ᵉ léger, venu de Versailles, 1,000 francs ; les infirmiers, 1,000 francs ; les ouvriers d'administration qui ont gardé la gare du chemin de fer du Nord, 500 francs ; le train des équipages, 500 francs ; la division des cuirassiers de Versailles, *à raison de* 10 *francs par homme*, 500 francs. | | |
| Le 9 avril 1852, Fleury reçoit 48,000 francs pour installation des écuries ; cette somme et beaucoup d'autres ne font pas partie d'une allocation de 400,000 francs pour le même objet. | | |
| (Nous donnerons ailleurs le budget officiel et détaillé du grand écuyer.) | | |
| *Fontaine* (Mˡˡᵉ Agathe), reçoit des gratifications, 1844-1846. | | |
| *Fontanelle* (1853). Pension, 3,000 francs . . . | 3,000 | |
| (Receveur-payeur à Versailles, supplément de traitement.) | | |
| *Foresi* (Lucien), fils de Vincent Foresi, de Porto-Ferrajo, qui prêta à Napoléon Iᵉʳ, le 26 février 1815, 175,000 francs en or, non remboursés, sans compter des dépenses navales qu'on peut estimer à 400,000 francs, obtient | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| en 1859, 7,000 francs et en 1867, 6,000 francs avec lesquels il ne put réussir à faire prospérer à Paris un dépôt de vins de l'île d'Elbe. En 1868, ruiné, il sollicite vivement quelque place de régisseur dans les domaines d'Italie, et une somme de 12,000 francs. Refus. | . . . | 13,000 |
| *Forestier* (Théodore), trésorier sous la présidence, met la main aux élections (plusieurs sommes de 2,000 francs) . . . . . . . | 6,000 | |
| Reçoit une traite sur Londres de 500 £ (12,500 francs). . . . . . . . . . . . | . . . | 12,500 |
| En 1853-1855, il touche sur les fonds de l'intérieur (chiffre officiel) 35,000 francs . . . | . . . | 35,000 |
| De plus, il possède, ainsi que M. Bure, en Algérie, une concession qui trouvait acquéreur à 100,000 francs . . . . . . . . . . . | . . . | 100,000 |
| *Fossey* (Mme) reçoit, en mars 1861, 1,500 francs. | . . . | 1,500 |
| les mois suivants, 1,400 francs . . . . . | . . . | 1,400 |
| et depuis, régulièrement 350 francs (4,200 francs) . . . . . . . . . . . . . | 4,200 | |
| *Fournier* (Marc). 1868, 1,000 francs . . . . | . . . | 1,000 |
| *Franceschetti*, Corse, ex-propriétaire du domaine de Casabianda, lié, par les Pasqualini et les Sebastiani, avec le docteur Conneau, qui le recommande à l'Empereur. (Lettre datée d'Aleria, 7 juin 1861.) L'entremise et la garantie de l'Empereur lui assurent un emprunt de 530,000 francs au Crédit foncier, somme sur laquelle l'Empereur verse lui-même 200,000 francs. . . . . . . . . . . . . . | . . . | 200,000 |
| D'abord actionnaire principal, puis régisseur à 6,000 francs . . . . . . . . . | 6,000 | |
| de sa propriété, vendue pour payer ses dettes, il sollicite, en janvier 1864, 50,000 francs, | | |

| | PENSIONS | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| qui semblent lui avoir été accordés . . . . | . . . | 50,000 |

Une curieuse note du ministère de la maison (29 janvier 1864), tendant à faire échouer ses demandes de fonds, établit que le domaine de Casabianda, estimé par M. Franceschetti 1,612,000 francs, n'a qu'à grand'peine paru au Crédit foncier une garantie suffisante pour le prêt de 530,000 francs. Lors de cette opération, Casabianda était déjà une société en commandite au capital de 1,500,000 francs. M. Franceschetti avait fixé lui-même la valeur de son apport à 1,200,000 francs, sur lesquels 813 actions étaient déposées chez Me Mocquard pour garantir l'Empereur. La société ne pouvant marcher faute de nouveaux actionnaires, c'est-à-dire faute de fonds de roulement, M. Franceschetti, dans quelques lettres à M. Conneau, cherche à faire affaire avec un ami du docteur; il propose de rester associé de l'acquéreur, jusqu'au remboursement de ses actions : 300,000 francs suffiraient pour racheter les autres.

C'est alors que le Crédit foncier et la Liste civile, pour rentrer dans leurs avances, ont fait vendre la propriété, qui ne trouvait pas acquéreur à 200,000 francs. L'Etat, qui l'acheta 528,000 francs (1862), dut y dépenser 300,000 francs et devra y dépenser encore le double pour la mettre en valeur.

M. Franceschetti, régisseur avec une pension de 6,000 francs, semble avoir peu fait pour remplir certains engagements relatifs à sa gérance. Selon la note, il se contente de vivre sur Casabianda sans l'améliorer, ven-

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| dant à son profit chevaux, récoltes et tout l'attirail d'exploitation. | | |
| On peut estimer sans crainte les sommes qu'il a touchées de l'Empereur, outre ses appointements, à 250,000 francs. | | |
| *Fraye*, propriétaire, en 1847, du *Croekford-Club*, à Londres, dut rendre à Louis-Napoléon, sur la demande de M. Andrews, secrétaire du Prince, 2,000 £ (50,000 francs), qu'un fripon, habitué de son club, avait voulu extorquer au Prince. Ces faits énigmatiques semblent attestés par une lettre d'un sieur L. de Mauny, ancien secrétaire du *Crockford-Club* (3 octobre 1853). | | |
| M. Fraye, ruiné par l'abandon des Grecs, dont il n'avait pas voulu favoriser l'entreprise, demande, le 29 juin 1865, un secours à l'Empereur. En marge de la demande, la réponse : *rien à faire.* | | |
| *Frère* (ancien serviteur de l'impératrice Joséphine). 1853, pension 3,000 francs . . . . | 3,000 | |
| *Friant* (Dot de la fille du colonel), juin 1867, 24,000 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 24,000 |
| *Fririon* (Baronne), veuve d'un général de l'Empire 1853, pension 3,000 francs . . . . . | 3,000 | |
| G | | |
| *Galliera* (Duc *de*), mandataire du marquis Pallavicino (voir ce nom) pour le remboursement d'un prêt de 324,000 francs hypothé- | | |

| | PENSIONS | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |

qué sur Civita-Nova (1); intermédiaire pour

---

(1) Gênes, le 18 février 1851.

*A M. Mocquard, chef du cabinet particulier de S. A. M. le prince Louis-Napoléon Bonaparte, à Paris.*

Monsieur,

M. le marquis E.-L. Pallavicino me charge de vous écrire pour vous dire que, d'après les accords pris entre M. le prince Bonaparte et lui, il vient de nommer M. le duc de Galliera son mandataire spécial, pour toucher en son nom, des mains du prince Bonaparte, la somme de 324,000 francs. Veuillez donc, Monsieur, passer chez le duc de Galliera, qui demeure dans la rue d'Astorg, n° 16, pour fixer le jour qu'il lui conviendra pour régler cette affaire.

M. le duc vous remettra, après le remboursement de la somme totale, les pièces suivantes :

| | PENSIONS (fr.) | DONS (fr.) |
|---|---|---|
| 1° Quittance entière et définitive des 324,000 francs. . | . . . | 324,000 |

2° Pouvoir spécial à Raphaël Defferari, duc de Galliera, de toucher au nom du marquis la somme susdite;

3° Consentement à la radiation de l'hypothèque sur le domaine du prince à Civita-Nova;

Finalement une quittance pour la somme de fr. 1,665·50 dus sur la somme totale, soit : pour intérêts depuis le 15 janvier jusqu'au 15 février. . . . . fr. 1,631 »

| | | PENSIONS (fr.) | DONS (fr.) |
|---|---|---|---|
| Procuration au vicomte de Casabianca pour la radiation d'hypothèque sur une partie du domaine du Prince. . . . . . | 15 » | | |
| Frais de procuration expédiée à Paris . | 19 50 | | |
| Total. . . . . | 1,665 50 | . . . | 1,665 50 |

Veuillez, je vous prie, m'accuser réception de la présente, et agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Félix Arado.

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| l'acquisition de l'hôtel Sébastiani et de la Motte-Beuvron. | | |
| *Galvani* (veuve d'un ancien commissaire des guerres de l'Empire). 1853, pension 1,200 francs . . . . . . . . . . . . . . | 1,200 | |
| *Gazan* (Mme), pension de 6,000 francs . . . . | 6,000 | |
| *Geoffroy*. 1853, pension de 1,200 francs . . . | 1,200 | |
| *George* (Mlle). 1853, pension de 2,000 francs . . | 2,000 | |
| *Gillemand* (Léon), ancien serviteur, déjà pensionné en 1847. Touche en 1853 une pension de 1,200 francs. . . . . . . . . . . . . | 1,200 | |
| payée par la maison Orsi et Armani de Londres. | | |
| *Gillet du Coudray* (Veuve). Son mari, filleul du roi de Hollande et de la reine Hortense, fut secrétaire du Prince. Situation précaire. Sollicite un secours. | | |
| *Girard* (Veuve), petite-fille d'un M. Tauzin, qui aurait favorisé la mise en liberté de Mme de Beauharnais (1794), demande un secours pour payer 3,000 francs de dettes, et une minime pension. | | |
| *Girard* (Désirée). 1853, pension de 2,000 francs. | 2,000 | |
| *Giroud de Villette* (Mme Maria) née Bonneville de Bleschamps, petite-nièce de la princesse douairière Lucien Bonaparte, artiste lyrique, ne cesse de réclamer des secours et au moins une compensation pécuniaire pour les obstacles mis à sa carrière musicale. A force d'envoyer des billets de concert, cette dame obtient de temps à autre, 500 francs, 400 francs. | | |
| Enfin, en 1862, il lui est alloué un secours annuel de 300 francs. . . . . . . . . | 300 | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| Mais elle ne se tient pas pour battue et revient à la charge, comme le prouve assez un volumineux dossier (1852-1866). On y voit qu'elle se transportait dans toutes les résidences de la cour pour y donner des concerts, et sans se faire faute d'exploiter sur ses affiches sa parenté lointaine avec la famille impériale. Rien n'est plus curieux que la pétition adressée par elle au Sénat, et où elle demande la permission d'actionner le préfet de police, les maires d'Auxerre, de Boulogne, de Douai, de Compiègne, et le procureur impérial de Vichy, coupables d'avoir, *par ordre supérieur*, interdit ses représentations. | | |
| *Gordon* (Mme), célèbre complice de Strasbourg, a touché une pension de 4,800 francs jusqu'à sa mort . . . . . . . . . . . . . . | 4,800 | |
| Sa sépulture a été payée 720 francs . . . | . . . | 720 |
| *Gouvilliez* (Mme), parente de l'Empereur, 1853, pension de 6,000 francs . . . . . . . . | 6,000 | |
| *Granier* (de Cassagnac) a rédigé, dans le courant de 1851, une brochure publiée au nom du Prince et distribuée à 40,000 exemplaires. | | |
| Cette brochure lui a été payée 2,000 francs. | . . . | 2,000 |
| par l'intermédiaire de M. Chevalier, trésorier de la présidence (5 août 1851). Le 22 août, le prix du timbre, 2,000 francs, a été versé par M. Bure à M. Chevalier, et des mains de M. Granier, a passé dans celles de l'éditeur Plon . . . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 2,000 |
| Dans les derniers temps, M. Granier, comme directeur du *Pays*, a reçu de l'Empereur 176,000 francs. . . . . . . . . . | . . . | 176,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Gricourt* (Le marquis de), chambellan et sénateur, a touché 42,000 francs durant dix-neuf ans (798,000 fr.); plus des indemnités de logement et autres. Mais nous ne rappelons ici les traitements que pour mémoire. | 42,000 | |
| Deux notes du ministère de l'intérieur nous le montrent en 1853-1855 recevant 71,000 francs. | . . . | 71,000 |
| En mars 1857, nous trouvons à son nom 22,000 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 22,000 |
| Une lettre très-curieuse, de décembre 1857, nous apprend l'existence au ministère de l'intérieur, de fonds politiques distribués aux favorisés, et qui s'élevaient, sous l'administration de M. de Persigny, à 300,000 francs. M. de Gricourt écrit à l'Empereur que, ayant cru pouvoir compter sur 60,000 francs promis par M. de Persigny, il s'est laissé aller à acheter une propriété de 50,000 francs. M. de Persigny, tombé du ministère, refuse de reconnaître sa promesse, ou, du moins, de la recommander à son successeur. De là un grand embarras pour M. de Gricourt, qui ne sait avec quoi payer son immeuble. Aussi reçoit-il, le 1er mars 1858, des mains de M. Thélin, 120,000 francs . . . . . . . . | . . . | 120,000 |
| *Grimaldi* (*De*), banquier, s'est trouvé mêlé de très-près aux affaires du Prince, de 1850 à 1852. | | |
| En 1850, on lui doit 50,700 francs. . . . | . . . | 50,700 |
| Il fournit une traite de 102,000 francs sur Londres, remise au docteur Conneau. Il écrit à ce dernier : « Voici, sous ce pli, *la lettre* » *officielle convenue entre nous*, au sujet de la » remise des 4,000 livres sterling. » | . . . | 102,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| En 1851, il est l'intermédiaire pour le prêt Narvaez, remboursé l'année suivante entre ses mains. On lit en marge d'une de ses lettres : *Lui réclamer les pièces originales du paiement par M. L. Faucher.* | | |
| Il propose d'ailleurs de compléter, si besoin est, le remboursement. Lui-même a prêté ou procuré une somme de 350,000 francs. . . dont 150,000 fournis par M. Lebœuf de Montgermon, sénateur. | . . . | 350,000 |
| M. de Grimaldi a proposé au Prince ou à son entourage de nombreuses spéculations et en a fait quelques-unes, si l'on s'en rapporte à une note annexée à une pièce d'août 1852 et ainsi conçue : 600,000 *fr. pour Grimaldi avant le départ du Prince.* . . . . . . | . . . | 600,000 |
| La même année il propose un emploi de 25 millions en chemins de fer (Granville, Cette, Bordeaux, Bayonne, etc.). Il « a vu le » ministre, qui prêche à tous la fusion » (de deux compagnies sans doute, car on lit en marge : 800 *kilomètres.*) Il désire que la concession soit faite avant la session des conseils généraux et confiée aux personnes les plus sérieuses (en marge : Ezpeleta, Granier de Cassagnac, Heeckeren); « que le Prince dise » *Je veux*, comme il a fait pour toutes les » choses qu'il a voulu faire réussir. » | | |
| Dans une lettre très-vive, non datée, où il annonce l'envoi à MM. Baring de 105,000 fr., il s'élève furieusement contre un *juif* qui l'a calomnié, et termine ainsi : « un dévouement » de cœur qui a précédé la fortune de Son » Altesse, et qui saurait au besoin y survivre. » | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Guisolphe* (Mme), en 1869, pension de 6,000 fr. | 6,000 | |
| *Guitaut* (Mme *de*), 1857 (échange de terrains?), 183,075 francs. . . . . . . . . . . . | . . . | 183,075 |
| *Gwynne* (Mary). Le nom de cette dame se trouve déjà dans les comptes de M. Bure durant la captivité de Louis-Napoléon, 1844-1846; ses relations avec lui sont donc antérieures à cette date. Elle reçoit dès cette époque une pension de 6,000 francs, qui n'a cessé d'être payée régulièrement, au moins jusqu'en 1868. | 6,000 | |
| En 1852, mariée à un médecin, qui n'a ni diplôme ni clientèle, elle demande 25,000 fr. pour l'établir . . . . . . . . . . . . | . . . | 25,000 |
| Accordé. Dans une pressante lettre à M. Bure, elle appelle l'Empereur son bienfaiteur. Maintenant enceinte et réduite à la misère, elle rappelle à M. Bure (1853) les « preuves d'intérêt, » les « marques d'amitié » qu'elle lui a données, « lorsqu'elle était heureuse. » Elle lui demande, *en échange*, de faire doubler sa pension de 6,000 francs, pour tout le temps que durera la préparation des examens de son mari, médecin. | | |
| En 1868, Mme Gwynne continue à demander des secours. L'Empereur, qu'on engageait à refuser, donne un à-compte de 12,500 francs. | . . . | 12,500 |
| **H** | | |
| *Haussmann* père obtient, par l'intermédiaire de M. Conneau, le 8 avril 1870, une somme de 3,000 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 3,000 |
| *Hautpoul* (Marquise d'), veuve du général d'Hautpoul, grand référendaire. . | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| L'Empereur lui fait écrire, le 19 août 1865, qu'elle ne sera pas négligée lors de la promulgation de la nouvelle loi sur les pensions des veuves des grands dignitaires. Le 1er mars 1866, Mme d'Hautpoul remercie de la pension de 10,000 francs qui lui est allouée sur le Trésor public; elle espère, en outre, qu'elle ne sera pas oubliée quand paraîtra le IIe volume de la *Vie de César*. | | |
| *Hecquet* (Femme), veuve *Colon*, née Anne Bautron d'Amazy, après avoir habité Clamecy, s'est établie à Alger, où sa maison a été fermée sans rémission pour cause de chants politiques. Elle expose que son premier mari, soldat, honoré de la confiance du Prince à Ham, a, depuis, travaillé à la propagande et aux élections bonapartistes. Mais en vain conservait-il avec soin *les débris d'une superbe pipe*, cadeau du Prince; il n'a pu obtenir de l'Empereur 14,000 francs pour relever son commerce. Sa veuve sollicite une avance de 15,000 francs pour son second mari. Refus poli (1865). | | |
| *Hippenmayer*, serviteur dévoué, reçoit diverses sommes, entre autres 4,000 francs le 31 janvier 1865, et 4,000 francs encore le 17 mars. | . . . | 8,000 |
| *Hoffe* (Enfants), pension 1853, 1,200 francs . . | 1,200 | |
| *Hourseaux*. Services en décembre 1848 et décembre 1851, 1,000 francs (1870). . . . . | . . . | 1,000 |
| *Howard* (Miss), créée par l'Empereur comtesse de Beauregard. Nous avons déjà publié les pièces qui établissent l'énormité des avances que cette dame aurait faites au prince avant le 2 décembre. | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| Elle recevait en 1853, 400,000 francs mensuels, jusqu'à acquittement d'une somme de plusieurs millions. . . . . . . . . . . | 4,800,000 | |
| *Hubert de Burgh,* chambellan honoraire. Il lui est ouvert, en 1854, sur Baring, un crédit de 25,000 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 25,000 |

I

| | | |
|---|---|---|
| *Isabelle de Bourbon,* ex-reine d'Espagne. Ses dépenses de bouche à Pau (hôtel de France tenu par Gardères) se sont élevées à 3,632 fr. du 30 septembre au 2 novembre 1868. La liste civile a obtenu quittance pour 3,000 fr. une fois payés . . . . . . . . . . . . | . . . | 3,000 |
| *Isabey* (au château de Versailles). 1853, pension de 6,000 francs . . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| Sa veuve, 3,000 francs . . . . . . . . . . | 3,000 | |

J

| | | |
|---|---|---|
| *Jablonowski* (1865). Pension de 6,000 francs sur la cassette . . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| *Janvry* (M^me^ *de*), ancien serviteur, pension de 1,800 francs. . . . . . . . . . . . . | 1,800 | |
| *Josse,* premier vicaire à Fontainebleau, obtient, le 28 février 1854, une somme de 1,560 fr. . pour messes dites depuis 1848 tous les dimanches à la chapelle du château, demeurée sans chapelain. | . . . | 1,560 |
| *Joubert.* 1858, 1,200 francs de rentes 4 1/2 p. c. | 1,200 | |
| *Juniac* (*De*) reçoit en 1858 20,000 francs . . . | . . . | 20,000 |
| en 1863-1864 5,000 francs durant quatorze | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| mois; en tout 90,000 francs. Peut-être s'agit-il de quelque acquisition . . . . . . . . . . | . . . | 70,000 |
| **K** | | |
| *Knüssy* (Mme), née Laübly, « fille du menuisier » Larubly, à Ermatingen, près la maison du » docteur Dobler, a épousé un sculpteur; ils » ne sont pas heureux et voudraient partir » pour l'Amérique. Elle se dit fille de Sa » Majesté. Une lettre a été écrite par elle à » l'Empereur, il y a huit jours, et lui a été » remise par Hippenmayer. » (Note de M. Bure, sans date.) | | |
| **L** | | |
| *Labarre* (1852). Pension, 6,000 francs. . . . | 6,000 | |
| *Laborde* (Colonel), ancien officier de l'Empire, gouverneur du Luxembourg, au moins dès 1853; touche, outre ses appointements, une pension annuelle de 3,000 francs. . . . . | 3,000 | |
| Ajoutez : en 1861, janvier, 26,000 francs. . | . . . | 26,000 |
| pour logement, 3,000 francs. . . . . . . . | . . . | 3,000 |
| pour mobilier, en avril, 14,000 francs. . . | . . . | 14,000 |
| en décembre, 7,000 francs . . . . . . . . | . . . | 7.000 |
| Total égal : 60,000 francs. | | |
| Une pension de 2,000 francs était en outre allouée à son petit-fils en 1853 . . . . . . | 2,000 | |
| *Lapeyrouse* (Mme). Pension de 6,000 fr. (1865) . | 6,000 | |
| *Lardier* (Mlle). Février 1860, 40,000 francs . . | . . . | 40,000 |
| *Lassalle* (Mlle), *de Boulogne*. Juin 1857, dot : 14,000 francs . . . . . . . . . . . . . | . . . | 14,000 |
| *Latour de Périgny* (Mme), ex-dame d'honneur de la reine Hortense; par an, 2,400 fr. (1853). . | 2,400 | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| Mlle de Périgny, fille de la précédente, a part aussi aux libéralités impériales. | | |
| *Latour Saint-Ybars,* « homme de lettres distingué, » a reçu, le 10 juillet 1860, 2,300 francs « pour exonérer son « fils. » (Reçu signé Mocquard.) . . . . . . . . . . . . . | . . . | 2,300 |
| *Lebregeal* (1852), appointements 1,800 francs . | 1,800 | |
| *Leconte de Lisle,* à partir de juillet 1864, pension de 3,600 francs. . . . . . . . . . . | 3,600 | |
| *Lefebvre-Deumier,* bibliothécaire de la présidence et plus tard de l'Empereur, distributeur de secours aux gens de lettres et artistes. Ses appointements étaient de 7,000 francs . | 7,000 | |
| M. J. Lefèvre-Deumier, auteur de poésies assez estimées, avait écrit pour le Prince une brochure intitulée : *La province à Paris,*, et dont trois cents exemplaires furent payés à l'Imprimerie impériale, en 1852, fr. 225 . . | . . . | 225 |
| En 1855, Mme A.-Louise Lefèvre-Deumier reçoit 5,000 francs par mois. Nous avons de cette dame six lettres de remercîment, datées de différents mois. Ces sommes sont remises par l'intermédiaire de M. Mocquard. Elles semblent être un secours à M.-J. Lefèvre, toujours souffrant . . . . . . . . . . . | . . . | 30,000 |
| Après la mort de son mari « dont la dernière pensée a été pour S. M. (1858), » Mme Lefèvre-Deumier conserve une pension, dont elle demande, en 1863, l'augmentation. | | |
| *Léon* (Le comte), personnage qui devrait peut-être être rangé parmi les membres de la famille Impériale. Il a toujours eu 6,000 fr. de pension. . . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| Le 7 juillet 1853, le comte Léon, se fon- | | |

dant sur des décrets impériaux des 30 avril, 8 et 31 mai et 29 juin 1815, annulés par la Restauration, réclame 872,670 francs qui lui auraient été attribués par Napoléon Ier sur les prix de vente des bois de l'État dans le département de la Moselle.

Il prétend actionner (1857) le ministre des travaux publics en payement de 500,000 fr. qui, dit-il, lui seraient dus pour études préparatoires et démarches relatives au chemin de fer du Nord.

Il devait toucher après la mort de sa mère, Mme de Luxbourg, une rente de 19,000 francs attribuée à cette dame par Napoléon Ier lors de son mariage avec M. Augier. Déshérité par Mme de Luxbourg, il intente un procès aux légataires (1868), ne cessant d'implorer l'aide et la bienveillance de l'Empereur. Le 10 août 1869, il demande 10,000 francs; à diverses dates, 5,000 francs, 7,000 francs qu'il doit et ne peut rembourser. Il sollicite vainement, vers la même époque, la concession des boulevards des Amandiers et Parmentier, et celle du chemin de Tours à Montluçon.

On se contente de payer de temps en temps ses dettes, notamment en juin 1860, 7,202 fr.

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| 50 cent. . . . . . . . . . . . . . | . . . | 7,202 |
| et, en janvier-juillet 1864, 60,000 francs . . | . . . | 60,000 |

De son côté, la comtesse Léon écrit qu'elle a un besoin urgent de 5 à 6,000 francs. Elle obtient la pension de ses fils à Sainte-Barbe. Elle demande aussi la faveur d'une commande pour une mine belge où elle a des intérêts. Nous ne savons trop ce qu'il est advenu

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| de ces réclamations sans fin et sans mesure; aussi n'inscrivons-nous en marge que les somm·s dont nous possédons les reçus. | | |
| *Léon* (Charles) et *Léon* (Gaston), élèves ; 1870, prix de leur pension 1,100 francs . . . . | 1,100 | |
| *Leras* (1870), 4,000 francs. . . . . . . . . | . . . | 4,000 |
| *Levie* (Mme Letizia, née Ramolino), cousine germaine et filleule de Madame Mère, a eu quatorze enfants. Poursuivie pour une dette de 40,000 francs, et encouragée par un acte de munificence de l'Empereur envers ses frères, lors du voyage de leurs Majestés en Corse, elle sollicite des secours, à partir d'avril 1862. Elle obtient en 1863 une pension de 1,200 francs . . . . . . . . . . . . . . | 1,200 | |
| *Levillain,* employé à la caisse de M. Bure, part avec son camarade Cardon pour la Californie (San-Francisco), à bord du *Ferrières,* navire appartenant à M. de Rothschild. Le président paye leur voyage (1,400 fr ), 1850 . . . . | . . . | 1,400 |
| *Lombard,* nom qui revient souvent dans les listes des subventions, a reçu, le 12 novembre 1853 (fonds de l'intérieur), 20,000 francs . . | . . . | 20,000 |
| *Lorrette,* (Mme), « veuve *d'un homme mort en votant.* » Pension de 600 francs . . . . . . | 600 | |
| *Louis-Napoléon.* (Même réserve que pour le comte Léon.) Les comptes de M. Bure, 1844-1848, nous présentent souvent, dans les années 1845-1846, cette indication : Mois de nourrice de Louis, 32 francs. Divers achats de linge ou de cadeaux pour la nourrice sont aussi mentionnés. | | |
| Le 29 avril 1870, un jeune homme qui signe Louis-Napoléon arrive d'Amérique à Paris, et | | |

| ENSIONS. | DONS. |
| --- | --- |
| fr. | fr. |

le lendemain écrit à l'Empereur une lettre dont nous détachons les renseignements et les extraits suivants :

Laissé dans l'obscurité et dans l'ignorance de son origine, le jeune Louis s'engagea sans doute et demeura au Mexique, pour y végéter de longues années ; il se maria à Puebla, où la mère de sa femme lui aurait administré du poison.

Il prétend avoir vengé la mort « d'un de ses » parents, le duc de Reichstadt, » en la personne de Maximilien, archiduc d'Autriche. « Il ne nous reste plus, dit-il, que la mort de » notre oncle Napoléon I$^{er}$ à venger ! »

Enfin échappé à la mort « au Mexique et ailleurs, il est arrivé par son travail à se mettre en mesure de revoir la France et « le père chéri, » qui lui *aura* pardonné. Il revient plein d'ardeur pour le travail.

« Nous aurons beaucoup à causer. Tous mes » souvenirs d'enfance, je les ai encore bien » présents à la mémoire.

» ... Cher père, je vous en supplie, rendez- » moi à moi-même. Recevez-moi dans vos » bras paternels, que j'aie au moins ce bon- » heur de vous voir, de vivre à vos côtés, » comme un homme honorable. Si vous m'ai- » mez comme je vous aime, toute froideur » sera rompue; je désire vous faire oublier le » passé et qu'on dise de votre Louis : Il fait » l'honneur de son père et soutient dignement » son nom.

» ... Je me suis dirigé hier à la maison du » notaire Bournet de Veron, rue Saint-Ho-

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| » noré, n° 83; j'ai vu affichée la vente d'une » maison à Rueil au prix de 140,000 francs. » Je puis y vivre, jusqu'à ce que je vous aie » prouvé mon aptitude et mon sincère repen- » tir. Je crois que vous m'accorderez bien » ceci, je suis si content de me voir enfin ren- » trer en grâce... | | |
| » Je vais aujourd'hui me retirer à Rueil, » voir Édouard Bossu, mari d'Alexandrine- » Vergeot, ma sœur adoptive, à moins que » vous ne disposiez autrement. Cependant j'ai » à remercier Dieu et à faire une prière sur les » tombeaux de mes aïeux; puisque je suis » arrivé, c'est le moins que je puisse faire, et » c'est mon devoir, comme chrétien et fils » respectueux. — LOUIS-NAPOLÉON. » (Voir le n° 9, *Un bâtard de Bonaparte.*) | | |
| M | | |
| *Mancel* (Pierre). Je prie M. Bure de remettre à » M. Mancel la somme de 1,500 francs. Louis- » Napoléon Bonaparte. » 4 avril 1849. Suit le reçu de M. P. Mancel. . . . . . . . . . | . . . | 1,500 |
| *Mangin* (Colonel) (1869-1870), 225,000 francs . | . . . | 225,000 |
| *Mantoue* (Mme *de Gonzague.*) a dû engager ses diamants en garantie d'une dette de son mari; elle sollicite un secours de 2,000 ou 3,000 francs. En 1854, elle obtient 1,000 francs. On trouve cette note de la main de l'empereur : « A Conneau. Lui envoyer 1,000 francs. » . | . . . | |
| *Marco Saint-Hilaire*. 1853, pension, 2,000 francs. | 2,000 | |
| *Marolles* (Mlle de). 1869, pension de 6,000 francs. | 6,000 | |
| *Marpon* (*De*) propose, sur renseignements de M. Roger-Dubos, consul de France au Chi- | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| huahua, et du cousin de celui-ci, M. Delille, l'acquisition de 530 lieues carrées, représentant 824,468 hectares, moyennant moins de 460,000 piastres, environ 2,300,000 francs. L'ingénieur, M. Laur, qui a fait les évaluations avec la compétence et le soin nécessaires, est à Paris. Il s'agit de terrains fertiles, et surtout de mines autrefois exploitées avec le plus grand avantage. Secret et rapidité. (La lettre est sans date.) | | |
| *Marrast* mère (Mme) a reçu jusqu'à sa mort une pension de 2,400 francs. | 2,400 | |
| *Marrast* (Achille). En 1855, pension de 6,000 | 6,000 | |
| francs. En 1856, M. Ach. Marrast, qui vient de perdre sa mère et qui n'a pas « de quoi la faire enterrer, » demande un supplément de secours et reçoit, en mars 1856, 5,000 fr.; le 9 janvier 1857, 2,000 francs. . . . . . | . . . | 7,000 |
| Mme Marrast, en 1865, pension de 4,000 francs . . . . . . . . . . . . . . | 4,000 | |
| *Mayer*, 1,000 francs pour travail commandé. (Sans date.) | 1,000 | |
| Diverses petites sommes procurées par le général de Montholon pour travaux d'impression ou services électoraux (1848). | | |
| *Mercier*, capitaine en retraite, 1870, 1,000 francs. | . . . | 1,000 |
| *Mercy-Argenteau* (*De*) occupe gratuitement, en 1858, un logement de 12,360 francs par an, dans une des maisons de l'Empereur, rue d'Albe ou François Ier. Ce détail nous est fourni par un compte de M. de Béville (15 octobre 1858). . . . . . . . . . . . . . | 12,360 | |
| M. de Mercy-Argenteau, en 1869, achète d'un M. le duc (Persigny?) un hôtel, rue de | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| l'Élysée, avec tapisseries et tableaux, pour une somme de 300,000 francs. | | |
| La perte du vendeur est, paraît-il, de plus de 100,000 francs, et l'Empereur devrait *l'indemniser*, car cette vente a eu pour effet de couper court à certaines réclamations de la Ville, relatives aux *caves des petits hôtels*. (Me Lavoignet, notaire. | | |
| *Mikowska* (Comtesse), née *de Rovigo*. Un don de 8,000 francs (1857) . . . . . . . . . . | . . . | 8,000 |
| *Miller*, capitaliste anglais, demande, pour un prêt de 10,000 £ (250,000 fr.) à une *illustrious person in France,* une sûreté plus solide que la garantie d'un M. Poictevin, qu'on proposait comme endosseur des traites (fin 1849) . | | |
| *Mirès,* propriétaire du *Journal des Chemins de fer*, a dépensé plus de 400,000 francs dans l'intérêt de l'industrie; il invoque la protection de Son Altesse (1851-1852). | | |
| *Monselet* (Ch.), 17 mars 1854, reçoit 500 francs par l'intermédiaire de M. Albert de Dalmas, sous-chef de cabinet . . . . . . . . . | . . . | 500 |
| *Montholon* (Comte *de*), l'un des plus anciens et des plus aventureux serviteurs de Louis-Napoléon. Nous avons vu, à l'article *Chanoine aîné,* qu'en 1839-40, à l'époque de Boulogne, il avait fait pour 30,000 francs de traites garanties par le Prince. En 1836, après son évasion de Ham, le Prince donne aussi sa garantie aux éditeurs Paulin et Ch. Mévil, pour la publication du récit de la captivité de l'Empereur à Sainte-Hélène, par M. de Montholon. En 1848 et 1849, le général est un des principaux agents électoraux de Louis-Napoléon; il dirige | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| l'armée des afficheurs et des colporteurs, et les paye avec l'argent des comités, avec celui qu'il peut se procurer, et surtout avec son crédit, qu'il exploite jusqu'à épuisement. Nous possédons des cinquantaines de traites signées Montholon et des billets à ordre, toujours acquittés, parfois non sans peine, par la caisse de M. Bure. La pénurie relative du Prince, en 1848, ne peut être mieux établie que par les réclamations nombreuses d'afficheurs et d'ouvriers non payés. | | |
| En 1852 (avril), M. de Montholon reçoit 50,000 francs . . . . . . . . . . . . . | . . . | 50,000 |
| De plus il jouit d'une pension de 6,000 francs. | 6,000 | |
| *Montholon* (Mme *de*), femme du précédent, reçoit aussi une pension de 6,000 francs . . . . | 6,000 | |
| *Montijo* (Comtesse). Il lui est fourni en 1861 (janvier), une traite sur Madrid de 600,000 fr. | . . . | 600,000 |
| *Mornay* (Comtesse *de*) reçoit, en 1857, un prêt de 50,000 francs . . . . . . . . . . . . . | . . . | 50,000 |
| *Morny* (Comte, puis duc *de*). Nous ne trouvons guère de traces de M. de Morny dans les papiers des Tuileries; on ne pourrait pas affirmer que les quelques centaines de mille francs qui lui sont de temps à autre assignés ne soient pas uniquement le prix d'opérations sur les terrains de l'hôtel d'Albe. Une lettre de M. de la Pierre, sur des acquisitions possibles au Mexique, lui est adressée. (Voir ce nom.) | | |
| *Morris* (Général) touche en 1863 et 1864 une somme de 64,000 francs, à raison de 8,000 fr. par trimestre . . . . . . . . . . . . . | . . . | 64,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Moskowa* (Edgard Ney), devenu en 1857 prince *de la*). Comme organisateur de la vénerie, il a manié régulièrement, en 1852 et années suivantes, environ 200,000 francs par an. Ses appointements d'aide de camp étaient de 12,000 francs. | 12,000 | |
| Nous avons de lui une lettre du 25 février 1852, où il demande 300 francs et pense bien que M. Bure ne sait pas plus que lui où il en est de son traitement. Vers 1862, ses créanciers devinrent exigeants, et l'Empereur lui paya ses dettes, à raison de 22,000 francs par mois, d'avril 1862 à octobre 1863. Total, 400,000 francs . . . . . . | . . . | 400,000 |
| *Muel-Léon*, chef d'escadron au 1er spahis, à Médéah, 1870, 6,000 francs . . . . . . | . . . | 6,000 |
| **N** | | |
| *Narvaez*, duc de Valence, prête en 1851 une somme de 500,000 francs. (Voir n° 3, chap.9.) | . . . | 500,000 |
| **O** | | |
| *Ornano* (Marquis *Cuneo d'*). Nous trouvons, à ce nom, la lettre suivante, qui vaut la peine d'être reproduite : « Sire, je supplie Votre Majesté d'excuser » ma franchise et ma hardiesse. *Je nourrissais* » *l'espérance d'une position à Paris*. Les bonnes » dispositions exprimées par Votre Majesté » en ma faveur m'en avaient presque donné » la certitude. J'ai éprouvé depuis de cruelles » déceptions. Il ne me reste plus qu'à lui | | |

| PENSIONS. | DONS. |
| --- | --- |

» faire savoir que je ne suis pas si étranger à » la famille impériale qu'on s'est plu à le ma- » nifester.

» Je faisais partie, avec mon père, de la so- » ciété particulière de M. le comte de Saint- » Leu pendant son long séjour à Rome. Mon » oncle le prélat, surtout, avait des relations » d'amitié avec lui, comme le constatent les » lettres du Prince que je conserve près de » moi. M. le général Armandi le sait parfai- » tement. J'ai suivi avec le prince Napoléon, » frère de Votre Majesté, le cours de physique » expérimentale à la Sapienza de Rome. J'ai » failli être emprisonné, en 1840, lors du » débarquement de Boulogne, me trouvant » alors à Paris, comme M^me Salvage de Fave- » rolles peut le confirmer. J'ai été employé » par M^me la princesse Pauline Borghèse » dans ses affaires litigieuses avec son mari; » et mon oncle, qu'elle appelait son ami, » régla avec succès ces différends et la fit ren- » trer dans ses droits d'épouse et de sœur de » l'Empereur Napoléon. J'ai une liasse de » lettres de cette malheureuse princesse à cet » égard. La reine Caroline, elle-même, s'é- » tait fait guider par mon oncle dans des » questions d'intérêt avec le cardinal Fesch, » comme les lettres de cette princesse en » font foi. Le prince et la princesse de Ca- » lino, Lucien et Alexandrine Bonaparte, » étaient si intimement liés avec mon oncle, » qu'ils appelaient leur parent, qu'ils m'of- » frirent la main de leur fille Jeanne, que des » raisons politiques, la position de mon père

» et la loi du 12 janvier 1816 me forcèrent, » malgré moi, à refuser : ce qui est attesté » par une correspondance suivie. J'ai été » moi-même en rapport avec M. le comte » de Survilliers, dont j'ai des lettres qu'il » m'adressa à l'égard de la cathédrale d'A- » jaccio.

» Je vais donc quitter Paris et la France, » avec le regret de ne pouvoir servir Votre » Majesté. Mes vœux la suivront du moins, » dans tout ce qu'elle fera de grand pour le » bonheur de la patrie.

» Je suis avec le plus profond respect, Sire, » de Votre Majesté, le très-humble et très- » fidèle serviteur et sujet.

» Marquis d'Ornano,
rue des Beaux-Arts, 10.

« Paris, 19 août 1863. »

Nous ne savons si l'auteur de cette lettre est le même que M. Cuneo d'Ornano, président du tribunal d'Ajaccio, qui légalisait en 1852 la signature de Mme Marianne Bonaparte.

*Ornano* (Napoléon *d'*), déjà lié avec le Prince en 1846 et 1847, en Angleterre.

Il reçoit en 1853, sur les fonds de l'intérieur, 27,850 francs; le 11 janvier 1854, 15,000 francs; en février-mai, même année, 4,000 francs; plus tard 6,000; total, 52,850 fr.

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| pour payer des dettes criardes . . . . . | . . . | 52,850 |
| Ajoutez un traitement de 6,000 francs . . | 6,000 | |

*(Voir le n° 9 pour la suite.)*

## IV

## LES INFLUENCES OCCULTES.

*(Suite)* (1).

Voici deux lettres qui constatent ce que nous avons dit dans le n° 3, chapitre IV, des *Papiers secrets*, au sujet du rôle que l'Empire prétendait assigner à la gendarmerie :

Le 13 novembre 1865.

MON CHER MONSIEUR,

Une conversation de ce matin avec le ministre de la guerre modifie les paroles que nous avons échangées hier au Cercle.

Si jusqu'à ce jour j'ai pu remplir convenablement la mission qui m'était confiée, c'est que les 24,000 hommes de la gendarmerie étaient sous mes ordres, et ils savaient que j'avais autorité sur leur avenir. Mais, avec une position sans *influence* et sans *titre*, je conduirais difficilement et médiocrement ce service confidentiel. Cependant je suis, comme toujours, prêt à obéir. Il me suffit d'en faire la remarque; l'Empereur jugera ce qui convient le mieux à son service.

Quant à ce qui m'est personnel, déjà comblé des bontés de Sa Majesté, je ne sollicite en cette occurrence de sa justice qu'un témoignage *ostensible* de sa bienveillance en faveur d'un dévoue-

(1) Voir le n° 3, chapitre IV).

ment bien éprouvé, et pour m'éviter les mauvaises interprétations.

Bien à vous.

Général DE LA RUE.

A M. Conti, conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur.

---

Paris, le 14 novembre 1865.

MON CHER MONSIEUR,

En travaillant ce matin avec le ministre, il vient de me dire qu'après réflexion il admettait la nécessité de maintenir vis-à-vis des officiers de la gendarmerie une position d'influence suffisante pour le cas où l'Empereur déciderait la continuation du service confidentiel. Il ajoutait qu'il regretterait que, pour ne pas embarrasser quelques fonctionnaires civils, l'Empereur se privât d'un aussi sûr moyen d'informations, précisément au moment où des mesures importantes peuvent agir sur l'esprit de l'armée.

Brûlez donc ma lettre d'hier, pour ne gêner en rien les décisions ultérieures de l'Empereur, et recevez mes remercîments pour votre obligeante et utile intervention.

Bien à vous.

Général DE LA RUE.

A M. Conti, conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur.

---

# V

## LETTRE DU PRINCE NAPOLÉON A LA REINE DE HOLLANDE.

(Sous le couvert de M. Helferick, à La Haye.)

Cette lettre, datée de février 1866, a dû être livrée à l'Empereur par le cabinet noir.

Dimanche, 11 février. — Février 1866.

Chère Sophie, j'ai reçu votre lettre du 5. Je devais partir hier : des affaires m'ont retenu, et jusqu'au dernier jour j'ai eu des ennuis; je pars ce soir. *On* se conduit vis-à-vis de moi aussi mal que possible; je n'ai aucune illusion à me faire; *on* ne pardonne pas à un homme d'aimer la liberté. Tout est noir ici : croyez-moi, *cela ne peut durer ainsi.* J'en suis fort triste. Rien n'y fait, personne n'est écouté. *On* court à sa perte! et à la perte du pays!

Je ne sais si je me plairai en Italie; j'essayerai. Paris et la position que j'y ai me sont fort désagréables! Les discussions à la Chambre des députés seront vives et feront mauvais effet. Il y a irritation, malveillance et anarchie partout.

C'est mon fils aîné qui a été souffrant; il va bien.

Croyez-vous sérieusement que la Prusse et l'Autriche se brouillent? Je crois bien que Bismark le veut; mais que représente ce ministre? Quelle force a-t-il? Détesté par les libéraux, peu soutenu par le parti de la Croix, auquel les officiers de l'armée appartien-

nent, il sera lâché par le roi, qui aura peur; je ne crois donc pas qu'il faille faire fond sur M. Bismark. Il a fait des avances à l'Italie : je n'y crois pas du tout, du tout. Je sais que ce n'est pas l'avis de notre ambassadeur à Berlin, M. Benedetti.

Je ne me souviens pas de M. Carutti; je crois qu'il a été sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères.

Adieu, chère amie. Écrivez-moi à Hubaine, à Paris.

---

## VI

## LA BOURSE DES AMIS.

(*Suite.*)

Les trois lettres suivantes sont relatives à une dette considérable, contractée par le prétendant Louis Bonaparte en 1848, et payée seulement après le coup d'État. Elles complètent le chapitre ouvert, sous ce titre, dans notre nº 3 et concernant le prêt fait à Bonaparte par le maréchal Narvaez.

Gênes, le 16 novembre 1850.

Monsieur,

Dans le mois de juillet dernier, je reçus une lettre dans laquelle vous m'exprimiez le désir de M. le prince Louis-Napoléon Bonaparte de me rembourser à Paris la somme de 60,000 écus romains, soit 324,000 francs, du prêt que je lui fis dans l'année 1848, avec hypothèque sur les domaines du Prince, situés dans les États Romains, près de Civita-Nova. Me trouvant en Toscane à cette époque, j'écrivis à mon homme d'affaires à Gênes, M. Arado, de vous répondre en mon nom pour vous prier d'interpeller le Prince s'il aurait consenti à garder la somme totale jusqu'au 15 janvier 1851, afin que je *pus*, dans cet espace de temps, trouver un placement convenable.

Vous lui répondites que le Prince y adhérait et que c'était chose convenue.

Le terme de ce remboursement s'approchant, je viens vous demander : 1° que vous ayez la bonté de m'envoyer une formule de la procuration de quittance que je devrai envoyer à Paris pour ce remboursement, ainsi que de m'écrire si cette procuration devra être faite devant notaire ou le consul français ; 2° si c'est dans l'intention du Prince de payer le semestre des intérêts qui sera échu le 15 janvier prochain à Gênes ou à Paris, et, dans ce dernier cas, d'en faire mention dans la quittance sus-énoncée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

E. L. Pallavicino.

M. Mocquard,

*Secrétaire du cabinet particulier du Président de la République.*

Paris.

---

*A Monsieur Mocquard, chef du cabinet particulier du Président de la République française.*

Monsieur,

Par votre lettre du 12 décembre courant, vous avez fait connaître au marquis E. L. Pallavicino, que M. le prince Bonaparte désirait obtenir un délai d'un mois pour la restitution des 324,000 francs, et opérer ainsi cette restitution au 15 février 1851 au lieu du 15 janvier, comme on était convenu.

M. le marquis Pallavicino me charge de vous communiquer qu'il est disposé à satisfaire en cela le désir de M. le prince Bonaparte, pourvu que S. A. lui corresponde, jusqu'à la restitution entière de la somme, les intérêts au 6 p. c., qui pourront ainsi être calculés à à fr. 53-26 par jour.

M. le marquis Pallavicino vous prie de lui écrire le plus tôt possible si l'époque du 15 février reste définitivement arrêtée entre lui

et M. le prince Bonaparte pour la restitution de la somme en question, et s'il peut y compter pour remplir d'autres engagements.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre très-humble et très-obéissant seviteur,

Félix Arado (1).

Gênes, le 19 décembre 1850.

---

(1) *Voir* au chapitre 3 l'article *Galliera* (duc de).

# VII

## LES FANATIQUES.

Ceci est une note très-curieuse d'un sieur Bésuchet (1), ancien officier de l'Empire, mise au dos d'une circulaire en faveur de la candidature de Louis-Napoléon à la présidence de la République. Cette note constate que, tout en approuvant la circulaire, le Prince a déclaré n'avoir point d'argent pour en assurer la publication.

**Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République.**

Trois cent mille suffrages, en rappelant de l'exil notre concitoyen Louis-Napoléon Bonaparte, ont tracé la route qu'il devait suivre, et désigné la place qu'il pouvait ambitionner au milieu de nous. La France entière s'associant au vote spontané de cinq départements, a salué son entrée à l'Assemblée nationale, comme présage de la fin prochaine de l'interminable provisoire qui pèse sur nous.

Pressé par des hommes inquiets de la grandeur de sa position, Louis-Napoléon vient, du haut de la tribune, d'accepter une candidature que de toutes parts lui offraient les vrais patriotes, les hommes d'ordre, de progrès et de liberté ; son programme a retenti dans le cœur de tous les Français.

---

(1) (Voir l'article Bésuchet, chapitre 1 du nº 7 des *Papiers secrets*).

Le moment est venu, citoyens, de manifester hautement nos sympathies pour celui qui sera bientôt l'élu de la nation; préparons-nous, unissons-nous. En présence des malheurs qui pèsent sur notre patrie et de ceux qui peuvent la menacer encore, recueillons-nous dans notre conscience, et voyons si nous avons un nom plus glorieux, plus sympathique à la France que celui de *Napoléon*; si nous avons un homme qui, mieux que le neveu du grand Empereur, le petit-fils de la bonne Joséphine, l'écrivain qui s'est tant occupé du peuple (1), puisse se présenter comme symbole d'*union*, d'*ordre*, de *clémence* et de *fraternité*.

Elevé à l'école du malheur, éprouvé par l'exil, le prince Louis n'est plus au milieu de nous qu'un citoyen animé du plus ardent patriotisme. Pur de toute intrigue politique, étranger à nos discordes civiles dont son cœur a gémi, *sa mission sera de réparer et non de venger*; il n'aura d'autre ambition que celle de contribuer au bonheur de tous, en dirigeant la France dans des voies sages et libérales, sous l'égide du drapeau de l'indépendance nationale et des libertés publiques.

L'Empereur, son oncle, a voulu le bonheur de la France par la gloire.

Il voudra, lui, la gloire de la France par le bonheur.

Vive la République !

*Au nom d'une commission d'électeurs pour le département de la Seine.*

Bésuchet,
Ancien officier de l'armée impériale.

Au dos est écrit :

Approuvé par le Prince.

40,000 exemplaires ont été distribués.

---

(1) Les écrits de Louis-Napoléon expriment tous les plus nobles sentiments en faveur des classes ouvrières ; il a successivement traité diverses questions qui se rattachent à l'organisation sociale. Nous citerons, entre plusieurs ouvrages remarquables, celui qui a pour titre : *Extinction du Paupérisme*, publié à Ham, pendant sa captivité en 1844. — Son *Manuel de l'artillerie* lui a conquis l'estime de tous les militaires instruits.

C'est à cette occasion que le Prince me dit chez lui, à l'hôtel du Rhin :

« C'est bien, mais cela coûtera cher et je n'ai pas d'argent. »

« Prince, lui dis-je, je ne viens pas vous en faire dépenser; c'est » moi qui fais tout cela, et, Dieu aidant, nous réussirons. »

Alors il me prit la main avec effusion.

---

## VIII

## LES GÉNÉRAUX DE COUR.

---

**Inspection générale de 186 . Arrondissement d'Infanterie.**

La lettre suivante donne une nouvelle preuve de la faveur dont le général de Failly jouissait à la cour.

Sire (1),

Je ne sais si Votre Majesté aura la patience de lire jusqu'au bout les réflexions que m'inspire le décret du 12 août, par suite duquel M. le général de division de Failly, aide de camp de Votre Majesté, est appelé aux fonctions de président du Comité d'infanterie, lorsqu'il n'était pas membre de ce Comité. Voici deux fois, Sire, que je suis victime de mesures tout à fait nouvelles et qui blessent ma susceptibilité.

En 1859, à l'époque de la guerre d'Italie, Votre Majesté m'appela au commandement d'une division de l'armée de Paris. C'était, me dit Votre Majesté, un poste de confiance. Jusque-là, les généraux de division, dans ma position, n'avaient pas été remplacés dans

---

(1) En marge de la lettre figure l'annotation suivante : *L'Empereur a lu votre réclamation; il n'a pas cru vous blesser.*

leur commandement; mais je devins l'exception, ainsi que mon collègue le général Marulaz. Nous fûmes remerciés. L'Empereur, me dit-on, veut voir les officiers généraux passer successivement sous ses yeux. Après quinze mois, ma division fut dissoute, et le général qui venait prendre ma place était précisément celui que j'avais remplacé moi-même.

On me donna pour fiche de consolation une place au Comité d'infanterie, que j'occupe depuis sept ans; et jusqu'à ce jour, sans exception, conformément à l'ordonnance royale qui créa les comités, le plus ancien des généraux qui en font partie en a été nommé président. Mon tour était venu, et j'avais lieu d'espérer que je finirais ma carrière avec ce titre honorable, lorsque j'appris que Votre Majesté me donnait, en quelque sorte, un brevet d'incapacité en nommant d'emblée président du comité un officier général qui n'en est pas membre.

Cette mesure, Sire, permettez-moi de le dire à Votre Majesté, m'afflige comme m'a affligé l'autre. Il m'en coûte de parler de moi, Sire; mais je suis de ceux qui ont offert leur vie et leur épée au Prince président de la République, à une époque où les dévouements n'étaient pas si communs qu'aujourd'hui. Colonel du 26e, à Paris, quoi que fissent nos généraux qui nous poussaient à voter pour le général Cavaignac en 1848, mon régiment tout entier vota, par mon impulsion, pour le prince Louis-Napoléon. Plus tard, à Metz, lors du coup d'État, lorsque, par une lettre adressée à M. le général Roguet, je mettais mon dévouement et celui de mon fils au service du Prince-président, j'empêchai seul, avec mon brave régiment, une contre-révolution d'éclater dans cette ville. Les généraux restèrent inactifs et sans décision, à ce point que M. le général de division Marey-Monge, enfermé dans son quartier général, ne voulut prendre aucune mesure et donna *carte blanche* pour agir au seul colonel qui se montrât résolu, et ce colonel c'était moi.

Votre Majesté a sans doute ignoré ces détails; je puis mettre à sa disposition, si elle le désire, quelques pages de mes impressions de cette époque; elle saura comment les choses se sont passées à Metz.

M. le général de Saint-Arnaud, alors ministre de la guerre, après

m'avoir envoyé par les voies rapides dans les Basses-Alpes pour comprimer l'insurrection, voulut bien récompenser mon dévouement, qui était pourtant tout simple, en me faisant nommer général de brigade.

Plus tard Votre Majesté m'envoya à Rome, et j'en suis revenu général de division, il y a près de dix ans, me trouvant récompensé bien au delà de mon faible mérite. Mais, avec le temps, les choses ont bien changé, et je suis devenu, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, successivement la victime de deux mesures qui m'affligent profondément.

Je n'ai pas, Sire, à m'occuper de l'origine des officiers généraux qui entourent Votre Majesté, mais il m'est permis de faire connaître la mienne à l'Empereur.

Je suis de *la seule* famille qui, depuis 1800 jusqu'à nos jours, ait produit quatre officiers généraux à l'armée.

*Fririon* (Mathias), mon grand-oncle, général de division, appelé le Vertueux, secrétaire général du ministère de la guerre, ayant la signature du ministre pendant de longues années, jusqu'en 1814. A cette époque, il refusa de suivre le duc de Feltre à Gand et préféra prendre sa retraite. Il était *baron de l'Empire.*

*Fririon* (Nicolas), mon père, général de brigade à Hohenlinden en 1800, général de division à Wagram. Est resté sous sa tente pendant la première Restauration. L'Empereur, en revenant de l'île d'Elbe, *le nomma directeur général du recrutement.* Il était *baron de l'Empire.*

*Fririon* (Joseph), général de brigade à la bataille des Arapiles, l'un des militaires les plus énergiques de son temps. Il refusa de servir les Bourbons et accepta la retraite qui lui fut offerte lorsqu'il était encore dans la vigueur de l'âge, à quarante-cinq ans. *Il était baron de l'Empire.*

Enfin *Fririon* (Jules-Joseph), le serviteur actuel de Votre Majesté, qui s'honore d'avoir dû une partie de sa carrière au nom qu'il porte. Mais ce nom, il peut le dire avec fierté, il l'a conservé pur : la droiture et le désintéressement des généraux Fririon sont connus de toute l'armée.

J'ajouterai que *onze* Fririon ont, depuis la République et l'Em-

pire, laissé leurs os sur les différents champs de bataille ou contrées de l'Europe, parmi lesquels mon frère aîné en Espagne, *et mon propre fils aîné, en Crimée.*

Vis-à-vis de pareils titres, je me permets de demander à Votre Majesté si ma susceptibilité ne doit pas être justement émue, quand, mon ancienneté m'appelant à la présidence du comité d'infanterie, je m'en vois préférer un autre.

Je prie Votre Majesté d'excuser cette longue lettre, mais j'ai dû céder à ma conscience, à la juste susceptibilité des membres de ma famille et à mes devoirs de père.

Je la prie également de vouloir bien agréer l'hommage du profond respect et du dévouement sans bornes avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle sujet,

Baron FRIRION.

30, rue Cambacérès.

---

Jadis au temps où la France héroïque brillait et pouvait être fière de la gloire de ses guerriers, de tels documents étaient inconnus.

Lorsque le favoritisme mine une nation, son désastre est imminent.

Les faits ne l'ont que trop prouvé.

---

## IX

# LES PROTÉGÉS DU PALAIS-ROYAL.

---

*Lettres du prince Jérôme Napoléon à l'Empereur.*

Le prince Napoléon écrit à son cousin pour lui recommander, dans la première de ces lettres, M. Ernest Renan, et dans la seconde, M. Émile de Girardin. Cette dernière lettre a été trouvée incomplète. Il s'agit évidemment, dans la première, des *Questions contemporaines*, de M. Renan, dont la préface fit quelque bruit.

I

Sire,

Vous serez peut-être étonné de recevoir cette lettre, quand vous verrez surtout qu'elle ne vous parle ni de politique, ni d'affaires personnelles, ni de demandes. M. Renan est mon ami : c'est un esprit très-supérieur; je le vois souvent et nous causons philosophie. Il publie un recueil de divers articles, et je l'ai engagé à y joindre une préface résumant ses idées sur les sujets les plus élevés. C'est cette préface que je vous envoie et pour laquelle je vous demande une demi-heure. Je ne partage pas *toutes* les idées de M. Renan, mais *une grande partie*. Je crois que vous ne regretterez pas cette lecture. Laissez-moi espérer qu'elle vous donnera quel-

ques instants d'intérêt et de hautes réflexions : voilà mon seul but. Je m'adresse beaucoup plus à l'homme, au penseur, qu'au souverain ; après tout, il doit rester sous le manteau de pourpre un cœur et sous la couronne une tête ; j'en suis bien certain et je n'ai pu résister à ce désir de vous faire lire ces lignes. Si cela vous ennuie, pardonnez-moi, et surtout ne vous trompez pas sur le mobile bien simple qui m'a fait vous faire cette communication.

Veuillez, agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis, de Votre Majesté, le très-dévoué cousin,

NAPOLÉON (Jérôme).

II

SIRE,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté :

1° Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au Conseil d'État. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines.

2° Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le Conseil d'État.

3° Une lettre de mon cousin le marquis Pepoli, de Bologne, qui m'a prié de la faire parvenir directement à Votre Majesté.

Je crois que l'Empereur doit être satisfait de l'effet produit sur l'opinion publique par un décret sur la suppression du gouverneur général à Alger et la nomination du général Mac-Mahon. Je les vois approuver par ceux qui veulent de grandes réformes aussi bien que par ceux qui sont plus craintifs.

Je vais envoyer à l'Empereur le rapport et le projet de décret sur les attributions des généraux et préfets ; c'est un travail qui demande un peu de temps et d'étude. Ce qui me préoccupe, c'est le choix à soumettre à Votre Majesté des préfets d'Alger et de Constantine, ces fonctions étant vacantes. Les hommes, pour appliquer un nouveau système et le faire réussir, me paraissent peut-être

plus importants encore que les institutions, les lettres et arrêtés. Le préfet d'Alger surtout a une belle mission; il aura une grande part dans le développement à donner à la ville, dont l'administration municipale offre peu de ressources. L'Algérie sera la plus belle conquête du second Empire. Mon ambition serait, pour répondre à votre confiance, de donner assez de développement à cette conquête pour que dans quelques années vous puissiez nommer votre fils *roi d'Algérie,* sans que ce soit un vain titre. Le développement de la ville doit donner beaucoup d'éclat au nouveau gouvernement. Je voudrais y faire faire une belle promenade, des docks, de beaux établissements, de grandes rues, un monument pour la statue de l'Empereur, et en un mot tout ce qui peut frapper l'imagination, être utile et donner une grande idée de la France et de l'Empereur. Il faut pour cela y faire arriver les capitaux privés. Un administrateur habile, ferme, persévérant, voyant les affaires de haut, sans s'embarrasser des détails, poursuivant notre but, est indispensable. J'ai une idée que personne ne soupçonne et sur laquelle je viens prendre vos ordres, quelque bizarre et singulière qu'elle puisse vous paraître. C'est de nommer M. Émile de Girardin à cette place; sans l'avoir consulté, je crois qu'il accepterait. Sa ténacité, ses talents, son dévouement, sur lequel vous pouvez, je crois, compter; sa fortune, la position de sa femme, son amour de l'étude, le rendent propre à ces fonctions, s'il veut les accepter. Politiquement c'est un *déclassé;* il est détesté des républicains; s'il accepte, il est plus que compromis et ne pourra que vous servir. De plus, ce que ses idées politiques pourraient avoir d'effrayant sont sans inconvénient en Algérie. Il a beaucoup de ressource dans l'esprit; c'est un ami des mauvais jours, qui au fond aime et admire l'Empereur; qui est très-ambitieux et a la rage de faire quelque chose. Sa femme est gentille; il a 80,000 livres de rentes, dépensera et représentera bien. En un mot, je crois qu'il pourra faire beaucoup de bien et aucun mal. Même ce qui paraîtra étrange et inattendu n'est pas un inconvénient. Je réponds de ses bonnes relations avec le général de Mac-Mahon; il a un caractère très-liant et souple avec les hommes, de bonnes manières.

Quel danger peut-il y avoir? Si vous en êtes mécontent, vous

pourrez toujours le révoquer, et d'avoir été préfet d'Alger ne le grandira pas beaucoup et n'en fera pas un homme dangereux; au contraire, il sera compromis avec nous sans retour. Je crois avoir assez d'influence personnelle. . . . .

La fin de la lettre manque et n'a malheureusement pas été retrouvée, nous la devinons facilement.

Les Tuileries avaient leurs familiers, le Palais-Royal devait avoir les siens. C'est d'en haut que part l'exemple; recommander ses intimes était encore une courtisanerie; et la courtisanerie dont s'est repu l'Empire, l'a tué. Juste retour des choses d'ici-bas, où tôt ou tard les fautes coûtent cher à ceux qui les commettent.

---

# X

## LES AFFAIRES DE ROME.

*Lettre du général Dumont au général Frossard.*

Civita-Vecchia, le 25 juin 1868.

MON CHER FROSSARD,

Voilà les journaux italiens qui me *tombent dessus* à cause du toast que j'ai porté au pape le jour de l'anniversaire de son couronnement. Je m'en moque, parce que je crois avoir bien fait et que je suis sûr que l'Empereur ne me blâmera pas, si le peu de mots que j'ai dits arrivent jusqu'à Sa Majesté. Pouvais-je moins faire dans une circonstance pareille? J'ai envoyé au Ministre, comme je le fais pour vous, un extrait de journal rendant compte de la manière dont la fête s'est passée. J'espère que le maréchal m'approuvera.

Une certaine agitation garibaldienne règne en ce moment en Italie. On provoque des enrôlements de tous côtés. Ces jours derniers, quinze à vingt jeunes gens sont partis subitement de Viterbe pour aller s'enrôler à Gênes ou Milan. J'ai rendu compte de ce fait au Maréchal, en l'assurant que je serais toujours assez fort, avec les 4,000 hommes que j'ai, pour faire face aux premières éventualités. Il faudrait bien des garibaldiens pour me déloger de Viterbe,

et de Civita surtout, que nous avons mis dans un état très-respectable de défense. Seulement je vois avec peine le déplorable état de l'armement de l'armée pontificale. Si elle était abandonnée à elle-même aujourd'hui avec ses mauvais et vieux fusils, elle serait enlevée immédiatement. Je n'ai cessé de dire au Ministre des armes de hâter la livraison des 10,000 fusils Remington pour lesquels depuis longtemps des marchés sont passés, et rien n'arrive, bien que l'on promette toujours. J'ai signalé au cardinal Antonelli ces déplorables retards.

Nous subissons, en ce moment, une influence épidémique assez fâcheuse. A la suite de pluies torrentielles, sont venues subitement de fortes chaleurs, qui nous ont donné des fièvres typhoïdes et des dyssenteries cholériformes. Je prends toutes les dispositions possibles pour arrêter le mal.

Je n'ai jamais cru au bruit que certains journaux ont répandu d'un voyage du Prince impérial à Rome. Vous, qui connaissez le pays comme moi, savez bien que ça ne serait pas le bon moment.

Je vous renouvelle, mon cher Frossard, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Général Dumont.

*Extrait du journal.*

« ... Dans la salle ornée de festons, dans le milieu du jardin, il y
» avait abondance de rafraîchissements. Quand tous les invités s'y
» trouvèrent réunis, S. Exc. le général Dumont porta en ces ter-
» mes un toast au Souverain Pontife : « A Pie IX ! à ce vénérable
» Pontife que l'Empereur et la France n'abandonneront jamais !
» Vive Pie IX ! » A quoi S. Ém. R. Monsignor Scapitta, délégué
» apostolique, répondit : « Messieurs, je vous propose de boire à
» la santé et à la prospérité de S. M. l'Empereur Napoléon III ; au
» puissant Souverain de la noble et généreuse nation française,
» qui, en protégeant le trône pontifical par le prestige de sa puis-
» sance et la valeur de ses braves troupes, a rendu et rend inces-
» samment le plus grand service, non-seulement à la cause de la
» religion, mais encore à celle de l'ordre, du bien-être et du vrai
» progrès de la société tout entière. Vive l'Empereur ! »

# XI

# LE LIVRE JAUNE.

*Lettre de M. Pepoli à Napoléon.*

Elle montre de quelle façon était composé le *Livre Jaune.*

Sire,

On m'écrit de Paris que le Livre Jaune contiendra deux dépêches qui me concernent.

J'espère, Sire, que cette nouvelle ne se confirmera pas : je regretterais de voir se rouvrir une polémique qui ne peut profiter qu'aux ennemis de la France et de l'Italie.

Vous savez, Sire, qu'au moment de prononcer mon discours à la Chambre des députés, je me suis résigné à passer sous silence l'historique des négociations, sur une invitation venue de votre Ministre, et je pense que Votre Majesté n'aura pas oublié que cet historique avait été approuvé par M. Drouyn de Lhuys ; au moins il en avait reconnu l'exactitude.

Je ne peux pas cacher à Votre Majesté que la publication des notes qui me concernent me placerait vis-à-vis de mon pays dans une position difficile et douloureuse, qu'un honnête homme ne saurait accepter.

D'autant plus que, lorsque j'ai été à Paris, rien ne m'a pu faire

concevoir le doute de l'existence de la note relative au banquet de Milan, dont, même à l'heure qu'il est, je ne connais point les termes.

Les derniers événements de Rome, j'espère, Sire, qu'ils vous auront prouvé de quel côté sont vos ennemis, et je ne peux pas croire que vous choisirez ce moment pour blesser un cœur dévoué et ami, qui a toujours témoigné sa reconnaissance et son affection pour Votre Majesté et pour les destinées glorieuses de sa dynastie.

De Votre Majesté Impériale le dévoué serviteur.

PEPOLI.

Le 28 janvier 1866.

---

Il faut vraiment que la corruption d'un gouvernement soit notoire pour qu'on ose adresser à son chef une demande du genre de celle qui précède.

Les compromis sont toujours le résultat des manœuvres ténébreuses, et lorsqu'un pouvoir descend à les faire, il doit tout redouter de l'avenir.

---

## XII

## LA GUERRE D'ITALIE.

### Guerre de 1866.

*Lettre du Prince Napoléon (Jérôme) à l'Empereur.*

Il se plaint, au nom de Victor-Emmanuel, que les affaires d'Italie soient traitées en dehors du roi, et que l'Empereur continue à se taire sur ses desseins.

Sire,

J'ai communiqué à mon beau-père ce que Votre Majesté m'a écrit. Je crois, comme je vous l'ai dit hier soir, à de l'exagération de la part de Gramont et à *peu de sincérité* de la part de l'empereur d'Autriche, dont le but évident est de séparer l'Italie de la Prusse, pour en venir à bout séparément. C'est dans ce but qu'il laisse entrevoir la Vénétie, qu'il ne cédera pas, ou à des conditions impossibles ; mais, en attendant, il aura gagné du temps, ce qui est tout en politique et à la guerre. Il espère affaiblir ses ennemis en les rendant hésitants ; c'est bien là le but de la politique autrichienne.

Le roi de Prusse est faible, indécis, mais non traître ; du reste, cela se verra par sa conduite. Votre Majesté verrait-elle de l'inconvénient à ce que le roi d'Italie provoque une explication du roi de Prusse sur ce que l'empereur d'Autriche a dit ?

D'après les dépêches d'Italie, il est clair qu'ils y sont *très-inquiets :* ils savent la mission de Gramont par le bruit public; le roi désire la connaître, et Votre Majesté ne lui dit rien; il est tourmenté de voir les affaires d'Italie traitées en *dehors de lui,* sans qu'il en soit informé; de là ses *demandes pressantes.* Le langage des personnes influentes de votre gouvernement n'est pas fait pour rassurer l'Italie, étant tout à fait favorable à l'Autriche. *M. de Goltz m'en a parlé hier soir.* Le roi d'Italie, *ne sachant rien,* droit craindre que la France ne veuille lui faire abandonner l'alliance prussienne pour un mirage vénitien, garanti par rien; votre silence, sur la réponse de l'Autriche surtout, l'inquiète. Je ne puis l'éclairer, ne sachant rien moi-même sur cette réponse. Je le lui ai écrit en transmettant *textuellement* la réponse confidentielle de Votre Majesté, qui ne contient pas un mot de ce qu'elle traite sur l'Italie à Vienne. Nigra écrit au général Lamarmora qu'il est dans la même ignorance; ils ne veulent pas le croire, à Florence. Les ténèbres ne peuvent qu'agiter le gouvernement italien et avoir de graves conséquences.

Veuillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis, de Votre Majesté,

le très-dévoué cousin,

NAPOLÉON (Jérôme).

Paris, Palais-Royal, ce 12 juin 1866.

---

Nous demandons comment le signataire de cette lettre juge le roi de Prusse aujourd'hui ?

La trinité Guillaume Ier, de Moltke et de Bismark, doit avoir évidemment entièrement modifié son opinion.

## XIII

# HAM.

*Lettre de Napoléon à M. Conneau.*

Mon cher Conneau,

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez. Ici elles ne sont pas aussi bonnes; vous pouvez donc rester tant qu'il vous plaira et tant que cela sera nécessaire. Ma santé est bonne, mais je suis bien froissé par la lâcheté de quelques hommes. Enfin *il faut croire à la fatalité.*

Croyez à ma sincère amitié.

L. N.

Nous jouirons encore longtemps du calme le plus parfait.

---

Cette lettre est datée de Ham.

*Il faut croire à la fatalité,* est un chef-d'œuvre.

L'oncle était fataliste, le prétendu neveu devait l'être ou du moins le paraître.

Dieu sait si aujourd'hui à Chislehurst — le capitulard ne se dit pas encore :

— C'était écrit !

Triste Sire !

## XIV

## RECTIFICATION INATTENDUE.

Constantinople, le 22 mars 1871.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une erreur s'est glissée dans le nº 5 des *Papiers secrets du Second Empire.*

Cette erreur consiste dans la mutilation de mon nom au bas de la copie d'une dépêche adressée par l'Empereur à l'Impératrice, à Constantinople.

Ainsi, au lieu de « Paul Nafilyau » il a été imprimé « Paul Nasilyau. »

En vous priant, Monsieur le Directeur, de vouloir bien, dans la prochaine édition du susdit numéro, rectifier l'erreur,

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Paul NAFILYAU.

---

Voici la dépêche à laquelle cette lettre fait allusion.

Compiègne, le 18 octobre 1869,
» heures 11 minutes matin.

*Sa Majesté l'Impératrice.*

Recommandée. Constantinople.

Tout va bien ici, tout le monde s'est rétracté à propos de la manifestation du 26. Le maréchal Regnault s'est démis de son comman-

dement, pour cause de santé ; j'ai nommé Bazaine à sa place ; Fremy est nommé chef d'escadron ; je travaille tous les jours avec les ministres. Le matin et après le déjeuner, nous chassons ; Louis regrette beaucoup l'absence du sexe. Davillier peut rester. Nous t'embrassons tendrement.

Signé : NAPOLÉON.

Pour copie conforme :
P. NAFILYAU.

---

L'administration des lignes télégraphiques turques a transmis ce télégramme à l'Impératrice, sur une feuille dorée sur tranches, avec un en-tête imprimé en lettres d'or.

Le collaborateur télégraphique de M. Napoléon doit être satisfait.

Puisse le lustre dont s'est couvert celui-ci pendant tout son règne rejaillir sur ce courtisan ottoman.

Que n'a-t-il daigné employer pour nous écrire une feuille dorée sur tranches, avec entête imprimé en lettres d'or ! Enfin !

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

---

# TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

LE

# MÉNAGE IMPÉRIAL.

## LUI ET ELLE!

EN APPARENCE ET EN RÉALITÉ,

LEUR VIE PUBLIQUE ET LEUR VIE PRIVÉE,

LEURS MŒURS, LEUR COUR, LEUR ENTOURAGE, LEUR POLITIQUE,

LEURS INTRIGUES.

LES MYSTÈRES DES TUILERIES, DE SAINT-CLOUD

ET DE COMPIÈGNE DÉVOILÉS.

Beau volume in-octavo de 112 pages.

**ÉDITION DE LUXE, AVEC LETTRES AUTOGRAPHES.**

**Prix : 2 francs.**

**Sommaire.**

Lui. — Les visées matrimoniales du sauveur de la société. — Inquiétudes des filles à marier des cours étrangères. — Entremetteurs diplomatiques. — Le renard et les raisins. — Elle. — Madame la mère. — Le père de la débutante. — Diplomatie domestique. — Le jeu en vaut-il la chandelle? — Conseil tenu par les dignitaires. — C'était écrit. — Le pourquoi officiel. — Le parce que réel. — « Fit-il pas mieux que de se plaindre? » — Comment les princes font la cour. — Roméo et Juliette. — Sous les balcons de Fontainebleau. — Fiançailles. — Léger à-compte. — Le jour de gloire est arrivé. — Noces et festins. — Gens de la noce. — Valets, chantres, et vendus. — Prélats et poëtes. — L'antichambre du bonheur. — Le Lion et la Gazelle, ou mystère et délire! — Les hélas de Belle-Maman. — Déception de ces demoiselles. — Lune de miel dans la pourpre. — Devant l'Europe. — Dans le particulier. — Majestés en pantoufles. — Les amies de Monsieur. — Les amies de Madame. — La parenté. — Pérégrinations politiques. — Maternité. — Le nez du cousin Jérôme. — Bonaparte s'amuse. — Les distractions d'Arianel. — Le petit monde de Madame. — Bals officiels. — Compiègne. — Une fête. — Les invités. — Les chambellans. — Les secrétaires. — Bonsoir la compagnie. — Suite de la fête, chacun chez soi. — Ripailles à huis-clos. — Sauteries intimes. — Frasques. — Les griffes du lion. — Son antre. — Félix. — La fatale bévue. — Ce qui? et ceux qui restent. — C'était bien la peine!

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS.

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

ÉDITION DE BIBLIOTHÈQUE

## N° 1 (HUITIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice. — Les maîtresses de Bonaparte. — Le roman impérial. — La fortune impériale. — Ce que coûtaient les Bonapartes Les parents pauvres.— Le prix d'un baptême. — L'affaire Jecker — Les vendus. — L'empire et la presse. — Le cabinet noir. — Les prémices du coup d'Etat. — Napoléon IV. — Les complots. — L'affaire Sandon. — Le ministère Ollivier-Duvernois. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 2 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Au public. — Lettre de la reine de Hollande. — L'empire et la presse. — Les décorations. — Les fastes impériaux. — L'empire et l'église. — Le traité Benedetti. — Le cabinet noir. — L'incident Hohenzollern. — Le plébiscite. — La guerre. — Les préfets. — Les mystères de la flotte. — Le 15 août en province. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 3 (SIXIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice au Caire. — La politique impériale. — Annexion de la Belgique. — Les influences occultes. — La censure. — La noblesse impériale. — La campagne de 1870. — Les mystères de l'intendance. — Les familiers des Tuileries. — Coût de la famille impériale. — La bourse des amis. — Pot de vin égyptien. — Curieuses dépêches. — Notes diplomatiques. — Le mot de la fin, etc., etc.

## N° 4 (CINQUIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Avis important. — Le Gouvernement impérial faux monnayeur. — Le Mexique. — Les complices de Napoléon III. — Lettre de Mme Lafarge. — Ce que coûtaient les Bonapartes (*suite*). — L'empire et la presse (*suite*). — Les fortifications de Paris jugées par le général Totleben. — Le haut clergé. — Occupation de Rome. — L'Encyclique. — Les points noirs. — La mort de Charras, etc., etc.

## N° 5 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Avis au lecteur. — Rapport de M. Lavertujon au Ministre de l'Intérieur. — Lettres patentes du Conseil de régence. — Mac-Mahon général en chef. — Fonds particuliers de Napoléon III. — Les décavés du Sénat. — Le cabinet noir (*suite*). — Les fonds secrets. — L'incident Cavaignac. — Baroche fils justifié par Baroche père. — Le favori de l'empereur Alexandre. — Les valets de lettres. — La magistrature courtisane. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 6 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE.

**Sommaire.**

Au public. — Autographe de l'Impératrice. — Les préfets de la République. — Les intrigues de Napoléon III. — Bismark et Prim. — Notes diplomatiques (*suite*). — Les élections. — La noblesse impériale (*suite*). — Les décorations du prince impérial. — Lettres adressées à l'Empereur au sujet de *la Vie de César*. — Les proscriptions de décembre. — Rapports plébiscitaires. — La police secrète (*suite*). — Curieuse dénonciation. — Les solliciteurs. — Les zélés. — Le désordre impérial.

## N° 7 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries. — Notes diplomatiques : La question des frontières. — La Vénétie. — Le tripot Pereire. — Garibaldi. — Bazaine au Mexique. — Le Crédit mobilier. — Un préfet modèle. — Encore Pierre Bonaparte. — Les massacres de la Ricamarie. — Les serviteurs prudents. — La noblesse aux genoux de Napoléon. — L'espionnage au Corps législatif. — Les escrocs décorés. — La magistrature. — L'empereur journaliste. — Un pauvre homme !

Prix : **1** franc.

# LES

# PAPIERS SECRETS

# DU

# SECOND EMPIRE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

## N° 9

**2me édition.**

FIAT LUX!

**SOMMAIRE**

LETTRE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE AU CITOYEN BOTOT, SECRÉTAIRE DE BARRAS. — RAPPORTS DU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE STOFFEL (*suite*). — LISTE ALPHABÉTIQUE, BIOGRAPHIQUE, ANECDOTIQUE DES PERSONNES AYANT EU, A UN TITRE QUELCONQUE, DES RAPPORTS FINANCIERS AVEC L'EMPEREUR, RÉDIGÉE D'APRÈS LES PAPIERS TROUVÉS AUX TUILERIES (*suite*). NAPOLÉON III MUSICIEN. — LA MONTIJO PROXÉNÈTE. WALEWSKI ET GARIBALDI. — RECTIFICATION. — PAPIERS SECRETS DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1871

# PRÉFACE.

Nous recommandons tout spécialement ce numéro au lecteur.

Le rapport du lieutenant-colonel baron de Stoffel est d'un intérêt immense.

En outre, nous y commençons la publication des *Papiers secrets du Gouvernement du* 4 *septembre* (1).

Dans le n° 10, qui contiendra la fin de la *liste alphabétique, anecdotique et biographique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec Napoléon III,* nous commencerons la publication des *Papiers secrets de la Préfecture de police, sous le régime impérial.*

---

(1) Ces papiers secrets sont extrêmement curieux. (Voir pages 59 et suivantes.)

Bonaparte est arrivé cette
nuit, je vous prie mon
cher Botot de témoigner
mes regret à Barras
de ne pouvoir pas aller
diner chez lui, dites lui
de ne point m'oublier, vous
connoissez mieux que
personne, mon cher Botot
ma position.
adieu amitié sincère

Lapagerie Bonaparte

au citoyen
Botot secrétaire
du directeur Barras
au luxembourg

*Fac-simile* d'une lettre de Joséphine Bonaparte, au citoyen Botot, secrétaire de Barras.

# I

## LETTRES DE JOSÉPHINE AU CITOYEN BOTOT SECRÉTAIRE DE BARRAS (1).

### 1

Bonaparte est arrivé cette nuit ; je vous prie, mon cher Botot, de témoigner mes regrets à Barras de ne pouvoir pas aller dîner

---

(1) Ces deux lettres ont été, au mois d'avril dernier, envoyées à l'Empereur par le fils même de M. Botot, ainsi que le prouve la lettre suivante, qu'il a adressée à M. Conti :

» Monsieur le Sénateur,

» Conformément à votre lettre du 13 avril courant, j'ai l'honneur de mettre » sous ce pli, à votre adresse, neuf pièces, au nombre desquelles se trouvent les » lettres de la main de S. M. l'Impératrice Joséphine à M. Botot, mon père.

» Permettez-moi, Monsieur le Sénateur, de saisir avec empressement cette » occasion pour vous remercier, du fond de mon cœur, de toute votre bienveil- » lance.

» Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma profonde reconnais- » sance, avec l'hommage des sentiments les plus respectueux de votre très-humble » et très-dévoué

» Botot,

» Rue de Lille, 9.

» Paris, 26 avril 1870. »

chez lui (1); dites lui de ne point m'oublier. Vous connaissez mieux que personne, mon cher Botot, ma position.

Adieu. Amitié sincère.

LAPAGERIE BONAPARTE.

Au citoyen Botot, secrétaire du directeur Barras, au Luxembourg.

---

2

Ce 23 floréal an VI (12 mai 1798).

J'ai écrit avant hier, citoyen, au directeur Barras pour lui demander une lettre de recommandation auprès du ministre de la marine (2), pour mon mari. Il l'attend avec impatience pour se présenter chez lui. Je vous prie en grâce de me rendre le service de lui en parler. Ma nièce m'a chargé de remplir une dette sacrée : il lui en a bien coûté de partir sans l'avoir acquittée. Je ne désire que d'avoir la facilité de remplir ses intentions. Une lettre du directeur qui dise simplement qu'il prend intérêt à nous est tout ce qu'il nous faut.

Salut et meilleure santé.

LAPAGERIE BEAUHARNAIS.

Rue Saint-Honoré, vis-à-vis la caserne des grenadiers de la Convention.

Au citoyen Botot, au Directoire, à Paris.

---

(1) Il s'agit probablement de l'arrivée soudaine à Paris de Bonaparte, revenan de la campagne d'Italie, le 5 décembre 1797.

(2) Bruix, qui occupait le ministère depuis le 28 avril. L'impatience de Bonaparte était concevable, car il allait partir pour Toulon, où il devait prendre le commandement de l'expédition d'Egypte, qui mit à la voile le 19 mai.

## II

# RAPPORTS DU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE STOFFEL.

*(Suite)* (1).

---

### Des éléments de supériorité de l'armée prussienne.

(23 avril 1868.)

Au milieu des études de toute nature auxquelles doit se livrer un officier placé dans ma position, il est une question qui se présente involontairement et sans cesse à mon esprit :

Si la guerre venait à éclater demain entre la Prusse et la France, l'armée prussienne aurait-elle, sous quelques rapports, soit comme organisation, soit comme instruction, soit comme esprit militaire, soit comme armement, etc., des éléments de supériorité sur l'armée française? Si ces éléments de supériorité existent, quels sont-ils? Enfin, qu'avons-nous à faire pour ne pas rester dans un état d'infériorité?

Comme on voit, je laisse de côté, dans l'énoncé de la question, les éléments non appréciables à l'avance, tels que le commandement en chef, qui certainement est le plus important de tous, les effectifs dont les deux nations pourraient disposer, les ressources en tout genre des deux pays, etc. Je supposerai, pour plus de clarté, ces choses égales de part et d'autre. A ces conditions mêmes, la question que je désire traiter est des plus compliquées,

---

(1) Voir le chapitre II du n° 8.

car elle embrasse tous les détails de la constitution des armées.

Mon intention est de la réduire au plus simple et d'éviter de la poser dans des termes absolus comme seraient ceux-ci : Quelle est, des deux armées, la plus parfaite? Ordinairement ces questions ne sont ainsi formulées que par des esprits superficiels, incapables de comprendre que la réponse est impossible, tant sont nombreux les sujets de comparaison, et tant il en est parmi eux qui échappent à toute appréciation.

Je me bornerai donc à indiquer quels seraient, au cas de guerre prochaine, sous les divers rapports signalés plus haut, les éléments de supériorité qui constitueraient pour l'armée prussienne des avantages réels.

Les éléments de supériorité d'une armée sur une autre sont de deux espèces distinctes : les uns tiennent au caractère de la nation, à son tempérament, à ses traditions, à son histoire, au degré de son instruction générale, etc.; je les appellerai *moraux;* les autres résultent du mode d'organisation de l'armée, du degré d'instruction militaire des officiers, sous-officiers et soldats, du matériel de guerre, de l'armement, de l'équipement, etc.; ce sont des éléments *matériels.*

Je puis me dispenser de parler, sous ce double rapport, de l'armée française : les qualités qui la distinguent sont assez connues. En Prusse, tous les militaires éclairés reconnaissent que nos soldats l'emportent sur tous les autres par une individualité plus grande, par une intelligence plus vive, un élan incomparable; ils regardent l'insouciance, la gaieté française comme des qualités précieuses à la guerre; ils avouent que nos soldats sont plus ingénieux et meilleurs marcheurs (1). D'autre part, ils admettent

(1) La Prusse est, en partie, un pays plat. Tout le monde sait que les habitants des plaines sont moins bons marcheurs que les habitants des pays accidentés. Cette différence a été sensible dans la guerre de 1866. Les corps d'armée de la Prusse orientale, de la Poméranie, du Brandebourg, ont beaucoup plus souffert des marches à travers les défilés de la Bohême, que le corps de Silésie, par exemple.

l'avantage que donnent à l'armée française une plus longue durée de service sous les drapeaux et la présence de vieux soldats dans ses rangs : ils nous envient surtout la composition de notre corps de sous-officiers (1).

Pour ne parler que de l'armement de l'infanterie, j'ai déjà fait savoir combien on se préoccupe en Prusse de la supériorité de notre fusil nouveau modèle, et les efforts qui se font pour arriver à perfectionner le fusil prussien.

J'en viens aux considérations sur l'armée prussienne.

### Éléments de supériorité moraux.

Sous le rapport moral, deux choses contribuent à donner à l'armée prussienne un avantage incontestable sur toutes les autres armées européennes : 1° le principe du service militaire obligatoire; 2° l'instruction répandue dans toutes les classes de la nation.

### Service obligatoire.

Il est inutile d'insister de nouveau (je l'ai fait longuement dans mes rapports de 1866) sur la valeur morale que donne à l'armée prussienne la présence dans ses rangs de toutes les classes de la nation, et cette conviction qu'armée et landwehr réunies, représentent le peuple entier sous les armes. Quels que soient les défauts qu'on puisse trouver à l'organisation militaire de la Prusse, comment ne pas admirer ce peuple, qui, ayant compris que, pour les États comme pour les individus, la première condi-

---

(1) A la vérité, l'armée prussienne compte, comme la nôtre, des sous-officiers anciens de service, mais le nombre en est très-restreint, conséquence forcée du service obligatoire, qui exige que chaque année tout le contingent entre dans l'armée.

tion est d'exister, a voulu que l'armée fût la première, la plus honorée de toutes les institutions; que tous les citoyens valides participassent aux charges et à l'honneur de défendre le pays ou d'augmenter sa puissance, et que ceux-là fussent par-dessus tout estimés et considérés (1)? A ne parler que des officiers, quel bel exemple ils donnent à toutes les autres classes! Voit-on, comme ailleurs, les privilégiés par la naissance ou par la fortune vivre dans une oisiveté regrettable? Loin de là. Les personnes des plus riches familles, tous les noms illustres servent comme officiers, endurent les travaux et les exigences de la vie militaire, prêchent d'exemple, et, à la vue d'un tel spectacle, non-seulement on se sent pris d'estime pour ce peuple sérieux et rude, mais on en vient presque à redouter la force que donnent à son armée de pareilles institutions.

## Instruction obligatoire.

Le principe de l'instruction obligatoire est adopté en Prusse depuis plus de trente ans, et on pourrait même dire depuis Frédéric le Grand; aussi la nation prussienne est-elle la plus éclairée de l'Europe, en ce sens que l'instruction y est répandue dans toutes les classes. Les provinces polonaises seules vivent encore dans une infériorité relative. En France, où l'on ignore si complétement toutes les choses se rapportant aux pays étrangers, on ne se doute même pas de la somme de travail intellectuel dont l'Allemagne du Nord est le théâtre. Les écoles populaires y abondent, et tandis qu'en France le nombre des centres d'activité et de production intellectuelles se réduit à celui de quelques grandes villes, l'Allemagne du Nord est couverte de pareils foyers, et, pour les énumé-

(1) J'ai souvent dit déjà qu'en Prusse tous les honneurs, tous les avantages, toutes les faveurs sont pour l'armée ou ceux qui ont servi. Celui qui, pour une cause quelconque, n'a pas été soldat, n'arrive à aucun emploi; dans les villes et dans les campagnes, il est l'objet des sarcasmes de ses concitoyens.

rer, il faudrait descendre jusqu'à compter les villes de troisième et quatrième ordre.

Je ne m'appesantirai pas sur les avantages qu'apporte dans la composition de l'armée une instruction avancée, répandue dans toute la nation. Mais n'est-il pas singulier qu'en France, des personnes, dites éclairées, se refusent à les admettre? N'est-ce pas vouloir nier que l'instruction et l'éducation développent les facultés de l'homme et élèvent ses sentiments en lui donnant une plus haute idée de sa dignité? Ces personnes disent naïvement qu'une armée de soldats incultes, mais aguerris, battra une armée composée d'hommes même très-instruits, mais privés d'expérience de la guerre. Or, je le demande, quel est le général qui hésiterait un seul instant si, *toutes choses égales* sous le rapport de la force physique, de la discipline, du nombre d'années de service, etc., il y avait à opter entre le commandement de deux armées de 100,000 hommes chacune, l'une composée entièrement d'élèves de l'École polytechnique ou de Saint-Cyr, l'autre composée de paysans du Limousin ou du Berry?

Quand il n'y trouverait que l'avantage d'instruire plus vite ses troupes de dépôt, son choix ne serait pas douteux. Mais il y a plus; car c'est sous le rapport moral qu'une des armées vaudrait dix fois l'autre. Et, à ce sujet, je citerai ce que me rapportaient, en Bohême, au mois d'août 1866, des officiers et des sous-officiers prussiens. Fiers de leurs succès, ils les attribuaient en grande partie à la supériorité intellectuelle de leurs soldats, et ils me disaient : « Lorsque, après les premiers combats, nos soldats se trouvèrent pour la première fois en présence des prisonniers autrichiens, qu'ils virent de près et interrogèrent ces hommes, dont beaucoup savaient à peine distinguer leur droite de leur gauche, il n'y en avait pas un seul qui ne se regardât comme un dieu, comparé à de telles gens, et cette conviction décupla nos forces. »

### *Sentiment du devoir.*

Je dois encore signaler une qualité qui caractérise tout particulièrement la nation prussienne, et qui contribue à accroître la

valeur morale de son armée : c'est le sentiment du devoir. Il est développé à un tel degré dans toutes les classes du pays, qu'on ne cesse de s'en étonner, plus on étudie le peuple prussien. N'ayant pas à rechercher les causes de ce fait, je me borne à le citer. La preuve la plus remarquable de cet attachement au devoir est fournie par le personnel des employés de tous grades des diverses administrations de la monarchie; payés avec une parcimonie vraiment surprenante, chargés de famille le plus souvent, les hommes qui composent ce personnel travaillent tout le jour avec un zèle infatigable, sans se plaindre, sans paraître ambitionner une position plus aisée. « Nous nous gardons bien d'y toucher, me disait ces jours derniers M. de Bismark, cette bureaucratie travailleuse et mal payée nous fait le meilleur de notre besogne, et constitue une de nos principales forces. »

## Éléments de supériorité matérielle.

### *Services spéciaux, organisés en permanence.*

Comme élément de supériorité matérielle à l'avantage de la Prusse, je citerai d'abord la facilité que lui donne son organisation militaire pour créer certains services spéciaux, tels que les compagnies de porteurs de blessés, les compagnies de chemins de fer, les divisions télégraphiques, etc. J'ai fait connaître, dans mes rapports de 1866, tous les détails relatifs à ces divers services; j'en ai indiqué les fonctions et la composition en personnel et en matériel; ici je me bornerai à rappeler que, grâce à l'institution de la landwehr, ces services sont organisés sans que l'effectif des combattants de l'armée s'en trouve diminué, et qu'ils le sont à l'avance, en temps de paix, d'une façon permanente. Un mot cependant sur les compagnies de porteurs de blessés. Nous ne les adoptons pas en France; mais il serait question, je crois, de désigner, dans chaque compagnie d'infanterie, au moment de l'entrée en campagne, quatre ou cinq hommes chargés du soin de relever les blessés.

C'est quelque chose, et pourtant on reconnaîtra que des compagnies organisées d'avance, avec des fonctions et une instruction bien définies, rendraient de meilleurs services. Si l'institution des compagnies de porteurs de blessés n'avait qu'un but philanthropique, on pourrait s'en passer; mais leur influence dans les combats paraît incontestable. Qu'avons-nous vu, en effet, sur les champs de bataille d'Italie? Dès qu'un soldat était blessé, ses trois ou quatre voisins quittaient les rangs, sous prétexte de l'emporter. Ce grave inconvénient ne serait-il pas diminué si les soldats savaient qu'un service suffisant et spécial se trouve organisé de longue main, dans de bonnes conditions, pour secourir les blessés sur le champ de bataille même? En Prusse, on compose les compagnies de porteurs de blessés, d'hommes de la landwehr, présentant toutes les garanties désirables de moralité et de bonne conduite. Il est à craindre que nos quatre ou cinq hommes par compagnie n'offrent pas ces garanties au même degré.

## *Tir de l'infanterie.*

Si notre fusil modèle 1866 a toutes les qualités qu'on lui prête, non-seulement la France n'aura rien à envier à la Prusse, quant à l'armement de l'infanterie, mais elle lui sera supérieure. On ne saurait nier, cependant, qu'à comparer les tempéraments des deux nations, les feux de l'infanterie prussienne seront, toutes choses égales, plus redoutables que ceux de l'infanterie française. Le soldat prussien, moins impressionnable que le nôtre, tirera avec plus de sang-froid et de justesse. Cette conviction est répandue dans toute l'armée prussienne, et je l'entends exprimer très-souvent. J'ajouterai que nous ne saurions apporter une trop grande attention à l'instruction du tir. En Prusse, on y met un soin extrême. Il est délivré, à chaque bataillon, 120 cartouches par an et par homme, quelle que soit son ancienneté de service, plus 4,000 cartouches pour les exercices d'ensemble.

En outre, l'artillerie donne aux bataillons, qui, après le tir, lui rendent plus du tiers du poids des balles employées, un certain

nombre de cartouches proportionnel à cet excédant. On fait tirer ces dernières aux moins habiles tireurs, d'où il résulte que chaque soldat consomme, par an, plus de 130 cartouches. Tous les officiers du régiment participent à l'instruction pratique et sont portés sur les registres du tir. Les colonels, les généraux assistent aux examens de fin d'année pour bien montrer l'importance qu'on attache à ces exercices, car on a compris, depuis longues années, que plus l'arme du soldat de l'infanterie est perfectionnée, plus il est nécessaire d'apporter de soins à l'instruction du tir.

### *Tir de l'artillerie.*

Il faudrait en prendre notre parti si la guerre venait à éclater : le matériel d'artillerie prussien est très-supérieur au nôtre. A la vérité, nos affûts de campagne sont plus légers que les affûts prussiens ; nos pièces attelées sont plus mobiles ; mais les deux pièces de campagne prussiennes (le 4 et le 6) tirent beaucoup plus juste que les nôtres, et elles ont une portée plus grande. Le mémoire allemand que j'ai joint à mon rapport du 20 février dernier ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. En outre, les pièces prussiennes peuvent tirer plus vite que les nôtres. D'où vient que bon nombre de nos officiers d'artillerie ne considèrent pas cela comme un avantage et prétendent que notre canon tire avec une vitesse suffisante. Comme s'il ne se présentait pas à la guerre des circonstances où il serait désirable de pouvoir lancer dans un temps donné, soit sur des troupes, soit contre de l'artillerie, un nombre de projectiles plus grand d'un quart ou d'un cinquième?

Quant à la plus grande justesse du tir des canons prussiens, c'est là un point tellement essentiel que j'en ferai l'objet d'un rapport spécial.

Pour ce qui concerne le personnel de l'artillerie prussienne, il n'est pas, comme instruction, à la hauteur du nôtre, par la raison que les artilleurs prussiens servent à peine deux ans dans l'armée active. Quant aux officiers, bien qu'à l'inverse de ce qui se passe en France, ils jouissent de moins de considération que ceux des

autres armes, leur instruction militaire ne le cède en rien à celle des officiers français.

*Artilleries prussienne et autrichienne.*

C'est ici le lieu de parler, comme digression, d'une erreur accréditée depuis la guerre de 1866. On a écrit et répété que l'artillerie autrichienne est supérieure à l'artillerie prussienne. Ce jugement est de source autrichienne, ce qui aurait dû engager à s'en méfier. Pour qui connaît les faits de la campagne de Bohême et veut se rendre compte des choses, l'erreur est complète. Si l'on s'était borné à dire que, dans la guerre de 1866, l'artillerie autrichienne a causé plus de dommages à l'artillerie prussienne qu'inversement, on aurait raison.

La Prusse était en train de construire son nouveau matériel en acier (le 4 et le 6), elle fut obligée d'entrer en campagne avec un tiers de canons en bronze de 12 lisses. Or, ce dernier matériel ne fut d'aucune utilité, car il n'est pas une circonstance où les pièces de 12 lisses aient pu se mettre en batterie devant les pièces rayées et à longue portée de l'artillerie autrichienne. Tous les officiers d'artillerie prussiens m'ont avoué qu'elles n'ont constitué qu'un véritable embarras depuis le premier jusqu'au dernier jour.

Par les circonstances stratégiques de la guerre, l'offensive, dans la plupart des combats, fut prise par les Prussiens : à Nachod, à Skalitz, à Trautenau, leurs divisions, en débouchant des défilés, trouvèrent les Autrichiens déjà formés, d'où il résulte que les difficultés durent être plus grandes pour l'artillerie prussienne, qui, sur un terrain inconnu, eut à choisir rapidement des positions convenables. La bataille de Kœniggraetz en offre l'exemple le plus frappant. L'artillerie autrichienne occupait d'avance, couverte par des épaulements, toutes les positions culminantes des hauteurs qui s'étendent de Maslowedod à Prim, tandis que l'artillerie prussienne, qui attaquait, eut à vaincre les difficultés qu'entraîne le choix rapide d'emplacements favorables sur un terrain dominé.

Ainsi donc, l'artillerie prussienne, pendant la guerre de Bohême,

ne put tirer aucun parti du tiers de son matériel, et c'est à elle que fut dévolu le rôle difficile dans les divers combats.

Telle est la double raison pour laquelle l'artillerie autrichienne a, de fait, causé un grand dommage à l'artillerie prussienne. Mais, je le répète, il est faux de prétendre que la première lui soit supérieure. Le matériel prussien est meilleur, en effet, que le matériel autrichien, comme il résulte du rapport allemand que j'ai adressé le 20 février dernier, et les officiers d'artillerie prussiens sont plus instruits que les officiers d'artillerie autrichiens. J'ignore s'il y a une grande différence dans l'instruction des troupes.

Je n'ai voulu, par cette digression, que relever une erreur qui s'accrédite de plus en plus. Ce qui a pu contribuer à la faire naître, c'est qu'à Koeniggraetz une partie de l'artillerie autrichienne a montré un dévouement héroïque, en essayant de couvrir la retraite vers la fin de la journée.

Voici, d'après ce qui précède, le résumé des divers éléments de supériorité particulière à l'armée prussienne :

Sentiment profond et salutaire que le principe du service militaire obligatoire répand dans l'armée, qui renferme toute la partie virile, toutes les intelligences, toutes les forces vives du pays, et qui se regarde comme la nation en armes;

Le niveau intellectuel de l'armée plus élevé que dans aucun pays, grâce à une instruction générale plus vaste, répandue dans toutes les classes du peuple;

A tous les degrés de la hiérarchie, le sentiment du devoir beaucoup plus développé qu'en France;

Services spéciaux (compagnies des chemins de fer, compagnies de porteurs de blessés, télégraphie) organisés à demeure, avec le plus grand soin, et sans diminution du nombre des combattants;

Feu d'infanterie plus redoutable, grâce au tempérament particulier aux Allemands du Nord et aux soins extrêmes apportés à l'instruction du tir;

Matériel d'artillerie de campagne bien supérieur au nôtre, comme justesse, portée et rapidité de tir.

### *Supériorité de l'état-major prussien.*

Mais de tous les éléments de supériorité dont la Prusse tirerait avantage dans une guerre prochaine, le plus grand, le plus incontestable, sans contredit, lui serait acquis par la composition de son corps d'officiers d'état-major.

Il faut le proclamer bien haut, comme une vérité éclatante, l'état-major prussien est le premier de l'Europe; le nôtre ne saurait lui être comparé. Je n'ai pas cessé d'insister sur ce sujet dans mes premiers rapports de 1866, et d'émettre l'avis qu'il était urgent d'aviser aux moyens d'élever notre corps d'état-major à la hauteur du corps d'état-major prussien. Persuadé que, dans une guerre prochaine, l'armée de l'Allemagne du Nord tirerait de la composition de son corps d'état-major de sérieux avantages, et que nous aurions à nous repentir cruellement peut-être de notre infériorité, je reviens sur cette question, selon moi la plus grave de toutes. Je ne le dissimulerai pas; ma conviction est telle à cet égard, qu'ici je jette le cri d'alarme : *Caveant consules!* Je croirais manquer à un devoir en agissant autrement.

Je vais donc faire connaître le mode de formation de l'état-major prussien et les principes qui lui servent de base. On comprendra facilement alors les raisons de la supériorité de ce corps sur celui de l'état-major français.

Lorsque j'arrivai à Prague, pendant l'armistice de 1866, c'est avec des officiers d'état-major que je nouai mes premières relations. Je fus tout d'abord frappé de leur mérite; chez tous, sans exception, je reconnus une intelligence remarquable, le savoir militaire le plus étendu. A mesure que je fréquentai un plus grand nombre de ces officiers, mon étonnement augmenta. A tous les degrés de la hiérarchie, je trouvai des officiers sérieux, pleins d'instruction et de jugement.

Il était intéressant de rechercher les causes d'un pareil fait et je me suis mis à étudier l'organisation du corps d'état-major prussien.

*Composition de l'état-major prussien.*

En Prusse, il n'existe ni loi, ni règlement relatifs à la composition de l'état-major. On est parti de ce principe très-juste que, de tous les officiers de l'armée, ceux de l'état-major doivent être les plus intelligents et les plus instruits. S'il importe, a-t-on dit, qu'un officier commandant une compagnie ou un escadron n'ait pas des connaissances militaires très-étendues, il en est tout autrement pour un officier d'état-major. Ses fonctions si diverses, l'influence que ses rapports de toute nature peut exercer sur la décision des généraux, aujourd'hui surtout que les armées sont nombreuses et les théâtres d'opérations très-vastes, l'obligent à posséder une instruction variée et une aptitude spéciale (1).

Une fois admis ce principe que, de tous les officiers, ceux de l'état-major doivent être les plus capables, qu'a-t-on fait pour en faciliter l'application? On est convenu de recruter ces officiers parmi ceux de toute l'armée, à quelque arme qu'ils appartiennent, et de faire aux jeunes gens qui se présenteront des avantages sérieux sous le rapport de l'avancement, tout en se réservant la faculté de renvoyer de l'état-major ces officiers à un moment quelconque de leur carrière, s'ils ne fournissaient plus la preuve du zèle et de l'aptitude convenables. La conséquence de ces dispositions est forcément celle-ci : il ne se présente pour l'état-major que de jeunes officiers ambitieux, intelligents et travailleurs; ambitieux, parce qu'ils désirent avancer plus vite; intelligents et travailleurs, parce qu'ils savent qu'en ne satisfaisant pas aux études exigées, ils s'exposeront à être renvoyés au service de leur arme.

Pour bien comprendre le genre d'avantage qu'on fait aux officiers d'état-major, il faut savoir que l'armée prussienne n'a pas de loi sur l'avancement et qu'on n'y avance qu'à l'ancienneté. A la vérité,

(1) Frédéric, dans ses Mémoires, insiste beaucoup sur la nécessité d'avoir des officiers d'état-major instruits et intelligents. Il attribue aux défauts de ces officiers les pertes des batailles de Malplaquet et de Lutzen.

le Roi se réserve le droit de nommer par choix, au grade supérieur, un officier quelconque, mais il n'en use que très-exceptionnellement, et, comme la proportion du nombre des officiers ainsi promus ne dépasse pas 1/30e à 1/40e, on peut dire d'une manière générale, je le répète, que l'avancement des officiers n'a lieu qu'à l'ancienneté. Or les officiers admis à l'état-major gagnent, en moyenne, sept ou huit ans sur les autres officiers de l'armée.

### *Recrutement des officiers d'état-major.*

J'entre maintenant dans les détails propres à faire connaître les mesures employées en Prusse pour composer le corps d'état-major.

L'armée prussienne, ou aujourd'hui l'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord, formée, comme on sait, de corps d'armée permanents, a aussi un chef d'état-major permanent : c'est le général de Moltke.

Il est, de plus, le chef presque absolu de l'état-major, considéré comme corps à part ; c'est lui qui choisit les officiers destinés à y être admis et employés : c'est lui qui les nomme d'un grade à l'autre (le ministre se bornant à ratifier); c'est lui, enfin, qui les répartit dans les divers services de l'armée. Son pouvoir est discrétionnaire, pour ainsi dire, et cette situation, qui se comprendrait à peine en France, paraît ici toute simple, tant à cause du mérite et de l'intégrité reconnus du général de Moltke, qu'en raison de la composition de l'armée en corps permanent.

Tout lieutenant, quelle que soit son arme, a la faculté, après trois années de grade passées au régiment, de s'offrir pour entrer à l'Académie de guerre (*Kriegs Academie*), instituée à Berlin. C'est une école d'enseignement militaire supérieur, sans égale en Europe, tant par le mérite des professeurs que par la nature et l'étendue des études. Ce n'est pas une école spéciale d'état-major, son but est plus vaste. Il consiste à familiariser des officiers de choix et de bonne volonté avec les parties élevées de l'art de la guerre, en leur donnant une instruction qui serve de base à leur

développement intellectuel ultérieur, et qui les rende aptes au service de l'état-major et au commandement supérieur des troupes (1). Je me dispense, en joignant à ce rapport un exemplaire de l'*Instruction* qui vient de paraître, relative aux cours de l'académie, de donner le programme complet des études. Je dirai seulement qu'il embrasse les branches suivantes : tactique (théorique et appliquée), histoire des guerres, armement, fortifications passagère et permanente, histoire des siéges, levers de terrain (théorie et pratique), service de l'état-major : géographie militaire, administration ; et comme sciences accessoires, les mathématiques, la géodésie, l'histoire universelle, la littérature, les éléments de philosophie, la géographie générale, la chimie, la physique expérimentale, enfin les langues française, anglaise et russe.

A la suite d'examens sérieux, auxquels se présentent environ 120 lieutenants chaque année (je prends des chiffres moyens), il en entre à l'Académie 40, tous avec le désir, plus ou moins avoué, de parcourir la carrière d'officier d'état-major. La durée des études est de trois ans, datant du 1er octobre.

Les cours de la première année durent neuf mois, après lesquels les officiers rentrent à leurs régiments respectifs, où ils restent pendant les trois mois suivants (du 1er juillet au 1er octobre), pour prendre part aux manœuvres dites-d'automme.

Il en est de même de la deuxième année.

C'est dans la troisième année que les élèves reçoivent plus particulièrement l'instruction nécessaire aux officiers d'état-major, et le dixième mois est employé à faire, sous la conduite des professeurs, de préférence dans un pays accidenté, un voyage dit voyage d'état-major : reconnaissances, appréciation du terrain, croquis militaires, campement des troupes, problèmes à résoudre, etc.

---

(1) Aujourd'hui presque tous les généraux de l'armée prussienne sont d'anciens élèves de l'académie de guerre et les trois quarts ont servi dans l'état-major. La proportion ira en augmentant. — L'école polytechnique, celles de Metz et de Saint-Cyr, ne sont que des écoles spéciales, comparées à l'académie de guerre avec son programme si vaste.

*Premier choix fait parmi les élèves de l'Académie.*

Ces trois années écoulées, tous ces lieutenants, sans examens de sortie ni liste de classement, sont renvoyés à leurs régiments. Les professeurs et le directeur de l'Académie désignent au général de Moltke ceux qui se sont montrés les plus capables et les plus studieux. On en choisit douze, en ayant soin qu'il figure dans ce nombre des officiers des différentes armes (infanterie, cavalerie, artillerie), et, dans le courant de l'année qui suit leur sortie de l'Académie, on les détache pour six ou neuf mois chacun dans un régiment d'une autre arme que la sienne. Ceux qui, pendant ce stage, ont témoigné du zèle et de l'aptitude nécessaires, sont acceptés par le général de Moltke, qui les appelle à Berlin au grand état-major général *pour faire le service*, comme on dit ici. Ils conservent l'uniforme et le caractère d'officiers de leur arme. Le temps que ces officiers passent au grand état-major général (un an et demi ou deux ans) a une importance capitale pour leur carrière à venir, car, ils sont là comme dans une école supérieure spéciale d'état-major, dont le chef est le général de Moltke lui-même. Celui-ci, en les instruisant, apprend à les connaître et à les juger. Il a soin de les familiariser successivement avec les travaux propres à chacune des six subdivisions qui composent le grand état-major général ; il leur fait des conférences, leur donne à rédiger des mémoires sur des sujets qu'il choisit, lit et critique ces productions devant les officiers réunis, sans jamais en faire connaître l'auteur, aussi bien pour ne pas froisser les moins instruits que pour ne pas exciter la vanité des plus capables.

*Deuxième choix.*

Après ce séjour des officiers au grand état-major général, le choix du général de Moltke est fait, mais sans que les officiers le connaissent. Il pourrait donner de suite le caractère d'officier d'état-major à ceux qu'il a reconnus les plus aptes à ce service ; mais pour ne pas froisser leurs concurrents, il renvoie une der-

nière fois, dans leurs régiments respectifs, tous les officiers indistinctement.

Ces derniers y sont laissés et continuent la carrière dans leurs armes, en ne conservant que le souvenir des épreuves subies : les autres sont promus, après quelques mois, au grade de *capitaine* et désignés comme officiers de l'état-major, dont ils revêtent l'uniforme.

### *Promotion au choix au grade de capitaine.*

Le général de Moltke, toujours comme major général permanent de l'armée, répartit ces capitaines, selon les besoins, dans les différents services. Il conserve les uns au grand état-major général, en les employant à des travaux pour lesquels ils ont montré des dispositions particulières, et il envoie le plus grand nombre aux états-majors des corps d'armée ou des divisions, dont ils auront à apprendre le service spécial. Mais on se garde bien, dans ces états-majors, de charger ces officiers de travaux d'écritures qui absorberaient leur temps. Ces travaux sont faits par des sous-officiers et des soldats, sous la seule surveillance des officiers, qui peuvent ainsi, à l'encontre de ce que nous voyons en France, consacrer leur temps à des choses plus utiles et plus dignes d'eux.

Au bout de deux ans ou deux ans et demi, ces capitaines cessent de faire le service d'officiers d'état-major, et, pour éviter de les mettre en contact avec leurs anciens camarades de régiment, qu'ils ont devancés, on les place dans un régiment autre que celui où ils avaient servi comme lieutenants. Là, chacun reçoit, selon son arme, le commandement d'une compagnie, d'un escadron ou d'une batterie.

### *Promotion au choix au grade de chef d'escadron.*

Après deux ans moyennement de ce service dans la troupe, ils sont promus au choix au grade de chef d'escadron, et reprennent la qualité et l'uniforme d'officier d'état-major. Le général de Moltke

les emploie comme tels, selon les besoins du service, soit à l'armée dans les états-majors, soit à Berlin à l'état-major général.

J'insisterai ici sur le système d'épreuves et d'épuration continuelles auquel le corps d'état-major est soumis; car si l'on venait à reconnaître que parmi les capitaines employés, comme je l'ai dit plus haut, soit au grand état-major général, soit aux états-majors de corps d'armée ou de division, il s'en trouvait dont le zèle se fût ralenti ou dont l'aptitude générale eût été appréciée trop haut, on ne les nommerait pas au choix chefs d'escadron, et on les laisserait au service de leur arme, sans jamais les remployer comme officiers d'état-major.

Avant d'aller plus loin, je dirai que ce qui constitue le grand avantage fait aux officiers d'état-major, c'est précisément le passage rapide du grade de capitaine à celui de chef d'escadron. Ils gagnent d'un de ces grades à l'autre moyennant six à sept ans; ils avaient gagné un an à leur promotion comme capitaine; total, sept à huit ans (1).

*Passage alternatif de l'état-major à la troupe.*

Parvenus au grade de chef d'escadron, les officiers d'état-major n'ont plus, comme avancement, d'avantages particuliers; mais chose digne de remarque, ils restent soumis à cette règle constante qu'à tous les degrés de la hiérarchie, ils ne sont promus au grade supérieur qu'après être sortis chaque fois de l'état-major, pour rentrer un an, au moins, au service de l'armée. Ainsi, un an au moins avant l'époque où il pourra être nommé lieutenant-colonel, le commandant d'état-major reçoit le commandement effectif d'un bataillon ou de plusieurs escadrons ou de plusieurs batteries; de même, le lieutenant-colonel est placé à la tête d'un régiment d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie, un an environ avant sa promotion au grade de colonel.

(1) Comme on doit le penser, ces officiers sont un sujet de jalousie pour le reste de l'armée. Mais ce sentiment n'est que très-limité, parce qu'on tient compte aux officiers d'état-major de leur mérite réel et des travaux incessants auxquels ils sont soumis.

Ces officiers ne perdent donc ni l'habitude du cheval, ni celle du commandement des troupes.

*Officiers d'élite recherchés pour l'état-major dans toute l'armée.*

Mais là ne se bornent pas les soins de toute nature employés pour constituer un corps d'état-major d'élite. Les officiers dont il a été question jusqu'ici proviennent tous d'une même origine : ce sont 12 élèves choisis sur 40, qu'on avait admis à l'académie de guerre, sur 120 qui s'y étaient présentés. Or, on s'est dit que parmi les nombreux lieutenants de l'armée, avant trois années de grade, il se trouve sûrement des sujets distingués qui, par une raison ou par une autre, ne se sont pas présentés à l'Académie, et que, même parmi les 80 exclus, il peut s'en rencontrer de très-capables : on n'a pas voulu négliger cette autre chance de recruter de bons officiers pour l'état-major, et voici comment on agit :

Les colonels de l'armée sont invités à proposer aux généraux, et ceux-ci au général de Moltke, les officiers de leurs régiments qui se distinguent par l'étendue de leurs connaissances, le goût du métier ou leurs aptitudes, et il faut dire que, sur ce point, il y a plutôt à modérer qu'à exciter le zèle des chefs de corps, qui désirent généralement faire valoir leurs officiers et leur procurer un avancement rapide. Le général de Moltke envoie aux officiers désignés des questions à étudier, des problèmes à résoudre, et, s'il les juge capables, il les appelle auprès de lui au grand état-major général. S'ils lui donnent là des preuves de qualités réelles, le général de Moltke les nomme officiers d'état-major et les emploie en conséquence. Dans le cas contraire, il les renvoie à leurs régiments, où ils sont pendant quelque temps, il est vrai, le sujet des plaisanteries de leurs camarades.

J'ai dit plus haut que, dans les états-majors des corps d'armée et des divisions, les travaux d'écriture, stérile occupation pour des officiers, sont faits par des sous-officiers et des soldats, ce qui permet aux officiers d'employer leur temps d'une façon plus utile. Effectivement, en dehors du service proprement dit, les généraux leur donnent des questions militaires à étudier, et annuellement le

chef d'état-major de chaque corps d'armée fait avec tous les officiers un voyage dit d'état-major, pour confirmer ou étendre les connaissances acquises. Les officiers du grand état-major général de Berlin font aussi, sous la direction même du général de Moltke, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, un voyage semblable, dont la durée est de quinze jours à trois semaines.

*Motifs de la supériorité de l'état-major prussien.*

On doit comprendre, par ce qui précède, les raisons de la supériorité du corps d'état-major prussien : 1° le choix se fait sur toute l'armée, puisque tous les lieutenants, sans distinction d'arme, sont appelés à concourir ; 2° il ne se présente que des officiers ambitieux, intelligents et travailleurs; ambitieux, car ils désirent avancer rapidement; intelligents et travailleurs, car ils savent qu'on les soumettra, pendant toute la durée de leur carrière, à un système d'épuration et à un travail incessant.

C'est ainsi qu'en partant de ce principe juste, qui veut que les officiers d'état-major soient l'élite de l'armée, et qu'en l'appliquant à l'aide d'un moyen simple, celui d'un avantage fait aux officiers d'état-major sous le rapport de l'avancement, la Prusse est parvenue à composer le corps le plus instruit de l'Europe. Plus j'ai d'occasions de le comparer au nôtre, plus je suis frappé de sa supériorité. Non pas que notre état-major ne compte des officiers aussi distingués que les meilleurs de l'état-major prussien, mais celui-ci n'en a pas de médiocres, et combien, au contraire, n'en comptons-nous pas dont l'instruction est plus qu'insuffisante! Combien n'en trouve-t-on pas chez nous qui ne savent pas lire sur une carte, qui n'ont aucune connaissance des manœuvres des diverses armes, qui n'ont jamais étudié une campagne des temps modernes, qui, enfin (on a pu le voir dans la campagne de 1859), ne savent même pas choisir un campement convenable pour une brigade d'infanterie ou un régiment de cavalerie (1)! Ici, rien ne pareil : de tels officiers

---

(1) On pourra croire que j'exagère, et on dira peut-être que, pour bien choisir

ne seraient pas admis dans l'état-major, ou bien on les exclurait aussitôt leur incapacité reconnue.

Il ne m'appartient nullement d'indiquer les moyens de relever de son infériorité notre corps d'état-major, mais je cherche en vain de quel principe nous partons comme base de son organisation. Admettons-nous, comme en Prusse, que les officiers d'état-major doivent être l'élite de l'armée? Nullement. Chez nous, le recrutement des officiers d'état-major est laissé au hasard d'un seul examen passé à vingt et un ans, puisque nous le prenons, en majeure partie, parmi les premiers numéros sortis de Saint-Cyr.

Franchement, y a-t-il là pour toute la durée d'une carrière qui, selon le précepte prussien, n'admet pas de médiocrité, la moindre garantie d'un jugement sain, d'un goût prononcé au travail, d'une aptitude spéciale? Et pourtant ces jeunes gens sont et resteront officiers d'état-major quand même jusqu'à leur retraite. Qu'après leur sortie des écoles, ils ne manifestent aucun goût pour l'état militaire, aucune disposition, qu'ils s'adonnent à la paresse et vivent dans l'ignorance, qu'importe! nous confierons pendant la guerre à ces officiers incapables ou dégoûtés les fonctions qui exigents le plus d'activité, le plus de jugement, les connaissances les plus étendues! Voilà cependant où nous conduit l'absence de tout principe. Comme on comprend tout autrement en Prusse ces importantes fonctions! Je le répète, on y excuse la paresse ou la médiocrité chez un officier quelconque, hormis celui de l'état-major. Et, pour ne parler que des aptitudes physiques, croit-on rencontrer ici, comme en France, des officiers hors d'état de faire une lieue à cheval à grande vitesse? Je sais de près ce qui concerne l'état-major prussien, et j'affirme que le général de Moltke exclurait de

---

le campement des troupes, des officiers d'état-major prussiens qui n'ont pas fait la guerre ne s'en tireront pas mieux que les nôtres. Mais niera-t-on les avantages de ces voyages d'état-major faits, soit par les élèves de l'Académie, soit par les officiers d'état-major des corps d'armée, soit par ceux du grand état-major général sous la direction du général de Moltke, voyages où sont posées et résolues toutes les questions relatives à la connaissance du terrain, au campement des troupes, à la fortification, etc.

cette arme, sur-le-champ, tout officier impropre au service à cheval. Lui-même donne l'exemple et monte à cheval tous les jours.

En général, et il importe de ne pas l'ignorer en France, on prend ici incessamment les soins les plus minutieux pour qu'en toutes choses, civiles ou militaires, les détails d'organisation et d'exécution approchent de la perfection. Mais ces soins se portent particulièrement sur l'armée. C'est l'application constante du principe laissé par le grand Frédéric à ses successeurs : « Il faut que la Prusse soit toujours en vedette. » S'il m'était permis d'employer à ce sujet une comparaison tirée du vocabulaire des courses de chevaux, je dirais aujourd'hui la nation prussienne est, sous tous les rapports, en *plein d'entraînement*.

Mon intention n'est pas d'insister sur tous les détails défectueux particuliers à notre corps d'état-major, sous le double rapport de l'organisation et de l'instruction ; mon but est simplement de faire comprendre les raisons qui placent l'état-major prussien bien au-dessus du nôtre. Cependant, comment ne pas s'affliger de la position faite à ces nombreux officiers qui, en France, passent des années entières, celle où l'homme jouit de toute la plénitude de ses facultés, dans un bureau d'état-major général, occupés exclusivement à un travail d'écritures que ferait aussi bien tout sous-officier intelligent? Que de temps, que d'intelligence perdus? Et comment s'étonner, après cela, que nos officiers servent de sujet de risée, même à des feuilles militaires autrichiennes, comme on peut s'en convaincre en lisant certains numéros du *Camarade,* publié à Vienne. Elle les appelle des *encroûtés,* qualifient leurs fonctions d'*indignes* d'un officier, et se moquent de leur attitude devant la troupe. Quant aux officiers prussiens intelligents, ils s'étonnent d'autant plus du mode d'organisation de notre état-major, qu'ils rendent pleine justice à notre armée sous les autres rapports. Mais ils se refusent à comprendre qu'on sort officier d'état-major quand même, par le seul fait d'avoir passé, à 21 ans, un bon examen de sortie d'une école militaire ; ils n'admettent pas qu'un officier d'état-major ne puisse pas faire, au besoin, plusieurs lieues de plein galop, qu'il ne parle pas au moins une langue étran-

gère (1), qu'il n'ait jamais commandé ni une compagnie, ni un bataillon, ni un régiment, et ils m'en expriment souvent leur surprise.

Et maintenant, est-ce à dire qu'il faille adopter pour notre état-major l'organisation prussienne ? Évidemment non. Y songeât-on, qu'on en serait empêché par le mode d'avancement général des officiers de l'armée, qui est tout autre chez nous. Mais un même problème (il consisterait ici à former le meilleur état-major possible) a souvent plusieurs solutions, qui dépendent des données premières. En supposant que nous reconnaissions la nécessité de perfectionner notre état-major, la première question serait de savoir si le principe posé en Prusse, principe qui exige que l'état-major soit l'élite de l'armée, ne doit pas être adopté comme éminemment juste. Ce principe admis, les conséquences, comme application, en découleraient sans grande difficulté.

Je terminerai le présent travail en déclarant que, dans ma conviction, il est urgent d'aviser au moyen de relever notre corps d'état-major de son état d'infériorité. Soit dit encore une fois, cette infériorité est trop réelle, trop évidente pour quiconque voudra se donner la peine d'étudier l'état-major prussien. Et c'est sans exagération, après un examen approfondi, après mûre réflexion, que j'ai dit plus haut : La composition de l'état-major prussien constituerait, dans une guerre prochaine, le plus sérieux élément de supériorité en faveur de l'armée prussienne.

J'ai été à même, lors de mon séjour en Bohême, et depuis, de connaître bien des faits qui, par leur caractère individuel, ne peuvent trouver place dans les relations officielles de la guerre de 1866. Il en est résulté pour moi cette vérité incontestable : c'est que les armées prussiennes ont dû une grande part de leurs succès aux officiers d'état-major. On n'exagérerait pas en disant que ce sont ces officiers seuls qui ont dirigé la campagne de 1866. Que de faits

---

(1) Voir, à ce sujet, page 65 de l'*Instruction* jointe à mon rapport, les raisons pour lesquelles il est nécessaire que tout officier d'état-major prussien sache le français. Les mêmes raisons obligeraient tout officier d'état-major français à savoir l'allemand.

je pourrais citer où les officiers qui composaient, soit les grands états-majors généraux, soit des états-majors de corps d'armée, ont donné les preuves les plus réelles d'un jugement droit, d'une véritable intelligence de la guerre, d'un zèle extrême! Sans parler du général de Moltke, quel est le général en chef qui ne s'estimât très-heureux d'avoir pour chef d'état-major, soit le général Voigts Rhetz, soit le général de Blumenthal, officiers de la plus haute distinction, qui remplissaient ces fonctions pendant la campagne, l'un à la première, l'autre à la deuxième armée? Et que de qualités précieuses, que de connaissances de toute nature chez les officiers d'état-major, colonels, chefs d'escadrons, capitaines, qui servaient sous leurs ordres! Je n'en connais pas un que tout général ne fût heureux d'employer à la guerre. Quelle garantie, je dirais presque quelle assurance et quelle tranquillité ne donnent pas à un général en chef des états-majors ainsi composés d'officiers intelligents, instruits et dévoués à leurs devoirs!

Ma conviction est trop entière pour que je ne l'exprime pas une dernière fois : *Méfions-nous de l'état-major prussien!*

Berlin, 23 avril 1868.

## Du désarmement.

Ceci m'amène à dire quelques mots de cette singulière question du *désarmement* des puissances, question qu'on soulève de temps à autre, et dont les journaux s'occupent aujourd'hui plus que jamais. Quelle absence de sens commun dans les articles que ces journaux donnent en pâture à l'avidité publique! Quelle ignorance des institutions des pays étrangers! On ne se demande même pas ce qui constitue pour une puissance un désarmement, et on confond ce mot avec celui du licenciement.

Il faut reconnaître qu'on a quelque peine à donner du mot *désarmement* une définition précise. D'abord, comme il n'y a pas deux puissances dont l'organisation militaire soit la même, il ne saurait avoir exactement le même sens pour elles. Ensuite, à ne consi-

dérer qu'une même puissance, la France, par exemple, qu'est-ce qui constitue au juste un désarmement, et où commence-t-il? Est-ce un licenciement, ce qu'on regarde d'ordinaire comme équivalent à un désarmement? Encore faudra-t-il savoir ce qu'on licenciera. Serais-ce une partie de l'armée qui est sous les drapeaux, ou une partie de la réserve? Le licenciement sera-t-il provisoire ou définitif, sans rappel possible ? Tout cela paraît bien vague.

En cherchant au mot désarmement une signification précise qui s'applique à tous les pays, on ne trouve que celle-ci : diminution dans l'effectif des hommes qu'une puissance instruit et réserve pour la guerre. Le désarmement sera partiel, si cette puissance diminue son effectif dans une certaine proportion; il sera total si elle ne forme plus aucun soldat et qu'elle se borne à n'entretenir qu'une sorte de gendarmerie pour l'intérieur. Or, ce dont nos journalistes ne se doutent même pas, c'est qu'un désarmement partiel ou total, chose concevable, c'est-à-dire possible, pour la France, l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre, en un mot pour toutes les puissances, est absolument impossible pour une seule, la Prusse.

Le mot de désarmement appliqué à la Prusse n'a, en effet, aucun sens. Pourquoi cela? A cause du principe du service obligatoire pour tous, principe fondamental des institutions militaires prussiennes, et l'on peut ajouter, de l'existence sociale de la nation. Il exige que *tous les citoyens valides* passent trois ans dans l'armée active, comme dans une école de guerre, et qu'ensuite ils servent quatre ans dans la réserve et cinq ans dans la landwehr. Autrement dit, tous les jeunes gens valides de vingt ans, c'est-à-dire 93,000 hommes (le contingent de 1868 pour la Confédération de l'Allemagne du Nord, était de 92,886 hommes), entrent chaque année dans l'armée; ils y sont instruits pendant trois ans au métier des armes, et, cette instruction reçue, ils restent pendant neuf ans à la disposition de l'État.

La Confédération du Nord a, de la sorte, et comme conséquence de ses institutions, 300,000 hommes de 20 à 23 ans qu'on instruit au métier de la guerre; plus 600,000 hommes de 23 à 32 ans, qui ont été complétement instruits. Total : 900,000 hommes.

De Stofeel.

Ce rapport, le plus long et le plus curieux du baron de Stoffel, est une preuve évidente de l'insanité d'esprit à laquelle Napoléon était en proie, lorsqu'à la suite de l'incident Benedetti, sur lequel la lumière est faite aujourd'hui, il déclara la guerre à la Prusse.

C'est vraiment à n'y rien comprendre, et lorsqu'aujourd'hui on voit les pauvres Parisiens maudire l'homme de Sedan autant que les communeux, on doit comprendre leur haine pour ce chef imbécile quit fit entrer la France dans la série de tous les effroyables malheurs qu'elle subit, pour consolider sa dynastie.

Nous sommes loin aujourd'hui du jour glorieux où le petit Louis ramassait des balles à Sarrebruck.

---

## III

### Liste alphabétique, biographique, anecdotique de personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries.

---

*Notes sur les dépenses de la liste civile de Napoléon III.*

Nous continuons aujourd'hui la publication de ce document si intéressant, dont la fin paraîtra dans le nº 10 des *Papiers Secrets du Second Empire* (1).

Lorsqu'on fera l'histoire du règne de Napoléon III, il sera indispensable de constater la liste si curieuse des rapports financiers de cette cour, grugée par ses créateurs, ses complices et bien d'autres.

Les annotations font pénétrer dans bien des mystères, donne le mot de nombre d'énigmes ; bref, ces commentaires sont d'un intérêt énorme.

---

(1) Voir les nos 7 et 8.

| | PENSIONS et traitements. | DONS, AVANCES ET paiements. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| Un M. d'Ornano meurt en 1865 : c'est le même sans doute, et l'Empereur solde un certain nombre de mémoires insignifiants, qui ont passé sous nos yeux. | | |
| *Orsay* (Le comte *d'*), lié avec Louis-Napoléon en Angleterre, reçut sous la présidence une pension de 24,000 francs. Après sa mort pour liquider ses dettes en France, que M. Laffite (août 1852) évalue à 30,484 francs . . . . | 24,000<br>. . . | 30,484 |
| Sa pension est affectée durant un an à ses créancier. | | |
| *Orsi,* qualifié « ami du prince » dans une lettre de M. Bouffet-Montauban (1861), était en effet lié avant 1848 avec le prétendant. Il était, avec son associé, M. Armani, à la tête d'une entreprise industrielle (*metallic lava*) et financière. Leur maison recevait, dès cette époque, certains fonds déposés par le prince et destinés à divers paiements, par exemple aux pensions Gwynne, Brunetière, Gillemand, Wezyk. | | |
| Le 14 mars 1851, M. Orsi a besoin de 5,000 fr. et les demande à M. Bure, pour un mois environ. Il est, au moins dès cette époque, représentant à Paris de la maison Orsi et Armani. | . . . | 5,000 |
| En 1852, c'est par ses mains que passent les remboursements Rapallo (250,000 francs). | | |
| En 1854, il lui est alloué, sur les fonds de l'intérieur, 50,000 francs . . . . . . . . | . . . | 50,000 |
| En 1856 et 1857, il touche 5,000 francs par mois; depuis 1858, régulièrement, par mois, 1,000 francs; ce qui donne à penser qu'il était pour le prince autre chose et plus qu'un banquier et qu'un dépositaire. . . . . . | . . . | 60,000 |

Parmi les entreprises où M. Orsi a tenté de mettre à profit la reconnaissance impériale, nous pouvons citer l'ouverture projetée de la rue de l'Impératrice. Nous avons du 16 novembre 1863, une lettre où il demande à M. Mocquard si, « étant donné un capital as-« suré de 100 à 120 millions, avec un conseil « d'administration et des demandeurs en « concession offrant toute garantie, M. le « Préfet serait disposé à nous écouter pour « le percement de la rue de l'Impératrice. » Dans un résumé annexe, nous lisons : « M. Mocquard demande à l'Empereur si Sa « Majesté l'autorise à interroger à ce sujet « M. Haussmann; » et, au-dessous, au « crayon : « Oui l'Empereur consent. » En « tête : « Le 24 novembre 1863, envoi à « M. Orsi d'une lettre pour M. Haussmann; « classement particulier. »

## P

| | PENSIONS. fr. | DONS. fr. |
|---|---|---|
| *Pallavicino* (Marquis) prête à Louis-Napoléon, en 1848, avec hypothèque sur Civita-Nova, une somme de 324,000 francs, remboursée en 1852, avec intérêts (Voir Galliera, page 30, nº 8.) . | . . . | 324,000 |
| *Patté* (Général). Dot de sa fille, 24,000 fr. . . | . . . | 24,000 |
| *Peloux* (Mme), à partir d'août 1864, pension de 1,000 francs mensuels . . . . . . . . . . | 12,000 | |
| *Pereire.* Cette maison semble avoir de tout temps entretenu des relations financières avec l'Empereur. Nous en trouvons, à partir de 1860, des traces nombreuses et importantes. Il y a un compte Pereire auquel sont portés, en | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| 1860, les sommes suivantes, avancées à l'Empereur pour l'acquisition des terrains des rues d'Albe et de l'Elysée, et de l'hôtel Wittgenstein : 120,000 francs, 136,029 francs, 145,000 francs, 167,500 francs, 155,000 francs, 250,000 francs, 128,223 francs ; en tout, 1,101,852 francs. . . . . . . . . . . . | . . . | 1,101,752 |
| En juillet 1861, M. Pereire reçoit, à valoir sur sa créance, fr. 285,478-55. . . . . . . | . . . | 285,478 44 |
| En 1861-1862, M. Pereire prête au duc d'Albe, 500,000 francs (remboursés par qui ?). | . . . | 500,000 |
| Il avance, en outre, pour les constructions, 1,500,000 francs, dont on lui paye les intérêts. | . . . | 1,500,000 |
| En 1863, il verse le solde du prix de la vente des hôtels, rue de l'Elysée, fr. 442,092-25. . | . . . | 442,092 25 |
| On lui paye des intérêts qui s'élèvent, par semestre, à 35,000 francs. | | |
| *Persigny* (*Fialin*, comte, puis duc de). Ses menées et son rôle politiques sont trop connus pour qu'on insiste sur la part qu'il prit aux élections de 1848. | | |
| Le 28 août 1849, écrivant de Berlin à M. Bure, pour le remercier d'un effet de 2,500 francs, il termine ainsi sa lettre : « Gardez bien la » clef de votre coffre-fort, car vous en aurez » bientôt besoin. » . . . . . . . . . . | . . . | 2,500 |
| En 1853, le livre de chèques de l'Empereur porte cette indication à la souche : « Persigny 60,000 francs, dernier payement » . . . . | . . . | 60,000 |
| Pendant son ministère de 1857, il avait promis, sur les *fonds politiques de l'intérieur*, 300,000 francs à divers personnages, dont était M. le marquis de Gricourt. | | |
| En novembre et décembre 1867, dans un | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| compte Mocquard (notaire), on trouve, au nom de M. de Persigny, deux sommes de 40,000 francs, et, en 1869-1870, sept paiements de 40,000 francs et un de 20,000 francs, en tout 300,000 francs . . . . . . . . . . | . . . | 80,000 300,000 |
| Nous trouvons dans les papiers de M. Bure une note au crayon, qui laisse à penser. Elle est ainsi conçue : « Proposition au secret à Persigny, de cent » mille francs, pour l'autorisation du Prince, » pour l'établissement de docks au chemin » de fer de Rouen. » | | |
| *Petitpierre*, ancien secrétaire du prince Louis en Suisse. A partir de mars 1852, pension de 6,000 francs. . . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| *Peupin*, employé, sous Conneau, aux dons et secours, puis directeur adjoint, reçoit, outre son traitement, 3,000 francs pour indemnité de logement (1852) . . . . . . . . . . | 3,000 | |
| *Pharaon* (Florian) reçoit 2,000 francs par mois depuis 1867. . . . . . . . . . . . . . | 24,000 | |
| L'Empereur lui donne, en trois payements, pour son journal *L'Étincelle*, une somme de 150,000 francs. . . . . . . . . . . . | . . . | 150,000 |
| *Pieau*, maire d'Erdeven (Morbihan), sollicite de l'Empereur (1869) le remboursement de 200,000 francs que lui a coûté l'exploitation des huitrières concédées à Mme Baciocchi. | | |
| *Piemontesi*, ancien maire de Montmartre (1866), 7,000 francs (dépenses électorales en 1848) . | . . . | 7,000 |
| *Pierre* (Vicomte de la), attaché au corps expéditionnaire, écrit de Mexico, à M. de Morny, pour lui proposer ainsi qu'à l'Empereur, l'acquisition *des mines d'or et d'argent de Gua-* | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | |

*najato.* A sa lettre est jointe une note à l'appui, qui doit être de M. Laur, ingénieur, et qui mérite toute confiance.

« Votre Excellence, dit M. de la Pierre, » n'ignore pas qu'il a été question autrefois » pour l'Empereur d'acquérir *des mines en* » *Californie*, notamment dans le district de » Mariposa. L'affaire actuelle conviendrait » mieux à Sa Majesté, ce me semble, d'abord » par la discrétion, le secret se trouvant ren- » fermé entre trois personnes, chose qui n'a » pas eu lieu pour les acquisitions de Cali- » fornie, dont on a parlé, même en France et » publiquement... Le capital, divisé en douze » cents actions au porteur de 5,000 piastres » chacune, suffirait à faire disparaître la per- » sonnalité de Sa Majesté et celle de Votre » Excellence. »

La production annuelle étant de 4,959,727 piastres d'argent et de 453,041 piastres d'or ; le bénéfice net du fabricant, de 25 p. c. (1,352,192 piastres ou 6,765,960 francs) : le capital social (30,000,000) et le fonds de roulement (3,000,000, dont 1,500,000 immédiatement nécessaires) pourraient être remboursés en cinq ans, à raison de 6,000,000 annuels.

Il est plus que probable que la mort du prince Maximilien et celle du duc de Morny firent avorter cette fructueuse opération.

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| *Pierson* (Mlle), 1,200 francs par an, en attendant un bureau de tabac (1853) . . . . . . . . | 1,200 | |

*Pinson* (François), sollicite vainement l'intervention de Sa Majesté « à l'effet d'être rem-

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| boursé de 6,800 francs qui lui seraient dus par M. Aug. Hyrvoix. » | | |
| *Poggi* (1868, dons et secours), au moins 10,000 francs. . . . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 10,000 |
| *Poggioli* (Sylvestre), très-ancien ami, fondé de pouvoir du prince pour l'emprunt Pallavicino (1848), a été pourvu, à une époque indéterminée (1852), d'une recette générale, en Corse sans doute, puisque le docteur Conneau lui demande s'il en préfère une en France. Il jouit sous l'Empire d'une pension de 6,000 francs dont le tiers est conservé à sa veuve (1859) par l'entremise de M. Conneau . . . | 6,000 | |
| Nous avons de M. Poggioli une lettre du 14 août 1852, où il se plaint à M. Bure que le Président lui ai fait répondre par un aide de camp, et rappelle qu'à Ham on lui écrivait quelquefois deux fois par jour. | | |
| *Ponsard* (F.) a « reçu de l'Empereur, par les « mains de M. Mocquard, la somme de 25,000 « francs. » (2 avril 1858. Reçu signé.) . . . | . . . | 25,000 |
| *Puységur* (Mme de), née Saint-Arnaud; dot, en trois termes, 300,000 francs. Nous avons le reçu de deux de ces termes (juillet-novembre, sans date) . . . . . . . . . . . . . | . . . | 300,000 |
| **Q** | | |
| *Querelles* (Comte de) touche, aux dons et secours, de 1852 à 1868, 4,400 francs . . . . | . . . | 4,400 |
| *Querelles* (Mlle Hermine), sœur du vicomte de Querelles, complice de Strasbourg; pension, 2,400 francs. . . . . . . . . . . . . . | 2,400 | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| R | | |
| *Rapallo.* Ce nom figure, avec ceux des industriels banquiers Orsi et Armani, sur les documents antérieurs à la présidence. M. Rapallo, en 1848 ou 1849, a prêté au Prince une somme de 250,000 francs. . . . . . . . . . . | . . . | 250,000 |
| Le 30 mars 1850, il demande 4,500 francs arriérés et 1,000 francs par mois, ce qui ne fait même pas l'intérêt à 5 p. c. En octobre 1850, embarrassé par suite d'engagements pris à l'occasion du départ de son fils pour Calcutta, il fait demander par M. Orsi une somme de 7,500 francs imputable sur le capital et les intérêts de sa créance. On lui doit d'ailleurs 10,000 francs d'arriéré. | | |
| Enfin, avant la fin de 1850, il a été remboursé de 25,000 francs, puis, en 1852, de 210,000 francs. Reste dû, à cette époque, 15,000 francs. Le 14 avril 1856, Rapallo se déclare satisfait de ses avances, et s'en remet à la générosité de l'Empereur pour une pension. Dans la même lettre, il annonce la remise, à un tiers désigné, de sa correspondance avec le prince Louis (1). | | |
| *Regnault de Saint-Jean d'Angély* (comtesse *de*), | | |

(1) Monsieur,

Pour prouver à Sa Majesté l'Empereur mon dévouement à sa personne ainsi qu'à sa cause, depuis que j'ai eu l'honneur de le connaître, je désire finir comme j'ai commencé.

Moi, Ernest Rapallo, déclare avoir reçu, de Sa Majesté l'Empereur, toute satisfaction pour mes avances, présentes passées et à venir, et laisse à sa générosité de faire pour moi ce qu'elle croira pour rendre le reste de mes jours heureux.

En outre je m'engage à remettre entre vos mains toute la correspondance que j'aie eue avec Sa Majesté.

| | PENSIONS. | DONS. |
| --- | --- | --- |
| | fr. | fr. |
| pension 6,000 francs. . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| *Reinert,* agent électoral bonapartiste, brasseur, se plaint, dans des lettres burlesques, que ses opinions lui aient fait perdre sa clientèle. L'Empereur, de sa main, lui alloue 50,000 fr. sur sa cassette (février 1854). . . . . . | . . . | 50,000 |
| *Richer*, reçoit en 1867, 2,750 francs par mois. | . . . | 33,000 |
| *Rollin* (Le général) reçoit, en août 1854, 36,000 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 36,000 |
| *Rollet,* ancien officier, son cautionnement, 7,900 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 7,900 |
| *Romey* (Charles), encouragement littéraire (1852), 500 francs. . . . . . . . . . . | . . . | 500 |
| *Romiu.* Une note au crayon trouvée dans les papiers de M. Bure, laisse entrevoir le parti que les familiers du Prince savaient tirer de sa complaisance. Même en ne leur donnant pas d'argent, le maître savait leur en faire gagner. Voici cette note :<br>« Palais de cristal.<br>« Véron . .<br>« Drouville.<br>« Coillou. .<br>« Romieu .<br>« Itorf . .<br>} Promesse à M. Romieu, s'il obtient l'adoption du plan Itorf (Hittorf). 100,000 fr. actions. » | | |
| *Rother,* Allemand ou Suisse, demande quelque argent pour son terme et pour payer ses dettes contractées durant la maladie de sa femme. Il signe « le déjà reconnaissant. » 27 février 1866, 1,250 francs; 27 avril, 1,000 francs. . | . . . | 2,250 |
| *Rothschild.* Les rapports financiers du Prince | | |

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Paris, 14 avril 1856. E. RAPALLO.

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| et de l'Empereur avec la maison Rothschild ont été constants, au moins depuis 1848. Une série de comptes courants, souvent assez chargés, ne nous révèle rien de très-particulier. Nous y relèverons en 1848, 1849 et 1850, trois déficits de 30,000 fr., 25,000 et fr. 64,712-80. La dépense totale pour 1850 s'est élevée à fr. 199,712-80 ; le dépôt était de 135,000 francs. | | |
| En 1852 (septembre), la maison Rothschild prête 500,000 fr. remboursables 250,000 fr. fin courant, 250,000 francs fin prochain. | | |
| En 1860 la maison Rothschild fournit (à titre d'avance ou de prêt?) 600,000 francs destinés sans doute à un achat de 26,400 fr. de rente 3 p. c. (fr. 600,530-45). | | |
| En 1861, nouvelle avance de 1,024,212 fr. | | |
| La même année, traite fournie sur des banquiers de Madrid (envoyée sans doute à M^me^ de Montijo), 689,739 francs. | | |
| Une vente de rentes qui produit 1,125,300 fr. semble destinée à rembourser la maison Rothschild. Reste en compte au crédit : fr. 424,212-05. | | |
| Sept lettres du baron J. de Rothschild à M. Bure (février-juillet 1869) sont relatives à l'achat pour l'Empereur de 100,000 francs de rentes sur l'emprunt 1868, et à une somme de 500,000 francs portée, suivant les instructions de M. Bure, sur le compte de celui-ci. | | |
| *Roucy* (*de*), à Compiègne, 1868-70, a reçu une somme de 6,000 francs . . . . . . . . . | . . . | 6,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| **S** | | |
| *Sacaley*, sous-chef du cabinet de l'Empereur, reçoit, outre ses appointements, en 1869, une somme de 24,000 francs . . . . . | . . . | 24,000 |
| *Saint-Amand* (Dlle Adèle *de*), en 1850, pension 2,000 francs . . . . . . . . . . . . . | 2,000 | |
| *Saint-Arnaud* (La maréchale), pension de 20,000 francs . . . . . . . . . . . . . | 20,000 | |
| *Saint-Cricq*, pour sa publication (?), 1,600 francs (1857). . . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 1,600 |
| *Saint-Félix* (Jules *de*), gratification en juin 1852, 500 francs . . . . . . . . . . . | . . . | 500 |
| *Saint-Georges (de)*, 1865. Pension de 6,000 francs qui lui est servie à Bruxelles . . . . . . | 6,000 | |
| En décembre 1860, M. de Saint-Georges a reçu 25,000 francs . . . . . . . . . . | . . . | 25,000 |
| *Saint-Simon*, (Marquise *de*), de 1866 à 1869, 9,000 francs aux dons et secours. . . . . | . . . | 9,000 |
| *Sandon*, (Léon), pensionné après sa sortie de Charenton, a reçu de janvier à août 1870, par les mains du docteur Conneau, 4,000 francs. | . . . | 4,000 |
| *Santini*, gardien du tombeau de l'Empereur, reçoit sur les fonds de l'intérieur un traitement de 3,000 francs . . . . . . . . . . | 3,000 | |
| *Sari de Saint-Georges* (Mme), 1853-1854, 12,000 fr. sur les fonds de l'intérieur. . . . . . . . | . . . | 12,000 |
| *Sari* (Napoléon), sollicite sans résultat, en 1869, l'emploi d'inspecteur général des établissements de bienfaisance. | | |
| *Sarrans*, septembre 1862, 3,000 francs. . . . | . . . | 3,000 |
| *Saurin* (Général), 1864, par mois, 3,000 francs. | . . . | 36,000 |
| En 1865, 5,000 francs par mois . . . . . | . . . | 60,000 |
| *Schaller* (*de*), colonel, complice de Strasbourg, | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| est fréquemment secouru. A partir de janvier 1859, il jouit d'une pension de 12,000 fr. . | 12,000 | |
| En 1862, il avait déjà, sans compter son traitement, reçu par sommes annuelles de 20, 25, 15,000 francs une allocation de 120,000 francs sur la cassette. . . . . . | . . . | 120,000 |
| En 1863, une nouvelle somme de 50,000 fr. | . . . | 50,000 |
| est mise à sa disposition; en 1864, c'est encore 28,500 francs . . . . . . . , . . | . . . | 28,500 |
| M. de Schaller avait éprouvé de grands malheurs vers 1865. Sa femme, dans une maison de santé, lui coûtait 450 francs par mois, au moment même où des spéculations malheureuses, entreprises pour sauver son gendre M. Forel, industriel dans les Vosges, l'avaient mis aux abois; il aurait voulu, outre 40,000 francs qui lui furent accordés . . . | . . . | 40,000 |
| le payement mensuel de la pension de sa femme. Sa fille, Mme Marie Forel sollicitait pour lui énergiquement, et M. Conti se chargeait d'aiguillonner la reconnaissance du maître. (Lettres de novembre 1865.) | | |
| Faut-il confondre avec la libéralité précédente celle qu'obtient, à un autre titre, ce semble, Mme Marie Forel dans cette même année 1865? Cette dame demande à l'Empereur 50,000 francs ou au moins 40,000 francs que son père doit encore sur sa dot à M. Forel. On lui donne les 40,000 francs et elle sollicite encore les 10,000 autres. | | |
| En somme, la famille de Schaller a reçu au moins de 1857 à 1865, 240,000 francs sans compter la pension. | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Schuyt de Castricum* (1850), ancien écuyer du roi Louis, pension 1,200 francs . . . . . . | 1,200 | |
| *Sibuet* (baron), a reçu en 1870, 5,000 francs. . | . . . | 5,000 |
| *Shepard* (comptes Mocquard) touche, de juillet à octobre 1867, 100,000 fr., sans doute pour l'affaire des maisons ouvrières de Vincennes. | . . . | 100,000 |
| *Smith* (G.-S.) reçoit de l'Empereur, par MM. Baring, 67,000 francs . . . . . . . . . . | . . . | 67,000 |
| *Solaro* (Mme la comtesse *de*), dame d'honneur honoraire, pension 2,400 francs. . . . . | 2,400 | |
| *Soltykoff,* pour solde (acquisition de terrains), 205,000 francs en juillet 1861. . . . . . . | . . . | 205,000 |
| *Stadler* (Eug. *de*), homme de lettres 21 janvier 1868, a reçu 6,000 francs de M. Pietri (Franceschini) . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 6,000 |
| Ailleurs, 2,000 francs pour un travail commandé par M. de Persigny . . . . . . . | . . . | 2,000 |
| *Strode* touche, à titre inconnu, une somme totale de 900,000 francs par 50,000 francs mensuels, échelonnés sur le second semestre des années 1862-1863-1864 . . . . . . . . . | . . . | 900,000 |
| *Stupuy* (père), blessé le 2 décembre, pension de 2,000 francs. . . . . . . . . . . . | 2,000 | |
| *Sylvestre* (Théophile), depuis 1867, 12,000 francs par an sur la cassette . . . . . . . . . | 12,000 | |
| **T** | | |
| *T.* (Mme?) Nous trouvons allouées, à cette dame inconnue, les sommes de 90,000, 30,000 et 80,000 francs, toutes pour l'année 1857. La mention *pour solde* montre qu'il s'agissait d'un paiement convenu et une fois fait de 200,000 francs. . . . . . . . . . . . . | . . . | 200,000 |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Tarente* (duc *de*), en 1869, reçoit par 2,000 fr. mensuels une somme de 24,000 francs. . . | . . . | 24,000 |
| *Tascher,* famille nombreuse alliée aux Beauharnais, et, par suite, aux descendants de la reine Hortense. | | |
| Le comte Tascher de la Pagerie, parent et aide de camp d'Eugène, vice-roi d'Italie. Un décret du 21 juin 1852 lui alloue une pension de 6,000 francs . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| Est-ce lui qui, dans une note autographe de l'Empereur, au crayon, devient le duc Tascher? | | |
| Tascher (Ch.), chef d'escadron, sollicite, le 10 février 1868, une somme de 1,850 francs pour payer une dette . . . . . . . . . . | . . . | 1,850 |
| Il l'obtient. | | |
| Tascher, à la Martinique, fils du cousin germain de l'impératrice Joséphine, jouissait d'une pension de 2,400 francs. Il est mort avant 1866. . . . . . . . . . . . . | 2,400 | |
| Tascher (Théobald), frère du précédent, venu des colonies sans ressources, en 1858, sollicite pour lui la pension de son aîné. Il obtient seulement 2,000 francs. . . . . . | 2,000 | |
| Il demande en vain que l'allocation soit élevée à 3,000 fr. Il ne semble pas avoir obtenu non plus la perception d'un sieur Ohier, décédé, ni un secours de 10,000 francs qu'il demandait pour payer ses dettes. Nous ne savons s'il a été plus heureux pour un emploi de sous-lieutenant dans la légion étrangère. | | |
| Mme Tascher, parente de l'Empereur, pension de 600 francs (21 juillet 1853) . . . . | 600 | |
| Mme la comtesse Henri Tascher de la Page- | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| rie, pension de 600 trancs (29 octobre 1853). | 600 | |
| Tascher de la Pagerie (Henri), pension de 1,200 francs (28 février 1854). . . . . . | 1,200 | |
| Eesvergers de Sannois, de la famille Tascher de la Pagerie, 6,000 francs (28 février 1854 . . . . . . . . . . . . . . . . | 6,000 | |
| Mlle Clémence Tascher de la Pagerie, 1,200 francs (même date). . . . . . . | 1,200 | |
| Mme Barillon, née Tascher de la Pagerie, 1,200 francs (même date) . . . . . . . | 1,200 | |
| Tascher de la Pagerie (Hortense), 1,200 fr. 7 avril 1855) . . . . . . . . . . . . | 1,200 | |
| C'est donc environ 25,000 francs par an que nous coûtait la famille Tascher. | | |
| *Temblaire,* sous-préfet de Mostaganem, sous la présidence, correspond avec M. Bure, lui dénonce le régisseur de sa concession, le nommé Brasseur, et lui parle en faveur d'un agent nommé Lelorrain. Il reçoit, très-certainement, des secours ou une pension régulière, (2,000 francs?). . . . . . . . , . . . | 2,000 | |
| M. Temblaire, après avoir refusé la préfecture de Constantine, pour raison de santé, fut nommé par l'Empereur, en 1852, inspecteur général de la librairie et de l'imprimerie; non admis dans ces fonctions par M. de Persigny, et nommé simplement inspecteur honoraire, il redemande en 1863, la position qui lui avait été promise; il sollicite, en 1868, la croix d'officier de la légion d'honneur; chevalier depuis seize ans, il est, dit-il, le seul membre du *comité Piat* qui ne soit pas encore officier. | | |
| En 1865, M. Temblaire avait reçu | | |

| PENSIONS. | DONS. |
|---|---|
| fr. | fr. |

2,500 francs qu'il restait devoir à l'imprimerie Paul Dupont pour la publication des œuvres de l'Empereur.

Son fils, M. Napoléon Temblaire, filleul de Napoléon III, attaché depuis sept ans au ministère de l'intérieur, demande une place d'inspecteur adjoint aux prisons ou à l'assistance (1862-1863). La recommandation de l'Empereur semble avoir été longtemps éludée, par la mauvaise volonté de MM. Persigny et Boudet.

*Tenano.* Nous trouvons sous cette signature la lettre suivante, qui ne nous paraît pas sans intérêt :

« Sire,

» En ma qualité de *pensionné* de la cassette » de l'Empereur et de membre d'une famille » dont le dévouement a été éprouvé en 1792 » et 1815, je crois de mon devoir de faire con» naître à Votre Majesté ce qui se passe dans » ce moment à Ajaccio.

» Des hommes qui ne sont pas les amis des » Bonapartes, ont fait croire au prince Pierre, » votre cousin, qu'il n'avait qu'à concourir » pour être nommé député de la Corse. Il les » a écoutés et s'est mis sur les rangs... Cette » manœuvre n'a d'autre but que de faire su» bir un échec au prince Pierre, échec que les » malintentionnés croient pouvoir atteindre » le nom de Bonaparte, qui ne peut être at» teint que par le bon Dieu » (Ajaccio, 25 mai 1863.)

Cette affaire se serait résumée pour le

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| prince Pierre en une augmentation de pension. | | |
| *Theil* (Mlle), Mme Lespiau (juin 1858) : un titre de rente dont le produit (fr 24,951-50) est destiné à lui constituer une dot. . . . . | . . . | 24,951 50 |
| *Thélin* (Charles), très-ancien serviteur et homme de confiance de Louis-Napoléon, trésorier de la cassette particulière. Ses filles ou sœurs, Mlles Thélin, recevaient une pension (1,800 et 1,200). . . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 3,000 |
| *Theuillier*, 1854-1870, *passim*, reçoit 5,000 francs par mois. | | |
| *Thiérion*, gouverneur de Saint-Cloud (1863), 4,000 francs. . . . . . . . . . . . . . | . . . | 4,000 |
| *Thouret*, de juillet 1863 à 1868 au moins, reçoit 9,000 francs par an . . . . . . . . . . | 9,000 | |
| *Treuile de Beaulieu* (colonel). Dot de sa fille, 24,000 francs . . . . . . . . . . . , . . | . . . | 24,000 |
| *Troili* (comte de). 12,000 francs de pension (1853). . . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 12.000 |

## V

| | | |
|---|---|---|
| *Valency* (Bossu de), 1850, 500 francs . . . . | . . . | 500 |
| don du prince pour la remise de la correspondance avec M. Joly (?) 1856, don de 10,000 francs . . . . . . . . . . . . . | . . . | 10,000 |

*(Voir la suite au n° 10.)*

## IV

# NAPOLÉON III MUSICIEN.

On n'a pas oublié que, dernièrement, la police a saisi dans une maison de Paris une caisse contenant des papiers de l'ex-impératrice, et qui, par suite de l'investissement, n'avait pu être expédiée à Bruxelles en même temps que d'autres caisses.

Parmi ces papiers, se trouve un petit billet qui demande quelques explications pour être bien compris du lecteur.

M^lle de Montijo, à qui son futur époux avait promis un piano, lui écrit pour lui désigner son marchand de pianos de prédilection. Napoléon III renvoie le billet en y ajoutant la phrase galante qu'on va lire.

Voici d'abord la teneur du billet :

« Debain, fabricant de pianos, rue Vivienne, 53. On les appelle
» des pianos à manivelle. Je ne vais pas moi-même le dire à V. M.,
» car je ne suis pas présentable. »

Ces lignes sont écrites de la main de mademoiselle de Montijo.

Les mots :

« Je ne vais pas moi-même le dire à V. M., car je ne suis pas

» présentable, » ont été effacés avec un crayon rouge par l'empereur sans doute.

Au-dessus, l'empereur a écrit au crayon rouge :

« Avec l'air de : Marco la Belle, des *Filles de Marbre.*

» Mademoiselle Eugénie de Montijo, 12, place Vendôme. »

---

Ce document a été publié avec l'autographe dans le MÉNAGE IMPÉRIAL — *lui et elle, en apparence et en réalité* (1) — curieux volume, plein d'esprit, d'à-propos, et qui tranche singulièrement, par son style correct et facile, sur tout ce qui a été écrit sur les époux Bonaparte jusqu'à présent.

---

(1) Beau volume in-8° de 123 pages, avec lettres autographes. Prix 2 francs.

V

## LA MONTIJO PROXÉNÈTE.

Extrait du registre officiel de la police secrète de Paris, et qui ne manquera pas de piquer la curiosité de nos lecteurs :

---

La maison n° 10, rue Saint-Antoine, au 3e étage, est occupée par Mme de Montijo, dite comtesse de Téba, avec sa fille Eugénie. — Mme de Montijo est la veuve d'un refugié espagnol, M. de Montijo, comte de Téba. — Ce titre de comte n'est pas reconnu. Mme de Montijo vit en France avec sa fille. — Elle est allée en Angleterre, d'où elle est revenue en France. Elle a fait un second voyage en Espagne, puis elle est encore revenue à Paris.

En 1825, elle habitait chaussée d'Antin, 8. Elle y tenait de petits cercles de femmes galantes et de vieux roués. La police en fut informée.

En 1828, ses dettes la forcèrent à retourner en Angleterre; elle laissa sa fille dans une pension.

Jusqu'en 1836, point de rapports.

En novembre 1838, elle revint à Paris, où elle fut observée par la police pendant six semaines. Trois ans se passèrent sans rapport avec la police. Mais, en 1842, tentative de suicide du caissier Henri, dans la demeure de ladite comtesse de Montijo, soupçonnée de tenir une maison de jeu.

Sa fille Eugénie est la cause d'une rencontre entre le colonel Sour villiers et le capitaine Flansout.

Le capitaine de police Nocé rapporte que M$^{me}$ de Montijo n'a pas de moyens d'existence avoués, et qu'elle entretient des relations avec des officiers retraités, déjà sur l'âge, jouissant de grandes fortunes et de mœurs légères. — Il y a du confort dans sa maison.— Elle paie 1,800 francs de loyer.

Sa fille Eugénie, beauté blonde et d'une tournure fine, a beaucoup d'adorateurs.

---

Nous publions ce document sous toute réserve, quoique son authenticité ait été affirmée lorsqu'il a paru séparément.

---

# VI

## WALEWSKI ET GARIBALDI.

---

*Lettre de M. Walewski, Ministre des Affaires étrangères, à M. Billault, Ministre de l'Intérieur.*

30 janvier 1856.

Mon cher Collègue,

Le sieur Garibaldi, que j'ai connu très-particulièrement dans la Plata, s'adresse à moi pour me supplier de lui faire obtenir la permission de traverser la France afin de se rendre en Angleterre, où il a un fils qui est à la mort. Il me donne sa parole d'honneur que son voyage n'a pas d'autre motif, et il s'engage à ne s'arrêter nulle part en France.

Quoique Garibaldi soit une mauvaise tête, je n'hésite pas à vous assurer que c'est un homme d'honneur; je crois donc qu'on pourrait, sans inconvénient, lui accorder ce qu'il demande. Si vous n'avez pas de raison très-sérieuse pour vous opposer à ce que je lui fasse donner un passe-port à l'effet de se rendre en Angleterre, je tiendrais à ne pas le lui refuser. Il propose lui-même de ne pas voyager sous son nom, mais sous le nom qu'on voudra mettre sur le titre de voyage qui lui sera délivré par notre Consul à Nice.

Veuillez, mon cher Collègue, me répondre un mot sans délai, car le fils de Garibaldi n'a, dit-on, que quelques jours à vivre.

Agréez, etc.

---

Le *sieur Garibaldi* est vraiment bien trouvé. Le nommé : Peuple, disait un jour un réactionnaire.

---

# IX

## RECTIFICATION.

Nous recevons de M. Samuel, chef d'escadron d'état-major, la lettre suivante que nous nous empressons de publier, en attendant que nous ayons pu faire droit à sa juste demande. On comprendra que dans un travail aussi complexe que le nôtre, une erreur, même grave, puisse se glisser, nous avons déjà prouvé que nous cherchions la vérité, et ainsi que nous l'avons fait déjà, nous accueillerons toujours les rectifications fondées.

« Monsieur,

» Dans le fascicule, n° 3, des « Papiers secrets du second Empire, »
» on lit à la page 9 :

» **La politique Impériale.**

» On a reproché à la France de n'avoir pas employé des espions
» capables de la tenir au courant de ce qui se passait en Prusse; ce
» reproche n'est pas tout à fait fondé, car les rapports des gouver-
» nements de Paris et de Berlin étaient empreints d'une défiance
» égale. Ainsi, le ministère de la guerre entretenait en Allemagne,
» comme *espion* (1) en titre, un certain capitaine Samuel, qui non-
» seulement, etc., etc.

---

(1) Le mot *espion* n'avait été employé que dans le sens qu'y attachent les Alle-

» Suit une dépêche tout à fait militaire, qui n'a aucun rapport avec la politique, adressée au ministre de la guerre, au printemps de 1869.

» Je veux bien ne pas croire à une intention malveillante de l'auteur de ce commentaire du télégramme, lorsqu'il accole cette désignation d'*espion* au nom d'un officier de l'armée française. C'est évidemment le résultat de cette ignorance profonde qui est une des premières causes de nos affreux revers.

» Pourquoi ne s'être pas donné la peine d'ouvrir un annuaire militaire français? On y aurait vu que ce *certain* capitaine Samuel a l'honneur d'appartenir au corps d'état-major. Pour peu qu'on eût tenté de se renseigner, on aurait peut-être appris qu'il était du petit nombre de ces officiers qui s'étaient adonnés à l'étude des organisations militaires étrangères, et qu'il a cherché par tous moyens en son pouvoir à éclairer le gouvernement déchu.

» Le capitaine d'état-major Samuel a été attaché à plusieurs missions militaires en Allemagne par le défunt et regretté maréchal Niel, et c'est pendant une de ces missions, auxquelles on employait *alors* chaque année de nombreux officiers comme lui, qu'il a eu la bonne fortune de surprendre le général de Moltke dans une reconnaissance que le chef de l'état-major général allemand faisait le long de nos frontières. En avertir le ministre de la guerre et lui demander ses instructions, c'était le premier et le plus impérieux devoir de cet officier.

» J'ai trop de confiance en votre justice et en votre loyauté, Monsieur l'Éditeur, pour ne pas être sûr, qu'après ces courtes explications, pour n'hésiterez pas à introduire une rectification dans le passage qui me concerne, et à faire disparaître immédiatement la dénomination outrageante accolée à mon nom.

» Agréez, Monsieur l'Éditeur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le chef d'escadron d'état-major,

» Commandant SAMUEL. »

Bruxelles, 17 mai 1871.

mands, sens qui doit se traduire par : Agent militaire secret chargé d'examiner les forces des voisins.

# LES PAPIERS SECRETS

## DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

A la demande d'un nombre considérable de nos lecteurs, nous avons pris la résolution d'intercaler désormais dans chaque numéro des *Papiers Secrets du Second Empire*, ceux du *Gouvernement de la Défense Nationale* que la Commune a publiés en vertu du décret suivant :

« Paris, 15 avril 1871.

» La Commune de Paris,

» Considérant qu'il est important de connaître les agissements de la dictature du 4 septembre, et en particulier les actes qui ont amené la capitulation de Paris;

» Considérant, d'autre part, qu'à la suite de la Révolution du 18 mars, une quantité de papiers, dépêches, etc., sont tombés entre les mains du peuple;

» Une commission d'enquête est instituée, ayant pour but de chercher tous les éléments pour établir la responsabilité qui incombe à chacun de ceux qui ont participé aux actes du gouvernement du 4 septembre.

» Le citoyen Casimir Bouis est nommé président de cette com-

mission d'enquête; il est chargé d'organiser cette commission et invité à procéder au plus tôt à la publication des pièces les plus importantes.

» Paris, le 15 avril 1871.

» *La Commission exécutive,*

» F. Cournet, Delescluze, Félix Pyat, G. Tridon, E. Vaillant, Vermorel, Avrial. »

---

Pour être impartial, il faut constater que les hommes du coup d'État du 4 septembre, qui avaient entrepris de chasser les Prussiens de France et de ne céder à l'Allemagne ni *une pierre de leurs forteresses*, ni *un pouce du territoire*, ont énormément perdu de leur prestige.

Dans ce grand cataclysme, c'est triste à dire, pas un homme remarquable ne s'est produit.

Les avocats ont beaucoup parlé; ils se sont fait rouler par les diplomates et battre à plate couture, lorsqu'ils ont tenté d'organiser des armées.

Trochu avait son plan déposé chez son notaire, un plan merveilleux assurément, on ne le sait que trop aujourd'hui.

Cette publication dont l'essence et le désir profond de rester dans la vérité stricte, tout en jetant la plus grande lumière sur les dernières années de la France impériale et sur ce qui s'y est passé après la capitulation de Sedan, ne serait vraiment pas complète, si le dossier du *Gouvernement de la Défense Nationale* n'y était pas annexé.

Les documents qui suivent ont été publiés par la Com-

mune. Cette déclaration nous dispense d'ajouter que toutes les rectifications seront admises et que, pour l'honneur de tous, nous nous engageons à accueillir tous les documents quelconques qui pourront nous aider à atteindre le but que nous poursuivons.

# I

## LES CHEFS MILITAIRES.

**République française.**

*Garde nationale de la Seine.*

ORDRE DU JOUR :

Une proclamation du chef du pouvoir exécutif vient de paraître et d'être affichée sur les murs de Paris, pour expliquer le but des mouvements qui s'opèrent.

Le but est l'affermissement de la République, la répression de toutes tentatives de désordre et la reprise des canons qui effrayent la population. Les buttes Montmartre sont prises et occupées par nos troupes, ainsi que les buttes Chaumont et Belleville.

Les canons de Montmartre, des buttes Chaumont et Belleville sont au pouvoir du gouvernement de la République.

*Le général commandant supérieur de la garde nationale de la Seine,*

Signé : D'AURELLES.

Ce curieux ordre du jour a été imprimé d'avance. Il devait être

placardé sur les murs de Paris, le 18 mars. La Commune ne le permit pas, en refusant d'abord de rendre les canons et ensuite en prenant l'Hôtel de ville, tandis que le gouvernement s'installait à Versailles.

---

Bordeaux, 4 mars, 7 h. 6 m.

*Guerre à général Vinoy, Paris.*

Reçu votre dépêche à 4 heures. Je viens d'expédier tous les ordres pour que les troupes composant les trois divisions annoncées soient mises en route sur-le-champ pour Paris. Elles partent du Havre, de Cherbourg, de Laval, de Poitiers et de Saint-Amand, dans le Cher. Appelez les officiers destinés à commander ces troupes, dès leur arrivée.

Les généraux des divers corps d'armée vous préviendront de l'heure du départ et d'arrivée des convois.

Il faut que Jules Favre s'entende avec M. de Bismark, pour que les états-majors allemands ne mettent aucun obstacle au passage le plus rapide de ces troupes sur les territoires encore occupés par eux.

Toutes ces troupes emportent 90 cartouches par homme et trois jours de vivres dans le sac.

Prévenez à toutes les gares de l'Ouest, Saint-Lazare et Mont-Parnasse, et faites-les occuper vigoureusement par de bons bataillons de la garde nationale.

J'espère que celle-ci saura défendre ses foyers et sa fortune, menacés par les lâches qui refusaient d'aller au feu pendant le siége.

Général LE FLÔ.

---

Paris, 4 mars 1871, 1 h. matin.

*Général Vinoy à Guerre, Bordeaux.*

Si vous avez une division prête, envoyez-la moi, car un mouvement insurrectionnel sérieux s'organise publiquement.

Gardes nationaux de Montmartre, la Chapelle, Belleville et Mouffetard désarment les gardiens de la paix, pillent munitions et canons de rempart. Effectif trop faible pour attaquer ou protéger efficacement.

VINOY.

# II

## LE CITOYEN ARTHUR PICARD.

**Extraits du dossier n° 94, 361, concernant le nommé Picard (Arthur), frère du ministre Ernest Picard et directeur du journal *l'Électeur libre.***

*(Archives de la Préfecture de police.)*

---

**Bourse de Paris.**

***Rapport du mercredi 31 juillet 1867.***

**CABINET**
**de**
**M. le Préfet de Police.**

**Clôture (rente 3 0/0).**
**Hausse »**
**68 92 Baisse 7 1/2.**

**SOMMAIRE.**

Monsieur le Préfet,

Il appert de divers journaux, le *Siècle*, le *Temps*, etc., que le sieur Picard, frère du député et ancien sous-préfet patroné, disait-on, par M. de Persigny, se porterait candidat dans Seine-et-Oise,

pour le prochain Conseil général. Sa candidature serait fortement appuyée par son frère, MM. Jules Favre, Odilon Barrot, etc. Or il importe qu'on sache qu'à la Bourse de Paris, ledit sieur Picard est investi de la plus détestable des réputations; qu'on relève et qu'on établit contre lui des faits nombreux d'abus de confiance, de fraude, d'escroquerie, en matière de jeu de Bourse.

A diverses reprises, en effet, j'ai été dans l'obligation d'intervenir entre lui et ses créanciers et de lui signifier d'avoir à disparaître de la Bourse, le tout dans son intérêt personnel autant que dans l'intérêt de l'ordre public, toujours compromis par sa présence devenue inutile, puisqu'il ne soldait pas ses différences et qu'on ne voulait plus négocier pour son compte.

Je dois ajouter que les créanciers de Picard, exaspérés par sa loquacité équivoque, par ses faux-fuyants, etc., l'assaillaient en pleine Bourse, l'accablaient d'avanies, sans lui ménager, m'a-t-on dit, le dernier des outrages.

Aussi l'apparition de cette étrange candidature a-t-elle soulevé une véritable réprobation. On en était là de l'étonnement, lorsque aujourd'hui le maire de Bougival s'est présenté à la Bourse, demandant à être éclairé sur différents bruits relatifs à Picard, et qui commençaient à circuler à Bougival, que ledit sieur Picard bouleverse en ce moment dans l'intérêt de sa candidature, dérangeant les moissonneurs, grisant les ouvriers, etc., etc.

Je me suis empressé de satisfaire le maire de Bougival, et la commission s'est chargée de l'éclairer sur l'immoralité du candidat en question. Quant à la publicité des faits que le maire réclamait de moi, il a compris qu'il ne m'appartenait pas d'y pourvoir, et à cet égard, il m'a dit qu'il aurait probablement l'honneur de vous demander audience.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Préfet,

Votre dévoué serviteur,

G. MARTINET.

---

## Police municipale.

SERVICE ACTIF
DES GARNIS.

*Rapport.*

Le 11 décembre 1868.

Un agent me fait connaître à l'instant ce qui suit :

Aujourd'hui, à onze heures un quart du matin, un nommé Amilhon, se disant commissionnaire en marchandises, ayant ses bureaux rue Bleue, n° 1, et son domicile rue Rochambaut, n° 12, au premier étage, s'est précipité par la fenêtre de son domicile, et s'est ensuite sauvé à toutes jambes sans avoir pu être arrêté, et cela, pendant que le commissaire de police Belanger se présentait, avec un de ses inspecteurs, pour faire chez lui une perquisition et l'arrêter sous la prévention de complicité de vol.

L'auteur du vol ou du détournement frauduleux EST LE SIEUR PICARD, FRÈRE DU DÉPUTÉ ERNEST PICARD.

Picard a été arrêté aussitôt; la fuite d'Amilhon rendait certaine sa culpabilité. Picard était le directeur de la succursale de la Société générale, rue Palestro, n° 5, où il avait été placé à la demande de son frère.

Le détournement est de 300,000 francs.

Picard avoue tout, et il vient d'être écroué au dépôt de la Préfecture.

Il dit seulement qu'Amilhon avait un tel ascendant sur lui, qu'il n'osait rien lui refuser.

*L'officier de paix,*

BOUDEVILLE.

---

Nous attendons un démenti.

# III

## LE 5 MARS.

Paris, 5 mars 1871, 11 h. 50.

*Mairie de Paris à Jules Simon, Bordeaux.*

Je reçois votre dépêche et j'y réponds, bien que Picard ne soit pas loin de vous à cette heure. Le péril ici est dans l'anarchie de toutes choses; la tranquillité matérielle est maintenue sans difficulté, grâce à un laisser-aller complet qui est imposé par la nécessité.

La garde nationale n'est plus qu'un immense désordre; elle a, depuis la démission de Clément Thomas et le départ de beaucoup de ses officiers, cessé de former un corps. Les secteurs ont été réorganisés au même moment; tout l'ancien mécanisme s'est trouvé détruit. Aujourd'hui, une partie des bataillons, la minorité sans doute, obéit à un comité occulte, fort bien organisé, qui, pour le moment, ne paraît pas avoir d'autre but que de rassembler, en les prenant partout, même par force, fusils, canons, munitions. Belleville et Montmartre sont occupés militairement par la garde nationale, qui obéit au Comité, non à ses chefs de bataillon, qui sont destitués de fait.

La masse prend plaisir à jouer aux soldats ; les meneurs pensent à autre chose; un bon général de la garde nationale pourrait encore

reprendre en main les bons éléments qui ne manquent pas, mais qui n'ont plus de centre. Je répète cela depuis dix jours au conseil. (Recommandée.)

---

Ce maire n'était pas un alarmiste.

---

La lettre suivante a été écrite à M. le général Le Flô.

Paris, 5 mars 1871.

Tu crois, mon cher ami, que je choisis l'heure de la poste pour écrire à la hâte quelques mots; grande est ton erreur!

J'ai là, sur ma table, une lettre que j'ai commencée il y a trois jours, qui, vingt fois refaite, a été vingt fois abandonnée : visites, affaires, courses urgentes, en voilà plus qu'il n'en faut pour dévorer une journée.

Je commence à espérer et même à croire que nous éviterons par la possibilité même du rôle que l'état de nos forces nous a imposé, les malheurs d'une grande collision. Nous allons commencer dans deux jours, au fur et à mesure de l'arrivée des troupes nouvelles, la reprise insensible de Paris; lorsque nous aurons, dans les forts du sud, le Mont-Valérien et les baraquements et casernes des bons quartiers, jusques et y compris le Prince-Eugène, une agglomération de quarante mille hommes non infestés de Parisiens, la situation me paraîtra entièrement sûre pour quelques jours. Ce sont ces jours qu'il importera d'utiliser pour opérer le désarmement de la garde nationale sédentaire.

La fine fleur des gueux s'est concentrée à Montmartre et fait concurrence aux Bellevilliens : barricades, pièces en batterie, mot d'ordre, commandement de secteur entre les mains de l'incorruptible Dardelle : rien n'y manque.

Notre avis serait, lorsque nous serons en force, d'isoler une des places fortes de l'insurrection, pour la prendre par la famine, et d'occuper vigoureusement l'autre, en noyant tous les quartiers

dans une masse de troupes et fouillant toutes les maisons (procédé appliqué dans les journées de juin). Pendant cette double opération, on pourrait annoncer l'intention de payer, sans rechercher la provenance, tous les fusils offerts. Dix francs par Chassepot ou tabatière me paraîtrait un bon prix ; on donnerait cinq francs par fusil à piston.

Ce serait une bien bonne chose aussi, étant sûrs comme nous le sommes, de la délicatesse de ces braves citoyens en matière de propriété, d'engager le Mont-de-Piété à prêter 10 francs par chassepot.

Les petits moyens ne sont pas à dédaigner. On mettrait les armes en lieu sûr, ou, en cas de renouvellement offert, on indemniserait les déposants.

Après ce travail, s'imposer l'épuration de la population de Paris. Les vingt-cinq mille qui ont des casiers judiciaires, dans la garde nationale, se feront un plaisir d'écouter les conseils du gouvernement lorsqu'ils seront désarmés ; si l'on n'expulse pas ainsi ceux qui ne peuvent justifier de moyens d'existence, tout arrangement sera provisoire.

Au point de vue des affaires, je serai moins précis que dans ce qui précède et que je considère à partir d'aujourd'hui comme facile. Nous sommes en présence de deux impossibilités. Il est aussi impraticable de transporter les administrations et leur matériel loin de Paris, que de ramener le gouvernement à Paris même. Rapprochez, si vous voulez, Washington de New-York, mais ne les recueillez pas dans la même enceinte.

J'ai envoyé le paquet resté sur ta table, rue Pigalle, le lendemain de ton départ. Une seule nouvelle du ministère : j'ai vu, en rangeant un peu ton bureau, un revolver dans ton tiroir. Eh bien, il a disparu ; les huissiers n'y comprennent rien, les frotteurs encore moins. Moi, je trouve cela un signe des temps.

Tu ne te plaindras pas aujourd'hui du laconisme de ton vieux camarade et ami.

Clermont Tonnerre.

## TABLE DES MATIÈRES.

Pour paraître prochainement :

# LES COURTISANES

DU

# SECOND EMPIRE.

DEUXIÈME PARTIE

## CES DAMES DE L'ENTOURAGE.

## LA DUCHESSE ÉGLÉ,

BEAU VOLUME IN-OCTAVO DE 123 PAGES.

**Prix : 2 francs.**

ÉDITION DE LUXE.

SOMMAIRE :

**Au lecteur.**

La graine de cocodette. — Sa culture. — Terrains propices. — Engrais et arrosages. — Sa flore. — Sujet primé. — La cueillette. — Dans le tas. — Les commandements de la cocodette. — La belle Églé. — Sa famille. — Son éducateur. — L'accroc. — On demande un gérant responsable. — L'auguste médecin. — L'emplâtre social. — Digne du choix.. — Son excellence monsieur Chose. — Triple dignité. — Ministre, sénateur et cornard. — Emplois honorifiques. — La souche et la greffe. — Les favorites de la souveraine. — Morny. — Sa naissance. — Papa. — Récompense honnête a qui rapportera au domicile conjugal la femme d'un ministre impé-

RIAL RÉPONDANT AU NOM D'ÉGLÉ. — Réponse de Pélissier. — « Sous le secrétaire. » — Fuite des tourtereaux. — Scandale imminent.— PARTANT POUR LA SYRIE. — Fureur impériale. — Piétri sauve la situation avec les pompiers.—Mort de Benjamin. — Ses successeurs. — LE DESCENDANT DU CID. — Exploits nocturnes. — L'amour capitonné. — Madame Barbe-bleue. —Deuil du mari. — Le revenez-y de *monsieur-la-Duchesse.* — Consolation héroïque.—Bévue de mouchards. — APRÈS LA DÉBACLE. — Monsieur, madame et bébé. —Le « pour acquit » de la France.

---

# PARIS
## PENDANT LE SIÉGE

PAR

ÉDOUARD CADOL,

**Auteur des INUTILES,**

AIDE-MÉDECIN A L'INTERNATIONALE ET ARTILLEUR VOLONTAIRE DE LA BATTERIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

---

**Prix : 1 franc.** SOMMAIRE. **Prix : 1 franc.**

AU BON MONSIEUR QUI OUVRE CES PAGES.

PREMIÈRE PARTIE. — Les Prussiens ne viendront pas. — Trochu ! — « Nous sommes perdus. » — « Nous sommes sauvés. » — La mobile. — Les Bretons. — La *mission* de Rochefort. — La maladie de « l'ancien militaire. » — Le zèle excessif. — On était prêt.

DEUXIÈME PARTIE. — Le grand malheur de la République. — Les *vieux* et les incompréhensibles. — La peur des 150 de Belleville. — Le vrai *mal français.* — Les clubs. — Des dangers de l'incidence. — *La commune.* — Les habiles. — Pénurie d'hommes.

TROISIÈME PARTIE. — Paris sans lumière. — Cynisme des petits marchands. — La carte de boucherie et l'Égalité. — Le pain noir. — Paris sans feu. — Paris sans nouvelles. — Les ballons. — Les *amis* de Nadar. — Les pigeons. — Le clergé. — Un mot de l'Archevêque de Paris. — Un autre de Mgr Bauër.

QUATRIÈME PARTIE. — Les ambulances. — Les théâtres. — Les femmes. — Les bataillons de marche. — La première bombe. — Les autres. — Le pressentiment. — La fin.

CINQUIÈME PARTIE. — L'avenir? — Le résultat. — Quel gouvernement ? — Conclusion d'un père.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS.



LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

ÉDITION DE BIBLIOTHÈQUE



## N° 1 (HUITIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice. — Les maîtresses de Bonaparte. — Le roman impérial. — La fortune impériale. — Ce que coûtaient les Bonapartes. Les parents pauvres.— Le prix d'un baptême. — L'affaire Jecker. — Les vendus. — L'empire et la presse. — Le cabinet noir. — Les prémices du coup d'Etat. — Napoléon IV. — Les complots. — L'affaire Sandon. — Le ministère Ollivier-Duvernois. — Curieuses dépêches, etc., etc.



## N° 2 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Au public. — Lettre de la reine de Hollande. — L'empire et la presse. — Les décorations. — Les fastes impériaux. — L'empire et l'église. — Le traité Benedetti. — Le cabinet noir. — L'incident Hohenzollern. — Le plébiscite. — La guerre. — Les préfets. — Les mystères de la flotte. — Le 15 août en province. — Curieuses dépêches, etc., etc.



## N° 3 (SIXIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice au Caire. — La politique impériale. — Annexion de la Belgique. — Les influences occultes. — La censure. — La noblesse impériale. — La campagne de 1870. — Les mystères de l'intendance. — Les familiers des Tuileries. — Coût de la famille impériale. — La bourse des amis. — Pot de vin égyptien. — Curieuses dépêches. — Notes diplomatiques. — Le mot de la fin, etc., etc.

---

## N° 4 (CINQUIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Avis important. — Le Gouvernement impérial faux monnayeur. — Le Mexique. — Les complices de Napoléon III. — Lettre de Mme Lafarge. — Ce que coûtaient les Bonapartes (*suite*). — L'empire et la presse (*suite*). — Les fortifications de Paris jugées par le général Totleben. — Le haut clergé. — Occupation de Rome. — L'Encyclique. — Les points noirs. — La mort de Charras, etc., etc

---

## N° 5 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Avis au lecteur. — Rapport de M. Lavertujon au Ministre de l'Intérieur. — Lettres patentes du Conseil de régence. — Mac-Mahon général en chef. — Fonds particuliers de Napoléon III. — Les décavés du Sénat. — Le cabinet noir (*suite*). — Les fonds secrets. — L'incident Cavaignac. — Baroche fils justifié par Baroche père. — Le favori de l'empereur Alexandre. — Les valets de lettres. — La magistrature courtisane. — Curieuses dépêches, etc., etc.

---

## N° 6 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE.

**Sommaire.**

Au public. — Autographe de l'Impératrice. — Les préfets de la République. — Les intrigues de Napoléon III. — Bismark et

Prim. — Notes diplomatiques (*suite*). — Les élections. — La noblesse impériale (*suite*). — Les décorations du prince impérial. — Lettres adressées à l'Empereur au sujet de *la Vie de César*. — Les proscriptions de décembre. — Rapports plébiscitaires. — La police secrète (*suite*). — Curieuse dénonciation. — Les solliciteurs. — Les zélés. — Le désordre impérial.

---

## N° 7 (TROISIÈME ÉDITION).

### AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries. — Notes diplomatiques : La question des frontières. — La Vénétie. — Le tripot Pereire. — Garibaldi. — Bazaine au Mexique. — Le Crédit mobilier. — Un préfet modèle. — Encore Pierre Bonaparte. — Les massacres de la Ricamarie. — Les serviteurs prudents. — La noblesse aux genoux de Napoléon. — L'espionnage au Corps législatif. — Les escrocs décorés. — La magistrature. — L'empereur journaliste. — Un pauvre homme !

---

## N° 8 (TROISIÈME ÉDITION).

**Sommaires.**

Les fonds secrets. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel. — Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Les influences occultes (*suite*). — Lettre du Prince Napoléon à la Reine de Hollande. — La bourse des amis (*suite*). — Les fanatiques. — Les généraux de cour. — Les protégés du Palais-royal. — Les affaires de Rome. — Le livre jaune. — La guerre d'Italie. — Ham. — Rectification inattendue.

Prix : 1 franc.

---

LES

# DEUX TERREURS

(1793-1871).

## LA RÉVOLUTION DE DEMAIN.

---

SOMMAIRE :

**PRÉFACE.**

L'ENNEMI TERRASSÉ. — L'ERREUR UNIVERSELLE.
LE MASQUE DES TERRORISTES DE 1871.
LEUR VRAI PROGRAMME. — LES FAUSSES DUPES. — AU SECOURS !
PRENEZ GARDE...

**1871**

LA FUSILLADE. — LA COMÉDIE DE LA PLACE VOLTAIRE.
VERSAILLES TERRORISTE.
LE VRAI MOTIF DU MEURTRE DE LA RUE DES ROSIERS.
L'ERREUR DES REPRÉSAILLES. — LES ESCROCS FÉDÉRÉS.
LA TERREUR ARTISTIQUE. — L'ORDRE ANARCHIQUE.
LES TREMBLEURS TERRORISTES. — LES OTAGES. — LA LETTRE FORCÉE.
LES ARRESTATIONS. — LE REVOLVER MANDAT D'ARRÊT.
LA PEUR. — SATURNE DÉVORANT SES ENFANTS.
LE DÉFI DES POLTRONS. — LES DÉFAILLANCES.

**1793**

LA PREMIÈRE TERREUR.
LES GUILLOTINEURS GUILLOTINÉS. — LES JOURNALISTES AIDES DU BOURREAU.
LE *Père Duchêne*. — L'HYSTÉRIE DE LA MORT.

**LA RÉVOLUTION DE DEMAIN.**

LA RÉACTION. — L'ORDRE RÈGNE A PARIS. — LA TERREUR BLANCHE.

L'ARMÉE ET NAPOLÉON III

---

# PROTESTATIONS

DES

# OFFICIERS FRANÇAIS

CONTRE

## LA RESTAURATION BONAPARTISTE

---

PRIX : Fr. 1-50.

---

L'HOMME

# DE METZ

par Albert ALEXANDRE

7e ÉDITION.

L'AGONIE DE LA COMMUNE

---

# PARIS EN FEU

---

SOMMAIRE :

**ORDRE AUTOGRAPHE POUR L'INCENDIE DE LA VILLE**

**LA DÉSILLUSION.** — ET LES PRUSSIENS? — POURQUOI PAS? — L'ESPOIR DES TRANSACTIONS. — RECRUES COSMOPOLITES.

**LES ÉVÉNEMENTS DE LA PREMIÈRE HEURE.** — ILS SONT LA! — LA MUETTE. — RÉCIT D'UN NEUTRE. — LA SALADE DU GÉNERAL. — LA DÉCHIRURE DU SAC.

LE COPIE DE LETTRES DE JOURDE. — **LA TRAHISON ÉPIDÉMIQUE.** — GÉNÉRAUX A VENDRE. — LE CHANT DU CYGNE. — LE GÊNEUR HONNÊTE.

**SUPRÊME RESSOURCE.** — PARIS EN FEU!

A BON ENTENDEUR, SALUT.

L'IDÉAL DES COMMUNEUX : FEU PARTOUT! — LA SUCCESSION DE PARIS.

BRUXELLES OU BERLIN. — LE SECOND RISQUONS-TOUT.

**SUR LES BRASIERS FUMANTS.** — BILAN DES RUINES. — LES MERVEILLES DE PARIS. CE QU'IL EN RESTE. — LA VENGEANCE DU SERRURIER.

ORGIE DE DESTRUCTION.

**AUTRES RUINES.** — LES VICTIMES. — UN ÉCHAPPÉ DE LA ROQUETTE.

LE VRAI BOURREAU DE CHAUDEY. — **CHATIMENTS.**

ÉCHOUER AU PORT! — LES HÉROS DÉGUISÉS. — LES FUSILLÉS. — LES BALLONS SAUVEURS. — CE QUE COUTE UNE RÉVOLUTION. — PRÉDICTIONS.

---

BON VOYAGE

# MONSIEUR HUGO

PAR

LÉOPOLD STAPLEAUX.

---

**Prix 1 Fr.**

---

Imprimerie de Félix OUDART, rue Saint-Laurent, 28, Bruxelles.

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

## SECOND EMPIRE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

# N° 10

2me édition.

FIAT LUX!

**SOMMAIRE**

PRÉFACE. — LISTE ALPHABÉTIQUE, BIOGRAPHIQUE, ANECDOTIQUE DES PERSONNES AYANT EU, A UN TITRE QUELCONQUE, DES RAPPORTS FINANCIERS AVEC L'EMPEREUR, RÉDIGÉE D'APRÈS LES PAPIERS TROUVÉS AUX TUILERIES (*suite*). LA FRANCE SELON M. MAGNE. — L'ENCENS DES PETITS. LETTRES DE MM. E. AUGIER, QUENTIN BAUCHARD, BEULÉ, DOUCET, OCTAVE FEUILLET, ARSÈNE HOUSSAYE. PONSARD, St-RENÉ, TAILLANDIER, ETC., ETC. — PAPIERS SECRETS DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE. — PENDANT QUE LE PEUPLE MOURAIT DE FAIM.— GAMBETTA A TABLE. — UN EXCENTRIQUE.— LE DOSSIER DE LA POLICE IMPÉRIALE. — LISTE DES AGENTS SECRETS.

BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1871

Félix Oudart, imprimeur-éditeur, rue Saint-Laurent, 28, à Bruxelles.

# PRÉFACE.

Le n° 10 des *Papiers Secrets du Second Empire*, que nous mettons en vente aujourd'hui, ne sera certes pas un des moins intéressants de cette curieuse collection.

Outre la fin de la *Liste alphabétique, biographique, anecdotique, des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur*, il contient la continuation des *Papiers Secrets* du Gouvernement de la Défense nationale et le commencement du *Dossier de la Police impériale*, c'est-à-dire *les Papiers Secrets de M. Piétri*, livrés au public par les factieux de la Commune.

Ainsi complété, notre recueil offre, à chaque numéro qui paraît, un attrait nouveau qui nous assure d'avance l'entière approbation de nos nombreux lecteurs.

# I

## Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries.

---

*Notes sur les dépenses de la liste civile de Napoléon III.*

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le *n° 9 des Papiers Secrets du Second Empire,* nous donnons aujourd'hui la fin de la liste alphabétique, biographique et anecdotique des personnes ayant eu des rapports financiers avec l'empereur.

Des explications toutes spéciales nous ayant été demandées par les intéressés, souvent et parfois par les nombreux curieux qui nous lisent, nous les renvoyons aux notes explicatives qui sont à la page 15 du présent numéro.

---

Voir les numéros 7, 8 et 9.

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| *Vergeot.* Ce nom revient fréquemment dans les pièces que nous analysons; il est porté par un très-ancien serviteur du Prince et par une dame ou demoiselle Alexandrine, très-favoriséeen tout temps. On n'aura pas oublié que le personnage qui signe Louis-Napoléon et se dit l'Empereur, l'appelle sa sœur adoptive. Voici, sans autre commentaire, les renseignements recueillis : | | |
| Avril 1865. Alexandrine Vergeot rembourse 200 francs (?), qu'elle devait sans doute à quelque créancier . . . . . . . . . . . | . . . | 200 |
| Juillet 1845, vendu, au nom de Vergeot, 390 francs de rente 5 p. c., 9,473 francs . . | . . . | 9,473 |
| 14 octobre 1845, *acte de reconnaissance des enfants Vergeot* (au notaire, 30 francs). | | |
| Janvier 1847 et mois suivants, Alexandrine Vergeot touche une pension de 1,600 francs. | 1,600 | |
| Mars, loyer 1,000 francs, plus une somme de 3,000 francs . . . . . . . . . . . . | . . . | 4,000 |
| Août, gratification, 500 francs; une pièce de vin, 200 francs . . . . . . . . . . | . . . | 700 |
| Novembre 1848, loyer, un terme et demi, 310 francs . . . . . . . . . . . . . . | . . . | 310 |
| Vin, vaisselle, meubles, lingerie, pendule, ustensiles de cuisine; en tout, fr. 3,440-05. | . . . | 3,440 05 |
| 1er mars 1849, pension mensuelle, 500 fr. | 6,000 | |
| De décembre 1850 à juillet 1852, A. Vergeot reçoit, en sept payements, une somme de 50,000 francs. . . . . . . . . . . . | . . . | 50,000 |
| 1er août 1852. Alexandrine Vergeot reconnaît avoir reçu de M. Bure, pour cinquième et dernier payement, par ordre du Prince-président, 5,000 francs. A supposer les paye- | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| ments égaux, c'est un don, peut-être une dot, de 25,000 francs . . . . . . . . . . . . | 25,000 | |
| Alexandrine figure encore, sur la liste des pensions en 1853, pour 6,000 francs mensuels; mais l'article qui la concerne est rayé au crayon. | | |
| *Viallet de Condrieu*, membre de sociétés chorales et de secours mutuels dans l'Isère, a fait au Prince impérial un legs dont nous ignorons la valeur et que M. Anselme Petetin conseille de rendre public. | | |
| *Vieillard*, ancien percepteur de Louis-Napoléon, sénateur, avait quelques menues dettes, payées en 1858; en tout, 10,000 francs. Cette somme ne paraît pas être une pension, car elle est soldée par parties inégales : 5,784 fr. 85 c. et fr. 4,215-15 . . . . . . . . . . | . . . | 10,000 |
| *Vignon* (Claude). Pension de 6,000 francs, à partir de septembre 1862 . . . . . . . . . | 6,000 | |
| *Villaume* père (à Nancy). Pension de 1,500 fr. (1853). . . . . . . . . . . . . . . . | 1,500 | |
| *Vinot* (Baron). En 1869, pension de 6,000 fr. . | 6,000 | |
| *Vogt* (?). Il lui est remis, en août 1859, 40,000 fr. | . . . | 40,000 |

W

| | | |
|---|---|---|
| *Waldor* (M^me Mélanie) a reçu, en 1858, une somme de 5,000 francs . . . . . . . . . | . . . | 5,000 |
| En décembre 1856, elle sollicite pour son cousin, M. Moret d'Aiguebelle, une sous-préfecture dans le Midi. | | |
| Elle offre, en 1865, une cantate, *Paris au désert*, intercalée dans une pièce de circonstance (Voyage de l'Empereur en Algérie). | | |

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| Enfin nous la trouvons portée, en 1869, pour une pension de 6,000 francs . . . . | 6,000 | |
| *Weynand* (Comte). C'est sans doute à titre de directeur intendant de quelque ferme impériale qu'on lui remet (septembre-décembre 1858) 150,000 francs. . . . . . . . . . | . . . | 150,000 |
| *Welden* (Baronne *de*), née de Rupplin, reçue avec affection par la reine Hortense, ne cesse d'envoyer à l'Empereur de menus souvenirs et de lui rappeler sa situation précaire et celle de ses filles. Elle va jusqu'à lui demander de faire habiller sa petite-fille, qui va faire sa première communion (1858-1868). Peu de mois se sont passés sans lettre de famille de Welden. | | |
| *Wezyk*, ancien serviteur. Secours nombreux, bien que modiques, depuis 1847 ; pension de 800 francs (1853) . . . . . . . . . . | 800 | |
| *Wilson* (W.), mars 1858, accuse à M. Moquard acception d'une traite de 500 £ (12,500 fr.) sur Baring. . . . . . . . . . . . . | . . . | 12,500 |
| *Wohl*, constructeur à Strasbourg. En 1866, il a reçu une avance de 40,000 francs, dont il lui est fait remise en 1868 . . . . . . . . . | . . . | 40,000 |
| En 1870, il demande 50,000 francs et éprouve un refus. | | |
| *Wyse* (Sir Thomas), mari de la princesse Letizia Bonaparte-Lucien. On sait, par les comptes Bates (voir ce nom), que le prince Louis lui avait prêté 40,000 francs sur des garanties suffisantes | | |
| Sir Th. Wyse et la princesse Letizia ne vécurent pas longtemps ensemble, et, comme il arrive dans ces sortes de situations, ne | | |

| PENSIONS. | DONS. |
| --- | --- |

manquèrent pas de rejeter les torts l'un sur l'autre.

On pourra juger des griefs, vrais ou faux, de Mme Wyse, par quelques extraits d'une lettre de la vicomtesse d'Arlincourt, adressée au comte de Survilliers (Joseph Bonaparte).

« Votre infortunée nièce, après avoir été » sept ans victime des plus indignes traite- » ments de la part de son mari (M. Wyse), » se décida enfin à y mettre un terme; elle » quitta son mari. Elle a de lui une pièce » bien importante : c'est un écrit par lequel » il déclare que, sous le rapport de la fidélité » conjugale et de la conduite, il n'a pas le » moindre reproche à lui faire; puis il lui » permet de vivre où elle voudra, comme » elle voudra, avec qui elle voudra, sans » qu'aucune autorité, civile ou religieuse, » puisse l'inquiéter. Par cet écrit encore, il » lui assure une pension de 6,000 livres de » rentes. Mais, ce que ne pouvait prévoir la » princesse Letizia, M. Wyse, après s'être » montré le plus mauvais des maris, a encore » voulu être un père barbare : il abandonne à » la haine d'une malheureuse femme son fils » aîné, le jeune Napoléon Wyse. Cette femme » cruelle, après l'avoir remis aux mains d'un » infâme médecin, nommé M. Rat, pour faire » périr cette innocente créature par suite » d'horribles traitements, le fit enfermer, » quatre mois après, à Maréville près Nancy, » dans une maison d'aliénés : il y avait été » placé comme le fils d'un paysan dont la mo- » nomanie était de se croire le petit-neveu

| PENSIONS. | DONS. |
|---|---|
| fr. | fr. |

» de l'Empereur et le fils d'un riche Anglais, » lord de la trésorerie. Chaque fois qu'il » rappelait ses titres de grandeur, il n'exci- » tait que la pitié et se voyait traiter plus » sévèrement encore. Enfin, il découvrit » le lieu qu'habitait sa mère et lui fit con- naître son sort; elle accourut le délivrer. » Cette intéressante histoire, dont nous » avons les preuves sous les yeux, a telle- » ment touché M. d'Arlincourt, qu'il va en » publier le récit dans un ouvrage auquel » il travaille en ce moment, et dont la pu- » blicité pourra être utile au jeune Napoléon » Wyse et à sa mère. »

Suivent des détails sur les démarches et dépenses de Mme Wyse, pour « mettre son » pauvre enfant sous la protection du Lord » chancelier (ce qu'elle a obtenu). »

« Que demanderait aujourd'hui votre mal- » heureuse nièce, M. le comte? Une chose » qui me paraît juste : elle vous supplierait » de lui prêter 12,000 francs, qu'elle vous » rendrait dans trois ans, sur la pension de » son fils. Il a maintenant dix-huit ans, et, » dans trois ans, à sa majorité, il aura droit » à 15,000 francs de revenu . . . . . . .

» M. d'Arlincourt, qui porte un vif intérêt » à Mme Wyse, et qui écrit les malheurs de » son fils, se trouverait heureux de pouvoir » terminer son récit en proclamant haute- » ment la générosité de nobles parents qui » viendront à son aide.

» Aix-la-Chapelle, ce 2 juillet 1841. »

D'autre part, la famille Wyse n'avait pas

| PENSIONS. | DONS. |
|---|---|
| fr. | fr. |

pris avec moins de chaleur le parti de sir Thomas. Nous avons sous les yeux une lettre de son frère, sir George Wyse (octobre 1862), qui demande une audience à l'Empereur pour lui exposer les dernières volontés de sir Thomas, « mort victime de chagrins domestiques » causés par la conduite indigne d'un membre de la famille Bonaparte. » Le testament de sir Thomas est attaqué devant les tribunaux. « On espérait que le puissant appui de » l'Empereur arrêterait diverses divulgations » peu favorables à d'autres membres de la » famille Bonaparte-Wyse. » Mais l'aîné des fils Wyse, Alfred, n'a rien épargné pour outrager la mémoire paternelle : 1° il a ramené sa mère, séparée depuis trente-quatre ans, au domicile conjugal, « peu de semaines après » la mort de celui que sa conduite scanda- » leuse et celle de ses fils légitimés avaient » conduit au tombeau. » 2° Il a annoncé à Dublin l'arrivée de M^me^ de Solms, en la qualifiant « princesse Marie de Solms, née Bona- » parte-Wyse. » 3° Il a annoncé la naissance d'un fils de M^me^ Jum, qu'il désigne comme née Bonaparte-Wyse, « bien que lui-même » eût signé récemment un document légal » d'où il résulte que lui et son frère William » sont les seuls enfants de Wyse. » De plus, cet Alfred se dit autorisé par l'Empereur, qui « doit payer les frais du procès. » Si tout cela n'est pas démenti, sir George Wyse « pour faire prévaloir les désirs de son frère » Thomas, va être contraint d'entrer dans » les détails de très-pénibles et anciens faits »,

| | PENSIONS. | DONS. |
|---|---|---|
| | fr. | fr. |
| qu'on passerait bien volontiers sous silence. | | |
| **Y** | | |
| *Yvan* (Docteur). Il demande à l'Empereur de quoi marier sa fille et habiller sa femme pour la noce ; il ne fixe pas de chiffre (4 juin 1861). | | |
| **Z** | | |
| *Zeller* (Mme), ancienne directrice des postes à Ham. Service rendu au prince ; bureau de tabac en 1869. | | |

---

On nous a demandé, de divers côtés, sur quelles pièces et d'après quels documents nous avons établi la liste qui précède. Outre les lettres et requêtes plus ou moins confidentielles, tombées, aujourd'hui dans le domaine public, un grand nombre de comptes officiels nous ont permis de livrer à une juste publicité quelques noms appartenant au personnel secret et au cortége complaisant de l'Empire. Voici, entre mille autres, un de ces tableaux précieux.

### Cassette particulière de l'Empereur.

*Aperçu du mois de juin* 1870.

| | |
|---|---|
| Mourmelon (Marne), 4e à-compte sur 100,000 francs . . . fr. | 10,000 |
| M. Granier de Cassagnac, 3e à-compte sur 160,000 francs . . | 16,000 |
| M. Bachon, 6e à-compte sur 72,000 francs . . . . . . . . | 6,000 |
| Baron David, pour juin . . . . . . . . . . . . . . . | 3,000 |
| A reporter . . | 35,000 |

| | |
|---|---|
| Report . . . | 35,000 |
| Vases antiques pour Saint-Germain, solde de 16,000 francs . . | 4,000 |
| Annales de l'Empire, solde de 6,000 francs . . . . . . . . | 1,000 |
| Représentation de Mlle Nilson au bénéfice des artistes . . . | 1,000 |
| Société des médaillés de Sainte-Hélène d'Avignon . . . . . | 1,000 |
| M. Torchy, travaux du général Favé . . . . . . . . . . . | 1,000 |
| M. Bulliot, travaux du commandant de Reffye . . . . . . . | 3,000 |
| M. Mouchot, *idem* . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,000 |
| M. Ganneron . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5,000 |
| M. Soulié . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 24,000 |
| M. Cornu, tableau . . . . . . . . . . . . . . . . . | 20,000 |
| Fr. | 96,000 |

Quelques intéressés paraissent avoir mal interprété certaines indications consignées dans notre résumé alphabétique. Ainsi, le mot *dot*, suivi d'un point d'interrogation, a donné lieu aux insinuations les plus maladroites et les plus blessantes pour la personne qui en est l'objet. Un grand nombre de filles de militaires ont reçu en dot, il est facile de s'en convaincre en parcourant les pages qui précèdent, des sommes de 20 ou 25,000 francs. Le point d'interrogation ne suppose donc qu'une destination fort probable et fort avouable. Rien de plus et rien de moins.

Quant aux *puritains* signalés par certains anonymes, ils voient avec plaisir une œuvre éminemment morale soulever les récriminations des complices et des complaisants. Le coup a porté. Où donc serait la responsabilité politique et sociale, si ceux qui ont sollicité ou accepté les faveurs du 2 décembre devaient échapper aux yeux de la génération que leurs capitulations de conscience ont condamnés à l'humiliation et aux désastres?

---

Au dernier moment, nous retrouvons encore les documents suivants qui nous paraissent de nature à être publiés à la suite de notre travail.

*Le journal* le Peuple Français *a reçu chez Marcuard-André.*

| | | |
|---|---|---|
| 1869. | 1er mars . . . . . . . . . . . . . fr. | 50,000 |
| | 1er avril. . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 27 avril . . . . . . . . . . . . | 40,000 |
| | 29 avril . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 2 juin . . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 14 juin. . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 1er juillet . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 21 juillet . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 2 août. . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 17 août . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 2 septembre . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 16 septembre. . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 2 octobre. . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 13 octobre . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 2 novembre . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 13 novembre. . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 25 novembre. . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 7 décembre . . . . . . . . . . | 27,000 |
| | 17 décembre. . . . . . . . . . | 50,000 |
| 1870. | 3 janvier . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 17 janvier. . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 5 février . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 26 février. . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 25 mars . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 11 avril . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 30 avril . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 1er juin . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 9 juillet . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | 30 juillet . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| | Total. . . . . | 1,417,000 |

*Liste des pensions accordées aux anciens serviteurs de S. M. la reine Hortense, de S. M. l'Empereur* (sic) *et aux hommes de Boulogne.*

| | |
|---|---|
| Ancel . . . . . . . . . . . . . . fr. | 300 |
| Bellier. . . . . . . . . . . . . . | 900 |

| | |
|---|---|
| Borlini . . . . . . . . . . . . . . | 900 |
| Brunet . . . . . . . . . . . . . . | 900 |
| Buzenet . . . . . . . . . . . . . | 300 |
| Mme veuve Clère. . . . . . . . . . | 360 |
| Crenne. . . . . . . . . . . . . . | 900 |
| Demangeot . . . . . . . . . . . . | 2,400 |
| Finckbohner . . . . . . . . . . . | 300 |
| Frère . . . . . . . . . . . . . . | 3,000 |
| Gillemand . . . . . . . . . . . . | 1,200 |
| Mme Guibout . . . . . . . . . . . | 300 |
| Haumeyer (Georges). . . . . . . . | 300 |
| Jardein. . . . . . . . . . . . . . | 900 |
| Mme Lefebvre. . . . . . . . . . . | 300 |
| Lemaître . . . . . . . . . . . . . | 600 |
| Mlle Lob (Anna) . . . . . . . . . . | 600 |
| La vieille Madeleine . . . . . . . . | 300 |
| Prudhomme . . . . . . . . . . . . | 900 |
| Rickembach (Fritz) . . . . . . . . | 300 |
| Singer (Marianne) . . . . . . . . . | 300 |
| Thevoz. . . . . . . . . . . . . . | 900 |
| Vitry . . . . . . . . . . . . . . . | 600 |
| Weber (Jacob) . . . . . . . . . . | 300 |
| Wezyck . . . . . . . . . . . . . . | 800 |
| Winher. . . . . . . . . . . . . . | 300 |
| Bernard (Joseph), à Mondragon . . . . | 600 |

Nota. Ce dernier nom écrit au crayon.

La simple mention du nom de Lebarbier de Tinan nous a valu, de la part de la famille, la communication suivante :

Parmi les allocations qui figurent au chapitre *Dons et secours*, » dans les comptes de la liste civile, une somme de mille francs est » portée comme ayant été reçue par *Lebarbier de Tinan*.

» Il résulte d'informations précises à cet égard, que cette somme » n'a été touchée par aucun des membres qui portent, *de leur chef*, » le nom de cette famille. La personne qui l'a reçue est madame » Mercédès Lebarbier de Tinan, *née Merlin de Thionville*. Titulaire » d'un bureau de tabac et inspectrice des écoles de filles dans le

» département de la Seine, cette dame pouvait, à ce dernier titre,
» se trouver chargée de distributions charitables. »

Pour compléter cette note, ajoutons que madame Lebarbier de Tinan a encore reçu, et à titre personnel, 2,300 francs le 11 avril 1863, et 1,000 francs le 9 mai 1870.

Un mot maintenant sur une réclamation récemment adressée au journal *le Temps*. Nous n'entendons pas contester à M. Frédéric Degeorge le titre de républicain; nous regrettons seulement que beaucoup de républicains d'avant 1848 aient été bonapartistes. Nous avons sous les yeux deux reçus de 200 francs, datés de décembre 1858 et signés Frédéric Degeorge.

## II

## LA FRANCE SELON M. MAGNE EN 1866.

La pièce porte en marge ce mot : *Confidentielle.*

La phrase la plus caractéristique de cet écrit est celle qui affirme que la France désire la paix.

*Rapport à l'Empereur.*

Paris, le 20 juillet 1866.

Sire,

Je n'ose pas, malgré le vif désir que j'en aurais, demander à Votre Majesté, au milieu de ses préoccupations, l'honneur de la voir pour prendre congé d'elle.

Mais voudrait-elle me permettre, avant de quitter Paris, de lui communiquer les impressions que j'ai pu recueillir dans le public sur deux points de la politique actuelle. Certainement ce n'est pas le public qui doit décider les affaires ; mais les tendances de l'opinion sont un élément qu'il est essentiel de bien connaître, et je ne crois pas sortir de mes devoirs de membre du Conseil privé en apportant à Votre Majesté le contingent de mes informations.

1° Question extérieure.

Il existe dans l'opinion plusieurs petits courants plus ou moins

favorables, les uns à la Prusse et à l'unité allemande, les autres à l'Italie et à ses agrandissements; les autres à l'Autriche.

Mais le grand courant de l'esprit public n'est ni prussien, ni italien, ni autrichien, il est essentiellement national; il se préoccupe avant tout des intérêts français. A aucune époque peut-être, cette disposition ne s'était montrée avec une égale énergie.

Comme la grande masse de la nation vit du travail et des affaires, elle désire sincèrement la paix; elle est très-reconnaissante envers l'Empereur de ses efforts pour nous conserver ce grand bien; elle tient compte des difficultés, et, quand une suspension des hostilités pourra être annoncée, les démonstrations publiques prouveront à l'Empereur, j'en suis sûr, que, malgré des retards, il n'a pas perdu le bénéfice de sa médiation.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que l'attitude des puissances et leur lenteur à se prononcer, en présence de l'article du *Moniteur*, ont causé un sentiment pénible; on aurait voulu que la voix de la France fût plus promptement entendue, cela est certain.

Mais on a parfaitement compris que l'Empereur n'ait pas pris les armes pour procurer à l'Autriche l'avantage de les déposer plus tôt. L'Autriche n'inspire aujourd'hui que cet intérêt, si voisin de l'indifférence, qui s'attache aux forts devenus faibles par leur faute, n'ayant su rien prévoir et rien préparer. Jusqu'ici tout est pour le mieux.

A mon sens, les grandes difficultés commenceront lorsqu'il s'agira d'arranger définitivement les choses. Plus l'Empereur aura joué un rôle actif et prépondérant dans les négociations, plus on lui demandera compte des résultats au point de vue des intérêts français. Dans notre pays, où le sentiment domine encore plus que le calcul, l'opinion a des retours subits auxquels il faut s'attendre. Tout ce que j'ai entendu en haut et en bas, dans le militaire et dans le civil, me donne la plus profonde conviction que les rapides progrès et les prétentions présumées de la Prusse inquiètent, et que l'ingratitude injustifiable de l'Italie irrite les esprits, même les plus calmes. Le sentiment national serait profondément blessé, cela me paraît hors de doute, si, en fin de compte, la France n'avait

obtenu de son intervention que d'avoir attaché à ses deux flancs deux voisins dangereux par leur puissance démesurément accrue. Tout le monde se dit que la grandeur est une chose relative et qu'un pays peut être diminué, tout en restant le même, lorsque de nouvelles forces s'accumulent autour de lui.

Pour empêcher une telle dérogation au programme de l'Empereur, le pays, qui jusqu'ici s'est passionné pour la paix, se montrerait tout aussi ardent pour les mesures extrêmes. Il ne tarderait pas à pousser à la guerre ; ce qui serait un malheur affreux.

Je ne vois qu'un moyen plausible de l'éviter; c'est, après avoir bien médité le plan des concessions possibles, de déclarer nettement, clairement, ce que la France veut, ce qu'elle est résolue à faire prévaloir, ce qu'elle est au besoin en état *d'imposer*.

Or il se dit beaucoup trop, depuis quelque temps, que la France *n'est pas prête*.

Il est évident que sa voix sera d'autant moins écoutée que cette opinion sera plus répandue. Dans les congrès, comme à la guerre, la fortune aime à sourire à ceux qui sont forts et résolus.

Voilà pourquoi, plus on est partisan de la paix, plus on doit désirer que l'Empire use de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour se mettre en état d'appuyer ses prétentions, lorsque le moment sera venu de les préciser. Alors il ne serait plus temps d'y songer. Rien ne nous excuserait d'être pris au dépourvu au milieu de complications qu'il est si naturel de prévoir. Rien d'ailleurs n'est contraire à l'esprit d'économie comme l'imprévoyance qui s'expose, à un moment donné, à subir l'urgence et la précipitation des préparatifs.

2° Dernier sénatus-consulte.

Généralement il est fort approuvé ; mais on le trouve incomplet sous plusieurs rapports. Comme il ne serait pas bon de recourir trop souvent à des réformes organiques, j'ai vu bien des personnes regretter que les diverses mesures auxquelles on suppose que l'Empereur n'a pas renoncé ne soient pas prises en même temps. Plus le temps marchera, plus elles deviendront nécessaires, plus elles pourront devenir difficiles. Dans leur ensemble elles se balancent les unes par les autres ; en les éparpillant, on perdra l'avan-

tage des compensations, les plus impopulaires restant isolées.

A l'occasion de ce sénatus-consulte, j'ai pu me convaincre, dans le Sénat même, que les événements actuels ont ouvert les yeux sur les vices du sénatus-consulte du 14 novembre 1861, relatif au vote des crédits. Jusqu'ici il ne semblait porter atteinte qu'à l'autorité morale de l'Empereur. On voit aujourd'hui qu'il peut compromettre l'intérêt du pays lui-même. Convoquer la Chambre, c'est faire au grand jour ce qui exigerait, au moins provisoirement, le plus de discrétion et de secret; ne pas la convoquer, c'est se condamner à l'immobilité la plus compromettante; agir sans elle, c'est violer une loi constitutionnelle du pays. Existe-t-il un autre pays au monde où le pouvoir soit réduit à ces alternatives également graves?

Pour ma part, j'ai toujours pensé qu'on devrait conserver les dispositions de ce sénatus-consulte concernant les *crédits supplémentaires*. On peut admettre qu'à leur égard, il est vraiment utile et praticable. Mais ce qui concerne les *crédits extraordinaires,* nécessités par des circonstances imprévues, urgentes, de force majeure, sans donner à la Chambre un contrôle sérieux, il empêche le Gouvernement de gouverner. Je crois qu'il serait facile de remplacer les garanties qu'il paraît donner par des garanties plus efficaces et plus conformes aux nécessités de la politique.

Ce que j'ai pu constater, c'est que, si une disposition de cette nature avait été resolûment proposée dans le projet soumis au Sénat, elle aurait trouvé, dans les circonstances actuelles, de nombreux adhérents; il est regrettable qu'on n'y ait pas songé. Si je me permets d'appeler l'attention de l'Empereur sur ce point, c'est pour le cas où une autre occasion viendrait à se produire.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et fidèle serviteur.

P. MAGNE.

## III

## L'ENCENS DES PETITS.

*Lettres à l'Empereur de MM. É. Augier, Quentin-Bauchard, Beulé, Caro, Doucet, Dupin, Octave Feuillet, Arsène Houssaye, Ponsard, Saint-René-Taillandier, J. Sandeau. — Lettres de M. Belmontet et de M. Mathieu, archevêque de Besançon, à M. Conti.*

1.

SIRE,

Quand Votre Majesté m'a fait l'honneur (s'en souvient-Elle ?) de me lire sa préface, j'en ai été très-frappé : je le suis bien autrement par la lecture de son livre que je viens d'achever.

Au point de vue de la question d'art, qui me touche d'abord, il me paraît avoir un mérite tout nouveau et très-singulier : il donne la vie la plus intense à ses récits sans recourir aux miévreries de l'anecdote et de ce qu'on a appelé dans ces derniers temps la couleur locale. Il a la sobriété de style et de détails, que comporte l'histoire la plus sévère, et il n'en a pas la sécheresse. Il nous initie au mouvement réel de la vie publique chez les anciens, qui était restée pour nous à l'état de légende ; il déroule à nos yeux, par grandes vues d'ensemble, les destinées logiques du peuple romain ; il nous

intéresse passionnément au développement des institutions et des idées, à l'enchaînement fatal des événements. C'est donc une œuvre d'art des plus remarquables.

Mais c'est aussi l'œuvre profonde d'un penseur. Il y a telle page, telle phrase de deux lignes qui ouvrent des perspectives infinies ; le présent et le passé se commentent et s'éclairent l'un par l'autre, se servant réciproquement d'explication et d'enseignement. Pour écrire un livre pareil, la sagacité naturelle et l'élévation de l'esprit ne suffisent pas, il faut la connaissance intime et la pratique du mécanisme intérieur des événements; il faut avoir fait de l'histoire en action. L'auteur de la *Vie de César* était seul en état et en position de rendre ce service à la science. La postérité lui saura gré de l'avoir rendu, et dédommagera son œuvre des injustices passagères qu'il a prévues et bravées.

Quant à moi, Sire, je remercie vivement Votre Majesté d'avoir bien voulu me comprendre parmi les premiers conviés à cette fête de l'esprit qu'Elle offre aux hommes de bonne volonté et je La prie d'agréer, encore une fois, l'expression de profond respect et d'entier dévouement avec lesquels je suis,

Son très-obéissant et très-fidèle sujet,

É. AUGIER (1).

(1) N'est-il pas étrange qu'un homme de la valeur de M. Emile Augier ait écrit une lettre aussi élogieuse! Etait-il sincère? En l'admettant, depuis que l'homme de Sedan a donné au monde la véritable mesure de ses capacités, il est évident que la *Vie de César* a dû être conçue, construite et écrite par un écrivain d'un grand mérite, à qui l'anonymat avait été imposé par le despote des Tuileries. (Voir la note de la page 36.) Ne l'était-il pas? Alors, c'était payer bien cher l'exeat de la censure, à laquelle, grâce à la protection impériale, fut imposée l'obligation de remettre ses terribles ciseaux dans leur gaîne.

L'auteur véritable, du reste, de la *Vie de César*, est M. Saint-René-Taillandier? Lecteur, retenez ce nom. Pauvre Bonaparte! Persigny a fait Boulogne et Strasbourg, Morny le 2 Décembre et Taillandier la *Vie de César*; tu n'as donc fait que la guerre à la Prusse, toi?

2.

Paris, le 27 février 1865.

SIRE,

Votre Majesté a daigné me faire adresser, *comme un souvenir de sa part,* un exemplaire du premier volume de l'*Histoire de César.* Je la remercie du fond de l'âme de cette marque de haute bienveillance.

Sire, vous vous appelez Napoléon III et vous êtes l'Empereur des Français... Il ne vous suffisait pas donc d'illustrer votre règne par les gloires de la guerre et par les merveilles de la paix, il fallait encore, comme l'immortel fondateur de votre dynastie, vous illustrer par les travaux de l'esprit!... Nous saluons votre livre, Sire, comme un monument de cette infatigable activité et de ce génie patient et élevé que Dieu vous a donnés pour les grands desseins qu'il vous a confiés.

Je mets à vos pieds, Sire, avec l'expression de ma vive gratitude, l'assurance des sentiments de profond respect et de dévouement absolu, avec lesquels je suis, de Votre Majesté, le très-humble et très fidèle serviteur et sujet,

QUENTIN BAUCHART,
Président au Conseil d'État.

---

3.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Paris, le 3 mars 1865.

SIRE,

Votre Majesté a daigné ordonner qu'un exemplaire de l'*Histoire Jules-César* me fût envoyé. Je prie Votre Majesté d'agréer l'ex-

pression de ma profonde gratitude pour un présent dont je sens tout l'éclat et le prix infini.

Une marque d'aussi haute bienveillance m'est doublement précieuse dans la situation où me place mon titre de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; elle me prouve que Votre Majesté a discerné, avec son équité clairvoyante, les devoirs qui me sont imposés et les sentiments qui me sont personnels. Mon devoir est de défendre l'Académie, de protester contre certains actes de l'Administration des Beaux-Arts, de subir les attaques inqualifiables des journaux qu'elle inspire, et de me tenir dans la retraite : mes sentiments envers Votre Majesté n'ont point changé; ils n'ont d'autre source que le dévouement et la reconnaissance.

Je suis, Sire, avec un profond respect, de Votre Majesté le très-obéissant sujet.

Beulé,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

---

4.

Sire,

Que Votre Majesté me permette de La remercier avec empressement du splendide présent qu'Elle a daigné me faire.

Je viens de parcourir ce livre, si profondément empreint de votre pensée, et j'ai un vif plaisir à relire ces belles pages, dont le souvenir est inséparable, pour moi, de la gracieuse hospitalité de Compiègne.

Il ne me siérait guère de louer, ici, le rare mérite de cette œuvre, si substantielle, si méditée, si virile d'accent, et dans laquelle il me semble que quelque chose de Montesquieu a passé.

Mais, s'il est des situations si hautes qu'elles rendent la louange presque impossible, il n'en est pas qui interdisent à la reconnais-

sance de s'exprimer librement. C'est un devoir de cœur pour moi de remercier Votre Majesté, qui m'a donné une marque illustre de son bienveillant souvenir.

Je suis, avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

E. Caro,
Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Dimanche, 26 février 1865.

---

5.

Sire (1),

J'ai pensé que le plus sérieux hommage à une œuvre aussi consi-

---

(1) Cette lettre fut envoyée à M. Piétri avec la lettre ci-jointe :

« Mon cher Monsieur Piétri,

» Je recommande à votre obligeance la lettre ci-incluse, dans laquelle je re-
» mercie un peu longuement, je le crains, l'Empereur de l'envoi qu'il a daigné me
» faire du second volume de l'*Histoire de César*. Je me suis laissé aller à causer
» *épistolairement*, comme si, en ces temps politiques, l'Empereur avait le loisir de
» m'écouter.

» J'aurais voulu, en même temps, vous demander un petit service. Je publie en ce
» moment un livre sur la Philosophie de Gœthe. Bien que le sujet soit fort
» éloigné des études ordinaires et des préoccupations de Sa Majesté, les plus sim-
» ples convenances me font une loi d'offrir mon livre à l'Empereur. Quelle est la
» forme la plus simple, la plus élémentaire pour cela ? C'est celle que je choisirai,
» si vous avez la bonté de me l'indiquer.

» Mille remercîments d'avance et croyez-moi votre très-dévoué.

» E. Caro,
» Professeur à la Faculté des lettres.
» 20, rue Saint-Maur-Saint-Germain.

» Dimanche, 20 mai. »

dérable que celle dont Votre Majesté m'a fait présent, c'était d'y consacrer quelques jours de lecture continue et méditée, et que je serais facilement excusé du retard mis à mon remercîment, si ce retard avait pour motif unique le désir de faire une connaissance approfondie avec ce grand et beau travail. Je viens d'en achever la lecture et je m'empresse de remercier Votre Majesté du grave et noble plaisir que je Lui ai dû.

Il me serait impossible (et pour cause, n'étant pas militaire) d'apprécier à sa juste valeur cette vaste exposition de *la Guerre des Gaules d'après les Commentaires*, qui remplit tout le troisième livre. Cependant, sans être du métier, on peut sentir, comme d'instinct, ce qu'il a fallu de persévérance et de sagacité pour arriver à ce résultat de reconstruction historique, si fortement liée dans les détails, si logique et si vraisemblable dans l'ensemble. On devine qu'il y a là, sur les points principaux, un établissement définitif qui portera le nom de l'historien, et que les parties les plus obscures de cette grande épopée militaire, depuis la campagne contre les Helvètes jusqu'à la prise d'Alesia, sont devenues sous votre plume, aidée du compas, une véritable étude de précision.

On admire l'art avec lequel, dans le quatrième livre, l'auteur présente dans un double tableau, et comme dans un parallèle continu, les événements militaires par lesquels grandissent au dehors, et l'*idée romaine,* et César, qui la représente, et d'autre part ces troubles sans cesse renaissants dans lesquels se consument les tristes restes de la liberté. Il y a là une impression générale, habilement ménagée, et d'un effet presque irrésistible. La conclusion implicite de cette double et parallèle exposition éclate dans ce rapprochement significatif : « A Rome, la vénalité » et l'anarchie ; à l'armée, le dévouement et la gloire. Alors, » comme à de certaines époques de notre révolution, on peut » dire que l'honneur national s'était réfugié sous les dra- » peaux. »

Et quand approche l'heure décisive, quand le dénoûment s'entrevoit déjà, on y est comme préparé et secrètement incliné par cet habile contraste, si bien soutenu, entre les grandeurs

militaires, où Rome revit tout entière, et l'anarchie intérieure où elle se dévore et, ce qui est plus triste, où elle s'avilit.

Jamais le caractère de Pompée n'avait été retracé en traits plus énergiques et plus simples que là où l'historien, se plaçant dans l'hypothèse d'une victoire pompéienne, représente ce triste et faux grand homme, faible comme tous les vaniteux, instrument d'une aristocratie corrompue, cruel et vindicatif, pire que Sylla, s'il eût triomphé. César ne pouvait espérer une apologie plus habile, mieux disposée pour entraîner les esprits ; et votre illustre client, Sire, doit vous savoir un gré infini, du fond de son immortalité.

En dépit de quelques analogies extérieures, plus on examine avec attention la peinture si précise que vous nous donnez de cette époque, plus on se rassure, Sire, en comparant ces temps violents et dépravés avec les nôtres.

L'impression que l'on retire de ce livre, à mesure qu'on l'étudie plus à fond, c'est un sentiment de patriotisme énergique et délicat (car on a une patrie dans le temps comme dans l'espace) qui nous porte, au nom de notre siècle, à répudier tout rapprochement entre la société romaine et la nôtre. De pareils rapprochements ne sont justes ni pour les peuples ni pour les gouvernements modernes, et la conscience historique les condamne comme le sentiment moral les flétrit. L'auteur de l'*Histoire de César* me paraît expliquer à merveille comment la société romaine a péri en perdant le sens de la justice et du droit, et j'ai recueilli un beau trait, jeté en passant dans ce livre, parmi beaucoup d'autres : « Rien n'indique » davantage la décadence d'une société, que la loi devenant ma- » chine de guerre à l'usage des différents partis, au lieu de rester » l'expression sincère des besoins généraux. » Que cela est juste et bien observé ! La société romaine était une démocratie matérialiste. La nôtre est une démocratie que spiritualisent la conscience du droit, l'amour d'une juste liberté, l'influence légitime de l'opinion, la plus tendre affection pour le peuple, l'espoir viril et fier du progrès, au lieu de ce sentiment de la décadence universelle qui dégradait l'âme des sociétés païennes, l'idée chrétienne enfin,

qui est comme le principe intérieur et secret de ces grandes choses et qui empêchera à tout jamais le retour de ces corruptions antiques. Oui, nous valons mieux que les Romains et nous avons mérité d'avoir mieux que des Césars.

Que Votre Majesté daigne me pardonner la longueur inaccoutumée de ce remercîment et agréer l'hommage respectueux de son très-humble serviteur et sujet,

E. Caro,

Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Dimanche soir, 20 mai 1866.

---

6.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR
ET DES BEAUX-ARTS.
SURINTENDANCE GÉNÉRALE DES THÉATRES.

*A Sa Majesté l'Empereur.*

Palais des Tuileries, le 8 mars 1865.

Sire,

En daignant me comprendre parmi ses élus, l'auteur de la *Vie de César* m'a fait un honneur dont je suis infiniment heureux, et je supplie l'Empereur de permettre que je dépose à ses pieds mes très-humbles, très-vifs et très-sincères remercîments. (Que çà!)

Le respect seul peut m'empêcher d'y joindre l'hommage de mon admiration littéraire pour ce monument magnifique élevé, par le second Auguste, à la gloire du premier César. (Oh! M. Doucet!)

Si depuis longtemps, Sire, rien ne peut plus augmenter mon dévouement pour l'Empereur (voilà qui est vraiment fâcheux), ma reconnaissance s'accroît encore envers Sa Majesté de ce nouveau

témoignage d'une bienveillance qui est sans prix pour moi (économe, va!) et que je m'efforce de mériter chaque jour davantage. (Allez, la musique.)

Je suis heureux de me dire, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble serviteur et très-fidèle sujet,

Camille Doucet.

Considération, considération.
Ma seule passion, ma seule passion!

---

7.

Paris, le 1er mars 1865.

Sire,

Je remercie Votre Majesté de l'honneur qu'Elle a daigné me faire en m'adressant le tome premier de son grand ouvrage :

L'*Histoire de Jules-César*, par L.-Napoléon!

Quel rapprochement que celui de ces deux noms à dix-neuf siècles de distance! — Quelle source féconde d'études et de réflexions dans la grandeur des faits, l'immensité des résultats, la variété des appréciations!

Cette lecture vient à propos pour distraire et relever un faible *convalescent.* — Et ce titre, qui exprime mon état, me rappelle encore toute la reconnaissance que je dois à Votre Majesté, pour l'intérêt qu'elle a bien voulu prendre à ma santé et à mon rétablissement.

Mais ce que je déplore le plus dans ma maladie, c'est son *inopportunité.* Au moment où vont s'agiter les plus graves questions de *notre droit public,* j'aurais voulu (si mes forces me l'eussent permis) donner à Votre Majesté une nouvelle preuve de mon profond dévouement à sa personne et à sa dynastie, en défendant avec vigueur et précision ces *grandes maximes de gouvernement* qui servent de fondement à l'indépendance laïque de la France, et de rempart à ce *pouvoir civil* confié à votre garde, et dont, sous votre

règne, il doit être plus vrai que jamais de dire que *l'Empereur des Français ne relève que de Dieu* (et non du prêtre) *et de son épée*, l'épée de Napoléon!...

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté le très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

Le Procureur général,
DUPIN (1).

---

8.

SIRE,

Le souvenir que Votre Majesté daigne m'adresser, de sa main, est un titre d'honneur inappréciable pour moi et pour mes enfants. L'Empereur ne pouvait me donner un témoignage d'estime dont je fusse plus fier, une marque de bonté qui me fût plus sensible. Je Lui suis profondément reconnaissant de l'avoir pensé, et d'avoir pensé aussi que j'étais digne de comprendre et d'admirer un des premiers cette œuvre qui ne sera pas seulement l'honneur de l'histoire et des lettres. Elle laissera des traces plus profondes. Car élever les études historiques à cette hauteur, enlever le gouvernement des choses de ce monde au hasard, aux accidents, aux mesquines passions, pour le donner tout entier aux inspirations providentielles du génie, aux vues généreuses et aux vastes desseins des grandes âmes, ce n'est pas seulement ennoblir l'histoire, c'est ennoblir l'humanité.

Que votre Majesté daigne agréer, Sire, avec l'expression de ma reconnaissance émue, celle de mon respect le plus profond et de mon plus absolu dévouement.

Octave FEUILLET.

Paris, le 4 mars 1865.

---

(1) Les magistrats en étaient. Pauvre Empereur, pauvres dignitaires! *Finis Galliæ!*

9.

SIRE,

Je viens demander une grâce à Votre Majesté :

Un exemplaire de l'*Histoire de César!*

De Votre Majesté, Sire, le plus humble des critiques et des sujets.

Arsène HOUSSAYE.

183, avenue Friedland.

---

L'envoi *des Parisiennes* un livre immoral, s'il en fut jamais, eût été un corollaire adorable.

---

10.

SIRE,

La faveur dont Votre Majesté a daigné m'honorer par le don d'un exemplaire revêtu de votre signature, me cause tant de joie et me pénètre d'une si profonde reconnaissance, que j'ose adresser à Votre Majesté elle-même mes respectueux remercîments; c'est l'héritage glorieux que je lèguerai à ma famille; la pensée que j'ai été jugé digne d'un pareil présent me fortifie et me remplit de courage.

S'il m'est permis d'exprimer mon sincère sentiment sur cette grande œuvre, Sire, non-seulement elle répandra de hauts enseignements historiques et philosophiques, mais elle exercera encore une influence salutaire sur les lettres; notre littérature, entraînée vers l'affection, semble tourmentée du désir de produire de l'effet; elle cherche, peut-être, moins la justesse et la profondeur des idées

que l'accumulation des images ; le style de la *Vie de César*, ce style où César reconnaîtrait sa netteté et sa précision, est bien propre à nous ramener au bon goût en montrant que le beau langage vient des fortes pensées.

Toute mon ambition serait de mériter ce témoignage de votre auguste bienveillance par un travail qui obtînt votre approbation. Je fais tout ce que je peux, en me désolant de ne pouvoir faire mieux, et, mille fois plus excité maintenant par la faveur que je reçois, je corrige et tâche d'arranger le moins mal possible une pièce en vers que j'ai achevée, que je lirai au Théâtre-Français au mois de mai, et que je suis bien honteux d'avoir due si longtemps à Votre Majesté.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-dévoué serviteur,

F. Ponsard.

---

Pauvre Ponsard! Homme d'un certain mérite d'ailleurs. Mais quelle platitude. Que Dieu ait pitié de son âme! Amen!

---

11.

Sire,

En ouvrant l'exemplaire de l'*Histoire de Jules-César*, que Votre Majesté a daigné m'envoyer, ma première impression a été une vive joie et une reconnaissance profonde, car les mots que Votre Majesté y a tracés de sa main doublent à mes yeux le prix de ce magnifique présent.

Combien d'autres émotions se sont succédé dans mon esprit, lorsque j'ai lu ces pages si belles! A l'époque où vous avez bien voulu, Sire, vous adresser à moi pour la correction de quelques épreuves, je pouvais me croire sous l'influence de la séduction atta-

chée à votre auguste personne; comment voir, sans être profondément touché, tant de bonté unie à tant de grandeur? Mais hier, lisant et relisant ces deux premiers livres dans le silence du cabinet, j'ai bien compris que mon admiration ne s'était pas trompée. Le tableau si complet, si impartial de la politique de Rome et de sa conquête du monde, l'appréciation si nette et si élevée des intérêts nouveaux que l'aristocratie dégénérée ne pouvait pas satisfaire, les symptômes de plus en plus nombreux d'une révolution devenue inévitable, tout cela prépare à larges traits l'apparition de César. Le second livre, dont je ne connaissais pas une seule page, m'a saisi plus vivement encore. *Tous les Marius*, rassemblés en ce jeune homme merveilleusement doué, s'y révèlent l'un après l'autre, mais épurés et agrandis. L'épisode de Catilina est tracé avec une impartialité supérieure, qui renouvelle le sujet et substitue la pensée de l'homme d'Etat aux déclamations de la routine. Le consulat de César et de Bibulus forme un tableau du plus vif intérêt. On aime à suivre le développement des idées et des actes de César, exposé par un génie du même ordre, et on admire ce sentiment des grandes causes, des causes démocratiques et humaines, embrassé avec tant de modération et de persévérance. Les dernières pages sont d'une exquise beauté. La postérité répétera ces paroles : « Ne cherchons pas sans cesse de petites passions dans de grandes âmes. »

Dieu me garde d'exprimer jamais une pensée qui ne serait point la mienne! Je transmets sincèrement à l'Empereur les émotions que je viens de ressentir. Je ne sais pas l'art de flatter, mais je suis heureux d'admirer à cœur ouvert tout ce qui est grand, et la grandeur ici est rehaussée encore par la simplicité. Peut-être, dans un monde de lecteurs où le clinquant est à la mode, peut-être chez certaines écoles littéraires, qui demandent le succès à l'éclat violent des couleurs, cette sobriété sera-t-elle matière à critiques pour des hommes qui ont intérêt à rabaisser l'œuvre de Napoléon III; mais je suis persuadé que le peuple de France comprendra d'instinct cette simplicité si haute, et tous les vrais connaisseurs diront que Votre Majesté a parlé de César dans le style de César.

Daignez agréer, Sire, avec l'expression de ma reconnaissance,

l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté le très-humble et très-dévoué serviteur et sujet,

SAINT-RENÉ TAILLANDIER (1).

Paris, 27 février 1865.

---

12.

SIRE,

Je viens très-humblement remercier Votre Majesté de l'honneur qu'elle a daigné me faire en m'envoyant l'*Histoire de Jules-César* : ce sera pour moi le plus précieux des souvenirs, et je le transmettrai à mes enfants comme un titre de noblesse.

Ce second volume continuera le succès du premier. L'intérêt y grandit de page en page comme la fortune de César, et l'idée générale de l'œuvre s'y dessine avec autant de simplicité que de vigueur. Tout lecteur impartial admirera ces deux livres si bien divisés, si bien réunis l'un à l'autre, qui se correspondent et se complètent si heureusement : dans le premier, tout le tableau de la guerre des Gaules présenté avec une précision de détails, une abondance de preuves, une richesse de documents qui épuisent la matière et donnent une vie nouvelle au récit même de César ; dans le second, le parallèle des événements de Rome et des campagnes du glorieux capitaine, c'est-à-dire une philosophie de l'histoire irrésistible. Ce plan si neuf éclaire l'époque tout entière d'un jour inattendu. Jamais historien n'avait aussi exactement suivi, aussi clairement indiqué le progrès simultané de l'anarchie romaine et de la grandeur de César, pendant ces dix années qui décidèrent du sort de la civilisation. Quand on embrasse ainsi l'ensemble des événements, on ne

---

(1) Ceci est tout simplement adorable, le Saint-René Taillandier en question étant le *seul* et *véritable* auteur de *la Vie de César*. Voir ce qui suit, pour se tordre de rire.

saurait douter que César fût véritablement l'homme de l'humanité, le représentant du droit nouveau, le gardien de l'avenir. Le jugement porté par Votre Majesté sur la victoire d'Alesia me paraît la vérité même. Considérer les Celtes comme nos pères, oublier que nous sommes les fils des Gallo-Romains, c'est pure déclamation. Il n'y avait dans cette lutte que deux ennemis en présence, la civilisation et la barbarie. Le triomphe de Vercingétorix eût jeté Gaulois, Helvètes, Germains, tout le monde barbare, sur le monde civilisé; César a sauvé la civilisation, cette civilisation dont les vaincus eux-mêmes ont profité si largement. Que les intrigues de Rome paraissent mesquines auprès de ces grandes choses!

Le caractère des personnages qui jouent un rôle dans ce drame immense est tracé, à mon avis, avec une parfaite équité. Le génie vaste et humain de César, la vanité et l'égoïsme de Pompée, la légèreté de Cicéron, tout cela se dessine dans le récit même. Les faits parlent, et l'auteur les traduit dans un style lapidaire avec une sincérité irréprochable. Les conclusions du volume sont de la plus grande beauté. Je ne fais que transcrire ici l'impression sommaire que m'a causée une première lecture de ce grand livre; combien de choses j'aurais à exprimer encore si je ne craignais d'être importun! Quelle haute simplicité! Quelle conviction forte! Quel sentiment des obligations du chef dans les crises où se renouvelle le monde! On ne peut s'empêcher ici de joindre, aux félicitations respectueuses adressées à l'écrivain, des vœux sincères adressés à l'Empereur. Que Dieu protége Votre Majesté! Qu'il continue de lui accorder la gloire, la sagesse et la prospérité en toutes choses!

Daignez agréer, Sire, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le très-humble et très-dévoué serviteur et sujet.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

Paris, 17 mai 1866.

13.

Sire,

Aussitôt après avoir reçu le premier volume de l'*Histoire de César,* j'ai prié le chef de votre cabinet (1) de mettre aux pieds de l'Empereur l'hommage de ma gratitude, mais je n'étais pas quitte envers l'historien. J'hésitais pourtant à vous écrire, tant il me semblait difficile de louer Votre Majesté d'une façon qui fût digne d'elle. Je me suis dit enfin que l'admiration d'un honnête homme, simplement et loyalement exprimée, ne saurait déplaire et même avait des chances pour arriver à votre cœur. On cherchera désormais dans la *Vie de César* la pensée de Napoléon III, et cette grande figure à laquelle il semblait que rien ne pouvait ajouter aura reçu ainsi une grandeur inattendue et un lustre nouveau. Assez d'autres apprécieront l'élévation des vues, la profondeur des jugements, la sérénité et la dignité du style; qu'il me soit permis, à moi, de vous remercier au nom des lettres, de l'honneur que vous leur faites. Les lettres en seront éternellement fières et reconnaissantes. L'Empereur Charles-Quint, pour avoir ramassé le pinceau du Titien, avait bien mérité des arts. Vous, Sire, vous avez mieux fait. Vous avez pris la plume de Montesquieu, et vous vous en êtes servi.

Je mets aux pieds de l'Empereur l'hommage de mon admiration, de mon respect et de mon dévouement.

JULES SANDEAU.

Sèvres, 20 mars.

---

Jules Sandeau, un homme de talent, somme toute, quoique académicien. Que dirons-nous? C'est triste.

---

(1) Le 3 mars précédent, M. Sandeau avait, en effet, adressé au chef du Cabinet la lettre suivante :

« Monsieur,

» J'ai reçu le premier volume, que l'Empereur a daigné m'adresser. Rien ne

14.

## *Lettres de MM.* Belmontet *et* Mathieu, *archevêque de Besançon, à M.* Conti.

CORPS LÉGISLATIF.

—

Paris, le 18 mai 1866.

Mon cher Conti,

Je vous prie de vouloir bien présenter à Sa Majesté mes très-respectueux et très-vifs remercîments pour l'envoi, dont il a daigné m'honorer, du deuxième volume sur J. César.

Je l'ai parcouru à vol d'aigle; il m'a plus profondément impressionné que le premier volume.

Le grand penseur domine dans ce récit de la guerre des Gaules. Il a fallu un certain courage de philosophe humanitaire pour donner raison à la victoire de César sur Vercingétorix (1). Le vulgaire comprendra-t-il la portée de cette opinion *napoléonienne?* Je crains que non ; mais, comme au Rubicon, *alea jacta est.*

Je vous adresse pour vous, pour M. Pietri et pour l'ami Sacaley, trois exemplaires de mes *Nobles.*

Cette satire a paru dans *La Comédie,* il y a six ans. Elle n'a pas donc été faite pour la circonstance de la nomination féodale de M. Monier de la Sizerane. Je me serais bien gardé de juger les actes de l'Empereur.

D'ailleurs, sur cette question, j'ai prononcé, dans le sein du

---

» pouvait m'être plus doux que ce souvenir de Sa Majesté. J'en suis touché comme » si j'en étais indigne ; j'en suis fier comme si je le méritais.

» Veuillez, Monsieur, mettre aux pieds de Sa Majesté l'hommage de ma respec- » tueuse gratitude, et agréer l'assurance de ma haute considération.

» Jules Sandeau.

» Sèvres, 3 mars. »

(1) Probablement par suite d'un *lapsus calami,* le texte porte *Vincegétorix.*

Corps législatif, en 1852 ou 1853, un discours contre le principe nobiliaire.

Cela m'a fourni l'occasion d'écrire à M. Monier une lettre où je lui rappelais qu'en 1832 j'habitais avec lui une maison à Interlachen, où nous avions pour compagnons d'hôtel le duc de Fitz-James, le comte de Bombelles, ministre d'Autriche, et le comte de Talleyrand, ministre de France en Piémont.

Je lui ai rappelé que lui et ces trois personnages, très-royalistes, luttaient toute la journée avec moi pour mes idées *napoléoniennes*, dont ils riaient cavalièrement.

Ils se moquaient de mes relations intimes avec le prince Louis, aujourd'hui l'Empereur.

Eh bien, un de ces rieurs était le sénateur devenu comte par un Bonaparte.

Autre temps, autres opinions !

Voilà ce qui me donne à rire à mon tour, à moi, vieux bonapartiste, qui ai épousé la petite-fille d'un conventionnel, laquelle offrit à la reine Hortense de s'exiler avec elle pour aller rejoindre en Amérique le prince son fils, proscrit alors.

M. Monier a fait des vers sur Marie-Antoinette, vers *inconnus et très-médiocres*.

Voilà son mérite.

Moi, j'ai fait toute ma vie des vers très-connus sur le grand Napoléon, sur le Roi de Rome.

Voilà mon crime, car on m'en punit par la préférence accordée à de vieux royalistes.

Ainsi va le monde. Mais les gens de cœur restent fermes dans leur cœur.

C'est votre histoire aussi, celle-là.

Tout à vous et vive l'Empereur (le grand, et l'autre grand aussi) !

L. Belmontet.

—

Oh ! celui-là, c'était indiqué.

15.

Monsieur,

Le second volume de l'*Histoire de Jules-César*, que Sa Majesté a daigné me destiner, m'est parvenu avec votre lettre. En lisant ce bel et étonnant ouvrage, j'ai pensé que Jules-César était bien heureux d'avoir conquis les Gaules et composé ses Commentaires; car, sans cela, l'Empereur eût fait l'un et l'autre.

Je vous prie de déposer aux pieds de Sa Majesté, avec mes profonds hommages, l'expression de ma reconnaissance.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

✝ CÉSAIRE,
Card. arch. de Besançon.

Besançon, le 22 mai 1866.

---

# LES PAPIERS SECRETS

DU

## GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

(*Suite*) (1).



Nous ne donnons aujourd'hui que trois documents de la partie des Papiers Secrets du Gouvernement du 4 septembre ; mais ils sont extrêmement curieux.

Personne n'ignore les bruits étranges qui commencent à circuler au sujet de la conduite tenue par la gauche républicaine, qui avait pris en main les rênes du pouvoir après Sedan; rien encore n'indique que ces bruits soient justifiés par quoi que ce soit, il faut donc les accueillir avec toute réserve. Il en est de même des pièces suivan-

(1) Voir le nº 9 des Papiers Secrets du Second Empire.

tes. Tout nous porte a croire d'ailleurs que leur source est sérieuse, c'est pourquoi nous les publions textuellement avec les commentaires de leur apparition, néanmoins sans vouloir assumer aucune responsabilité.

---

I

## PENDANT QUE LE PEUPLE MOURAIT DE FAIM.

S'il avait la larme facile, le citoyen Jules Favre avait l'estomac complaisant.

On vivait bien au ministère des affaires étrangères !

*Ministère des Affaires étrangères.*

---

DINER DU 23 JANVIER 1871.

Potage au pain.
Langue de veau à la flamande.
Turbot sauce normande et hollandaise.
Filet de bœuf à la parisienne.
Poulardes à la Périgueux.
Filet de lapereau à la Conti.
Salade de homards à la gelée.
Bécasses et perdreaux.
Jambons d'York à la gelée.
Cardons à la moelle.
Haricots verts maître-d'hôtel.
Gâteau napolitain.
Mousse à la vanille.

## II

## GAMBETTA A TABLE.

Quelques incrédules avaient mis en doute les attaches réactionnaires du sieur Gambetta.

Voici un petit tableau qui pourra éclairer la question.

C'est le tracé graphique d'une table à laquelle s'est assis le sieur Gambetta, à la date du 5 avril dernier, en étrange compagnie pour un démocrate.

Le dîner était donné par Mme la baronne Alquier, fille du sieur Debrousse.

---

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

C'est précédé des lignes ci-dessus que le plan qui suit a été publié dans un organe communeux.

Le sieur Debrousse dont elles parlent, avait, dans son hôtel, déposé, dans une chambre à secret, au fond de nombreux coffres-forts pour seize millions de titres qui lui ont été volés dans les terribles journées de mai dernier.

On croit que ce ne peut être qu'un des ouvriers qui ont travaillé à la construction de cette cachette qui ait pu en indiquer le chemin aux frères et amis.

Alphonse Baroche — E. Leroux — Alquier. — Mme Kérizouët

| | |
|---|---|
| Bourgeois | Er. Baroche |
| Sarlin fils | A. Leroux |
| Davenne | Dolfus fils |
| Ch. Leroux | Sarlin fils |
| Dolfus père | M. Garnier |
| Mme Alphonse Baroche | Roulleaux-Dugage |
| De la Guéronnière | De Saint-Paul |
| Mme Alquier | Mme De la Guéronnière |
| De Persigny | Debrousse |
| Mme Bataille | Mme Latour-du-Moulin |
| Genteur | D'Andelarre |
| De Bourgoin | Latour-du-Moulin |
| Kérizouët | Philis |
| Cucheval-Clarigny | Cochery |
| Duperré | **GAMBETTA** |
| De la Foëze | Lefébure |

Mme Leroux — Hubert — Mme de Bourgoin — Bataille

Etrange, dites-vous? Et le proverbe? Qui se ressemble, s'assemble.

## III

## UN EXCENTRIQUE.

L'auteur de la lettre suivante est le sieur Guiod (Alphonse-Simon), commandant supérieur de l'artillerie des armées de défense de Paris et grand-croix de la Légion d'honneur.

Celui à qui elle s'adresse est le sieur Suzanne, général de division d'artillerie.

La voici :

ARMÉE DE PARIS. — ARTILLERIE.

*Le général de division commandant supérieur.*

Paris, 12 décembre 1870.

Mon cher Suzanne,

Je n'ai pas trouvé, au nombre des jeunes auxiliaires, votre protégé Hetzel, mais seulement un M. Hessel. Est-ce de celui-là qu'il s'agit?

Dites-moi franchement ce que vous désirez, et je le ferai. Je le prendrai à mon état-major, où il s'embêtera, n'ayant rien à faire, ou bien je l'enverrai au Mont-Valérien, où il courra moins de danger qu'à Paris (ceci pour les parents), et où il *aura l'air de tirer*

*le canon*, parce qu'il *tirera le canon en l'air*, selon la méthode *Noël.*

Déboutonnez-vous, la bouche, bien entendu.

*A vous*,

GUIOD.

Le sieur Noël, dont il est question dans la lettre, est, lui aussi, ou mieux était à cette époque un officier supérieur d'artillerie et, au 12 décembre 1870, il commandait le fort du Mont-Valérien.

---

# LE DOSSIER DE LA POLICE IMPÉRIALE.

---

Par la raison qui nous a fait joindre aux *Papiers secrets*, trouvés dans les domaines impériaux, ceux appelés *les Papiers secrets du Gouvernement du* 4 *septembre*, ainsi que nous l'avons annoncé, nous y ajoutons encore *les Papiers secrets de la Préfecture de police*, saisis par l'insurrection heureusement vaincue et justement punie.

Toutes les réclamations seront admises, mais nous tenons à faire, des *Papiers secrets du Second Empire*, la collection de documents curieux la plus intéressante qui ait jamais été publiée.

---

### Organisation de la police.

Il résulte d'une note en réponse au Mémoire du préfet de la Seine, sur les attributions de la Préfecture de police, sous l'Empire, que ladite Préfecture avait à son service, outre les 90 commissaires de police ayant sous leurs ordres de 3 à 6 employés :

| | |
|---|---|
| 1° Trois mille sergents de ville. . . . . . . . . . | 3,000 |
| 2° Environ trois mille étalagistes ou marchands ambulants dont (dit la note) elle peut se faire dans l'occasion d'excellents auxiliaires . . . . . . . . . . . . . | 3,000 |
| 3° Deux cents inspecteurs de salubrité et d'éclairage . | 200 |
| 4° Deux mille balayeurs. . . . . . . . . . . . | 2,000 |
| 5° Service des voitures, dix mille cinq cents cochers . | 10,500 |
| 6° La direction de l'approvisionnement, qui mettait sous la main du préfet trente-six mille individus nommés ou permissionnés par lui . . . . . . . . . . . . | 36,000 |
| 7° L'inspection de la navigation, quinze mille individus employés ou commissionnés sur les ports . . . . . | 15,000 |
| 8° Onze mille chefs d'établissements, tels que boulangers, charcutiers, débitants, etc., etc. . . . . . . . | 11,000 |
| 9° Neuf mille ouvriers médaillés relevant de l'inspection des combustibles . . . . . . . . . . . . . . | 9,000 |
| 10° Cinq cents employés ou inspecteurs attachés aux services qui viennent d'être indiqués et participant tous à la mission générale de la Préfecture de police. . . . | 500 |
| | 90,200 |

De plus, le cahier des charges de l'adjudication de l'éclairage réservait au préfet de police une autorité indispensable sur tout le personnel de la Compagnie du gaz.

Le concours qu'apportaient à l'administration ses centaines de forts, de porteurs, etc.De la plus petite soirée qui assurait ses rapports avec les administrés pour pénétrer dans toutes les classes de la société.

Tout ce qui précède ne comprend que la police municipale; nous avions, en outre, la police judiciaire, nécessaire au point de vue de la sécurité de la population. Elle relevait du procureur impérial.

La haute police, à laquelle le préfet était étranger.

Puis la police particulière de l'Empereur, ou service d'agents spécialement attachés à sa personne.

Enfin, sans exagération, on peut porter à 100,000 le nombre d'individus servant à l'administration de la préfecture de police.

On est saisi de dégoût quand on songe au vaste réseau de délateurs dont cet ignoble gouvernement entourait la société tout entière. Bien que les pièces soient là, et qu'il ne soit pas possible de nier un fait dont l'évidence est palpable, nous admettons difficilement que la préfecture ait pu se servir, comme elle le dit, des chefs d'établissements, des cochers, etc. Cela donne une trop triste idée de l'humanité.

---

## Liste alphabétique des individus qui, pendant l'Empire et jusqu'au 18 mars 1871, ont sollicité de faire partie de la police. (1)

### A

*Abs de Savigny*, né à Paris, (3 avril 1853).

*Adam*, Désiré-Armand, né à Furnes (Belgique). (22 mai 1865.)

*Alberny*, Benoît, natif de Cubières (Aude), 24 février 1866).

*Anciau*, Louis, né à Paris, (10 juin 1870). (*)

### B

*Borbey*, Pierre, âgé de 47 ans en 1855, né à Berson (Oise), ancien teinturier, rue d'Assas-Saint-Victor, 6 (17 février 1855).

*Beaufort*, Paul-Antoine-Louis, avenue Saint-Ouen, 59. (17 juin 1868.)

*Bernié*, 44, route de Pézenas, à Béziers (Hérault). (14 février 1870.)

*Bertin*, François, Paris, (11 mai 1866). (*)

*Béquié*, à Beaumont, (Tarn-et-Garonne). (5 janvier 1869.)

*Blouin*, Arthur, 17, passage Masson (Montmartre). (11 décembre 1866.)

*Boisramet*, à Cognac. (2 décembre 1867.)

---

(1) Le dossier de tous ceux dont les noms sera suivi du signe (*) sera publié dans les nos 11 et 12 des *Papiers secrets*.

*Bouchet*, à Germignac (Charente-inférieure). (16 décembre 1865.)

*Bouchery*, à Lille (Nord). (19 octobre 1866.)

*Briffoteau*, Eugène, coiffeur à Saacy-sur-Marne. (21 juin 1866.)

*Broué*, dentiste, rue Saint-Michel, 9, à Granville (Manche). 18 juillet 1866.)

*Brun*, Joseph, employé au chemin de fer de Lyon, gare de Nice (Alpes-Maritimes). (1er mars 1870.)

*Brun*, 295, faubourg Saint-Antoine. (8 août 1867.)

*Bournadet*, Joseph, rue Bardiau, à Vichy (Allier). (12 avril 1867.)

*Boulleaud*, Émile, 12, rue de la Bretonnerie, à Poitiers. (19 janvier 1866.)

*Boulay*, Ambroise, fabricant de cercles et cultivateur au Petit-Celland, canton de Brecey (Manche). (20 août 1867.)

*Bourgeois*, Achille, ouvrier coutelier, demeurant à Romain (Haute-Marne). (Mai 1869.)

*Bouvelle*, Barthélemy-Charles, chez M. Boquet, 22, rue de la Poterie-des-Arcis. (Septembre 1851.)

*Bouveret*, Napoléon-Fortuné, employé, 8, place Maubert. (Janvier 1852.)

*Boyell*, William, anglais d'origine, rue des Cordeliers, à Saint-Quentin. (Novembre 1867.)

*Braun*, Albert-Gustave, ex-sous-officier. Né à Strasbourg en 1842. (Septembre 1869.)

*Brethenon*, courtier, 217, faubourg Saint-Martin. (Janvier 1869.)

*Breton*, Louis-François, journalier, ancien marchand de vins, né à Evailli (Sarthe), en 1816, rue Saint-Jacques, 140 (Janvier 1870.)

*Brezillon*, Hilaire-Antoine, tourneur en chaises, 22, passage des Saules, à Montmartre. (Juin 1870.)

*Brière*, Léopold, ancien employé de commerce, 41, rue Tarbé (Batignolles). (Février 1869.)

*Briffoteau,* Eugène, coiffeur à Saacy-sur-Marne, place du Marché. (Juin 1866.)

*Broué,* dentiste à Graville (Manche). (Juillet 1866).

*Broutin,* Alphonse, tonnelier, 11, rue aux Ours. (Février 1869.)

*Brun,* Joseph-Firmin, né en 1805, 305, rue Saint-Jacques. (Mars 1853.)

*Brunet,* Victor, coiffeur, beau-frère de Chabin, 88, rue Philippe-de-Gérard. (7 novembre 1868.)

*Brunot,* demeurant à Breton-Bazoche (Seine-et-Marne). (Octobre 1867.)

*Buée,* Hippolyte-Edmond, serrurier, 1, passage de la Fonderie· (Mars 1869.)

*Bugeaud de Redon,* ancien officier de cavalerie, 58, rue de Bourgogne. (1866.)

*Burel,* Stanislas, né en 1841, ex-employé aux bureaux du chemin de fer d'Orléans, 62, rue de Flandre, à la Villette. (Juillet 1866.)

*Burnel,* Joseph, 44, rue Saint-Sauveur. (Janvier 1853.)

*Busson,* E.-Daniel, piqueuse à la mécanique, 4, passage du Saumon. (8 mars 1869.)

## C

*Cabarrus,* ancien officier de lanciers sous l'Empire, demeurant rue Saint-Antoine, 70. (26 août 1852.)

*Cabassier,* rue Saint-Lazare, 108. (19 juin 1867.)

*Caillat,* Edme-Joseph, né à Trévilly, ancien fabricant d'encre, 131, boulevard Richard-Lenoir. (Mai 1870.)

*Cales,* Guillaume,18, rue Wiertz, à Bruxelles. (Mars 1869.)

*Canson,* fils, Jean-Pierre, né à Forcalquier, Basses-Alpes. (Septembre 1866.)

*Canteloube de Malaret*, 1, rue du Pont-Louis-Philippe. (Octobre 1869.)

*Cantonnet*, Valentin, étudiant en médecine, hôtel Saint-Joseph, place Saint-Sulpice. (Novembre 1867.)

*Caron*, Alphonse, ex-sous-officier aux 50e et 21e de ligne, 55, rue des Gantiers, à Amiens. (11 janvier 1870.)

*Caron*, Fr., homme de peine, 7, passage Blanchard. (Avril 1868.)

*Carrière*, Alexandre, 21, rue de la Vannerie. (Février 1853.)

*Carton*, Pierre, né à Bonnet-les-Coureaux (Loire), en 1842, marchand de vins, 22, rue de l'Echaudé-Saint-Germain. (Août 1867.)

*Castala*, Joachim-Adolphe, né à Oléron en 1822, représentant de commerce de vins, demeurant 11, rue Soulages, à Bercy. (Juin 1869.)

*Chabin*, Pierre-Sulpice, maître coiffeur, 88, rue Philippe-de-Gérard, à Montmartre. (7 novembre 1868.) (*)

*Chaibly*, Joseph, ex-brigadier au 6e chasseurs, à Anboué, arrondissement de Briey (Moselle). (30 décembre 1869.)

*Charonat*, Elie-Pierre-Michel, né en 1825, 48, rue de la Roquette, (Novembre 1866.)

*Charton*, 7 bis, passage de l'Elysée-des-Beaux-Arts (Montmartre). 22 juillet 1868.)

*Chateau-Renaud*, 52, rue Truffault. (Octobre 1866.) (*)

*Chaudat*, Claude, perruquier-coiffeur, tient aussi un bureau de placement, demeurant chaussée du Maine, 58. (6 février 1855.)

*Chavinié*, Bernard, né en 1839 à Vebret (Cantal), ouvrier charpentier en fer, 4, avenue de la Roquette. (Avril 1867.)

*Chenay*, Auguste, né à Paris, en 1844, fabricant de fauteuils, 54, rue Moreau. (Octobre 1866.)

*Chervier*, Philibert, 5, rue du Lion-d'Or, à Bercy, (Septembre et décembre 1868.)

*Chevalier*, Gabriel, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à l'Etang-la-Ville. (Septembre 1868.)

*Claverie,* Jean-Pierre, âgé de 58 ans, demeurant avenue de la Bourdonnaye, 69, Paris. (29 avril 1869.)

*Cornu,* aîné, Montmartre, Chemin des Bœufs, 16. (17 mars 1854.)

*Coudert,* ancien sergent de ville et inspecteur des hôtels garnis, rue de l'Ancienne-Comédie, 7. (10 novembre 1852.)

*Courapied,* Vitor, rue du Faubourg Saint-Denis, 19. (25 février 1853.) (*)

*Crosset,* Charles, rue de l'École, 13, à Troyes, serrurier. (29 septembre 1868.)

## D

*Deblonde de Roosendale,* demeurant rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, ancien sous-officier. (11 décembre 1851.)

*Duperrier,* demeurant rue Geoffroy, 1. (2 novembre 1851.)

*Deberge,* demeurant rue d'Ulm, 28. (18 janvier 1854.)

*Della Rocca,* Alexandre, directeur de l'établissement thermal de Guagno, né à Vico, le 21 décembre 1836, quai de la Mégisserie, 18. (2 décembre 1865.) (*)

*Dollignon,* Louis, âgé de 34 ans en 1855, né à Loisy (Aisne), laveur de laines, rue de l'Ave-Maria.4. (11 mars 1855.)

## E

*Ebingre,* rue Pradier, 2, à Belleville. (Avril 1853.)

*Equilbecq,* Amable-Pierre, mécanicien, rue de Javel, 101, à Grenelle. (19 avril 1870.)

*Escande,* Guillaume, 34 ans en 1854, né à Béziers (Hérault), demeurant rue Saint-Lazare, 91. (11 juillet.)

*Estrung,* Jean-Pierre, ancien soldat, rue de la Montagne-Sainte-Géneviève, 56. (18 février 1869.)

## F

*Fauché,* Auguste, 50 ans en 1855, né à Neuchâtel (Suisse), demeurant Grande-Rue de Chaillot, 52. (27 janvier 1853.)

*Faucher,* fils, demeurant à Maringues (Puy-de-Dôme). (24 août 1869.)

*Faure* dit *Ragni Giovanni,* Jean-Baptiste, 31 ans, né à Lyon (Rhône), demeurant rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 8. (22 novembre 1869.)

*Faust,* Philippe, 59 ans, né à Colmar (Haut-Rhin), ébéniste en pianos, demeurant rue Bouchardon, 12. (Septembre 1867.)

*Favé,* E., conducteur de travaux de chemins de fer, demeurant à Dreux. (1er août 1870.) (*)

*Favre,* L., 17, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris. (6 novembre 1867.)

*Fayolle,* J., rue de Pantin, 30. (Prés-Saint-Gervais). (11 août 1870.)

*Féragu,* Gustave, élève de l'École des Beaux-Arts, demeurant à Paris, 9, rue Saint-Séverin. (26 septembre 1868.)

*Ferté,* R., demeurant à Bruxelles. (Octobre 1869.)

*Ferry,* Achille-Nicolas-Léon, 32 ans en 1871, fabricant de machines à coudre, rue Oberkampf, 115, à Paris. (Mars 1867.)

*Ferry,* Louis-Auguste, ancien militaire, marchand d'articles de voyage, 134, boulevard Magenta. (5 mars 1868.)

*Feurdaux,* Claude-Prudent, employé comptable, 46 ans en 1871, né à Sionne (Vosges), demeurant à Paris-Montmartre, 89, rue Ramey ou chaussée Clignancourt. (Avril 1866.)

Demoiselle *Fardeaux,* Marguerite, rue de Trévise, 40, à Paris. (Avril 1853.)

*Filleux,* Alexandre, né à Hécourt en 1825, commis placier, demeurant rue Jaussure, 22. (Novembre 1866.)

*Flamand,* Ovide-Alfred, contre-maître aux ateliers Godillot (chaus-

sures), né en 1833 à Coulombs (Seine-et-Marne), demeurant à Paris, rue de l'Impératrice, 13. (Décembre 1869.)

*Foin,* Edme, marchand de vins-traiteur, 33, route d'Asnières, à Levallois-Perret. (Mars 1870.)

*Fortin,* Joachim, dit Thévenot, né à Paris, le 4 janvier 1827, demeurant 14, rue du Banquier. (Mai 1867.)

*Fouet,* Charles-Ernest, demeurant à Viviers (Ardèche). (Mai 1869.) (*)

*Fourché,* Théodore-Charles, entrepreneur de serrurerie, demeurant à Saint-Mandé, 18, Grande-Rue. (Août 1868.) (*)

*Fort,* Jean-François, marchand de comestibles, né à Passavant (Haute-Saône), le 12 août 1831, demeurant à Paris, 53, rue Condorcet. (Juin 1869.)

Dame *Franklibannon,* J., à Londres. (Juin 1870.) (*)

## G

*Gabiot,* F., demeurant à Paris, rue des Petites-Écuries, 28, fondateur d'une compagnie commerciale et industrielle. (Janvier 1871.)

*Ganivet,* employé de commerce, 17, rue Blottière, à Plaisance. (Janvier 1871.)

*Geneste,* Joseph, né le 30 juin 1819, à Esparsignac (Corrèze), demeurant à Chaville, Grande-Rue, 85. (Décembre 1869.)

*Génin* ou *Geslin,* marchand de bœufs (marché de la Villette), demeurant, 194, rue d'Allemagne, ou 7 rue de Joinville à la Villette. (Décembre 1869.)

*Génisson,* Casimir-Auguste, ancien clerc d'avoué, employé de la compagnie d'assurances *l'Abeille,* né le 23 décembre 1843, à Nogent-sur-Seine, demeurant avenue de Choisy, 174, ou rue des Toules, 11. (15 août 1870.) (*)

*Geoffroy,* Joseph, chevalier de la *Légion d'honneur,* demeurant à Brassy (Nièvre). (9 mars 1862.)

*Gérard,* Pierre-Joseph, ex-sous-officier d'artillerie, né à Essey-lez-Nancy (Meurthe), demeurant à Paris, passage de l'Élysée des Beaux-Arts, 10. (Décembre 1866.)

*Gerbault,* Joseph, ancien soldat, sabotier, demeurant à Saint-Denis-de-Jouzet (Indre). (23 août 1867.) (*)

*Gervaise,* Léonce-François, avenue d'Eylau, 61. (2 août 1869.)

*Gillier-Quinat,* domicilié à l'Épine (Aube). (Septembre 1869.)

*Ginoyer,* Joseph-Louis-Marius, âgé de 50 ans, en 1869, né à Cadene (Vaucluse) demeurant à Paris, 43, rue de la Chapelle. (20 juillet 1869.)

*Girard,* Auguste, 37 ans, en 1867, né à Issy (Seine), ancien saltimbanque, demeurant rue des Noyers, 5, à Issy. (Mars 1867.)

Demoiselle *Giraud,* Clara, 48 ans, en 1869, née à Paris, couturière journalière, détenue à Saint-Lazare. (Juillet 1869.)

*Givor,* P., rue des Vignes ou rue des Noyers, 5, à Issy (Seine.) (Avril 1870.)

*Glayses,* Jacques, menuisier, 68 ans en 1871, demeurant rue Napoléon. (23 juillet 1866.)

*Godard,* Emile-Ernest, né en 1821, à Rouen (Seine-Inférieure), ancien militaire, demeurant rue des Deux-Portes-Blanches (Montmartre). (11 octobre 1866.)

*Godroy,* ex-sous-officier au 5e et au 77e de ligne, rue des Trois-Couronnes, 43, Paris. (3 octobre 1868.)

*Gogue,* Nicolas-Marie, demeurant route de Villemomble, 2, à Rosny. (19 janvier 1869.)

*Golley,* rue Saint-Maur, 83, Paris. (12 juillet 1870.)

*Gollot,* rue Saint-Paul, 41, Paris. (9 mai 1853.)

*Gonvot,* François-Jean-Baptiste, maître taillandier, rue Galande, 73, Paris. (4 septembre 1866.)

*Gourand,* Charles-Alexandre, né à Saint-Etienne (Loire), le 24 mars 1828, commis aux écritures, rue de Penthièvre, 39, (8 septembre 1868.)

*Gouzy*, Philippe, de Giroussens (Tarn). (Mars 1870.)

*Graire,* Séverin, né à Toulouse (Haute-Garonne), en 1837, employé au chemin de fer de l'Est, 73, rue Riquet (La Chapelle). (19 juillet 1866.)

*Grandblaise*, Jean-Baptiste, mécanicien, né à Meuil (Vosges), le 4 juillet 1827, 57, Grande rue de la Chapelle. (10 mars 1869.)

*Griffuel,* Guillaume, 28 ans en 1871, né à Joux (Cantal), 26, rue Campoformio. (21 novembre 1867.)

*Grillot,* Joseph, propriétaire, né à Breuil (Saône-et-Loire). (Juin 1870.)

Dame *Gruselle,* Louise, tenant une maison de tolérance, à Châlons-sur-Marne, 36 ans en 1869. (Septembre 1869.)

*Groumort,* (femme), née Bougon de la Pommère, demeurant à Mouzay, au Petit-Château. (38 novembre 1853.)

*Guéraud,* Victor, garde forestier, aux Dix villages des Forges, canton de Dun-le-Pelletan (Creuse.)

*Guerguigne-Vouve,* ancien maire de Confolens, actuellement commissionnaire, né en 1810, à Rochechouard (Haute-Vienne), demeurant à Paris, rue de l'Arrivée, 2. (Mai 1869.)

*Guérin,* Louis-Gabriel, âgé de 38 ans en 1853, rue de la Jussienne, 11, Hôtel de Lyon. (15 mars 1853.)

*Guérinaud,* soldat au 38e de ligne (Bayonne), ayant habité Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 238 bis. (1er août 1868.)

*Guibert,* Joseph, menuisier, 51 ans en 1871, demeurant avenue des Tilleuls, 12 (Montmartre). (23 avril 1867.)

*Guillaumet,* Claude-Charles, marchand de vins, né à Saucourt, (Haute-Marne,) le 13 août 1837, demeurant Villa Sainte-Léonie, 37. (14 mars 1868.)

*Guillon,* François, 51 ans, en 1871, né à Serdon (Ain), ex-militaire, ouvrier bijoutier, rue des Gravilliers, 6. (23 août 1867.)

*Guillon,* Moreau, 64, faubourg Montmartre. (27 décembre 1851.)

*Guillot*, P., inventeur des voitures cellulaires, rue d'Enghien, 19. (14 mars 1866.)

*Guitard*, rue des Vieux-Augustins, 36, à Paris. (20 mars 1858).

*Guyard*, Louis-Côme-Théodore, 51 ans en 1866, ancien instituteur, actuellement garde-champêtre à Tivernon (Loiret.)

*Gurry*, Jean-François, ancien gendarme, marchand bimbelotier, né à Burgille (Doubs), le 10 avril 1800, 75, rue Cambronne. (9 août 1869.)

*Gury*, François-Xavier, mercier-épicier à Saint-Nazaire, puis instituteur à Paris, 46 ans en 1871. (28 avril 1868.)

*Guy*, Ferdinand, marchand horloger, place du Mortray, à Nanterre, 55 ans en 1871. (30 mai 1869.)

*Guyon*, Louis, né le 4 octobre 1835, à Argentré (Mayenne), demeurant à Courbevoie, rue des Sablons, 8. (18 avril 1866.)
(Six lettres adressées.)

*Guyot*, Nicolas-Théophile, né le 3 octobre 1839, à Bonnecour, fruitier, rue des Gardes, 22. (27 janvier 1870.)

## H

*Hamel*, Nicolas, né en 1826 à Nancy (Meurthe), homme de peine, rue de Bièvre, 7. (21 mars 1871.)

*Hauët*, Jean-Baptiste-Emile, né à Moy (Aisne), en 1826, marchand de déchets en étoupes, rue Roussel, 12, à Sainte-Maurice lez-Lille. (14 octobre 1866.)

*Hébenstreit*, Charles-Joseph, courtier en pierres fines, âgé de 45 ans, né à Strasbourg, rue Duphot, 6. (21 août 1870.)

*Hébert*, Achille, ancien soldat, décoré de la médaille, 4, impasse Dupuis (Courbevoie). (22 août 1866.)

*Hébert*, Pierre, limonadier, 40 ans en 1871, né à Auberville, 28, rue Marbœuf, à Paris. (11 mai 1868.)

*Hébert,* Paul-Constantin-Pierre, commis de banque, 34 ans en 1871, rue Michel-le-Comte, 24. (19 septembre 1869.)

*Heisler,* Joseph, né en 1838, à Hagenau, ex-militaire, rue Fondary, 58 bis (Grenelle). (10 décembre 1867.)

*Henri,* H..., ancien soldat, 57 ans en 1870, résidant à Turin. (26 février 1870.)

*Henry,* François, ancien commis-voyageur, né en 1835, rue de la Boucherie-des-Invalides, 8. (14 décembre 1867.)

*Hermecor,* A., Grande-Rue, à Creil. (4 août 1867.)

*Hervé,* Alfred, 21 ans en 1871, clerc d'avoué, rue Montmorency, 25. (Février 1867.)

*Hessel,* Gustave, papetier, né à Besançon (Doubs), le 29 mars 1837, rue Albouy, 6, (18 septembre 1869.)

*Holtz,* Léon, employé des ponts et chaussées, demeurant à Béziers (Hérault). (Mai 1869.)

*Hostier,* Claude, journalier, né à Saint-Jean-Saint-Servais, le 8 juin 1830, demeurant à Paris, 3, rue des Boulets. (23 août 1869.)

*Houdry,* François-Joseph, ébéniste, né à Conti (Aisne), le 11 novembre 1821, 6, rue de Lancry. (10 janvier 1870).

*Hugurt,* Jean-Eugène, au Blanc (Indre), rue des Cloutiers, 4. (21 avril 1867).

*Houpé,* ex-sergent de ville, demeurant à Paris, rue du Moulin-Vert, 15 (chaussée du Maine.) (21 août 1865.)

Veuve *Humbert,* né Devoille, Lucie-Marguerite, née à Luxeuil (Haute-Saône), 26 avril 1826, demeurant à Saint-Mandé (9 juillet 1870.)

*Hurbain,* Henri, demeurant à Valenciennes, rue de l'Intendance, 31. (3 Mars 1853.)

*Hurel,* Onézime-Toussaint, marchand de vins, 30 ans en 1869, né à Chaumont (Manche), 25, rue Vallier, à Levallois. (3 mars 1867.)

*Husson,* Alphonse-Savinien, ancien commissaire de police, demeurant à Belleville, rue des Amandiers, 10. (22 mai 1868.)

*Huvet*, Jules, né à Bayeux (Calvados), le 20 janvier 1818, rue Marcadet, 57 (à La Chapelle). (*)

## J

*Jacquetin*, Jean-Baptiste, né en 1814, bimbelotier, rue Lafayette, 225. (14 décembre 1866.)

Demoiselle *Jaeger*, Joséphine-Eugénie, ouvrière tapissière, née en 1824, à Strasbourg, demeurant 25, rue Vanneau. (13 mai 1870.)

*Jandesboy*, Eléomon, ancien caporal, 84, boulevard Latour-Maubourg.

*Jartraux*. Louis-Martin, 10, rue des Prouvaires. (6 février 1868.)

*Jeamme*, Jean, 35 ans en 1871, garçon de magasin, rue Aumaire, 23. (6 juin 1866.)

*Jollive*, Pierre-François, âgé de 44 ans, né à Paris, ouvrier imprimeur-lithographe, rue Philippe-de-Girard, 61. (12 juillet 1869.)

*Joquesme*, Just, marchand de vins, né à Rivaut, le 18 février 1826, 72, rue de Rome, à Paris. (5 janvier 1870.)

*Jouane*, Edouard, né à Montévideo, 28 ans en 1871. (16 septembre 1867.)

*Jourdan*, Léon, 35 ans en 1868, né à Saint-André (Hérault). (Janvier 1869.)

## K

*Klein*, L., résidant à Vitry-sur-Seine. (19 juillet 1870.)

*Kremp*, Joseph-Xavier-Charles, inspecteur de police, attaché au service de sûreté (demande de l'avancement). (Août 1861.)

## L

*Labbé*, Pierre-François, limonadier, né à Prismont (Aisne), le 16 mars 1822, boulevard du Prince-Eugène, 97. (17 février 1869.)

*Lacoste,* J., ancien militaire, Avenue du cimetière, 21. (Montmartre.)

*Lacroix,* Gustave-Louis, 27 ans en 1853, ex-militaire, rue de l'Ourcine, 4. (15 avril 1853.)

*Lalanne,* Jean-Bernard, né le 1er février 1824, comptable, rue de l'École-de-Médecine, 72. (27 septembre 1869.)

*Laloge,* Henri-Désiré, ancien sous-chef de musique, né à Paris, le 9 avril 1825, 5*bis*, rue des Alouettes. (22 mars 1867.)

*Lalou,* ex-sous-officier au recrutement, à Bar-le-Duc. (7 novembre 1865.)

*Lamaille,* Charles, employé à la mairie de Passy, né à Nancy, le 14 février 1814, 10, rue de Passy. (12 octobre 1869.)

*Lamboulaye,* Jean-Joseph-Constant, 47 ans en 1871, né à Paris, ébéniste, ancien forçat, rue de Charenton, 29, faubourg Saint-Antoine. (19 août 1855).

*Lamelay,* ex-employé à l'ex-préfecture, 44, chaussée Ménilmontant.

*Lamy,* Pierre, né en 1814, à Hilaire de Lonlay (Vendée), médecin, 89, rue de la Tombe-Issoire. (25 avril 1867.)

*Lamy,* Jean-Claude, né à Paris, le 12 octobre 1833, cordonnier, impasse Tourtay, 14. (27 août 1866.)

*Langeron,* 39 ans en 1871, ancien sous-officier au 10e chasseurs, né à Saint-Vincent, demeurant boulevard Saint-Cyprien, à Poitiers. (10 décembre 1853.)

*Langlois,* Victor-Adolphe, ex-brigadier, né le 28 avril 1822, demeurant à Vernon (Eure). 12 septembre 1851.)

*Laroche,* Eugène, terrassier, 50 ans en 1867, né à Epernay, rue de Paris, 46 (Romainville.) 11 septembre 1867.)

*Lasseur,* Isidore-Désiré, ancien domestique, né le 14 avril 1829, 33, rue des Martyrs. (23 mars 1867.)

*Lassus,* Pierre, ancien instituteur, 55 ans en 1869, né à Genevreuille (Haute-Saône), domicilié à Saint-Michel de Marienne (Savoie), (10 juin 1869.)

*Laurent*, Arsène-Jules-Eugène, né à Paris, le 27 juillet 1824, 68, rue du Bel-Air (Saint-Mandé). (12 avril 1827.)

*Lauterburg,* Auguste, passementier, 23 ans en 1872, né à Berne, 29, rue Lepic. (20 juin 1869.)

*Lavalley*, Pierre-François, ancien trompette au 5e d'artillerie. demeurant à Dôle. (20 décembre 1869.)

*Lebleux*, Sigismond-Stanislas, 45 ans en 1871, ancien militaire rue du Roi-de-Sicile, 60. (3 novembre 1869.)

*Le Bœuf,* Charles, comptable, 49 ans en 1871, né à Chollet, 5, rue Blainville. (11 décembre 1868.)

*Lebreton*, Dominique-François, né en 1829, marchand de vins, rue de la Harpe, 45. (23 avril 1867.)

*Leca*, Joseph, né à Lepigna (Corse), brigadier au 2e escadron du train de la garde impériale. (30 juin 1868.)

*Lecerre,* Eugène-Charles, né à Paris, le 29 octobre 1840, tourneur en cuivre, rue du Temple, 177. (4 juin 1866.)

*Leccia,* Jean-Paul, domicilié à Sampolio (Corse), âgé de 25 ans en 1865. (22 juillet 1865.)

*Lecordier,* François, natif du département du Calvados, demeurant à Dreux 14, faubourg Saint-Jean, membre de la Société protectrice des animaux, gardien au haras du bois de Boulogne (19 avril 1867).

*Ledoux,* Louis-Napoléon, né en 1823 à Bussy, marchand de vins, 30, rue de Vanves. (Août 1866.)

*Leduc,* rue de Feydeau, 3, hôtel des Étrangers. (26 août.)

*Leferme*, Emile-Jean, né à Paris le 24 août 1838, employé aux messageries, 22, rue de Rambuteau. (22 mai 1869.)

*Lefèvre,* Charles, né à Paris le 10 avril 1832, chapelier, rue Simon-le-Franc, 9. (27 septembre 1868.)

*Lefèvre,* Alexandre, 151, boulevard Magenta. (7 avril 1869.)

*Lefèvre,* Alexandre, 38, rue de la Tour-d'Auvergne. (6 septembre 1870.)

*Lefèvre,* Joseph, demeurant à Toulon, rue du Puits, 41, 56 ans. (18 février 1869.)

*Lefils,* Prudent-Joseph, né en 1828, journalier, rue de Charenton, 35. (20 juillet 1868.)

*Legros,* Auguste-François, né à Dijon, mécanicien, rue Compans, 49. (4 août 1867.)

*Lehaut,* Emmanuel, ex-zouave, charretier, rue du Chemin-Vert, 122. (9 mai 1870.)

*Lemaire,* Jacques-Louis, ex-fonctionnaire belge. (28 août 1866.)

*Lemière,* Frédéric, commis aux écritures, 27 ans en 1868, 1, quai Saint-Michel. (9 septembre 1868.)

*Lemoine,* Louis-Paul, né à Anon (Nord), le 14 janvier 1831, 45, rue Saint-Georges. (Février 1870.)

*Lemoine,* Armand, tailleur de pierres, 15, rue Houdon, né à Mathieu (Calvados) en 1827. (7 juin 1869.)

*Lenglet,* libraire à St-Quentin. (3 juillet 1870.) (*)

*Lenouard,* Camille, placier en vins, 214, faubourg Saint-Honoré, né à Clayes (Eure-et-Loir) le 30 avril 1833. (14 juillet 1870.)

*Léon,* Lucien-Samuel, 1, rue de Ravignan (Montmartre), né à Saint-Esprit (Basses-Pyrénées), le 7 juin 1819. (2 août 1870.)

*Leparmentier,* Célestin-Armand ancien négociant à Caen, rue Godot de Mauroy, 58. (19 août 1866.)

*Leperche,* mécanicien, rue d'Asnières, 105. (Septembre 1870.) (*)

*Lépine,* ancien sous-officier, imprimeur, à Corbeil. (Octobre 1867.)

*Leroy,* Ferdinand-Désiré, né en 1822 à Bromothe (Calvados), employé du commerce, rue du Faubourg-Saint-Martin, 243. (27 février 1867.)

*Leudière,* 55, quai des Grands-Augustins.

*Lévêque,* fils, Charles, peintre-décorateur-chanteur, 27 ans en 1871, 121, boulevard Ménilmontant, cité du Désir. (Avril 1870.)

*Livret,* Paul-Félix, brocanteur, né à Ecuelle, le 6 mars 1824, 13, rue Sainte-Marie (Grenelle). (16 mai 1870.)

*Lobereau,* Victor, ancien percepteur à Dampierre-sur-Salon. (15 novembre 1868.)

*Lombart,* François, 26 ans en 1871, marchand de parapluies, avenue d'Argenteuil, 68 (Asnières). (10 juillet 1869.)

*Long,* Laurent, ancien employé au chemin de fer de l'Est, à Thionville.

*Lombaux,* Gaspard, marchand forain, rue de Paris, 54 bis (Belleville). (6 juin 1866.)

*Louis,* Xavier, né en 1839 à Louvemont (Meuse), parfumeur, rue de la Glacière, 70. (25 novembre 1866.)

*Louison,* Jean-Claude, né à Saint-Étienne, le 2 septembre 1826, passementier, rue de Rivoli, 9. (14 avril 1860.)

*Loux,* Louis-Auguste, 32 ans en 1869, né à Bellevosse (Bas-Rhin), surnuméraire à l'administration des postes. (11 juillet 1869.) (*)

## M

*Mabut,* Joseph-Marie, âgé de 27 ans, demeurant à Beaumont, canton de St-Julien (Haute-Savoie.) (14 juin 1865.)

*Machicoine,* Jules-Théophile, charpentier, né le 10 février 1829, rue de l'Ouest, 84. (Avril 1870.)

*Maget,* Jules-Sébastien, demeurant à Troyes, rue Belfroy, 21, 34 ans, ex-voyageur du commerce. (17 décembre 1867.)

*Manca,* Gaëtana, ex-officier de la sûreté publique, professeur de langues à Marseille. (10 novembre 1869.)

*Mann,* Antoine-Guillaume, ancien militaire, sous officier au 73e de ligne, à Paris. (13 mars 1865.)

*Marchetti,* Jean-François, hôtel Ponceau, rue du Ponceau, à Paris. (16 mars 1864.) (*)

*Marguier,* Louis-Félix, 51 ans, en 1871, teneur de livres, 24, rue de Puébla. (4 décembre 1867.)

*Marillier,* Pierre-Charles, né le 12 septembre 1833, tenant l'hôtel de la Côte-d'Or, 35, rue Beaubourg. (Avril 1870.)

*Maron,* Jules, ébéniste, rue Sainte-Appoline, 13. (8 mars 1853.) (*)

*Martel*, François, artiste peintre verrier, demeurant rue des Robleds, 22 (Lille). (21 novembre 1867.)

*Martignac* (*De*), Michel, 43 boulevard Saint-Germain. (19 octobre 1868.) (*)

*Martin,* Annet, né à Saulzet (Allier) en 1842, 137, avenue Saint-Germain, à Puteaux. (6 mai 1869.)

*Martin,* réfugié à Londres, Queen-street, Soho square (novembre 1854), 36, Sloane-street, London. (12 mai 1870.)

*Marty,* J..., rue de Montreuil, 82 (Vincennes). (15 août 1868.)

*Masséna,* photographe, à Fribourg (Suisse). (1er mai 1864.)

*Massiani,* ex-sous-officier d'infanterie, demeurant à Lama (Corse). (2 décembre 1868).

*Maubon,* employé d'octroi, demeurant rue de l'Evangile, 29 (Lachapelle). (18 avril 1869).

*Maurice,* Henri, 52 ans en 1871, né à Coulonges (Aisne), ex-brigadier de sergents de ville, 110, rue Saint-Denis. (7 avril 1867.)

*Mauroy* (*De*), Félix, ancien inspecteur à l'Exposition universelle, 17, rue Cambacérès. (Décembre 1867.)

*Mazzoli,* Joseph, homme de peine, né à Riom (Puy-de-Dôme), 7, passage Dechamps, Belleville. (Avril 1869.)

*Mentrel,* Demoiselle Joséphine, 38 ans en 1871, née à Francfort-sur-l'Oder. (14 avril 1870.)

*Mercier,* P...., ancien sous-préfet de Compiègne, 5, rue Taitbout, Paris. (10 novembre 1868).

*Messiez,* Philippe, coiffeur, né à Paris, 27 ans en 1867, 14, rue du Champ-de-Mars. (Juin 1867.)

*Meunier*, rue Constantine, 34, à la Chapelle. (8 février 1852.)

*Meyer*, Mathias, teneur de livres, né à Copenhague, le 19 juin 1839, rue Saint-Denis, 349. (13 juin 1867.)

*Miché*, Louis-Joseph, ouvrier lampiste, né à Albis (Seine-et-Oise), le 31 juillet 1835, demeurant à Verrière-le-Buisson. (15 mars 1869).

*Michel* (Femme), rue de Tournon, 7 (17 novembre 1867).

*Migual*, ancien huissier, à Luçon, demeurant à Luçon (Vendée). (25 avril 1867.)

*Miguet*, Édouard, garçon de café, né à Paris, 22 ans en 1867, faubourg du Temple. 39. (Février 1867.)

*Millelot*, Étienne-Pierre, garçon de magasin, né à Paris le 1er mai 1826, 229, rue Saint-Denis. (20 juin 1870.)

*Milon*, Charles, cordonnier-saltimbanque, né à Guidamas, boulevard Clichy, 78. (23 juillet 1870.)

*Milon*, Jérôme-Mathurin, courtier de commerce, né le 15 mai 1839, à Tris-Jeunesse (Côtes-du-Nord), 13, rue Esquirol. (27 mai 1868.)

*Moczarski*, Vincent, né à Varsovie, le 12 juillet 1835, employé au chemin de fer du Nord, 8 rue de la Nation, Montmartre. (30 août 1850.) (*)

*Mollard*, Pierre-François, lithographe, né à Gentilly, le 9 mars 1843, 671 rue d'Aboukir. (Juin 1869.)

*Monniot*, aîné, conducteur au chemin de fer de Lyon, demeurant 16, Petite rue de Reuilly, Paris. (8 décembre 1854.)

*Monod de Prangins*, Édouard, né en Suisse, 10, rue Saint-Lazare. (1er mai 1868.)

*Montagne*, Robert, 31 ans en 1868, né à Vernet (Puy-de-Dôme), 33, passage Tocanier, faubourg Saint-Antoine. (8 août 1868.)

*Monteltagot*, François, scieur de long, né à Bessac, en 1829, rue Constantine, 20, la Chapelle. (4 mars 1867.)

*Montré*, Hilarion, demeurant à la Flotte, Ile-de-Ré (Charente-Inférieure). (31 octobre 1866.)

*Moré,* Charles, étudiant en droit, né à Corta, le 26 avril 1847, rue Jacob, 27. (22 juin 1869.)

*Moreau,* Jules-Pierre, ancien sous-officier, 48, rue Popincourt. (19 mai 1870.)

*Moreau,* René, demeurant à Saint-Cyran, commune de Saint-Michel-en-Brenne (Indre). (28 janvier 1867.)

*Moreuil,* Édouard-François, maçon, rue d'Esquirol, 25, né à Paris, en 1846. (5 août 1866.)

*Morin,* Ernest, demeurant à Neuilly, avenue du Roule, 58. (17 avril 1870.)

*Morin,* Henri, né en 1834, à Merfy (Marne), ancien zouave, quai Napoléon, 13, chez sa mère. (4 juin 1867.)

*Mouchet,* Pierre-Marie, ex-maire de la commune de Saxel, demeurant à Saxel. (20 février 1865.)

*Moulon,* Joseph, demeurant à Maizières-lez-Toul (Meurthe). (15 juin 1867.)

*Moura,* marchand de vins, rue d'Aguesseau, Boulogne. (21 octobre 1851.)

*Muller,* ancien militaire et agent de police, demeurant à Mourmelon-le-Grand. (24 février 1868.)

*Mussard,* Léon, bijoutier, né à Châteauneuf (Eure-et-Loire), le 24 septembre 1845, rue Couëdec, 34. (20 mars 1868.)

*Mutin,* Laurent, agent d'assurances, demeurant à Paris, rue de l'Épée, 32. (7 novembre 1865.)

*Myron,* Louis-Alix, 2 ans de prison pour escroquerie, rue du Hasard, 7. (8 décembre 1867.) (*)

## N

*Naz,* Amédée, ancien sous-officier, demeurant à Thonon (Haute-Savoie). (16 octobre 1864.)

*Neissy,* marchand-tailleur, né à Brouenne, le 30 juin 1830, rue Beethoven, 18. Passy. (11 février 1870.) (*)

*Neumann,* Marie, professeur de langues, né le 17 décembre 1817, 5, rue des Tournelles. (6 juin 1866.)

*Nicloux,* Charles-François-Désiré, ancien clerc d'huissier, demeurant à Bonbeau-fontaine (Haute-Saône), né à Lure, le 22 avril 1839. (17 décembre 1867.)

*Noiret,* Alexandre-Nicolas, musicien au 97e de ligne, né à Amiens, le 20 janvier 1817, rue Ramponneau, 28. (8 mai 1870.)

*Noirot,* Jacques, marchand de vins en gros, à Malaga (Espagne), demeurant à Paris, rue de Bercy-Saint-Antoine, 53. (8 septembre 1868.)

*Noquet,* André-Auguste, 40 ans en 1867, né à Asnières, domicilié à Bayonne, rue Sainte-Catherine. 33. (24 septembre 1867.)

*Nouaille,* Pierre, ancien marin, né à Tregnac, le 2 octobre 1815, 168, boulevard de la Villette. (26 juin 1870.)

## O

*Oudenot,* Nicolas-Valentin, corroyeur, né à Celles, le 10 octobre 1827, 17, rue des Gobelins. (29 juin 1870.)

*Oudotte,* demeurant barrière des Deux-Moulins, rue Nationale, 20. (13 janvier 1855.)

## P

*Paillou,* Jules, mécanicien, 20 ans en 1869, né à Larochefoucault, 13, rue Sainte-Marguerite, Pantin. (18 octobre 1869.)

*Paissel,* Alphonse, rue du Château-d'Eau, 84, Paris. (15 février 1853.)

*Pambour,* Eugène, né en 1815, à Lorient, demeurant à Paris, rue Dupin. 17. (Septembre 1868.)

*Pannetier,* Philippe, rue Saintonge, 50, Paris. (2 mai 1853.)

*Paquelin,* Jules, employé à l'administration de l'assistance publique, rue Lafayette, 207. (21 octobre 1867.)

*Pardigon,* Joseph, commis-voyageur, à Bruxelles. (26 juillet 1870.)

*Parent,* Louis, 44 ans en 1867, né à Marle (Aisne), ancien épicier, avenue des Ternes, 32. (3 mai 1867.)

*Pascal,* Pierre-François-Désiré, employé au Crédit foncier, né le 2 février 1837, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 155. (7 janvier 1869.)

*Pasquier,* Ernest, marchand de vins, 11, route d'Asnières. (8 octobre 1869.)

*Pattier,* coiffeur, rue Saint-Jacques, 60, Paris. (16 février 1853.)

*Paul,* Louis, né le 1er juin 1807 à Montech (Tarn-et-Garonne), ancien maréchal-de-logis au 8e régiment d'artillerie, demeurant à Arcey (Doubs). (30 juillet 1865.)

*Pein,* Jean-Louis, né à Jurançon, âgé de 53 ans, ex-militaire au 97e régiment d'infanterie résidant à Jurançon. (Août 1865.)

*Pelé,* Antoine-Eugène, né le 6 février 1831 à Rollot (Somme), ancien sous-officier, courtier maritime à Calais. (27 novembre 1866.)

*Pelgrin,* Jacques-Jules, né en 1829, à Jouvigny (Allier), ancien négociant, rue du Ruisseau, 36 (Montmartre). (14 octobre 1867.) (*)

*Pélin,* Gabriel, peintre et homme de lettres. (1847.)

*Pellafinet,* Hugues, surveillant des ponts-et-chaussées, né à Liége (Belgique), le 20 novembre 1830, rue des Dames, 41 (Batignolles). (15 février 1869.)

*Perelli,* Jean-Antoine, âgé de 35 ans, né à Ajaccio (Corse), employé demeurant à Paris, rue de Ponthieu, 11. (1er octobre 1868.)

*Perrat,* ex-garde municipal, rue de Strasbourg, 7. (25 mars 1853.)

*Perreau,* A..., négociant, 110, avenue d'Orléans. (25 novembre 1868.)

*Perrin,* Pierre, tisseur, rue des Amandiers, 75 (Belleville), né à Autun (Isère), le 31 août 1815. (28 avril 1862.)

*Perrin,* demeurant rue du Faubourg-du-Temple, 117. (21 août 1870.)

*Perrot,* Louis, demeurant impasse Longchamps, 8, à Neuilly. (19 août 1866.)

*Petit,* Joseph, portefeuilliste, né Paris le 7 juin 1830, 235, rue Saint-Martin. (12 mai 1869.)

*Petit,* Louis, né aux Mureaux, marchand de vins, 3 bis, rue du Réservoir, à Clichy. (9 mai 1869.)

*Petit,* Benoît, né à Dampierre, le 18 mars 1826, ancien inspecteur de la police de sûreté, demeurant à Orléans. (11 avril 1867).

*Philippon,* Pierre, ouvrier maçon, né à Saint-Sulpice-les-Feuillets (Haute-Vienne). (3 juillet 1868.)

*Piales,* ancien militaire. (10 janvier 1868.)

*Pierre,* Alex., docteur à Brichton. (17 mars 1870.)

*Pigal,* Albert-Romuald, cuisinier, 29, rue des Thernes (Neuilly). (21 octobre 1851.)

*Poilvet,* (Mme), 26 ans en 1867, institutrice, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 64. (30 octobre 1867.)

*Poiteau,* 20, rue de l'Échiquier. (9 février 1853.)

*Poitoux,* Jean-Baptiste, commissionnaire, né le 2 juillet 1812, 10 Grande-Rue de la Chapelle. (25 juin 1868.)

*Poulau,* Dominique, né à Aucun (Hautes-Pyrénées), 34 ans en 1866, 75, rue de Beaubourg. (6 juin 1866.)

*Poulet,* Paul, âgé de 24 ans en 1852, ex-employé au service des équipages, demeurant rue de Cléry, 72. (20 février 1852.)

*Prat,* Edouard, né à Bourg-Saint-Andréol (Ardèche), le 18 juillet

1859, ancien secrétaire du procureur de Nîmes, demeurant à Montpellier. (2 septembre 1867.)

*Prieur*, Louis-Adolphe, tailleur d'habits, né à Sommesous, le 17 octobre 1828, rue de l'Ouest, 8. (13 février 1869.)

*Prousel*, (veuve), 47, rue de Nemours. (25 mai 1870.)

*Provost*, rue Saint-Roch, 17. (15 février 1853.)

*Prébet*, Jean-François, ouvrier broyeur, 27 ans en 1868, né à Jersey, 10, rue des Cinq-Diamants. (15 juillet 1868.)

*Pucciarelli*, Ferdinand-Antoine, balayeur, né à Sainte-Lucie (Corse), le 10 février 1823, 66, rue de Verneuil. (23 février 1867.)

*Pujol*, Laurent, instituteur et secrétaire, à Sainte-Croix (Ariége). (27 mars 1866.)

*Pujos*, Joseph-Arthur, 26 ans en 1867, né à Paris, ex-militaire, rue Saint-Georges, 40. (15 janvier 1867.)

## Q

*Quignon*, Auguste, 53 ans en 1866, né à Viviers (Ardèche), ancien militaire, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 263. (18 octobre 1866.)

## R

*Ragot*, Antoine, ex-agent de la sûreté à Lyon, demeurant rue Saint-Nicolas, 3 (Lyon). (27 septembre 1868.)

*Rampacher*, 12, rue Bichat, faubourg du Temple, (7 octobre 1851.)

*Rampillon*, Auguste, 33, rue des Rosiers, à Paris. (5 avril 1867.)

*Rathmacher*, Jean-Gustave, né à Paris en 1833, homme de peine, rue Saint-Jacques 266. (2 juin 1867.)

*Raulin*, Achille, né à Dampierre, le 14 novembre 1834, ancien militaire, condamné à trois ans de prison pour attentat à la pudeur sur une femme de soixante ans. (18 février 1866.)

*Ravaux*, (abbé), curé de Saint-Pierre-d'Argenton, canton d'Aspres (Hautes-Alpes). (14 janvier 1864.)

*Raynaud*, brigadier aux guides, 4e escadron, à Meaux. (14 septembre 1866.)

*Ray*, emploi général du caoutchouc, 25, rue Notre-Dame, et impasse du Puits, rue Rébeval-de-Nazareth, 11 (Belleville). (19 juin 1869.) (*)

*Rebstock*, Jean-Nicolas, comptable, né à Verdun le 28 novembre 1833, 35, rue Grange-aux-Belles, à Paris. (4 juin 1870.)

*Régnard*, Louis-Hippolyte, couvreur, né à Paris, 52 ans en 1870, 92, rue des Boulets. (6 juillet 1870.) (*)

*Renaud*, Jean-Baptiste, militaire, domicilié à Breurey-les-Sorais, (Haute-Saône). (19 octobre 1867.)

*Rhodé*, Maurice, 56, faubourg Poissonnière. (31 octobre 1867.)

*Ribet*, Pierre, professeur d'équitation, né à Bordeaux, le 25 février 1836. (13 mars 1869.)

*Richer*, P..., teneur de livres au G.·. O.·. de France, rue Saint-Martin, 183. (30 novembre 1853.)

*Rigobert*, Cliet, carrier, rue du Four, 21 (Saint-Maur). (10 janvier 1855.)

*Rincheval*, Edouard-Auguste, décoré de la médaille militaire, garde de Paris, 175, Grande rue de la Chapelle (Paris.) (28 octobre 1865.)

*Rives*, rue de Bièvre, 32.

---

La liste alphabétique est complète, mais il est nécessaire d'opérer un nouveau classement. Dans le n° 11 des *Papiers secrets du Second Empire*, qui suivra bientôt celui-ci, on en trouvera la continuation.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS.

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

ÉDITION DE BIBLIOTHÈQUE

## N° 1 (HUITIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice. — Les maîtresses de Bonaparte. — Le roman impé rial. — La fortune impériale. — Ce que coûtaient les Bonapartes Les parents pauvres.— Le prix d'un baptême. — L'affaire Jecker — Les vendus. — L'empire et la presse. — Le cabinet noir. — Les prémices du coup d'Etat. — Napoléon IV. — Les complots. — L'affaire Sandon. — Le ministère Ollivier - Duvernois. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 2 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Au public. — Lettre de la reine de Hollande. — L'empire et la presse. — Les décorations. — Les fastes impériaux. — L'empire et l'église. — Le traité Benedetti. — Le cabinet noir. — L'incident Hohenzollern. — Le plébiscite. — La guerre. — Les préfets. — Les mystères de la flotte. — Le 15 août en province. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 3 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice au Caire. — La politique impériale. — Annexion de la Belgique. — Les influences occultes. — La censure. — La noblesse impériale. — La campagne de 1870. — Les mystères de l'intendance. — Les familiers des Tuileries. — Coût de la famille impériale. — La bourse des amis. — Pot de vin égyptien. — Curieuses dépêches. — Notes diplomatiques. — Le mot de la fin, etc., etc.

## N° 4 (CINQUIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Avis important. — Le Gouvernement impérial faux monnayeur. — Le Mexique. — Les complices de Napoléon III. — Lettre de Mme Lafarge. — Ce que coûtaient les Bonapartes (*suite*). — L'empire et la presse (*suite*). — Les fortifications de Paris jugées par le général Totleben. — Le haut clergé. — Occupation de Rome. — L'Encyclique. — Les points noirs. — La mort de Charras, etc., etc.

---

## N° 5 (QUATRIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Avis au lecteur. — Rapport de M. Lavertujon au Ministre de l'Intérieur. — Lettres patentes du Conseil de régence. — Mac-Mahon général en chef. — Fonds particuliers de Napoléon III. — Les décavés du Sénat. — Le cabinet noir (*suite*). — Les fonds secrets. — L'incident Cavaignac. — Baroche fils justifié par Baroche père. — Le favori de l'empereur Alexandre. — Les valets de lettres. — La magistrature courtisane. — Curieuses dépêches, etc., etc.

---

## N° 6 (QUATRIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE.

**Sommaire.**

Au public. — Autographe de l'Impératrice. — Les préfets de la République. — Les intrigues de Napoléon III. — Bismark et Prim. — Notes diplomatiques (*suite*). — Les élections. — La noblesse impériale (*suite*). — Les décorations du prince impérial. — Lettres adressées à l'Empereur au sujet de *la Vie de César*. — Les proscriptions de décembre. — Rapports plébiscitaires. — La police secrète (*suite*). — Curieuse dénonciation. — Les solliciteurs. — Les zélés. — Le désordre impérial.

---

## N° 7 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries. — Notes diplomatiques : La question des frontières. — La Vénétie. — Le tripot Pereire. — Garibaldi. — Bazaine au Mexique. — Le Crédit mobilier. — Un préfet modèle. — Encore Pierre Bonaparte. — Les massacres de la Ricamarie. — Les serviteurs prudents. — La noblesse aux genoux de Napoléon. — L'espionnage au Corps législatif. — Les escrocs décorés. — La magistrature. — L'empereur journaliste. — Un pauvre homme!

Prix : **1** franc

## Nº 8 (TROISIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Les fonds secrets. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel. — Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Les influences occultes (*suite*). — Lettre du Prince Napoléon à la Reine de Hollande. — La bourse des amis (*suite*). — Les fanatiques. — Les généraux de cour. — Les protégés du Palais-royal. — Les affaires de Rome. — Le livre jaune. — La guerre d'Italie. — Ham. — Rectification inattendue.

---

## Nº 9 (TROISIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Lettre de l'impératrice Joséphine au citoyen Botot, secrétaire de Barras. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel (*suite*). Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Napoléon III musicien. — La Montijo proxénète. — Walewski et Garibaldi. — Rectification. — Le Gouvernement de la Défense nationale.

Prix : **1** franc.

---

L'HOMME

# DE METZ

par **Albert ALEXANDRE**

**7e ÉDITION.**

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

# N° 11

2me édition.

FIAT LUX!

SOMMAIRE

PRÉFACE. — LES CANONS KRUPP. — LA PRESSE DANS LES ÉLECTIONS. — LE HAUT CLERGÉ (*suite*). — DE SAINT-NAZAIRE A NANTES, UN COUSIN PRODIGUE. — PROSPER MÉRIMÉE. LE CABINET NOIR (*suite*). — LES PRÉFETS (*suite*). — NOTE DE M. DE SAINTE-BEUVE SUR LES ENCOURAGEMENTS LITTÉRAIRES. — LE DOSSIER DE LA PRÉFECTURE DE POLICE (*suite*). — DEMANDES D'EMPLOIS DANS LA POLICE ET RAPPORTS DES AGENTS. — PAPIERS SECRETS DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1871

Félix Callewaert, imprimeur-éditeur, rue Saint-Laurent, 28, à Bruxelles.

# PRÉFACE.

---

Il nous est indispensable de revenir encore une fois sur le grand mérite qu'auront les *Papiers Secrets du Second Empire.*

Ce mérite, ainsi que nos nombreux lecteurs ont déjà facilement pu s'en convaincre, consiste à être la publication la plus complète du genre.

Nous devons insister sur ce point.

Alléchées par l'énorme succès que nous avons obtenu, de nombreuses concurrences naissent tous les jours et ne se font pas faute de battre la grosse caisse, en tachant de faire croire au public, qu'elles seront plus complètes que la nôtre, tout en étant beaucoup moins volumineuses :

ce qui constitue une impossibilité matérielle sur laquelle il nous semble inutile d'insister.

Le n° 11 est un véritable numéro exceptionnel : il contient une feuille de plus que les numéros précédents, car nous avons pris la résolution d'augmenter d'au moins cette proportion chaque numéro nouveau, et les documents qu'ils renferment ne le cèdent en rien sous tous les rapports à ceux que nous avons déjà publiés.

---

I

# LES CANONS KRUPP.

Au mois de janvier 1868, la fonderie Krupp fit soumettre au Cabinet de l'Empereur deux brochures accompagnées de la lettre suivante :

FRIEDRICH KRUPP.
ACIER FONDU.

—

Essen (Prusse Rhénane).
Paris, 71, rue de Provence.

Paris, le 23 janvier 1868.

SIRE,

Reconnaissant de la marque de distinction signalée que Votre Majesté a bien voulu m'accorder à l'Exposition universelle de 1867 (1), j'ose prier Votre Majesté de vouloir bien agréer le rapport ci-joint d'une série d'essais qui viennent d'avoir lieu à mes usines

(1) A l'Exposition universelle de 1867, le canon Krupp a obtenu l'un des trois grands prix de la classe 40 : *Aciers fondus et forgés.* De plus, M. Alfred Krupp a été nommé, comme exposant, officier de la Légion d'honneur (30 juin 1867), et M. Fried. Krupp a été mentionné honorablement pour la bonne tenue de son établissement à Essen.

d'Essen, sous la direction du Général major de Majéwsky, par ordre de l'Empereur de Russie, et qui ont été faits, également à Essen, par ordre du ministère de la guerre prussien, sous la direction d'une commission spéciale prussienne, avant l'Exposition.

J'ose croire qu'ils auront quelque intérêt pour Votre Majesté. Elle a donné trop de preuves de Sa haute connaissance en matière d'artillerie, pour que je ne sois pas encouragé à Lui soumettre une expérience qui n'avait point encore été faite avec un pareil résultat et qui peut apporter des changements pour l'artillerie, — science qui doit une grande part de ses progrès à l'initiative et aux travaux de Votre Majesté.

C'est donc avec confiance que je La prie d'accueillir cette relation, qui s'adresse au savant.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le plus obéissant et le plus humble serviteur.

Henri HAASS,
Chef de la maison Krupp,
71 (*nunc* 65), rue de Provence.

---

Les deux brochures jointes à cette lettre portent pour titre :

I. EXPÉRIENCES DE TIR *avec un canon de* 9 *pouces anglais* (228$^{mm}$,6) *en acier fondu, se chargeant par la culasse*, de FRIEDRICH KRUPP, à Essen (24 pages in-8°, autographiées et 4 planches).

II. PROCÈS-VERBAL D'UN TIR A OUTRANCE *avec des canons de 4 en acier fondu,* de FRIEDRICH KRUPP, à Essen (8 pages in-8° autographiées).

---

Le lendemain, 28 janvier, le chef du cabinet envoyait ces deux brochures au maréchal Le Bœuf, alors général, avec ce billet :

Monsieur le Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports ci-joints d'expériences faites sur les canons en acier fondu de l'usine de M. Fried.

Krupp, à Essen (Prusse). Il vous appartient de juger s'il y a lieu de les soumettre à l'Empereur.

---

Moins d'un mois après, le 27 février, le général répondait en adressant au cabinet la lettre et le rapport suivants :

*A Monsieur Conti.*

Monsieur le Conseiller d'État,

Par dépêche en date du 25 janvier dernier, vous m'avez fait l'honneur de m'informer que l'Empereur renvoyait à mon examen deux brochures qui lui avaient été adressées par M. Haass, chef de la maison Krupp, à Paris.

J'ai l'honneur de vous adresser une note assez étendue sur ces deux brochures, relatives à des questions qui ont attiré l'attention de l'Empereur.

Veuillez recevoir, etc.

---

*Note sur deux brochures adressées à Sa Majesté l'Empereur par M. Krupp.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Comité de l'artillerie.

Paris, le 27 février 1868.

M. Haas, chef de la maison Krupp à Paris, a adressé à l'Empereur deux brochures qui ont trait : l'une à des épreuves à outrance, qui ont eu lieu à Essen sur des canons de 4 en acier, pourvus de trois modes différents de chargement par la culasse ; l'autre à des essais qui ont été exécutés sur un canon de 9 pouces anglais (228$^{mm}$,6).

Première brochure. — Les épreuves à outrance des canons de 4 ont été entreprises au mois de décembre 1866, par ordre du gouvernement prussien. Comme plusieurs canons de ce calibre avaient éclaté pendant la campagne de 1866, on voulait rassurer les esprits en constatant que les canons du modèle en service (système Kreiner à double coin) ont généralement une résistance supérieure à celle qu'on doit leur demander dans la pratique ordinaire. En outre, comme M. Krupp et plusieurs officiers attribuaient ces ruptures à un vice de construction résidant dans la forme carrée à angles presque vifs de la mortaise des coins, on essaya deux autres systèmes à mortaise arrondie en arrière. Le premier était à double coin, mais la section du coin postérieur était à peu près demi-circulaire. Le second, proposé par M. Krupp, était à simple coin, de forme cylindro-prismatique, dont la section transversale équivalait à celle de deux coins du premier système.

Les trois bouches à feu avaient été prises au hasard dans une commande de 400 canons de 4 en cours de fabrication à l'usine Krupp, pour le compte de la Prusse.

Ces trois canons ont tiré :

1° 10 coups à chacune des charges de 1 kilog., $1^k$,100, $1^k$,200, $1^k$,300, $1^k$,400 ; avec des projectiles pleins pesant $5^k$,250 (la charge ordinaire est de $0^k$,500 ; l'obus chargé pèse $4^k$,300) ;

2° 150 coups, charge $1^k$,500, boulet plein de $5^k$,250 ;

3° 5 coups à $1^k$,500, avec un boulet plein à tête plate, pesant $5^k$,500, et des boulets additionnels pesant depuis 10 kilog. jusqu'à 50 kilog. ;

4° 5 coups à $1^k$,750 de poudre, avec le boulet de $5^k$,500 et les boulets additionnels de 10 à 50 kilog. Ces derniers boulets dépassaient la tranche de la bouche de $0^m$,444.

Après ces épreuves, les corps des trois canons ne présentaient aucun indice de rupture, mais les diamètres de la chambre s'étaient agrandis uniformément de $2^{mm}$,6.

Les fermetures des deux canons à mortaise arrondie avaient bien supporté les épreuves ; le coin simple de M. Krupp avait eu cependant la supériorité en ce que l'obturation avait toujours

été complète, tandis qu'avec le double coin, elle laissait à désirer vers la fin du tir.

La fermeture du canon à double coin et à mortaise carrée avait assez bien résisté. Cependant, il avait fallu changer le coin postérieur, et la manœuvre était devenue de plus en plus difficile aux grandes charges, à cause de la flexion des coins. Le coin antérieur avait été en quelque sorte poinçonné par la pression des gaz, et une saillie d'un demi-millimètre existait sur sa face postérieure, dans toute l'étendue du cercle de l'âme.

On avait fait usage, avec intention et à plusieurs reprises, de plaques en mauvaise fonte pour porter l'anneau d'obturation. Elles se sont brisées, mais les dégradations de la fermeture ont été insignifiantes et n'ont jamais arrêté le tir.

Des épreuves semblables sont assurément de nature à inspirer une certaine confiance dans les canons de 4 en acier de Krupp, au moins dans ceux des dernières commandes. Cependant le fait de la rupture de plusieurs canons, aux charges ordinaires, est constant, quelle que soit l'explication qu'on en donne; il est probable que les mêmes accidents pourront se reproduire tant que *les procédés de fabrication n'auront pas assuré la parfaite homogénéité de l'acier*.

On ne saurait donc affirmer encore que les canons en acier du système prussien présentent une garantie absolue de sécurité contre les éclatements. Tout ce que l'on peut conclure des épreuves relatées par M. Krupp, c'est que l'acier de cet industriel distingué possède des qualités très-remarquables; le poinçonnage du coin par les gaz indique, notamment, un acier très-doux et en même temps très-tenace.

Deuxième brochure. — Le canon de 9 pouces, qui a été essayé sous la direction de M. le général Majewski, pour le compte du gouvernement russe, est en acier fondu de Krupp, renforcé par un double rang de frettes, d'après la théorie du général Gadolin, et pourvu du système de chargement par la culasse à coin cylindro-prismatique de Krupp. Son calibre est de 9 pouces ($288^{mm},6$).

Les expériences avaient pour but :

1° De rechercher la charge de poudre qui imprimerait à un pro-

jectile de 125 kilogrammes une vitesse initiale de 370 à 400 mètres, dans des conditions telles, que la limite de résistance de la bouche à feu ne fût pas dépassée;

2° De constater si ce canon aurait une durée de 700 coups, jugée suffisante pour un bon service de guerre.

L'essai d'un nouveau mode de fabrication, la durée limitée assignée à la bouche à feu, tendent à faire penser que la Russie n'a pas été entièrement satisfaite des canons de gros calibre et d'un seul bloc d'acier que M. Krupp lui avait livrés antérieurement.

Il a été déjà rendu compte des expériences sur le nouveau canon de 9 pouces, par les officiers français qui ont été envoyés à Essen au mois de décembre dernier. (*Le capitaine de vaisseau Lefebvre, le colonel Lacour, de l'artillerie de la marine, et le capitaine Carry, de l'artillerie de terre*). Elles ont démontré que :

1° On obtient une vitesse initiale de 380 mètres avec une charge de $19^{k},500$ de poudre à grains fins, contenue dans une gargousse de $190^{mm},5$ de diamètre, et brûlée dans une bouche de $237^{mm}$ de diamètre sur $762^{mm}$ de longueur, ayant un volume à peu près double de celui de la charge;

2° Que la poudre à grains fins, employée de la sorte, donne de meilleurs résultats sous tous les rapports et fatigue moins la bouche à feu que les poudres russes prismatiques et que les poudres anglaises à gros grains, employées par ces deux puissances pour le service des canons de fort calibre;

3° Que le canon, la fermeture de culasse, l'âme, le grain de lumière et la lumière sont dans un état de conservation très-suffisant après 700 coups tirés; que la bouche à feu pourra fournir encore une longue carrière; enfin que l'obturation par des culots en cuivre, changés à chaque coup, ne laisse rien à désirer.

Le canon russe de 9 pouces en acier de Krupp fretté, tirant le projectile de $125^{mm}$ à la charge de $19^{k},500$ de poudre ordinaire à grains fins, peut être considéré, d'après ces épreuves, comme une bouche à feu établie dans de bonnes conditions de résistance. Il faut ajouter, toutefois, qu'elle est d'un prix extrêmement élevé (environ 90,000 francs), et que les projectiles avec lesquels les épreuves ont été faites, coûtent également fort cher.

Observations. — L'Empereur sait que depuis dix ans d'assez nombreuses expériences ont été faites en France sur des pièces en acier de différents calibres et de diverses provenances (particulièrement des usines de Rive-de-Gier et des usines Krupp). Parmi ces pièces, plusieurs ont résisté à un grand nombre de coups; mais il s'est produit pour d'autres, après un nombre de coups restreint, des éclatements qu'on n'a pu attribuer qu'au *défaut d'homogénéité de l'acier*. Le canon Withworth et d'autres canons provenant d'usines françaises, sont encore en cours d'expérience et fourniront de nouvelles et intéressantes données sur la question de l'acier employé comme métal à canon. En attendant, on pousse l'industrie française, qui paraît en retard sous ce rapport, à se mettre à la hauteur de la fabrication de Krupp, qui jusqu'à présent semble avoir la supériorité.

Si les expériences commencées à Versailles sur deux canons *en bronze*, se chargeant par la culasse, avaient un résultat définitif favorable, il n'y aurait plus lieu de se préoccuper de la question de l'acier, au moins en ce qui concerne le service de l'artillerie de terre.

J'ai l'honneur de rappeler à l'Empereur que le lieutenant-colonel Stoffel annonce, dans une de ses dernières dépêches, qu'en présence du défaut de confiance dans l'acier qui a fait de grands progrès dans l'esprit de l'armée prussienne, le Roi a prescrit la réunion d'une Commission d'officiers d'artillerie pour examiner la question de l'emploi de l'acier comme métal à canon. Cette réunion a eu lieu à Berlin le 27 janvier dernier; la majorité a paru se prononcer en faveur du *retour au bronze*. Toutefois, il n'a été pris aucune résolution; et le lieutenant-colonel Stoffel promet au Ministre de le tenir au courant de ce qui sera décidé ultérieurement.

Une réunion semblable avait déjà eu lieu après la campagne de Bohême, et il avait fallu l'intervention du Roi pour que cette réunion n'émît pas le vœu d'abandonner l'acier.

Le général de division, aide de camp de l'Empereur,
président du Comité d'artillerie.

Le Bœuf.

---

Ces diverses pièces forment le dossier nº 24,572 des papiers du cabinet de l'Empereur, sur la chemise duquel on lit l'analyse que voici :

*Objet de la requête.*

« M. Haass, chef de la maison Krupp, adresse les rapports » d'expériences faites sur des canons de son usine à Essen (25 jan- » vier 1868). »

*Suite donnée ou observations.*

« Transmettre au général Le Bœuf, pour qu'il juge s'il y a lieu » d'en parler à l'Empereur (28 janvier). »

« Rapport du général Le Bœuf. »

« Rien à faire. *Classer* (1) (11 mars 1868). »

---

Le Bœuf a eu tort — grand tort. — Mais pourquoi Bonaparte l'avait-il choisi? Faute grave, s'il en fut une. A *classer*, disait cet aveugle Le Bœuf : il est vrai qu'en France on n'admettait, en thèse générale, que ce qui avait été créé, construit et expérimenté en France.

---

(1) *Classer* est l'expression employée pour désigner les dossiers désormais inutiles.

## II

# LA PRESSE DANS LES ÉLECTIONS.

*Note sur le rôle de la presse dans les élections de* 1869.
(*par M. F. Giraudeau*).

30 mars 1868.

Jusqu'à ce jour, le ministère de l'Intérieur a cru nécessaire de décourager toutes les candidatures qui pourraient se produire à côté de la candidature officielle, de traiter en *ennemi de l'Empire* quiconque n'aurait pas reçu le patronage administratif.

L'opposition en a profité. Elle a excité, circonvenu choyé toutes ces ambitions contrariées. Sous prétexte *d'union libérale,* elle a peu à peu attiré vers elle tous ces candidats équivoques, dont la plupart eussent accepté, dont beaucoup avaient sollicité l'investiture officielle.

Elle les a faits *siens*, et le Gouvernement sembla battu quand le suffrage universel lui envoyait des hommes qui ne demandaient qu'à le servir.

C'est ce mal qu'il faut éviter. C'est sur ces candidatures équivoques que doit se porter toute l'attention du Gouvernement ; car c'est par elles qu'on arrive au second tour, *et c'est au second tour* (on peut en être certain) *que se feront les élections de* 1869. A Paris

seulement, l'opposition compte présenter une liste appuyée par la coalition des journaux hostiles. Partout ailleurs elle compte susciter autant de candidatures indépendantes qu'il s'en pourra trouver, afin de concentrer, au second tour, sur un seul nom tous les suffrages disséminés à la première épreuve.

C'est là le point essentiel, l'objectif qu'il ne faut pas perdre de vue.

On pourrait craindre qu'une transaction affaiblît le principe des candidatures officielles, ce qu'il faut soigneusement éviter. La candidature officielle est une nécessité gouvernementale. Habilement, modérément pratiquée, dégagée des maladresses et des excès qui l'ont trop souvent compromise, elle défiera toutes les attaques.

Il y aurait un moyen, selon moi, de concilier ce double intérêt.

C'est ce moyen que vous m'avez demandé de vous exposer. Je vais essayer de le faire.

## *Élections de Paris.*

Les élections de 1863 ont été mauvaises.

Si l'administration suivait les errements classiques, celles de 1869 seraient plus mauvaises encore. Les noms des députés de Paris auraient une couleur bien plus tranchée que ceux des derniers élus. On parle déjà de porter Félix Pyat, Victor Hugo, etc.

Sur quel moyen compte l'opposition pour réussir? Sur le moyen par lequel elle a réussi en 1863 : sur une coalition de journaux.

Il faut empêcher cette coalition de se former, ou plutôt il faut la retourner contre l'opposition : c'est possible.

Le vote de la loi sur la presse et sur le droit de réunion, la présence de tous les ministres à la chambre, transformation libérale du régime de 1852, inspirent à la partie éclairée de l'opposition le regret de s'être engagée dans la voie de l'hostilité dynastique.

Elle comprend que le moment arrive, que le moment est venu où elle pourrait, avec de sérieuses chances de succès, aspirer à la vie politique. Or, il faut bien le dire, la principale cause de l'hostilité de la jeunesse (et c'est la seule hostilité véritablement dange-

reuse), ce n'était pas une question de principe, c'était une question d'intérêt. Elle regrettait surtout le régime parlementaire, parce qu'il permettait à toutes les capacités de se faire jour, et que l'Empire n'offrait pas aux jeunes talents de plume ou de parole d'assez larges issues.

Mais, l'Empire devenant libéral, la vie publique se ranime; la parole reconquiert son influence et son prestige. M. Pinard est porté fort jeune au ministère par sa réputation d'orateur. Le rôle de la presse s'accroît. De plus grandes destinées s'offrent partout à la jeunesse intelligente. On le sent et l'on attend (1). Qu'attend-on? La première occasion d'entrer dans la voie de l'opposition sans arrière-pensée, de l'opposition dynastique, de l'opposition constitutionnelle.

La lettre du 19 janvier devait être cette occasion. Mais les généreuses intentions de l'Empereur furent si gauchement exécutées que la confiance ne vint pas et que l'élan fut pour ainsi dire arrêté avant de s'être produit.

Une réaction commence à se manifester. On apprécie plus sainement les concessions faites. Que le Gouvernement par ses paroles, que l'administration par sa pratique quotidienne se mette en harmonie avec la situation nouvelle et l'occasion perdue renaîtra d'elle-même.

Le Ministre de l'Intérieur, par son dernier discours, a déjà esquissé ce programme. Que le Gouvernement, sous une forme ou sous une autre (voir l'annexe A), adresse un nouvel appel à l'accord sur le terrain constitutionnel: il sera entendu. L'opposition se scindera en deux parts. La meilleure, la plus intelligente, la plus vivace se séparera des ennemis systématiques.

A *L'Union libérale*, si elle tente encore de grouper ses débris, elle opposera *L'Union dynastique* (2).

---

(1) Comme tous les jeunes avocats avaient, il y a six ans, les yeux fixés sur M. Emile Ollivier, prêts à le suivre s'il eût réussi, tous les jeunes écrivains ont aujourd'hui les yeux fixés sur M. C. Duvernois, impatients de savoir s'il sera plus habile ou plus heureux que son devancier de la tribune.

(2) Cette dénomination ne m'appartient pas. Elle a été trouvée par M. Duvernois,

*L'Union dynastique* se formerait par la presse, sans que le Gouvernement dût intervenir. On procéderait de la sorte :

L'administration présenterait, comme de coutume, une liste de candidatures officielles que soutiendraient *La France, Le Constitutionnel, La Patrie, L'Étendard* et *Le Pays.*

L'opposition radicale, légitimiste et républicaine, aurait également ses candidats, qu'elle voudrait fondre en une liste placée sous le patronage éclectique de *L'union libérale.*

Le pourrait-elle si *L'Union dynastique* s'était assuré le concours des journaux suivants :

*L'Époque ;*
*La Liberté ;*
Le *Journal des Débats ;*
*Le Temps ;*
*La Presse ;*
Le *Journal de Paris ;*
*L'Avenir National ;*
*Le Courrier Français* (ou tout autre journal économique populatre, créé ou à créer ;
*L'Univers ;*
*Le Monde ;*
*Le Figaro.*

Devant un tel faisceau que pourraient faire *Le Siècle* et *L'Opinion nationale,* la *Gazette de France* et *L'Union ?*

Pourraient-ils seulement s'unir?

Or, pour former ce faisceau, il suffirait de donner à chacun de ces journaux un candidat dont il considérât la réussite comme un succès personnel.

---

qui, de son côté, se préoccupait du second tour et cherchait (par d'autres combinaisons) à opposer à *L'Union libérale*, cette ligue de tous les mécontents, une ligue de conservateurs de toute nuance et d'amis de tous degrés. Il adhérerait à ce programme. Il se ferait l'instigateur et l'organisateur principal de *L'Union* dans la presse de Paris et de province.

Ainsi on pourrait prendre (je n'ai pas naturellement la prétention de dresser une liste ; j'indique seulement des noms-types) :

Pour *La Liberté,* M. Émile Ollivier.

Pour *L'Époque,* M. C. Duvernois.

Pour *Le Temps,* M. Hébrard.

Pour le *Journal de Paris,* M. Hervé.

Pour *L'Univers*, M. de Melun.

Pour *Le Monde*, M. Cochin (contre M. Guéroult).

Pour *Journal des Débats,* M. J. Lemoinne.

Pour *La Presse,* M. C. Clarigny.

Pour *L'Avenir national*, M. Pinart.

Pour *Le Courrier Français* (ou tout autre journal ouvrier), un ouvrier.

Il serait facile de vous citer tel ouvrier, très-populaire, qui, par son mérite, serait parfaitement digne de siéger au Corps Législatif et qui, par la modération de ses idées, pourrait inspirer au Gouvernement une entière sécurité.

*Le Figaro* n'apporterait pas de candidat à la liste. Mais il y aurait bien d'autres moyens de l'intéresser à son succès (1).

Tous ces candidats s'engageraient (sans qu'il leur en coûtât beaucoup) à signer une profession de foi nettement dynastique. Élus, ils siégeraient au centre.

En formant une liste qui réunirait ainsi, depuis M. Cochin jusqu'à un ouvrier, toute la gamme de l'opposition constitutionnelle, on comblerait l'abîme qui sépare aujourd'hui les « amis du premier degré » des ennemis déclarés. Contrairement à la politique qui a prévalu jusqu'à ce jour et qui traitait en ennemi (et par cela seul rendait souvent ennemi) quiconque manifestait quelque velléité d'indépendance, on élargirait assez les cadres de l'armée napoléonienne, on adoucirait assez sa discipline pour que tout ce qui n'est pas radicalement hostile y pût prendre place.

---

(1) *L'Union dynastique* n'offrirait pas seulement aux journaux de Paris des candidatures à Paris : le nombre en est trop restreint. Tous les journalistes importants ont en province une circonscription où ils rêvent de se porter un jour.

Ce n'est pas tout : pour que cette conversion soit efficace, il faut qu'elle soit préparée de longue date. Dès que le plan de campagne serait arrêté, les journaux coalisés sentiraient eux-mêmes la nécessité de rentrer sur le terrain constitutionnel.

Il est permis de penser que la victoire les y maintiendrait.

Mais ce plan est chimérique?

Mais une telle alliance, facile à combiner sur le papier, ne pourrait s'effectuer?

N'en croyez rien :

Je ne me serais pas permis de vous exposer un tel système, si je n'avais acquis la *certitude* qu'avec un peu d'adresse, de persévérance et d'activité on le réaliserait aisément.

Des indices nombreux (*que je pourrais vous énumérer de vive voix*) me permettent de vous l'affirmer : si tous les journaux ci-dessus désignés n'adhéraient pas à la ligue, il s'en faudrait de bien peu; ni *Le Temps* ni le *Journal de Paris* n'y manqueraient, et M. de Girardin, pensant en avoir eu la *première* idée, mènerait la campagne (1).

On conçoit, sans qu'il soit nécessaire de les énumérer, les avantages d'une telle combinaison.

La liste de *L'Union dynastique* passe-t-elle? c'est pour le gouvernement un faible échec. Comparativement au succès de la liste

---

(1) Pour *L'Avenir national*, une courte explication est nécessaire. Assurément l'allure radicale que lui ont donnée MM. Peyrat et F. Morin ne le prépare guère à figurer dans cette union dynastique. Mais *L'Avenir national* appartient à M. Pinart, candidat officiel de 1863, que ses opinions modérées désignent naturellement pour une semblable liste. M. Pinart désire vivement être élu. Il a grandement besoin (pour bien des causes) de la bienveillance du Gouvernement. Il se séparerait de MM. Peyrat et Morin sous le prétexte de faire une plus large place, dans son journal, à l'étude des questions économiques et des grands problèmes sociaux. Il donnerait la direction de *L'Avenir*, ainsi réorganisé, à l'un de ses rédacteurs actuels, M. Horn, économiste sans passions politiques, qui écrivit autrefois dans plusieurs feuilles gouvernementales et qui reviendrait aisément à la modération. Tous les autres rédacteurs pourraient également rester.

radicale de 1863, surtout de la liste radicale de 1869, c'est un triomphe.

Est-elle battue? Elle aura du moins semé la division, empêché les deux tronçons extrêmes de la coalition de s'unir, diminué le nombre de voix des candidatures hostiles.

Et peut-être, à la faveur de cette division, plusieurs des candidats officiels réussiront-ils à passer.

A-t-elle réuni le plus grand nombre de voix sans avoir atteint le chiffre nécessaire pour assurer l'élection au premier tour? (C'est l'hypothèse la plus probable.) Placé, cette fois, entre ceux qui se disent ses amis et ceux qui s'avouent ses ennemis, le gouvernement soutient les premiers de tous ses efforts. Il convertit ainsi leur victoire en un succès personnel.

Je ne me fais nulle illusion : plusieurs de ceux qu'il aura fait ainsi réussir pourront mal voter; ils pourront causer des embarras, plus d'embarras peut-être que certains députés radicaux, mais qu'importe? Pour la masse du public, à qui les nuances échappent, pour la province, pour l'étranger surtout, un seul fait subsistera : *Ceux qui se disent ennemis de la dynastie sont battus; ceux qui se disent amis de la dynastie sont élus.*

Or, en politique, l'*effet produit est tout.* Un gouvernement n'est malade que si on le croit malade. Il n'est battu que lorsqu'on le dit, lorsqu'il se dit lui-même battu.

### *Élections des départements.*

Dans les départements, je l'ai dit, l'opposition compte multiplier les candidatures de premier tour. Elle tentera d'enrôler tous ceux qui, par leurs relations personnelles, leur influence locale (et le nombre en est grand), pourraient réunir 2,000 voix, 1,000 voix, 500 voix, en leur faisant prendre l'engagement de reporter ces voix, au second tour de scrutin, sur celui d'entre eux qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages. Tactique formidable, irrésistible, si à cette ligue les amis du gouvernement n'opposent pas une contre-ligue organisée par leurs soins.

*L'Union dynastique* paraîtra donc partout où *L'Union libérale* essayera de se former. Partout où celle-ci voudra multiplier les candidatures hostiles, prenant les devants, elle multipliera les candidatures sympathiques.

Le candidat officiel est-il bien choisi? Il passera au premier tour, ou bien il obtiendra le plus grand nombre de voix. En ce cas, les voix de *L'Union dynastique* (à qui le candidat officiel aura, en son nom personnel, promis la réciprocité) lui seront presque assurément acquises.

Si c'est, au contraire, un candidat de *L'Union dynastique* qui a réuni le plus grand nombre de voix, le candidat officiel reverse sur lui les siennes, et, si elle le juge convenable, l'administration le soutient.

En agissant ainsi, elle justifierait les candidatures officielles; car elle montrerait que le Gouvernement cherche sincèrement à traduire le vœu du pays; qu'il ne met pas ses préférences personnelles au-dessus des manifestations du scrutin. Cette façon d'agir lui permettrait enfin d'attaquer les candidatures hostiles avec une certaine énergie. Tandis qu'il est choquant de la voir combattre ardemment certains candidats se disant dévoués à l'Empereur, nul ne pourrait trouver mauvais qu'elle traitât sans ménagements ceux qui se seraient proclamés les ennemis du trône et de la dynastie.

Un tel programme peut, à première vue, sembler chimérique; il a du moins l'avantage *de ne rien compromettre*. Il n'enlève pas une voix aux candidats du Gouvernement; il ne divise *que les forces hostiles*. N'obtiendrait-on que la moitié, que le quart des résultats poursuivis, ce sera toujours autant de pris *sur l'ennemi*. Là où le Gouvernement doit triompher, on lui rendrait le triomphe plus facile; là où il doit être vaincu, on lui donnerait l'apparence du succès en arrachant aux candidats équivoques l'étiquette de l'opposition pour leur mettre une étiquette dynastique.

Que risquerait-on à tenter l'entreprise?

ANNEXE A (p. 177.)

Pour formuler plus nettement ce programme, ne pourrait-on, six mois avant le scrutin, s'adresser aux électeurs par la voix d'une brochure?

Cette brochure rappellerait successivement par des chiffres et par des faits ce que chaque catégorie de citoyens doit à l'Empire.

Elle comparerait la situation politique, morale, économique de la France impériale avec celle des autres pays, avec celle de la France sous les autres régimes; elle en tirerait la preuve évidente qu'aucun pays, qu'aucune date de notre histoire ne saurait nous faire envie.

Ceci posé, elle mentionnerait l'appel adressé tant de fois par l'Empereur aux hommes des anciens partis (1). Elle le renouvellerait. Elle dirait que l'Empire sollicite tous les concours, toutes les intelligences, et que ceux qui voudront se tenir en dehors du large terrain où il vient de se placer ne sont pas seulement les ennemis de l'Empire, mais les ennemis du suffrage universel, les ennemis de la France (2).

Cet écrit serait l'annexe et le complément naturels des Titres de la dynastie. Il ferait ressortir la grande pensée contenue dans cette publication et que la mauvaise foi des journaux hostiles comme l'inertie des feuilles gouvernementales ont étouffée.

---

(1) « Je veux concourir à la conciliation de tous les partis dissidents et ramener » dans le courant du grand fleuve populaire toutes les dérivations hostiles qui » vont se perdre sans profit pour personne. » (*Discours de Bordeaux.*)

« Je veux inaugurer une ère de paix et de conciliation, et j'appelle sans distinc- » tion tous ceux qui veulent franchement concourir avec moi au bien public. » (*Discours d'ouverture,* 1852.)

« Le cercle de notre constitution a été largement tracé. Tout honnête homme » peut s'y mouvoir à l'aise, puisque chacun a la faculté d'exprimer sa pensée... » Aujourd'hui plus d'exclusion. » (*Réponse au cardinal de Bonnechose.*)

(2) J'ai dans les mains de nombreux documents qui pourraient figurer utilement dans ce tableau récapitulatif. Je pourrais, si vous le désiriez, les remettre à la personne qui serait désignée pour l'écrire.

## III

# LE HAUT CLERGÉ.

*Suite* (1).

---

*Lettre du cardinal Cagiano à Monseigneur Thibault, évêque de Montpellier.*

(Très-confidentielle).

Nous n'avons point l'original de cette lettre, mais seulement une copie, arrivée aux Tuileries, nous ne savons par quelle voie. En haut de la pièce se lit la note suivante : « Copie de la lettre du car-» dinal Cagiano, président de la Congrégation des évêques, à » Rome, à l'évêque de Montpellier, pour lui insinuer sa démis-» sion. — L'évêque a énergiquement répondu par un refus. »

Rome, 4 février 1860.

Monseigneur,

C'est un pressant devoir pour moi de remercier Votre Grandeur, non-seulement de l'accueil bienveillant que vous avez fait au parti que je vous ai suggéré par rapport à l'abbé B***, mais bien plus encore pour la confiance pleine de cordialité avec laquelle vous vous abandonnez *à moi seul*. C'est ce qui m'oblige à répondre à une confiance aussi grande, en vous parlant avec une entière franchise et la plus grande liberté.

---

(1) Voir le nº 4 des *Papiers Secrets*.

Je vous dirai donc qu'ayant été assuré par votre lettre du 31 janvier que Votre Grandeur était disposée à rendre ses bonnes grâces à l'abbé B**, j'ai eu besoin d'une autorisation spéciale du Saint-Père pour retirer l'instance de ce prêtre du rôle des causes ordinaires qui devaient être traitées devant la Sacrée Congrégation, afin de terminer la question sans autres procédures *economicamente.*

A l'occasion du rapport que j'ai dû présenter là-dessus à Sa Sainteté, j'ai ressenti la plus vive douleur en trouvant le Saint-Père très-mal impressionné à votre égard et convaincu, d'après des relations déjà anciennes et certaines, que Votre Grandeur *quœrit quœ sua sunt, non quœ Jesu-Christi,* et qu'Elle a oublié le précepte divin inculqué par l'apôtre, *oportet episcopum irreprehensibilem esse.* Alors, en entendant un langage si inattendu, dans l'amertume de mon âme, repassant dans mon esprit les vingt-cinq années que Votre Grâce a déjà consommées dans l'épiscopat, votre santé mal affermie, le lourd fardeau du ministère, je me suis dit à moi-même : Oh ! que ce serait chose convenable que M. Thibault se démît spontanément de sa charge! Peut-être recevrez-vous une lettre du Saint-Père. — Pardonnez-moi, Monseigneur, cet avis tout à fait secret; j'aurais craint vous tromper, si je ne vous l'avais pas communiqué.

Revenant maintenant à l'abbé B**, je prie Votre Grandeur de considérer *qu'en ce qui regarde le fait scandaleux de l'auberge* (1); *cette action ne s'étant produite qu'une fois, et cet ecclésiastique ne pouvant dès lors être considéré comme habitué à cette transgression,* il l'a suffisamment expiée par six mois de retraite et de suspense, et qu'ainsi il ne peut plus être poursuivi sur ce point. Reste donc le fait des *injures* que, dans un accès de colère, il a proférées contre votre personne et votre dignité. En punition de ce délit, eu égard à sa résipiscence et pour procéder *in via economica*, il a semblé au Souverain Pontife que, pour qu'il fût absous des censures et réhabilité à célébrer la sainte messe, il suffira qu'il fît, même ici à Rome,

---

(1) On lit en marge : « Flagrant délit d'adultère. »

*une retraite de dix jours*, et qu'il vous adressât la lettre de soumission et d'excuse que j'ai l'honneur de vous transmettre.

Ceci, Monseigneur, est une pure grâce, et, toute grâce supposant une faute qui a dû être pardonnée, il ne pourra pas chanter victoire. Si le clergé du diocèse s'en montrait surpris, indigné même, cette surprise, cette indignation ne seraient pas raisonnables. Il devrait plutôt se montrer édifié de la clémence du Saint-Siége et du généreux pardon accordé par Votre Grandeur, malgré les offenses qu'Elle en avait personnellement reçues.

Ainsi, la réconciliation étant conclue, le soin de pourvoir B*** d'un emploi ecclésiastique quelconque, à cause de sa pauvreté et des obligations envers une de ses sœurs entièrement à sa charge, en est entièrement à votre miséricorde.

J'aime à me dire de nouveau, avec une estime distinguée, de Votre Grandeur, le serviteur vrai.

*Signé :* A. M. CARD. CAGIANO.

(Antoine-Marie, Cardinal Cagiono d'Azevedo, Cardinal-Évêque.)

IV

## DE SAINT-NAZAIRE A NANTES, UN COUSIN PRODIGUE.

---

*Frais de voyage du prince Jérôme Bonaparte, de Saint-Nazaire à Nantes. — Lettre de M. De Mentque, Préfet de la Loire-Inférieure, au Ministre de l'Intérieur.*

Nantes, le  août 1852.

Monsieur le Ministre,

A la date du 6 août, j'ai reçu de Votre Excellence une dépêche télégraphique ainsi conçue :

« Le Prince Jérôme arrive, selon toute probabilité demain » samedi, 7 courant, à Saint-Nazaire.

» Veuillez prendre immédiatement les dispositions nécessaires » *pour assurer convenablement le transport de Son Altesse et de sa* » *suite* de Saint-Nazaire à Nantes.

» Mon département se chargera des frais. »

Par une autre dépêche, Votre Excellence me recommandait de recevoir S. A. le Prince Jérôme avec tout l'éclat dû à son rang.

Je pris mes dispositions; un bateau à vapeur fut frété à prix débattu. Je fis marché avec un restaurateur pour que le Prince et sa suite trouvassent à bord un dîner convenable.

Désirant que la présence du Prince fût environnée d'un certain

éclat, comme vous l'aviez ordonné, j'ai fait un arrangement avec un chef d'orchestre pour que vingt musiciens fussent placés sur le bateau; enfin, j'ai fait élever des arcs de triomphe sur plusieurs points.

Le total de ces dépenses, faites *uniquement pour le voyage du Prince, de Saint-Nazaire à Nantes, s'est élevé à la somme de* 1,828 *francs,* que j'ai soldée aux différents fournisseurs.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien m'en faire tenir le montant.

Ci-jointes les quittances, sauf celles relatives aux arcs de triomphe, qui se répartissent sur un trop grand nombre d'individus.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Préfet de la Loire-Inférieure,

E. de Mentque.

*P. S.* Votre Excellence voudra bien remarquer qu'il ne s'agit ici que des dépenses du voyage du Prince, de Saint-Nazaire à Nantes, selon les prescriptions de la dépêche télégraphique.

Quant à la réception qui a eu lieu à la préfecture, il ne peut en être question ici; c'est un grand honneur, dont je resterai toujours profondément reconnaissant.

---

*État des dépenses du voyage de S. A. le Prince Jérôme, de Saint-Nazaire à Nantes.*

(En exécution de la dépêche télégraphique du Ministre de l'intérieur, 6 août 1852.)

Nantes, le 185 .

| | | |
|---|---|---|
| Location d'un bateau à vapeur . . . . . . . . . . . | fr. | 500 |
| Ornementation de ce bateau par le tapissier . . . . . | | 125 |
| Orchestre sur le bateau. . . . . . . . . . . . . . . | | 380 |

| | |
|---|---|
| Au maître de poste de Guérande, pour chevaux conservés pour le Prince . . . . . . . . . . . . . . . . | 31 |
| Au sous-préfet de Paimbœuf, chargé d'une mission pour le Prince, déboursés en frais de poste. . . . . . . | 87 |
| Plusieurs arcs de triomphe élevés sur les deux rives du fleuve . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 355 |
| Repas de vingt personnes, à bord du bateau à vapeur, pour le Prince et sa suite. . . . . . . . . . . . | 350 |
| TOTAL. . . . . fr. | 1,828 |

---

On choisit ses amis, on subit ses parents ; quand on a l'honneur d'être le cousin par adultère de M. Napoléon, il est logique qu'on lui fasse payer cher toutes ses fantaisies.

---

## V

# M. PROSPER MÉRIMÉE.

*Lettre de M. Prosper Mérimée sur les attributions du ministère de l'Instruction Publique* (1).

Paris, 11 juillet 1856.

MONSIEUR,

Me permettrez-vous de vous soumettre quelques idées qui me sont venues à l'occasion de la mort si regrettable de M. Fortoul? C'est un devoir, ce me semble, pour toutes les personnes dévouées à l'Empereur de produire les observations qui leur sont personnelles, et qui peuvent tendre au perfectionnement de l'administration.

Je n'examinerai pas ici la question de l'existence même d'un

(1) Cette lettre est probablement adressée à Mocquart. M. Fortoul, ministre de l'instruction publique, étant mort à Ems, le 7 juillet 1856, on voit que M. Mérimée n'avait pas perdu de temps pour la rédiger. — Quelques années après, une partie des idées qu'il y avait émises était réalisée par le décret du 5 décembre 1860, qui enleva au Ministère de l'Instruction publique l'Institut et les bibliothèques, et les transféra au Ministère d'État.

Ministère de l'Instruction publique, ni l'utilité contestable de la réunion dans le même département de deux administrations nécessairement rivales, celle des Cultes et celle de l'Université. Je me bornerai à vous entretenir des attributions actuelles de ce Ministère, et vous dire ce que ma petite expérience de membre de l'Institut et d'inspecteur des monuments historiques a pu m'apprendre à ce sujet.

Des services qui, à mon avis, devraient être séparés, s'y trouvent réunis. Le moment où Sa Majesté pourvoira à la vacance pourrait être celui d'une réforme qui fixerait les attributions de ce département d'une manière plus rationnelle.

1° On s'étonne que l'entretien et la réparation des édifices diocésains ne ressortissent pas au département qui est chargé de la direction de tous les autres travaux d'architecture. Le Ministère d'État a la surveillance des palais impériaux, des bâtiments civils, des monuments historiques, de toutes les écoles de beaux-arts; comment les cathédrales ne sont-elles pas dans ses attributions?

Il faut, dira-t-on, que les évêques aient un contrôle sur des affaires qui les touchent, et, d'un autre côté, il est bon que le Ministre des Cultes conserve un moyen d'influence. Je répète ici une objection ancienne et qui remonte au temps du gouvernement parlementaire. Il est facile d'y répondre. Sans doute, les évêques doivent être consultés au sujet des travaux nécessaires aux édifices religieux, mais est-il nécessaire que ces travaux soient exécutés par une administration ecclésiastique? Un prélat, un général qui veulent se faire bâtir une maison, s'adresseront à un architecte, non à un prêtre ou à un militaire. Quant à l'influence qu'au moyen de ces travaux un ministre pourrait exercer, en vérité, je ne la comprends pas. Quel ministre laisserait tomber une cathédrale parce que l'évêque du diocèse lui donnerait des sujets de mécontentement? Mais qu'arrive-t-il? Comme le budget des travaux des édifices religieux est assez faible, le Ministre des Cultes ne peut satisfaire à toutes les demandes qui lui sont adressées. On l'accuse de partialité, et involontairement il est entraîné à répartir les fonds dont il dispose, non point selon l'urgence des travaux, mais selon les rapports plus ou moins fréquents, plus ou moins intimes qu'il

a avec les évêques. Ajoutez, au point de vue de l'économie, que si les travaux de bâtiment n'étaient pas divisés, les frais d'agence et de surveillance seraient fort réduits. Maintenant il y a des contrôleurs pour les Cultes et des contrôleurs pour le Ministère d'État, des inspecteurs, des bureaux dans chacune de ces administrations. Si l'on plaçait dans les mêmes mains ces services de même nature, au lieu d'un personnel double, un seul suffirait. Tout se ferait avec plus d'ordre, plus de régularité, et mieux. Permettez-moi d'ajouter qu'en ma qualité d'inspecteur général des monuments historiques, j'ai eu de fréquents rapports avec les membres du clergé. Je les ai trouvés toujours très-reconnaissants des travaux que nous faisons exécuter dans des églises monumentales, tandis qu'ils regardaient ceux que faisait faire l'administration des Cultes comme l'accomplissement d'un devoir ministériel.

2° C'est par une confusion des mots que les bibliothèques ont été placées dans le département de l'Instruction publique. Ce sont des collections nationales de même que nos musées. Vous trouverez ci-jointe une note qui m'est remise par un des employés supérieurs de la Bibliothèque impériale et qui traite cette question de la manière la plus complète.

3° L'Institut impérial est fractionné entre le Ministère d'État et celui de l'Instruction publique. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il fût tout entier dans les attributions du ministre placé le plus près de la personne de l'Empereur? Les lettrés, les savants et les artistes y verraient un témoignage flatteur de l'intérêt que leur porte Sa Majesté.

4° On voit, aux budgets du département de l'Instruction publique et du Ministère d'État, des allocations destinées à des missions, voyages et souscriptions. Ces allocations devraient, à mon avis, être réunies dans un seul département. Au point de vue de l'économie, l'avantage d'une administration unique est évident; au point de vue de la politique, il vaut mieux que ces allocations soient réparties par le Ministère d'État. En effet, accordées par le Ministère de l'Instruction publique, elles semblent le prix d'une espèce de concours littéraire, tandis que, venant du Ministère

d'État, elles paraîtront ce qu'elles sont en réalité, des grâces du souverain.

Je crois fermement, Monsieur, être l'interprète des gens de lettres, des savants et des artistes, en exposant ici les inconvénient des l'ancien système de répartition d'attributions entre les deux ministères. Plusieurs fois, des réclamations semblables se sont élevées; mais, pour y satisfaire, il fallait offenser peut-être des susceptibilités personnelles. Aujourd'hui rien de plus facile que la réforme que je propose; elle serait accueillie, je crois, avec faveur par le public.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de tous mes sentiments de la plus haute considération.

P[r] MÉRIMÉE.

*P. S.* Vous avez vu, sans doute, le *British Museum* de Londres, qui renferme les collections les plus admirables en tout genre, sous la même administration. La splendeur de cet établissement et sa prospérité sont dues à la concentration, dans le même service, d'une galerie d'antiques, d'une bibliothèque, de collections d'histoire naturelle, d'un musée ethnographique, etc. C'est la réunion du musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale. C'est le résultat d'une direction unique pour les arts et les sciences.

---

Voici maintenant la note dont M. Mérimée parle dans sa lettre. Quoiqu'il l'ait intitulée *Copie,* elle peut fort bien avoir été rédigée par lui. En tout cas, elle est écrite de sa main :

» Que le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes soit maintenu ou que ses attributions soient divisées, il serait regrettable de ne pas voir saisir l'occasion qui s'offre aujourd'hui de faire cesser un état de choses fâcheux, que nous avons plus d'une fois signalé aussi bien à M. le Ministre de l'Instruction publique, que la mort vient de nous enlever, qu'à M. le Ministre d'État et de la Maison de l'Empereur.

La Bibliothèque impériale et le musée du Louvre ne sauraient être logiquement placés dans des mains différentes. Ce sont deux parties d'un même tout. Les deux établissements possèdent des

collections analogues et régis par deux ministres; on les voit, dans les ventes d'antiques et de camées historiques, enchérir l'un contre l'autre, aux dépens du trésor. Il y a une absolue nécessité à ce qu'ils soient réunis administrativement comme ils le sont en Angleterre, et cette séparation est aussi choquante que celle des monuments historiques et des cathédrales, — des édifices diocésains et des bâtiments civils, — des Archives de l'Empire et de l'École des chartes.

Mais la question est plus large :

N'est-il pas convenable que tous les établissements scientifiques et littéraires relèvent du Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur? On le pensait si bien sous l'ancienne monarchie, que le Muséum d'histoire naturelle était appelé le *Jardin du Roi*, et que les professeurs du Collége de France avaient le titre de *Lecteurs du Roi*.

N'est-il pas convenable encore que les missions scientifiques soient données, en quelque sorte, par l'Empereur, comme Louis XVI traçait la sienne à La Peyrouse? Le zèle des savants et des artistes qui les recevront en sera très-utilement stimulé, et ils se verront accueillis à l'étranger avec d'autant plus de protection et de faveur.

Les souscriptions aux publications nouvelles, les encouragements aux savants et gens de lettres, les subventions aux sociétés savantes, acquerront plus de prix en émanant de l'Empereur.

L'Institut est difficile à conduire, sans doute, même pour un ministre qui ne tient pas à y entrer; mais l'Institut, résistant envers une administration qui siége rue de Grenelle, sera beaucoup plus facile avec un ministre voisin des Tuileries. »

---

# VI

## LE CABINET NOIR.

(*Suite*) (1).

La pièce suivante sur le *Cabinet noir* a été trouvée dans un des bureaux de l'administration des postes, par le délégué de la Commune. Elle a été évidemment écrite sous l'Empire, par un employé des postes. Nous ignorons à qui elle était alors destinée, mais il nous a paru très-intéressant de la reproduire :

» Le cabinet noir est situé au premier étage de l'Hôtel des Postes ; il se compose de deux pièces, lesquelles, bien que séparées par une cloison, n'ont pas de communication entre elles ; les fenêtres de ces pièces donnent sur la rue J.-J. Rousseau. L'une des pièces, sur la porte de laquelle est peint un gros nº 3, est occupée par M. Simonel, agent des postes, dont nous indiquerons plus bas les fonctions ; l'autre par M. Marseille, commissaire de police.

M. Simonel se rend ordinairement à son cabinet par la rue Coq-Héron ; il est muni d'une clef de la grille ; il monte par l'escalier E, traverse clandestinement l'antichambre du départ, se faufile par le corridor qui longe les cabinets des chefs de service de la salle et du départ, et juste en face de lui se trouve la porte nº 3.

Quant à M. Marseille, pour échapper à la vue des employés du départ, il monte par l'escalier B, traverse l'antichambre du cabinet du directeur de la Seine, et suit ensuite le corridor vitré qui surplombe la cour de l'arrivée.

(1) Voir les nºs 1, 2 et 3 des *Papiers secrets*.

Le service des lettres de l'administration centrale se divise en trois sections principales, savoir : 1° Service de Paris (salle des facteurs); 2° Tri général, se subdivisant en France et banlieue; 3° étranger.

La cabinet n° 3, qui a été choisi avec une grande intelligence, rayonne sur ces trois sections. Toute communication est interdite entre les agents de ces diverses sections; grâce à cette défense et à la disposition des lieux, le sous-agent Prost, placé sous les ordres immédiats de M. Simonel, peut entrer dans ces trois sections sans trop éveiller l'attention des employés, y prendre et y rapporter les dépêches, ainsi que les lettres lues, lesquelles, on le comprend, sont gardées jusqu'à la dernière limite du temps.

Malgré toutes ces précautions, le secret est celui de Polichinelle, chacun en rit tout bas. Ajoutons que, par pudeur, le mot *noir* n'est jamais prononcé, on se borne à dire : « Portez cette dépêche au Cabinet; » « Cette dépêche a-t-elle passé au Cabinet? » etc.

Voici maintenant quelles sont les fonctions de M. Simonel. Quand une dépêche signalée arrive au bureau central, le sous-agent Prost (1), averti d'avance et très-expert, se présente à l'ouverture du paquet signalé, et, sans désemparer, le porte à M. Simonel, puis se rend à une autre section, où sa présence est encore nécessaire pour le même motif.

M. Simonel, qui pendant ce temps, a dépouillé le paquet précédent, et en a extrait les lettres qui doivent être lues, échange ce paquet contre un paquet nouveau, et Prost remet immédiatement le précédent dans le service. Quant aux lettres extraites, elles sont à l'instant remises à M. Marseille, qui se livre sur elles à son travail particulier.

Pour mieux nous faire comprendre, citons un exemple. En automne 1868, M. Thiers passa quelque temps dans un château près de Luzarche; aussitôt l'embargo fut mis sur les dépêches de ou pour Luzarche. Prost se présentait à l'arrivée de la dépêche,

(1) Pendant sa maladie, au printemps de 1869, il a été remplacé par M. Domicile.

l'emportait et, en quelques minutes, le tour était joué. D'autre part, il s'emparait du paquet de lettres à destination de Luzarche, quelques minutes avant le départ, et même opération.

La rapidité extrême du chemin de fer ne permet pas maintenant d'opérer avec la même lenteur que sous le premier empire : c'est pour le coup qu'on n'en aurait jamais fini, malgré l'habileté extrême des employés susnommés (1).

Quelquefois aussi les facteurs d'un rayon reçoivent l'ordre d'attendre en table au dernier moment; une seule lettre retarde ainsi la distribution de tout un quartier de Paris; c'est l'explication de bien des retards dont se plaint si amèrement le commerce de Paris.

On croit généralement dans le public que la surveillance du cabinet noir porte uniquement sur le parti républicain, c'est une grande erreur : la plupart des lettres lues sont celles de gens qui, par leur position, paraîtraient être à l'abri de tout soupçon : ce sont les officiers supérieurs de tous les corps d'armée, les familiers du château eux-mêmes, et jusqu'aux femmes de chambre de certaines grandes dames, les députés, les sénateurs, les évêques, etc.

Croirait-on que la correspondance écrite de la propre main du prince Napoléon à son altesse madame la princesse Clotilde n'est pas plus respectée que les autres, et est soumise à l'examen impur d'un agent de police?

D'autre part, les dépêches transitant par la France, passent au cabinet noir. Les dépêches closes, si admirablement scellées par l'Office anglais, sont non moins admirablement ouvertes et recachetées.

Le cabinet noir est muni à cet effet d'un appareil spécial ainsi que de cire et de ficelle de fabrique anglaise.

Le cabinet noir a pourtant subi un échec à l'occasion d'une lettre chargée arrivant de Londres et adressée au général Garibaldi. Cette

(1) Ces quatre lignes sont incompréhensibles aujourd'hui; elles font allusion à un article du *Rappel* dans lequel on citait un passage du *Mémorial de Sainte-Hélène* à peu près ainsi conçu : L'Empereur disait, en parlant du cabinet noir : « On n'ouvrait pas toutes les lettres, on n'en aurait jamais fini. »

lettre était arrivée à Paris par le courrier du matin et n'en devait partir que le soir; on avait donc tout son temps; mais les précautions avaient été bien prises : la lettre, d'un gros volume, avait ses plis si bien enchevêtrés et collés les uns avec les autres, elle était en outre couverte de tant de cachets artistement appliqués, que toutes les tentatives sont restées superflues. Force a été d'ignorer le contenu de cette lettre, ce qui n'a pas peu contribué à contrister M. Simonel et Ce, et fait faire des gorges chaudes à tout l'entourage.

Bien qu'en réalité M. Simonel n'exerce que des fonctions occultes et que, comme nous l'avons dit plus haut, il ne mette jamais les pieds au bureau du départ, il n'en porte pas moins le titre de chef de bureau du départ. Sa commission au traitement de 5,000 francs est signée par le ministre des finances (sans compter tous les boniments de la police); son nom figure entre ceux de MM. Wicot et Dufour, chefs réels du bureau précité. (Voir la page 37 de l'annuaire des postes, publié par M. Sagausem.) Ce n'est pas un faible motif d'irritation pour ces deux chefs, de voir leur nom accolé à celui d'un agent de police. Quant aux simples employés, ils ne sont pas moins révoltés de se voir fruster de ces cinq mille francs qui sont prévus au budget en leur faveur et détournés de leur destination au profit d'un agent secret; ceci constitue un véritable vol. »

---

## VII

# LES PRÉFETS.

(*Suite*) (1).

*Lettre de M. le Comte de Lapeyrouse, Préfet du Doubs, au Ministre de l'Intérieur.*

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence m'a prié de lui faire connaître les fonctionnaires qui m'ont activement secondé pendant les dernières élections et ceux dont le concours m'a fait défaut.

Le rapport que j'ai l'honneur de lui adresser concerne exclusivement messieurs les sous-préfets. Je le compléterai par un second travail où j'examinerai la conduite des fonctionnaires des divers ordres.

Je crois devoir, tout d'abord, signaler à Votre Excellence comme ayant fait preuve d'un zèle et d'un dévouement remarquables M. de Bony, sous-préfet de Pontarlier. Déjà, au sujet des affaires de Neuchâtel, j'avais eu l'occasion de reconnaître sa vigilance et son initiative personnelle, mais dans cette circonstance M. de Bony s'est vraiment surpassé; son arrondissement a voté d'une manière exceptionnelle. J'ose donc, monsieur le Ministre, recommander ce fonctionnaire à votre bienveillante sollicitude. M. de Bony, qui se trouve depuis cinq ans dans une des sous-préfectures les moins

(1) Voir le nº 2 des *Papiers secrets*.

favorisées de France, désire un avancement que Votre Excellence ne peut que trouver juste et mérité.

M. Champin, sous-préfet de Baume, a fait preuve, lui aussi, de beaucoup d'activité; il a parfaitement réussi, je dois lui rendre ce témoignage; mais je ne saurais oublier ce que je mandais à Votre Excellence, le 10 janvier 1856 : M. Champin a très-peu de tenue . . . . . . . . . . . . et il résulte de cet ensemble mille bruits fâcheux qui portent atteinte à la considération de l'administration. Dans mon opinion, M. Champin a fait son temps à Baume; il y a rendu des services réels, et je n'hésite pas à proposer à Votre Excellence son déplacement, mais avec avancement.

M. le sous-préfet de Montbéliard a été battu dans trois cantons sur sept, et cet échec, qui ne m'a pas surpris, eût été autrement considérable, si Votre Excellence n'avait eu la sage précaution de modifier sa circonscription. M. Boyer a manqué de sagacité et de jugement; son tort a été surtout de chercher ses inspirations partout ailleurs qu'auprès de son chef et de consulter ses désirs personnels plutôt que l'opinion de ses administrés. C'est en vain que j'ai cherché à lui ouvrir les yeux.

Aujourd'hui l'arrondissement de Montbéliard est très-divisé, et il n'est pas au pouvoir de ce sous-préfet, qui a dû racheter son imprévoyance par beaucoup d'énergie et de vigueur, de rétablir l'union dans les esprits. M. Boyer ne se fait pas illusion sur les difficultés de sa position, et il désire, autant par ce motif que pour celui de sa santé, qui est très-délabrée, un changement que je considère comme d'absolue nécessité.

Je suis avec respect, monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

C^te^ DE LAPEYROUSE.

Niederbronn, le 11 juillet 1857.

---

C'est admirable, vraiment, que ce jeu des préfets. A la plus belle majorité, le plus gros pain de sucre. Conviction, respect des sentiments d'autrui, l'urne emporte tout. Faire voter, voilà le principal. On n'invente pas ces choses-là; c'est écœurant, mais cela était!

## VIII

## NOTE DE M. SAINTE-BEUVE, SUR LES ENCOURAGEMENTS LITTÉRAIRES.

Cette pièce, écrite de la main de M. Sainte-Beuve, était accompagnée de la lettre suivante, adressée probablement à M. Mocquard.

Ce 31 mai 1856.

Monsieur,

Voici une note qui est bien informe; elle exprime du moins des vœux sincères et dans lesquels domine avant tout l'appréciation de tout ce qui se fait de grand là où vous êtes et dont nous sommes témoins.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Sainte-Beuve.

---

(1) M. Sainte-Beuve, critique influent, s'est fait surtout remarquer, dans les dernières années de sa vie, par un dîner du vendredi-saint gras auquel il conviait les normaliens et M. Renan, le Ponson du Terrail religionnaire, car il s'est créé une sorte de Rocambole, dont il a fait la *Vie de Jésus*, et des disciples considérables en compagnie de l'israélite Michel Levy.

Une note du cabinet résumait ainsi le mémoire de l'auteur des *Causeries* :

5 avril 1856.

M. de Sainte-Beuve. — Nécessité d'exercer une influence sur les hommes de lettres, autres que ceux appartenant à l'Université et aux Académies.

Trois moyens :

1° Soulager les infortunes des écrivains pauvres, au nom de l'Empereur, en ménageant l'amour-propre;

2° Fondation annuelle pour prix à des sujets désignés par une commission;

3° Logement au Louvre pour la représentation nouvelle de la littérature, et rapports directs de cette Société avec l'Empereur ou son ministre d'État, en dehors de l'Instruction publique.

Ces moyens ne sont que superficiellement indiqués. La question est soumise à Sa Majesté, avec prière de vouloir bien la faire étudier.

Le Gouvernement de l'Empereur n'est pas de ceux qui craignent d'avoir affaire à la démocratie, sous quelque forme qu'elle se présente, parce que ce Gouvernement a la puissance et le secret de l'élever et de l'organiser.

La littérature en France est aussi une démocratie, elle l'est devenue. La très-grande majorité des gens de lettres sont des travailleurs, des ouvriers d'une certaine condition, vivant de leur plume.

On n'entend parler ici ni des lettrés qui appartiennent à l'Université, ni de ceux qui font partie des académies, mais de la très-grande majorité des écrivains composant ce qu'on appelle la *Presse littéraire*.

Cette littérature, jusqu'ici, a toujours été abandonnée à elle-même, et elle s'en est mal trouvée : la société aussi s'en est mal trouvée. Sous la Restauration, cette littérature était encore contenue par des doctrines et des espèces de principes; sous le régime des

dix-huit années, elle n'a plus rien eu qui la contînt, et le désir du gain, joint au besoin de faire du bruit, a produit beaucoup d'œuvres qui ont contribué à la dissolution des pouvoirs publics et des idées.

Il s'est établi une sorte de préjugé, qu'on ne peut diriger cette sorte littérature vague : c'est une *Bohême* qu'on laisse errer.

Au contraire, rien n'est plus facile que d'y influer efficacement, sinon de la diriger.

Dans l'absence totale de parti pris, dans l'état de dissémination et de dispersion complète où en est cette littérature, la moindre attraction, venue du centre, la ferait rentrer et se mouvoir dans l'orbite des choses régulières, du moins quant à son ensemble.

Cette littérature est assez fidèlement représentée par la Société dite *des Gens de Lettres*. Cette société, dans laquelle est admis, moyennant la plus modique cotisation, quiconque a publié un volume, se compose de la presque totalité des gens de lettres en activité.

La Société des gens de lettres est régie par un Comité qui, jusqu'ici, n'a guère eu à s'occuper que des questions d'intérêts matériels, industriels, relatifs à la littérature, et aussi des soins de bienfaisance envers les confrères nécessiteux dont elle vient à connaître le malheur. Par cela seul que ce Comité se compose de gens de lettres plus en renom, ou ayant assez de loisir pour veiller aux intérêts généraux, il offre des garanties, et il en offrirait autant que l'on pourrait désirer.

La Société des auteurs dramatiques, qui diffère par son titre de la Société des gens de lettres, n'en est guère qu'une branche plus spéciale et plus développée. Les deux sociétés pourraient être considérées comme étant comprises dans la dénomination générale.

Si le regard de l'Empereur se portait sur cette classe de travailleurs appelés les gens de lettres, comme il s'est porté sur d'autres classes d'ouvriers et de travailleurs, cette supériorité souveraine, à qui la France doit tant, trouverait sans nul doute des moyens d'organisation relative et appropriée.

On ne peut que tâtonner en attendant. Et d'abord, comme dans es infortunes et les misères des gens de lettres, l'amour-propre et

la mauvaise honte jouent un grand rôle; comme ce sont les plus honteux et les plus fiers de tous les pauvres honteux, on voit combien un intérêt direct, un bienfait direct, régulier, dont l'origine remonterait à l'Empereur et ne remonterait qu'à lui, dont le mode de distribution aurait été réglé ou approuvé par lui, honorerait et relèverait ceux qui en seraient l'objet, en même temps que tous les autres membres en ressentiraient une vive reconnaissance.

Et quant à la direction morale à indiquer aux travaux de l'esprit, il suffirait peut-être d'une fondation annuelle par laquelle on proposerait des sujets à traiter soit pour la poésie, soit pour la prose, des sujets nationaux, actuels, pas trop curieux ni trop érudits, mais conformes à la vie et aux instincts de la société moderne. Une commission nommée chaque année pourrait désigner ces sujets proposés à l'émulation de tous.

Louis XIV logeait son Académie française au Louvre. Pourquoi la représentation nouvelle de la littérature n'aurait-elle pas l'honneur d'une pareille hospitalité et n'obtiendrait-elle pas une des nouvelles salles de ce grand palais? Rien n'avertit une littérature d'être digne, sérieuse, honnête, comme de sentir qu'on a l'œil sur elle et qu'elle est l'objet d'une haute attention.

Les corps académiques actuels, par la manière dont ils sont composés et dont ils se recrutent, sont voués pour longtemps peut-être à la bouderie ou à une médiocre action publique. S'ils s'obstinaient à rester en retard sur la société et à fermer les yeux à ce qui est, une telle institution élevée tout en face les vieillirait vite, et dans tous les cas elle les avertirait.

A un ordre social nouveau il faut des fondations nouvelles et qui en reçoivent l'esprit. Qu'il y ait aussi l'*Académie du suffrage universel*. L'honneur serait non d'y être admis, mais d'y être couronné.

Les beaux esprits pourraient sourire d'abord, comme ils sourient de tout en France ; mais la France n'est pas dans quelques salons, et les travailleurs, dans quelque ordre qu'ils soient, sont trop occupés pour sourire : ils sont sérieux et seraient reconnaissants.

L'ancienne Académie ne relevait que du roi; c'était son privilége et sa noblesse; il serait bon que la nouvelle institution ne relevât aussi que de l'Empereur, le plus directement possible et avec le moins d'intermédiaires.

Le Ministère de l'Instruction publique est trop voué à la littérature savante, classique et universitaire pour être un intermédiaire tout à fait approprié.

Le Ministère de l'Intérieur est occupé de trop de choses administratives, politiques.

Ce serait du Ministère même de la Maison de l'Empereur, et, s'il était possible, de la *personne* même du prince, que relèverait l'institution littéraire. Une audience par année suffirait à consacrer et à maintenir le lien d'honneur qui flatterait et attacherait les amours-propres bien placés et toujours voisins du cœur.

On ne fait en tout ceci que balbutier. La pensée napoléonienne, si elle daigne s'arrêter un instant sur cette question, saura y mettre ce cachet qu'elle met à tout. Coordonner, en un mot, la littérature avec tout l'ensemble des institutions de l'Empire, et faire que cette seule chose ne reste pas livrée au pur hasard, voilà le point précis.

Et le moment est propice entre tous, l'à-propos est unique. Si l'on a attendu jusqu'à ce jour, il semble que ce retard même ait été une sagesse, afin de mieux faire et d'agir en pleine lumière et en toute sérénité. Un enfant désiré de la France vient de naître; une paix qui doit être glorieuse, pour répondre à une si noble guerre, vient couronner tous les souhaits et ouvrir une ère illimitée d'espérances. Il y a comme des soleils de printemps pour les nations. Quelque chose est dans l'air qui adoucit, qui rallie, et oblige tout bon Français à sentir que la France n'a jamais été dans une plus large voie de prospérité et de grandeur. Ce que l'armée, ce que l'industrie, ce que les serviteurs de la France et les travailleurs de tout genre ont obtenu de l'attention magnanime du prince, que la littérature sente qu'elle l'obtient aussi à son tour; et ces gens de lettres, qui hier encore se décourageaient ou se dispersaient au hasard en laissant s'égarer leur talent, deviendront véritablement alors des serviteurs de la France, des travailleurs utiles et dignes.

SAINTE-BEUVE.

IX

# LE DOSSIER DE LA POLICE IMPÉRIALE.

(*Suite*) (1).

## Liste alphabétique des individus qui, pendant l'Empire et jusqu'au 18 mars 1871, ont sollicité de faire partie de la police.

### R

*Robelus,* Eugène, ex-commissaire de police adjoint à Bruxelles, rue des Moines, 47. (Batignolles), (20 septembre 1867.)

*Robin,* Charles, surveillant à Cayenne, 19, rue Lecourbe, (Paris.)

*Roger,* ancien militaire, 56, quai des Orfèvres. (16 mai 1866.)

*Roger,* 3, rue d'Orléans-Saint-Marcel. (4 octobre 1851.)

*Rom*, François, né à Fleck (Moselle), 52 ans en 1871, ancien garde municipal, passage Blanchard, 14. (26 février 1867.)

*Rom,* François, ancien militaire, demeurant à Paris, passage Blanchard, 14. (La Villette). (21 mars 1867.)

*Rossignol,* Pierre, ancien militaire au 20e régiment, ouvrier en soieries, demeurant à Saint-Etienne, rue de la Chapelle, 2. (25 avril 1867.)

*Ronciat*, Pierre, 34 ans en 1867, né à Charost (Cher), ancien soldat, rue Vandamme, 43. (17 juin 1867.)

(1) Voir le nº 10 des *Papiers secrets.*

*Rouard*, Georges, 140, rue Saint-Maur. (12 septembre 1866.)

*Roubaidi*, place du Marché-Saint-Jean, 14. (12 mai 1853.)

*Rougé*, Jean-Alexis, ex-gendarme à Chedel, demeurant rue Saint-Jacques, 156, Paris. (15 novembre 1868.)

*Rouliat*, Jean, né le 10 juillet 1832, à Marcilly (Cher), garçon boulanger, résidant à Boulogne-sur-Mer. (23 septembre 1863.)

*Roux*, Auguste, inspecteur de police, 57 ans en 1865, rue Saint-Paul, 55, Paris. (Septembre 1862.)

*Roussel*, Edouard, fleuriste, 49 ans en 1868, né à Bonnétable (Sarthe), 18, rue de la Michodière, à Paris, fabricant de fleurs. (16 décembre 1868.)

*Ruchon*, Charles-Emmanuel, né en 1821 à Lavans (Jura), ex-militaire, quai d'Ivry, 18. (18 novembre 1866.)

## S

*Salgues*, Jean-Jules, demeurant à Montpellier. (7 août 1867.)

*Saillot*, E., ex-employé au journal *la France*, rue Moncey, 1. (20 avril 1867.)

*Salvain*, Jean-Baptiste, ex-employé à la préfecture de police, demeurant chaussée du Maine, 16, Paris. (6 octobre 1863.)

*Sannejean*, Pierre-Julien, employé comptable, né à Villeneuve, le 3 septembre 1841, 6, rue Cassini. (26 juillet 1869.)

*Santucci*, Ange-Marie, âgé de 38 ans en 1871, ancien caporal d'infirmiers, demeurant à Vescovato (Corse). (18 juin 1868.)

*Schmieder*, Jacques, 56 ans, natif de Saultz (Bas-Rhin), employé aux affaires étrangères. (15 août 1855.)

*Sassé*, André-Marie, né en 1838 à Islard (Yonne), ancien soldat, rue Couesnon, 15. (8 octobre 1867.)

*Savelli*, Jean-Dominique-Joseph, agent de police à Toulon. (26 août 1866.)

*Sauez*, rue du Marché-Saint-Honoré, 27. (14 février 1853.)

*Schwingt*, Michel, aide-instituteur, né à Volmerange (Moselle), âgé de 32 ans, demeurant à Viller. (20 juin 1868.)

*Saunier*, Antoine-Eugène, tanneur, né à Rouen, le 26 mai 1825, demeurant à Thiais. (15 octobre 1869.)

*Savart*, Charles, rue Vaugirard, 72. (2 juillet 1866.)

*Schlaff*, Théodore, à Hambourg, Alte-Croningers strasse, 20.(2 mai 1870.)

*Ségalon*, Pierre-Emile, dit Toussaint et petit Pierre, ouvrier mécanicien, né à Paris le 19 septembre 1834, rue Vieille-du-Temple, 106. (8 mars 1860.)

*Ségard*, Louis ouvrier de chez Cail, demeurant rue du Commerce, 36, (Grenelle). (19 juillet 1855.)

*Sempft*, Joseph, né le 1er décembre 1834, ancien ouvrier menuisier, 48, rue de Charenton, cour du Chêne-Vert, 1. (16 novembre 1869.)

*Sériés*, ancien militaire, demeurant à Lavaur (Tarn). (18 mars 1864.)

*Sicard*, Albert, dit de Beaussey, homme de lettres, auteur dramatique, 32 ans en 1866, demeurant à Paris, 31, faubourg Montmartre. (18 août 1866.)

*Sieglé*, brigadier de police à Strasbourg. (25 juin 1868.)

*Silvestre*, Frédéric, ex-sous-officier de tirailleurs algériens, né le 3 juin 1833, à Nancy (Meurthe), demeurant à Lunéville, place du Château, 9. (27 janvier 1870.)

*Simart*, Louis-Claude, né à Lille, le 25 mars 1836, employé dans compagnie des omnibus, rue Poinsot, 21. (6 mai 1869.)

*Simillion*, François, voyageur de commerce, 36 ans en 1870, né à Moutiers (Savoie), 104, rue Oberkampf, à Paris. (25 janvier 1870.)

*Simon*, Joseph, né en 1842 à Paris, ébéniste, rue Basfroi, 53. (13 juillet 1867.)

*Sinet*, Auguste-Ferdinand, né le 27 mai 1819, à Beaumé, ancien

inspecteur de police par le duc de Rivoli, demeurant à Cannes. (7 juillet 1869.)

*Soler*, Laurent-Jacques-Féréol, ex-sous-officier aux lanciers de la garde, né le 15 septembre 1843, à Céret (Pyrénées-Orientales). (9 novembre 1867.)

*Sommière*, Charles, 25 ans, blanchisseur, rue des Carmes, 15 et 24 (Paris). (28 avril 1852.)

*Souffrant*, Barthélemy, rue des Boulets, 105. (17 août 1870.)

*Soulas*, Pierre, né en 1839, à Parnac (Indre), rue Geoffroy-Lasnier, 21, à Paris. (7 juillet 1867.)

*Soulès*, Grégoire, secrétaire de mairie, né à Bonrepos, le 30 mai 1837, demeurant à Labarche (Haute-Garonne). (24 décembre 1869.)

*Sounié*, Mathieu, né le 26 mars 1838, à Tourouzelle (Aude), ancien militaire. (3 septembre 1866.)

*Strainchamps*, François-Joseph, tourneur sur métaux, né à Lille, le 24 janvier 1821, boulevard de Grenelle, 189. (4 novembre 1868.)

*Stutz*, Lise, 147, rue d'Allemagne. (10 avril 1870.)

*Susini*, Jean-Baptiste-Napoléon, membre du conseil municipal de Sartène (Corse), né en 1837, demeurant à Paris, 9, rue du Dragon. (30 janvier 1867.)

*Susini* (De), J.-P., ex-fonctionnaire, sous-préfet à Sartène, ex-employé à la préfecture de police. (15 juin 1865.)

*Swinberghe*, Charles, 40 ans en 1868, né en Belgique, cordonnier, rue d'Allemagne, 127. (5 février 1868.)

## T

*Taddei*, André, ex-sous-officier des douanes, en retraite, à la Ciotat. (30 mai 1836.)

*Tartarini*, Paul-Marie, âgé de 29 ans en 1866, né à Sartène, ancien militaire, employé, rue Zacharie, 16. (2 octobre 1866.)

*Tramoni*, Antoine-Marc, né à Bonifaccio (Corse), âgé de 31 ans en 1867, ancien employé, demeurant à Epernay. (15 novembre 1867.)

*Tèto*, Philibert. (6 janvier.)

*Textor*, André, 44 ans en 1867, né dans le duché de Luxembourg, courtier d'assurances, rue du Château, 23. (Montrouge). (6 avril 1868.)

*Thévenard*, François-Etienne, homme de peine au chemin de fer de l'Est, 165, boulevard Magenta. (24 mars 1868.)

*Thomières*, Eugène-Louis, agent d'affaires, avocat, né à Alby (Tarn), 35 ans en 1866, 8, rue Montmartre. (9 août 1866.)

*Thiébaut*, Florian, plafonneur à Châlons-sur-Marne. (24 août 1869.)

*Thom*, Louis, marchand de vins, rue de Lyon, 23. (15 juillet 1854.)

*Tixador*, Joseph, né à Vinça (Pyrénées-Orientales), 50 ans en 1859, ancien entrepreneur de pavages, actuellement marchand de vins, hôtel garni, rue des Cascades (Belleville).

*Tourette*, gérant de publicité, 8, rue Cauchois (Montmartre). (18 avril 1870).

*Toussaint*, Urbain, commis aux écritures, 2, rue Notre-Dame-de-Grâce.

*Tronillet*, Bernard, âgé de 55 ans, à Sermesse (Saône-et-Loire), près Verdun. (1er mai 1853.)

## V

*Van-den-Camp*, Alphonse-Ferdinand, dit Alphonse *Ducamp*, né à Bruxelles en 1834, se disant homme de lettres, cité Bergère, 5, membre du Comité central de la garde nationale. (15 avril 1864.)

*Valfrey*, Jean-Célestin, professeur à l'école navale, né à Osselle, le 14 mars 1832, rue Saint-Jacques, 269. (1er décembre 1869.)

*Vallée Muller,* ex-agent de M. Carlier, 38, rue de Lille. (31 décembre 1849.)

*Vallin,* ferblantier, à Morestrel (Isère). (26 juillet 1866.)

*Vaucoul* (veuve), née Buchet, Estelle, 20, rue du Faubourg-Saint-Martin. (17 mai 1869.)

*Velaire,* Claude, né à Essertines en Donzy (Loire), 6 juillet 1831, photographe, demeurant à Roanne. (5 mai 1867.)

*Vernay,* Claude. marchand de vins, 13, rue Rochechouart. (14 janvier 1869.)

*Vessier,* Henri-Auguste, employé de commerce, né à Paris, 37 ans, 17, rue du Moulin-de-la-Ponte. (22 avril 1869.)

*Vigaud,* Félix, voyageur de commerce, né à Lyon, le 17 septembre 1850, boulevard de Magenta, 39, à Paris. (5 juillet 1870.)

*Vignix,* André-Joseph, 50 ans, compositeur de musique et de cantates pour le 15 août, boulevard de la Villette, 216. (25 août 1867.)

*Villien,* Maurice-Jean-Baptiste, né à Ulgines (Savoie), receveur des postes, demeurant rue de Lyon, 20, à Paris.

*Villien,* Maurice-Jean-Baptiste, secrétaire de commissariat, rue Valadon, 10. (15 mars 1870.)

*Vincent,* capitaine de gendarmerie en retraite, demeurant à Brest. (20 juillet 1866.)

*Vincent,* charbonnier, allumeur de gaz, rue Lafayette, 119. (9 avril 1867.)

*Vinck,* Gustave, à Bruxelles, 16, rue de l'Indépendance. (5 février 1868.)

*Viremaître,* Nicolas, ex-garde républicain, ayant demeuré rue du Port, 61 (Lorient), demeurant, 64, rue Saint-Antoine.

*Virey,* Valentin, agent d'affaires, 35 ans en 1869, demeurant à Valenciennes (Nord). (15 février 1869.)

*Visseau,* Léonard, 41 ans, né à Paris, courtier d'assurances, rue de Meaux, 75 (Villette). (7 mars 1866.)

*Vyard,* ex-artiste dramatique, né à Paris en 1823, rue Nollet, 89 (Batignolles). (12 avril 1868.)

## W

*Weil,* Gerson, à Versailles. (19 août 1870.)

*Wurmser,* marchand de vins, rue de la Vaquerie. (9 juillet 1866.)

## X

*Yvert,* René-Félix-Mériadec, 41 ans en 1867, bachelier, homme de lettres, demeurant à la Scelle-Saint-Avant (Indre et Loire). (5 avril 1867.)

## Z

*Ziégler,* Fréderic-Jean, né le 24 août 1837, inspecteur de police, demeurant à Paris, rue des Grands-Degrés, 8. (18 mai 1865.)

# X

## DOSSIERS TROUVÉS A LA PRÉFECTURE.

### Demandes d'emplois dans la police et rapports des agents.

*A monsieur le Préfet de police de Paris.*

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli l'objet de ma demande. Veuillez lui réserver un accueil bienveillant. Je n'oublierai jamais cette faveur, et je ferai tous mes efforts pour vous prouver que j'en suis digne. Je désire entrer dans la *police secrète* (section politique).

Fils d'un ancien employé aux droits réunis durant trente-cinq ans et aujourd'hui retraité, jamais je n'ai rien demandé, et cependant j'avais peut-être quelque droit de le faire.

De plus, ayant reçu une éducation assez distinguée, je puis me présenter dans toutes les sociétés possibles où je pense ne pas être déplacé.

Connu depuis longtemps de personnes bien posées dans le monde, je puis vous montrer avec orgueil les papiers honorables dont je suis porteur.

J'attends, monsieur le Préfet, votre décision à mon égard; et, comme je sais que votre administration n'emploie que des gens bien famés et qui pensent bien, j'ai la témérité de croire que vous voudrez bien accueillir ma demande.

Veuillez, monsieur le Préfet, agréer l'assurance de mon dévouement respectueux.

Votre serviteur très-humble,

Abs de Savigny.
Rue des Canettes, 14.

Ce 3 avril 1853.

---

Pantin, ce 18 juin 1870.

Monsieur le Préfet,

Je vous dirais que je suis dans un quartier ou nous manqu beaucoup de police je suis assujetti à chaque instant detres frapper ou de recevoir un mauvais coups par de certaines personnes du quartier, a qui je refuse crédit leurs vengeance en est, la je fait tout ce que je peut pour parvenir mais vivre comme je vis avec des peines et des tourments avoir des frais assez ellevees et ne pas avoir aucuns secours je madresse a vous monsieur le prefet personnellement, pour vous demander un peut de secour.

Jose aussi monsieur le prefet comme manque de police si vous vous voulez bien accepter ma confiance de bien vouloir maccorder la *liberté de surveiller certaines personnes qui de jours en jours jentens dires des paroles plus longues que leurs langues.*

Et si vous voulez bien motorisez a surveillez plusieur personne de mon quartier et des environs vous reconnaiterez en moi un homme devouee pour la tranquilliter publique.

Je vous prie Monsieur Le prefet d'agree mes, salutations les plus empressées.

Louis Anciau,
Marchand épicier, rue Magenta, 19 *ter*, Petit-Pantin.

*A Sa Majesté l'Impératrice Eugénie, souveraine des Français.*

Madame,

En ce jour solennel dans la ville et la cour
A l'envie chaque année vient fêter le retour
En cet heureux instant où la France éperdue
De votre *Impériale Majesté,* admire les vertus,
Célèbre la bonté, la douceur, la sagesse
A ce concert d'amour, de transport, d'allégresse,
Permettez que de loin, sous son modeste toit
Un plus humble sujet unisse aussi sa voix.

---

*A son ALTESSE IMPÉRIALE Monseigneur le PRINCE IMPÉRIAL.*

MONSEIGNEUR,

Aujourd'hui, jour de joie à la cour, jour de bonheur dans toute la patrie; combien de cœurs qui vous sont dévoués palpitent en vous offrant leurs souhaits.

Que ne puis-je me joindre à ces heureux que leur position permet l'insigne honneur de vous approcher.

Mais votre bon cœur à l'exemple de VOTRE BIEN AIMÉE MÈRE, SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE, n'oublie pas les absents, et la circonstance de ce jour a déjà répandu à PROFUSION vos BIENFAITS.

Au nom de cette date mémorable du SEIZE MARS;

BONHEUR et ESPOIR de la France, permettez MONSEIGNEUR, au plus humble de vos sujets de solliciter de VOTRE HAUTE GRATITUDE de vouloir accorder une grâce de plus au nombre de celles qui par l'ANNIVERSAIRE de VOTRE BIEN HEUREUSE NAISSANCE, vous bénissent d'avoir fait réaliser leur désir.

Le 18 du mois dernier, j'ai adressé à SON EXCELLENCE Monsieur le MINISTRE de L'INTÉRIEUR, une pétition revêtue de l'apostille de

M. Sénéca, député, conseiller honoraire à la Cour impériale de cassation, conseiller général du Pas-de-Calais, pour obtenir un emploi dans la *sûreté générale* en attendant que je puisse être commissaire de police en province, voulant ainsi suivre la carrière de mon grand-père, qui a rempli ces fonctions pendant près de 40 ans, notamment sous le règne de VOTRE AUGUSTE ONCLE NAPOLÉON Ier.

Permettez-moi, MONSEIGNEUR, d'implorer votre bienveillante attention, pour vouloir bien m'aider à réussir, par une de vos généreuses paroles adressées à qui de droit et que vous savez si bien dire : témoin le camp de Châlons.

Un jour mon fils vous bénira, et comme son père, aura le désir le plus ardent de servir VOTRE IMPÉRIALE FAMILLE.

Je suis avec le plus profond respect,

MONSEIGNEUR, de VOTRE ALTESSE

Le très-humble et obéissant serviteur,

F. Bertin,

11, rue Bertin-Poirée.

---

**6029**

CABINET DE L'EMPEREUR.

Arrivée le 16 mai 1866.

*A Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français, à Paris.*

Sire,

J'ignore si la présente vous passera sous les yeux. J'ignore le service du palais; mais enfin je me berce dans l'espoir, si Dieu permet que vous lisiez ces lignes, j'ose espérer, Sire, que vous voudrez bien les apprécier, et je serai heureux, si je puis m'attribuer le dicton il *faut* mieux avoir *affaire* au Bon Dieu qu'à *ses*

saints, quoique cependant, je *n'ai* pas encore adressé à ces derniers la demande que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Maintes fois, SIRE, j'ai eu l'intention de vous remettre ma demande lorsque j'ai eu l'honneur de me trouver sur votre passage. Hier encore j'aurais pu le faire lorsque vous êtes venu sans escorte près des Invalides, mais la crainte de commettre un acte qui *ait* pu vous déplaire et ne voulant pas violer la consigne, à mon grand regret, je me suis résigné à conserver dans mon cœur le plus grand de mes désirs.

Mon enfant chéri, que tout le monde dit ressembler à SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE PRINCE IMPÉRIAL, était sur mes bras et vous envoyait des baisers avec ses petites mains et son petit sourire de sept ans, qu'hélas ! vous n'aperceviez pas, semblait vous dire, SIRE, regardez papa, il a quelque chose à vous demander.

Pour toute recommandation et toute *appostille,* je n'ai à vous offrir, SIRE, que mon dévouement bien sincère à votre IMPÉRIALE PERSONNE.

La demande que je viens vous faire aujourd'hui devant vous être transmise, il y a longtemps, par un de vos CHAMBELLANS, député de la Somme, qu'une fin tragique a empêché de mettre à exécution, et c'est ce qui me force à m'adresser directement à vous, SIRE, car j'ai aujourd'hui trente-neuf ans, et par d'autres voies, à cause de mon âge, je rencontrerais des obstacles insurmontables.

Je suis nanti de bons certificats. Par suite de pertes et de maladies que j'expliquerai en temps opportun ; je suis sans emploi, et depuis longtemps sur les bras de ma digne et courageuse épouse, qui a un petit établissement pour robes.

Nos pertes ne me permettent plus jamais de réussir dans le commerce ; ma partie est comptable, employé aux écritures.

Vous me rendriez bien heureux, SIRE, s'il vous était possible de m'accorder un emploi qui me permette de veiller sur votre IMPÉRIALE PERSONNE, et votre AUGUSTE FAMILLE, de me trouver où besoin serait, et malheur à celui qui voudrait vous faire du mal.

Je sacrifierai ma vie, mon amour à ma femme, ma tendresse à mon enfant, avant qu'il puisse vous atteindre.

Vous pouvez être persuadé, Sire, d'avoir en moi l'agent le plus dévoué, si cela n'est pas possible, *un emploi dans une administration quelconque* qui me permette de pouvoir vous rendre mon dévouement le plus utile possible.

Une audience, Sire, je n'ose espérer un tel honneur.

Une réponse, je la désire avec la plus vive ardeur.

Veuillez agréer,

Sire,

L'assurance de mes sentiments les plus respectueux, avec lesquels je suis,

de VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble et très-fidèle sujet,

F. BERTIN,

Rue Saint-Honoré, n. 110.

Paris, 11 mai 1866. (Textuel.)

---

*M. Lagrange, informez-vous s'il peut être utilisé.* — Fait le 24 mai 1860.

---

*A Monsieur le Préfet de Police du département de la Seine.*

Monsieur le Préfet,

Ayant un établissement de coiffure à la Chapelle-Saint-Denis, rue Philippe-de-Girard, 88, et croyant pouvoir faire partie de votre police politique, je viens, monsieur le Préfet, vous faire humblement la demande, ayant une clientèle assez nombreuse, ce

qui pourrait faire que je vous fasse de temps à autre quelques rapports.

Agréez, monsieur le Préfet, mes humbles salutations.

CHABIN.

Paris, le 7 novembre 1868.

---

### Dossier 459.

Monsieur Lagrange,

Connaissant votre bonté pour moi, je n'hésite pas de vous parler d'une place de 1,800 francs que je puis remplir sans me gêner, c'est une place de receveur des marchandises à l'hôtel des commissaires priseurs, rue Drouot, de midi à deux heures. Celui qui remplit ce poste s'appelle Emile, il est sur le point de quitter cette place étant gravement malade.

Openhemi, le marchand de curiosités du boulevard, qui sent l'intérêt que vous me portez, m'a dit qu'un mot de vous suffira pour avoir la promesse de la place, sitôt qu'elle serait libre, ce qui ne peut manquer avant un mois. Ce malheureux étant fort malade, je compte sur votre bonté pour moi, pour me donner une lettre pour ces Messieurs les Commissaires-Priseurs.

Je suis, en attendant, votre tout dévoué,

CHATEAU-RENAUD,
52, rue Truffault.

---

### Dossier 25,295. — RAPPORT.

Le 28 octobre 1866.

Les renseignements suivants ont été recueillis sur le compte du sieur Château-Renaud, qui fait l'objet de la note du cabinet en date du 26 septembre dernier.

Le sieur Château-Renaud (Louis-Pierre), né à Paris en 1817, est marié, n'a pas d'enfant; il a des neveux à sa charge. Il demeure depuis quelques années rue Levert, n° 30 (Belleville). Précédemment, il restait chaussée Clignancourt, 46, et rue du Château, n° 3 (Montmartre).

Le dénommé, qui est fils d'un ancien boucher de Paris, a fait tous les métiers, il a été acteur au Théâtre-Lyrique du boulevard du Temple, où il a obtenu peu de succès.

Lorsque la révolution de février 1848 a éclaté, il joua un certain rôle politique, il fut attaché, on sait en quelle qualité, au cabinet de M. Marrast, alors maire de Paris. On le voyait chaque jour parcourant Paris à cheval, vêtu d'un uniforme de fantaisie, coiffé d'un chapeau de montagnard, orné de longues plumes rouges. Il portait des dépêches dans les diverses mairies de Paris, ce qui lui donnait souvent l'occasion de s'arrêter sur les places publiques pour haranguer le peuple.

Après l'élection présidentielle du 10 décembre, Château-Renaud fit partie de la brigade à cheval, qui faisait le service du bois de Boulogne, pour la sûreté du prince-président. Cette brigade ayant été dissoute, il continua, dit-on, à appartenir à l'administration en qualité d'indicateur.

Château-Renaud annonce partout qu'il appartient à la préfecture de police, il s'est fait passer pendant un temps comme inspecteur des résidences impériales; aujourd'hui il prétend que le cabinet de M. le préfet de police lui a confié une mission de confiance qui ne l'occupe que pendant trois mois de l'année, et qu'il reçoit pour cela des appointements de 3,000 francs par an.

Le langage que tient Château-Renaud a pour but d'obtenir la confiance de ses fournisseurs, et un grand nombre d'entre eux se sont laissé prendre à ses belles paroles; aussi se trouve-t-il aujourd'hui débiteur de quinze mille francs qu'il ne peut payer. Il y a quelques semaines, il a fait une assemblée de créanciers et leur a annoncé que la nature de son emploi ne permettait pas de mettre

opposition sur son traitement; que s'ils voulaient consentir à un arrangement, il leur offrait tant pour cent (nous n'avons pu contrôler le chiffre de ses offres), mais sa proposition n'a pas été acceptée.

Il a tenu pendant deux ans une petite boutique de jouets d'enfants, chaussée de Clignancourt, 46, établissement qu'il a été contraint d'abandonner.

Les renseignements les plus défavorables sont fournis sur le compte du sieur Château-Renaud.

Affectant des dehors d'homme du monde, il n'en est pas moins grossier dans son langage, ayant constamment la menace à la bouche, s'appuyant surtout sur sa soi-disant qualité d'agent de police ; il va même jusqu'aux voies de fait, ce qui a eu lieu peu de temps avant son départ de Montmartre.

Il a insulté et frappé le concierge de sa maison, et celui-ci a porté, entre les mains de M. Diet, commissaire du quartier de Clignancourt, une plainte qui a été transmise à M. le procureur impérial. Cette affaire n'a pas encore été appelée devant la police correctionnelle.

Le sieur Château-Renaud, bien que marié, passe pour un souteneur de filles publiques, et on a tout lieu de croire qu'il se fait donner de l'argent.

Quant à ses opinions politiques, il est assez difficile de les définir. On prétend qu'il est dévoué à celui qui le paie le plus cher.

Il y a identité entre le sieur Château-Renaud qui nous occupe et son homonyme qui a été condamné le 1er août 1851, par la cour d'appel de Paris, à six mois de prison pour séquestration de personnes.

On le trouve au 2e bureau de la 1re division comme ayant été arrêté le 18 février 1851 pour extorsion de signature, et poursuivi le 27 janvier 1863 pour cause non indiquée.

*Le sous-brigadier.*

THOMAS.

**Dossier 3,948.**

*A Monsieur le Préfet de police du département de la Seine.*

Monsieur le Préfet.

Virginie Mabire, veuve Courapied, qui a *déjà été employée* dans votre administration il y a environ trois ans, vient vous témoigner le désir d'en faire partie de nouveau; les services qu'elle a été à même de rendre à cette époque lui font espérer que vous voudrez bien accueillir sa demande. Elle est particulièrement connue de M. Hébert, chef de garnis, et de M. Tucolin, employé du 6e arrondissement. Il vous sera facile d'avoir sur elle tous les renseignements nécessaires dans vos bureaux.

Comptant sur votre désir d'obliger, Elle se dit, Monsieur le Préfet, avec le plus profond respect, votre dévouée servante,

Ve Courapied.

Rue du Faubourg-Saint-Denis, no 19.

Paris, le 25 février 1853.

---

**Dossier 4,579.** 45,504-86

Police municipale.

—

Service de M. Dumas.

Officier de paix.

Paris, le 12 avril 1867.

Le nommé Vincent, charbonnier et allumeur de gaz, rue Lafayette, 119, ne saurait en rien être utilisé par l'administration. Il ignore le premier mot de la politique et n'a ni relation, ni connaissance en quoi que ce soit qui le mette à même de rendre des services.

*Pour l'officier de paix.*

*L'Inspecteur général,*

A. Delamarre.

## Dossier 9861.

45504-108

POLICE MUNICIPALE.

—

SERVICE DE M. DUMAS.
Officier de paix.

Paris, 2 juillet 1867.

Le sieur Messiez, Philippe, 27 ans, né à Paris, a été libéré du service militaire le 1er janvier dernier et s'est établi coiffeur rue du Champ-de-Mars, 14. Sa clientèle promet de lui assurer des ressources assez belles, et il n'a entendu, en demandant à être utilisé, que trouver un moyen de les augmenter encore.

Il ne saurait en aucune façon rendre des services à l'administration.

*Pour l'officier de paix.*
*L'Inspecteur principal,*
DELUMAN.

---

45,504-18.

## Dossier 3,924.

CABINET, SERVICE DE L'OFFICIER
DE PAIX LAGRANGE.

*Le nommé Visseau ne pourrait rendre aucun service à l'administration.*

### RAPPORT.

Le nommé Visseau (Léonard), âgé de 35 ans, né à Paris, courtier d'assurance, marié, sans enfants, demeure depuis six mois chez son beau-frère, le sieur Enaudeau, rue de Meaux, 75, à la Villette; il a demeuré trois ans, précédemment, rue de Sébastopol, 8, venant de province.

Cet individu n'est autre chose qu'un viveur ; il ne s'est jamais occupé de politique, est sans relations, et ne pourrait rendre aucun service à l'administration.

*Pour l'officier de paix, l'inspecteur principal,*
DENIS.

---

**Dossier 11,845.**

*A Monsieur le Préfet de Police.*

Monsieur le Préfet,

La dame veuve Humbert, âgée de 54 ans, née demoiselle Lucine-Marguerite Devoille, à Magnivray, canton de Luxeuil (Haute-Saône), demeurant à Saint-Mandé, avenue Quilhou, n° 10, présentement domestique,

A l'honneur de s'adresser à votre haute bienveillance, à l'effet de *pouvoir être employée dans la police secrète.*

La soussignée n'ayant jamais démérité, apportera dans l'accomplissement des missions qui pourront lui être confiées tout le zèle et le dévouement voulus.

Dans l'espoir et l'attente d'une bienheureuse réponse, la soussignée a l'honneur, monsieur le Préfet, de vous présenter ses très-humbles et très-respectueuses salutations.

DEVOILLE, Lucine, veuve HUMBERT.

9 juillet 1870.

---

Dreux, le 1er août 1870.

*A Monsieur le Préfet de police, à Paris.*

Monsieur le Préfet,

Ancien militaire (classe 1851), au 69e de ligne, occupé aux travaux de chemins de fer, en qualité de chef de service et actuelle-

ment étudiant les avant-projets et projets définitifs de chemins de fer, je désirerais, si cela était possible, tout en faisant ce même service, obtenir de votre bienveillance de faire partie du *personnel de la police secrète.*

J'ai l'honneur de vous assurer, monsieur le Préfet, que je saurais remplir avec zèle, fidélité, etc., un dévouement à toute épreuve, la mission que vous voudrez bien me confier.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

E. FAVÉ.

Conducteur de travaux, à Dreux. (Eure-et-Loir.)

---

45,504-349. **Dossier 25,467.**

CABINET
DU
PRÉFET DE POLICE.

**Service de M. le Commissaire spécial de police Lagrange.**

—

Sommaire : *Ovide-Alfred Flamand, ne peut* être utilisé.

RAPPORT.

Le 9 décembre 1869.

Flamand, Ovide-Alfred, âgé de 36 ans, né à Collioure (Seine-et-Marne), le 13 novembre 1833, demeurant rue de l'Impératrice, 15, à Montmartre, est contre-maître aux ateliers Godillot (chaussures), rue Rochechouart, 61. Il ne connaît rien en politique et ne peut être utilisé dans notre service.

*L'Officier de paix,*

DEREST.

45,504-389. **Dossier 13,444.**

PRÉFECTURE DE POLICE.

—

POLICE MUNICIPALE.
SERVICE DE M. FONTAINE,
officier de paix.

—

## RAPPORT.

Paris, le 3 août 1870.

*Le sieur Regnard, Louis-Hyppolite,* ouvrier couvreur zingueur, qui fait le sujet de la ci-jointe, est âgé de 32 ans, né à Paris et demeure depuis trois mois, passage Gustave Lepeu, 28, rue des Boulets, 92, au loyer annuel de 210 francs.

Précédemment il demeurait impasse Plichon, rue du Chemin-Vert, 131.

Il est marié et père de trois jeunes enfants.

Il est fils d'un entrepreneur assez riche, dit-on.

Le sieur Regnard a loué pour vingt ans, impasse Plichon, un terrain sur lequel il a construit une petite maison qui lui rapporte annuellement 700 francs.

Il est membre de plusieurs sociétés ouvrières et il est par suite en relations avec un assez grand nombre de républicains.

Il est presque toujours invité par lettre aux réunions privées qui ont lieu dans les 12e et 20e arrondissements.

On n'a recueilli sur son compte que de bons renseignements et il pourrait peut-être rendre quelques services à l'administration.

*L'officier de paix,*

FONTAINE.

**Dossier 45,504.**

*A Monsieur le Préfet de police.*

Monsieur le Préfet,

Dans les circonstances difficiles, il est, je crois, du devoir de tout citoyen d'éclairer l'autorité sur la marche de l'opinion publique.

Depuis le 14 avril, j'ai quitté Paris avec un passeport de secours de route, délivré le 13 courant à votre préfecture, nº 1,054, registre nº 5, en destination à Viviers (Ardèche), où j'espère obtenir du travail, aux usines de MM. de Lafarge.

Je viens donc, monsieur le Préfet, de parcourir une longue route à pied. — Les campagnes ne sont pas contentes.

Il faut, pour le paysan, savoir lui répondre *par des chiffres, il ne connaît que les chiffres.*

Jusqu'ici à la veille d'élections on fait tout le contraire.

L'opposition par ses quelques circulaires bien précises, par un calcul très-simple, a fait plus de chemin que vous ne le supposez.

Si j'avais eu mandat, j'aurais déjà depuis plusieurs jours adressé des rapports, qui peut-être auraient eu quelque utilité ; et ce n'est que la veille d'arriver à ma destination, que je cède au devoir de reconnaissance vis-à-vis votre administration en lui disant franchement que la police des départements n'est pas à la hauteur de sa mission actuelle.

Veuillez agréer, monsieur le Préfet, l'assurance du dévouement de votre dévoué serviteur.

Charles-Ernest Fouet.

Se rendant aux usines de MM. de Lafarge
par Viviers (Ardèche).

10,865
SERVICE ACTIF
des
GARNIS.
—

45,504. — 357.

**Police municipale.**

Le 18 juin 1870.

(*Traduction d'une lettre écrite en langue anglaise.*)

Bridge Road,

Marlbrough Road,

Street John's Road. — Londres, le 16 juin 1870.

*A Monsieur le Préfet de police, à Paris.*

Monsieur,

J'ai entendu dire qu'en France le gouvernement employait des femmes comme espions ou agents de police ; je désirerais avoir un emploi de ce genre.

Je suis « lady » de naissance, âgée de vingt-trois ans, et j'ai reçu une bonne éducation anglaise ; je n'ai pas d'amis ni aucune relation qui me forcent à être discrète. Si l'on m'emploie, je ne reculerai devant aucune difficulté afin de me procurer une position qui me permette de vivre. Malheureusement, je ne parle que l'anglais ; mais, comme j'ai l'intelligence prompte, je pourrais facilement m'instruire sous d'autres rapports.

Dans l'espoir de recevoir une réponse favorable,

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. Frankibannon.

Pour traduction véritable,

*L'officier de paix.*

**15676** **45,504 — 371**

*A Sa Majesté l'Impératrice des Français.*

Génisson, Casimir-Auguste, âgé de 27 ans, célibataire, ci-devant principal clerc d'avoué à Nogent-sur-Seine, actuellement domicilié à Paris, avenue d'Italie, 44.

Madame,

Le soussigné a l'honneur de porter à votre appréciation le genre de services rendus par lui.

Dans le cours de l'année 1865, le soussigné découvrit un homme qui faisait partie d'une société de conspirateurs : après avoir pris tous les renseignements sur cette affaire, il s'empressa de *demander* une audience au préfet de son département pour le mettre au courant de ce qui se passait ; et le 25 novembre de la même année, le soussigné rendait compte à son préfet de tout ce qu'il avait appris.

En 1869, le soussigné se faisait encore remarquer pour l'élection de M. Argence, maire de la ville de Troyes ; dès le commencement de cette année, il commençait dans les campagnes les visites domiciliaires dans le but de recommander ce candidat.

Lorsque vint le mois de mai, il était sur le terrain brûlant ; il fallait quand même combattre ; il voyait, cinq jours avant les élections, ses ennemis se dresser contre lui avec plus de force que jamais ; il luttait quand même aussi ; arrivé au dernier jour (22 mai 1869), ses ennemis avaient placé un homme qui devait se rencontrer avec le soussigné et frapper celui-ci sans pitié ; mais, grâce à Dieu, l'un de ses amis l'ayant su, s'est empressé de lui faire connaître les plans que ses ennemis avaient tiré contre lui.

Les mêmes personnes ont toujours conservé contre le soussigné une antipathie de plus en plus grande, à un tel point qu'il fut obligé de quitter son pays. Aujourd'hui, le soussigné a, comme il

l'a toujours eu, le plus grand désir de rendre service à son pays, et, ne pouvant le servir par les armes, comme il le désirerait, car la blessure qu'il a eue au pied droit l'en empêche, bien qu'il n'en souffre pas et qu'il marche autant qu'on peut marcher ; il ne crain- ni danger ni fatigue ; c'est pourquoi, Madame, il ose prendre la liberté de vous adresser cette demande respectueuse pour vous supplier de vouloir bien lui faire obtenir l'emploi d'agent secret (police secrète); son zèle et sa probité répondent de lui pour mériter la confiance de ses chefs.

Dans l'espoir que SA MAJESTÉ voudra bien faire droit à sa supplique,

Il est avec un profond respect,

Madame,

Votre très-humble serviteur et fidèle sujet.

A. Génisson.

Paris, 15 août 1870.

---

45,504

CABINET DE L'EMPEREUR.

Arrivée le 24 août 1870.

*A Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français.*

Majesté,

Joseph Gerbault, ancien soldat de la réserve, sabotier, demeurant à Saint-Denis-de-Jouzet, canton d'Aigurande (Indre), a l'honneur de se recommander à vous.

Les dévouements, SIRE, sont de tous les temps. Et toujours ils viennent du peuple ! et non des grands !

J'ai demandé à Son Excellence le préfet de police, une place dans la police secrète, soit à Paris, soit ailleurs.

Cette demande était signée par monsieur le maire de Saint-Denis-de-Jouzet, qui déclarait que j'étais de bonne vie et mœurs.

Son Excellence m'a fait l'honneur de me répondre, par l'intermédiaire de monsieur le maire, que j'étais trop âgé. — J'ai 37 ans.

37 ans ! Est-ce un âge qui empêche de vous servir ?

A l'intérieur comme à l'extérieur, à cet âge on est utile.

Et moi, cette pensée de rendre compte à vous, à votre gouvernement,

m'est venue depuis longtemps ! surtout quand ;

je vois ceux qui devraient être à vos genoux — pour toutes les grandes choses que vous avez faites

OUBLIENT !

J'ai l'honneur de me mettre entièrement

A VOTRE DISPOSITION.

Obéissance passive !

J'ai 3 enfants, le 4e vient de naître.

Puissiez-vous m'accorder ma demande, et me faire placer dans une administration de police quelconque ;

dans mon pays plutôt qu'ailleurs, je le connais mieux.

Avec le plus profond respect, le plus entier dévouement,

J'ai l'honneur d'être,

Sire,

Votre sujet. — Un des plus obéissants.

GERBAULT.

Saint-Denis-de-Jouzet, 23 août 1867.

(*Jour tristement mémorable.*)

---

Enfoncé Boquillon ! Mon Dieu, oui, *degoté* tout simplement.

Voici le citoyen Gille qui lui *dame le pion* :

Du 7 décembre 1868.

*A Sa Majesté l'Empereur des Français.*

C'est au pieds de SA MAJESTÉ que Gille, Jean-Baptiste-Félix vient exposer qu'ayant depuis longtemps des *intentions posées* et *muries* de se rendre utile à SA MAJESTÉ, n'ayant pu jusqu'à ce jour faire que des démonstrations publiques dont je donne quelque fracmans à la suite.

J'ose espérer, SIRE, que vous entendrez favorablement l'exposé de la position et les intentions de votre plus respectueux sujet et dévoué serviteur qui aspire après une réponse qui *m'adopterait comme serviteur dans la police du gouvernement* DE SA MAJESTÉ, selon mes pouvoirs facultatifs.

Voici, Sire, un léger exposé de ma vie jusqu'à ce jour, dont la connaissance est indispensable à mon admission, après une enquête...

Je suis né en 1829, le 15 mars, en la commune de Villers-les-Mangiennes, département de la Meuse. Mon père, cultivateur, m'élevait dans cette profession après avoir fait de faible sacrifice pour mon instruction à l'école primaire de la commune (*le présent poura laisser une idé de mon instruction qui peut être renfermé dans une sphère étroite, mais naturelle*). Après ma courte instruction je travaillais avec mon laborieux père, mais je prenais ma nourriture chez mon viel oncle, Gille Nicolas, sous-lieutant au 7e cuirassier, qui imprima dans mon cœur un amitié et un patriotisme NAPOLÉONIEN, y faisant tomber un étincelle chevaleresque qui s'enflamerait au premier doute de compromission ou de danger dans lequel se trouverait SA MAJESTÉ ou sa MAJESTUEUSE famille.

An 1848, j'étais auprès du lit de mon vieil oncle, accablé tant par le grand âge que par ses blessures, parfois je lui donnais connaissance des évènements, lui donnant la lecture du journal : « *Va*

*mon fils*, Napoléon *laisse des neveux dignes de lui succéder*, et avant peu la France leur sera ouverte.

Cette fois son cœur bondissait et la joie lui donnait des forces. Enfin l'élection du prince se fi, et il y assista avec une éclatante joie. Quelques jours après il succomba heureux, me faisant promettre de me rendre utile à la prospérité du Prince en m'en déclarans partisan dévoué. Je contractais un engagement avec un marchand forain qui *exploitait* plusieurs départements de la France, heureux d'avoir obtenu le consentement de mes parents, malgré les réfextions que je surmontais, leur faisant connaître mes intentions au sujet de la promesse que j'avais faite à mon vieux protecteur.

Je voyageai jusqu'au 1852. A cette époque, mon père qui rivalise de dévouement avec moi pour SA MAJESTÉ, avait été nommé maire de la commune pendant que je prêchais le bonheur que recevait les Français dans un lointain pays.

Alors je rentrai sous le toid paternel, où je vivai jusqu'au 1856. Croyant avoir remplie les devoirs de la tâche qui m'était imposés, à cette date je contractai mariage, duquel il nous est né un fils, le 29 juin 1866, qui fut le sujet d'une joie pour moi et mon père qui vint la partager dans une petite fête.

Mon père me disait : Je serais heureux mon fils si cette fête était au jour que nous avons fêté la naissance du prince.

J'aurais été, de SA MAJESTÉ son répondant dans le batême, mais néanmoins il aura toujour quelques priviléges, attendu qu'il est né la même année, etc., etc.

Enfin, SIRE, je continuai jusqu'à ce jour mes travaux agricoles dont le fruit est suffisant à une vie honnête et modeste de ma famille qui se compose de quatre membres qui font le bonheur d'un couple unie avec des enfants qui jouissent des prodigalités de la nature.

C'est donc SIRE, à une inspiration mistérieuse que je répond en vous adressant cette cupplique, qui *prend* chaque jour plus

*d'intensité* et me *fait sentir que je dois remplir un rôle indispensable dans la police du gouvernement de* SA MAJESTÉ, l'EMPEREUR, pour sa sûreté personnelle.

C'est en votre bonté paternel que le laborieux cultivateur vient exposer l'éta, et le besoin qu'il éprouve de sutiliser comme le plus humble serviteur afin que le fruit de ses services puisse seulement suffire à l'instruction de ses enfant qu'il dévoue à SA MAJESTÉ l'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Ce n'est point, Sire, une aventureuse demande, c'est simplement l'œuvre réfléchi de l'homme de 40 ans qui adressait cette même demande à SA MAJESTÉ et qui lui fut renvoyée pour être rectifié en conformité des règles établies renvoyée le 21 novembre 1868.

Je suis, SIRE, de VOTRE MAJESTÉ, le très humbre et très dévoué serviteur et respectueux sujet.

J. GILLE.

---

Voici deux pièces trouvées à l'ex-préfecture de police et que le lecteur trouvera sans doute, comme nous, pleines de saveur.

Ce sont :

1° Une lettre du sieur Greffe, au préfet de police Gresson, datée du 23 novembre 1870, pour se plaindre d'avoir été dénoncé comme mouchard par Raoul Rigault, alors rédacteur de la *Patrie en danger*.

2° Un rapport du même Greffe, daté du 13 mai 1858 et qui établit suffisamment ladite mourchardise.

Nous laissons à ces deux pièces leur orthographe spéciale :

---

**Dossier 7,388.**

Service Lagrange.

13 mai 57.

Monsieur gai un peti rapor a vous faire sur le nomé Masselin

écrivain, encien détenu politique demeurant ru Saint-Laurent n°10 ou 12 celuici il di socupé constament de faire de la politique il me disés quil ce vengeres sous peut des mauvais traitement con lui ha fait endure dans sa déportations il ne veut occupé personnes pour ça vengence car il na confiance qua lui méme.

Monsieur, lieze socupe constamant de politique il fait maintenant de la politique sur un livre intitulé fables de Pierre Lachambaudie celivres parles beaucou contre le gouvernement gai vus diféren geunesgen qu'il vené cher lui pour sinstruir sur la démaucrasie.

Ce livres lùi ha etés done par Lavié limonadier fobourg Saint-Antoine n° 87 il paraitiré ont avoir distribuhai pas mal lui ont étes envoyes diton par Pierre Lachambaudie lieze me di quil socupe constament de politique avec plusieur de cest cliant.

Pour tronpé la police le benquet de Bicette est ficcé diton à la fin du moi de mai.

Gai l'honneur de vous saluet ainsi que votre dames est votre fils.

Greffe.
Rue de Charonne, 111.

---

66,707-7. — *Dossier du cabinet du préfet de police.*

Paris, le 28 novembre 1870.

A Monsieur le prefets de polisce,

Monsieur sur linfame denonciations du sieur Rigault a mon egart ; vouliez je vous prie avoir lemables obligence de me dire ci reelement il yi aurais quelque chose qui soi falsifié a mon non, dans vos bureau qui prouverai que geais étai l'enploiyé du gouvernement déchu votre reponce Monsieur pouré termine les infâme calomni lencé comtre moi par un dénonciateur publique Rahoule

Rigault : Je comte Monsieur sur votre émables obligence et aten de vous une réponce.

En cette espoir recevai Monsieur mes sincers salutations.

GREFFE.
Rue Keller, nº 25.

---

Prenai ma siniature Monsieur pour la confenté avec cel que geaurais fait diton à la préfecture et na jamais us d'autre nom que

Celui-ci — GREFFE.

---

La suite paraîtra dans le nº 12 des *Papiers secrets*.

# LES PAPIERS SECRETS

DU

# GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

(*Suite*) (1).



Nous faisons précéder dans ce numéro les documents de la Défense nationale des lignes suivantes dues à la plume du Président de la commission d'enquête, le citoyen Casimir Bouis.

---

La France sait maintenant, par une douloureuse expérience de huit mois, où voulait la conduire et où l'a conduite le gouvernement du 4 septembre.

Les événements ont appris aux esprits les plus aveugles, les plus prévenus, comme les plus impartiaux, la valeur des hommes qui, après avoir juré de défendre

---

(1) Voir le nº 9 et 10 des Papiers Secrets du Second Empire.

Paris, l'ont livré à l'étranger et le bombardent en ce moment, pour conserver les derniers restes d'un pouvoir qui aura été si fatal au pays.

La lumière est faite aujourd'hui.

Il y avait nécessité, cependant, dans l'intérêt de l'histoire, de réunir et de classer les divers papiers et documents relatifs à ces hommes et aux actes de leur gouvernement.

Il y avait nécessité, pour l'honneur de la nation, pour le respect de la vérité et de la morale publique, de montrer au peuple et à la France tout entière, séparée de la capitale par un nouveau blocus, que le gouvernement de la défense nationale a manqué à la mission qu'il avait usurpée et qu'il a sacrifié la gloire et le salut de la nation à des considérations mesquines ou inavouables.

C'est pour cela que la Commune de Paris a choisi une commission d'enquête, chargée de publier ce travail.

Il ne pouvait y avoir de réponse plus opportune à faire aux bombardeurs.

Pour la Commission d'enquête :

*Le Président,*

Casimir Bouis.

Paris, 2 mai 1871.

I

TÉLÉGRAMME.

Pour Paris. — De Paris G. N., N. 3906.

—

Dépôt le 22 janvier à 3 h. 25 m. du matin.

**Commandant supérieur à Commandants des secteurs.**

Tout annonce pour demain, dès le matin, une journée grave. Ayez vos hommes prêts de bonne heure, le plus tôt possible, et tenes-les à notre disposition.

---

II

TÉLÉGRAMME.

Pour Paris. — De Gouverneur, N. 424.

—

Dépôt le 22 janvier à 3 h. 27 m. du matin.

**Gouverneur au Préfet de police.**

Reçu vos dépêches. Nos précautions sont prises.

---

III

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

N. 963. — Exp. 8 h. 40 m.

Paris, 22 janvier 1871, 7 h. 40 m. du matin.

**Le général Vinoy au général Blanchard.**

Donnez immédiatement l'ordre aux trois bataillons du Finistère de rentrer dans Paris. Un bataillon s'arrêtera avenue d'Italie à hauteur du secteur, les deux autres iront s'établir dans les bâti-

ments neufs de l'Hôtel-Dieu. Ces trois bataillons seront remplacés à la division Maudhuy par trois bataillons de la brigade Martenot. Un officier d'état-major du général Maudhuy accompagnera les bataillons, et viendra rendre compte du mouvement dès qu'il sera terminé.

---

## IV

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

N. 966. — Exp. 9 h. du matin.

---

Paris, 22 janvier 1871. — 8 h. 15 m. du matin.

**Gouverneur au général d'Exéa. — Lilas,**

Fermentation très-grande. Faites venir aux Lilas la petite partie de troupes que vous pouvez avoir de disponible, avec une ou deux batteries d'artillerie pour prendre à revers Belleville, s'il y a lieu. Mettez-vous en communication immédiate avec le général Callier, commandant le 2e secteur.

---

## V

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

N 964. — Expédiée 8 h. 48 m. du matin.

---

**Le général Vinoy au général Courty. — Quai Impérial, 42**

(Puteaux).

Faites prendre immédiatement les armes à votre division, et rentrez à Paris avec votre artillerie et votre division. Vous vous établirez aux Champs-Élysées, aux environs du palais de l'Industrie, et vous y attendrez des ordres. Envoyez-moi un officier pour me prévenir, aussitôt que le mouvement sera terminé.

## VI

GARDE RÉPUBLICAINE.

**Extrait du Rapport général du 21 au 22 janvier 1871,**
*Événements.*

La garde républicaine, infanterie et cavalerie, a été tenue sous les armes de 11 heures du soir à 1 heure du matin, et de 2 1/2 heures à 5 1/2 heures dans les casernes, prête à marcher à la première réquisition de M. le préfet de police. Depuis 5 1/2 heures du matin, une compagnie de piquet par caserne est restée sous les armes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Nota.* — Il existe de forts piquets dans les casernes, prêts à marcher. De plus, les postes d'infanterie ont tous été doublés.

Paris, 22 janvier 1871.

Le colonel commandant la garde républicaine,

*A M. le Préfet de police.* *(Signature du colonel).*

---

## VII

POLICE MUNICIPALE.

Service de M. Bressaud, officier de paix. — Cabinet. — 1er bureau.
Surveillance générale.

—

Paris, 22 janvier 1871. — 1 h. 40 m.

**Rapport.**

La tentative faite par les gardes nationaux pour s'emparer de l'Hôtel de ville, paraît, quant à présent, avoir échoué.

Après l'incident dont j'ai rendu compte, des *gardes mobiles ont paru aux fenêtres du palais, braquant leurs fusils sur la place.* Aussitôt, gardes nationaux et curieux se sont enfuis de tous les côtés.

La place est à peu près vide, mais les rues voisines sont encombrées.

Vu : (un simple parafe). L'officier de paix :

---

# VIII

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. — N. 992.

Hôtel de ville, 22 janvier 1871. — 1 h. 55 m. soir.

**Gambon à Jules Ferry.**

Il y a une tentative de surprise. Elle a échoué. Les portes sont fermées. Les mobiles occupent les issues. Chaudey reçoit en ce moment une députation conduite par Tony Révillon. *Je crois que la vue de nos préparatifs a impressionné les délégués.* La place est à peu près vide. On s'est réfugié dans les rues avoisinantes. *J'ai défendu qu'un seul mobile se montrât.* Reste devant la grille environ 300 personnes armées ou non armées. Un bataillon, après avoir parcouru la place, s'est massé du côté de l'Hôtel de ville. On m'a assuré que Flourens était là ; je vais faire vérifier.

---

# IX

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. — N. 999.

Police, le 22 janvier 1871. — 2 h. 15 soir.

**Préfet de police au Ministre de l'intérieur et à Gouverneur.**

Agitation continue à l'Hôtel de ville. Des hommes armés rue de Rivoli. *Rien de sérieux, mais ne pas laisser grandir l'émeute organisée par des insensés.* On battrait la générale aux Batignolles, avec l'adjoint Malon pour directeur du mouvement.

## X

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, le 22 janvier 1871. — 3 h. 20 m. soir.
(Accusé de réception.)

**Général Vinoy à général Malroy. — Place Vendôme.**

Dirigez de suite deux bataillons de gendarmerie sur la place du Carrousel.

Des bataillons de garde nationale sont envoyés sur le même point. Vous prendrez le commandement de ces troupes et vous les diviserez en trois colonnes qui se dirigeront sur la place de l'Hôtel de ville par la rue de Rivoli, les quais et l'avenue Victoria. Accusez réception.

## XI

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Police, 22 janvier 1871, 2 h. 27 m. soir

**Préfet de police à Intérieur, Gouverneur général de la Garde nationale.**

Les groupes de la place de l'Hôtel de ville armés, toujours menaçants et criards. *Il ne faut pas attendre les renforts qu'ils espèrent et qu'on cherche.*

## XII

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

État-major Vinoy. — 2 h. 28 m. soir. N. 6262-3. — Porte Maillot, 5e secteur. — N. 2443. — *Urgence extrême.*

Porte Maillot, état-major Vinoy, 22 janvier. — 2 h. 25 m. du soir.

**Général Vinoy à général Courty. — Porte Maillot.**

Entrez à Paris avec votre division et votre artillerie et dirigez-vous sur la place de la Concorde, où vous recevrez des ordres.

Faites vite.

## XIII

État-major Vincy. — N. 6263-3. — 2 h. 37 m.
*Urgence extrême.*

—

**Général Vinoy à général Bertin. — Rue Louis-le-Grand.**

Faites monter à cheval la gendarmerie et la garde républicaine, et rendez-vous avec cette cavalerie sur la place de la Concorde, où vous attendrez des ordres.

---

## XIV

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. — N. 1006.

—

Hôtel de Ville, le 22 janvier 1871. — 2 h. 50 m. du soir.

**Gambon à Jules Ferry.**

Robinet arrive et me dit que vous ne prenez pas la manifestation au sérieux.

Il y a beaucoup de monde et très-hostile.

Une seconde députation, reçue par Chaudey, sort et harangue la foule. Un groupe de 3,000 personnes compactes est au milieu de la place. C'est beaucoup plus sérieux que vous ne croyez.

*Chaudey consent à rester là; mais prenez des mesures le plus tôt possible, pour balayer la place.*

*Je vous transmets, du reste, l'avis de Chaudey.*

---

## XV

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. — N. 1008.

—

Hôtel de ville, le 22 janvier 1871. — 2 h. 57 m. du soir.

**Gambon à Jules Ferry.**

Une compagnie de marche du 207e bataillon se range devant la

porte en criant : Vive la Commune! Ils... — Coups de fusil sur la place, j'interromps dépêche.

*On tire sur la foule, sur la place.*

Ils.., grand guidon rouge, et sont acclamés par les individus bruyants de la foule.

Le feu continue.

---

## XVI

Pour Paris de Paris. — N. 4101.

Dépôt le 22 janvier 1871, à 4 h. 52 m. du soir.

**Maire de Paris aux Commandants des neuf secteurs.**

Quelques gardes nationaux factieux appartenant au 101e de marche ont tenté de prendre l'Hôtel de ville. Ils ont tiré sur les officiers de service et blessé grièvement un adjudant-major de la garde mobile. La troupe a riposté.

*L'Hôtel de ville a été fusillé des fenêtres des maisons qui lui font face, de l'autre côté de la place, et qui étaient d'avance occupées.* On a *lancé sur nous des bombes* et *tiré des balles explosibles.*

L'agression a été la plus lâche et la plus odieuse. D'abord, au début, puisqu'on a tiré plus de cent coups de fusil sur le colonel et ses officiers, au moment où ils congédiaient une députation admise un instant avant dans l'Hôtel de ville. Non moins lâche ensuite, quand, après la première décharge, la place étant vidée, et le feu ayant cessé de notre part, nous fûmes canardés des fenêtres en face.

Dites bien ces choses aux gardes nationaux, et tenez-moi au courant.

Ici tout est rentré dans l'ordre. La garde républicaine et la garde nationale occupent la place et les abords.

## XVII

L'Hôtel de ville a été fusillé des fenêtres des maisons qui lui font face, de l'autre côté de la place, et qui étaient d'avance occupées!

Ces maisons, qui font face à l'Hôtel de ville, étaient en effet occupées d'avance.

L'enquête suivante va nous dire par qui.

---

**Sédition du 22 janvier 1871.**

*Audition des témoins des faits relatifs à ce mouvement.*

Analyse sur l'enquête faite par M. Bellanger, commissaire de police des délégations judiciaires.

— CALMELS (Édouard), représentant de commerce, chez son père, avocat, quai de Gesvres, n° 2 :

« Il était chez lui pendant l'insurrection. Des balles ont été tirées sur les fenêtres... Aucun insurgé n'était monté dans les maisons. »

— Dame GRIMAL, concierge, quai de Gesvres, n° 2 :

« On n'a pas tiré de la maison... Un individu, un insurgé, a voulu y entrer. Elle s'y est refusée. »

— Madame CHAMBERTIER, concierge, avenue Victoria, n° 2 :

« On n'est pas entré dans la maison, DONT LES ÉTAGES SUPÉRIEURS ÉTAIENT GARDÉS PAR DES MOBILES. »

---

## XVIII

Maintenant la note de la fin.

N. 113700. — *Note.*

Un de mes officiers de la caserne Lobau m'apprend que M. le

général Vinoy vient de former une cour martiale, à l'Hôtel de ville, chargée de statuer sur le sort des prisonniers faits pendant la dernière émeute.

N'y aurait-il pas lieu de déférer à ladite cour martiale les prisonniers actuellement en dépôt à la Conciergerie?

(*Signature du colonel.*)

En marge de cette note, et en surcharge, on lit : « Écrit au colonel. M. le préfet est d'avis de traduire les insurgés pris les armes à la main. »

---

# TABLE DES MATIÈRES.

# LES COURTISANES

DU

# SECOND EMPIRE.

DEUXIÈME PARTIE

# CES DAMES DE L'ENTOURAGE.

# LA DUCHESSE ÉGLÉ,

BEAU VOLUME IN-OCTAVO DE 128 PAGES.

**Prix : 2 francs.**

ÉDITION DE LUXE.

SOMMAIRE :

**Au lecteur.**

LA GRAINE DE COCODETTE. — Sa culture. — Terrains propices. — Engrais et arrosages. — Sa flore. — Sujet primé. — La cueillette. — Dans le tas. — LES COMMANDEMENTS DE LA COCODETTE. — LA BELLE ÉGLÉ. — Sa famille. — Son éducateur, — L'accroc. — ON DEMANDE UN GÉRANT RESPONSABLE. — L'auguste médecin. — L'emplâtre social. — DIGNE DU CHOIX.. — SON EXCELLENCE MONSIEUR CHOSE. — Triple dignité. — Ministre, sénateur et cornard. — Emplois honorifiques. — LA SOUCHE ET LA GREFFE. — LES FAVORITES DE LA SOUVERAINE. — MORNY. — Sa naissance. — Papa. — RÉCOMPENSE HONNÊTE A QUI RAPPORTERA AU DOMICILE CONJUGAL LA FEMME D'UN MINISTRE IMPÉRIAL RÉPONDANT AU NOM D'ÉGLÉ. — Réponse de Pélissier. — « Sous le secrétaire. » — Fuite des tourtereaux. — Scandale imminent.— PARTANT POUR LA SYRIE. — Fureur impériale. — Piétri sauve la situation avec les pompiers. — Mort de Benjamin. — Ses successeurs. — LE DESCENDANT DU CID. — Exploits nocturnes. — L'amour capitonné. — Madame Barbe-bleue. — Deuil du mari. — Le revenez-y de *monsieur-la-Duchesse*. — Consolation héroïque. — Bévue de mouchards. — APRÈS LA DÉBACLE. — Monsieur, madame et bébé. — Le « pour acquit » de la France.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS.



LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

ÉDITION DE BIBLIOTHÈQUE



## N° 1 (HUITIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice. — Les maîtresses de Bonaparte. — Le roman impé rial. — La fortune impériale. — Ce que coûtaient les Bonapartes Les parents pauvres.— Le prix d'un baptême. — L'affaire Jecker — Les vendus. — L'empire et la presse. — Le cabinet noir. — Les prémices du coup d'Etat. — Napoléon IV. — Les complots. — L'affaire Sandon. — Le ministère Ollivier-Duvernois. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 2 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Au public. — Lettre de la reine de Hollande. — L'empire et la presse. — Les décorations. — Les fastes impériaux. — L'empire et l'église. — Le traité Benedetti. — Le cabinet noir. — L'incident Hohenzollern. — Le plébiscite. — La guerre. — Les préfets. — Les mystères de la flotte. — Le 15 août en province. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 3 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice au Caire. — La politique impériale. — Annexion de la Belgique. — Les influences occultes. — La censure. — La noblesse impériale. — La campagne de 1870. — Les mystères de l'intendance. — Les familiers des Tuileries. — Coût de la famille impériale. — La bourse des amis. — Pot de vin égyptien. — Curieuses dépêches. — Notes diplomatiques. — Le mot de la fin, etc., etc.

## N° 4 (CINQUIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Avis important. — Le Gouvernement impérial faux monnayeur. — Le Mexique. — Les complices de Napoléon III. — Lettre de Mme Lafarge. — Ce que coûtaient les Bonapartes (*suite*). — L'empire et la presse (*suite*). — Les fortifications de Paris jugées par le général Totleben. — Le haut clergé. — Occupation de Rome. — L'Encyclique. — Les points noirs. — La mort de Charras, etc., etc.

---

## N° 5 (QUATRIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Avis au lecteur. — Rapport de M. Lavertujon au Ministre de l'Intérieur. — Lettres patentes du Conseil de régence. — Mac-Mahon général en chef. — Fonds particuliers de Napoléon III. — Les décavés du Sénat. — Le cabinet noir (*suite*). — Les fonds secrets. — L'incident Cavaignac. — Baroche fils justifié par Baroche père. — Le favori de l'empereur Alexandre. — Les valets de lettres. — La magistrature courtisane. — Curieuses dépêches, etc., etc.

---

## N° 6 (QUATRIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE.

**Sommaire.**

Au public. — Autographe de l'Impératrice. — Les préfets de la République. — Les intrigues de Napoléon III. — Bismark et Prim. — Notes diplomatiques (*suite*). — Les élections. — La noblesse impériale (*suite*). — Les décorations du prince impérial. — Lettres adressées à l'Empereur au sujet de *la Vie de César*. — Les proscriptions de décembre. — Rapports plébiscitaires. — La police secrète (*suite*). — Curieuse dénonciation. — Les solliciteurs. — Les zélés. — Le désordre impérial.

---

## N° 7 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries. — Notes diplomatiques : La question des frontières. — La Vénétie. — Le tripot Pereire. — Garibaldi. — Bazaine au Mexique. — Le Crédit mobilier. — Un préfet modèle. — Encore Pierre Bonaparte. — Les massacres de la Ricamarie. — Les serviteurs prudents. — La noblesse aux genoux de Napoléon. — L'espionnage au Corps législatif. — Les escrocs décorés. — La magistrature. — L'empereur journaliste. — Un pauvre homme !

Prix : 1 franc

## Nº 8 (TROISIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Les fonds secrets. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel. — Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Les influences occultes (*suite*). — Lettre du Prince Napoléon à la Reine de Hollande. — La bourse des amis (*suite*). — Les fanatiques. — Les généraux de cour. — Les protégés du Palais-royal. — Les affaires de Rome. — Le livre jaune. — La guerre d'Italie. — Ham. — Rectification inattendue.

## Nº 9 (TROISIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Lettre de l'impératrice Joséphine au citoyen Botot, secrétaire de Barras. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel (*suite*). Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Napoléon III musicien. — La Montijo proxénète. — Walewski et Garibaldi. — Rectification. — Le Gouvernement de la Défense nationale.

## Nº 10 (DEUXIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Préface.—Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). —La France selon M. Magne. — L'encens des petits. —Lettres de MM. E. Augier, Quentin Bauchard, Beulé, Doucet, Octave Feuillet, Arsène Houssaye, Ponsard, St-René, Taillandier, etc., etc. — Papiers secrets du Gouvernement de la Défense nationale. — Pendant que le peuple mourait de faim. — Gambetta à table. — Un excentrique. —Le dossier de la police impériale.— Liste des agents secrets.

**Prix : 1 franc.**

---

L'HOMME

# DE METZ

par Albert ALEXANDRE

7e ÉDITION.

L'AGONIE DE LA COMMUNE

# PARIS EN FEU

DEUXIÈME ÉDITION.

SOMMAIRE :

**ORDRE AUTOGRAPHE POUR L'INCENDIE DE LA VILLE**

LA DÉSILLUSION. — ET LES PRUSSIENS? — POURQUOI PAS? — L'ESPOIR DES TRANSACTIONS. — RECRUES COSMOPOLITES.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA PREMIÈRE HEURE. — ILS SONT LA! — LA MUETTE. — RÉCIT D'UN NEUTRE. — LA SALADE DU GÉNÉRAL. — LA DÉCHIRURE DU SAC.

LE COPIE DE LETTRES DE JOURDE. — LA TRAHISON ÉPIDÉMIQUE. — GÉNÉRAUX A VENDRE. — LE CHANT DU CYGNE. — LE GÊNEUR HONNÊTE.

SUPRÊME RESSOURCE. — PARIS EN FEU!

A BON ENTENDEUR, SALUT.

L'IDÉAL DES COMMUNEUX : FEU PARTOUT! — LA SUCCESSION DE PARIS.

BRUXELLES OU BERLIN. — LE SECOND RISQUONS-TOUT.

SUR LES BRASIERS FUMANTS. — BILAN DES RUINES. — LES MERVEILLES DE PARIS. CE QU'IL EN RESTE. — LA VENGEANCE DU SERRURIER.

ORGIE DE DESTRUCTION.

AUTRES RUINES. — LES VICTIMES. — UN ÉCHAPPÉ DE LA ROQUETTE.

LE VRAI BOURREAU DE CHAUDEY. — CHATIMENTS.

ÉCHOUER AU PORT! — LES HÉROS DÉGUISÉS. — LES FUSILLÉS. — LES BALLONS SAUVEURS. — CE QUE COUTE UNE RÉVOLUTION. — PRÉDICTIONS.

---

L'ARMÉE ET NAPOLÉON III

# PROTESTATIONS

DES

## OFFICIERS FRANÇAIS

CONTRE

## LA RESTAURATION BONAPARTISTE

PRIX : Fr. 1-50.

# PARIS
## PENDANT LE SIÉGE

PAR

ÉDOUARD CADOL,

**Auteur des INUTILES,**

AIDE-MÉDECIN A L'INTERNATIONALE ET ARTILLEUR VOLONTAIRE DE LA BATTERIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

---

**Prix : 1 franc.** SOMMAIRE. **Prix : 1 franc.**

AU BON MONSIEUR QUI OUVRE CES PAGES.

PREMIÈRE PARTIE. — Les Prussiens ne viendront pas. — Trochu ! — « Nous sommes perdus. » — « Nous sommes sauvés. » — La mobile. — Les Bretons. — La *mission* de Rochefort. — La maladie de « l'ancien militaire. » — Le zèle excessif. — On était prêt.

DEUXIÈME PARTIE. — Le grand malheur de la République. — Les *vieux* et les incompréhensibles. — La peur des 150 de Belleville. — Le vrai *mal français*. — Les clubs. — Des dangers de l'incidence. — *La commune*. — Les habiles. — Pénurie d'hommes.

TROISIÈME PARTIE. — Paris sans lumière. — Cynisme des petits marchands. — La carte de boucherie et l'Égalité. — Le pain noir. — Paris sans feu. — Paris sans nouvelles. — Les ballons. — Les *amis* de Nadar. — Les pigeons. — Le clergé. — Un mot de l'Archevêque de Paris. — Un autre de Mgr Bauër.

QUATRIÈME PARTIE. — Les ambulances. — Les théâtres. — Les femmes. — Les bataillons de marche. — La première bombe. — Les autres. — Le pressentiment. — La fin.

CINQUIÈME PARTIE. — L'avenir? — Le résultat. — Quel gouvernement ? — Conclusion d'un père.

---

# BON VOYAGE
# MONSIEUR HUGO

PAR

LÉOPOLD STAPLEAUX.

---

**Prix : 1 Fr.**

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS

# LES PAPIERS SECRETS DU SECOND EMPIRE

## N° 12

FIAT LUX!

**SOMMAIRE**



BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1871

Félix OUDART, imprimeur-éditeur, rue Saint-Laurent, 28, à Bruxelles.

# PRÉFACE.

Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs parmi les documents qui forment le n° 12 des *Papiers Secrets du Second Empire*, ceux contenus dans les chapitres intitulés :

**Les derniers jours de l'Empire et les Papiers Secrets du Gouvernement du 4 septembre.**

Nous terminons dans ce numéro la reproduction de la publication entreprise par la Commune et interrompue par l'entrée des Versaillais dans Paris.

Arrivés à ce point de notre travail, nous pouvons annoncer que vraisemblablement le n° 14 sera le dernier,

à moins que nous ne parvenions, au prix de grands sacrifices, à nous procurer quelques documents complétement inconnus; mais, en tous cas, le n° 14 terminera notre publication.

---

# I

## RAPPORTS DU PRÉFET DE POLICE.

CABINET
DU
PRÉFET DE POLICE.

1.

Paris, le 15 septembre 1867.

**Espagne.**

L'insuccès de la dernière insurrection a profondément divisé les progressistes et les démocrates espagnols.

Ceux-ci reprochent au général Prim d'avoir été faible et incapable ; les progressistes, à leur tour, accusent Castelar, Martos, Orenze et Olozaga lui-même d'avoir cherché à perdre le maréchal, dont la prédominance les offusquait.

Le chef catalan Valdrich, qui prolonge encore sa résistance, annonce qu'il va renoncer à la lutte pour ne pas compromettre inutilement la vie de ses compagnons.

Les progressistes approuvent cette résolution ; ils comptent sur les déclarations de Valdrich pour innocenter Prim, qui justifie lui-même sa conduite dans une lettre à Olozaga, communiquée d'abord à Aguirre, à Becerra, à Zorilla, à Rubio, etc.

La Martinière va tenter des démarches auprès de *La Liberté* et de *L'Époque* pour y défendre la réputation du maréchal.

Celui-ci vit très-retiré à Genève, sous le nom de Got; il affecte de cacher sous les apparences de la résignation l'amertume dont il a le cœur rempli.

Il a repoussé les propositions qui lui venaient de divers corps de troupes offrant de s'insurger, et il leur a déclaré qu'il ne marcherait qu'après leur soulèvement.

Le Gouvernement belge a résolu de ne donner asile à aucun des insurgés espagnols.

## Paris.

L'adresse en réponse au discours du grand-duc de Bade frappe visiblement l'opinion et fortifie les appréciations des nombreux nouvellistes qui annoncent que l'unification de l'Allemagne est dès aujourd'hui accomplie.

On s'occupe aussi beaucoup de la continuation des préparatifs qui se feraient dans nos arsenaux et dans nos places de la frontière de l'Est, et l'on persiste à s'attendre à la guerre dans un avenir plus ou moins prochain.

De là cette stagnation des affaires, que relèvent avec tant d'amertume les feuilles de l'opposition exploitant la *grève du millard.*

On ne se montre pas plus rassuré sur la crise élémentaire. Les boulangers annoncent une nouvelle hausse; les placards séditieux et les inscriptions à la main se multiplient.

Les congrès de Malines, de Lausanne et de Genève ont fourni des renseignements propres à éclairer le pays lui-même sur ses intérêts les plus chers.

A Malines dominaient des adversaires de l'Empire, qui critiquent amèrement la politique suivie vis-à-vis de Rome, et qui ont qualifié de tyrannique la défense de publier en France l'encyclique. Or, la pensée du congrès de Malines n'a été qu'une protestation contre l'encyclique. On a vu les chefs de ce mouvement contester eux-mêmes les doctrines du Souverain Pontife, essayer de limiter son autorité spirituelle et d'infirmer ses déclarations solennelles.

A Lausanne, on a professé le socialisme dans toutes ses exagérations, et l'on y a nié les droits du capital et ceux de la propriété foncière.

A Genève, enfin, les théories les plus anarchiques ont été préconisées. On y a proclamé l'athéisme et la République universelle.

Il pourrait être opportun de faire ressortir dans la presse les contradictions de Malines, les dangereuses erreurs de Lausanne et les détestables folies de Genève.

Le patriotisme a été bafoué dans cette dernière ville. M. Fermé, collaborateur du journal orléaniste, *Le Temps* a demandé que le drapeau français fût enlevé ; un professeur agrégé de notre École de médecine, M. Naquet, que ce rapport a plusieurs fois signalé, a proposé de *flétrir* la mémoire de l'empereur Napoléon 1er.

Les révolutionnaires eux-mêmes s'attendent à la répression de ces scandales, et il importerait de démasquer la tactique des orléanistes, qui ont organisé le congrès dont *Le Temps* a pris l'initiative, et celle de M. J. Favre, qui, dans une lettre des plus vives, avait adhéré par avance aux résolutions de l'assemblée.

L'odieux de ces saturnales doit peser sur le parti qui les a provoquées, et dont les prétentions menacent l'ordre social lui-même.

On ne s'occupe guère, à la Bourse, que des affaires du Crédit mobilier et de l'appui prêté par la Banque à cette institution.

Il est difficile d'imaginer le débordement d'attaques dirigées contre MM. Pereire.

L'esprit de parti se mêle aux rancunes et aux jalousies personnelles, et l'on déblatère à la fois contre ces financiers et contre le Gouvernement, qui les soutiendrait. On espérait la chute du Crédit mobilier et le contre-coup qui en résulterait parmi les petits capitalistes compromis et dans les entreprises engagées par cette société.

On prétend que, lorsque le capital en a été doublé, les fonds des premiers actionnaires étaient absorbés par des dettes qui auraient dévoré une partie des capitaux provenant de l'émission nouvelle. On affirme que des dividendes fictifs et exagérés étaient payés sur le fonds social lui-même; que l'on a ainsi trompé le public et déter-

miné une plus-value mensongère, au moyen de laquelle les administrateurs se seraient démesurément enrichis.

A ce sujet, on réveille d'autres souvenirs, tels que celui des obligations mexicaines et des *pagarès* espagnols.

On accuse le syndicat des banquiers Pinards, Fould et compagnie, d'avoir gagné 13 millions sur la premiere émission des obligations mexicaines, et 4 millions sur les *pagarès*, alors que les actionnaires eux-mêmes avaient moins de 10 millions sur la premiere opération, et 240,000 francs à peine sur la seconde, et que les souscripteurs ont à peu près perdu leur mise.

Le Préfet de police,

J.-M. Pietri.

2.

CABINET
DU
PRÉFET DE POLICE.

Paris, le 22 septembre 1867.

**Bruxelles.**

Les anciens rédacteurs du journal *La Fraternité* vont fonder à Bruxelles un journal intitulé *Le Pilori*, et dans lequel on se propose de déverser l'outrage sur les diverses personnalités qui servent l'Empire.

**Paris.**

Le mécontentement excité par la cherté du pain ne diminue pas, et il règne parmi nos ouvriers, parmi les femmes surtout, une inquiétude réelle. On recueille des lettres de menaces adressées à des boulangers, des affiches séditieuses apposées dans les faubourgs et dans lesquelles on s'attaque à l'Empereur lui-même, des propos violents qui rappellent la disette de 1847.

Sans se rendre compte des conditions et des causes réelles de la cherté qui pèse en ce moment sur les subsistances, la masse regrette que la taxe du pain ait été supprimée; elle croit à l'agiotage et à des manœuvres qui auraient fait renchérir le blé.

Ces dispositions sont trop générales pour qu'il ne soit pas nécessaire de les signaler avec persistance; elles sont exploitées avec trop de malignité pour qu'il n'y ait pas lieu de les surveiller avec une vigilance soutenue.

Divers correspondants assurent que les ouvriers se voient et se rassemblent plus souvent, et qu'il se glisse au milieu d'eux des agitateurs qui cherchent à les aigrir.

L'opposition espère qu'il sortira de là des désordres. Les journaux de province annoncent mensongèrement des rassemblements, dont ils voudraient ainsi donner le signal.

« Il y a des bornes à la patience parisienne, disait hier M. Brisson ;
» on croit le peuple des barricades mort ; il n'est qu'endormi : son
» réveil sera celui du lion. Chez nous, les masses n'avancent que
» par soubresauts. »

L'incident du Crédit mobilier a ajouté à ce malaise et aux récriminations qui se produisent, et les articles de divers journaux à ce sujet ont soulevé de détestables passions et amené les critiques les plus amères, qui ne s'arrêtent pas aux administrateurs de la caisse en péril.

Enfin on se préoccupe des projets de Garibaldi. On croit à la connivence ou à l'impuissance du ministère italien, dont la dernière notification officielle n'a été connue que par les journaux de ce matin, et dès hier on lisait avec empressement la lettre de l'évêque d'Orléans, et l'on remarquait le rapprochement que fait le prélat de la fin tragique de Maximilien avec le sort qui menace la papauté.

Il a paru hier, dans une feuille hebdomadaire consacrée aux opérations financières, le *Journal des Actionnaires,* un bulletin politique qui a eu, à la Bourse et ailleurs, un retentissement des plus fâcheux.

On a vivement commenté cet article, dont l'audacieuse violence égale, si elle ne les dépasse, les attaques les plus injurieuses qui aient jamais été dirigées, sous un régime quelconque, contre les institutions du pays.

Après avoir fait le tableau le plus sombre de notre situation commerciale et déclaré que l'on n'a même pas eu « la triste excuse » d'enrichir Paris en l'avilissant, » l'auteur de l'article dit que notre dette flottante dépasse celle de 1848 ; que nos budgets se sont accrus d'un milliard en seize ans ; que nos recettes ont cessé de progresser ; que les budgets des villes et ceux des particuliers ne sont pas moins obérés que celui de l'État.

« Le Mobilier succombe, ajoute-t-il ; la ruine frappe à toutes les
» portes, *et les désastres de Law sont dépassés.* »

Quant à la situation même du pays, le journaliste montre la politique impériale « hautaine et provoquante à Auxerre, résignée et
» satisfaite dans les circulaires de M. de la Valette, toujours agis-
» sante et toujours imprévoyante »

Passant à l'état intellectuel et moral de la France, l'écrivain signale l'infériorité de notre littérature, la dégradation de nos mœurs.

Il signale le socialisme devenu « un dogmatisme farouche favorisé » par d'étranges connivences, » et il termine en demandant de quel droit un Gouvernement qui a accumulé tant de fautes, épuise et amoindrit le pays. « Prétendrait-il garder à lui tout seul la direc- » tion de nos destinées? » (On joint à ce rapport l'article lui-même.)

Hier, vers cinq heures du soir, un train de voyageurs a déraillé sur la ligne de Vincennes, près des fortifications de Paris.

Deux voyageurs ont été grièvement blessés, huit ou dix autres ont reçu des contusions.

Le Préfet de police,
J.-M. PIETRI.

---

3.

CABINET
DU
PRÉFET DE POLICE.
—

Paris, le 28 septembre 1867.

**Bruxelles.**

Le correspondant de Bruxelles signale les réunions fréquentes d'un groupe de *solidaires* et d'adeptes de Blanqui dont voici les noms : Deleau, Brismée, Delessalle, Vuilmet, Benoit et Watteau.

Ce comité révolutionnaire s'excite à attaquer l'Empire, à organiser les ouvriers, à les gagner par des promesses de désarmement et de réduction d'impôts.

D'un autre côté, le mazzinien Igi pousse activement ses menées, et avec ses amis il déclame contre les ministres italiens, contre le roi, contre l'Empereur surtout, « qui doit être désigné à la ven- » geance de tout patriote italien. »

Ces excitations ne sont pas isolées. De Londres et de Suisse, comme de Bruxelles, arrivent des avis analogues. A Paris même

on s'inquiète de ces menaces, et la préfecture reçoit de divers côtés des avis anonymes.

**Turin.**

Des lettres d'Italie, que l'on se communique dans les bureaux des feuilles républicaines, affirment qu'à Turin la garde nationale aurait refusé de marcher contre les rassemblements.

Les récriminations contre la France y sont très-vives. On colporte publiquement que l'ordre d'arrêter Garibaldi est venu de Paris et de Biarritz, et, plus que jamais, on y exalte les avantages de l'alliance prussienne.

**Paris.**

L'arrestation de Garibaldi, l'émotion qui en est résultée en Italie, la protestation que l'on dit avoir été signée par les députés de la gauche, et notamment par M. Crispi, sont encore les principaux objets des discussions politiques.

On s'attend à une crise ministérielle en Italie; les plus avancés annoncent une révolution à Rome, et, à l'ardeur qu'excite cette affaire dans nos conciliabules républicains, on peut juger des espérances que faisaient naître les complications prévues à Rome et dans la péninsule.

On se préoccupe aussi de nouveau des affaires d'Allemagne et de l'article que la *Correspondance provinciale* de Berlin vient de publier au sujet de la situation générale de l'Europe. Cet article est considéré comme très-agressif, et le bruit courait même hier qu'au sein du Parlement prussien, M. de Bismark se serait exprimé avec aigreur au sujet de la France. On parlait de *mots injurieux*, et l'on assurait qu'une réponse énergique allait inévitablement paraître dans *Le Moniteur*. Quoi qu'il en soit de ces rumeurs, il est certain que les esprits sont à la guerre, que l'on croit à son imminence et qu'on la préférerait même à un état d'incertitude qui entretient la stagnation des affaires.

Il se répète que des procès vont s'engager qui révéleront à la charge de MM. Pereire les faits les plus graves; on dit que le

comptable désigné par M. de Germiny pour *débrouiller* les comptes déclare tout haut « n'avoir jamais vu un tel amas d'irrégularités » et de fraudes. »

On parle de puissants patronages, de connivences coupables, et l'on rappelle la condamnation prononcée il y a quelques années contre un chroniqueur financier qui dénonçait cette situation. Le public est péniblement impressionné par les violences injurieuses de la presse : hier encore, deux journaux ont particulièrement attiré l'attention par l'audace de leurs agressions.

L'un, *La Gazette de France,* publie en feuilleton un article qui dénigre l'Empereur Napoléon Ier et le représente sous les couleurs les plus fausses et les plus odieuses. On ne citera ici qu'un seul passage de cet article, d'où il serait facile d'en extraire de tout aussi calomnieux.

« Ambitieux, ingrat, changeant, doux aux forts, rude aux » vaincus, tel s'annonçait le maître futur des destinées françaises. » Esprit souple et cœur sec, il pouvait prévoir sa fortune, n'ayant » ni faiblesse qui pût le perdre, ni scrupule qui pût l'arrêter. »

L'autre journal signalé plus haut, *Le Nain jaune,* donne sous ce titre : *Les deux frères d'Alep,* un article où tout le monde a vu une allusion très-évidente à la crise du Crédit mobilier. Dans les cercles politiques, comme à la Bourse, on se le passait de main en main et l'on y commentait surtout les deux passages suivants :

« Haroun laisse les deux frères continuer leur commerce. On dit » même que plus d'une fois il eut recours à eux pour satisfaire ses » goûts de magnificence. Bien souvent, à la veille de donner une » fête splendide, son premier trésorier vint lui dire d'un air effaré : » Seigneur, les coffres sont vides... Haroun alors souriait d'un air » singulier, fixait sur le grand trésorier ses yeux sans regard, » étirait sa longue moustache, et, de sa voix sourde et vibrante, » lui ordonnait de dépêcher des courriers de Bagdad à Alep. La » fête avait lieu, et les frères Isaem recevaient des cimeterres » d'honneur...

» ... On dut se taire ; les Isaem continuèrent à vivre paisiblement » dans les splendeurs de leur palais et dans l'intimité du calife, et » l'hiver qui suivit, le pain étant cher à Alep, quelques boulangers

» furent dévalisés. On rechercha les coupables et ils eurent la tête
» tranchée sous les fenêtres du somptueux palais que les deux
» frères louèrent aux sultanes favorites pour quelques milliers de
» sequins d'or. »

Ces audaces de la presse émeuvent d'autant plus que l'on sent la répression fort difficile, et que le dernier procès du *Courrier français* a prouvé le peu d'efficacité des condamnations judiciaires. M. Vermorel dit lui-même que la décision des juges prouve l'impuissance de l'autorité. « Quand un Gouvernement est fort, ajoutait-il, la loi
» est appliquée dans toute sa sévérité ; la répression est molle, lors-
» que le pouvoir est faible. »

Le pain se vend aujourd'hui presque partout 1 franc le double kilogr. et l'on prévoit même qu'il va tomber à 95 centimes. Les boulangers des quartiers populeux ont conservé plus longtemps que les autres le prix de 1 fr. 05. Cela tient à la dépendance dans laquelle ils tiennent leur clientèle par le crédit qu'ils lui font. On n'a relevé hier qu'une seule inscription séditieuse. Elle était dans le XVIe arrondissement et portait : « Mort aux riches. »

La baisse du pain a amené dans les dispositions de nos ouvriers une amélioration très-sensible.

Il y a eu hier un seul décès cholérique (un enfant en bas âge).

Le Préfet de police,

J.-M. Piétri.

---

4.

CABINET
DU
PRÉFET DE POLICE.

*Note de l'Empereur.*

Paris, le 30 septembre 1867.

Depuis quelque temps, la tâche quotidienne qu'impose la préparation de ce rapport est des plus pénibles. A quelques sources que

l'on s'adresse, quel que soit le correspondant que l'on consulte, quelques renseignements que l'on recueille, la situation actuelle apparaît toujours comme peu satisfaisante; de quelque côté que l'on regarde, on se heurte à des inquiétudes sincères ou à des défiances qu'inspirent des hostilités ardentes.

On est ainsi condamné à présenter à l'Empereur des appréciations qui peuvent sembler pessimistes ; elles ne font cependant que reproduire les impressions reçues ; elles les atténuent plutôt qu'elles ne les exagèrent, mais le sentiment du devoir et un religieux dévouement aux institutions impériales ne permettent pas de les dissimuler, si amère que soit l'obligation d'en être l'écho fidèle.

La portion agissante de la société, celle qui s'occupe le plus de politique, qui aime les discussions, critique les gouvernements, accentue plus que jamais son opposition radicale et systématique. Elle seconde activement les hommes de parti, elle se complait dans les attaques de la presse, elle va répétant que l'Empire est atteint dans son prestige extérieur, dans la prospérité matérielle du pays, qu'il avait ramenée, dans les garanties même qu'il donnait à l'ordre social et aux intérêts conservateurs.

Et pourtant les masses ne sont pas gagnées par cette défiance et cette désaffection. Elles restent attachées à l'Empereur et à sa dynastie; elles aiment sa personne; elles comptent toujours sur sa sagesse; mais ne faut-il pas craindre que, mobiles et impressionnables, elles ne risquent, dans un moment donné, de suivre l'entraînement des classes dirigeantes, et de leur prêter pour une œuvre revolutionnaire le concours qu'elle ne paraissent nullement disposées à lui donner aujourd'hui?

Ces populations, qui constituent le nombre et la force, ne se demandent-elles pas elles-mêmes, quelle est la volonté de l'Empereur? quelle est son action? qnelle est le but poursuivi par son Gouvernement?

Est-ce la guerre avec les entraînements du patriotisme, avec les chances heureuses que promettrait l'héroïsme de nos soldats.

Est-ce la paix avec sa sécurité, la réduction des dépenses militaires, celle des contingents annuels et l'abandon d'un projet de réorganisation de l'armée resté peu populaire?

Est-ce une nouvelle évolution libérale telle que l'annonçait la lettre du 19 janvier?

Est-ce, au contraire, une plus grande force rendue, dans l'intérêt du pays, à l'action gouvernementale?

Voilà les questions que l'on se pose partout avec anxiété.

Le choix à faire est grave et difficile; tout le monde sent aussi que dans l'état d'incertitude et d'engourdissement où se trouve le pays, une affirmation nette et résolue de la politique et de l'action impériale avec une urgence chaque jour plus grande à la prévoyance et à la sagesse du Gouvernement.

Plus qu'aucun autre pays, la France, où se conservent tant de germes révolutionnaires, a besoin d'être gouvernée et conduite.

A cette condition seulement les masses reprendront dans l'avenir leur confiance toute entière.

---

5.

CABINET
DU
PRÉFET DE POLICE.

Paris, 24 novembre 1867.

**Londres.**

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La loge *Les Amitiés* de Lyon vient d'envoyer à celle des *Philadelphes* de Londres son dernier procès-verbal, duquel il résulte qu'il aurait été résolu de chercher à recruter le plus grand nombre possible de militaires, afin de les gagner à la cause démocratique. Le parti n'est pas satisfait de l'esprit de l'armée; il espérait que la nouvelle expédition de Rome soulèverait des résistances de la part des soldats et aboutirait même à un refus d'obéissance.

### Suisse.

Les hommes politiques, en Suisse, discutent s'il convient à la République de prendre part au congrès sur la question romaine.

La majorité paraît résolue à décliner l'invitation, en se fondant sur la neutralité de la Suisse et sur les dispositions formelles de l'article 2 de la constitution fédérale de 1848.

### Paris.

La Bourse a monté hier, par suite de l'impression résultant de la partie de l'exposé de la situation de l'Empire qui traite de nos finances. On croit à l'ajournement d'un emprunt et à la possibilité de suffire aux besoins avec les ressources ordinaires de la treso rerie.

De là une hausse sur la rente française, et les autres valeurs en subissent l'influence.

Cette hausse serait bien plus sensible sans les graves préoccupations qui pèsent sur l'opinion publique.

On est toujours soucieux de l'Italie. Les inquiétudes qui naguère tenaient aux complications allemandes sont aujourd'hui entretenues par les affaires de Rome.

Mais, si vives que soient ces préoccupations, elles le sont moins encore peut-être que celles résultant des dispositions de l'esprit public.

On ne peut, en effet, qu'en être vivement frappé.

Partout c'est un débordement de critiques amères, de défiances injustes, d'appréhensions inquiètes.

Si l'Empereur a conservé son autorité auprès des masses, on ne saurait nier que, dans les classes dirigeantes, on lui fait une guerre aussi acharnée qu'imprévoyante.

Le respect de l'autorité est affaibli, la calomnie s'attaque à tout.

L'Empereur et l'Impératrice sont le but principal vers lequel sont dirigés les traits les plus empoisonnés de la faction orléaniste.

Il y a à Bruxelles des sicaires du mensonge et de la calomnie qui, chaque jour, reçoivent d'agents orléanistes le salaire de leur lâcheté.

Le ton de la petite presse a passé dans les conversations et dans les mœurs; la chronique scandaleuse défraie les cercles et les salons; les forces conservatrices se divisent et s'abandonnent, et l'on sent au-dessus d'elles les appétits excités, les passions qui fermentent, et une soif immodérée de bien-être et de jouissance matériels.

L'œuvre des libres penseurs et de la morale indépendante se poursuit au grand jour; il suffit de vouloir mourir sans prêtre et être inhumé sans aucune cérémonie du culte pour être exalté par certaines feuilles publiques.

Tout récemment, à Bourges, une femme du peuple, à Orange, un docteur en médecine, ont ainsi obtenu les éloges de la presse dite *libérale* et occasionné des manifestations dont le caractère anarchique, en dehors même de toute conviction religieuse, effraye les uns et démoralise les autres.

Dans la réunion qui a eu lieu chez M. Marie, on s'est surtout occupé de l'attitude que devait prendre l'opposition de gauche au prochain renouvellement du Corps législatif.

Il a été posé en principe que l'on devait s'appliquer à faire prévaloir les idées de conciliation.

C'est sur cette base que l'on discutera dans la prochaine réunion la composition même de la liste.

On paraît disposé à appuyer à Paris la candidature de M. Thiers et celle de M. É. Ollivier.

Un seul des députés de Paris, M. Damiron, serait exclu.

Hier de douloureux accidents se sont produits à l'Exposition universelle.

Un homme d'équipe a été broyé sous le poids d'une caisse, deux autres ont été blessés assez grièvement.

Les fourneaux du Prince Impérial ont débité hier 34,430 portions, dont 19,798 rations de pain.

Le Préfet de police,

J.-M. Pietri.

6.

CABINET
DU
PRÉFET DE POLICE.

Paris, le 28 novembre 1869.

**Paris.**

Au passage de l'Opéra, on escomptait hier en hausse le discours de l'Empereur et les déclarations libérales qu'il doit contenir, d'après tous les bruits qui circulent à ce sujet.

D'un autre côté, il paraît certain que tout projet de manifestation est abandonné pour le 29 novembre, et l'on s'accorde à croire que le lendemain sera fort calme. On se demande toutefois avec anxiété ce que va faire la Chambre et quelle sera l'attitude, quelle sera la force de la majorité. A entendre la plupart des députés, ceux au moins, et c'est le plus grand nombre, qui n'ont pas de préoccupations personnelles et d'arrière-pensée ambitieuse, le besoin de rétablir l'union et de marcher d'accord, malgre des dissentiments réels sur des questions particulières, est généralement senti. En présence des périls qui menacent l'ordre social, on s'excite à les dominer par une loyale et patriotique entente.

Mais sur les questions de personne les préférences et les répugnances s'accusent et persistent à s'affirmer. Ce que les journaux disent des réunions particulières des membres du Corps législatif, les détails, plus circonstanciés encore, que colportent les chroniqueurs des salons et des journaux, jettent une triste lumière sur ces hésitations et sur ces rivalités.

On espère toutefois que la majorité conservatrice issue du dernier scrutin ne sera pas réduite à l'impuissance, et qu'elle ne rendra pas inévitable une dissolution qui pourrait amener de graves événements.

La gauche parlementaire, quoique moins nombreuse, n'échappe

pas à ces divisions intestines, et dans les réunions qui se succèdent, l'opposition des vues et des principes amène des discussions prolongées qui n'aboutissent toujours pas à une entente. MM. Favre et Picard restent à la tête d'un groupe nettement opposé à la politique du radicalisme.

Les partisans de M. Blanqui, Tridon et ses amis, continuent leurs préparatifs révolutionnaires. Les meneurs assurent que l'organisation est complète et que le jour de l'action n'est pas éloigné.

*Le Rappel* a vu baisser de moitié son tirage. *Le Réveil* a augmenté le sien d'un tiers, mais la situation financière de ce journal est toujours précaire.

Le comité électoral de M. Gent, ayant 2,000 francs de dettes, a obtenu que MM. Bancel, Pelletan et Esquiros feraient à son profit des conférences.

Les réunions privées se multiplient, et, au dire de ceux qui les organisent et les fréquentent, elles produisent tous les effets des anciennes sociétés secrètes, et fournissent les mêmes moyens d'action.

On joint ici un compte rendu des deux réunions électorales tenues rue Saint-Martin et boulevard de la Chapelle.

Dans la première, M. Glais-Bizoin, vivement interpellé, n'a point catégoriquement répondu aux questions qui lui étaient faites sur son radicalisme. On lui a demandé l'engagement de donner sa démission au bout de deux ou trois ans pour remédier à la trop longue durée de son mandat. Ces sommations embarrassaient beaucoup le candidat, à qui la patience a fini par échapper et qui a déclaré qu'il serait un trait d'union entre les diverses nuances de la gauche; qu'il irait s'asseoir près de M. Picard. « M. Picard a trahi, » ont crié de nombreuses voix, « et nous ne voulons pas d'un député qui lui ressemble. »

La séance a été marquée par un incident orageux. Le président ayant aperçu deux assistants qui prenaient des notes les a mandés au bureau, où ils ont été traînés. Un sieur Nathan a prétendu les reconnaître pour des agents de la préfecture. L'un d'eux a justifié d'une carte d'électeur, l'autre n'a pu en produire, et le président,

en le fouillant, a sorti de sa poche un casse-tête. On crie alors de tous côtés : « Tuez-le, étranglez-le. » Le tumulte est à son comble. L'individu donne au président son nom et son adresse. Le commissaire de police saisit l'arme et dresse contre le délinquant un procès-verbal, qui va être transmis à la justice. Le calme se rétablit enfin, et l'assemblée se sépare à l'heure accoutumée.

On a déjà parlé, dans les rapports antérieurs, de l'agitation qui se produit dans le departement du Nord, des passions politiques qui se mêlent aux récriminations intéressées des fabricants et à celles des ouvriers qu'ils excitent. On a signalé l'envoi d'émissaires que le comité belge de l'Association Internationale a chargés d'exploiter cette situation. Voici les passages les plus saillants d'une lettre qu'écrit à ce sujet un correspondant, qui subit évidemment l'impression du milieu dont il est entouré, et qui présente les choses comme il les voit et la situation comme il la juge :

« Je suis navré de ce que je vois, de ce que j'entends autour de » moi. La méfiance et la désaffection croissent d'heure en heure » dans ce pays, et l'on y parle de la chute de l'Empire comme d'un » fait nécessaire, imminent. Qu'on vous le dise, d'ailleurs, ou qu'on » vous le cache, tenez-le pour un fait certain.

» Tout le monde dit que M. Leroux a eu la main forcée par » M. Rouher dans cette fatale mesure de la composition de la com- » mission d'enquête. Lui-même l'a dit; aussi M. Rouher est-il » l'objet des plus violentes attaques dans notre presse. Un journal » ultra impérialiste de Roubaix le traite aujourd'hui de « Polignac » de l'Empire. » Vous avez lu, sans doute, la lettre de la Chambre » de Commerce de Roubaix, si insolente et si menaçante pour le » Gouvernement.

» Une coalition formidable s'organise contre l'Empire, entre les » haines politiques et les haines économiques.

» Il y a quelques jours à peine, dans un restaurant de Paris, » M. de Persigny (je crois pouvoir garantir le fait) mettait sa main » dans celle de Glais-Bizoin. L'un contre l'Empire, l'autre contre » M. Rouher, je le veux bien; mais M. de Persigny s'exprimait sur

» la situation dans les termes les plus alarmants. — N'est-ce point
» un signe du temps ? »

Le Préfet de police,
J.-M. Pietri.

---

Piétri, Bonaparte.
Bonaparte, Piétri,
Ils étaient très-bien ensemble.

---

## II

## LA CHUTE DU SECOND EMPIRE DÉCRITE PAR NAPOLÉON III.

Rien de plus curieux que ces extraits des écrits de Napoléon III; mais est-ce bien lui qui a pensé et écrit cela. Avoir fini par faire faire *la Vie de César*, par M. René Taillandier, dénote chez l'homme de Sedan, un culte de la collaboration qui aurait pu l'amener à signer en tout temps le travail et les pensées d'autrui.

« Il y a quelques années, il existait, aux États-Unis, un homme nommé Sampatck, qui faisait le métier suivant : il construisait, avec beaucoup d'art, un échafaudage au-dessus de la chute du Niagara, et, après avoir prélevé une forte contribution sur la foule immense accourue pour le voir, il montait majestueusement au haut de son tréteau, et, de là, se précipitait dans les flots, au pied de la cataracte. Il recommença plusieurs fois cette expérience périlleuse, jusqu'à ce qu'enfin il fut englouti par un tourbillon. Eh bien, il y a des gouvernements dont l'apparition sur la scène du monde est en tous points semblable à celle du jongleur américain; leur histoire se résume par ces mots : *Échafaudage pénible, chute effroyable.* »

L.-N. Bonaparte (1).

---

(1) *Des Gouvernements et de leurs soutiens*, t. III, p. 127.

« Un gouvernement peut violer impunément la légalité, même la liberté ; mais s'il ne se met pas franchement à la tête des grands intérêts de la civilisation, il n'a qu'une durée éphémère, et cette simple raison philosophique, qui est la cause de sa mort, est appelée *fatalité*, lorsqu'on ne veut pas s'en rendre compte. Attribuer à des événements secondaires la chute des empires, c'est prendre pour la cause du mal ce qui n'a servi qu'à le déclarer. »

L.-N. BONAPARTE.

---

# III

# LES DERNIERS JOURS DE L'EMPIRE.

## Documents et dépêches.

Les télégrammes que nous publions aujourd'hui offrent un intérêt d'autant plus vif, qu'ils étaient directement échangés, pendant la fatale campagne de France, entre Napoléon III ou son état-major et les Tuileries. Les dépêches étaient traduites en un chiffre spécial, tout à fait indéchiffrable pour les employés du télégraphe et même pour l'entourage de l'Empereur et de l'Impératrice. Elles étaient transcrites sur un registre spécial, abandonné par l'Impératrice lorsqu'elle quitta précipitamment ses appartements.

Ces télégrammes ouvrent des jours nouveaux sur la politique et les événements de guerre des derniers jours de l'Empire. La défense que le général Trochu a présentée dernièrement à la Chambre leur donne un intérêt très-grand d'actualité; mais ils montrent surtout, avec une intensité éloquente et cruelle, avec quelle légèreté cette guerre fut entreprise et avec quel manque d'unité elle fut conduite. Les ordres se croisent, d'accord avec l'état-major de Metz. Le plan de campagne, s'il y en a un, varie à tout propos.

Deux figures se détachent nettement dans cet effroyable désordre :

celle de l'Impératrice, qui se prépare à la régence en mettant la main sur tous les services militaires, et celle de l'Empereur, dont aucun désastre ne trouble l'impassibilité impuissante.

Ces documents sont publiés dans l'ordre strict où ils ont été transcrits, sans altération d'aucune nature. Nous ne les avons interlignés de quelques notes que pour en adoucir parfois l'incohérence. Les faits intermédiaires ont, du reste, été en partie donnés par les dépêches reproduites dans les premiers numéros *des Papiers Secrets du Second Empire*.

La série débute par un télégramme intime. Le Prince impérial — nous sommes au 29 juillet 1870 — télégraphie à sa mère, en villégiature au château de Saint-Cloud :

« Tout va bien. Je ne suis pas fatigué. Je viens de visiter les camps. Tous les soldats sont enchantés. Je vous embrasse de tout cœur.

» Votre affectionné et respectueux fils,

» LOUIS NAPOLÉON. »

La guerre n'était que la continuation des parades de la cour du Carrousel ou du Champ-de-Mars, et les soldats apparaissaient « enchantés » à cet enfant adulé par un entourage futile.

Le 31, une dépêche de l'Empereur au ministre de la guerre, datée de Metz, ainsi que celle qui précède :

« Envoyez le 72e à Lyon. — On dit qu'il y a dans les dépôts beaucoup d'hommes qui pourraient rejoindre. Faites-les mettre en marche par compagnie ou par bataillon de marche. — La Corse, d'ailleurs, peut fort bien, ce me semble, rester sans garnison.

NAPOLÉON. »

Le « on dit, » à propos des hommes restés aux dépôts, est surprenant de la part d'un généralissime, et ne prouve que trop l'incurie des préparatifs à cette guerre si bien combinée par l'ennemi.

Le même jour, Napoléon III écrivait à l'Impératrice, qui lui annonçait son projet d'aller le surprendre au camp :

« Malgré mon désir de te revoir, je crois qu'il est mieux d'y renoncer. D'ailleurs il est possible que nous partions d'ici à demain. Nous sortons de la messe; l'évêque a été très-convenable. Nous t'embrassons tendrement.

» Napoléon. »

Le feu va enfin s'ouvrir. On organise, pour l'éducation guerrière du jeune prince, l'inutile et sanglante affaire de Saarbruck. La dépêche annonçant à l'Impératrice ce fait d'armes, qui jeta dans une belle stupéfaction l'état-major prussien, fut communiquée par le château à la presse parisienne, mais incomplète. On avait reculé devant l'odieux de la rédaction de la phrase que nous transcrivons en italique. La voici restituée dans son entier, d'après l'original, daté du 2 août :

« Louis vient de recevoir son baptême du feu. Il a été admirable de sang-froid, n'était nullement impressionné et *semblait se promener au bois de Boulogne*. Une division du général Frossard a pris les hauteurs qui dominent la rive gauche de Saarbruck. Les Prussiens ont peu résisté. Il n'y a eu qu'un feu de tirailleurs et de canonnade. Nous étions en première ligne, mais les balles et les boulets tombaient à nos pieds. »

Les revers commencent aussitôt. Le même jour — 6 août — l'Impératrice écrit ceci à son fils, de retour à Metz :

« Tout le monde à Saint-Cloud pense à vous; les heures semblent bien longues, mais l'idée d'un beau retour soutient nos forces et nos espérances. »

Et ceci à son mari :

« L'impression douloureuse produite à Paris a exalté le sentiment patriotique, sans ébranler la confiance. — J'ai déjà la réponse à propos du pauvre général Douay. Je compte lui écrire par poste.

» Eugénie. »

Ce même soir, le général de la garde nationale, d'Autemarre, reçoit l'ordre « d'être aux Tuileries à minuit, » et le garde des

sceaux, Émile Ollivier, l'avis d'écrire aux préfets de la frontière, qui pourraient peut-être renseigner sur la situation du maréchal Mac-Mahon. »

Dans la journée, on a pris des précautions pour que le public de Paris et de la province ne reçoive point d'autre dépêche que celle communiquée à la Bourse par le ministre de l'intérieur, M. Chevandier de Valdrôme. On se rappelle qu'une rumeur — aussi mensongère que celle du « Tartare » à propos de la prise de Sébastopol, — avait couru dans Paris et transfiguré en une victoire inouïe notre glorieux, mais complet échec de Reischshoffen. La France commença à entrevoir vers quel abîme la poussait l'imprévoyance de celui qui avait déclaré la guerre sans la pouvoir soutenir ; l'émotion se traduisit avec vivacité dans le public et même dans la Chambre. L'Impératrice, de retour à Paris, attend les nouvelles « avec une impatience fébrile. Tout semble calme pour le moment, » ajoute-t-elle.

« Le conseil sera réuni ce soir, ne vous tourmentez pas; je suis sûre que Paris ne sera pas une cause de difficultés. Courage, cher ami; chacun doit faire son devoir là où les circonstances l'ont placé. Je suis calme et confiante, soyez-le aussi. »

Dans la soirée, la duchesse de Mouchy, au château de Mouchy (Oise), reçut ce billet amical et laconique :

« Le corps d'armée du maréchal Mac-Mahon a été battu. Les troupes se replient en bon ordre sur Châlons. J'ai bon espoir. Ne vous découragez pas.

» EUGÉNIE. »

---

*L'Impératrice à l'Empereur.*

« Dans vos opérations militaires, ne vous préoccupez pas de l'opinion de Paris. L'important n'est pas de faire vite, mais de bien faire. L'ennemi a passé Brisach. Je suis inquiète de Douay, à moins qu'il ne reste enfermé. Je crains qu'il ne soit vite coupé. Dans trois jours nous aurons, à Paris, 29,000 hommes de bonnes troupes, plus les

quatre régiments du Midi, et, si nous voulons, les quatre régiments d'Afrique. Avec la garde nationale, il sera facile de les porter à 40,000 hommes. On se maintiendra facilement, si une armée tient la campagne. L'audace avec laquelle ils procèdent leur sera fatale, si nous ne prenons pas une revanche trop vite. »

« J'ai reçu votre dépêche, j'en suis très-contente. Pour moi, il est évident que nous aurons un succès, si nous ne nous pressons pas. — Emile Ollivier vient de m'adresser cette réponse : Trochu vient de me déclarer qu'il ne peut prendre le ministère et qu'il faut le laisser. 7 août, 2 heures 1/2. »

« L'opinion est montée à Paris contre le maréchal Lebœuf et le général Frossard. On les accuse fortement d'avoir amené les défaites que nous déplorons. Entendez-vous avec le maréchal Bazaine pour les opérations à venir. »

Ici la comédie côtoie le drame. Le garde des sceaux envoie cette dépêche à l'Empereur :

« A l'unanimité, le conseil des ministres et le conseil privé croient qu'il serait bon que le Prince impérial revînt à Paris.

« ÉMILE OLLIVIER. »

L'Impératrice ajoute en marge :

« Je n'ai pas cru devoir m'y opposer. »

Puis aussitôt elle télégraphie pour son propre compte et à l'aide d'un chiffre secret :

« Pour des raisons que je ne puis pas expliquer dans cette dépêche, je désire que Louis reste à l'armée, et que l'Empereur promette son retour à Paris sans le faire effectuer. — Le conseil des ministres et le conseil privé pensent unanimement, au point de vue politique, que la concentration stratégique des forces militaires sera approuvée par le pays. »

*Emile Ollivier à l'Empereur.*

« Nous avons répondu un peu vite ce matin sur l'effet de la retraite de Châlons.

» L'effet ne sera pas bon, il va de soi que nous ne parlons que politiquement; mais le point de vue stratégique doit l'emporter sur le point de vue politique, et vous êtes le seul juge.

» Dejean n'inspire confiance à personne dans le public; il est probable que si nous ne prenons pas l'initiative, la Chambre le renverra. Je demande à Votre Majesté de m'autoriser à signer en son nom le décret qui nomme Trochu. L'effet d'opinion sera infaillible. »

Cette laborieuse journée — dans laquelle on voit poindre le général Trochu et même se dessiner vaguement son futur rôle de protecteur négatif de la monarchie croulante — se termine enfin par ce rapport mensonger et déclamatoire du chef du cabinet :

« L'état de l'opinion publique est excellent. A la stupéfaction, à une immense douleur, ont succédé la confiance et l'élan. Le parti révolutionnaire lui-même est entraîné dans le mouvement général. Un ou deux misérables, ayant crié : Vive la république! ont été saisis par la population elle-même. Chaque fois que la garde nationale sort, elle est acclamée.

» Ainsi, n'ayez aucune inquiétude sur nous, et ne songez qu'à la revanche qu'il nous faut, dussions-nous faire tous les sacrifices.

» Nous sommes tous unis. Nous délibérons avec le conseil privé dans le plus parfait accord. L'Impératrice est très-bien de santé. Elle nous donne à tous l'exemple du courage, de la fermeté et de la hauteur d'âme. Nous sommes plus que jamais de cœur avec vous.

» Émile Ollivier. »

Les dépêches des jours suivants sont devenues particulièrement curieuses depuis la défense du général Trochu. On voit clairement que, quoi qu'il en croie, ses plans de défense de Paris par l'armée de Metz étaient, dès le 8 août au matin, déjà repoussés en principe par l'état-major impérial, comme à Paris par le ministère.

Les renseignements confidentiels sur la santé de Napoléon III sont également d'une importance historique.

---

*L'Empereur à l'Impératrice.*

« La retraite sur Châlons devient trop dangereuse : je puis être plus utile en restant à Metz avec cent mille hommes bien réorganisés. Il faut que Canrobert retourne à Paris et soit le noyau d'une nouvelle armée. Ainsi deux grands centres, Paris et Metz : telle est notre conclusion. Prévenez-en le conseil. Rien de nouveau. »

---

*L'Impératrice à l'Empereur.*

« Paris, 8 août, 10 heures du matin.

« Ne vous préoccupez pas de Paris, j'en réponds. Nous nous occupons aussi de former une armée à Paris. Ne vous privez pas de Canrobert, il peut vous être utile ; vous n'aurez jamais trop de monde. — Nous avons appelé Palikao pour former une armée de Paris ; l'opinion le désigne. — Changarnier, arrivé ce matin, a demandé audience au ministre. Essentiel : prévenir demande en envoyant Palikao. »

---

*Piétri à l'Impératrice.*
(Confidentielle pour l'Impératrice seule.)

« Metz, 8 août, 4 h. 30 du soir.

« N'écoutant que mon dévouement, j'ai demandé à l'Empereur s'il se sentait assez de forces physiques pour les fatigues d'une campagne active, de passer les journées à cheval, et les nuits au bivac. Il est convenu avec moi qu'il ne le pouvait pas. Je lui ai dit alors qu'il valait mieux aller à Paris réorganiser une autre armée et sou-

tenir l'élan national avec le maréchal Lebœuf comme ministre de la guerre, et laisser le commandement en chef de l'armée au maréchal Bazaine, qui en a la confiance, et auquel on attribue le pouvoir de tout réparer. S'il y avait encore un insuccès, l'Empereur n'en aurait pas la responsabilité entière. C'est aussi l'avis des vrais amis de l'Empereur. »

---

*L'impératrice à l'Empereur.*

« La situation deviendrait plus grave que vous ne croyez, si Palikao n'était pas ministre de la guerre. Le maréchal Lebœuf est rendu responsable des ordres et contre-ordres qui sont connus à Paris. On vient de me dire qu'on demandait à la Chambre son remplacement. Le général Palikao ne va plus à Metz. Je suis en crise ministérielle; ne vous inquiétez pas. Il est urgent, pour satisfaire l'opinion publique, qu'à l'ouverture de la Chambre on annonce le remplacement du maréchal Lebœuf. »

« Paris, 9 août, 1 h. 13 du soir.

« Le général Palikao accepte et part immédiatement pour Metz. Il faudrait que la démission du maréchal fût donnée avant son arrivée. Cette mesure, je crois, calmera la Chambre. Tout va bien ici, l'ordre ne sera pas troublé; le conseil et moi ne sommes pas de l'avis apporté par Maurice Richard. Je vous embrasse tendrement ainsi que Louis; ma tendresse augmente avec les événements. »

L'avis apporté par M. Maurice Richard était-il la décision de ce conseil de guerre dont a parlé le général Trochu en avançant quelque peu la date? Nous n'avons à ce propos nulle donnée précise. Napoléon se perdait dans les intrigues qui se nouaient et se dénouaient au château. Il sollicite des explications :

« Je ne comprends rien à l'envoi de Palikao à Metz; il ne peut rien changer à la situation. Je pensais que c'était la démission du ministre de la guerre qu'on demandait; l'autre est impossible. Pour ce

qui concerne l'armée, il ne faut rien faire sans me consulter. Changarnier est venu à Metz se mettre à ma disposition. »

L'Impératrice répond avec une vivacité qui tourne à la colère :

« Vous ne vous rendez pas compte de la situation : il n'y a que Bazaine qui inspire confiance; la présence du maréchal Lebœuf l'ébranle aussi bien là-bas qu'ici. Les difficultés sont immenses. M. Schneider me met le couteau sous la gorge pour un ministère presque impossible. Pour faire face à cette situation, je suis sans commandant de troupes, et l'émeute est presque dans la rue. D'Autemarre inspire confiance à la garde nationale; si je le déplace, elle ne suivra plus son nouveau général. Canrobert m'est donc indispensable. Prenez Trochu à sa place, vous donnerez satisfaction à l'opinion publique, et vous me donnerez un homme dévoué, ce dont je manque complétement. Dans quarante-huit heures, je serai trahie par la peur des uns et l'ineptie des autres. »

Dans la soirée, nouveaux efforts pour secouer l'Empereur de sa torpeur apparente ou réelle :

« La loi proposée autorise l'incorporation des gardes mobiles dans l'armée. Je vous supplie de faire venir immédiatement les mobiles du camp de Châlons pour les enrégimenter. Je pense qu'après-demain je serai en mesure de vous envoyer quinze mille hommes de Paris. Les voulez-vous? Palikao m'a dit qu'il y avait trop de troupes à Lyon; faut-il vous en envoyer une partie?

» Eugénie. »

*L'Empereur à l'Impératrice.*

« Metz, 10 h. 5 m., soir.

» Je viens de voir Duperré; il te portera ma réponse. Je crois que nous revenons au beau temps de la révolution où l'on voulait conduire les armées par des représentants de la Convention. On peut nommer le général Dumont à Lyon, à la place de Montauban. Je ferai venir, et j'en ai le temps et les moyens, le corps d'armée de

Châlons. Il me serait impossible pour le moment d'en faire venir davantage.

» Je désire garder Canrobert à la tête de sòn corps d'armée. Quant au maréchal Lebœuf, il m'a déjà donné sa démission; mais je ne puis l'accepter tant que je n'aurai pas quelqu'un qui ait ma confiance pour le remplacer. Il faut mettre d'Autemarre à la place de Baraguay-d'Hilliers et trouver quelqu'un pour commander la garde nationale de la Seine. — *Nous t'embrassons* tendrement. »

---

Un confident, dont nous verrons encore revenir le nom dans des circonstances graves, envoie ces renseignements brefs et ces conseils pratiques :

*Duperré à l'Impératrice.*

« L'Empereur a donné ce matin au maréchal Bazaine la direction des opérations et le commandement de l'armée : il l'a nommé major général. C'est par lui que tous les ordres doivent être transmis et exécutés. Il faut donc que l'Empereur soit constamment avec lui. La charge de major devient donc une superfétation; il faut la supprimer et l'enlever au maréchal Lebœuf. — Voilà ce qu'il faut répondre à la dépêche de l'Empereur. »

---

*L'Impératrice au maréchal Lebœuf.*

« Au nom de votre ancien dévouement, donnez votre démission de major général, je vous en supplie. Je sais combien cette détermination va nous coûter; mais, dans les circonstances actuelles nous sommes tous obligés aux sacrifices. Croyez qu'il n'en est pas de plus dur que la démarche que je fais près de vous. »

(*La suite au prochain numéro.*)

IV

# LE DOSSIER DE LA POLICE IMPÉRIALE.

## DOSSIERS TROUVÉS A LA PRÉFECTURE.

### Demandes d'emplois dans la police et rapports des agents.

### Dossier 8205.

Cabinet de l'Empereur.

—

Arrivée le 9 mai 1870.

—

Paris, le 8 mai 1870.

Sire Mon Anpereur,

Depuis des â nes je suit sortit du cervice gepuis vous a sura que je démande à pouvoir vous Ettre *utillitte comme homme de surté*. Deux fois je vous écris je ne pas ut de réponce. O jour duit gesuit citellement Mortifliet du jour qui est pour ce pascé que, jegure sur ma parolle de zouave de la garde à la dernière goute de mon

(1) Voir les nos 10 et 11 des *Papiers Secrets*.

cens pour vous Mon Anperreur et Mon Imperatrisse et Mon petti Prince Imperialle que je voudres pouvoire le rendre.

Je vous salut Mon Anpéreur.

Le plus dine de vos Ansien serviteur qui n'a pas put cefalre connaître dans la mitiée quille à put porte pour votre famille.

LEHAUT EMMANUEL,
ex-zouave de la garde.

Rue du Chemin-Vert, n° 122.

---

## Dossier Lelannier.

N° 26,501.

23 juin 1870.

Rechercher aux bulletins et aux sommiers judiciaires le nommé Lelannier.

Prénoms : Jules Désiré.

Age : 29 ans.

Lieu de naissance : Trun (Orne).

Profession : élève en pharmacie.

—

*Quatre mois de prison. — Tribunal correctionnel de Paris, le 24 novembre 1869, pour abus de confiance.*

L'officier de paix.

---

## Dossier 26,501.

Mazas, le 13 mars 1870.

*A monsieur Lagrange.*

Monsieur,

Je n'ose vous réclamer le même service que vous m'avez rendu l'autre jour. Les 10 fr. que vous m'aviez avancés ont coulé bien ra-

pidement; il m'a fallu offrir à mes amis ce qu'ils m'offraient, de sorte que je n'ai presque plus rien.

Comme je n'attends de l'argent que le 28 de ce mois, je vous prierai de m'avancer ce que bon vous semblera.

Je crains de vous contrarier et je préférerai m'en passer si je le pensais.

Soyez sûr que mon zèle ne se ralentira pas, et je vous le prouverai avant la fin de la semaine, j'en suis sûr maintenant.

Je vais me rapprocher du quartier. J'ai l'intention de prendre une chambre, rue Dauphine, de sorte que je serai plus à même de surveiller les étudiants.

Vous pouvez compter sur moi. J'ai attendu depuis 11 heures dans la galerie habituelle, j'y serai demain à la même heure avec de nouveaux renseignements.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. Lelannier,
étudiant.

---

**Dossier 26,501:**

Mazas, le 23 mai 1870.

*A Monsieur Lagrange.*

Monsieur,

Avant de quitter Mazas et de reprendre ma carrière pour effacer par mon travail la tache que j'ai imprimée à ma famille, il me reste un devoir à remplir : c'est de vous remercier de la protection que vous m'avez si généreusement offerte.

Soyez persuadé que je vous en suis reconnaissant. Et si je puis vous être de quelque utilité, vous pouvez disposer de moi corps et âme.

Mes occupations et mes goûts me faisant fréquenter les écoles et les étudiants, et habiter un quartier assez remuant, si vous avez be-

soin de moi pour quelques petits services, et que vous me jugiez capable de les rendre, ne craignez pas de m'employer. Ce que le zèle et la bonne volonté peuvent faire, je le ferai.

Je vais prendre logement, provisoirement du moins, passage Fauvet, 20 bis, chez des amis ; au moindre mot de vous, je suis à votre disposition.

Dans l'attente de votre décision, veuillez croire à tous les sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. LELANNIER,
étudiant.

---

Saint-Quentin, le 8 mai 1871.

Monsieur le rédacteur,

De retour de voyage, j'apprends que le journal *Paris libre*, dans son numéro du 6 mai 1871, vient de publier une infâme calomnie sur mon compte.

Dans un article intitulé le *Pilori*, il désigne M. Lenglet, libraire à Saint-Quentin, comme ayant sollicité du régime impérial, et à la date du 4 juillet 1870, une place dans la police de sûreté.

Ce journal ose affirmer, quoiqu'ayant été de son propre aveu obligé de réhabiliter une malheureuse victime de ces listes, que les pièces concernant les individus désignés se trouvent à la préfecture de police.

Je donne à cette assertion le démenti le plus formel, et je mets ce journal au défi de publier une seule ligne de moi ayant trait à cette prétendue demande.

Mon honorabilité et mes opinions politiques bien connues me dispensaient de répondre à cette calomnie, mais des personnes que je ne veux pas qualifier, l'ayant fait circuler, il est de mon devoir

de protester avec la plus grande énergie contre ces odieuses insinuations.

Je n'attendrai du reste pas le rétablissement des communications avec Paris pour confondre mes calomniateurs.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

LENGLET,
Libraire à Saint-Quentin.

---

Pas de chance, sieur Langlet.

Vous avez cru, en ne signant pas vos correspondances au préfet de police, que jamais vous ne seriez pris à ce jeu là.

Et votre carte qui accompagnait votre lettre! Elle est soigneusement épinglée au milieu.

Le citoyen Monnanteuil, de Saint-Quentin, rédacteur du *Vengeur*, avec qui vous correspondez et qui possède votre écriture, s'est assuré par lui-même de votre infamie, et devant les preuves, il a fait photographier la lettre suivante qu'il enverra à Saint-Quentin, pour vous éviter la peine de venir à Paris confondre vos *calomniateurs*.

Hein! qu'en dites-vous?

---

Paris, le 10 mai 1871.

*Au citoyen rédacteur du journal :* PARIS LIBRE.

Citoyen,

Vous avez fait figurer mon nom dans la liste des mouchards, dont j'avais dès le premier jour apprécié la publication.

Vous dire, qu'en ce qui me concerne, vous avez été induit en erreur, de la façon la plus complète, c'est ce que je vous démontrerai aussitôt que j'aurai réuni mes preuves.

En attendant je viens protester, avec une indignation égale à la

surprise que j'ai d'abord éprouvée, contre une imputation démentie d'ailleurs par ma vie tout entière de républicain radical.

Salut et fraternité.

LEPERCHE.

Si nous avons publié le nom du citoyen Leperche, c'est sur les données des renseignements suivants, fournis par l'agent Géraux, chargé spécialement par Lagrange de surveiller les ateliers.

Nous laissons au public le soin de juger : (1)

—

2 septembre 1870.

Monsieur,

M. Leperche, mécanicien, demeurant rue d'Asnières, 105, est le chef d'un établissement très-important. Il occupe en ce moment 160 ouvriers. Il est très-dévoué au gouvernement impérial, et il prend soin de n'occuper que des hommes tranquilles ; dès qu'il apprend que des conversations politiques ont eu lieu dans ses ateliers, il fait venir celui qui lui a été signalé comme ayant été l'instigateur, il le sermone et finit par le prévenir que s'il recommençait, il serait de suite remercié. Comme il est très-paternel pour ses ouvriers, ceux-ci se conforment à ses recommandations, de manière que la tranquillité règne toujours dans ses ateliers. Cependant il nous a avoué que depuis quelques jours les ouvriers avaient murmuré assez vivement contre le retard apporté à leur armement comme gardes nationaux. Leperche trouvait lui-même que dans ce cas les ouvriers avaient raison de se plaindre. On paraît, disait-il, se méfier d'eux, c'est un grand tort ; car ils feraient leur devoir si l'ennemi se présentait, et je crois pouvoir assurer *qu'ils combattraient de même l'émeute si quelques fous pouvaient en tenter une.*

Dans une conversation que nous eûmes avec lui, où il fut question de la gravité de la situation actuelle, il nous a dit qu'il se ferait

(1) Cette note émanait de la rédaction du *Paris-Libre* rédigé par le communard Vésinier.

toujours un devoir d'avertir l'administration de ce qui pourrait l'intéresser. Je ne suis pas, continuait-il, en contact journalier avec les ouvriers, mais cela ne m'empêche pas de connaître leur manière de voir et de savoir également leurs griefs. Je pourrai donc quelquefois me rendre utile. Il reste bien entendu, ajouta-il, que je ne demande rien pour cela à l'administration. C'est un devoir de bon citoyen que je remplirai, et s'il me procure l'estime du magistrat qui veille sur notre tranquilité, je me croirai bien payé.

M. Leperche ne nous a pas paru être bien initié dans la politique. Il juge parfois avec une vue très-courte les actes du gouvernement, mais son dévouement pourra suppléer aux connaissances qui lui font défaut.

GÉRAUX.

---

## Dossier Lucas.

Ceci est l'histoire véridique et authentique d'un agent de police du second empire. Les pièces à l'appui sont le principal texte du récit, et le tout a été puisé dans les documents laissés à la préfecture de police.

Le misérable dont il s'agit est un triste exemple de cette démoralisation profonde dont la police impériale a rempli la France, et c'est un digne instrument de cette vile institution.

Lucas (Narcisse-Julien) était né à Rouen le 17 janvier 1814. Il vint à Paris, vers 1832, exercer la profession d'ébéniste. A l'âge de vingt ans il fut inculpé de complot dans les affaires d'avril 1834. Il paraît qu'il avait embrassé les opinions républicaines ; mais ce fut un triste champion qu'elles rencontrèrent là, car Lucas était un homme d'une grossière immoralité, débauché, paresseux et ivrogne.

Marié depuis peu à une femme semblable à lui du reste, il fut inculpé, le 3 janvier 1836, d'outrages à la pudeur. Comme pour le complot, il fut mis en liberté faute de preuves. Malgré sa triste conduite, Lucas avait gagné une certaine influence dans le parti

avancé, puisque, quand vint la Révolution de 1848, il fut président de la Société des Droits de l'homme et brigadier dans les ateliers nationaux.

Cependant, il était déjà soupçonné d'appartenir à la police et cela prit consistance lorsqu'à la suite des affaires de juin, il fut relâché, bien qu'ayant pris part à l'insurrection.

En 1849, en 1850, il était très-facilement surveillé. Établi marchand de vins-logeur, 37, rue Mouffetard, il tenait chez lui des réunions qui pouvaient être immédiatement connues de la police. Sa conduite était la même. Il vivait avec l'amant de sa femme, un garde municipal ; son établissement était un mauvais lieu, et ses relations devaient inspirer le dégoût.

Encore une fois inculpé de complot en 1849, il fut encore relâché faute de preuves, quoique dans cette affaire il ait joué le principal rôle. Enfin vint le coup d'État du 2 décembre 1851. Accusé d'avoir pris part à la résistance, Lucas fut traduit devant la commission centrale de la 1re division militaire et condamné par contumace à la transportation en Algérie.

Lucas s'était sauvé. La police se mit à sa recherche et fit vainement des perquisitions au domicile de sa femme, 37, rue Mouffetard. Il échappa pendant de longs mois à toutes les recherches. Enfin, le 27 avril 1857, Lucas fut arrêté chez un de ses amis nommé Begley, où il allait souvent.

Là se trouvait aussi un nommé Merceron, *transporté d'Afrique gracié*. Or, on sait que pour être gracié, il fallait faire une *soumission catégorique* à l'homme de décembre.

Voilà donc Lucas écroué au dépôt de la préfecture. Quelles furent ses réflexions ? Quelles avaient été ses fréquentations au moment de son arrestation ? Quels conseils lui avaient été donnés ? On ne peut le savoir ; mais il est présumable que ce *Merceron*, *transporté gracié*, a agi dans un mauvais sens auprès de Lucas, que *Lagrange*, officier de paix dont nous reparlerons, avait ses intentions en s'occupant lui-même de l'arrestation ; que Lucas était fatigué moralement

par cette longue poursuite à laquelle il venait de succomber à la fin, et que son état de marchand de vins logeur lui avait déjà fait avoir des rapports avec la police.

On ne peut donc douter que Lagrange, mouchard tentateur, ne soit venu le trouver dans sa cellule et ne lui ait mis son sort entre les mains. D'un côté, la transportation en Algérie, une vie de souffrances et de misère, de l'autre la liberté et la vie assurée par un travail facile et bien payé. Lucas choisit l'infâmie.

C'est ainsi qu'on peut expliquer la lettre suivante, datée du 4 mai 1853.

---

**Dossier 26518.**

*Dépôt de la Préfecture.*

4 mai 1853.

Monsieur Lagrange,

Depuis 17 mois que je suis condamné à la transportation et que je me cache à l'autorité, je me suis peu mêlé aux affaires politiques, bien que cependant beaucoup de mes amis politiques ont cherché à me voir et à me consulter à cet égard, mais craignant d'être arrêté j'ai refusé toutes les offres qui m'ont été faites, soit directement ou indirectement. Aujourd'hui bien convaincu de mon erreur et prêt à la réparer pour obtenir ma grâce de Sa Majesté l'Empereur, je m'engage, sur ma parole d'honneur et d'honnête homme, de vous renseigner sur tout ce qui parviendra à ma connaissance et qui pourra intéresser l'administration que vous servez, à la condition cependant que cet acte restera inconnu de mes anciens amis politiques.

S'il en était autrement, je ne pourrais vous rendre de service, et je crois véritablement pouvoir être utile à l'administration, car je connais pour ainsi dire tous les hommes politiques qui appartiennent au parti républicain, et pour vous prouver la sincérité de

mes avances, je vous citerai en première ligne comme hommes s'occupant assez activement, les sieurs Vernhette, serrurier, rue Descartes, 42; Boucheron, dans le garni à côté, même rue; Delpêche, rue des Boulangers, 12, employé aux Gobelins; Greffe, même rue, même numéro; Noland, charbonnier et marchand de bric à brac dans une petite rue faisant le coin de l'ancienne école normale (1); Lamain, rue Saint-Jacques, 21.

Léon Merceron, demeurant chez ces derniers, et venant d'être gracié d'Afrique.

Decot, bonnetier, gracié d'Afrique, dont la demeure m'est inconnue depuis son exil, et dont il me sera facile de retrouver aussitôt la trace.

Godard, avec lequel je peux également et très-facilement me mettre en rapport, après ma mise en liberté.

Je pourrais également et très-facilement me mettre ensuite en relation avec Boquet, à Londres, et enfin avec une grande partie de ceux qui sont revenus d'Afrique et qui continuent de s'occuper de politique.

Dans l'espoir que vous voudrez bien, monsieur, intervenir pour moi auprès de Monsieur le Préfet, afin qu'il me fasse gracier par sa majesté l'Empereur.

Je suis, en attendant avec respect, votre très-humble serviteur,

*Signé* Narcisse Lucas.

---

Cette lettre peut se passer de commentaires; mais il faut dire un mot de son destinataire, du nommé Lagrange, entre les griffes du second empire.

Ancien ouvrier mécanicien, intelligent, qui se fit chef de mouchard.

Ce sont des documents de police qui vont être dès lors toute la vie de Lucas (Narcisse-Julien), désormais agent secret du sieur

---

(1) Et ses deux fils. (Note Lagrange.)

Lagrange, auquel il envoie ses rapports signés de différents pseudonymes, tels que A. DELAMARRE (1), nom sous lequel il s'était caché pendant l'année 1853, A. D. MERCIER NARCISSE, et enfin LUCAS, quand il fut dévoilé et devenu simple inspecteur de police.

---

Ministère de la police générale.
2me division, 1er bureau.
Avis d'une demande accordée.

Paris, le 18 mai 1853.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que par décision en date du 14 courant Sa Majesté Impériale a daigné faire remise pleine et entière de la mesure de sûreté générale à laquelle le sieur Lucas, Narcisse, marchand de vins à Paris, a été soumis par la commission centrale de révision de la 1re division militaire.

Je vous invite à prendre, en ce qui vous concerne, les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de cette mesure de clémence.

---

**Dossier 5835.**

5 avril 1870.

Monsieur le préfet,

Au moment où l'agitation des esprits met le gouvernement dans la nécessité d'une surveillance active et nombreuse, je viens *vous offrir mes services comme agent du service de sûreté.*

J'ai 41 d'âge. Je fais partie déjà de l'Association coopérative des ouvriers charpentiers, dont le siége est établi près d'Alésia, 141 ;

---

(1) Voir le numéro 11 des *Papiers Secrets.*

par mes rapports avec les ouvriers, je pourrai vous renseigner exactement sur les machinations qui pourraient se former dans cette classe de travailleurs.

En attendant l'honneur de mériter votre confiance, daignez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses civilités.

MACHICOINE,
Ouvrier charpentier en fer, rue de l'Ouest, 84, Plaisance-Paris.

---

## Dossier 632.

## MARCHAL (dit de Bussy).

L'*Etendard Catholique,* journal religieux, scientifique, artistique et littéraire, paraissant tous les dimanches. — M. Fevotte de Boisbabbé, directeur-gérant.

—

Paris, le 15 février 1855.

Monsieur,

Ayant une communication à vous faire, je vous prie de vouloir bien prendre la peine de me venir voir.

Agréez, Monsieur, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

CH. MARCHAL,
détenu politique à Sainte-Pélagie.

—

*De Bussy* est de retour depuis hier soir, il loge chez sa concubine, rue Blottière, 19.

Il s'est rendu tantôt rue du Croissant.

Je l'ai accompagné jusqu'au Palais de Justice, où il allait afin de plaider son affaire Villemessant; il se trouvait alors avec un nommé Sempé, encore un homme de rien, un escroc qui a subi jadis, je crois, certaines condamnations.

Bussy a tenu comme toujours, mais surtout au café Durand, où nous sommes allés, les propos les plus fâcheux sur les personnes i ti ennent les postes les plus élevés.

Il m'a causé d'un entretien qu'il aurait eu avec M. Marseille, lundi soir dernier ; il m'a confié qu'il avait été afin d'obtenir de M. Marseille l'autorisation de vendre son journal la *Flandre* sur la voie publique, permission que M. Marseille lui aurait refusée. Il aurait tenu, paraît-il, devant ce magistrat, des propos tellement graves, qu'il aurait été menacé de la police correctionnelle par ce dernier. Aussi, ce matin, disait-il qu'il briserait cet honorable fonctionnaire, comme il fera révoquer son préfet.

Je suis assez fort, ajouta-t-il, pour tout dire dans la *Flandre,* parler politique sans gêne, en soutenant l'Empereur, que je méprise ; on n'osera pas me poursuivre ; la preuve, c'est que mon journal, quoique littéraire, est rempli de politique et qu'on ne me poursuit pas.

J'oubliais de vous dire que Sempé a fait tantôt remarquer à Bussy, lorsque nous nous rendions au Palais de justice, que nous étions filés par un individu qu'il nous a désigné.

Si l'on me file, je gueulerai en plein public le plus grand bien de l'Empereur et du gouvernement ; de la sorte je mettrai la police dedans, car ce n'est pas à un vieux Russe comme moi qu'on monte le coup.

Comme opinion politique, il est légitimiste, méprise l'Empereur ; mais il fait son éloge dans son journal, pour éviter toute poursuite : il avait même aujourd'hui, dans sa poche, une médaille en or qui lui aurait été envoyée pour un souvenir légitimiste de François II, je crois, récompense qui lui aurait été décernée pour des écrits tendant à propager cette opinion. Il m'a dit qu'il allait la mettre au mont-de-piété, qu'on prêterait dessus 180 fr.

Stamir.

Paris, le 11 mars 1864.

*A Sa Majesté l'Impératrice des Français.*

Madame,

J'ai l'honneur de venir solliciter de VOTRE MAJESTÉ la faveur d'obtenir un emploi de commissaire de police cantonal dans le département des Deux-Sèvres, où réside ma famille.

Le zèle et le dévouement que j'ai apportés *pendant les sept ans que j'ai été attaché à la police de sûreté* de SA MAJESTÉ l'EMPEREUR, ainsi que l'embarras dans lequel je me trouve, pour satisfaire aux besoins d'une famille de deux enfants en bas âge, me font espérer, MADAME, que votre MAJESTÉ voudra bien prendre ma demande en considération.

*Je suis avec respect,*

*MADAME,*

DE VOTRE MAJESTÉ,

*Le très-humble et très-obéissant sujet,*

MARCHETTI.

Hôtel Ponceau, rue du Ponceau, Paris.

Suit un rapport sur le sieur Marchetti que nous recommandons à l'attention du public, pour qu'il soit bien pénétré de l'opinion des mouchards sur le chapitre de l'honnêteté.

Marchetti, Jean-François, âgé de 23 ans, né à Zalano (Corse), marié et père d'un enfant en bas âge.

Sans fortune personnelle; paraît être dans une position gênée, n'a pas de services militaires.

Entré en 1855 à la Préfecture de police et démissionnaire au mois d'avril 1862.

Instruction bien moins qu'élémentaire.

*Moralité bonne.*

Parle l'Italien.

*Condamné à trois mois de prison pour vol* (jugement de la Cour d'appel de Bastia, en date du 30 avril 1852).

**Dossier 8177.** 45504 — 346

PRÉFECTURE DE POLICE.

—

POLICE MUNICIPALE

*Service de M. Fontaine, officier de paix.*

—

RAPPORT.

Paris, le 9 mai 1870.

Le sieur Marillier, Pierre-Charles, qui fait le sujet de la note ci jointe, est né le 12 septembre 1838, à Blanot (Côte-d'Or), et demeure depuis trois ans rue Beaubourg, 35, où il tient l'hôtel de la Côte-d'Or.

Son loyer annuel est de 2,500 francs.

Précédemment, il tenait un garni rue de la Verrerie, 55, où il est resté pendant 10 ans.

Marillier habite Paris depuis 18 ans; il est marié, sans enfants.

Outre l'hôtel qu'il tient, il est fabricant d'outils pour la cordonnerie; il a pris un brevet d'invention en 1867.

C'est un homme sans instruction, sachant à peine lire et écrire.

On croit qu'il fait partie de la Société des Icariens, dont Beluze était le gérant et dont le siége social était situé rue Bailleul, 5.

Marillier connaît beaucoup d'hommes politiques de l'époque; il a fréquenté assidûment les réunions publiques et privées, et a même chez lui, rue de la Verrerie, des réunions illicites.

On dit qu'il ne fait pas de bonnes affaires, qu'il a même été saisi plusieurs fois et qu'il n'inspire aucune confiance aux personnes qui le connaissent.

Il est inconnu aux sommiers judiciaires.

Le sieur Marillier, Pierre-Charles, cité comme ayant fait une demande pour entrer dans la police secrète, n'a pas voulu profiter de notre avis.

Après être venu protester dans nos bureaux, il est allé à la préfecture, avec sa carte d'électeur, dire de *gros mots* aux archivistes.

Mais le guignon a voulu que sa signature apposée sur cette carte d'électeur fut absolument identique à celle de la demande ci-jointe, adressée par lui au préfet de police.

Malgré que le sieur Marillier se soit dit employé au désarmement des réfractaires, ce qui devait le faire passer pour un pur, il n'en a pas moins été au dépôt de la Conciergerie, tenir compagnie au sieur Flamand, qui s'est mis dans le même cas que lui. (1)

---

(1) La suite paraîtra dans le nº 13 des *Papiers secrets.*

V

# LES PAPIERS SECRETS

DU

## GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE. (1)

(*Suite.*)

---

## LE DOSSIER DE BAZAINE.

### I

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, n° 969. — 17 octobre 1870.

Boulogne, 17 octobre 1870. — 4 h. 12 m. du soir.

**Inspecteur à Directeur général. — Tours.**

Correspondance du *Times*. — Saarbruck, 16 octobre. — Tranchées devant Metz, terminées et batteries installées. Français tirent sans cesse. Prussiens tirent sur campement.

Un parlementaire envoyé de Metz au prince Charles, ensuite parti trouver le Roi.

Pas de résultat connu.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

(1) Voir les nos 9, 10 et 11 des *Papiers secrets du second Empire.*

## II

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours. — Expédiée le 19 octobre 1870. — 1 h. 10 m. du matin.

---

Bruxelles, le 18 octobre 1870. — 8 h. 50 m. du soir.

**Havas. — Tours.**

Nouvelle quartier général allemand annonce que 14/10 général Boyer, venant de Metz arrivé Versailles, fut reçu par Bismark, lequel allé ensuite auprès Roi.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

## III

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, N. 954. — 19 octobre 1870.

---

Boulogne, 19 octobre 1870. — 3 h. 39 m. du soir.

**Inspecteur à Directeur général. — Tours.**

Correspondance du *Times*.

Berlin, 18 octobre. — Général Boyer, aide de camp de Bazaine, a eu entrevue avec comte Bismark, qui, immédiatement après, s'est rendu chez le Roi.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

## IV

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, N. 472.

Boulogne, 23 octobre 1870. — 11 h. du matin.

**Inspecteur à Directeur général. — Tours.**

Télégramme du *Times*. — Saarbruck, 21, soir. — Silence inexplicable des canons de Metz depuis retour général Boyer.

Grandes réjouissances mercredi dans Metz, salves tirées, acclamations et musique, drapeaux arborés partout.

Déserteurs français abondent, tout dans triste état et font rapports les plus contraires, temps très-mauvais.

Épidémies sévissent toujours chez Prussiens, qui regardent capitulation comme imminente.

Télégramme du *Daily-News*. — Général Boyer a proposé à Versailles la reddition armée Bazaine mêmes conditions qu'à Sedan, avec faculté, pour garnison régulière de Metz, de continuer à défendre place. Moltke a refusé.

Chute de Metz est attendue sous peu.

Bitche a été investi par 8,000 hommes avec canons, de Strasbourg.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

V

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, N. 15. — Expédiée le 23 octobre 1870. — 12 h. 20 m. du soir.

---

Londres, 23 octobre 1870, 11 h. du matin.

**Havas, — Tours.**

Observer Boyer, arrivé vendredi, vit samedi Impératrice.

Prussiens pas arrivés hier soir. Anciens villages autour Amiens fortifiés. — Reuter.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

## VI

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours. — N. 16.

---

Bruxelles, le 25 octobre 1870. — 9 h. 36 m. du matin.

**Havas. — Tours.**

Berlin, 24. — *Norddeutsche-Zeitung,* discutant nouvelle publiée par correspondance Warrens, dit cette nouvelle soulève déplaisir. Le journal rassure contre inquiétude d'immixtion étrangère.

Frédéric-Charles et suite, sous drapeau parlementaire, se dirigeaient 20/10 vers Metz. Négociations pour reddition ont lieu.

Boyer était hier quartier général du prince Frédéric-Charles. Gazette Croix *dit, concernant négociations Boyer avec Bismark, que Bazaine menait négociations pas seulement indépendamment du gouvernement provisoire, mais en contradiction avec le gouvernement.*

Deux bataillons chasseurs réserve sont formés pour faire service étapes dans districts occupés. — Delamarre.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

## VII

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, nº 686. — Expéd. 28 octobre 1870. — 2 h. 40 m. du matin.

---

Bourg, 27 octobre 1870. — 9 h. 30 m. du soir.

**Préfet de l'Ain à Intérieur. — Tours.**

Le commissaire spécial de Bellegarde m'informe, par dépêche

chiffrée, que M. de Valcourt, se disant émissaire de Bazaine, vient de passer, se rendant à Tours, chargé d'une importante mission militaire. Il aurait donné à entendre que le maréchal serait dans une position critique pour les vivres.

Je vous transmets cet avis textuellement, tel que je le reçois, et m'étonnant du passage par Bellegarde, quand chemin plus court est ouvert par Belgique.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

## VIII

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, n° 511. — 29 octobre. — 4 h. du soir.

---

Besançon, 29 octobre 1870, 2 h. 43 m. du soir.

**Préfet Doubs à Guerre. — Tours.**

Voici dernière dépêche de Pontarlier :

« Dépêche d'hier confirmée de Suisse. On dit à Bâle que Changarnier et troupes refusent capitulation de Bazaine. Ce dernier fait prisonnier.

Pour copie conforme : Éd. Ordinaire.

D'autre part, sais de source certaine qu'il y a huit jours, *Courrier du Bas-Rhin,* journal prussien de Strasbourg, disait : « Boyer envoyé par Bazaine à Versailles pour traiter capitulation. » — Éd. Ordinaire.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

## IX

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, nº 603. — Expédiée le 27 octobre.

---

Arras, le 29 octobre 1870, 4 h. du soir.

**Le Préfet du Pas-de-Calais à M. le Ministre de l'Intérieur. — Tours.**

Les journaux belges et anglais confirment capitulation de Metz. 175,000 prisonniers, 20,000 malades et blessés, 6,000 officiers, 3 maréchaux.

L'*Indépendance belge* contient un extrait du *Journal de Saint-Pétersbourg* qui jette un certain jour sur les intrigues de Bazaine. Il se proposait de mettre le gouvernement actuel en demeure de convoquer une Assemblée constituante. Si le gouvernement n'obéissait pas, il se mettait à la disposition de tout autre gouvernement qui s'établirait dans une ville de France et prendrait l'engagement exigé.

Pour copie conforme :
L'INSPECTEUR.

---

## X

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, nº 9. — Exp. le 30 à 1 h. du matin.

(*Personnelle et urgente.*)

---

Lille, le 29 octobre 1870. — 10 h. 45 m. du soir.

**Le Préfet du Nord à Gambetta. — Tours.**

Reçu votre dépêche concernant Bazaine. J'ai averti procureur général Morcrette. Est-il nommé? Il ne paraît pas sûr politiquement. Testelin à Tours vous donnera détails.

Grande émotion ici concernant Bourbaki. Fâcheuse coïncidence entre son arrivée ici et la capitulation de Metz. Doutes sur tendance.

Pour copie conforme :
L'INSPECTEUR.

---

## XI

---

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, n° 595. — Expédiée le 30 à 11 h. 45 m. du soir.

---

Langres, le 30 octobre 1870. — 8 h. 50 m. du soir.

**Sous-préfet Langres à Ministre Intérieur et Guerre. — Tours.**

Opinion de Prussiens, officiers compétents : Méfiez-vous de Bourbaki. — Il peut faire comme Bazaine et restaurer Prince impérial.

Place de Langres peut être cernée. Elle résistera à outrance. Donner au général pouvoir demandé.

Pour copie conforme :
L'INSPECTEUR.

---

## XII

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, n° Comm^on^. — Expédiée le 31 à 7 h. 30 m. du soir.

---

Bruxelles, le 31 octobre 1870. — 5 h. 10 m. du soir.

**Havas. — Tours.**

*Indépendance* publie ce qui suit : « Un officier échappé de capi-

tulation nous apporte numéro *Indépendant Moselle,* publié dans Metz au moment entrée allemande. »

Circonstances qui précédèrent reddition y sont relatées manière précise et détaillée.

Il en résulte clairement que armée assiégée, indignement trompée par ses chefs, qui, pour faire patienter armée, quand elle demandait se ruer ennemi pour faire trouée à tout prix, promettaient bientôt armée pourrait sortir intacte avec honneurs guerre; que chefs montrèrent France entière en proie anarchie; Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse en pleine guerre civile; Rouen, Havre, demandant secours Prussiens, et cela jusque jour que vinrent déclarer que tout manquait, et était impossible obtenir autre chose que capitulation pareille celle Sedan.

*Indépendance* ajoute : Est plus douteux que Gambetta eut raison en accusant trahison. » Population Metz, sous yeux de laquelle odieuse comédie est jouée, en a jugé ainsi en saluant Bazaine cris d'indignation, colère. — Delamarre.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

## XIII

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, nº 183. — Expédiée le 1er novembre.

---

Lille, le 31 octobre 1870. — 10 h. 11 m. du soir.

**Préfet du Nord à Intérieur. — Tours.**

*(Confidentielle.)*

Bourbaki reçu mal à Douai, très-démonté, voyant qu'il n'inspire pas confiance. Me prie de vous écrire.

Fâcheuse coïncidence entre arrivée Lille et capitulation de Metz.

— Sa proclamation, assez bien vue, n'a pu détruire prévention peuple.

On compare sortie inexpliquée Bourbaki avec sortie Boyer. — Bourbaki dit avec raison que le moindre échec serait appelé trahison. — En deux mots, il demande son rappel, ne trouvant pas ici confiance suffisante.

Je crois à sa bonne foi, mais sa position est délicate. — Il propose comme remplaçant Durrieu ou Cambriels. — Le malheur veut qu'il ait pour aide de camp Magnan, nom mal vu à Lille.

Attendez retour Testelin, qui jugera situation.

La population est découragée. — Le désir de paix fait grands progrès, même parmi amis. — Les dernières dépêches d'Avesnes disent qu'ennemi se rapproche d'Hirson; rien de positif.

Pouvez-vous nous envoyer de suite chassepots avec cartouches? Nous sommes sans armes.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

## XIV

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, n° 363. — Expédiée le 1er novembre à 2 h. du soir.

---

Langres, le 1er novembre 1870. — 11 h. 16 m. du matin.

**Général à Intérieur et Guerre. — Tours.**

Un lieutenant du 2e de ligne, évadé de Metz, parti le 29, affirme que les forts de Metz aux commissaires prussiens le 29, à 11 h. du matin.

Il est parti déguisé pendant que son régiment défilait devant les Prussiens à Grigy.

*La capitulation était préparée depuis longtemps par Bazaine, qui n'a jamais reconnu le gouvernement.*

Des ordres officiels, communiqués aux troupes par le maréchal, indiquaient que la France était dans l'anarchie; que le gouvernement de Paris n'était pas reconnu à Lyon ni dans le Midi.

La capitulation était connue de la population et de l'armée, dans la ville de Metz, depuis le 27 ou le 28. Les gardes nationaux, après quelques velléités d'insurrection, avaient rendu leurs armes.

*Depuis le* 7 *octobre on ne tirait plus le canon.*

L'armée et la ville étaient exaspérées contre Bazaine et contre Coffinières.

On disait que Bourbaki était allé dans l'intérieur prendre un commandement pour concourir avec Bazaine à la restauration de l'Impératrice.

Des ordres sévères étaient donnés pour empêcher que l'armée détruisît ses armes. La condition du bon état des armes était d'ailleurs imposée par la capitulation, et, si cette clause n'était pas exécutée, on menaçait les officiers français de les faire travailler en Prusse comme pionniers.

Quelques officiers ont donné l'exemple eux-mêmes, dans leur compagnie, en cassant des fusils.

*Il y avait des vivres dans la ville,* mais les perquisitions pour les troupes, chez l'habitant, ont été faites d'une manière illusoire, et les vivres n'avaient été réellement ménagés qu'à partir du moment où la mission de Bourbaki avait échoué.

Le 29 octobre, on aurait pu encore trouver des vivres pour vingt jours, et on aurait pu réunir 65,000 à 70,000 combattants, non compris les hommes affaiblis, les malades, les blessés incapables de s'éloigner de Metz à quelques marches. *Il serait resté à Metz, en bon état, plus de* 2,000 *bouches à feu et plus de* 100,000 *fusils.*

L'officier qui donne ces détails ne peut s'expliquer le bruit qui a couru d'une révolte de l'armée de Metz, comme il se sauvait quand elle défilait. Il croit la chose impossible ou au moins fort exagérée.

Le chef de gare de Neufchâteau informe que les Prussiens sont

attendus ce matin dans Neufchâteau. Ils étaient hier à Mirecourt. Je n'ai pas d'autres avis de leurs mouvements de ce côté.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

## XV

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, n° 855. — 2 novembre 1870.

---

Cambrai, 2 novembre 1870. — 2 h. 17 m. du soir.

**Sous-Préfet à Intérieur. — Tours.**

Vos deux proclamations produisent excellent effet, mais républicains demandent destitution fonctionnaires bonapartistes et prompt armement garde mobilisable.

Viens de voir soldat échappé Metz; *Bazaine n'a pas combattu depuis* 31 *août.*

Changarnier a demandé que armée se retire en Algérie. Frédéric-Charles lui a dit : « Pas besoin cela, j'aurai Metz dans deux jours ; je sais tout ce que vous avez dit en conseil de guerre, par Coffinières. »

Beaucoup de soldats ont brisé armes, malgré Bazaine ordonnant rendre en bon état.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

## XVI

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bureau de Tours, nº 105. — Exp. le 2 novembre 1870, à 10 h. 1-2 du soir.

---

Boulogne, le 2 novembre 1870. — 6 h. du soir.

**Inspecteur à Directeur général. — Tours.**

(Correspondance du *Times*.)

Saarbruck, 31 octobre. — Une partie armée prince Frédéric-Charles marche vers sud ; autre partie vers Thionville, Verdun et Mézières. — Un corps d'armée occupe Metz sous commandement du général von Kunner.

Télégramme Reuter. — Bruxelles, 1er novembre. — *Indépendance belge* de ce jour publie lettre du général Boyer réfutant accusation et concluant : « Nous avons capitulé par famine. »

Correspondance du *Times*. — Cassel, 31 octobre. — Impératrice Eugénie est arrivée incognito à Wilhemshoe, hier à midi ; le général Clary seul l'accompagnait ; maréchal Bazaine a eu une entrevue avec Empereur à 3 h. 30 soir.

Pour copie conforme :

L'INSPECTEUR.

---

## XVII

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Communication de Tours. — 6 novembre 1870, à 8 h. 40 m. du soir.

---

Bruxelles, le 6 novembre 1870. — 5 h. 40 m. du soir.

**Détroyat, 23, Permentade. — Bordeaux.**

Armistice plus incertain que jamais ; Bismark aurait dit que si accordait pas avec Thiers, arrangerait avec Napoléon.

Impératrice rentrée en Angleterre.

Ladmirault a protesté contre conduite Bazaine.

Frédéric-Charles établit quartier général Troyes.

Journaux allemands, revenant sur précédentes appréciations, disent Bazaine piètre stratégiste, triste politique. — Ernest.

---

## XVIII

DÉPÊCHE OFFICIELLE.

Bureau de Tours, nº 1.

Nº d'arrivée 871.

**Intérieur.**

*Urgence.* — Tours, de Lille, 5655, 99, 5, 1 h. 50 m. soir. — Commissaire de la défense à Gambetta, ministre Intérieur, à Tours. — 5125. — Passage continuel d'échappés de Metz, confirmant la trahison de Bazaine et consorts. — A quand la désignation du conseil de guerre qui les jugera? — Testelin.

---

## XIX

DÉPÊCHE OFFICIELLE.

Bureau de Tours.

Nº d'arrivée 483.

**Intérieur.**

*Urgence.* — Tours, de Lille, 5636, 65, 4, 11 h. 25 m. soir. — Préfet Nord à Intérieur. Tours, 5606. — J'ai reçu aujourd'hui la visite de « M. Frédéric Debains », secrétaire d'ambassade, attaché à l'armée du Rhin. Il vient de partir directement pour Tours, où il

tient à arriver le plus tôt possible. Il a des détails fort intéressants sur ce qui s'est passé à Metz, et qui confirment les opinions des officiers déjà évadés.

---

## XX

### Procès-verbal d'enquête.

L'an 1870, le 5 novembre, par devant M. Mir, sous-préfet de Castelnaudary, assisté de M. Grouvelle, procureur de la République, a comparu M. Maffre, médecin principal de l'armée de Metz, lequel, invité à fournir des renseignements et des explications sur les circonstances qui ont précédé la capitulation de Metz, a fait les déclarations suivantes :

*Demande :* Vos nom, prénoms, profession et domicile?

*Réponse :* Auguste Maffre, médecin principal de l'armée de Metz, actuellement résidant à Castelnaudary.

D. A quelle époque êtes-vous arrivé à l'armée de Metz?

R. Vers le 10 août. Le 14 au matin, j'ai été voir le maréchal Bazaine, que je n'avais pas vu depuis son départ de Paris. J'ai connu le maréchal au Mexique, et c'est dans cette campagne qu'il m'a attaché au quartier général.

D. Quelles sont les opérations militaires qui ont été tentées par le maréchal?

R. Le 14 août, l'armée a passé de la rive droite sur la rive gauche de la Moselle, pour couvrir la retraite de l'Empereur sur Verdun. L'opinion que j'ai entendu manifester, c'est que cette manœuvre a été désastreuse pour l'armée : si, au lieu de descendre dans la vallée, on s'était tenu sur les collines qui environnent la ville, on aurait empêché les Prussiens d'avancer et évité le blocus.

Je passe sur les journées des 15 et 16 août qui sont générale-

ment connues. Je dirai seulement, que le maréchal a reproché au général Ladmirault de s'être trompé de chemin et de s'être attardé de 4 heures. Le maréchal avait à Rezonville le roi de Prusse devant lui avec sa garde. Si le général Ladmirault était arrivé à temps,i l aurait soutenu le maréchal Canrobert, qui a fléchi, et le gain de la journée était certain.

D. A quelle cause attribuez-vous la retraite du maréchal sur le camp retranché de Metz?

R. Les soldats n'avaient plus de munitions (et il n'en existait même plus dans Metz); les Prussiens, du reste, avaient coupé la route de Verdun à Briey.

D. Pourquoi, du 18 août au 31, n'a-t-il été tenté aucune opération sérieuse?

R. On s'occupait à faire des munitions et on terminait les fortifications et l'armement de la ville et des forts.

D. Quel était, suivant vous, le but de la sortie du 31?

R. Je crois que Bazaine voulait donner la main au maréchal de Mac-Mahon vers Stenay.

D. N'est-il pas vrai cependant que les bagages de l'armée étaient restés consignés dans l'île Chambrière?

R. Je n'en sais rien; mais il est vrai que je ne les ai point vus.

---

Voilà tout ce qu'a publié la commune. Nous faisons suivre ce document interrompu de ceux que la bande de l'hôtel de ville allait mettre au jour et que ses journaux avaient déjà publiés.

## MENU DU DINER SERVI AU GÉNÉRAL DUCROT ET A SON ÉTAT-MAJOR.

*Chez le restaurateur GILLET, à la porte de Neuilly.*

---

**18 JANVIER.**

Tapioca-Crécy.
Saucisson. — Sardines. — Beurre.
Carpe au bleu (140 francs sans l'accommodement).
Filet aux champignons.
Dinde truffée.
Petits pois. — Haricots verts.
Pudding.

---

Simple réflexion.

C'est le lendemain du 18 *janvier* que se livrait la fameuse et mémorable bataille de Montretout, dans laquelle les polissons du 4 septembre ont fait jouer un rôle de dupe à la garde nationale !

Et c'est la veille de cette bataille que le « *mort* ou *victorieux* » Ducrot faisait cette agape somptueuse !

Pendant que l'on nous rationnait un pain indigne des pourceaux, ces messieurs mangeaient des *carpes au bleu* de 140 francs — sans l'accommodement!

Pour le coup, c'était *bleu!*

---

Cette note émane d'un des membres de la Commune.

---

# VII

## LE DOSSIER DE L'ASSASSIN GALIFFET.

### DOSSIERS TROUVÉS A L'EX-PRÉFECTURE DE POLICE.

---

Nous publions ce document sous toute réserve et dans le but principal de montrer comment la commune se servait de toutes les armes possibles pour discréditer l'armée de Versailles.

Elle disait l'assassin Galiffet tout comme elle eût dit le citoyen Courbet.

**No 85,419. — Service de M. Carlier.**

Le 15 novembre 1867.

On raconte, dans le monde de ces dames, que M. le marquis de Galiffet, à la suite du dernier scandale qu'il a produit, se serait décidé à donner sa démission de colonel en France, pour prendre du service en Autriche.

**No 8,529. — Cabinet. — Au sujet de la femme Constance Résuche, signalée comme donnant à jouer.**

POLICE MUNICIPALE.

RAPPORT.

Le 11 avril 1858.

Des renseignements recueillis en conformité de la note ci-jointe,

il résulte que la femme Constance Résuche, âgée de 28 ans environ, habite, rue Neuve-des-Capucines, n° 24, un appartement de 7,000 francs de loyer annuel, dont l'ameublement, dit-on, est d'un très-grand luxe. Elle a chevaux et voiture, et plusieurs domestiques à son service.

Depuis six semaines à deux mois, elle est brouillée avec son amant, le marquis de Galiffet, et il ne vient plus la voir.

On sait qu'elle a donné plusieurs soirées où ses amis et ceux du marquis se rendaient; mais on n'a jamais remarqué que le jeu y fût plus animé que dans les soirées qui ont lieu dans le monde; on a bien vu sur les tables de jeu de l'or et des billets, mais les joueurs *paraissaient* avoir le moyen de perdre les enjeux qu'ils exposaient. Ainsi que cela se passe ordinairement, les soirées se terminaient vers trois heures du matin.

Depuis sa rupture avec le Marquis, elle ne reçoit plus.

La nommée Résuche nous est connue depuis plusieurs années. C'est la fille d'un fabricant de bijoux de deuil de la rue Gréneta. Depuis l'âge de 15 ans elle fait la vie. Elle a eu pour entreteneurs plusieurs personnages connus, entre autres le comte de Greffulhe.

Elle a une sœur nommée Armande qui appartient, comme elle, au demi-monde et qui a eu pour amant le jeune Charles Chabriant.

Pour M. l'officier de paix Hébert, le brigadier,

L. Courtignon.

---

**N° 58,419. — Urgent. — Confidentiel. — Venant du cabinet.**

Le 8 avril 1856.

Monsieur le commissaire de police est averti que le soir (probablement) on doit jouer chez une nommée Constance, ex-future marquise de Galiffet (*sic*), demeurant au coin de la rue des Capucines et du boulevard, au-dessus de Giroux.

Déjà plusieurs nuits, on y a joué un *jeu d'enfer*.

Aujourd'hui on commence par y dîner et il s'y trouvera plusieurs femmes ; mais le jeu ne commencera bien *qu'après une heure* de la nuit.

Si les informations données sont fausses pour aujourd'hui, en surveillant on trouvera la vérité pour un autre jour.

Paris, le 7 avril 1856.

---

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

**N° 58,419. — Note pour M. le chef de la police municipale.**

*Urgent et confidentiel.*

Ce 8 avril 1856.

**M. HÉBERT.**

On reçoit l'avis suivant :

« On se livre au jeu avec frénésie chez la fille Constance, maîtresse du marquis de Galiffet, demeurant boulevard des Capucines, au coin de la rue Neuve-des-Capucines, au-dessus des magasins de Giroux.

» Le jeu ne commence bien qu'après une heure du matin. »

M. Palestrino est prié de faire vérifier, avec circonspection, l'exactitude de cet avis et de faire connaître le résultat des investigations.

GRANZ.

Mlle Constance Résuche est dans mon cabinet.

Veuillez me répondre *de suite*.

Je ne puis *la nourrir* pendant longtemps.

Je crois que nous n'avons pas un droit absolu de refus.

E.

## Un mot dans le rapport.

Marseille, 19 octobre 1854.

Monsieur le chef de la police municipale,

Je suis arrivé hier dans la soirée à Marseille.

Ce matin, à 8 heures, je me suis rendu à la préfecture, où je n'ai rencontré que M. le sous-préfet M. le préfet; est à Paris. M. le sous-préfet, à qui j'ai remis la lettre de M. le préfct de police, m'a paru assez embarrassé et craindre l'autorité militaire; aussi je me suis rendu de suite chez M. le général Rostolan, qui m'a parfaitement accueilli et promis toute assistance pour le jour de ma mission. Il m'a fait connaître l'avis qu'il a reçu du ministère au sujet de M. de Galiffet, qu'il a fait venir hier chez lui, et tout en le prenant par les sentiments, lui a enjoint l'ordre de se rendre sans retard sous les murs de Sébastopol.

M. de Galiffet paraît avoir écouté avec respect et résignation les bons conseils du général, car il a fait demander immédiatement par voie télégraphique ses effets militaires restés à Paris, et le 21 il doit s'embarquer. Pour s'assurer de sa soumission, M. le général l'a invité à un dîner d'adieu pour demain 20.

Et à l'instant je pars pour Aix, à l'effet de m'informer de ce qui se passe au château de Tholomet et, muni d'une lettre de M. le général pour le commandant dc la place, ordonnant l'arrestation de M. de Galiffet, dans le cas où il voudrait se soustraire aux ordres qu'il a reçus.

Aussitôt après le départ de M. de Galiffet, j'agirai à l'égard de M^lle^ Constance ce qu'il appartiendra (*sic*) et m'empresserai d'avoir l'honneur de vous en informer.

WEIDENBACH.

## POLICE MUNICIPALE.

### N° 58,449. — Affaire concernant la famille de Galiffet et la demoiselle Constance.

RAPPORT.

1er décembre 1854.

Ainsi que je l'ai annoncé par mon rapport du 21 novembre dernier, la demoiselle Constance, par suite de mes démarches près d'elle, conformément à la prescription de la note ci-jointe, était résolue de renoncer, par écrit, à son projet de mariage avec M. de Galiffet, et de rendre tous les titres faits à son profit, moyennant le remboursement de la somme de 90,000 francs qu'elle doit avoir déboursée pour M. de Galiffet, plus 100,000 francs et la propriété de Chatou pour indemnité.

La famille de M. de Galiffet n'ayant pas cru devoir consentir à cet arrangement, j'en ai informé la demoiselle Constance le 29 novembre ; et le lendemain 30, elle est venue avec son frère, à mon bureau, pour me dire que, puisqu'il en est ainsi, elle veut rompre toute négociation et attendre patiemment le retour de M. de Galiffet, dont elle prétend avoir reçu des nouvelles satisfaisantes.

Elle se dit enceinte des œuvres de M. de Galiffet.

L'officier de paix,
WEIDENBACH.

*Vu :* X.

## POLICE MUNICIPALE.

### N° 58,449. — Affaire de la demoiselle Constance Résuche.

RAPPORT.

21 novembre 1854.

J'ai l'honneur d'informer Monsieur le préfet que je suis enfin parvenu à disposer la demoiselle Constance Résuche de renoncer à son projet de mariage avec M. de Galiffet et à tous les actes faits à son profit, moyennant certain remboursement et dédommagement, auquel elle prétend avoir droit réel.

La famille, informée de ce résultat, doit prochainement me faire connaître son ultimatum aussi, afin de conclure ce traité de paix.

L'administration a donc, dès ce jour, atteint son but. C'est à la famille à présent d'en profiter.

Une note du cabinet me prescrivant de continuer les démarches, et les deux parties m'ayant invité à rester leur interprète, je poursuis cette affaire jusqu'à la fin, pour en rendre compte par un rapport définitif.

L'officier de paix,
WEIDENBACH.

---

## POLICE MUNICIPALE.

### N° 58,449. — Compte rendu d'une mission relative à M. de Galiffet et la fille Résuche.

RAPPORT.

Le 27 octobre 1854.

Parti de Paris le 17 du courant, à huit heures du soir, je suis arrivé le lendemain à la même heure à Marseille.

Le 19, je me suis rendu immédiatement à la Préfecture et ai remis la lettre de M. le préfet de police.

Après avoir conféré avec M. Levet, sous-préfet, remplaçant par intérim M. le préfet, absent, ainsi qu'avec M. le lieutenant général, commandant le département, je me suis assuré, par une surveillance, de la personne de M. de Galiffet, que je devais mettre en état d'arrestation, selon la décision de M. le général, s'il venait à vouloir se soustraire aux ordres de départ qu'il avait reçus.

Dès le 20 au matin, M. de Galiffet est venu à l'hôtel de l'Orient, à Marseille, accompagné de sa maîtresse et de cinq à six domestiques, afin d'y préparer son départ.

A l'hôtel, il a fait passer sa maîtresse pour sa femme, et à M. le général, il a dit être accompagné de sa sœur, pour obtenir la permission de refuser le dîner que cet officier supérieur lui avait offert.

Le général n'ayant voulu voir que sa mission militaire, s'est abstenu de toute réflexion.

M. de Galiffet, malgré ses récriminations contre sa sœur, qu'il accusa de cette mesure sévère à son égard, s'est cependant soumis avec résignation, et le 22, à dix heures du matin, il s'est embarqué sur le vapeur le *Sinaï*, se rendant en Orient.

M. de Galiffet a été muni de 4,000 francs en or, qu'il s'est fait compter la veille par son chargé d'affaires, M. Tavernier, avocat, à Aix.

Avant de quitter le château de Thomelet, il a donné procuration générale audit avocat, avec ordre de servir la totalité de ses revenus à la fille Constance Résuche, qui devait continuer à résider audit château, jusqu'au moment de son retour, qu'il promettait avoir lieu dans cinq mois, époque à laquelle finit son congé, et alors de contracter mariage.

En outre, il lui a souscrit deux reconnaissances, l'une de 14,000 francs et l'autre de 16,000.

Puis un acte sous-seing privé, par lequel il donne à cette fille

25,000 francs de rente, et, enfin, un testament léguant toute sa fortune.

Pour prévenir toute espèce de scandale, et laisser complétement ignorer ma présence et la mission dont j'étais chargé, c'est-à-dire de faire expulser du château de Thomelet la fille Constance, son frère et toute sa suite, je ne me suis mis à l'œuvre qu'après le départ de M. de Galiffet.

Or, le 23, je me suis rendu à Aix, et après avoir conféré avec M. le sous-préfet et M. le procureur impérial, je me suis transporté, accompagné de ce magistrat, au château de Thomelet, pour mettre en demeure la fille Constance, et sa suite, d'avoir à quitter les lieux le plus promptement possible; et, en effet, cette fille et son entourage ont obtempéré en quittant cette localité le lendemain 24, pour retourner à Chatou, où elle doit se trouver en ce moment.

Quant à la mission que la famille de Galiffet m'avait donnée avant mon départ de Paris, de m'emparer et d'apporter les diamants, d'une grande valeur, de feu M^me^ Galiffet, mère, je les ai saisis; mais réflexion faite, et pour sauvegarder l'administration, ainsi que moi-même, des difficultés qui pourraient en surgir, j'ai cru, en ne m'en chargeant pas, satisfaire à tout, en les déposant entre les mains du fondé de pouvoirs de M. de Galiffet, en présence de M. Crouzet, commissaire de police à Aix.

Ces diamants se composent :

1° De plusieurs broches réunies en une seule, dans un écrin;

2° Un bracelet dans un écrin ;

3° Une paire de boucles d'oreilles dans un écrin.

Les décorations de feu M. de Galiffet père ont été laissées à Chatou, où M^lle^ Constance a promis de les remettre à ma première réquisition.

Néanmoins, je ne ferai cette nouvelle démarche qu'après de nouveaux ordres.

Ainsi que M. le préfet daignera en juger par les détails qui précèdent, j'ai apporté tous les ménagements possibles dans cette

mission, sans importance par le fait, mais du moins assez délicate dans les formes, en raison de son caractère.

A cette occasion, je dois faire remarquer à M. le préfet que le manque de pièces explicatives de ma mission a fait supposer, dans le département des Bouches-du-Rhône, que j'étais chargé d'une mission secrète pour sonder l'opinion publique, et que je crois ne devoir le succès de l'affaire du Thomelet qu'à l'influence qu'exerce en province l'administration de Paris.

L'officier de paix,

WEIDENBACH.

---

Monsieur le chef de la police municipale,

Le vapeur le *Sinaï,* qui devait partir hier 21, n'a quitté le port de Marseille que ce matin à 10 heures. Il emporte M. de Galiffet se rendant sous les murs de Sébastopol.

La fille Constance doit continuer à résider au Thomelet; mais demain matin à 10 heures je dois avoir une entrevue avec M. le sous-préfet et M. le procureur impérial, afin d'aviser pour l'expulsion de cette fille du château et de la saisie d'objets de prix et de famille dont elle serait nantie.

Aussitôt ce but atteint, ce qui ne peut tarder, je m'empresserai de revenir à mes devoirs à Paris.

L'officier de paix,

WEIDENBACH.

---

**N° 58,449. — 1re division. — 4e bureau. — 1re section.**

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 24 juin 1856.

Il a été visé aujourd'hui un passeport pour Rio-Janeiro (Brésil) à Mlle Résuche, Armande-Félicité, âgée de 25 ans, artiste dramatique, née à Bourbon-Vendée, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 3.

Sœur de la belle Constance (affaire Galiffet). Les deux sœurs se séparent. Armande a, dit-elle, engagement pour le théâtre de Rio.

Le chef de bureau,

HERTACHAUNIN.

---

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

Monsieur Weidenbach,

Veuillez continuer les démarches auprès de la demoiselle Constance Résuche, dans l'intérêt de la famille.

A. DOMENECH.

---

*A Monsieur le chef de la police municipale.*

Je m'empresse de vous informer que j'ai parfaitement réussi dans la mission qui m'a été confiée.

Mlle Constance et sa suite ont quitté aujourd'hui le château du

Thomelet, pour retourner demain matin par le chemin de fer à son habitation de Chatou.

Les diamants de la famille (pour 25,000 francs au moins) ont été déposés entre les mains de M. Tavernier, avocat à Aix, auquel M. de Galiffet a remis, avant son départ, une procuration générale.

Quant aux décorations de M. de Galiffet père, elles ont été laissées à Chatou, où M[lle] Constance m'a promis de me les remettre.

Voilà l'ensemble de l'histoire en gros.

Quant aux détails, je les réserve pour Paris.

Votre très-humble subordonné officier de paix,

WEIDENBACH.

Aix, 24 octobre 1854 au soir.

---

Voir, pour la suite, le n° 13 *des Papiers Secrets*.

# TABLE DES MATIÈRES.

# LES COURTISANES

DU

# SECOND EMPIRE.

DEUXIÈME PARTIE

# CES DAMES DE L'ENTOURAGE.

---

# LA DUCHESSE ÉGLÉ,

BEAU VOLUME IN-OCTAVO DE 128 PAGES.

**Prix : 2 francs.**

CINQUIÈME ÉDITION DE LUXE.

---

SOMMAIRE :

---

**Au lecteur.**

La graine de cocodette. — Sa culture. — Terrains propices. — Engrais et arrosages. — Sa flore. — Sujet primé. — La cueillette. — Dans le tas. — Les commandements de la cocodette. — La belle Églé. — Sa famille. — Son éducateur, — L'accroc. — On demande un gérant responsable. — L'auguste médecin. — L'emplâtre social. — Digne du choix.. — Son excellence monsieur Chose. — Triple dignité. — Ministre, sénateur et cornard. — Emplois honorifiques. — La souche et la greffe. — Les favorites de la souveraine. — Morny. — Sa naissance. — Papa. — Récompense honnête a qui rapportera au domicile conjugal la femme d'un ministre impérial répondant au nom d'Églé. — Réponse de Pélissier. — « Sous le secrétaire. » — Fuite des tourtereaux. — Scandale imminent.— Partant pour la syrie. — Fureur impériale. — Piétri sauve la situation avec les pompiers.—Mort de Benjamin. — Ses successeurs. — Le descendant du cid. — Exploits nocturnes. — L'amour capitonné.— Madame Barbe-bleue. —Deuil du mari. —Le revenez-y de *monsieur-la-Duchesse*. —Consolation héroïque.—Bévue de mouchards. —Après la débacle. — Monsieur, madame et bébé.—Le « pour acquit » de la France.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS.

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

ÉDITION DE BIBLIOTHÈQUE

## N° 1 (HUITIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice. — Les maîtresses de Bonaparte. — Le roman impé rial. — La fortune impériale. — Ce que coûtaient les Bonapartes Les parents pauvres.— Le prix d'un baptême. — L'affaire Jecker — Les vendus. — L'empire et la presse. — Le cabinet noir. — Les prémices du coup d'Etat. — Napoléon IV. — Les complots. — L'affaire Sandon. — Le ministère Ollivier-Duvernois. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 2 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Au public. — Lettre de la reine de Hollande. — L'empire et la presse. — Les décorations. — Les fastes impériaux. — L'empire et l'église. — Le traité Benedetti. — Le cabinet noir. — L'incident Hohenzollern. — Le plébiscite. — La guerre. — Les préfets. — Les mystères de la flotte. — Le 15 août en province. — Curieuses dépêches, etc., etc.

## N° 3 (SEPTIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

L'impératrice au Caire. — La politique impériale. — Annexion de la Belgique. — Les influences occultes. — La censure. — La noblesse impériale. — La campagne de 1870. — Les mystères de l'intendance. — Les familiers des Tuileries. — Coût de la famille impériale. — La bourse des amis. — Pot de vin égyptien. — Curieuses dépêches. — Notes diplomatiques. — Le mot de la fin, etc., etc.

## N° 4 (CINQUIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Avis important. — Le Gouvernement impérial faux monnayeur. — Le Mexique. — Les complices de Napoléon III. — Lettre de Mme Lafarge. — Ce que coûtaient les Bonapartes (*suite*). — L'empire et la presse (*suite*). — Les fortifications de Paris jugées par le général Totleben. — Le haut clergé. — Occupation de Rome. — L'Encyclique. — Les points noirs. — La mort de Charras, etc., etc.

---

## N° 5 (QUATRIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Avis au lecteur. — Rapport de M. Lavertujon au Ministre de l'Intérieur. — Lettres patentes du Conseil de régence. — Mac-Mahon général en chef. — Fonds particuliers de Napoléon III. — Les décavés du Sénat. — Le cabinet noir (*suite*). — Les fonds secrets. — L'incident Cavaignac. — Baroche fils justifié par Baroche père. — Le favori de l'empereur Alexandre. — Les valets de lettres. — La magistrature courtisane. — Curieuses dépêches, etc., etc.

---

## N° 6 (QUATRIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE.

**Sommaire.**

Au public. — Autographe de l'Impératrice. — Les préfets de la République. — Les intrigues de Napoléon III. — Bismark et Prim. — Notes diplomatiques (*suite*). — Les élections. — La noblesse impériale (*suite*). — Les décorations du prince impérial. — Lettres adressées à l'Empereur au sujet de *la Vie de César*. — Les proscriptions de décembre. — Rapports plébiscitaires. — La police secrète (*suite*). — Curieuse dénonciation. — Les solliciteurs. — Les zélés. — Le désordre impérial.

---

## N° 7 (TROISIÈME ÉDITION).

AVEC AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON III.

**Sommaire.**

Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries. — Notes diplomatiques : La question des frontières. — La Vénétie. — Le tripot Pereire. — Garibaldi. — Bazaine au Mexique. — Le Crédit mobilier. — Un préfet modèle. — Encore Pierre Bonaparte. — Les massacres de la Ricamarie. — Les serviteurs prudents. — La noblesse aux genoux de Napoléon. — L'espionnage au Corps législatif. — Les escrocs décorés. — La magistrature. — L'empereur journaliste. — Un pauvre homme!

Prix : **1** franc

## N° 8 (TROISIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Les fonds secrets. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel. — Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Les influences occultes (*suite*). — Lettre du Prince Napoléon à la Reine de Hollande. — La bourse des amis (*suite*). — Les fanatiques. — Les généraux de cour. — Les protégés du Palais-royal. — Les affaires de Rome. — Le livre jaune. — La guerre d'Italie. — Ham. — Rectification inattendue.

---

## N° 9 (TROISIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Lettre de l'impératrice Joséphine au citoyen Botot, secrétaire de Barras. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel (*suite*). Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Napoléon III musicien. — La Montijo proxénète. — Walewski et Garibaldi. — Rectification. — Le Gouvernement de la Défense nationale.

---

## N° 10 (DEUXIÈME ÉDITION)

**Sommaire.**

Préface.—Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). —La France selon M. Magne. — L'encens des petits. — Lettres de MM. E. Augier, Quentin Bauchard, Beulé, Doucet, Octave Feuillet, Arsène Houssaye, Ponsard, St-René, Taillandier, etc., etc. — Papiers secrets du Gouvernement de la Défense nationale. — Pendant que le peuple mourait de faim. — Gambetta à table. — Un excentrique.—Le dossier de la police impériale.— Liste des agents secrets.

**Prix : 1 franc.**

---

## N° 11 (DEUXIÈME ÉDITION).

**Sommaire.**

Préface. — Les canons Krupp. — La presse dans les élections. — Le haut clergé (*suite*). — De Saint-Nazaire à Nantes, un cousin prodigue. — Prosper Mérimée. — Le cabinet noir (*suite*). Les préfets (*suite*). — Note de M. de Saint-Beuve sur les encouragements littéraires. — Le dossier de la préfecture de police (*suite*). — Demandes d'emplois dans la police et rapports des agents. — Papiers secrets du Gouvernement de la Défense nationale.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

# LE MÉNAGE IMPÉRIAL.

## LUI ET ELLE!

EN APPARENCE ET EN RÉALITÉ,

LEUR VIE PUBLIQUE ET LEUR VIE PRIVÉE,

LEURS MŒURS, LEUR COUR, LEUR ENTOURAGE, LEUR POLITIQUE,

LEURS INTRIGUES.

LES MYSTÈRES DES TUILERIES, DE SAINT-CLOUD

ET DE COMPIÈGNE DÉVOILÉS.

Beau volume in-octavo de 112 pages.

**ÉDITION DE LUXE, AVEC LETTRES AUTOGRAPHES.**

**Quatrième édition. — Prix : 2 francs.**

**Sommaire.**

Lui. — Les visées matrimoniales du sauveur de la société. — Inquiétudes des filles à marier des cours étrangères. — Entremetteurs diplomatiques. — Le renard et les raisins. — Elle. — Madame la mère. — Le père de la débutante. — Diplomatie domestique. — Le jeu en vaut-il la chandelle? — Conseil tenu par les dignitaires. — C'était écrit. — Le pourquoi officiel. — Le parce que réel. — « Fit-il pas mieux que de se plaindre? » — Comment les princes font la cour. — Roméo et Juliette. — Sous les balcons de Fontainebleau. — Fiançailles. — Léger à-compte. — Le jour de gloire est arrivé. — Noces et festins. — Gens de la noce. — Valets, chantres, et vendus. — Prélats et poëtes. — L'antichambre du bonheur. — Le Lion et la Gazelle, ou mystère et délire! — Les hélas de Belle-Maman. — Déception de ces demoiselles. — Lune de miel dans la pourpre. — Devant l'Europe. — Dans le particulier. — Majestés en pantoufles. — Les amies de Monsieur. — Les amies de Madame. — La parenté. — Pérégrinations politiques. — Maternité. — Le nez du cousin Jérôme. — Bonaparte s'amuse. — Les distractions d'Arianel. — Le petit monde de Madame. — Bals officiels. — Compiègne. — Une fête. — Les invités. — Les chambellans. — Les secrétaires. — Bonsoir la compagnie. — Suite de la fête, chacun chez soi. — Ripailles à huis-clos. — Sauteries intimes. — Frasques. — Les griffes du lion. — Son antre. — Félix. — La fatale bévue. — Ce qui? et ceux qui restent. — C'était bien la peine!

# LES

# PAPIERS SECRETS

# DU

# SECOND EMPIRE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES ANNOTÉS

LES

# PAPIERS SECRETS

DU

# SECOND EMPIRE

# N° 13

FIAT LUX !

SOMMAIRE



BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1871

Félix Oudart, imprimeur-éditeur, rue Saint-Laurent, 28, à Bruxelles.

# AU PUBLIC.

---

Nous voici arrivés au terme de la tâche que nous nous étions imposée,

Nous publions aujourd'hui le n°13 des *Papiers secrets du second empire.*

Ce numéro est le dernier.

Il n'est pas, ainsi qu'on le pourra voir, moins intéressant que ceux qui l'ont précédé.

Aussi ne doutons nous pas qu'il obtienne un égal succès.

La faveur du public tout entier n'a pas fait défaut un seul instant à la publication que nous avons entreprise.

En quelques mois, nous avons fait paraître DOUZE VOLUMES et tous ont obtenu les honneurs de la réédition. La plupart ont été réimprimés à cinq et six reprises différentes.

Sans nul doute il en sera de même du treizième et dernier volume que nous livrons aujourd'hui à la publicité.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour constater l'immense succès de notre publication, que nous n'en pouvons revendiquer pour nous-mêmes qu'une part très-modeste. Toute la gloire en revient à l'intérêt soutenu que présentaient les documents que nous avons simplement recueillis, classés et annotés au besoin.

En commençant ce travail, nous nous étions proposé de mettre à nu, par le seul exposé de pièces officielles et indiscutables, toutes les turpitudes du régime bonapartiste.

Nous avons voulu faire pour l'Empire du 2 décembre ce que Granville a fait pour les animaux, et donner au public : *Les bonapartistes peints par eux-mêmes.*

Nous avons voulu que le Recueil que présente aujourd'hui l'ensemble de ces treize volumes constituât le dossier complet du second empire.

Nous avons voulu faire — et nous avons fait — de l'histoire sans prétention, de l'histoire anecdotique et pourtant irréfutable...

Le succès que nous venons de rappeler et la vogue qui s'est attachée à nos fascicules, doit nous être un sûr garant de la réussite de nos projets.

Nos vœux ont été comblés et au delà.

Les *Papiers secrets du second Empire*, complétés par les *Papiers secrets de la défense nationale*, resteront comme le recueil le plus complet, le plus impartial et

le plus attrayant à parcourir, des pièces et documents authentiques, recueillis après le 4 septembre.

Encore bien que notre part dans le succès obtenu ne soit pas lourde, il ne saurait nous convenir de quitter nos lecteurs sans leur adresser nos sincères remerciements pour le favorable concours qu'ils nous ont prêté et les encouragements dont ils ne se sont point montrés avares à notre égard.

Au public tout entier un égal témoignage de gratitude est dû.

Qu'il daigne donc le recevoir ici.

---

# I

## UN PRINCE QUI A LA FOI.

24 février 1868.

Sire,

Puisqu'en ce monde la foi sauve, l'Empereur comprendra qu'il ne me soit pas permis de mettre en doute le succès d'une cause à laquelle il a daigné accorder sa haute protection, quand il saura que ma foi est aussi profonde, aussi inébranlable dans la bonté de cette cause que dans la justice et l'inépuisable bienveillance de Sa Majesté.

Je veux parler ici de ma nomination au grade supérieur que, l'an dernier, Sa Majesté a bien voulu me faire espérer pour l'époque où je serais proposé. Je remplis aujourd'hui toutes les conditions. J'ose dire à l'Empereur que je gagnerai ma cause ; mais il faut pour cela qu'il m'autorise à la plaider devant lui : et je viens à cette effet solliciter de sa haute bienveillance la faveur d'une audience particulière.

Sur le point de faire un voyage dans les Principautés, il me

serait précieux de prendre en même temps congé de l'Empereur, et de mettre à ses pieds l'hommage de mon profond dévouement.

Je suis avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté,
le très-fidèle et très-dévoué serviteur,
Prince Georges Bibesco.

31, rue Boissy-d'Anglas.

---

Note de l'Empereur : *refus, l'ayant déjà vu.*

---

## II

## LES ACADÉMICIENS RÉPROUVÉS.

Paris, le 3 mai 1869.

Monsieur le grand chambellan,

Obligé de quitter Paris le plus tôt possible pour une candidature qui m'appelle à Nantes, je prends la liberté de vous demander s'il entre dans les intentions de Sa Majesté de recevoir prochainement la communication dont je suis chargé près d'elle en qualité de directeur de l'Académie française.

Dans le cas où les occupations de Sa Majesté devraient retarder de plusieurs jours cette audience, je vous serais très-reconnaissant de le faire connaître au secrétariat de l'Institut, afin que le chancelier actuel de l'Académie française, ou à son défaut le directeur du dernier trimestre, puisse remplir auprès de Sa Majesté la mission dont j'aurais eu l'honneur de m'acquitter près d'Elle et à laquelle je serais forcé, non sans regret, de renoncer.

J'espère, monsieur le grand chambellan, que vous apprécierez le motif si légitime de ma démarche auprès de vous, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : PRÉVOST-PARADOL,

Directeur en exercice de l'Académie française, rue Saint-Georges, 47.

*Note de l'Empereur.* — Répondre que, tout en ne m'opposant pas au choix de l'Académie, je dispense les nouveaux élus de m'être présentés.

## III

## M. DE BISMARK JUGÉ PAR M. DROUYN DE LHUYS.

*Mémoire remis, le 11 juillet 1866, par M. Drouyn de Lhuys à l'ex-Empereur Napoléon, sur le caractère et la portée du projet de réforme fédérale élaboré par M. de Bismark.*

Le projet de réforme fédérale publié par la Prusse est surtout remarquable par la cohésion de toutes ses parties. Les idées sur lesquelles il se base ont été, à d'autres époques, exposées et développées plus ou moins complétement, plus ou moins sérieusement. Mais c'est la première fois qu'elles prennent corps, pour ainsi dire, dans un système véritablement pratique.

En effet, les divers programmes tracés jusqu'à ce jour en Allemagne, ou bien, tenant surtout compte des autonomies particulières, ne parvenaient à combiner qu'une association restreinte dont les liens étaient aussi relâchés que ceux de la confédération actuelle; ou bien, visant sans détour à l'unification des forces de l'Allemagne, l'édifiaient sur la ruine des souverainetés existantes, soit au moyen d'une absorption violente par la Prusse, soit à la suite de destructions révolutionnaires.

Au contraire, M. de Bismark, dans son projet, respecte, d'une part, les apparences de la souveraineté chez les gouvernements par-

ticuliers, sachant bien que les princes allemands sont d'avance et forcément préparés à accepter tous les sacrifices de prérogatives que la plupart, d'ailleurs, réduits au rôle de souverains constitutionnels, n'exercent plus guère que nominalement. D'autre part, les satisfactions effectives, données au sentiment unitaire et national des populations sont telles, que ce projet, en paraissant ménager les puissances distinctes, fonde en réalité l'unité la plus absolue du pouvoir et la concentration de toutes les forces de l'Allemagne.

Aussi ce plan n'a-t-il pas été combattu au nom de l'intérêt national. Des défiances contre la sincérité de M. de Bismark se sont fait jour, mais sa combinaison en elle-même a été accueillie par les populations, surtout celles de l'Allemagne du Nord, comme la réalisation de leurs vœux dans la mesure du raisonnable; et les résistances, venues uniquement des princes qui sentaient de quel coup ils étaient menacés, se sont produites timidement et lentement. Il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de discussion franche du projet de réforme prussien ; mais ce projet, déposé en germe dans l'esprit des masses, entouré du prestige des armes victorieuses du roi Guillaume, est certainement destiné à fructifier au grand profit de la Prusse. On peut dire, dès aujourd'hui, qu'il est adopté par toute l'Allemagne du Nord ; les petits gouvernements s'y sont résignés à l'amiable, les grands ont été dépossédés par voie d'exécutions militaires, et l'on a pu se convaincre à quel point la Prusse trouve dans les populations des auxiliaires prêts à faciliter son œuvre.

L'Allemagne du Sud est plus récalcitrante ; mais il ne faut pas oublier qu'il y a là une opinion publique moins formée que dans le Nord. Les populations y sont routinières, plus soumises à leurs dynasties locales, par des traditions que maintiennent à la fois l'influence de l'Autriche et celle de l'église catholique. Des populations, plus naïves, plus adonnées à la vie simple et matérielle, sont assez réfractaires à l'esprit incisif et dissolvant de l'Allemagne du Nord ; mais parmi elle-mêmes, tout ce qui s'agite, tout ce qui parle, écrit et remue, est déjà gagné aux idées prussiennes, sauf l'opposi-

tion qu'y font, à un point de vue particulier, les ultradémocrates et les révolutionnaires, nombreux surtout dans la région badoise. Toutefois, il n'y a pas lieu de croire que cette dernière classe de de gens doive opposer à M. de Bismark des obstacles plus sérieux que M. de Cavour n'en a rencontré en Italie de la part des Mazzini et des unitaires républicains.

A examiner le projet de M. de Bismark en lui-même, on peut en tirer ces deux conclusions :

1° Il était la médiatisation effective des souverains allemands;

2° Sous l'apparence du dualisme, il fonde en Allemagne l'unité la plus complète.

C'est ce que nous allons chercher à démontrer.

Le pouvoir fédéral institué par le projet est pourvu d'une autorité législative très-étendue : il suffit de lire la liste des matières qui doivent être de sa compétence, pour voir que c'est là l'ensemble à peu près complet de celles qui constituent, dans tous les pays du monde, et sous toutes les formes de gouvernement, l'objet de la législation usuelle.

Ce pouvoir est confié à deux organes : une Diète fédérale, qui sera censée la continuation de la Diète actuelle transformée, et une représentation nationale, issue d'élections directes par le suffrage universel.

Dans la Diète, de même que dans le Parlement, les décisions sont prises à la majorité des voix, ce qui annule tout opposition des minorités. Or, soit par le nombre de sa population, soit par le poids de son influence sans rivale, la Prusse est assurée, dans l'une et l'autre assemblée, d'une majorité inébranlable.

Il ne sera donc jamais question d'une résistance aux idées prussiennes, et les seuls tiraillements qui pourront se produire dans le double organisme fédéral, sont ceux qui seraient nés, en Prusse même, entre le gouvernement et les partis, ou bien entre les diverses fractions de l'opinion publique. Le gouvernement prussien aura à sa disposition un jeu très-commode pour neutraliser l'une et l'autre,

en cas de besoin : l'action fédérale au centre, et l'action populaire chez lui. Si la Diète ou le Parlement fédéral venait à le gêner, il pourrait toujours les accuser de vouloir le *majoriser*, chose inacceptable pour une grande puissance, et de dépasser la limite assignée aux pouvoirs fédéraux, légalement renfermés dans la sphère des intérêts économiques. Il lui suffirait donc de prétendre qu'une question a un caractère politique pour la soustraire à la compétence fédérale. D'un autre côté, il est bien évident que la Prusse serait seule en état d'invoquer efficacement, contre le pouvoir central, le droit de son indépendance souveraine; de la part des autres, même de la Bavière, une telle prétention serait illusoire. De même, vis-à-vis des difficultés intérieures, le gouvernement prussien sera toujours en mesure de faire valoir l'intérêt supérieur du peuple allemand, la volonté de la *grande nation* en contradiction avec celle de la *nation restreinte*.

Le cercle des attributions du pouvoir fédéral, bien que limité à l'ordre économique en théorie, aura, dans la pratique, assez d'élasticité pour qu'il soit loisible d'y comprendre toutes les affaires que le cabinet de Berlin voudra y faire entrer. Celui-ci aura donc dans sa main, d'une manière permanente, et jusque dans le détail des questions de chaque jour, ce double levier dont il a fait sortir sous nos yeux des résultats si considérables et pour beaucoup de monde, si inattendus.

Pour comprendre, en effet, ce qui se passe de l'autre côté du Rhin, il ne faut pas perdre de vue les deux puissants courants qui règnent en Allemagne, souvent parallèles, mais non encore confondus: le courant de *l'unitarisme* et celui de l'ambition prussienne. Le cabinet de Berlin a exploité avec une rare persévérance et un merveilleux succès les avantages que lui procure la simultanéité de ce double ordre d'idées, en dehors duquel il n'y a rien de vital en Allemagne. Il a accaparé les tendances germaniques, en présentant la Prusse comme seule capable de les diriger et de les mener à bien, et il a légitimé les convoitises prussiennes en les

couvrant du nom de patriotisme allemand. C'est c'est ce qui, entre autre choses, distingue la question allemande de la question italienne : le Piémont n'avait ni la volonté, ni le pouvoir d'absorber l'Italie ; la Prusse, plus puissamment organisée, est en état d'absorber l'Allemagne, de la *prussianiser;* elle le veut avec toute son énergie; l'Italie *une* n'est pas le Piémont, c'est, un nouvel État ; l'Allemagne *une* sera la Prusse agrandie, et non la Prusse disparaissant dans le *germanisme.* Tant que l'absorption n'est pas complète, la Prusse a intérêt à laisser subsister les deux forces distinctes, de manière à user alternativement de l'une et de l'autre, de l'une par l'autre.

En dehors du pouvoir législatif, les attributs de la souveraineté consistent dans le pouvoir militaire et la représentation diplomatique.

Or le projet de M. de Bismark remet au pouvoir fédéral « le » droit de déclarer la guerre et de faire la paix ; de conclure des » alliances et des traités ; de nommer et de recevoir des repré» sentants internationaux. » Il n'est pas expressément dit que les États confédérés ne pourront pas conserver des agents accrédités auprès des puissances étrangères ; mais cette conséquence est implicitement contenue dans la disposition ci-dessus, puisque de tels agents de princes particuliers ne serviraient plus que *ad pompam et ostentationem,* du moment où les questions de paix et de guerre seraient réservées au pouvoir fédéral, chargé déjà de la protection du commerce allemand à l'étranger et de l'organisation consulaire.

Au point de vue militaire, il suffit de méditer l'article 9 du projet, pour sentir avec quelle vigueur toutes les prérogatives appartenant à cet ordre d'idées sont concentrées entre les mains des deux commandants en chef, et même virtuellement, comme cela se dit plus bas, entre les mains d'un seul.

Ainsi on peut affirmer qu'en ce qui touche le pouvoir législatif, la représentation diplomatique et le pouvoir militaire, la médiatisa-

tion des souverainetés individuelles est complète. Or, en dehors de ces trois choses, que reste-t-il de la souveraineté, sinon des rentes et des dotations royales, pour ceux qui en demeurent titulaires?

M. de Bismark, tout en excluant l'Autriche de la Confédération, y maintient une apparence de dualisme, une ombre d'indépendance distincte accordée à l'Allemagne méridionale, en la personne du roi de Bavière. Ce prince doit être, en effet, commandant en chef de l'armée fédérale du Sud, et avoir la direction militaire des États allemands au midi du Mein, au même titre et avec les mêmes prérogatives que le roi de Prusse aura pour la direction des États du Nord.

Mais un seul paragraphe de l'art. 7 prouve l'inanité de cette fantasmagorie : « La guerre devra être déclarée en tout cas, si le » territoire fédéral est envahi, ou si une attaque hostile est dirigée » contre les côtes de la Confédération ; *dans les autres cas, il fau-* » *dra, pour déclarer la guerre, l'assentiment des deux tiers au* » *moins de la population du territoire fédéral.* » Or il n'est pas possible d'arriver à un total de deux tiers de la population fédérale en dehors de la Prusse, et celle-ci, avec deux ou trois États ses satellites obligés, compose à elle seule ces deux tiers. C'est donc dire que les questions de paix et de guerre sont absolument et exclusivement entre les mains du roi de Prusse. La prérogative octroyée à la Bavière se réduit donc à la faculté de faire quelques nominations de généraux et de colonels ; mais d'indépendance militaire il ne peut être question.

Au point de vue diplomatique et législatif, la Bavière n'est pas moins médiatisée que les autres États de la Confédération. La représentation à l'étranger, si elle voulait se donner la peine d'en entretenir une, serait dépouillée de toute signification au profit des représentants fédéraux ou plutôt prussiens, car il paraît hors de doute que ceux-ci seraient accrédités avec ce double caractère, à moins que la Prusse ne renonçât entièrement à en avoir pour elle-même, en donnant l'exemple de se contenter de ceux qui seraient commissionnés au nom de la Confédération.

A l'intérieur, il est absolument impossible que la Bavière songe à faire contre-poids à la Prusse dans la nouvelle Diète ou dans le Parlement allemand. Elle s'y trouverait toujours, si elle voulait résister, dans une minorité infime et paralysée. A part la proportion numérique, comment comparer son action morale à celle de la Prusse? Celle-ci, qui s'appelle fièrement l'État intelligent par excellence (Intelligenz Staat), doué d'un esprit d'initiative ardente et hautaine, ayant ses cadres tout organisés pour la vie civile et intellectuelle comme pour la vie militaire, façonnant tout d'après sa discipline correcte et rigoureuse, imprimant son cachet aux administrations, aux établissements publics et privés, ne peut être arrêtée un instant par les États du Sud, au sein desquels tout principe de vie politique et de mouvement est l'auxiliaire naturel des idées prussiennes.

Ce serait donc une grande erreur que de croire que l'adjonction de l'Allemagne méridionale à la Confédération présidée par la Prusse y introduira des germes de résistance, et, par conséquent, de division et de faiblesse. La Prusse formera sans obstacle les Allemands au Sud à son image et à sa convenance, comme elle l'a déjà fait de ceux du Nord; elle trouvera au delà du Mein une race lourde, mais solide, une pépinière d'hommes vigoureux, un réservoir de puissance qui, ajoutée, à celle qu'elle possède dans son orbite naturelle, lui assurera en Europe la plus redoutable situation. En un mot, ce sera, si le plan de M. de Bismark se réalise tel qu'il a été formulé, l'unité effective de l'Allemagne, sans aucun des contre-poids, sans aucune des compensations que l'Europe et en particulier la France sont en droit d'exiger comme sauvegarde contre ce danger si longtemps considéré comme un mauvais rêve et prêt aujourd'hui à devenir une réalité.

Sans même prévoir comme immédiate et complète l'absorption morale de l'Allemagne méridionale par la Prusse, il importe d'observer que cette région contient en elle-même des principes de dissidence qui sont à l'avantage de la cour de Berlin. Dès à présent,

si le Wurtemberg et Bade se trouvaient dans une même confédération avec la Bavière et la Prusse, ces Etats secondaires, obligés de subir l'ascendant de l'une ou de l'autre des deux principales puissances fédérales, n'hésiteraient pas à se ranger sous l'autorité de celle qui, par son rôle européen, par la gloire de ses armes, par le prestige de sa force et de sa supériorité intellectuelle, exercerait sur eux une attraction invincible. Leur entraînement serait stimulé par l'espoir de trouver auprès de la Prusse une protection que la Bavière serait impuissante à leur assurer, et qu'ils accepteraient d'une cour ayant le rang d'une grande puissance dans le monde, tandis qu'ils dédaigneraient de la demander à une cour qu'ils considèrent comme à peu près leur égale. Les jalousies de voisinage, les différences de tempérament, de religion, d'idées politiques et sociales, sépareraient de plus en plus la Bavière catholique et conservatrice de ses confédérés du Sud, qui sont protestants et pénétrés par l'esprit démocratique.

Il y a plus : la vue d'une Allemagne compacte dont les membres trouveraient dans leur étroite union, sous l'égide de la Prusse, ces garanties de force et de gloire, ces satisfactions d'amour-propre politique dont les Allemands ont été si longtemps privés et dont ils sont comme affolés aujourd'hui, en même temps que les avantages d'une administration bien disciplinée, fonctionnant avec équité et promptitude; cette vue ne tarderait pas à exercer une influence considérable sur les populations allemandes de l'Autriche. Ces populations, en effet, désormais isolées politiquement au milieu des Magyars et des Slaves qui composent la plus grande partie de l'empire d'Autriche, et vis-à-vis desquelles elles perdraient de jour en jour davantage leur prestige de race dominante, sentiraient de plus en plus leur affinité naturelle avec les populations de même sang, leurs voisines, gouvernées de Berlin. Cette force d'attraction augmentant d'intensité en même temps que les autres races autrichiennes tendraient à s'affranchir individuellement, l'empire d'Autriche se verrait menacé d'une décomposition prochaine, et sa défaite sur les champs de bataille ne serait que de prélude de sa dislocation

intérieure. L'Allemagne attirant à elle les Allemands momentanément rejetés de son sein, cette Allemagne, qui serait la Prusse, reconstituerait, au centre de l'Europe, sans aucun contre-poids, une puissance aussi grande et plus formidable par sa cohésion que celle des anciens empereurs, au temps de leurs ambitions les plus hautes.

---

IV

# HISTOIRE D'UN RECOURS EN GRACE.

*Lettres de M. de Persigny et de M. de Heeckeren à M. Mocquard; de M. Piétri à MM. Delangle et de Persigny.*

CABINET
DU
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 29 mai 1863.

Mon cher Mocquard,

Notre collègue, le baron de Heeckeren, qui revient du Haut-Rhin, m'a remis une requête formée par un grand nombre d'habitants de la ville de Thann, qui supplient instamment l'Empereur d'accorder au sieur W....e (C...), instituteur-adjoint des écoles primaires, la remise de la peine de huit mois de prison, à laquelle il vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Colmar, pour outrage aux mœurs.

Il résulte d'un grand nombre de certificats joints à cette demande et même d'une lettre spéciale, adressée au procureur impérial par les parents des élèves de cet instituteur, que, malgré sa faute, le sieur W..., par ses bons antécédents, ne serait pas indigne de la

clémence qu'on sollicite pour lui. J'ajouterai, en outre, que le baron de Heeckeren m'a assuré que, si les habitants de Thann pouvaient espérer et savoir que, dans quelque temps, l'Empereur daignât accueillir leur requête, la grâce de cet individu produirait le meilleur effet dans la circonscription électorale où le gouvernement combat la candidature de M. Keller. Je vous serai donç très-obligé de vouloir bien parler très-brièvement de eette affaire à Sa Majesté, et de me faire connaître la réponse de l'empereur.

Agréez, mon cher Mocquard, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Le ministre de l'intérieur,
F. DE PERSIGNY.

---

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CABINET DU MINISTRE.

Paris, le 29 mai 1863.

Mon cher collègue,

Il est de la dernière urgence que cette affaire soit expédiée demain matin à M. Delangle, qui la connaît et qui l'attend, afin de lui donner une solution immédiate.

De mon côté, je dois envoyer à Thann une dépêche télégraphique dont l'effet sera très-important.

Je recommande donc cette transmission à tous vos voisins obligeants.

Agréez, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

Baron DE HEECKEREN.

*A Monsieur Mocquard.*

---

*Lettre à Son Excellence le Ministre de la Justice.*

CABINET DE L'EMPEREUR.

MINUTE N° 6401.

Palais des Tuileries, le 30 mai 1863.

Mon cher Delangle,

Tu attends, me dit-on, pour lui donner une solution immédiate, le recours en grâce ci-joint en faveur du sieur W..., auquel s'intéresse M. de Heeckeren, et qui m'est transmis par M. de Persigny. Je m'empresse de te l'envoyer.

Tout à toi,

Le chef, sans titre,
Fr. Pietri.

---

*A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

Mon cher Persigny,

Suivant l'ordre de l'Empereur, je me suis empressé de transmettre à M. Delangle, qui, d'après la lettre de M. de Heeckeren, doit lui donner une solution immédiate, le recours en grâce en faveur du sieur W..., faisant l'objet de votre lettre du 29 mai.

Votre dévoué,

Le chef, sans titre,
Fr. Pietri.

## V

## LE MAIRE DE SAUMUR ET LA CEINTURE DE LA VIERGE.

Saumur, 17 novembre 1855.

Sire,

L'église du Puy-Notre-Dame, près Saumur, possède une des plus précieuses reliques de la chrétienté. C'est une ceinture de la Sainte Vierge, donnée par Guillaume VI, duc d'Aquitaine, qui l'avait rapportée des croisades. La tradition dit qu'elle fut tissée par Marie elle-même. Les archives de l'église du Puy et de nombreux documents historiques attestent l'authenticité de cette relique. Les rois de France ont eu de tout temps une grande foi en cette ceinture. Anne d'Autriche le portait à Saint-Germain-en-Laye, dans l'année 1628, quand elle accoucha d'un prince qui fut Louis XIV. S'il vous plaisait, Sire, de placer Sa Majesté l'impératrice sous la protection de cette relique pendant le grand événement qui va couronner votre bonheur domestique et consolider le repos de la France, je ne doute pas que le curé et Mgr l'évêque ne s'empressassent de déférer au désir de Votre Majesté.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

Le maire de Saumur, député au Corps législatif,

LOUVET.

## VI

## LETTRE DE SAINT-PAUL A CONTI.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

—

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL.

—

Paris, le 3 août 1865.

Mon cher monsieur Conti,

M. le ministre de l'intérieur me charge de vous prier de vouloir placer sous les yeux de l'Empereur le numéro ci-joint du *Phare de la Loire*. Vous savez que ce journal avait pris l'initiative d'une souscription populaire à dix centimes, à l'effet d'offrir à la veuve du président Lincoln une médaille, d'or au nom de la *démocratie française*.

Aujourd'hui, le *Phare de la Loire* annonce la constitution d'un comité de vingt personnes (chiffre adopté afin de paraître respecter le Code pénal) « qui devra propager le souscription indéfiniment prolongée, de telle sorte qu'elle atteigne un total de cent mille souscripteurs. »

Ce comité se compose exclusivement d'anciens membres du gouvernement provisoire, d'hommes qui ont joué un rôle en 1848 et

de démocrates des plus avancés : Louis Blanc et Victor Hugo y figurent à côté de MM. Albert, Étienne Arago, Pelletan, Charles Thomas, etc.

Nous n'avions pas cru, jusqu'ici, pouvoir mettre obstacle à une manifestation qui empruntait un caractère tout particulier à la nature de nos rapports avec l'Amérique.

Enhardi par la réserve que le gouvernement avait observée, le *Phare de la Loire* transforme l'hommage rendu à un grand caractère en une machine de guerre dirigée contre le régime impérial par les hommes de 1848. Nous allons surveiller attentivement cette nouvelle phase. Je ne sais encore si la loi nous fournira des armes, à cause de la précaution prise par le comité de ne pas dépasser le chiffre de vingt membres. J'examinerai attentivement cette question et je prendrai là-dessus les ordres du ministre; mais Son Excellence a pensé qu'il était désirable, d'ores et déjà, que l'attention de Sa Majesté fût appelée sur une affaire qui peut, d'un jour à l'autre, nécessiter une intervention officielle.

Je joins à ma lettre le dernier rapport du préfet de l'Aisne sur la situation électorale de la quatrième circonscription de son département, laissée vacante par le décès de M. Geoffroy de Villeneuve.

Agréez, mon cher M. Conti, l'assurance de ma haute considération et de mon sincère attachement.

Le conseiller d'État, directeur général,
G. DE SAINT-PAUL.

## VII

## TROIS CANDIDATS A L'INDEX.

*Lettre de M. Pron, préfet des Basses-Pyrénées, au Ministre de l'Intérieur* (1).

PRÉFECTURE DES BASSES-PYRÉNÉES.

—

CABINET DU PRÉFET.

Pau, le 2 janvier 1859.

Monsieur le Ministre,

Une dépêche télégraphique privée, arrivée aujourd'hui à Pau, annonce *qu'une vacance existe dans le conseil de préfecture des Basses-Pyrénées,* par suite sans doute de la nomination de M. Lebaume au poste de secrétaire général dans un autre département.

J'ai hâte de supplier Votre Excellence de vouloir bien ne désigner pour la vacance *aucun des concurrents indigènes* qui aspirent à devenir conseillers et qui ne remplissent aucune des conditions voulues. Ces candidats sont :

---

(1) En tête de la lettre est écrit : *A lui-même.*

1° *M. le baron de Saint-Jammes, âgé de cinquante ans.— Nullité tracassière et cancanière.* — Ce serait la plaie d'une préfecture.

2° *M. le comte de Nays.* -- SOURD. — *Créature de M. le baron de Crouseilhes*, dont il serait l'agent et, au besoin, l'espion dans les bureaux.

3° *M. Desclaux de Lescar. — Autre nullité. — Parent de M. de Crouseilhes*, et pire encore que le précédent candidat.

Je suis, avec le plus profond respect, de Votre Excellence le très-obéissant et très-dévoué serviteur,

Le préfet des Basses-Pyrénées,

A. PRON.

---

## VIII

## LES EXCUSES DE L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

---

*Lettre de l'archevêque de Bourges à l'Empereur, sur l'infaillibilité du pape.*

Sire,

Le siége de Lyon est pourvu : je puis donc parler maintenant, sans crainte d'être soupçonné d'une pensée quelconque d'intérêt.

Un évêque qui a eu l'honneur d'être reçu par Votre Majesté avant de partir pour Rome, m'a affirmé qu'on avait dit à l'Empereur que, *seul* avec l'évêque de Nîmes, je m'étais prononcé dans mes *mandements* pour *l'infaillibilité personnelle* du pape. On a même ajouté, si je ne me trompe, que j'étais *très-exagéré*, que j'étais un ultramontain fanatique.

A cette accusation, dont je n'ai pas besoin de rechercher l'origine ni le but, je réponds simplement que *jamais*, dans aucun *de mes mandements* ou *lettres pastorales*, je ne me suis prononcé pour *l'infaillibilité personnelle et séparée* du souverain pontife. Tous mes mandements sont là pour attester ce que j'avance.

Dans cette question comme dans toutes les autres, j'ai tenu et je tiendrai toujours à ne pas me séparer de la grande majorité des évêques. Par suite, mon langage a toujours été calme et modéré;

toujours je suis resté à l'écart des *exagérations*, de quelque côté qu'elles vinssent. Par caractère comme par principe, je ne les aime pas : elles faussent la vérité. Je n'aime pas davantage les partis : je considére qu'il ne devrait pas y en avoir dans l'Eglise, pas plus que dans l'Etat... Dans l'Etat, je suis avec l'Empereur ; dans l'Eglise, je suis avec le pape. Voilà, en deux mots, ma profession de foi.

Mgr. Maret a dit à la fin de son ouvrage : « On peut affirmer qu'il n'y a *jamais eu d'erreur* dans les jugements des papes qui méritent véritablement le nom de jugements *ex cathedrâ.* »

Mgr. de Châlons, dans une lettre rendue publique, dit également : Aujourd'hui *tous* les catholiques admettent « l'infaillibilité du pape. »

Je n'ai rien dit de plus ; peut-être même ai-je dit moins, en ce sens que j'ai été moins affirmatif.

Telle est, Sire, l'exacte vérité.

J'aurais dû peut-être faire plus tôt cette démarche : je ne l'ai pas voulu ; je me serais reproché toute ma vie d'avoir cherché, en pareille circonstance, à exercer une influence quelconque sur les décisions de Votre Majesté. Aujourd'hui que le motif qui me conseillait le silence n'existe plus, il m'a semblé que je devais à la vérité et à moi-même de rétablir les faits et de dissiper les préventions injustes qu'on a tâché d'inspirer à l'Empereur contre moi. Je n'ai pas eu d'autre but : si j'ai réussi, je suis content. je ne désire rien de plus. Je me trompe, Sire, je désire que Votre Majesté conserve toujours sa bienveillance, et j'espère toujours en être digne, comme toujours j'en serai reconnaissant.

Je suis avec le respect le plus profond, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

† C.-A. (DE LA TOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS),
Archevêque de Bourges.

Rome, le 8 mars 1870.

## IX

# LES ÉTATS-UNIS JUGÉS PAR UN AMBASSADEUR DE L'EMPIRE

Washington, le 28 juin 1857.

CHER MONSIEUR (1),

J'ai un prétexte et une raison pour vous écrire : le prétexte, une réponse à une lettre de recommandation quelconque au bas de laquelle vous avez mis votre signature; la raison, un service à vous demander, le cas de le rendre se présentant.

L'Empereur a dit à Mme de Sartiges, et me l'a incontinent répété, qu'il ne nous laisserait pas aux États-Unis. Ce sont ces bonnes paroles qu'une bouche amie aurait à invoquer aujourd'hui à notre intention. Le comte de Morny revient (2) ; un travail se prépare au département ; je demande à y être compris pour une simple mutation de poste. Tout m'est bon : l'Espagne, la Belgique, le Piémont, la Hollande. Je sais le département terriblement assiégé par de jeunes concurrents qui assurent que les États-Unis sont bien bons pour les anciens de la carrière, des vieux de 1809 ; mais j'ai pour moi les dieux et ne crains les mortels que parce que je suis loin de

---

(1) La lettre est adressée à M. Conneau.

(2) A la lettre est joint un fragment de journal annonçant que le remplacement de M. de Morny à Saint-Pétersbourg donnera lieu à un grand mouvement diplomatique.

l'Olympe! J'écris au comte Walewski tout comme je vous écris, et je le prie de mettre mon nom sous les yeux de l'Empereur. S'il le fait ou si on le fait, je suis parfaitement certain que l'Empereur me trouvera une autre garnison que celle de Washington. Six années d'études sur la liberté, dans ce pays où la loi protége le coquin et où l'honnête homme a à se protéger lui-même, suffisent à mon éducation politique ;envoyez ici, à ma place, quelque homme d'État attardé, pour lui faire commencer la sienne.

Quand vous verrez M^me^ Saulnier, faites-lui, je vous prie, mes tendresses, et croyez, cher Monsieur, que vous puissiez ou non rencontrer l'occasion de m'être utile, que je suis et que je resterai parfaitement votre obligé et votre tout dévoué.

SARTIGES.

*P. S.* Voulez-vous me mettre aux pieds de M^me^ Conneau?

---

## X

# LE DOSSIER DU SIEUR LOUIS VEUILLOT.

N° 96,937.

Paris, ce 3 mars 1860.

M. Louis Veuillot, dans une lettre adressée à sa sœur, rend compte de l'audience que le Souverain-Pontife a daigné lui accorder, et il ajoute :

Pie IX m'a déclaré qu'il avait la preuve d'un plan bien arrêté pour assurer la destruction de la puissance temporelle du Saint-Siége. Sa Sainteté m'a dit en outre qu'il ne fallait croire à aucune promesse de l'Empereur, à aucun langage de ses journaux.

---

2° *Extrait des pièces saisies chez le sieur Louis Veuillot.*

**Cardinal Marini.**

Février-mars 1860.

..... La décentralisation est nécessaire. Consalvi a perdu l'État, cédant aux conseils des incrédules qui lui montraient les facilités du gouvernement nouveau. *Pie VII se moquait de* lui et le laissait faire. IL NOUS A DONNÉ UN ATTIRAIL QUI NE VA PAS A L'ÉGLISE. Le pape est entouré de trop de pompe et de pouvoir trop séculier. *Il devrait régner,*

*non gouverner*. Tout était ainsi autrefois. Le pays s'administrait entièrement lui-même, sous un légat et sous des juges choisis par le prince.

Les envahissements de la bureaucratie. J'ai vu le temps où le prélat qui était nommé Ministre des finances, emmenait avec lui son secrétaire et c'était tout son bureau.

Le luxe. Je ne sors jamais le soir; cependant une fois, dernièrement, j'ai passé à la nuit dans la via Condotti. Quand j'ai vu ces boutiques éclairées au gaz, ce luxe, *je n'ai plus reconnu Rome-Veuillot. Ah! Eminence, si vous voyiez Paris!*

*Ils sont fiers de cette science matérielle, ils ne s'aperçoivent pas de ce qu'elle leur coûte*. Plus de gouvernement et plus d'art. Au fond, qui est-ce qui distingue ces savants du castor, qui bâtit sa maison; de l'hirondelle, qui construit son nid; du ver à soie, de l'épinoche; Toutes les bêtes sont très-avancées en civilisation matérielle et *ne troublent pas les lois constitutives de la société.*

---

Il admire ce que j'ai à faire. Point de plus beau rôle pour un homme; *Pour aucun homme*, vous faites seul la guerre à celui qui fait trembler tout.

Griselli exécute des sentences rendues sans procès; il amène un homme mort ou vif; quelquefois il l'a amené mort. *Si un homme est un homme, Guise a été moins assassiné que beaucoup de ce temps-ci, qui ont disparu.*

En somme, un prince quelconque, prince d'hier et de hasard, condamne 500,000 hommes à mort pour une idée de territoire ou pour se tenir en place un an de plus. Et vivent les Droits de l'Homme.

*Les rois ont perdu l'autorité, et les peuples ont perdu la liberté; voilà en deux mots le programme du monde.*

## Au Vatican.

24 mars.

Bon et souriant accueil du Saint-Père. *Il me donne sa main à baiser*, et commence à me parler sur les affaires du temps. Il est calme, même gai. Il sent que la papauté est forte. Il dit que peu d'époques ont été plus glorieuses pour elle.

Il s'élève avec vigueur contre les hypocrites ; cela l'indigne et le dégoûte, mais la gloire de l'Église n'en souffrira pas.

— Du moins, Saint-Père, seront-ils punis?

— Certainement et prochainement. J'ai déjà commencé dans le dernier consistoire, hier 23 mars, de la part de Jésus-Christ et *de ma part,* quoique indigne d'un tel ministère, au nom de Dieu et des saints canons violés ; j'ai excommunié *personnellement* le roi de Piémont et la CANAILLE qui le pousse et l'entoure. Les cardinaux n'en ont rien dit, parce que je leur ai imposé le secret consistorial.

— Est-ce que le secret m'est aussi imposé?

— (*Souriant.*) Ici, oui... Attendez que vous soyez en France. D'ailleurs, bientôt cela sera publié; ce sera aussi le sort de ses complices.

— Cette justice est attendue et il importe qu'elle soit solennelle.

— J'ai à ménager la situation des évêques. Je me souviens de Pie VII ; mais le portrait sera fidèle et personne ne s'y trompera. On les reconnaîtra bien.

Cinq officiers français en bourgeois étaient l'autre jour parmi les factieux; l'ambassadeur me l'a avoué.

---

*Encouragement pour le journal :* liberté complète, bénédiction. Cependant il faut éviter de blesser les adversaires catholiques. Je lui fais *une petite exposition des doctrines de Broglie.* Il avoue qu'on doit reprendre partout ce qui est répréhensible.

Il se réjouit du triomphe d'Orléans.

Meaux-Mirès. Versailles à propos du denier de Saint-Pierre.

*Son opinion sur Carcelles; pas un aigle, mais bonhomme;* un peu du correspondant; pas tout à fait.

L'audience a duré une demi-heure.

*Visite au cardinal Antonelli; exposition de mes plans; approbation de la ligne politique.*

Visite du capitaine Henry de... Coll'alto, polonais expatrié, naturalisé romain *par dévouement.* Comme l'armée romaine pourrait devenir une école de *fils de famille et faire qu'ils soient autre chose que d'honnêtes imbéciles!...*

Un colonel autrichien, chevalier de l'ordre teutonique, fidèle a ses voeux, les observant, faisant ses prières, s'est fait chef de bataillon dans l'armée pontificale par dévouement. Ce colonel est très-bien.

Griselli dit avec un sentiment d'indignation véritable : « J'ai assassiné un tel, à trente pas, et je n'ai pas été récompensé; je n'ai pas eu de pension, pas même *la croix d'honneur.*

— Mérode, *qui est un saint,* dit partout qu'un homme se déshonore; il n'a nul sujet de le croire; il avoue qu'il parle ainsi pour avoir lu quelque chose contre cet homme dans un journal. On lui fait voir qu'il se trompe; on le confond, mais il n'a pas de remords et il recommence le lendemain.

Un congrès de peuples à Rome; un Irlandais, un Polonais, un Serbe, un Français, un Savoyard, un Ionien, un Indien, un Maronite. Les douleurs qu'ils représentent.

—

Fin février (après le 18.)

Audience du Saint-Père; il me reçoit dans la salle du Conseil des ministres : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Il me dit qu'il s'attend à une catastrophe, qu'elle lui semble inévitable : les mesures sont prises; *les canons sont braqués;* nous reviendrons, mais nous serons d'abord abattus.

Le pape ne meurt pas et il n'est pas captif; même à Fontainebleau, il est encore libre. Je serai libre en prison, *mais je souffrirai et l'Église souffrira.*

*La pleine liberté de l'Église est nécessaire au monde, et le pouvoir temporel est nécessaire à la pleine liberté de l'Église.* C'est pourquoi je le défends. Je sais bien que je ne suis point pape pour me promener en voiture à quatre chevaux. Qu'est-ce que cela et quel prix puis-je attacher à cela? Ce dehors est une place assignée au chef de l'Église comme les yeux ont leur place dans le corps humain. Il doit en être ainsi, parce qu'ainsi le veut l'ordre et que l'ordre sera rétabli, mais au prix de quels supplices!

Je lui parle de mon invincible foi dans la splendeur de l'Église, et que le Pape distribuera des trônes dans ce monde qui veut follement lui ôter le sien.

Je le crois ainsi; je raisonne, et je dis que Dieu ne répand et n'emploie en vain aucune force. Or je vois qu'il a répandu avec abondance dans toute l'Église la force de la prière. C'est un concert dans toutes les parties du monde catholique; la force de la prière aura son effet; et quel peut être le résultat, sinon la splendeur de l'Église?

---

III

# LES DERNIERS JOURS DE L'EMPIRE.

## **Documents et dépêches.** (*Suite.*)

---

*L'Impératrice à l'Empereur.*

Paris, 9 août, 6 h. du soir.

» Je crois absolument nécessaire que vous ayez des renforts. D'après les avis que j'ai reçus, la jonction des deux armées prussiennes va vous mettre au moins trois cent mille hommes sur les bras. Appelez à vous les troupes de Châlons et tout ce que vous pourrez rassembler. Si vous approuvez, envoyez-moi des ordres immédiats. »

---

*L'Impératrice à l'Empereur.*

» Ce que je craignais est arrivé: j'ai un changement de ministère. Palikao est à la tête; mesure admirablement acceptée. L'annonce de la nouvelle situation du maréchal Bazaine a produit le meilleur effet. Votre prestige est intact. Il n'en est malheureusement pas de même de votre major général. Tout le monde est aux plus grands sacrifices. Notre seule préoccupation est que vous n'ayez pas assez de monde. »

Voici la série des dépêches du 10 août :

*L'Impératrice à l'Empereur.*

« Je vous envoie communication d'une dépêche que je reçois. Voulez-vous que nous vous envoyions des masses de gardes nationales mobiles, dans la direction de l'armée? Nous nous chargeons d'assurer leur nourriture et leur armement.

» Le ministère sera formé aujourd'hui à 3 heures, je l'espère du moins. Je pourrais alors, en faisant venir les gardes nationales des départements avoisinant Paris, envoyer l'infanterie de marche, excellente troupe, au camp de Châlons. Toute ma préoccupation est que vous n'avez pas assez d'hommes. M'autorisez-vous, chaque fois que je pourrai former un noyau dont j'aurai assuré les approvisionnements, à vous les envoyer? Vous ne m'avez rien répondu au sujet de plusieurs de mes dépêches d'hier. Je vais bien, je vous embrasse tendrement. Ne vous tourmentez pas pour nous, tout s'arrange. »

---

*L'Empereur à l'Impératrice.*

Metz, 10 août.

» Il m'est plus impossible de me passer d'un major général que du ministre de la guerre. Il n'y a aucun rapport entre ces fonctions et celles du maréchal Bazaine. Un seul exemple : si je supprime, sans le remplacer avantageusement, le major général, l'armée pourrait manquer de vivres, le corps de cavalerie de fourrages et tous les détails du service souffriraient. Il ne faut rien connaître aux choses de la guerre pour penser, qu'à la veille d'un combat, je puisse supprimer le rouage le plus important de l'activité. J'apprends avec peine que la Chambre s'est déclarée en permanence ; c'est une violation manifeste de la Constitution. »

L'incohérence que nous constatons aujourd'hui dans la série de ces dépêches, finit par frapper les personnes mêmes qui en étaient

les rédacteurs. Les Tuileries ne peuvent retenir l'expression de leur irritation :

« Paris, 10 août, 10 h. du soir.

» Je reçois du major général une dépêche, datée de 4 h. 1/2, par laquelle il demande que la division d'infanterie de marine reste à Paris. Ces télégrammes contradictoires, écrits en clair, transpirent dans le public. Ils produisent le plus déplorable effet, parce qu'ils trahissent dans le commandement une hésitation et un défaut d'unité dont tout le monde redoute le danger.

» EUGÉNIE. »

Ce télégramme, où perce, sous la forme du langage officiel, une sourde colère contre le généralissime qui tient en ses mains débiles les destinées déjà si chancelantes de la France, reçoit le lendemain matin, à 8 h. 50, cette réponse, qui est celle d'un homme abasourdi par les événements :

---

*L'Empereur à l'Impératrice.*

« L'apparente contradiction s'explique : le major général écrit qu'on peut envoyer la division de marine lorsque celles de Châlons seront arrivées ; de mon côté, comme il faut encore trois fois vingt-quatre heures pour que les divisions de Châlons arrivent, j'ai pensé qu'il serait trop tard pour faire venir l'infanterie de marine. Je suis désolé de vous contrarier, mais le bien du service n'exige aucun changement dans les circonstances actuelles. — Il a plu à torrents cette nuit. Pas d'engagements. — Nous t'embrassons tendrement. »

En donnant la composition du nouveau ministère, l'Impératrice le dit « très-convenablement accueilli par la Chambre. » Il n'est peut-être pas hors de propos, tant ces hommes politiques ont vite passé, de rappeler que ce ministère était ainsi composé : intérieur, Henri

Chevreau ; affaires étrangères, prince de la Tour-d'Auvergne ; finances, Magne ; travaux publics, Jérôme David ; commerce, Duvernois ; instruction publique, Brame ; conseil d'État, Busson-Billault ; guerre, comte de Palikao ; marine, amiral Rigault de Genouilly ; justice, Grandperret.

---

*L'Empereur à l'Impératrice.*

« Metz, 11 août, 2 h. 25 soir.

« Comment se fait-il qu'avec l'état de siége on laisse insérer des articles séditieux? »

---

*L'Impératrice à l'Empereur.*

« Paris, 11 août, 3 h. 45 soir.

» Parce que le maréchal Baraguay-d'Hilliers n'a pas voulu se servir des pouvoirs que lui donnait l'état de siége. Du reste, il a donné sa démission. Je viens d'apprendre qu'à la Chambre on veut demander la mise en accusation du maréchal Lebœuf. »

---

*Piétri à l'Impératrice.*

« Metz, 11 août 1870, 5 h. 20 m. du soir.

» Je vous dis courage, notre situation militaire s'améliore. Toute l'armée, concentrée sous les canons de Metz, ne peut être... (le mot est resté en blanc). Il faut employer les moyens énergiques. Ordonnez aux préfets, maires, populations de l'Est, de faire tout sauter, ponts, tunnels, chemins de fer, avant les Prussiens ; armer les gardes nationales, les faire venir en masse vers Châlons. J'ai eu à ce sujet

une conversation intéressante avec la personne amenée par votre ordre par M. Cartelin. Elle doit demander à vous voir à Paris demain. L'Empereur et le Prince vont bien, ils visitent le campement des troupes. »

« Metz, 11 août, soir.

» Le maréchal Mac-Mahon, en quittant Nancy ce matin, l'a fait évacuer. L'Empereur dort. Je vous donnerai les détails demain matin.

» PIÉTRI. »

---

*L'Empereur à l'Impératrice.*

« Metz, le 12 août, 7 h. matin.

» Il est probable que l'ennemi occupe le chemin de fer de Nancy avant de livrer bataille, mais cela ne doit pas inquiéter à Paris ; l'essentiel est de réunir à Châlons, sous le commandement de Mac-Mahon, le plus grand nombre de troupes, et d'armer Paris. — Nous allons bien et t'embrassons tendrement. (Note à M. Amiot.) Le fil télégraphique qui sert aux grandes communications directes entre Leurs Majestés passe par Briey, Verdun, et n'est pas menacé. »

---

*Le ministre de la guerre au major général.*

« Vous savez sans doute que le corps badois en face de Mulhouse s'est rallié, par la rive droite du Rhin, à l'armée prussienne devant Metz ; le corps de Douay paraît libre. »

---

*L'Impératrice à l'Empereur.*

« Paris, 12 août, 11 h. matin.

» On dit que le corps badois ne peut être devant Metz que le 14 août. »

Les familiers du château commencent eux-mêmes à s'effrayer des fautes du chef du pouvoir et à se préoccuper de l'état de l'opinion.

---

*Conti à Piétri.*

« Paris, 12 août, midi 40 minutes.

» On croit que l'Empereur s'est dessaisi du commandement en chef; on ne comprend pas dès lors que Sa Majesté ait besoin d'un major général. On dit que le maréchal Bazaine a pour remplir cet office son chef d'état-major. Il est prudent dans les circonstances de ne pas résister davantage aux exigences même injustes de l'opinion »

Dans la journée, arrive la nouvelle de la démission du maréchal Lebœuf, et l'Impératrice, délivrée de ses appréhensions, lui écrit :

« Mon cher maréchal,

» Je vous remercie de ce que vous faites, je n'oublierai jamais cette preuve de dévouement que vous donnez à l'Empereur ; j'en suis touchée et émue. »

L'Empereur reçoit aussi son compliment :

« Vous avez fait une bonne chose, je vous embrasse bien tendrement et je vous remercie de ce grand sacrifice que vous avez fait. »

---

*L'Empereur à l'Impératrice pour le Ministre de la guerre.*

« Metz, 13 août, 2 h. soir.

» L'ennemi fait de fortes reconnaissances qui se retirent dès qu'on marche en avant. Vous pouvez réunir à Châlons les éléments d'une

puissante armée. Le maréchal Mac-Mahon y va avec les débris de ses cinq divisions. Vous pouvez y appeler par le télégraphe le général de Failly, qui est à Mirecourt. Enfin vous pouvez faire venir les deux divisions du général Douay, qui sont trop isolées à Belfort. Nos approvisionnements suffisent pour dix jours, mais l'intendant en rassemble à Verdun. Il est essentiel de faire refluer sur Châlons une quantité considérable de matériel, qui encombre le chemin de fer de Châlons à Nancy. »

---

*Le général de Failly au major général.*

« Mirecourt, 13 août, 3 h. 20 soir.

» Le maréchal Mac-Mahon a pris de nouveau la direction que j'avais choisie, Neufchâteau et la vallée de l'Aube. Obligé d'appuyer à gauche et de prendre Chaumont comme premier objectif, je porte demain le corps d'armée à Marche-Franay et environs, route de Mirecourt à Chaumont. »

---

*L'Impératrice à l'Empereur.*

« Paris, 13 août, 4 h. 10 m. soir.

» Les ordres sont expédiés. Le Ministre assure qu'il aura 80,000 hommes à Châlons dans quatre jours, en comptant les corps de Mac-Mahon et de Failly. »

---

« 4 h. 20 m.

» Les ordres sont donnés pour les mesures à prendre dans le cas où l'on voudrait faire sauter la ligne du chemin de fer de Thionville à Sedan. Je m'assure de l'exécution de ces ordres. »

« 4 h. 50 m.

» Dès que les mesures relatives à la ligne de Thionville à Sedan seront prises, je vous en informerai, afin que vous puissiez donner l'ordre de faire sauter, dès que vous le jugerez opportun. »

---

*L'Empereur à l'Impératrice.*

« Metz, 13 août, 8 h. 40 m. soir.

» On dit Nancy occupé, et la communication interrompue avec Toul. Ici rien de nouveau. — Mille tendresses. »

Au milieu de ces graves préoccupations, arrive de Perpignan au ministère de l'intérieur cette dépêche, qui montre que l'on pressentait déjà partout en France l'avénement de la République :

» On m'assure de Perthuis, que les troupes et la garde civile se concentrent au fort de Figuières, et que les carabiniers doivent s'y rendre aussi. Le bruit court que, d'accord avec les comités, le maréchal Prim s'apprête à proclamer la république. Les populations de la frontière sont inquiètes. — Le préfet. »

Mais le Ministre de l'intérieur a bien d'autres martels en tête. Il écrit confidentiellement aux préfets :

« Les généraux conserveront la nomination des officiers dans la mobile. Concertez-vous avec eux, et appuyez surtout les anciens officiers et sous-officiers. »

Et le même jour encore :

« Il est indispensable que, dans les circonstances actuelles, les municipalités restent organisées. Vous voudrez bien en conséquence maintenir dans leurs fonctions les maires en exercice. Il sera ultérieurement pourvu au renouvellement général. »

---

*Chef de gare de Commercy à l'Impératrice.*

« Voie libre jusqu'à Nancy, qui est occupé par les Prussiens. Voie interrompue entre Marbach et Pont-à-Mousson. »

---

*L'Empereur à l'Impératrice.*

« Metz, 14 août, 5 h. 55 m. matin.

» Je connaissais ce que tu m'as écrit hier soir ; aussi, nous allons passer sur la rive gauche de la Moselle, Verdun sera notre point d'appui. Il faut faire sauter le chemin de fer de Thionville à Sedan, dès que l'ennemi s'en approchera. — Nous t'embrassons tendrement. »

Nous n'avons aucun renseignement sur la journée du 15. Peut-être les lignes télégraphiques avaient-elles été coupées par l'ennemi.

La transcription des dépêches sur le registre dont nous avons parlé s'arrêtait ici. Le trouble des dernières semaines avait sans doute empêché qu'on ne se livrât à ce travail de bureau ; peut-être aussi l'Impératrice déchirait-elle les dépêches aussitôt qu'elles lui étaient transmises. C'est en lambeaux que la commission des Tuileries retrouva le brouillon, sans date, d'un avis de haute importance, destiné à l'Empereur :

« Avez-vous réfléchi à toutes les conséquences qu'amènerait votre rentrée à Paris sous le coup de deux revers? Pour moi, je n'ose prendre la responsabilité d'un conseil. Si vous vous y décidez, il faudrait au moins que la mesure fût présentée au pays comme provisoire : l'Empereur revenant à Paris réorganiser la deuxième armée et confiant provisoirement le commandement en chef de l'armée du Rhin à Bazaine. »

Les textes qui vont suivre ont donc été transcrits non plus sur cette mise net au confidentielle, mais sur les originaux mêmes, sur les minutes des dépêches confiées au télégraphe. Chaque jour, ces ori-

ginaux revenaient au cabinet et étaient soigneusement classés en petits paquets liés par une bande de papier blanc portant la date.

Voici le fac-simile de la disposition d'une de ces dépêches. Ces minutes se ressemblent à peu près toutes :

---

N° 311.
MOTS, 37.

Paris, 18 août 1870.

—

CABINET, 12 h. 37.

12 heures 35 soir.

—

(Signature illisible du chef de ce cabinet télégraphique.)

(*Taxe*, 4 *fr.*)

**Recommandée.**

—

*S. E. le cardinal Bonaparte.*

Rome.

« *Je vous prie de demander au Saint-Père, en mon nom, ses prières et sa bénédiction pour la France, pour l'armée et pour tous ceux qui nous sont chers.*

« EUGÉNIE. »

Quelques heures avant, l'Impératrice avait envoyé ce renseignement au camp de Châlons :

« Je reçois d'Anvers, par les affaires étrangères, le télégramme anonyme suivant : Corps Falkenstein, de 50,000 hommes, a quitté Hanovre via Cologne, et est dirigé vers frontière France. »

Et quelques minutes avant, à sa mère, ce billet déjà connu :

---

*Comtesse de Montijo, à Madrid.*

« Ne venez pas, vous ne pourriez que compliquer les affaires. — EUGÉNIE. »

Des mains plus sérieuses prennent la plume pour envoyer des ordres, trop tardifs, hélas! car la partie est déjà presque perdue.

Les dépêches des maréchaux Vaillant et Mac-Mahon ne sont pas nombreuses dans les liasses que nous avons eues sous les yeux ; mais elles tranchent sur la banalité ou le mensonge des autres par la fermeté du commandement et la clarté de l'information. Les plus typiques parmi ces télégrammes ont dû être versés aux archives du ministère de la guerre.

---

*A M. Laudis, architecte de la couronne, à Sèvres.*

« Palais des Tuileries, 18 août 1870.

» Des travaux de défense doivent être exécutés au château et dans la forêt de Meudon, et sur un terrain particulier, en face de la nouvelle manufacture de Sèvres.

» Mettez les terrains dont il s'agit à la disposition des agents du génie, quand ils se présenteront.

» Communiquez la présente dépêche à l'agent des forêts de la couronne, afin qu'aucune formalité administrative n'entrave le commencement de ces travaux.

» Le maréchal de France, Ministre de la maison de l'Empereur.

» VAILLANT. »

---

## XII

# DOSSIERS TROUVÉS A LA PRÉFECTURE.

**Demandes d'emplois dans la police et rapports des agents.**
(*Suite*)

*A Monsieur le Préfet de Police.*

Monsieur le Préfet,

Sans place en ce moment, ayant pris des engagements que je ne puis remplir, je me vois, quoique possédant une modeste fortune (800 fr. de rente) réduit aux abois, et réduit si je ne parviens à faire face à mes engagements, à passer pour un fripon.

D'une famille fort honorable, ainsi que vous pourrez le voir, monsieur le Préfet, par la note de renseignements que j'ai l'honneur de vous soumettre, je me vois forcé d'avoir recours à vous, monsieur le Préfet, pour obtenir *une petite place dans votre police secrète.*

Ma famille, monsieur le Préfet, occupe une bonne position : mon frère est avocat rue Hautteville, nº 4; son beau-frère, l'un de mes amis, fait partie de la chapelle impériale; j'ai un autre frère, médecin à Bagneux; moi, monsieur le Préfet, j'ai eu le malheur d'avoir été mon maître beaucoup trop tôt; j'ai dépensé beaucoup, j'ai toujours payé; par la position de ma famille, par l'éducation que j'ai reçue, je pourrais remplir cette place que je sollicite de votre bien-

veillance; je pourrai, je crois, rendre quelques services ; avant de m'adresser à vous, monsieur le Préfet, j'ai longtemps cherché une place; j'ai obtenu des promesses, rien de plus.

Je viens donc, monsieur le Préfet, vous supplier de m'accorder un modeste emploi dans les rangs de la police *secrète* dont on peut faire partie, m'a-t-on dit, sans que personne le sache, et c'est ce que je sollicite.

Je suis réduit sinon à la misère, du moins à une position très-gênée; je vous le répète, monsieur le Préfet, en m'accordant cette place que je n'ai sollicitée qu'à la dernière extrémité, vous aurez fait un heureux. Elevé chez mon père, j'ai appris à n'être point déplacé dans un salon; habitué au luxe, je ne serai point gauche dans une soirée luxueuse; je parle un peu l'anglais, assez pour me faire comprendre ; je traduis l'italien et l'espagnol, et par les relations, par la clientèle de mon frère, je suis à même de connaître beaucoup de choses que vos agents ne peuvent savoir; connaissant intimement quelques socialistes, je pourrai, monsieur le Préfet, vous dévoiler un plan qui est parvenu à ma connaissance, par hasard, car dans le temps je ne pensais pas à solliciter cet emploi.

Si vous daignez, monsieur le Préfet, accueillir ma demande, je saurai apporter dans mes fonctions tout le zèle, tout le dévouement que vous êtes en droit d'attendre de vos subordonnés.

Je vous supplie, monsieur le Préfet, de daigner me donner une réponse prompte, car voici ma position :

Par économie, j'ai pris une petite chambre rue Marcadet, 57, à la Chapelle, chez Durand, marchand de vins. Elle me coûte 16 francs par mois.

Je n'ai plus de toilette, je suis sans un centime; toutes les semaines je touche de mon frère 20 francs ; mais à peine reçus, ils servent à payer des dettes, et je me trouve réduit à rien.

Je réclame, monsieur le Préfet, de votre bienveillance et de votre haute protection, la faveur de cet emploi, que je saurai remplir convenablement.

Quelque pénible qu'il soit, vous aurez fait un heureux, car s'il fallait continuer ainsi, je préférerais me tuer.

Agréez, monsieur le Préfet, l'assurance de mon profond dévouement.

JULES HUVET,
Rue Marcadet, 57, à la Chapelle, chez
Durand, marchand de vins.

---

## Renseignements.

Jules Huvet, 55 ans, né à Bayeux (Calvados), 20 janvier 1818.

Fils de Toussaint-Charles-Eléonor Huvet, ancien fabricant de dentelles, membre du conseil municipal, juge consulaire, officier de la garde nationale, décédé à Paris, le 26 avril 1852, chez M. Charles Haussoullier.

Et de Jeanne-Armande Alazard.

### Sa famille :

Alfred Huvet, avocat, rue Hautteville, n° 4 (Paris).

Charles Huvet, médecin à Bagneux (Calvados).

Jules Huvet a fait toutes ses études : il parle un peu l'anglais, assez pour se faire comprendre; traduit l'italien, l'espagnol, et apprend en ce moment l'allemand. Il est musicien.

Il possédait huit cents francs de rentes.

Il a fait partie des volontaires venus à Paris au mois de juin 1848, comme sergent dans la garde nationale.

---

## Dossier 8,318.

Monsieur le Préfet,

Il y a deux ans déjà que je vous ai demandé ce que je viens vous demander aujourd'hui, c'est-à-dire une place dans votre admi-

nistration, pour que je ne sois pas réduite à crever de faim. Je fais de la tapisserie pour vivre, et le gain devient tellement illusoire, qu'il faudra bientôt être rentière pour songer à gagner sa vie en travaillant.

Croyez-moi, Monsieur, je pourrai vous rendre des services, car je suis intelligente, et si j'avais seulement le moyen de vivre, d'ici peu de temps je me serais fait des relations qui pourraient vous être utiles. Depuis deux ans j'ai supporté de telles privations que je suis étonnée d'être encore debout, et si je le disais, on ne me croirait pas.

Que ce soit pour quoi que ce soit, je vous servirai; s'il vous faut même quelqu'un pour voyager, eh bien, je voyagerais. Je veux sortir de la misère cachée où je suis, et j'en veux sortir à tout prix.

Je demeure au 5e, la porte en face de l'escalier; si vous avez à me répondre, il vaut mieux ne pas me demander chez le concierge.

Quand on est venu chez moi de votre part, il y a deux ans, toute la maison le savait, et chacun m'a tourné les talons. Ce n'est pas une manière d'arriver.

Pardon, monsieur le Préfet, si ma lettre vous semble bien ou peu convenable, mais depuis le 25 mars dernier, j'ai gagné 18 francs.

Ce n'est pas fait pour rendre de bonne humeur. Il me serait impossible, tant je suis hors de moi dans le moment, d'être autre.

Votre très-humble servante,

ÉLODIE JOEGER,

25, rue Vanneau, ce 13 mai 1870.

---

### Dossier 6604.

Paris, le 13 avril 1870.

A monsieur le Préfet,

Sy vous avez besojn de moi dans la police et comme jé beaucoup de monde quis fréquente les réunions et que moi je peux disposé de tout ma journée j'atemps une reponse de vous au plutôt possible.

Recevez, monsieur le Préfet, mes sincères dévouement de votre serviteur.

MARILLIER,
35, rue Beaubourg, tient l'hôtel de la Côte-d'Or.

Je fourniré d'autres esplications de bouche.

---

### Dossier 45,504.

DEMANDE DU SIEUR JULES MARON, POUR ENTRER DANS LA POLICE SECRÈTE

---

*A monsieur le Préfet de police à Paris.*

Monsieur le Préfet,

Le nommé Maron (Jules), ébéniste, marié, père de deux enfants (30 ans), fils de Jean-Baptiste Maron, ancien soldat de l'empire et ex-garde champêtre dans le département de Seine-et-Oise,

A l'honneur de vous exposer que son état d'ébéniste nuisant d'une manière sensible à sa santé, il se voit forcé de l'abandonner ; et dans cette position, le sieur Jules Maron vient solliciter de vous, monsieur le préfet, en sa qualité de fils de militaire retraité, la faveur d'être *incorporé dans la police secrète*.

L'exposant sait lire, écrire et calculer.

Il peut justifier de sa parfaite moralité, et surtout de son attachement à la cause de Napoléon III, suivant en cela les traditions de sa famille, vouée de cœur au culte impérialiste.

Désireux de montrer son dévouement au pouvoir actuel plus particulièrement qu'il ne l'a fait jusqu'ici,

L'exposant ose espérer, que vous daignerez, monsieur le Préfet, prendre sa demande en considération.

Dans cette attente,
Il est avec un profond respect,
Monsieur le Préfet,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MARON, JULES.
13, rue Sainte-Appoline.

Paris, 8 mars 1853.

---

## Dossier 94,075.

*A monsieur le Préfet de police.*

Monsieur le Préfet,

Le nommé Messiez Philipe coiffeur éant fet un congé audisetteaime artillerie a cheval à l'honneur de solliciter de votre bien *veillance en employ dans votre administration comme employé de la police secrète,* sengage à fournir des pièces dans peu de jours.

En attendant de monsieur le Préfet cette faveur il a l'honneur detre avec le plus profond respect votre tres humble et tres obeissant serviteur,

P. MESSIEZ.

(Adresse)

A Monsieur Messiez, coiffeur, rue du champs-de mars, nº 14
(gros caillout.)

**Dossier 45,504.**

Monsieur le Préfet,

Il y a trois ans j'eus l'honneur de vous adresser une demande tendant *à obtenir une place dans les bureaux de la Préfecture de Police,* appuyée par M. le général des Horties de Beaulieu, commandant le Palais-Royal.

Je ne pus y être admis n'étant pas bachelier.

Aujourd'hui je viens, poussé par la nécessité, solliciter de votre bienveillance *un emploi dans la police secrète.*

C'est entièrement dépourvu de tous moyens d'existence que j'ai l'honneur de vous adresser cette demande, monsieur le Préfet, que vous ne voudrez pas laisser dans la misère le nom de Martignac, si glorieusement porté par un ministre si bien Français.

Plein de confiance en votre bienveillance pour ce souvenir, je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression du profond respect

Avec lequel

Je suis

Monsieur le Préfet

votre très humble et dévoué serviteur,

MICHEL DE MARTIGNAC,

Boulevard Saint Germain, nº 43.

Paris, le 19 octobre 1868.

---

Parmi les demandes bouffonnes, nous classons la suivante en première ligne.

Ce mouchard pousse la tendresse pour la famille impériale jusqu'à vouloir contribuer au développement de la lignée.

## Ministère de l'intérieur. Sûreté générale.

*M. Migual, ancien huissier à Luçon, à Son Excellence monsieur le Ministre d'État et des finances.*

Monsieur le Ministre,

Le cinq décembre 1852, je pris la respectueuse liberté de vous écrire pour vous faire connaître ma pleine et entière adhésion au coup d'État de notre Auguste et Magnanime Empereur, alors Président de la République, et vous me fîtes l'honneur de m'accuser réception de cette lettre, en son nom; réponse que je conserve comme un précieux témoignage de Sa Haute sollicitude pour toutes les classes de la société française.

Bien des années se sont depuis cette époque écoulées sans que les ennemis de la dynastie napoléonienne aient pu réussir dans leurs tentatives haineuses contre cette dynastie qui a sauvé et sauvera encore notre belle France.

Mais ces mêmes ennemis, loin de se décourager, et cherchant aujourd'hui, plus que dans aucun temps, par des propos incendiaires, à semer parmi le peuple la défiance contre l'Elu de la France et sa dynastie, en prophétisant même une prochaine révolution ; bien que Sa Majesté n'a rien à craindre pour elle-même et sa dynastie, le gouvernement doit cependant ouvrir l'œil sur toutes les manœuvres de ces hommes qui n'ont jamais aimé leur pays et qui emploient tous moyens pour arriver à l'exécution de leurs desseins.

Animé aujourd'hui comme en 1849 des mêmes sentiments patriotiques et d'amour pour notre bien-aimé Empereur et sa famille, car, à cette époque, je faisais partie du Comité Napoléonien du canton de Rocheservière (Vendée) dont j'étais le secrétaire ; et sentant que tous les hommes de cœur et dévoués à l'Empereur, doivent se serrer entre eux pour combattre ses ennemis, *je viens, Excellence, et j'ose, quoique indigne, vous rendre compte des menées*

*des parties contre le gouvernement, et cela, bien entendu, sous le sceau de la plus grande discrétion ;* praticien, et fréquentant toutes sortes de gens, je suis à même de voir et d'entendre bien des choses ; **je m'estimerais très-heureux si je pouvais aider à perpétuer la dynastie Napoléonienne en France,** la seule qui puisse la continuer ce qu'elle est aujourd'hui : C'est grande et glorieuse.

Permettez-moi, Excellence, d'implorer en ma qualité d'ancien officier ministériel, votre Haute Protection ; sans fortune, je me verrais l'homme le plus heureux si je pouvais m'appeler votre protégé, et si en cette qualité, j'obtenais un emploi quelque modeste qu'il fût, parce que cela m'aiderait à vivre et à élever mes enfants.

Confiant, monsieur le Ministre, dans votre haute sollicitude et sachant qu'à l'instar de notre Auguste Maître, vous vous rendez et vous empressez d'être utile à ceux qui vous implorent, j'ose donc espérer que vous m'accorderez votre protection et daignerez exaucer mes vœux.

Dans cette attente, recevez-en dès aujourd'hui mes sincères remerciements et croyez à ma profonde reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Ministre, de Votre Excellence
Le très-humble et très-dévoué serviteur.

MIGUAL,
Ex-huissier.

Luçon (Vendée), 25 avril 1867.

---

**Dossier 35880.**

Paris, le 8 août 1870.

*A Monsieur le Préfet de police.*

Monsieur le préfet,

Après douze années de service actif dans l'armée française et mes nombreuses campagnes (Crimée, Italie et neuves d'Afrique), c'est à

peine si, quoique sans aucune protection, j'ai pu obtenir une bien petite place dans la compagie du chemin de fer du Nord.

Il est inutile de vous expliquer, Monsieur le Préfet, qu'étant, dès l'enfance, bonapartiste dans l'âme et à tout jamais dévoué à cette auguste dyn astie, j'ai éprouvé bien des difficultés dans mes démarches afin de me placer convenablement, et sans les pièces militaires qui me furent délivrées par le conseil d'administration du 17e régiment de ligne, et quelques autres certificats en ma faveur, je serais encore en ce moment, peut-être, abandonné à mon malheureux sort, c'est-à-dire sans gîte ni pain.

Mais enfin, grâce à Dieu, je gagne aujourd'hui de quoi vivre pauvrement, il est vrai, mais honnêtement, et je continuerais à vivre ainsi, si des circonstances d'une gravité réelle ne me dictaient le devoir, ne me faisaient une loi de varier non-seulement ma force physique, mais encore l'application constante de toutes mes facultés intellectuelles à la défense, s'il y a lieu, de cette cause sacrée pour moi.

Placé par ma position dans un milieu absolument antipathique à notre gouvernement actuel (je devrais plutôt dire à toute espèce de gouvernement), je suis à même, Monsieur le Préfet, de recueillir chaque jour ces bruits sourds, ces rumeurs menaçantes, effets inévitables des lâches et insolents propos que débitent impunément ces feuilles infâmes, rédigées par des ennemis de tout ordre et de tout bien public, par ces ambitieux qui, sous le nom de démocrates et de socialistes, ne cherchent qu'à tromper le peuple et à l'entraîner à une affreuse anarchie, vers une ruine inévitable.

Aujourd'hui surtout, M. le Préfet, en présence des nouveaux événements suscités par la guerre actuelle, je crois être en position de servir la France en vous servant.

Je connais plusieurs langues, entre autres l'allemand. Dans la maison que j'habite est établie une grande brasserie, dont le propriétaire est, m'a-t-on dit, Prussien, et où se réunissent chaque soir bon nombre d'Allemands. Il m'est facile, grâce à ma qualité de lo-

cataire, de vous prévenir, Monsieur le Préfet, s'ils oubliaient les devoirs qui leur sont imposés par l'hospitalité que la France leur accorde.

Bref, Monsieur le Préfet, sans autre préambule, je vous offre mes services, et jamais, je vous l'assure, Leurs Majesté n'auront un serviteur plus ardent, plus zélé, plus infatigable, plus aveuglément soumis et dévoué, plus prêt à obéir, à frapper même, s'il en était besoin, et ce que j'avance là, Monsieur le Préfet, n'est pas même l'ombre de ce que je me sens capable de faire. Instrument docile, quel que soit le but que vous me montrerez, Monsieur le Préfet, quelles que soient les difficultés que j'aurai à vaincre, je l'atteindrai, soyez-en sûr !

Je suis, avec le plus profond respect, Monsieur le Préfet, votre très-humble, très-dévoué et très-obéissant serviteur.

VINCENT MOCZARSKI.

---

## II

Paris, le 30 aoû 1870.

*A Monsieur le préfet de police du département de la Seine.*

Monsieur le Préfet,

J'ai eu l'honneur par une demande en date du 8 courant, de me mettre à votre disposition, et bien que n'ayant encore reçu aucun ordre de vous, je ne m'en considère pas moins, Monsieur le Préfet, comme tout à votre service et je viens, avant de rien accepter de ce qui m'est offert, vous demander ce qu'il importe que je fasse.

Détaché par la Compagnie comme intérimaire à la gare de l'Isle-Adam, depuis le 14 courant, le chef de cette gare désire m'avoir auprès de lui et me faire nommer au poste que je n'occupe que momentanément et qui est devenu libre, ce qui m'éloignerait de Paris et me fixerait là-bas.

Que dois-je faire? Si mes intérêts semblent me conseiller d'accepter cette nouvelle position, le bien de la cause sacrée que je veux défendre et qui me paraît de plus en plus outrageusement attaquée me commande de rester là, où je suis à même de rendre le plus de services et c'est dans cette incertitude, ne sachant pas si mon zèle ne m'aveugle pas et me fait croire à un danger plus grand qu'il ne l'est en réalité, que je m'adresse à vous, Monsieur le Préfet, pour vous redire : Ordonnez, je suis prêt!

J'ai ensuite à vous communiquer sur trois individus certains renseignements qui me semblent mériter quelque attention, la manière dont surtout deux d'entre eux s'expriment, me paraissant, dans les circonstances présentes, doublement séditieuses.

Une circonstance fortuite vient de m'apprendre encore le nom d'un des meilleurs de Rochefort et de plusieurs autres de ses dignes satellites. Cet homme est assez haut placé, et il me sera, je crois, bien facile de gagner sa confiance et de le surveiller de très-près, et par lui tous les autres, car il me semble, M. le Préfet, que c'est surtout la tête d'un parti qu'il faut abattre, plutôt que les aveugles instruments de leurs perfides menées.

Enfin, mes rapports avec plusieurs de mes compatriotes en relation eux-mêmes avec des gens de toutes classes et de toutes opinions, me mettent à même, Monsieur le Préfet, d'avoir l'œil un peu de tous côtés, et ajoutez à cela, j'ai eu déjà l'honneur de vous le dire, une mâle énergie, un courage à toute épreuve et une obéissance passive.

Puissé-je espérer, Monsieur le Préfet, que mon dévouement vous agréera et que ma réponse à M. le Chef de gare de l'Isle-Adam me sera bientôt dictée par vous!

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Préfet, votre très-humble, très-dévoué et très-obéissant serviteur.

VINCENT MOCZARSKI.

Garde-frein au chemin de fer du Nord, demeurant rue de la Nation, 8, Montmartre.

## Dossier 45,504.

Paris, le 22 juin 1869.

Monsieur le Préfet de police,

Excusez, je vous prie, une entrée en matière aussi brutale, sans la formalité de la présentation verbale ou écrite.

Je demande donc, monsieur le Préfet, à faire partie du service extérieur de la préfecture de police dans la sphère où m'y appellera votre décision.

J'ai vingt-deux ans accomplis, j'ai commencé mon droit, j'ai été coulissier à la Bourse de Paris; voilà tout ce que la modestie m'autorise à déclarer.

Quant à la suite du procès-verbal, je souhaite que vous le complétiez vous-même. J'ajouterai cependant que j'ai reçu une bonne instruction, que j'ai des relations très-variées, que j'ai une certaine élégance de tenue et de manières qui me donneraient, le cas échéant, le plus facile accès dans les meilleurs salons, où du reste, je saurais engager et au besoin soutenir la conversation.

C'est dans l'attente d'une réponse et avec l'espoir que vous mettrez à l'épreuve mon zèle et mes dispositions, que j'ai l'honneur, monsieur le Préfet de police, d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ch. Moré.

27, rue Jacob.

---

## Dossier 8076.

CABINET
DU PRÉFET DE POLICE.
1er BUREAU.

Paris, le 29 juin 1867.

*Note pour M. le chef de la police municipale.*

Monsieur Nusse est prié de faire prendre des informations sur le

compte du sieur Messiez, Philippe, coiffeur, demeurant rue du Champs-de-Mar, 14, et de voir s'il peut être utilisé.

*Le chef du cabinet,*
C. MOUTON.

---

**Dossier 30,043.**

*A monsieur le Préfet de police à Paris.*

Paris, le 8 décembre 1867.

Monsieur le Préfet,

Le nommé Myron, Louis-Alix, a l'honneur de vous exposer qu'ayant subi une condamnation de deux ans d'emprisonnement pour délit d'abus de confiance et d'escroquerie, il se trouve dans une fâcheuse situation.

Sans avoir la prétention de se poser comme un modèle de probité, il croit cependant pouvoir vous dire que la ligne d'exemples, que la leçon qu'il vient de recevoir, le met pour toujours à l'abri de toute rechute.

Durant le laps de temps qu'il a vécu avec les prisonniers, il a su découvrir les moyens qu'ils emploient pour mettre leurs desseins à exécution.

A cet égard, il vous prie de vouloir bien être assez bon *pour lui confier un poste dans votre police secrète.*

Il croit posséder les moyens de protéger la société en mettant la police sur les traces des individus dont le seul but est de nuire par tous les moyens possibles.

Les nombreux services qu'il se croit à même de vous rendre, lui font espérer que sa demande sera favorablement accueillie.

Il ajoute que ladite repose sur un passé honorable, comme commis d'enregistrement et clerc d'huissier à Paris, sauf toutefois,

l'étourderie de jeune homme qui lui a brisé sa carrière en lui fermant toutes les portes par lesquelles il croyait passer pour arriver à se créer un brillant avenir.

Il ajoute à sa supplique les certificats des diverses maisons où il a eu l'honneur d'être employé.

Agréez le profond respect avec lequel il est,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MYRON, LOUIS-ALIX.

7, rue du Hasard, Paris.

---

*P. S.* Pour seule recommandation, il se bornera à vous dire qu'il a pour parrain M. Louis-Alix-Nompère de Champagny, duc de Cadore, devant qui il n'ose plus se présenter.

Il a aussi pour cousin, dans les gardes de Paris, M. Ollier, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 10, rue de Tournon.

Paris, ce 8 décembre 1867.

---

## Dossier 6237.

La Villette, le 10 avril 1870.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous remercier de la bonté que monsieur à eu de me faire récevoir par M Lagrande, il est très-bon et très-aimable, et ma fait donné, une médaille, pour pouvoir gagné ma triste vie je vous en suis très, reconnaissante, ainsi qu'à lui *dans être de la police,* si je pouvais rendre quelque services je le ferais avec plaisir ; étant une bonne fille, quand je demeurais au gros Cailloux j'avais découvert que l'on volait les lettres, j'en ai instruit de suite La poste,

qui à fait changé, le vice qui Existait à la boite, car une Main de femme entrait très bien dedans et comme l'avenue de la Motte Piquet est très déserte, le soir je les ai surpris en flagrant délit jugez de ma douleur, je venais d'y mettre, des lettres que javais passes les nuits, à Ecrire, étant la veille du premier de L'an et c'etait pour Messieurs les Préfets des départements ou je suis candidat pour mon bureau de tabac javais cassé ma pauvre tête, pour taché, de les attendrir en ma faveur et je vous répond qu'elles était bien stilé, cela ma causée beaucoup de chagrin et puis ca mavait couté pour les affranchir ca ma tellement dégouté, que je ne leurs ai plus Ecrit depuis puisque l'on me volait à L'arrivé, et au départ toutes mes peines était superflus je ne sais pas comment je ne suis pas devenue folle, il faillait que ma tête soit bien solide il y en à qui le serait devenue à moins que cela enfin puisqu'il faut que je reste, pauvre, il faut en prendre mon partit en vous remerciant Mille fois bon Monsieur Piétri de votre, généreuse, pitié pour moi et en souhaitant à Monsieur joie et santé.

J'ai, l'honneur, d'être, avec le plus profond respect, de Monsieur Le Préfet la très humble, et très Obéissante, servante.

Lise Stutz.
147, rue d'Allemagne.

---

## Dossier Strainchamps.

*A Monsieur le Préfet de la police.*

Monsieur le Préfet,

Straïnchamps demeurant a grénélle boulevard de grénelle 189, a l'honneur de vous exposer que travaillant depuis douze années, dans une des premières maison de france, en fait de mécanique, dans laquelle j'ai une conversation sericuse, pour des raports auquel l'on pourrait faire contre le gouvernement de Sa Majesté L'empereur. je viens soliciter une *place dans la police secréte,* né

de parents honnetes et élevé dans les principes les plus sévère je me sent des moyens suffisants pour remplir cet emploi, si vous daignez Monsieur le préfét me l'accorder mon zèle me fait espérer que j'obtiendrait bientôt de vous quelque confiance et quelque estime.

Il a l'honneur d'être avec le plus profond respect votre très dévoué serviteur.

STRAINCHAMPS.

---

**Dossier 11,577.**

Paris, le 6 juillet 1870.

*A Monsieur le Préfet de police, directeur de la sûreté générale de France.*

Monsieur le Préfet,

Le nommé Louis-Hyppolite Regnard, couvreur, demeurant à Paris, rue des Boulets, 92, impasse Lepeu, 28,

A l'honneur de solliciter de votre bienveillance *son admission dans la police secrète.*

Le métier qu'il fait l'appelant toujours dehors, il serait à même de pouvoir remplir les fonctions qui lui seraient confiées.

Gérant d'une maison contenant vingt locataires, propriétaire d'une maison rue du Chemin-Vert, n° 131, impasse Plichon, 24, il offre toute garantie de moralité. Il est membre de la Société philantropique du souvenir des couvreurs de Paris.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir sa demande,

Il a l'honneur d'être,
Monsieur le Préfet,
avec un profond respect,
Votre très-humble serviteur,

REGNARD.

### Dossier 11,284.

Paris, ce 13 juillet 1867.

Monsieur le Préfet,

Un jeune homme âgé de 25 ans, en congé depuis le 16 juillet, parlant bien l'allemand, *sollicite un emploi dans la police secrète.*

Ce jeune homme, Monsieur le Préfet, à de belles avantages physique, jointe à une bonne intelligence pourra par là rendre des services à l'administration de la police.

Ce jeune homme est Monsieur le Préfet avec le plus profond respect, votre très-dévoué serviteur.

J. Simon.
62, rue Chapon, Paris.

---

### Dossier n° (?)

Celui-ci est complètement aliéné.

Paris, ce 13 juin 1869.

Monsieur le Ministre,

L'ordre étant rétabli, je m'empresse de vous adresser dix mille francs pour être distribués aux agents qui, par leur conduite ferme et *modérée* ont mérité la reconnaissance des habitants de Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon profond respect.

S. Sipière.

---

PRÉFECTURE DE POLICE.
(Section des Quart-d'œil.)
MENTION PEU HONORABLE.

*Nous, Piétri,* dit *le Père du Peuple, Préfet de police,* à tous Roussins présents et à venir, *Salut!*

DÉCRÉTONS :

Vu le rapport à nous fait par trois argousins émérites, qui sous la

foi du serment impérial nous ont déclaré avoir vu le sieur 4, 5 ou Sixpierres, bûcher comme un sourd sur le peuple assemblé; vu le don libéral de 10,000 fr. que vient de nous faire ce rarissime sujet pour servir à l'achat de casse-têtes neufs; vu enfin le désir témoigné en entrevue particulière par notre dit Scieur Huitpierres, etc., etc.

Le Scieur *Neufpierres*, demeurant à Paris, rue Jean-Goujon, n° 6, est promu au grade de

!! SERGO HONORAIRE !!

(Un roulement! réminiscence...)

Donné en notre Préfectance, ce 15 de juin 1869.

PIÉTRI,
Préfet.

---

NOTA. — C'est par erreur que l'on a écrit ci-dessus : *le Scieur* ONZEPIERRES ; il faut lire SIXPIERRES. — L'employé avait mis trop de zèle.

---

## Dossier Sommière.

*A Monsieur le Préfet de police.*

Monsieur le Préfet,

A l'honneur de vous exposer, le soussigné Sommière, Charles, âgé de 25 ans, blanchisseur établi et patenté, demeurant à Paris, rue des Carmes, 15 et 24, sachant lire et écrire,

Qu'il a le désir d'être admis dans la *police secrète*, il pense réunir toute l'aptitude et les qualités nécessaires pour remplir les missions qui pourraient lui être confiées.

Il vient donc, Monsieur le Préfet, solliciter de votre bienveillance son entrée dans la police secrète et de lui accorder un moment d'entretien si vous le jugez nécessaire. Il vous prie de vouloir bien

prendre sa demande en considération en l'accueillant et en l'honorant d'une réponse favorable.

Dans cette attente,
Il est avec respect,
Monsieur le Préfet,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
SOMMIÈRE.

Paris, le 20 avril 1853.

---

## Dossier 5,497.

*Barthélemy Souffrant à Monsieur le Préfet de police.*

Monsieur le Préfet,

Je Suis agé et je n'ai plus assez de force pour travaillier.

dans ce moment ci des renseignemes pour vous imforer, des dires et de ce que lonserai dans lintension de tenter de faire, Serai tres utile.

Je Suis trai connue dans quartie ci. Je pourai rendre des Services en rendan conte, de ce qui ce dit ou lententcion de faire

Si Monsieur le Prefet est assez bon pour avoir confiance en moi, je le prie de me donner *un emploi Secret* je suis extremmen discrai.

Je Suis de Monsieur le Prefet
le trai humble et
trai respectueux Serviteur
SOUFFRANT

le 17 août 1870, rue des boullets N 105 XI arrondisement.

---

## Dossier 10,140.

*A Monsieur le Préfet de police.*

Monsieur le Préfet,

Je viens de nouveau solliciter de votre bonté une place d'agent de police.

Monsieur le Préfet, je crois avoir juste la taille exigée par l'ordonnance : 1m,70.

Or donc, Monsieur le Préfet, dans le cas que j'aurais quelques millièmes de moins, je viens vous faire la même demande *pour être agent de la police secrète.*

Tant s'en faut que je crois cette tâche moins pesante que l'autre, c'est-à-dire plus douce que celle de sergent-de-ville ; au contraire, je la crois plus aride, plus épineuse, en un mot beaucoup plus difficile.

Néanmoins, je crois que je m'en arrangerais assez facilement, bien qu'il faut sans doute plus d'une fois *discuter le faux pour savoir le vrai.*

Monsieur le Préfet, cè n'est pas sans avoir mûrement réfléchi que je vous fais la présente demande.

La nature m'a fait don d'une tête à imagination, j'aime à avoir l'esprit occupé.

Ainsi donc, Monsieur le Préfet, je crois qu'après avoir reçu les renseignements nécessaires ainsi que les observations du devoir, je m'en acquitterais parfaitement.

Monsieur le Préfet, je regrette de ne pouvoir joindre ici mon acte de naissance qui n'est pas encore arrivé, je ne sais trop pourquoi, mais il ne tardera pas je l'espère ; c'est-à-dire le relevé ; aussitôt qu'il sera arrivé, je m'en presserai de vous le renvoyé.

En attendant, j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Pierre Soulas.

21, rue Jeoffroy-Lasnier.

Paris, le 7 juillet 1867.

**Dossier Paissel.**

Paris, ce 15 février 1853.

Monsieur le Préfet,

Le sieur Alphonse Paissel, sans profession, demeurant ci-devant à Lavilleneuve, canton de Fontaine-Française, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or) actuellement à Paris.

A l'honneur de vous exposer :

Que feu Alexandre Paissel, son père, nommé lieutenant par le conseil d'organisation des gardes nationales du département de la Haute-Saône en date du onze novembre 1815, fit partie de l'honorable garnison de la place d'Huningue. Que son oncle Mourlot, capitaine en retraite et chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Ray, arrondissement de Gray (Haute-Saône) a porté, étant au corps, pendant cinq années, le cœur du brave De Latour d'Auvergne. Que son oncle Mortey, lieutenant de gendarmerie en retraite et chevalier de la Légion d'honneur, demeurant aussi à Ray, incorporé dans la garde en 1815, a assisté à la bataille de Waterloo, où il a donné des preuves de courage.

Le sieur Alphonse Paissel, âgé de 52 ans, non marié, quoique courageux et persévérant, a jusqu'à ce jour échoué dans toutes ses entreprises par suite de sa trop grande franchise et de son caractère peu flatteur, en sorte qu'il peut aujourd'hui juger de l'ingratitude des hommes. Jouissant de ses droits civils et politiques, pouvant rédiger des rapports clairs et justes, intrépide en cas de danger, et sachant garder un secret, il a l'honneur de recourir à tout ce qu'il vous plaise, Monsieur le Préfet, prendre en considération les services que sa famille a rendus à la patrie sous l'empire et *l'admettre dans la police secrète* de notre gouvernement ; travaillant sous vos yeux, vous pourrez vous justifier de l'exactitude qu'il apportera dans les missions que vos agents principaux lui confieront.

C'est dans la ferme persuasion où il est que vous voudrez bien

prendre en considération sa demande qu'il a l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur le Préfet,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PAISSEL,

Alphonse Paissel, chez M. Bourdereaux,
rue du Château-d'Eau, 84, Paris.

---

**Dossier 16,393.**

Monsieur le Préfet,

Le soussigné Pelgrin (Jacques-Jules), *ex*-négociant, actuellement sans profession et sans emploi, domicilié à Paris, rue du Ruisseau, nº 36, a l'honneur de se recommander à votre bienveillante protection *pour obtenir de votre adminstration un emploi dans la police secrète.*

Ancien engagé volontaire de 1848, tout dévoué à sa patrie ainsi qu'à la dynastie napoléonienne, pour qui il a dépensé tout ce qu'il possédait (pas moins de cent mille francs), en énumérant dans le laps de temps de dix années d'épreuves les plus cruelles.

Né le 17 février 1819, à Souvigny, département de l'Allier, et d'une honnête famille, j'avais en ma possession différentes lettres, certificats, et même des pétitions qui peuvent attester qui je suis.

Dans l'espoir d'un accueil favorable, il a bien l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, le très-humble et respectueux serviteur.

PELGRIN JULES.

36, rue du Ruisseau (XVIIIe arrondissement).

Paris, ce 14 octobre 1867.

---

**Dossier Pernat.**

Paris, le 29 janvier 1853.

Monsieur le Préfet,

Joseph Pernat vient vous soulisité au pré de vous pour que vous lui procurais une place dans votre ademinitracion comme an ployer dans la poulice cequerte.

Comme étant de la première force et à la fleure de mon nage 46 ans et 16 zanné de service dans le Corps Royal d'artillerie et je serais zheureux sis je pouvais rantré dans votre service.

Pouvant vous fourny tout les melieur papier que vous pouriere dézirrais qui sons à ma posesion, insi je vous prie de vouloir bien à voire l'obligance et la bonté de pouvoire me à demettre dans votre ademinitracion.

Vous pouvais conté sur un bon sairviteure de première classe. Je serais mille foit plus contant sis je pouvais servir sur un Rainne comme celui cis sout l'an, pirre. Je Gannée aux sis peux mintenant que je suis prêt de faire le sacrifice de ma vie pour mon Nanper-reur.

Vous mé Ecurserais de la plénne liberté que j'ais pri pour vous adresseré cestte petite demande et je serais asais zheureux si mas demande pouvais me santifaire.

Monsieur le Préfé aux Bligés mois dieu vous re compancerat dun cotté et mois pour mon Bon service de Lôtre.

Jais loneure de vous à dresséré mes plus profon raipet, je suit celui que mé toute sas confiance an vous.

Joseph Marie Pernat,

rue Saint-Martin n° 91 à Paris.

(Copie textuelle.)

## Dossier 12,510.

EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC.

—

MAISON G. GILET FILS, RAY ET Cie
25, rue Notre-Dame-de-Nazareth.
FABRIQUE
7, impasse du Puits, rue Rebeval
(Paris-Belleville.)

Le 15 juin 1869.

Sire,

Voulez-vous reconnaître vos amis de vos ennemis.

Voulez-vous éviter à l'avenir toute perturbation.

Voulez-vous assurer d'une façon certaine la tranquillité dont nous désirons tous jouir.

*Autorisez la formation d'un corps volontaire d'agents de la tranquillité pris parmi les commerçants de chaque quartier ;* il arrivera que beaucoup moins de curieux encombreront les rues dans les jours de tourmente ; de plus, le contact journalier des ouvriers nous faisant les connaître depuis longue date, nous serons plus à même d'arrêter sinon d'empêcher tout conflit.

Petit grain de sable apporté par l'un de vos sujets respectueux et dévoué.

G. Ray.
Rue Rebeval, 11, Belleville.

# LES PAPIERS SECRETS

DU

# GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

(*Suite.*) (1).

---

## I

## CES MESSIEURS DU 4 SEPTEMBRE.

### Ét. Arago et J. Simon.

Naples, le 10 mars 1871.

L'Italie et Tunis se sont donné la main, si j'en crois les journaux triomphants de Florence. Sans doute le gouvernement tunisien, contrairement aux instructions dont l'envoyé du bey m'avait déclaré ne pas pouvoir s'écarter, a tout accordé, même l'indemnité à la Société agricole. Cette machination, où l'argent a joué un rôle, serait de peu d'importance pour nous, si ce n'était point un acheminement discret vers l'amoindrissement de l'influence française en Tunisie.

Prenons-y garde, ainsi qu'à Nice, dont les journaux ne parlent plus, mais qui ne cesse pas d'être à Rome et à Florence un objet de curiosité. A Naples même, où l'esprit politique nous est plus

---

(1) Voir les nos 9, 10, 11 et 12 des *Papiers secrets*.

favorable que partout ailleurs, Nice n'est point perdue de vue au haut de la corniche de la rivière de Gênes.

A Naples aussi, la question papale est l'objet principal des préoccupations, et (ce que je ne croyais pas, même après avoir reconnu la sagesse qu'ont montrée les Italiens depuis la mort de M. de Cavour) la vieille et grande cité des Bourbons d'Italie, qui se serait montrée hostile à Florence capitale, accepte Rome sans aucun vestige d'opposition. Naples fait taire l'esprit de rivalité et de municipalisme qui avait pour aliment, dans toutes les villes d'Italie, de grands souvenirs historiques et une couronne artistique glorieuse.

En présence de ce fait considérable, je me demande quelle doit être la conduite de la France. M. Nigra, l'homme de la *consorteria,* nous avait mis au plus mal avec le pape et les radicaux. M. de Mallaret nous a aliéné les radicaux et les libéraux.

Aujourd'hui, la *consorteria,* qui a fait l'alliance des neutres, s'excuse; mais, nous croyant faibles, elle nous diminue en Europe et en Orient.

Le pape, qui maudissait naguère notre Révolution, nous sourit aujourd'hui, croyant que nos catholiques vont faire campagne en sa faveur, après le pèlerinage des catholiques autrichiens, dont l'arrivée à Rome n'a produit aucune sensation.

Les libéraux attendent le retour de M. Rattazzi aux affaires. Les radicaux attendent, de leur côté, la fin de juin, époque marquée pour le transfert du gouvernement italien à Rome.

A mon sens, ces positions diverses commandent à la France de faire comme les radicaux et les libéraux. L'expectative peut s'accommoder avec ceux qui nous sourient, comme avec ceux qui cherchent à colorer leur abandon à un moment suprême, et ceux qui veulent voir venir ne sauraient nous en vouloir si nous agissons à leur exemple.

Mais le caractère d'une politique expectante dépend du choix de l'ambassadeur français impatiemment attendu. Il faudrait (pardonnez-moi ce mot), il faudrait conserver auprès du saint-siége un chargé

d'affaires tel, par exemple, que M. Lefebvre de Behain, qui me semble, malgré sa sagesse, être bien vu du Vatican, et ne pas envoyer près de Victor-Emmanuel un ambassadeur ayant couleur cléricale.

Je vous le dis en toute franchise : à la nouvelle de la nomination vraie ou non de M. de Carcelle ou de M. Cochin, les hommes les mieux disposés pour nous se sont attristés. Les seuls qui témoignent de la joie sont ceux aux yeux de qui, monarchique ou républicaine, la France sera toujours condamnable et damnable. M. de Mérode s'en réjouit, lui qui a laissé voir deux fois sur son visage chez M. de Behain, qu'il n'y rencontrait pas avec plaisir un voyageur de vos amis. Je n'ai pas besoin de vous dire que cet ami lui a rendu exactement politesse pour politesse : un salut de la tête.

Le Vatican ne priera jamais pour la France que du bout des lèvres. Certes, je vois la difficulté de notre position, soit que le pape reste à Rome, soit qu'il en parte ; soit que le roi éloigne ou non, le moment de son départ définitif de Florence. Mais je ne vois pas qu'il y ait avantage pour nous à donner en ce moment au pape deux représentants français au lieu d'un.

Si l'Italie voit arriver un ambassadeur français qui n'affirme point par ses antécédents le catholicisme, l'intérêt des libéraux nous accompagnera et nous aurons même pour nous une sérieuse fraction de la *consorteria*. La majorité des radicaux nous sera acquise, malgré M. Crispi, la *Riforma* et *Roma*, qui commencent à peser aux Italiens de bon sens. — Ils semblent sentir partout, et ils me disent à chacune de mes étapes, que si la République sombre encore une fois en France, c'en est fait pour cinquante ans de la liberté dans toute l'Europe.

Vous le savez, en nous suppliant de ne point accréditer ici un clérical, tout honorable que puisse être sa personne, aucun retour vers moi ne guide ma pensée. J'ai décliné le titre de *ministre de la République française* à Florence que me donnait une lettre signée de votre nom. Quand ma tâche modeste sera finie, je rentrerai en France pour me joindre à ceux de mes amis qui essayent d'amoin-

drir les périls dont notre République me semble menacée de deux côtés. Grâce à vous, j'ai été à même de raviver en Italie bien des sympathies en faveur de la France. Plusieurs journaux radicaux et même des feuilles conservatrices modifient à notre égard leur langage, empreint hier encore d'amertume ou de fausse pitié. Partout l'accueil amical dont je suis l'objet comme ancien proscrit pour la cause italienne et comme ancien maire de Paris, tourne au profit de notre malheureux pays.

J'ajoute avec bonheur que le Gouvernement de la défense nationale est noblement apprécié en Italie par tous les hommes à l'estime desquels on doit tenir.

Je vous serre les deux mains avec une affection bien sincère.

Étienne Arago.

---

## Ministère de l'Intérieur.

---

*Cabinet du ministre.*

Mon cher ami,

J'ai reçu ce matin 25, vers onze heures, votre lettre datée du 24. M. Dufaure a reçu celle de M. Thiers, datée du 23.

Du courage, au nom du ciel. Je vous plains l'un et l'autre de toute mon âme ; mais il faut lutter jusqu'à la dernière heure. Je vous envoie un télégramme pour appeler votre attention sur la situation du commerce berlinois, qui demande à grands cris la fin de la guerre. Je ne puis aussi m'empêcher de penser que l'Europe ne peut pas se désintéresser dans vos transactions, mais vous ferez pour le mieux.

Il se prépare ici dans l'Assemblée, sous la conduite de Gambetta, un grand mouvement contre toute cession de territoire. Son discours, celui de V. Hugo, celui de Louis Blanc sont tout prêts. *Nous*

*serons voués aux dieux infernaux !* — La grande masse de l'Assemblée est avec nous.

Je n'ai aucune objection contre Pouyer-Quertier ; nous n'en sommes pas aux questions de traités de commerce ; je reconnais ses qualités de toutes sortes, et, franchement, je le préfère à celui que vous savez. Je crois qu'il a l'avantage d'être une *force* et de ne pas être une *faiblesse*. Il n'a pas été ministre de l'Empereur, et, croyez-moi, c'est quelque chose.

*Je continue à être très-content de la majorité de l'Assemblée.* Elle parle de ne pas aller à Paris ; de rester ici, *de se camper* à Versailles.

Votre venue, cher maître, coupera court à ces très-légères difficultés. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est la question des préfets. Tous les députés viennent l'un après l'autre me déclarer qu'ils ne peuvent pas attendre un seul jour, et pour quelques-uns c'est la pure vérité.

Dites-le à Picard, s'il n'est pas parti, mais j'espère qu'il l'est. Et à vous dire vrai, je suis bien pressé, pour mille raisons, de vous voir tous.

J'ai écris deux lettres à Picard, une à vous. Celle-ci est la seconde. Je n'écris point à Thiers. J'avertis chez lui à chaque courrier qui arrive et à chaque courrier qui part. Si je ne lui écris pas, c'est que je le crois à Versailles la plupart du temps et que vous lui communiquez sans doute mes lettres.

Grévy a besoin d'être un peu remonté.

Je sais par des indiscrétions qu'il songe à se démettre, et je n'en puis deviner le motif. Je le traite, nous le traitons, bien entendu, avec toute la déférence possible.

M. Conti est venu me demander de lever l'interdiction qui pèse sur le journal bonapartiste le *Drapeau*, qui se publie à Bruxelles.

Je lui ai demandé d'attendre le retour de Picard. Si Picard tarde, il faudrait me télégraphier. Il n'a qu'à le publier à Bordeaux pour se passer de notre autorisation.

*M. le maréchal Vaillant* a été enlevé de Sarthenay, par les ordres de Gambetta, et transporté hors de France, à Saint-Sébastien.

*Je crois qu'il est tout à fait convenable* de lever cette excommunication, et je le fais avec l'assentiment de nos collègues.

Vous pensez bien que nous avons conseil tous les jours.

Nous sommes à peu près tranquilles sur Marseille ; j'ai vu les députés du Rhône, et je ne suis plus guère inquiet de ce côté. Il y a quelques préoccupations à Sisteron et au Creuzot. Impossible de terminer ma lettre. Je reçois à l'instant la lettre de Thiers, tous vos choix sont excellents.

A vous.

JULES SIMON.

## II

## GAMBETTA ET JULES FAVRE.

Nous publions sans commentaires les dépêches suivantes :

Bordeaux, le 16 janvier 1871.

**Gambetta à Jules Favre.**

*Tout à fait confidentielle et personnelle.*

Mon cher ami,

J'ai en main vos deux dépêches du 9 et 12 janvier, auxquelles j'ai déjà fait deux courtes réponses, exclusivement consacrées à réclamer de vous et de vos collègues un acte de suprême énergie, pour décider une sortie générale des forces actives de Paris.

Mais l'heure est trop grave pour que je ne considère pas comme un devoir impérieux de vous faire connaître tous mes sentiments et toutes les résolutions que m'inspirent votre situation et la nôtre.

Je sens que vous êtes perdus, que vous allez à l'abîme avec la conscience manifeste des fautes de celui qui vous y pousse (1), de

(1) Le général Trochu.

l'écrasante responsabilité qui vous reviendra dans l'histoire pour n'avoir pas su rejeter virilement l'instrument de notre perte commune. Vous voyez s'approcher tous les jours de vous, de la France et de la République, l'horrible catastrophe, et vous vous résignez en gémissant. . . . . . . . . . . . . . que de vous défaire résolûment d'un seul homme qui, quelles que soient ses vertus, est inférieur à la situation, à son rôle aussi bien qu'à son mandat. De mesquines considérations de personnes vous entravent à ce point de rendre stériles les efforts gigantesques de Paris et de la France, depuis quatre mois. Vous vous laissez acculer par la famine et par la......; vous avez ainsi laissé passer l'heure et l'occasion favorables pour une victorieuse trouée, et, avec des intentions les plus pures, vous tomberez comme ceux qui sont tombés à Metz et à Sedan.

Peut-être tenterez-vous à la dernière heure une..... honorable, sans servir la patrie. Ces grands efforts veulent être opportuns pour être efficaces. Si vous étiez sortis le 7 janvier, comme le marque votre dépêche du 9 janvier, Chanzy, au lieu d'un échec sur la ligne du Mans, aurait probablement compté un triomphe.

Si vous sortiez aujourd'hui, demain, après-demain, profitant du moment où les Prussiens ont dégarni leurs lignes pour opposer 200,000 hommes à Chanzy, 100,000 à Bourbaki, vous réussiriez encore. Il y a des traîtres dans Paris. Les Prussiens savent toujours à l'avance vos projets et vos opérations. Je vous avais fait passer des indications précises et précieuses sur certains personnages. Les a-t-on surveillés avec soin? Je vous citais la source de mes observations.

Redoublez de vigilance, soyez défiants et suivez avec soin les indications de l'opinion publique, qui apporte toujours en ces choses un merveilleux instinct de divination. Les journaux de Paris qui me sont parvenus, même les plus modérés, me prouvent que je ne fais qu'exprimer le sentiment unanime de votre admirable population. En ce qui touche votre situation militaire, je vais vous l'exposer dans toute sa fidélité.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il est évident que l'armée qui est à Paris ne peut pas seulement être une force défensive; elle doit constituer une armée d'opéra-

tions extérieures, une armée de secours capable de prendre la campagne et augmenter par là le nombre des forces opérant à l'extérieur contre l'ennemi.

J'estime que le rôle des armées créées par la province est double : converger vers Paris comme force offensive, ou bien enlever aux assiégeants et retenir loin de la capitale des forces imposantes, qui diminueraient d'autant la profondeur des lignes d'investissement. Mais, à tous ces points de vue, le succès final n'est possible qu'à la condition que Paris sorte en temps opportun de sa persistante inaction.

Dans l'Est, nos affaires vont beaucoup mieux. L'entreprise du général Bourbaki, dont vous avez saisi l'importance, a déjà produit d'importants résultats. Le tableau ci-joint des dépêches relatives à ses mouvements et aux succès déjà obtenus, vous initiera fidèlement à toutes les phases de l'opération ; mais je tiens à constater, pour lui comme pour Chanzy, que l'action a commencé dans les premiers jours de décembre, ainsi que je vous l'avais annoncé, et, qu'en réalité, depuis près de vingt jours, ces deux armées se battent constamment, avec des fortunes diverses, mais toutes dans votre intérêt, car les revers de l'une et les succès de l'autre ne vous sont pas moins profitables, puisqu'elles retiennent loin de vous les meilleures troupes qui environnent Paris.

C'est Frédéric-Charles qui commande toutes les forces prussiennes dans l'Ouest, et qui est acharné sur Chanzy depuis vingt jours ; c'est Manteuffel qui est général en chef et qui a amené sur Bourbaki cent mille hommes de plus, dérobés aux lignes d'investissement. Werder a été destitué ; car les Prussiens ont la bonne méthode, et, chez eux, les généraux battus sont relevés de leur commandement. Il est allé rejoindre Von der Thann et Steinmetz ; et pendant toutes ces luttes, que fait Paris ? Rien. Sa population supporte stoïquement les obus des Prussiens ; mais on se demande non-seulement en France, mais en Europe, ce que fait la population militaire.

Cependant, le temps vous presse, vos dépêches ne nous laissent à cet égard aucune incertitude ; qu'attendez-vous pour agir ? Autour de vous, tout le monde vous a adjuré. Je vous ai envoyé mon

vote, je viens de vous exposer les nécessités de la situation; je vous ai fait connaître l'opinion générale, unanime dans le sens d'un effort immédiat; retarder plus longtemps, quel que soit le motif, le prétexte d'une pareille faiblesse, serait un acte coupable contre le pays et contre la République; même indirectement, je ne veux pas m'y associer.

Vous avez en main la puissance et le droit nécessaires pour vous faire obéir. Usez-en; mais vous comprendrez que mon devoir est de faire connaître à la France vos dépêches si caractéristiques sur la situation et sur la direction militaire de la Capitale. En conséquence, si le 25 je n'ai pas reçu une dépêche nous annonçant qu'une sortie et sans esprit de retour est engagée avec tous vos moyens, je ferai connaître à la France la vérité tout entière.

Vous comprenez, en effet, que nous ne pouvons pas laisser tomber sans la réconforter l'opinion et disposer les esprits à soutenir un pareil choc. Je voudrais vous avoir près de nous.

Salut fraternel.

Signé : Léon Gambetta.

---

### Jules Favre à Gambetta.

Le grand drame s'achève, mon cher ami, et rien malheureusement ne peut nous soustraire à son funèbre dénoûment. Nous sommes sans nouvelles aucunes depuis votre dépêche du 16, et nous sentons que tout est fini des secours que nous pouvions espérer de la province. Mais Paris ne veut pas accepter cette cruelle vérité, et il continue à s'agiter dans les mêmes généreuses et impuissantes ardeurs.

Après la triste journée du 10, il a cru à une revanche prochaine, et en même temps manifesté, avec une irritation d'heure en heure croissante, sa colère contre M. le général Trochu. Je vous ai dit que

j'avais plusieurs fois insisté pour son remplacement, et que la résistance de la majorité du conseil seule m'avait arrêté dans l'exécution de ce dessein. Je n'avais pour moi que Picard. Mais, après l'affaire du 19, la persistance de M. Trochu à garder le commandement devenait un véritable danger.

J'ai vainement essayé d'amener mes amis à un acte un peu vigoureux, et le général à une résolution nécessaire. La journée du vendredi 20 s'est passée dans ces tiraillements ; samedi 21, les symptômes sont devenus plus menaçants, et, le soir, les maires réunis au gouvernement ont nettement dit à M. Trochu qu'il ne pouvait conserver le commandement en chef. J'oubliais de dire que, la veille, vendredi 20, je les avais réunis, et que, dans une séance de cinq heures, on avait posé et discuté la question de la défense.

M. Trochu déclarait qu'elle était désormais impossible, et qu'il était prêt à céder le commandement à l'officier qui serait d'une opinion contraire. Le samedi, nous avons réuni les généraux qui nous semblaient les plus audacieux ; nous leur avons posé les mêmes questions, et nous en avons reçu les mêmes réponses. Le soir, j'ai fait connaître cette situation aux maires, et c'est alors que presque tous, deux ou trois exceptés, ont exprimé cette opinion que M. Trochu devait se retirer en gardant le gouvernement de Paris et la présidence.

Après leur départ, à minuit et demi, la délibération a commencé. M. Trochu avait supporté les duretés qui lui avaient été dites; il avait montré un grand calme avec nous; il n'a pas été moins ferme à nous dire qu'il ne se démettrait pas, qu'il engageait le gouvernement à le remplacer, mais qu'il ne conserverait aucune de ses fonctions, hors celle de membre du gouvernement et en déclinant la présidence.

La discussion a été longue, confuse, orageuse Il fallait d'abord savoir si on le remplacerait, puis par qui. Il y a un mois, je proposais le général Vinoy. A la suite de bien des tergiversations, il a été accepté, et nous l'avons nommé d'urgence sans le consulter. Il était trois heures du matin. A ce moment, on vient nous apprendre que Mazas a été forcé par une bande qui a délivré Flourens et d'autres détenus politiques.

Ce n'était que le prélude de désordres malheureusement plus graves.

Hier, l'animation de Paris était immense. Quelques factieux ont essayé de l'exploiter pour se jeter sur l'Hôtel de Ville, qu'ils ont attaqué à main armée. Cette agression criminelle était le résultat d'une conspiration, car les fenêtres des maisons de la place avaient été occupées, et de là les insurgés tiraient sur l'Hôtel de Ville. La fusillade a duré une demi-heure environ. La garde nationale et la troupe ont balayé l'émeute, occupé la place, et la journée s'est passée dans un calme relatif. Mais le danger est considérable, imminent.

Pour prolonger la durée de la défense, nous nous sommes laissé accuser. Nous sommes talonnés par la famine, et bientôt nous n'aurons plus que nos chevaux. Il faut donc s'arrêter Le mot est affreux, horrible à prononcer. J'engage cependant mes collègues à ne pas tarder davantage; nous ne pouvons plus rien espérer et nous nous épuisons sans résultat possible.

Je ne vous entretiens pas de nos résolutions, nous n'en avons pris aucune. Il faut y arriver — et j'insiste — ai-je besoin de stipuler que nous ne ferons pas la paix? Nous ne traiterons que pour Paris; pour la France, nous ne nous reconnaissons pas d'autre droit que de convoquer une assemblée, en réservant toutes les questions. Pour cela, un armistice serait nécessaire, il vous profiterait et il faudrait l'accepter.

Mais cette foi est vaine. *La Prusse voudra que Paris se rende à discrétion, et Paris sera forcé d'accepter cette loi cruelle.* Ce qu'il souffre ne peut se dire. La mortalité y est affreuse, surtout sur les enfants. *Que sera-ce dans les jours où il faudra vivre de cheval?* Le bombardement continue avec une extrême violence, et chaque jour fait des victimes.

Saint-Denis est abîmé; la population s'est enfuie et vient s'ajouter à nos angoisses.

Je ne crois pas qu'il y ait une situation plus lamentable; je regrette de ne pas être à Londres pour essayer de la conjurer, et néanmoins j'aurais été bien malheureux de ne pas partager le sort de mes amis et de ma cité.

D'ici à deux jours, il faut à tout prix dire la vérité à Paris, qui l'ignore, qui s'illusionne, qui veut encore combattre. Ce sera une crise affreuse et bien périlleuse, et je ne sais comment nous la traverserons; puis viendront les péripéties de la capitulation. La Prusse se montrera inflexible. Paris, à chaque bombe qui l'écrase, la hait davantage. Celui qui arriverait à déterminer l'ennemi à ne pas entrer dans notre enceinte, rendrait un service signalé dont personne ne lui saurait gré et qui le couvrirait d'impopularité. — Cela est-il possible? C'est là ce qu'il faut savoir.

Mon ami, j'ai le cœur brisé. Je ne pouvais prévoir qu'un pareil désastre fût réservé à la fin de ma vie. Je ne sais si je sortirai vivant de l'épreuve. Si je puis la traverser, je ne me consolerai jamais. Au moins voudrais-je conserver à mon pays des institutions qui lui permissent de mettre à profit ces épouvantables calamités et de le régénérer. Mais c'est encore un rêve, ce qui n'interdit pas de l'essayer. Nous sommes tous bien malheureux, mais nous ne songeons pas à récriminer, et nous croyons qu'il est aussi injuste qu'impolitique de récriminer contre nous.

Je vous embrasse.

JULES FAVRE.

---

# LE MOT DE LA FIN.

Il ne faut pas l'aller chercher bien loin.

Pas n'est besoin d'un fort devineur de rébus pour trouver celui-là.

De l'Empire du 2 décembre, suivi, sans coup férir, de la République du 4 septembre, le mot de la fin se présente tout naturellement à l'esprit.

Tel il est, qu'il flamboie devant les yeux en lettres de feu.

C'est le *Mané, Thécel, Pharès*, percé à jour.

C'est la COMMUNE !!!

Que nos lecteurs qui veulent des détails et tout apprendre ou retenir, afin de tout savoir, lisent un ouvrage qui a obtenu, en ces derniers temps, le plus vif succès : Le LIVRE NOIR DE LA COMMUNE OU L'INTERNATIONALE DÉVOILÉE.

Bien mieux que nous ne pourrions le faire, ils trouveront dans ce volume la clef de notre mot de la fin ou plutôt des mots de la fin du bas-Empire.

# TABLE DES MATIÈRES.

# LES COURTISANES

DU

# SECOND EMPIRE.

DEUXIÈME PARTIE

# CES DAMES DE L'ENTOURAGE.

# LA DUCHESSE ÉGLÉ,

BEAU VOLUME IN-OCTAVO DE 128 PAGES.

**Prix : 2 francs.**

CINQUIÈME ÉDITION DE LUXE.

SOMMAIRE :

**Au lecteur.**

LA GRAINE DE COCODETTE. — Sa culture. — Terrains propices. — Engrais et arrosages. — Sa flore. — Sujet primé. — La cueillette. — Dans le tas. — LES COMMANDEMENTS DE LA COCODETTE. — LA BELLE ÉGLÉ. — Sa famille. — Son éducateur, — L'accroc. — ON DEMANDE UN GÉRANT RESPONSABLE. — L'auguste médecin. — L'emplâtre social. — DIGNE DU CHOIX.. — SON EXCELLENCE MONSIEUR CHOSE. — Triple dignité. — Ministre, sénateur et cornard. — Emplois honorifiques. — LA SOUCHE ET LA GREFFE. — LES FAVORITES DE LA SOUVERAINE. — MORNY. — Sa naissance. — Papa. — RÉCOMPENSE HONNÊTE A QUI RAPPORTERA AU DOMICILE CONJUGAL LA FEMME D'UN MINISTRE IMPÉRIAL RÉPONDANT AU NOM D'ÉGLÉ. — Réponse de Pélissier. — « Sous le secrétaire. » — Fuite des tourtereaux. — Scandale imminent.— PARTANT POUR LA SYRIE. — Fureur impériale. — Piétri sauve la situation avec les pompiers. — Mort de Benjamin. — Ses successeurs. — LE DESCENDANT DU CID. — Exploits nocturnes. — L'amour capitonné. — Madame Barbe-bleue. — Deuil du mari. — Le revenez-y de *monsieur-la-Duchesse*. — Consolation héroïque. — Bévue de mouchards. — APRÈS LA DÉBACLE. — Monsieur, madame et bébé. — Le « pour acquit » de la France.

LES

# DEUX TERREURS

(1793-1871).

## LA RÉVOLUTION DE DEMAIN.

SOMMAIRE :

**PRÉFACE.**

L'ENNEMI TERRASSÉ. — L'ERREUR UNIVERSELLE.
LE MASQUE DES TERRORISTES DE 1871.
LEUR VRAI PROGRAMME. — LES FAUSSES DUPES. — AU SECOURS !
PRENEZ GARDE...

**1871**

LA FUSILLADE. — LA COMÉDIE DE LA PLACE VOLTAIRE.
VERSAILLES TERRORISTE.
LE VRAI MOTIF DU MEURTRE DE LA RUE DES ROSIERS.
L'ERREUR DES REPRÉSAILLES. — LES ESCROCS FÉDÉRÉS.
LA TERREUR ARTISTIQUE. — L'ORDRE ANARCHIQUE.
LES TREMBLEURS TERRORISTES. — LES OTAGES. — LA LETTRE FORCEE.
LES ARRESTATIONS. — LE REVOLVER MANDAT D'ARRÊT.
LA PEUR. — SATURNE DÉVORANT SES ENFANTS.
LE DÉFI DES POLTRONS. — LES DÉFAILLANCES.

**1793**

LA PREMIÈRE TERREUR.
LES GUILLOTINEURS GUILLOTINÉS. — LES JOURNALISTES AIDES DU BOURREAU.
LE *Père Duchêne*. — L'HYSTÉRIE DE LA MORT.

**LA RÉVOLUTION DE DEMAIN.**

LA RÉACTION. — L'ORDRE RÈGNE A PARIS. — LA TERREUR BLANCHE.

## N° 8 (TROISIÈME ÉDITION).

Les fonds secrets. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel. — Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Les influences occultes (*suite*). — Lettre du Prince Napoléon à la Reine de Hollande. — La bourse des amis (*suite*). — Les fanatiques. — Les généraux de cour. — Les protégés du Palais-royal. — Les affaires de Rome. — Le livre jaune. — La guerre d'Italie. — Ham. — Rectification inattendue.

---

## N° 9 (TROISIÈME ÉDITION).

Lettre de l'impératrice Joséphine au citoyen Botot, secrétaire de Barras. — Rapports du lieutenant-colonel baron de Stoffel (*suite*). Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). — Napoléon III musicien. — La Montijo proxénète. — Walewski et Garibaldi. — Rectification. — Le Gouvernement de la Défense nationale.

---

## N° 10 (DEUXIÈME ÉDITION)

Préface.—Liste alphabétique, biographique, anecdotique des personnes ayant eu, à un titre quelconque, des rapports financiers avec l'Empereur, rédigée d'après les papiers trouvés aux Tuileries (*suite*). —La France selon M. Magne. — L'encens des petits. —Lettres de MM. E. Augier, Quentin Bauchard, Beulé, Doucet, Octave Feuillet, Arsène Houssaye, Ponsard, St-René, Taillandier, etc., etc. — Papiers secrets du Gouvernement de la Défense nationale. — Pendant que le peuple mourait de faim. — Gambetta à table. — Un excentrique.—Le dossier de la police impériale.— Liste des agents

---

## N° 11 et 12 (DEUXIÈME ÉDITION).

Préface. — Les canons Krupp. — La presse dans les élections. — Le haut clergé (*suite*). — De Saint-Nazaire à Nantes, un cousin prodigue. — Prosper Mérimée. — Le cabinet noir (*suite*). Les préfets (*suite*). — Note de M. de Saint-Beuve sur les encouragements littéraires. — Le dossier de la préfecture de police (*suite*). — Demandes d'emplois dans la police et rapports des agents. — Papiers secrets du Gouvernement de la Défense nationale.

---

Préface. — Rapports du Préfet de police. — La chute du second Empire décrite par Napoléon III. — Les derniers jours de l'Empire. — Documents et dépêches (*suite*). — Le dossier de la préfecture de police (*suite*). — Demandes d'emplois dans la police et rapports des agents. — Papiers secrets du Gouvernement de la défense nationale. — Le dossier Bazaine. — Le dossier Galliffet. — Le général Ducrot à table.




